

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION EN FRANCE, DEPUIS PHILIPPE AUGUSTE JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIV.

Paris, Guillaumin. 1848. — Ouvrage couronné par l'Académie des science morales et politiques.

HISTOIRE DES CLASSES AGRICOLES EN FRANCE.

Paris, Guillaumin. 1858. — Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
8, Rue Garancière.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS

LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. C. DARESTE

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

TOME PREMIER

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'AUX CROISADES



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
8, RUE GARANCIÈRE

1865



PRÉFACE.

Ce livre est le fruit de seize ans d'études et de professorat à la Faculté des lettres de Lyon. Puissé-je obtenir de mes lecteurs l'accueil favorable auquel mes auditeurs m'ont habitué.

J'ai voulu écrire une histoire de France d'étendue moyenne, qui fût complète sans être longue. Les histoires volumineuses ne peuvent jamais dispenser de travaux spéciaux sur chaque époque ou chaque matière. Les histoires trop courtes condensent trop les faits et ne laissent pas assez de place au récit.

J'ai toujours puisé aux sources originales, en m'éclairant des nombreux travaux et des importantes publications de documents qui aident tant aujourd'hui à l'intelligence de notre passé. J'ai écrit avec assez de scrupule pour être convaincu d'avoir commis peu d'erreurs de fait. La plus grande difficulté était de choisir les événements, de les grouper dans un ordre naturel, de mettre les plus intéressants en saillie, et enfin de les juger. Mes jugements m'appartiennent ; mais le lecteur devra, quoi qu'il pense,

reconnaître que je ne les ai pas portés à la légère. Il y a aujourd'hui dans la manière d'apprécier notre histoire un certain nombre de points acquis, hors de contestation. Il reste sur beaucoup d'autres des opinions flottantes à fixer, des vues divergentes à concilier, quelquefois des erreurs traditionnelles à relever. C'est à quoi je me suis attaché, en tirant toujours les conclusions précises que m'a paru présenter l'étude des faits.

Reproduire la physionomie et la vie de chaque siècle, mettre en lumière l'intérêt de chacun d'eux, montrer comment ils ont concouru à former successivement la France actuelle, tel a été mon but. En racontant ce que nous avons été, je n'ai pas cessé d'avoir en vue ce que nous sommes. Puisse ce livre aider ceux qui le liront à connaître et à comprendre nos anciennes destinées, comme il faut qu'elles soient connues et comme il faut, je pense, qu'elles soient comprises.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRES POPULATIONS.

L'ancienne Gaule était plus grande que la France actuelle. Bornée à l'occident et au midi par les mêmes mers et les mêmes montagnes, elle s'étendait à l'orient et au nord jusqu'au Rhin, qui la séparait de la Germanie. Quand les Romains en firent la conquête, il y a dix-neuf siècles, ils furent frappés de sa fertilité, de sa richesse, et du génie vigoureux de ses habitants. Comme ils se trouvaient en face d'elle dans la situation où nous sommes aujourd'hui vis-à-vis de l'Afrique conquise, et où sont les Anglais vis-à-vis des Indes, ils se préoccupèrent d'étudier la condition matérielle, l'état social, les croyances, les origines du vaste et beau pays incorporé à leur empire. C'est donc à César et aux autres écrivains de l'époque romaine, particulièrement à Strabon, Pline et Tacite, que nous devons les matériaux propres à reconstruire notre première antiquité.

En effet, les Gaulois n'ont pas écrit leur histoire. Les seuls monuments qu'ils nous ont laissés sont des monuments de pierre, avec un grand nombre d'armes, de médailles et d'objets antiques, débris muets d'une civilisation encore pleine de mystères, malgré le zèle infatigable qui préside aujourd'hui à leur recherche, le soin avec lequel ils sont recueillis et conservés, et l'érudition ingénieuse qui a su tirer un parti remarquable de leur étude. Les plus anciens documents que nous possédions de la langue celtique, à part quelques fragments de peu d'intérêt, ne remontent pas au delà du dixième siècle de notre ère. Les lois du pays de Galles, dont la rédaction telle que nous l'avons appartient à cette époque, ont une importance capitale, parce qu'il n'est pas douteux que la race gauloise ait conservé dans ce pays, plus longtemps et avec moins de mélange qu'ailleurs, une partie de ses caractères propres et de ses institutions primitives; mais leur date relativement récente, et le fait qu'elles ont été écrites pour une con-

trée étrangère, exigent une grande réserve dans l'emploi qu'on en peut faire pour l'étude de notre propre histoire et l'appréciation des temps anciens.

Les Romains étaient des observateurs habiles et exercés. Il est cependant fâcheux que nous ayons à déplorer sur bien des points l'insuffisance des renseignements qu'ils nous ont transmis. Avec un esprit plus exclusivement pratique que le nôtre, ils n'étaient pas curieux des mêmes choses que nous, et le cercle de leurs investigations était moins étendu et moins varié.

Ils commencèrent par être frappés des différences que présentaient les populations gauloises. Elles n'avaient ni le même aspect extérieur, ni les mêmes langues, ni les mêmes institutions [1]. Elles ne remontaient pas non plus à la même antiquité. Celles du midi étaient plus anciennes que celles du nord; la tradition était positive à cet égard. « Les druides, dit Ammien » Marcellin, racontent qu'une partie de la population est indi» gène, mais qu'une autre est étrangère et venue des îles éloi» gnées et des pays d'outre-Rhin, fuyant devant la guerre et » les flots de l'Océan [2]. »

Le peuple indigène, ou plutôt regardé comme tel, parce qu'on avait perdu le souvenir de son origine, était les Ibères, qui occupaient de temps immémorial les contrées riveraines de la Méditerranée orientale.

Les anciens ont déterminé leur type particulier : la peau brune, les yeux noirs, la taille petite, de l'agilité, de la vigueur, de la patience. On sait aujourd'hui que ce peuple venait de l'Asie, comme toutes les races du monde; on croit qu'il l'avait quittée avant la formation des premiers empires de la vallée de l'Euphrate, c'est-à-dire avant l'essor de la première civilisation. On a pensé aussi qu'il appartenait au rameau des nations sémitiques, sa langue offrant avec celle de ces nations une certaine analogie; toutefois, le fait n'est pas prouvé. Les Ibères occupèrent la région méridionale de la Gaule, et peut-être les côtes de l'ouest. Quelques auteurs pensent qu'ils s'étendirent encore plus loin, et qu'ils formèrent la plus ancienne couche de la population des îles Britanniques. Ce n'est là encore qu'une conjecture. On ne connaît pas les limites où ils s'arrêtaient, et il est possible qu'ils n'en eussent aucune. Il est seulement vraisemblable qu'ils habitèrent les côtes plutôt que l'intérieur des

1 Cæsar, lib. I, c. I.
2 Ammien, lib. XV, c. IX.

terres; d'abord, à cause des bois qui couvraient une grande partie de la surface du sol; en second lieu, parce que c'est partout dans la région maritime qu'on a trouvé les plus anciens vestiges de la présence et du séjour de l'homme[1].

Le peuple que les druides disaient être venu d'outre-Rhin était les Gaulois, ou Gaëls, divisés eux-mêmes en plusieurs tribus, mais ayant aussi un type distinct, très-opposé à celui des Ibères. Ils avaient la peau blanche et les yeux bleus. Ils étaient grands et belliqueux, mais simples et d'une franchise qui contrastait avec le caractère défiant et rusé de leurs voisins. Ils appartenaient au rameau des nations indo-germaniques, et parlaient une langue de la même souche que le sanscrit. On a calculé qu'ils avaient dû quitter l'Orient deux mille ans environ avant l'ère chrétienne, à l'époque des sociétés patriarcales, dont ils apportèrent avec eux les institutions et les croyances. Ils s'avancèrent de l'est à l'ouest, en traversant les plaines méridionales de la Russie actuelle et celles du centre de l'Europe, jusque dans la contrée à laquelle ils devaient donner leur nom. Quand ils eurent franchi le Rhin, ils refoulèrent devant eux les Ibères, qu'ils poussèrent au midi vers les Cévennes et les Pyrénées, à l'ouest vers la péninsule armoricaine ou la Bretagne actuelle, et dont une partie sans doute émigra.

Partout où les Gaëls s'établirent, la race ibérique fut condamnée à l'infériorité. Ses descendants se mêlèrent aux nouveaux venus, et perdirent peu à peu leurs caractères distinctifs, ou s'ils les conservèrent, ce fut en se retirant dans les parties reculées du pays et dans les montagnes, asiles naturels des races primitives. Ainsi, du temps des Romains, on retrouvait leur type à peu près intact chez les montagnards de la Ligurie et chez les Vascons ou Basques des Pyrénées, particulièrement chez le petit peuple des Euskes (latin, *Ausci*), dont la ville d'Auch a gardé le nom. Encore ce type, quelque vivace qu'il fût, a-t-il dû s'altérer à la longue. Dans tous les cas, les Ibères sont pour nous un de ces peuples mystérieux dont l'antiquité ne nous a presque légué que le nom. Les traces de leur existence se sont effacées peu à peu de ce côté des Pyrénées. S'ils en ont laissé quelques-unes, c'est surtout en Espagne;

[1] Moke (*Hist. des Francs*, t. Ier) a discuté d'une manière particulière toutes les questions que soulèvent les premières populations de la Gaule. Je ne puis, du reste, examiner ici les différentes hypothèses que le plan de son livre autorisait.

c'est dans les provinces basques qu'on a recueilli d'informes mais curieux débris de leur langue, où l'on a cru remarquer quelques ressemblances avec la langue des Phéniciens.

La grande race gaélique a eu d'autres destinées. Les Romains la trouvèrent maîtresse de la Gaule et de presque toutes les contrées occidentales de l'Europe. Elle était même divisée en trois branches ou corps de peuples, savoir : les Gaëls proprement dits, les Kimris et les Belges.

Les Gaëls proprement dits, ou anciens Celtes, étaient arrivés dans la Gaule à une époque reculée, qu'on ne peut déterminer, sinon par des calculs hypothétiques. Au temps de César, ils occupaient la région située entre la Garonne et la Loire[1] ; au sud de la Garonne ils étaient mêlés aux Ibères. Ils étaient aussi établis dans une partie de l'Espagne, de l'Italie et des îles Britanniques. C'est en Irlande que leur type national et leur langue paraissent s'être le mieux conservés.

Les Cimbres ou Cimmériens, que les modernes appellent ordinairement Cambriens ou Kimris, pour les distinguer d'autres Cimmériens ou Cimbres étrangers aux contrées gaéliques[2], n'avaient fait leur apparition dans ces contrées que six cents ans avant notre ère. Ils occupaient dans la Gaule la région située entre la Seine et la Loire, et dans l'île de Bretagne presque toute la partie centrale. Ils se sont maintenus longtemps avec leurs caractères et leur idiome propres dans le pays de Galles, qu'on appelle encore aujourd'hui la Cambrie.

Les Belges, venus les derniers, environ trois siècles après les Kimris, occupèrent le nord de la Gaule jusqu'à la Seine et la Marne, et n'envoyèrent dans les autres contrées qu'un petit nombre de colonies. Cependant leur apparition remua la Gaule entière. Une de leurs tribus, celle des Tectosages, s'avança jusqu'aux Pyrénées et s'établit dans les hautes vallées de la Garonne, près de Toulouse.

César, en distinguant ces différents peuples, eut soin de

[1] Les historiens anciens, les Grecs surtout, n'emploient ordinairement le terme de *Celtes* que pour désigner les populations gaéliques au sud de la Loire. Mais ce nom, comme beaucoup d'autres, a chez eux tantôt une application restreinte et tantôt une application générique.

[2] *Kimri* ou *kimro* est un terme de l'idiome cambrien signifiant un homme libre. Les historiens modernes l'ont en quelque sorte consacré par l'emploi qu'ils en ont fait, quoiqu'il ne soit pas démontré qu'ils aient eu raison de l'employer.

constater qu'ils appartenaient à une même famille, et que leurs idiomes étaient au fond les dialectes d'une même langue. Ces données ont été pleinement confirmées par les études faites sur les dialectes gaéliques, parlés longtemps dans plusieurs parties des îles Britanniques et dans notre Bretagne, où ils n'ont pas encore disparu. Quant aux caractères particuliers des trois branches de la race, il est assez difficile de les déterminer. Les recherches des historiens, ou plutôt des physiologistes, n'ont abouti jusqu'ici qu'à des conjectures, en dépit de la sagacité et de l'intérêt de certaines observations.

Tout en constatant l'existence de ces divisions ethnographiques ou territoriales, sur lesquelles aucun doute n'est possible, on doit ajouter que les mélanges de races étaient inévitables, ce qui crée une grande difficulté pour les recherches de ce genre. Malgré la tendance des anciens peuples à se grouper suivant leurs affinités naturelles et à ne pas altérer la pureté de leur sang par des alliances étrangères[1], là même où une race acquérait la prédominance, il restait toujours quelques débris de celles qui l'avaient précédée. Nous en avons des exemples positifs. Ainsi, quand les Kimris furent chassés par les Germains du territoire qu'ils occupaient entre l'Oder et le Rhin, ils n'abandonnèrent pas ce territoire tout entier, mais y laissèrent quelques tribus au fond des Carpathes et dans les montagnes qui séparent aujourd'hui la Silésie de la Bohême.

Certains usages, communs dans la haute antiquité, contribuaient à favoriser ces mélanges. Chaque peuple avait soin de conserver autour de sa frontière un espace libre pour se garantir contre les hostilités du dehors[2]. Cette raison de sécurité, jointe à l'étendue des forêts et à la prédominance des habitudes pastorales, avait pour effet de laisser une quantité considérable de territoires vacants. Or, c'étaient ces territoires vacants que les envahisseurs cherchaient d'abord à occuper ou à se faire céder de manière ou d'autre. Soit qu'ils y réussissent, soit que l'issue la plus ordinaire de ces contestations fût la guerre et l'expulsion des vaincus, il en résultait toujours une certaine confusion territoriale entre les races différentes.

[1] C'est ce que Tacite dit à propos des Germains : « Ipse eorum opinionibus accedo, qui Germaniæ populos, nullis aliis aliarum gentium connubiis infectos, propriam et sinceram et tantum sui similem gentem exstitisse arbitrantur, » etc. *De moribus Germanorum*, IV.

[2] Cæsar, lib. VI, c. XXIII.

Constatons encore que les peuples de l'antiquité, vieux ou nouveaux, étaient plus pasteurs qu'agriculteurs; ils tenaient au sol par des liens beaucoup moins forts que nos populations modernes, et cette circonstance favorisait leurs déplacements. Quand même les anciens habitants d'un territoire parvenaient à se défendre contre des envahisseurs étrangers, il n'était pas rare qu'une partie de leur jeunesse, entraînée par le torrent, allât, de gré ou de force, grossir le flot des nations errantes.

C'est de cette manière qu'à l'époque des deux grandes invasions des Kimris et des Belges, toute la race gaélique fut mise en mouvement, et que de nombreux essaims d'émigrants, appartenant à chacune de ses branches particulières, se jetèrent sur les contrées voisines, l'Espagne, l'Italie et les îles Britanniques.

Les Gaëls, différents des Ibères, ne l'étaient pas moins des Latins et des Germains, bien que ces derniers peuples fussent issus comme eux de la souche indo-germanique. Ils s'en distinguaient par quelques-uns de ces caractères physiques qui, transmis héréditairement, acquièrent après une suite de générations déterminée un certain degré de permanence. Leur taille élevée, leur peau blanche, leurs yeux bleus, leurs cheveux blonds ou bruns, n'avaient aucun rapport avec la taille courte et carrée, la peau brune, les yeux foncés, les cheveux noirs des Latins ou des Romains. Les Germains, avec des traits plus rudes et la chevelure d'un blond roux, avaient aussi un extérieur particulier, quoique la différence fût, ce semble, moins marquée[1].

Si de la distinction des caractères physiques on veut s'élever à celle des caractères moraux, la difficulté est plus grande encore, car le caractère d'un peuple se forme, se développe et se modifie sous l'influence de circonstances qui font l'éducation même de la race. D'où il résulte que l'étude des races et la détermination de leurs types primitifs, quelque intéressantes qu'elles soient, n'ont pas l'importance un peu exclusive qu'on leur a souvent prêtée. Le développement de la civilisation a d'autres éléments d'une nature moins mystérieuse, ajoutons-le, d'un ordre plus élevé. Les destinées particulières de chaque groupe de peuples, comme celles de chaque peuple pris isolément, tiennent surtout aux conditions économiques et mo-

[1] Tacite, *De moribus Germanorum*, IV. « Habitus corporum idem omnibus; truces et cærulei oculi, rutilæ comæ, magna corpora. »

rales dans lesquelles il a vécu. Nous quittons ici le domaine de la physiologie pour entrer dans celui de l'histoire proprement dite.

La première chose qui frappe dans l'histoire des grandes familles européennes, c'est qu'elles se présentent au début avec des traits identiques. Sorties de la même souche, elles sont originaires également du plateau de l'Asie centrale; elles ont opéré leur migration d'Orient en Occident dans des conditions semblables, bien qu'à des époques différentes; elles comptent dans leurs langues un grand nombre de racines primitives ou de formes grammaticales qui appartiennent à une langue mère. On peut même affirmer qu'elles ont un fonds commun de traditions religieuses, quoique le voile qui couvre ces traditions soit assez épais. Dès lors, il ne faut pas s'étonner que les anciens n'aient pas toujours établi entre ces races une ligne de démarcation rigoureuse, et que nous éprouvions à notre tour une difficulté réelle à distinguer ce qui appartient en propre, dans les institutions ou dans les langues, aux Gaulois, aux Latins ou aux Germains.

Mais la configuration des lieux et la nature du sol où chaque nation s'est établie, les conditions de son industrie, les ressources dont elle a disposé, la sécurité plus ou moins grande dont elle a joui, les rapports qu'elle a entretenus avec les nations voisines, les révolutions enfin qui l'ont troublée, sont autant d'éléments divers qui en ont constitué peu à peu le caractère propre et la physionomie distinctive. La civilisation n'étant autre chose que l'ensemble de tous ces éléments, a dû à son tour être diverse comme eux.

Cette diversité s'est fait surtout remarquer chez les peuples de la Gaule. Ceux du nord, plus récents, plus éloignés des rivages de la Méditerranée, qui fut le premier berceau de la civilisation européenne, en contact perpétuel et à peu près unique avec les barbares d'outre-Rhin, restèrent longtemps fidèles à leurs institutions primitives. Au contraire, ceux du midi, établis plus anciennement, modifièrent de très-bonne heure ces mêmes institutions par leurs rapports journaliers avec des peuples industrieux comme les Phéniciens, ou doués, comme les Grecs et les Romains, du génie de la colonisation et de la conquête. Chose remarquable, la Gaule a été de tout temps le point de l'Europe où les influences du nord et du midi se sont le mieux rencontrées pour se combattre ou pour se confondre,

et c'est peut-être, vanité nationale à part, une des raisons qui font de notre histoire une des plus intéressantes pour le monde entier. Dans l'antiquité, ces influences étaient de nature bien différentes. C'était au nord la barbarie pure et simple. Au midi c'étaient le commerce, l'agriculture, la civilisation enfin, sous toutes ses formes matérielles et intellectuelles et avec l'aurore de toutes ses grandeurs. De là, entre les différentes parties du pays que l'uniformité de nos institutions modernes nous a habitués à considérer en bloc et sous un même aspect, de fortes disparates et des contrastes puissants.

LIVRE PREMIER.

LES GAULOIS.

I. — La Gaule comprenait de vastes étendues de marais, surtout dans le nord; elle était couverte de bois de chênes et de bouleaux que peuplaient des urus ou bœufs sauvages et des sangliers [1]. Strabon dit que de son temps, au premier siècle de notre ère, une forêt immense, dont il ne subsiste plus aujourd'hui que la partie centrale ou l'Ardenne, s'étendait depuis la Seine jusqu'au Rhin [2]. Les habitants de cette région nourrissaient des bestiaux faciles à élever; de grands troupeaux de porcs à demi sauvages étaient leur principale richesse.

Les céréales ne venaient qu'au second rang des ressources alimentaires. Toutefois la culture en était répandue et même avancée dans le centre, à l'époque de la conquête romaine. César nomme plusieurs peuples des bassins de la Loire et de la Saône, les Santons (Saintonge), les Bituriges (Berry), les Séquanes (Franche-Comté), dont le territoire produisait des grains en abondance. Ces grains étaient l'orge, l'avoine, le seigle, l'épeautre, espèce de froment inférieur, et le froment lui-même; mais la propagation de cette dernière céréale paraît avoir été, comme celle de la vigne, l'œuvre des Romains. On sait positivement que la vigne au temps de César ne s'étendait pas vers le nord au delà des Cévennes. Une autre question aussi intéressante et qui n'offre guère moins de difficulté, est celle de savoir quelle préparation les Gaulois faisaient subir à leurs grains. On croit qu'ils les broyaient sous des meules à bras; c'est d'ailleurs le seul système qui ait été employé jusqu'à l'invention des moulins à eau, au premier siècle de notre ère.

Les Gaulois avaient certains procédés agricoles particuliers. Les anciens leur attribuent l'invention de la charrue à roues, celle du crible de crin, celle des tonneaux de bois pour enfermer le vin, que les peuples de la région méditerranéenne conser-

[1] Pomponius Mela, lib. III. — Plin., lib. XVI, c. XVIII, et lib. XII, c. I.

[2] Strabon, lib. IV. — Maury, *Les anciennes forêts de la France*.

vaient dans des outres de peau ou des amphores de terre. Ils avaient quelques industries; ils exploitaient les salines, fabriquaient le savon, tiraient du sein de la terre l'or, l'argent, le cuivre, le fer qu'ils savaient étamer[1]; ils façonnaient en terre ou en métal des ustensiles dont on voit aujourd'hui un bon nombre recueillis dans nos musées. Ils tissaient la laine, le chanvre et le lin. Un texte de Pline semble indiquer qu'ils exploitaient des carrières d'ardoise[2]. Malheureusement ces inventions n'ont aucune date, et nous ignorons de combien de temps elles ont précédé la conquête romaine.

Les habitations étaient des cabanes de bois ou d'argile[3], ordinairement de forme circulaire et couvertes de chaume ou de roseaux; quelquefois le sol était creusé à une certaine profondeur, comme l'attestent des ruines qu'il est naturel d'attribuer aux Gaulois. Des cavernes ou des souterrains en grand nombre servaient d'habitations, de lieux de retraite[4]; c'était là aussi qu'on enfermait et conservait les récoltes. On a trouvé dans quelques lacs de France[5], comme dans ceux de la Suisse, des traces d'anciennes constructions sur pilotis, qui s'expliquent ou par le genre de vie des populations consacrées à la pêche, ou par certaines raisons de défense. Toutefois, si le fait est prouvé par la quantité d'instruments de pierre découverts sur quelques points, les conclusions historiques qu'on a pu en tirer jusqu'ici demeurent à l'état purement conjectural. Il est probable que les premières villes furent des sortes de camps retranchés ou des places de refuge, dans lesquelles en cas de danger les hommes se retiraient avec leurs bestiaux. On choisissait de préférence pour ces constructions des emplacements de difficile accès, et des lieux élevés, comme les acropoles des Grecs[6]. Avec le temps ces places fortes se perfectionnèrent; à l'époque de César, celles du centre et du midi avaient des murailles solidement construites. Celles du nord n'étaient

1 Il y avait des forges (*ferrariæ*) dans le Périgord et le Berry.

2 Plin., lib. XXVI.

3 Strabon, lib. IV. — Plin., lib. XXXVI, c. XXII. — L'argile leur servait à faire une espèce de pisé.

4 « Morini in sylvas dilatabantur; Aquitani in speluncas se recipiebant. » — Florus, lib. III.

5 Par exemple, dans le lac de Paladru en Dauphiné.

6 C'est ce que veut dire le terme de *dunum*, employé souvent dans la composition des noms de ville, Melodunum, Noviodunum, Châteaudun, Dun-le-Roi, etc.

encore que de vastes espaces entourés de fossés et garnis de pierres et d'abatis d'arbres.

Le costume national se composait d'une saye, c'est-à-dire d'une blouse ou casaque à manches, et de brayes ou chausses, en toile ou en laine teinte, qui descendaient jusqu'aux genoux, quelquefois jusqu'aux pieds. C'est à peu près le vêtement que les paysans bretons portent aujourd'hui. Il était souvent complété par un grand manteau, appelé *læna* par les Romains, et semblable aux manteaux que portent nos bergers. Les riches se chargeaient de colliers, de bracelets et d'ornements d'or. Quand ils faisaient la guerre, ils se revêtaient de peaux de bêtes, et pour se rendre terribles, portaient en guise de casques des têtes et des cornes d'animaux.

Les armes et les instruments dont les Gaulois se servaient ont appartenu, comme chez les autres peuples de l'antiquité, à trois âges successifs, l'âge de pierre, l'âge de bronze et l'âge de fer. On trouve encore tous les jours des débris de l'âge de pierre, des haches, des couteaux, des pointes de flèche et autres instruments taillés en silex. C'est au même âge qu'il faut rapporter les outils formés avec des os d'animaux. Le bronze et le fer vinrent ensuite, sans qu'on sache bien comment se fit cette révolution. Les Gaulois durent-ils la connaissance des métaux à quelque peuple étranger, tel que les Phéniciens, ou à une de leurs propres tribus? Diodore et les érudits de l'antiquité croyaient l'industrie minière de la Gaule une importation phénicienne. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que si les Gaulois se servirent d'armes de métal à une époque ancienne et qu'on ne saurait déterminer, ils ne les perfectionnèrent qu'au temps de leurs premières guerres contre les Romains. Ce fut alors seulement que renonçant à l'usage de combattre à peine vêtus, ils portèrent des cuirasses ou des cottes de mailles en fer et des boucliers avec des figures gravées d'animaux ou d'oiseaux qui leur servaient d'emblèmes militaires.

De tout temps ils se distinguèrent par leur caractère belliqueux. Ils aimaient la guerre pour elle-même. Dans les combats ils se montraient ardents, téméraires, prompts à sacrifier leur vie; mais ils étaient inconstants, prêts à se décourager après la violence du premier choc, et inférieurs par la discipline à plusieurs des nations qu'ils surpassaient en bravoure. Avec leurs goûts militaires et aventureux, ils s'expatriaient aisément : les

princes ou les républiques de la Grèce et de l'Italie, habitués à prendre à leur solde des mercenaires étrangers, enrôlaient de préférence des Gaulois. Les historiens anciens ont encore signalé certains traits de leur caractère, qui ont passé dans notre caractère national. Ils les dépeignent querelleurs et batailleurs, irritables et pleins d'eux-mêmes, vains et légers, parleurs et curieux à l'excès, d'ailleurs très-hospitaliers et prompts à communiquer avec les étrangers, dont ils s'assimilaient les inventions et les idées.

A ces traits il faudrait en ajouter d'autres qui les montreraient sous un jour moins brillant. Les Gaulois avaient la renommée d'être cruels, reproche que les Grecs et les Romains, qui s'y connaissaient, n'adressaient pas à la légère. Strabon les représente suspendant au cou de leurs chevaux les têtes des ennemis qu'ils avaient tués. Posidonius, un peu plus ancien que Strabon, dit qu'ils les gardaient dans des coffres pour les montrer aux étrangers et s'en faire gloire [1]. Ils étaient encore barbares de bien des manières : par leurs superstitions, leur croyance aux augures et aux prodiges; par l'infériorité de la condition des femmes, qui n'avaient ni part à la propriété territoriale ni pouvoir dans la famille, et cultivaient la terre de leurs mains, tandis que les hommes, méprisant le travail, consacraient au repos les intervalles de la chasse et de la guerre [2]; enfin par l'usage fort commun d'abandonner et d'exposer les enfants. Au temps de César, plusieurs peuplades du nord vendaient leurs enfants aux marchands romains, pour se procurer du vin ou des armes [3].

II. — Quand on étudie l'histoire des anciens peuples, trois choses sont à considérer, leur condition matérielle et leurs arts, leur religion et leurs croyances, leur organisation politique.

Il semble que la religion exerce chez les peuples primitifs un

[1] Strabon, lib. VI.

[2] Strabon, lib. IV. Il dit, en parlant de son temps : Οἱ ἄνδρες μάχηταὶ μᾶλλον ἢ γεωργοί· νῦν δ' ἀναγκάζονται γεωργεῖν, καταθέμενοι τὰ ὅπλα. — Justin, liv. XLIV. — Silius Italicus. « Cetera femineus peragit labor : addere sulco semina et impresso tellurem vertere aratro segne viris. »

[3] Diodore de Sicile, liv. V. — César dit que les Nerviens et les Suèves prohibaient l'importation du vin sur leur territoire, comme celle d'un poison qui affaiblissait les corps. Suivant Plutarque, les Gaulois étaient attirés de l'autre côté des Alpes par les vins d'Étrurie.

empire encore plus grand que chez les autres, parce que ces peuples ne connaissent en dehors d'elle aucune autorité morale, aucune loi, aucune règle; ils ne connaissent que la force; or, la force, quelque rôle qu'elle joue, ne peut jamais tenir lieu du droit. Aux yeux des peuples primitifs, la règle morale, la justice, le droit enfin, ont un principe supérieur qu'ils placent dans le ciel. La loi, étant pour eux l'expression de la volonté divine, est l'œuvre de la religion[1]. C'est la religion qui crée ou qui confirme les premiers pouvoirs publics; c'est elle qui les dirige plus ou moins; c'est même souvent elle qui les exerce. Ainsi la religion est, de tous les éléments sociaux, le premier, par l'ancienneté comme par l'importance.

Malheureusement pour nous, les Romains, frappés de quelques analogies que la religion des Gaulois présentait avec la leur, ont semblé prendre à tâche de la défigurer dans les livres où ils nous en parlent. Le peu de monuments qu'elle a laissés ne peut guère nous éclairer davantage. On a découvert, sur plusieurs points de la France, particulièrement dans la Bourgogne, des figures sculptées de dieux ou de prêtres indigènes; mais ces figures ne remontent pas au delà du règne des empereurs. On a même pensé qu'elles pouvaient être l'ouvrage des sculpteurs grecs ou romains; car les anciens Gaulois avaient pour principe, comme les Juifs, de ne faire aucune image matérielle d'êtres immatériels, et ne représentaient leurs divinités qu'à l'aide d'un petit nombre de symboles.

Ils n'avaient également pour temples que les amas de pierres connus sous les noms de dolmen et de menhir[2]. Ces constructions si remarquables par la bizarrerie de leur forme et la difficulté de leur assemblage, recouvraient probablement des sépultures. Leurs enceintes étaient destinées aux sacrifices et aux cérémonies du culte. Les pierres isolées, celles qu'on appelle pierres fites ou pierres plantées, marquaient les délimitations de territoires, sous une sauvegarde religieuse. C'est à peu près

1 On sait comment les jurisconsultes romains définissent la jurisprudence : « Jurisprudentia est rerum divinarum atque humanarum scientia. »

2 La Bretagne, l'Anjou, le pays Chartrain et même l'Aquitaine, possèdent encore en assez grand nombre des dolmens ou tables de pierre, des peulvans ou pierres verticales, des allées couvertes qui sont des séries de dolmens, des cromlechs ou enceintes circulaires probablement destinées à servir de lieux de réunion. Les pierres alignées de Carnac, au nombre de quatre mille, ont une immense célébrité.

là tout ce que l'étude des monuments celtiques permet aujourd'hui d'affirmer avec certitude.

La religion des Gaulois reposait sur des croyances traditionnelles, croyances analogues à celles qui faisaient le fond de toutes les religions antiques, et reproduisant suivant toute apparence quelques dogmes qui avaient appartenu au monde primitif. Ainsi les Gaulois admettaient l'existence d'une divinité suprême, Hésus, dont les dieux particuliers étaient autant d'attributs personnifiés ou de manifestations distinctes. Ils regardaient ces dieux particuliers comme les créateurs et les auteurs de leur race, les inventeurs de leur langue et des arts de toute espèce. Ils croyaient à la métempsycose ou à la renaissance des âmes, forme vague de la doctrine de l'immortalité. Cette dernière croyance est peut-être celle qui les distingue le mieux des autres peuples anciens, chez lesquels le dogme de l'immortalité de l'âme eut toujours un caractère incertain.

Les Grecs et les Romains, qui appelaient les druides les philosophes de la Gaule, et qui ont parfaitement connu ces doctrines essentielles de la religion des Gaulois, ne paraissent pas avoir connu aussi bien leur mythologie et leur théogonie, c'est-à-dire leurs traditions particulières sur chaque divinité avec les raisons et les détails de son culte. Ils ont fait du moins, dans le petit nombre de passages où ils en parlent, une perpétuelle confusion des dieux de la Gaule avec leurs propres dieux. La Bretagne et le pays de Galles ont conservé beaucoup de traditions fortement empreintes des souvenirs de la mythologie celtique; malheureusement ces traditions ne renferment rien de précis; elles appartiennent d'ailleurs à une époque où le christianisme, déjà maître de la société, avait donné un sens particulier et nouveau à tous les anciens usages, à toutes les anciennes croyances.

Il faut donc se borner à citer les principaux dieux gaulois, Hésus, Teutatès, Taranis, Belenus, sous les noms que les Romains nous ont transmis ou que des inscriptions de l'époque romaine ont permis de lire. Hésus était le plus puissant de tous; les Latins l'assimilèrent à Jupiter. Belenus était le soleil, en l'honneur duquel on faisait de grands feux au solstice d'été. Venaient ensuite les divinités inférieures ou les forces de la nature divinisées. Les Gaulois, comme les Grecs ou les Romains, rendaient un culte aux forêts, aux arbres, aux lacs, aux montagnes. Ils plaçaient chaque pays, chaque lieu par-

ticulier, sous la protection d'une divinité locale. Arduenna était le génie des Ardennes; Vosegus, celui des Vosges; Circius, celui du vent qui balaye les côtes de la Méditerranée[1]. Ils déifiaient des villes, comme Nemausus (Nîmes) et Bibracte (Autun). On a trouvé dans le pays Éduen et dans le voisinage des Pyrénées un certain nombre d'autels consacrés aux divinités locales. Comme le nombre de ces divinités pouvait être infini, le monde fut rempli d'êtres fantastiques, destinés à conserver longtemps, sous les noms de nains, de fées ou de sylphes, une grande place dans nos superstitions et nos terreurs populaires.

Les Gaulois avaient pour la divination le même respect que les Romains. Comme eux ils sollicitaient par des talismans, des présages, des augures, l'intervention du ciel dans les choses humaines; intervention d'autant plus nécessaire à leurs yeux que la loi reposait sur la volonté même des dieux. Cette volonté était interprétée par les druides, gardiens des croyances traditionnelles de la nation et de ses souvenirs historiques.

Les druides paraissent avoir eu plus de crédit et d'autorité qu'aucun autre corps sacerdotal des temps antérieurs au christianisme. On a pensé par cela même que leur science, ignorée des profanes et dont ils se transmettaient le dépôt, avait dû être fort étendue. C'est ce que nous ne pouvons guère apprécier. Nous savons seulement qu'elle comprenait les règles de morale et de droit qui se rattachaient aux détails du culte, et certaines connaissances, produit de l'observation et de l'expérience, comme celle du cours des astres et celle des propriétés médicales de diverses substances. Toutefois, le mystère même dont cette science était enveloppée doit prémunir contre toute idée exagérée à son égard. Si l'on songe que les druides n'eurent d'autre alphabet que celui qu'ils empruntèrent aux Grecs à une époque relativement récente; que leur poésie sacrée était uniquement confiée à la mémoire; que les Romains, si prompts à recueillir toutes les notions des arts usuels existants dans la Gaule, n'ont rien pénétré de cette réalité prétendue cachée sous le mystère; que les chants traditionnels du pays de Galles n'en ont de leur côté conservé aucune trace authentique, on sera facilement convaincu de l'illusion des historiens et des savants qui ont cru voir dans les druides les dépositaires d'importantes vérités

[1] Telles étaient encore les déesses Nehalénie, Solimata et beaucoup d'autres dont nous ne connaissons d'ailleurs que les noms.

oubliées après eux. Quel que fût d'ailleurs le fonds d'idées philosophiques sur lequel reposait la religion des Gaulois, elle dégénérait facilement, comme les autres religions antiques, en un naturalisme grossier. Elle était accompagnée de pratiques superstitieuses ou sanglantes. Superstitieuses, comme la récolte du gui et des plantes sacrées, la recherche des amulettes, l'interprétation des phénomènes célestes. Sanglantes, comme les mystères qui se célébraient au fond des forêts séculaires ou des îles de l'Océan, et dont les initiés ne parlaient qu'avec terreur. Les sacrifices humains étaient communs, comme l'attestent les dolmens ou tables de pierre conservées jusqu'à nous. Indépendamment des sacrifices particuliers, où le prêtre lisait l'avenir dans l'attitude de la victime expirante, il y avait des circonstances solennelles où des hommes vivants étaient entassés dans de grands mannequins d'osier et brûlés en l'honneur de Teutatès. C'était là sans doute le supplice des brigands et des malfaiteurs; mais on l'infligeait aussi aux prisonniers de guerre, qu'on gardait rarement, faute de pouvoir les nourrir. Il fallut de longs et puissants efforts aux empereurs romains pour abolir ces rites de sang, qu'ils poursuivirent d'asile en asile jusqu'au fond de la Grande-Bretagne.

Le sacerdoce des Gaulois comprenait trois ordres : les bardes, les eubages et les druides proprement dits.

Les bardes étaient des musiciens qui chantaient des chants sacrés ou des chants de guerre en s'accompagnant de la *rote*, espèce de grossier instrument à cordes. Leur présence était recherchée dans toutes les circonstances de la vie privée ou de la vie publique; ils suivaient particulièrement les chefs dans les expéditions pour exciter de leur voix les combattants. « Ils enseignaient, dit un auteur grec, Diogène Laerte, à honorer les dieux, à être courageux, à ne point faire de mal. » On les vénérait comme des hommes inspirés, des poëtes ou des voyants, revêtus d'un caractère religieux qui s'est longtemps conservé chez leurs descendants, les bardes du pays de Galles.

Les eubages étaient les prêtres de second rang, faisant les sacrifices et exerçant la divination.

Les druides, supérieurs aux bardes et aux eubages, avaient des fonctions toutes spirituelles et ne se mêlaient pas au reste de la nation. Ils vivaient dans une retraite profonde au sein des forêts de chênes sacrés. C'est de là qu'à titre de savants, de prêtres et de juges, ils rendaient de véritables oracles. Ils fai-

saient la loi, l'appliquaient et l'enseignaient. De toutes leurs attributions la principale sans contredit était d'être les ministres de la justice, investis du pouvoir suprême de répression qui maintenait la société en dépit des luttes et des vengeances individuelles.

« Ils jugent, dit César, presque toutes les contestations » publiques ou privées. Si quelque crime a été commis, si un » meurtre a eu lieu, s'il s'élève un débat sur un héritage ou sur » des limites, ce sont eux qui statuent. Ils dispensent les récom- » penses et les peines. Si un particulier ou un homme public » ne défère point à leur décision, ils lui interdisent les sacrifices. » C'est chez les Gaulois le plus grave des châtiments. L'homme » qui encourt cette interdiction est mis au rang des impies et » des criminels : tout le monde s'éloigne de lui, fuit son abord » et son entretien, craint de participer par le contact à la répro- » bation qui le frappe; implore-t-il la justice, elle lui est refusée, » et il ne peut espérer aucun honneur [1]. » Les rois faisaient exécuter les arrêts rendus par les druides.

Les druides avaient encore un caractère remarquable, qui les distinguait des autres corps de prêtres de l'antiquité. Ils ne formaient point une caste, une race particulière; mais ils se recrutaient dans toutes les classes de la nation, au moyen d'une initiation spéciale. Le néophyte passait plusieurs années à s'instruire dans la retraite; c'était seulement après ce temps d'épreuve qu'il prenait la robe noire de l'ordre auquel il était affilié. Le rang de chef suprême des druides était réservé au plus digne, et si plusieurs candidats paraissaient avoir des titres égaux, c'était l'élection qui décidait. Toutefois, au temps de César, les élections de ce genre entraînaient souvent des luttes armées [2].

Comment s'était formée cette corporation sacerdotale, qui exerça longtemps sur les peuples de la Gaule la plus grande autorité; qui, très-affaiblie à l'époque de César, survécut pourtant à la conquête romaine, et encouragea pendant plus d'un siècle les protestations de l'indépendance nationale ; dont l'organisation présente enfin avec celle de l'Église chrétienne une analogie sans autre exemple dans l'antiquité? Aucun des historiens romains ne l'explique. Quelques modernes ont pensé qu'elle n'était pas fort ancienne, et, se fondant sur des indices fournis

[1] Cæsar, lib. VI, c. XIII.
[2] *Idem.*

par les triades galloises, en ont marqué l'origine à l'établissement des Kymris dans la Gaule, au septième siècle avant notre ère [1]. Il est certain que les druides ont dominé particulièrement dans les pays où les Kymris se sont établis, tandis qu'on ne peut affirmer qu'ils aient exercé la même autorité chez les Gaëls proprement dits. On n'a trouvé non plus aucun monument qu'on puisse leur attribuer au nord de la Somme et de l'Aisne, chez les Belges [2]. Cependant les Gaëls et les Belges, au temps des luttes contre les Romains, entrèrent, aussi bien que les Kymris, dans les confédérations dont ces prêtres furent les instigateurs manifestes ou cachés, et les sentiments d'unité nationale qui éclatèrent alors avec une vivacité extrême dans la Gaule entière prouvent qu'il y avait plus d'unité que de diversité religieuse entre ses différentes populations.

César, dont les renseignements sont remarquablement nets, mais d'un laconisme souvent fâcheux, n'a ni résolu ni même posé ces questions intéressantes. Il se contente de dire que les druides tenaient le premier rang d'honneur dans la nation, qu'ils étaient exempts du service de guerre, et ne contribuaient pas aux charges publiques.

III. — Il place au second rang ceux qu'il appelle *equites*, les chevaliers, quelquefois *nobiles*, les nobles, et qu'il distingue de la masse du peuple (*plebs*.)

Ces chevaliers formaient le corps d'élite dans les armées. Combattre à cheval a toujours été le signe distinctif de l'aristocratie chez les peuples belliqueux, surtout avant le temps des armées régulières. Il n'est pas douteux que la cavalerie ou la chevalerie gauloise ne fût composée des hommes riches et puissants. Ceci amène à exposer l'organisation de la société civile.

La famille, prise dans l'acception la plus large, en était le

[1] Quelques autres savants ont cru devoir rattacher le druidisme à l'établissement des Phéniciens aux îles Sorlingues ou Cassitérides, d'où ils commercèrent longtemps avec toutes les îles et les côtes environnantes de la Gaule et de la Grande-Bretagne. Ceci est au moins douteux. La seule chose que l'on puisse affirmer, c'est que les druides avaient aux yeux des anciens une grande affinité avec les corporations des prêtres orientaux. Aristote les assimilait aux brahmanes de l'Inde, et Pline dit en propres termes que « le druide était le mage des Gaulois. » (Plin., lib. XVI, c. xcv.)

[2] On ne connaît à cette assertion qu'une exception, celle du menhir voisin de Tournai, qu'on appelle la pierre de Brunehaut.

premier élément. C'est le pouvoir constitué au sein de la famille qui a été l'origine du pouvoir constitué plus tard dans la nation, ou, comme le dit César, qui emploie généralement des expressions romaines, dans la cité. L'organisation de la famille gauloise s'étant conservée longtemps dans les clans des pays celtiques, on doit croire que les institutions essentielles de ces clans, telles que nous les connaissons par les documents d'une époque plus moderne, appartenaient à l'ancienne Gaule. C'est même de cette manière seulement qu'on parvient à s'expliquer les passages trop courts et malheureusement assez obscurs de César et des autres historiens romains sur ce sujet.

Dans les pays celtiques, tels que l'Écosse et la Cambrie (pays de Galles), la famille, composée des parents réunis jusqu'au quatrième degré en ligne directe, et jusqu'au neuvième en ligne collatérale, formait une petite association élémentaire qui avait son chef et ses lois. Le chef exerçait une autorité sans partage et à peu près sans limites sur sa femme, sur ses enfants, sur tous les siens[1]. Il était maître ou plutôt seigneur de la terre, car elle était moins sa propriété que la propriété collective de la famille[2].

Plusieurs familles distinctes, mais ayant entre elles le lien d'une parenté et d'une origine communes, formaient une association plus étendue, une tribu ou un clan. Tout porte à croire que les chefs des familles élisaient un chef du clan et que cette dignité était à vie; tel était en effet l'usage du pays de Galles dans les premiers siècles du moyen âge. Le chef élu gouvernait avec l'assistance ordinaire des chefs de famille; mais quand les intérêts généraux du clan venaient à être menacés, et qu'une guerre était déclarée, il exerçait une sorte de dictature militaire : alors tous ses sujets lui devaient une obéissance passive et illimitée.

Le clan n'était pas uniquement composé de familles liées par une parenté commune; il renfermait encore un autre élément, les clients et les esclaves. Les clients étaient des hommes personnellement libres, qui, ne faisant partie d'aucune des familles

[1] Cæs., lib. VI, c. XIX. La puissance paternelle était sans bornes. Les hommes avaient droit de vie et de mort sur leurs femmes et leurs enfants. Anciennement on brûlait des esclaves aux funérailles du père de famille.

[2] J'ai expliqué le fait de la propriété collective dans mon Histoire des classes agricoles en France.

légalement constituées et maîtresses d'un territoire, se plaçaient sous le patronage d'un chef, pour que leur liberté fût respectée et protégée [1]. Protection nécessaire dans une société où il n'y avait aucune place pour les individus isolés, où nul ne possédait de droits qu'autant qu'il appartenait à une association reconnue. En retour, les clients étaient tenus à un dévouement absolu pour la personne du chef; ils devaient le suivre et le défendre dans toutes ses entreprises; ils lui payaient aussi des redevances particulières. Après les clients venaient les esclaves ou serviteurs, *servi*, d'autant plus nombreux qu'une partie d'entre eux étaient des serviteurs volontaires, c'est-à-dire des engagés aliénant leur liberté pour un temps. César et Tacite donnent à ces derniers le nom latin d'*obœrati*. César se sert de termes très-vagues pour exprimer la condition de la classe inférieure [2]; c'était une servitude, mais une servitude plus mitigée et moins rigoureuse que l'esclavage romain [3].

De même que plusieurs familles unies par une origine commune formaient un clan, plusieurs clans réunis par un lien semblable, bien que plus éloigné, formaient une nation, ou ce que les Romains appelèrent une cité. Les nations avaient à leur tête des chefs particuliers ou des rois. Il semble qu'en général ces rois fussent élus par les chefs des clans et par les druides. On sait du moins que c'étaient les druides qui désignaient le *vergobret* ou roi des Éduens. C'étaient eux aussi qui, dans les grandes guerres, choisissaient le chef suprême auquel les nations confédérées devaient obéir. Toutefois il résulte des récits de César qu'il existait aussi dans les clans et les cités des commandements et des royautés héréditaires de droit, ou que l'ambition de chefs puissants s'efforçait de rendre tels.

La société gauloise resta généralement fidèle à son organisation patriarcale originaire. Elle conserva longtemps ses cadres primitifs avec une ténacité dont les cantons montagneux des îles Britanniques nous ont laissé des exemples frappants. Cependant il est facile de comprendre que cette organisation

[1] Cæsar., lib. VI, c. XI. Suos quisque opprimi et circumveniri non patitur; neque aliter si faciant, ullam inter suos habent auctoritatem.

[2] Cæsar., lib. VI, c. XIII. Plebs pœne servorum habetur loco.

[3] La distinction des familles, des clans et des nations se trouve dans le pays de Galles. César semble les distinguer par les expressions de *gens*, *familia* ou *domus*, de *tribus* et de *civitas*. Toutefois, il emploie souvent ces expressions d'une manière vague et confuse.

ne put être d'une régularité ni d'une uniformité parfaites. Les guerres et les révolutions étaient fréquentes. Elles le furent surtout à l'époque qui précéda la conquête de César. Le voisinage des Romains établis dans le midi de la Gaule eut pour effet inévitable d'augmenter les divisions. En effet, Rome suivit là, comme partout, son système de diviser pour régner : elle soutint les petites ambitions des chefs qui recherchèrent son alliance, et favorisa leurs usurpations.

Rien d'ailleurs ne lui était plus facile. Les chefs gaulois poussaient à l'excès le sentiment de l'indépendance et de la vanité personnelles ; ils étaient avides de renommée et de gain, et ils trouvaient dans le nombre et le dévouement de leurs sujets, de leurs tenanciers ou de leurs fidèles, une excitation perpétuelle à satisfaire leur ambition. « Plus chacun d'eux est » riche et renommé, dit César, plus il réunit autour de lui de » serviteurs et de clients [1]. » Ces clients, nommés *ambacti* ou *soldurii*, étaient engagés, les uns pour toujours et sans conditions, les autres pour un temps et moyennant une solde; mais tous mettaient leur gloire à se sacrifier pour leur chef [2], comme les Romains mettaient la leur à se sacrifier pour la patrie. Aussi plusieurs chefs devinrent-ils de véritables petits souverains.

On voit dans les Commentaires Orgétorix, que les Helvètes voulaient punir d'une trahison, se présenter au jugement accompagné de dix mille hommes, ses parents ou ses clients [3]. Quand le roi des Trévires a été tué par les Romains, sa parenté se réfugie dans la Germanie [4]. Vercingétorix est choisi pour commander les peuples ligués contre César, à cause du nombreux cortége d'hommes armés dont il marchait entouré. De là ces factions rivales qui existaient au sein de chaque nation ou cité, de chaque tribu ou fraction de cité, même de chaque maison ou de chaque famille, en sorte que le printemps ne pouvait revenir sans qu'il y eût, suivant l'expression des Commentaires, des injures à faire ou à venger [5]. Les druides, que Diodore dit avoir souvent arrêté par leur

[1] Cæsar., lib. VI, c. xv.
[2] L'expression de César est remarquable : *Se amicitiæ devovere.*
[3] « Omnem suam familiam, ad hominum millia decem, undique coegit. — Cæsar., lib. I, c. iv.
[4] Cæsar., lib. VI, c. viii.
[5] Cæsar., lib. VI, c. xv. — Ante Cæsaris adventum fere quotannis accidere solebat, ut aut ipsi injurias inferrent, aut illatas propulsarent.

médiation les nations prêtes à en venir aux mains, n'avaient plus l'autorité nécessaire pour empêcher des guerres continuelles.

Tel est le tableau que présentent les clans et les nations celtiques. Pour le compléter, il faut y ajouter un trait important. Strabon et César mentionnent souvent des assemblées et même des délibérations tumultueuses. Donc, les obligations de la clientèle militaire, si rigoureuses qu'elles fussent, n'enchaînaient pas entièrement la liberté des clients. Si la tribu était une armée, elle ne cessait pas pour cela d'être une tribu; d'où résultait un mélange inévitable de la discipline militaire et de l'indépendance individuelle. Au reste, il est probable que ces assemblées, auxquelles la masse des hommes libres prenait part, étaient celles qui décidaient de la guerre ou de la paix; car la guerre une fois décidée, nul ne pouvait refuser de marcher. On peut s'expliquer ainsi les paroles d'Ambiorix, roi des Éburons, disant au lieutenant de César qu'il n'avait pas plus de droits sur ses sujets que ses sujets n'en avaient sur lui.

Les différentes nations gauloises étaient très-inégales en force et en richesse, et c'était encore là une des grandes raisons des guerres qui les déchiraient. Les plus considérables en tenaient d'autres sous leur tutelle ou leur clientèle. Par exemple, les Rémois (Reims) avaient sous leur tutelle, au temps de César, les Carnutes (Chartres); de leur côté, les Éduens (Autun) avaient exercé longtemps, par l'étendue de leurs clientèles, une sorte de protectorat sur la plus grande partie de la Gaule. Il en était du patronage des tribus comme de celui des chefs. C'était en s'engageant à des redevances et en contractant des obligations particulières que les faibles obtenaient la protection des forts.

La Gaule, divisée en un certain nombre de ligues rivales, ressemblait assez à la Suisse, telle qu'elle était dans les trois derniers siècles, et telle qu'elle n'a pas encore cessé d'être. L'histoire moderne de la Suisse est remplie des rivalités de ses cantons, formant sans cesse des ligues et des contre-ligues et se disputant une sorte d'hégémonie. C'est précisément le même tableau que présente l'histoire de la Gaule, au moins dans le temps qui précède la conquête de César. Les ambitions des chefs particuliers, les rivalités de peuple à peuple, les clientèles tour à tour formées et détruites, la nation belliqueuse et pour-

tant s'épuisant en luttes stériles, tels sont quelques traits saillants de cette comparaison. Rome entretint habilement les divisions des Gaulois, qui servaient trop bien sa politique et ses intérêts. Les druides essayèrent en vain d'y mettre un terme; cette grande corporation, gardienne des traditions et de l'unité nationale, voyait tous les jours son autorité s'affaiblir.

Voilà quelle fut, autant du moins que l'imperfection des documents permet de la comprendre aujourd'hui, l'organisation sociale, religieuse et politique de la Gaule ancienne.

Si on la compare à celle que nous présente l'histoire de Rome et de la Grèce à leurs origines, ou l'histoire de la Germanie à une époque un peu plus récente, on trouve encore des analogies frappantes. Les religions voilant sous le culte apparent de la nature quelques croyances d'un ordre plus élevé, le pouvoir dans les cités dérivant du pouvoir constitué dans les familles, les migrations, les clientèles, les guerres fréquentes, les arbitrages religieux ont appartenu à toutes les nations de l'antiquité. C'est, au reste, une ressemblance qui s'explique d'elle-même; car il est naturel que les sociétés anciennes aient passé par des phases identiques, sauf la différence des temps ou celle des circonstances qui ont étouffé ou favorisé le développement de leur civilisation.

Mais la ressemblance ne fut jamais complète. Au siècle qui précéda l'ère chrétienne, la Gaule n'était pas encore arrivée à l'état de sécurité et de stabilité nécessaires pour que les germes de civilisation qu'elle renfermait en elle-même pussent fructifier librement. Toujours menacée par les invasions des étrangers, elle était de plus déchirée à l'intérieur par des luttes incessantes, et malgré les efforts des druides, elle n'avait aucun pouvoir public régulier. Rome, au contraire, s'était déjà donné un gouvernement assez fort pour protéger la marche d'une civilisation destinée à s'étendre sur la plus grande partie du monde connu.

IV. — Une nation qui fut longtemps pastorale, qui à ce titre avait besoin d'occuper pour sa subsistance de vastes espaces, dont chaque peuplade s'entourait d'un territoire libre et vacant pour se défendre contre les peuplades voisines, qui enfin vivait toujours armée, devait envoyer au loin de fréquentes émigrations. En effet, toutes les grandes invasions qui eurent lieu en Gaule firent refluer des essaims de Gaulois sur les contrées voi-

sines. Une partie des tribus partait pour chercher des terres à l'étranger[1].

A différentes époques, et particulièrement lors de l'arrivée des Kymris, des bandes de Gaëls pénétrèrent dans la péninsule Ibérique, la parcoururent jusqu'au détroit de Gadès, et y laissèrent des marques indélébiles de leur passage ou de leur établissement dans les noms des villes et des petits peuples. Les Gallaïciens et les Celtibériens (peuples de la Galice, du Portugal, *Portus Gallaïcorum,* et de la Castille) se formèrent du mélange des Gaëls avec les races indigènes de l'Espagne.

Des Gaëls, des Kymris, des Belges traversèrent également la Manche; les Romains trouvèrent dans les îles Britanniques des tribus qui portaient les mêmes noms que celles de la Gaule, et qui conservaient avec elles des liens de parenté et d'alliance (les Parisiens, les Atrebates).

Suivant une tradition universellement répandue dans l'antiquité, les deux neveux d'un roi des Bituriges (Berri), Bellovèse et Sigovèse, abandonnèrent leur patrie vers l'an 600, à la tête de deux grandes armées d'émigrants, franchirent les Alpes et le Rhin en prenant pour guide le vol des oiseaux, et pénétrèrent dans les vallées du Pô et du Danube.

Bellovèse s'établit dans l'Italie septentrionale, qui ne tarda pas à se remplir de colonies gauloises jusqu'au fleuve Æsis, en Ombrie, et qui reçut des Romains, pour cette raison, le nom de Gaule cisalpine. Les Gaulois italiens, recrutés sans cesse par leurs compatriotes, inquiétèrent de leur turbulent voisinage les Étrusques et les Romains. Ils étaient poussés vers le centre et le midi de la Péninsule par le besoin de terres nouvelles, par la séduction du climat, par le désir de piller, ou de rançonner des États déjà riches et florissants. L'an 390, ils assiégeaient la ville étrusque de Clusium, lorsqu'un envoyé romain les insulta. Pour se venger, ils marchèrent sur Rome même, s'en rendirent maîtres après la sanglante bataille de l'Allia, et se firent payer, quoi qu'en ait dit Tite-Live, la rançon du Capitole.

Rome, relevée par Camille, ne rencontra pas depuis lors d'ennemis plus redoutables ni plus persévérants. Leur cavalerie exercée, leurs chariots de guerre, l'habileté avec laquelle ils maniaient le sabre, l'épieu ou la lance, et par-dessus tout leur

[1] C'est toujours le motif que donnent les historiens anciens. « Non sufficientibus terris. » Florus. « Propter hominum multitudinem agrique inopiam. » Cæsar., lib. VI, c. XXIV.

audace indomptable, faisaient d'eux, à la discipline près, la première nation militaire de l'antiquité. Ils mettaient leur honneur à ne jamais abandonner un champ de bataille. L'histoire romaine est pleine des terreurs qu'ils inspiraient; on décrétait à leur approche le *tumultus gallicus,* c'est-à-dire une sorte de levée en masse et d'état de siége; en même temps la superstition populaire exigeait qu'un Gaulois et une Gauloise fussent enterrés vifs dans la ville même, pour accomplir de prétendus oracles en vertu desquels les Gaulois devaient un jour prendre possession du sol sacré.

Cependant les Romains et les Italiens du centre, Osques, Latins, Étrusques, entreprirent de défendre leurs territoires, et soutinrent contre cette invasion une lutte dont ils sortirent victorieux. Les historiens modernes de l'Italie ont remarqué, non sans raison, que la prépondérance de Rome dans la Péninsule commença véritablement le jour où elle se mit à la tête d'une guerre qui intéressait l'indépendance nationale du pays entier [1]. Les Romains et les Italiens, leurs alliés, durent leur succès à leur persévérance et à la supériorité de leur organisation militaire. Ils avaient déjà des troupes régulières permanentes; leurs soldats se servaient d'épées et de piques mieux trempées, et d'armes défensives à l'épreuve des sabres mal forgés de leurs adversaires. Ils possédaient aussi des villes pour se retirer au besoin, des citadelles fortifiées et les ressources d'un pays bien cultivé, ce qui leur permettait de se rallier après une défaite. Les Gaulois n'avaient rien de tout cela. Vaincus, ils étaient réduits à se replier sur eux-mêmes ou à appeler pour réparer leurs pertes quelques bandes d'aventuriers transalpins.

Ils vécurent d'ailleurs, dans le nord de l'Italie comme dans la Gaule, divisés en cantons, sans unité, et livrés surtout à l'agriculture pastorale : « Leurs troupeaux et leur or sont, dit Polybe, leurs seules richesses sérieuses, parce que ce sont les seules qu'ils puissent emporter avec eux partout où ils vont. » Ils se contentèrent d'occuper les villes qui existaient déjà, et n'en fondèrent, à ce qu'on croit, qu'une seule, Milan, au centre de leurs nouveaux établissements.

Les Romains, ayant acquis une prépondérance assurée dans l'Italie, ne tardèrent pas à menacer à leur tour l'indépendance des nations qui l'habitaient. Ils mirent un siècle à en conqué-

[1] Balbo, *Histoire d'Italie*, liv. I et II.

rir le centre et le midi. Les Gaulois de la cisalpine soutinrent, mais sans succès, les Étrusques et les Samnites dans leurs luttes contre les armées consulaires : ils éprouvèrent deux grandes défaites, l'une à Sentinum, l'an 295 avant Jésus-Christ, et l'autre en 283 au lac Vadimone. Les Romains victorieux ne se contentèrent plus de les contenir dans les limites qu'ils leur avaient assignées ; ils entreprirent de fonder des colonies militaires sur leur territoire. Ils commencèrent par occuper l'Ombrie ; ils élevèrent chez les Sénons, le principal peuple de ce pays, après la bataille du lac Vadimone, un fort où ils mirent une garnison de légionnaires, et qui devint la colonie de Sena (aujourd'hui Sinigaglia).

Appuyés sur cette position, ils poursuivirent les autres tribus, celles des Lingons, des Boïens, des Insubriens et des Cénomans, maîtresses de la vallée du Pô. L'an 225, ils écrasèrent à Télamone, dans une troisième grande bataille, une horde de Gaulois transalpins ; cette dernière victoire permit à Marcellus de s'emparer de Milan, la ville centrale de la fédération gauloise ; deux nouvelles colonies de vétérans furent alors fondées à Crémone et à Plaisance.

L'arrivée d'Annibal en Italie offrit aux Gaulois italiens une occasion favorable de défendre ou de recouvrer leur liberté. Ils unirent leurs armes à celles des Carthaginois, auxquels ils avaient servi de guides pour le passage des Alpes, le premier qui eût été entrepris jusque-là par une armée nombreuse et régulière ; il y avait d'ailleurs longtemps que Carthage recrutait de préférence ses troupes mercenaires parmi leurs compatriotes. Mais Rome, ayant ruiné Carthage, sortit de la seconde guerre punique plus puissante que par le passé, et les Gaulois italiens, réduits à leurs seules forces, durent, malgré leur résistance héroïque, céder une seconde fois à la discipline supérieure des légions. Pendant plusieurs années, Rome décréta des levées en masse et dirigea ses deux armées consulaires dans le nord de la Péninsule. Elle finit par se rendre entièrement maîtresse de la Cisalpine et des montagnes de la Ligurie. Elle étendit sa frontière jusqu'au pied des Alpes. Elle força les tribus gauloises à poser les armes, à s'attacher au sol par la culture, ou à émigrer ; car il paraît que quelques bandes remontèrent au nord des montagnes. Trois nouvelles colonies, fondées ou agrandies à cette époque, Bologne, Parme et Mutine (ou Modène), assurèrent la conquête, et le pays changea de face si complétement,

qu'on s'est demandé si les vainqueurs n'avaient pas chassé devant eux toute la population des plaines [1]. Ce qui est certain, c'est que la Gaule cisalpine devint romaine en fort peu de temps, qu'elle cessa de se distinguer par aucun caractère essentiel du reste de l'Italie, et qu'usant de ses ressources naturelles, elle présenta bientôt l'aspect d'une des plus riches et des plus florissantes contrées de l'ancien monde. Les Romains eurent soin d'assurer cette prospérité en occupant les défilés des Alpes et en fermant ainsi la Péninsule aux hordes étrangères.

V. — Sigovèse, que la tradition dit avoir été frère de Bellovèse, avait conduit, de son côté, une nombreuse horde d'émigrants gaulois dans la vallée du Danube. Les Romains attribuèrent à cette émigration le fait de l'existence dans la Germanie de plusieurs tribus celtiques, particulièrement des Boïens, qui habitèrent la Bohême et plus tard la Bavière. Il est plus probable que les Boïens, comme les Gallæciens (de la Gallicie au pied des Carpathes), étaient d'anciennes tribus gaéliques, qui, grâce à leur position montagneuse, avaient résisté victorieusement à l'invasion des Germains, lorsque ceux-ci avaient rejeté vers l'ouest la masse des Gaëls. Rien cependant n'empêche d'admettre que le flot, poussé aux extrémités de l'Europe, n'ait plus d'une fois aussi remonté vers sa source.

Un fait certain, c'est que quelques tribus gauloises s'avancèrent par la vallée du Danube et les montagnes illyriennes jusque dans le voisinage de la Macédoine et des riches États de la Grèce. Des Gaulois combattirent contre Alexandre le Grand, et répondirent à ses menaces qu'ils ne craignaient qu'une chose au monde, la chute du ciel. Ils se jetèrent à plusieurs reprises sur les royaumes de ses successeurs. L'an 280, ils tuèrent dans une bataille Ptolémée Céraunus, roi de Macédoine. Deux ans après, ils battirent les Grecs et les Macédoniens réunis, et pénétrèrent au cœur des pays helléniques dans les montagnes de la Phocide, espérant piller les trésors du temple d'Apollon à Delphes. Ils inspirèrent à leurs ennemis une épouvante dont les historiens grecs de l'époque suivante ont conservé l'impression. S'il faut les croire, Apollon Delphien dut lui-même intervenir et défendre son sanctuaire par un orage terrible. La plus grande partie des assaillants fut écrasée dans les défilés des montagnes,

[1] Mommsen, *Histoire romaine*, t. II.

et leur chef ou Brennus, pour ne pas survivre à ce désastre, se poignarda.

Antigone de Goni et Pyrrhus repoussèrent deux fois les Gaulois, et réussirent à leur fermer la Grèce, mais ne cherchèrent pas à les chasser du territoire où ils s'étaient établis, et les laissèrent maîtres de plusieurs parties de l'Illyrie et de la Thrace. Une tribu gauloise, celle des Scordisques, qui habitait les bords de la Save, s'y rendit redoutable jusqu'au temps où ce pays fut occupé par les Romains. D'autres se mirent à la solde des petits États helléniques des bords de l'Hellespont, et se firent donner pour prix de leurs services les provinces de l'Asie Mineure appelées depuis lors Galatie ou Gallo-Grèce. Ces provinces, situées au centre de la Péninsule et dans la partie montagneuse, formaient une sorte de camp retranché. Les Gaulois qui s'y établirent purent y conserver facilement leur caractère national et leurs habitudes guerrières[1]. Ils s'y maintinrent pendant près d'un siècle, inquiétant les villes du littoral, les États voisins et même les royaumes de Pergame et des Séleucides. Cependant Attale, roi de Pergame, les refoula loin de la mer, et les Romains finirent par les soumettre en Asie, comme ils avaient fait en Europe. L'an 189 avant Jésus-Christ, le préteur Manlius les défit au cœur même de leurs montagnes, réduisit en captivité une partie de leur population, et revint à Rome chargé des couronnes d'or que les villes d'Asie lui envoyèrent pour reconnaître leur délivrance.

VI. — Si, après avoir suivi ces émigrations qui ne donnèrent naissance à aucun État durable, nous rentrons dans la Gaule, nous y voyons quelques éléments de civilisation apportés par les Phéniciens, les Grecs, et plus tard les Romains.

Ce que nous savons des Phéniciens se réduit à peu de chose. Dès une époque reculée, huit siècles au moins avant l'ère chrétienne, ils envoyaient des vaisseaux sur toutes les côtes de la Méditerranée. On croit aussi qu'ils franchirent le détroit de Gibraltar ou les colonnes d'Hercule, et naviguèrent dans l'Océan, la Manche et la mer du Nord; toutefois ce n'est qu'une conjecture.

Les anciens attribuaient aux Phéniciens d'avoir visité les premiers l'intérieur de la Gaule, d'y avoir ouvert des voies de

[1] Ils se divisaient en trois tribus : celles des Tectosages, des Trocmes et des Tolisto-Boiens.

communication, d'avoir frayé, par exemple, le passage des Alpes. Avant la seconde guerre punique, il existait une route phénicienne conduisant des Alpes aux Pyrénées. On prétend qu'ils enseignèrent aux Gaulois la construction des places fortes. Des érudits ont avancé, toutefois sans preuves certaines, que c'étaient eux qui avaient bâti la célèbre Alesia, en Bourgogne.

L'Hercule phénicien, dont les historiens grecs ont raconté les voyages, est la personnification du peuple qui portait ses divinités avec lui dans ses entreprises lointaines, et qui mettait son commerce sous un patronage religieux.

Quelques auteurs ont pensé que la religion des Gaulois pouvait leur être venue de la Phénicie; ils ont cru reconnaître, en s'appuyant sur l'opinion d'un ancien, Diodore de Sicile, une parenté réelle entre les divinités gauloises et les divinités phéniciennes. C'est un fait certain que les peuples de la Gaule eurent des croyances, des traditions et des symboles d'une origine orientale : la question est de savoir s'ils les apportèrent directement de l'Asie, ou s'ils les reçurent plus tard des navigateurs et des commerçants qui les visitèrent. La première de ces deux hypothèses est la plus probable. Elle n'exclut pas d'ailleurs le fait d'une certaine influence religieuse exercée par les Phéniciens. Ce peuple était plus civilisé que les Gaulois; Diodore raconte qu'Hercule fit disparaître sur son passage la coutume barbare de massacrer les étrangers.

Diodore ajoute que les Phéniciens apprirent aux Gaulois à se servir des métaux précieux, dont ils ignoraient l'usage. C'est un fait digne de remarque que l'exploitation des mines ait été l'une des plus anciennes industries dans tous les pays du monde, leur produit servant d'instrument nécessaire pour les échanges. On commençait par exploiter la partie superficielle, où l'extraction présentait plus de facilité, et c'est là ce qui explique comment certaines mines productives dans l'antiquité ont cessé de l'être aujourd'hui. Les Phéniciens apprirent aux Gaulois non-seulement l'usage des lingots d'or et d'argent comme valeur représentative, mais encore celui de la monnaie. Ils leur montrèrent, d'après la même tradition, à forger le fer et à travailler les différents métaux, travail dans lequel ces derniers acquirent une certaine habileté. Ils échangeaient contre ces métaux des verroteries, des armes, des pierres précieuses, et quelques-uns de ces riches tissus aux teintures

éclatantes, dont leur industrie eut à peu près seule le secret dans l'antiquité.

On voit que l'influence des Phéniciens a été presque uniquement commerciale, que leur commerce peut être qualifié pour cette période reculée de commerce de luxe, et qu'il se bornait en général à des objets de peu de volume, faciles à transporter sur des bâtiments de petite dimension. Les Phéniciens n'ont fondé aucun établissement important dans les pays celtiques; ils n'y ont laissé pour tous monuments de leur séjour ou plutôt de leur passage qu'un petit nombre de tombeaux et d'objets antiques; encore l'attribution qu'on leur a faite de ces objets est-elle souvent contestable.

VII. L'influence grecque, appartenant à des temps plus historiques et mieux connus, peut être par cette raison mieux appréciée.

Les Rhodiens abordèrent les premiers à l'embouchure du Rhône [1], mais ils ne firent que montrer la route aux Phocéens. Ces derniers, partis de l'Asie Mineure, fondèrent Marseille environ six cents ans avant l'ère chrétienne. Un de leurs chefs, Euxène, épousa, suivant une tradition conservée par quelques auteurs, la fille d'un roi du pays, et reçut pour dot le territoire où la ville fut bâtie. Soixante-cinq ans après, en 535, les habitants de Phocée, pressés par les armes de Cyrus, émigrèrent en grand nombre dans leur lointaine colonie, et y portèrent leur activité et leur génie commercial.

Marseille, après s'être défendue avec succès contre les attaques des peuples voisins dont elle excitait les jalousies, acquit une importance très-supérieure à celle de toutes les villes bâties par les Phéniciens sur les côtes européennes de la Méditerranée. Elle fut la rivale de Carthage; aussi les Romains trouvèrent-ils en elle, dans leur lutte contre la patrie d'Annibal, une alliée dévouée et active. Peu à peu des villes grecques, qui étaient probablement des comptoirs marseillais, s'échelonnèrent à l'ouest et à l'est des bouches du Rhône, depuis Emporiæ (Ampurias) dans la Catalogne, jusqu'à Nice et au port d'Hercule Monoïcos (Monaco). Les principales furent Agatha (Agde), Olbia (Hyères) et Antipolis (Antibes).

Si le commerce de Marseille fut assez puissant pour triompher des rivalités étrangères et pour assurer à la république un rôle politique considérable pendant les deux siècles qui précé-

[1] On leur attribue la fondation d'une ville appelée Rhodanusia.

dèrent la conquête romaine, il n'en demeura pas moins à peu près borné, comme celui des Phéniciens, à l'industrie des transports maritimes entre les différents ports de la Méditerranée occidentale. Il est probable que les produits du sol, marchandises encombrantes pour la marine des anciens, n'étaient pas l'objet principal de ces transports; d'ailleurs les pays méditerranéens avaient tous à peu près les mêmes produits, et pouvaient facilement se passer les uns des autres. On continuait de transporter de préférence les objets de luxe, tels que les métaux précieux, l'ivoire, peut-être l'encens, et quelques épices. Ces objets, de peu de volume et d'un grand prix, étaient en rapport avec les dimensions des navires grecs, navires beaucoup plus petits que les nôtres et qui marchaient plus à la rame qu'à la voile.

Les Marseillais, successeurs des Phéniciens, exploitèrent comme eux les mines du centre de la Gaule. Ils remontaient le Rhône et la Saône, et communiquaient par des routes de mulet avec les vallées de la Loire et de la Seine. Ils allaient encore chercher à l'embouchure de ces derniers fleuves les produits tirés de la Grande-Bretagne, l'étain des îles Cassitérides (Sorlingues ou Cornouailles), des pelleteries, des esclaves, des chiens de chasse et de combat. Ils échangeaient contre ces produits des tissus de laine, de l'airain, des métaux ouvrés (armes ou instruments de travail), du verre, du pastel, plante méridionale dont les Bretons se teignaient le corps. Ce commerce était en pleine activité dans le siècle qui précéda la conquête romaine. Ses étapes donnèrent naissance à plusieurs villes, et c'est à lui sans doute qu'il faut rapporter la formation d'une marine organisée chez les Vénètes, peuple de l'Armorique, au nord de l'embouchure de la Loire. Les Vénètes sont la seule nation gauloise chez laquelle les auteurs anciens mentionnent l'existence d'une telle marine; leurs vaisseaux faisaient communiquer l'Armorique et la Bretagne, et des monnaies d'un type particulier, également trouvées dans ces deux pays, prouvent manifestement les relations commerciales qui existaient entre eux[1].

Des navigateurs phocéens, c'est-à-dire marseillais, Euthymène et Pythéas, entreprirent vers l'an 330 avant notre ère

[1] V. Diod. Sic., lib. V; Cæsar., lib. V, c. XII et XIV; Strab., lib. IV. — V. aussi Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, t. Ier, ch. Ier.

des voyages d'exploration dans les mers de l'Afrique occidentale et du nord de l'Europe. Mais nous ne connaissons ces voyages que par des fragments très-incomplets de Pythéas, qui visita une partie des contrées septentrionales.

La constitution de Marseille était républicaine, comme celle de presque tous les États grecs. Le gouvernement y appartenait à un conseil de six cents membres, élus par les citoyens qui payaient un cens [1]. Ces six cents choisissaient eux-mêmes dans leur sein un petit conseil et trois chefs chargés du pouvoir exécutif.

La colonie phocéenne, devenue riche et puissante, entretenant de fréquentes relations avec la mère patrie, et envoyant tous les ans des offrandes aux temples helléniques, eut une certaine industrie de luxe et ce goût des arts qui a partout caractérisé les villes grecques. Elle eut des philosophes, des lettrés et même des savants. Ses navigateurs possédèrent des connaissances étendues en géographie et en astronomie. S'il faut en croire Justin, abréviateur il est vrai d'un historien né à Marseille, Trogue-Pompée, elle jeta un certain éclat à l'époque où les autres villes helléniques, asservies par les Romains, virent s'effacer le leur. « Un si grand lustre, dit Justin, fut répandu sur les hommes et sur les choses, qu'il sembla non pas que la Grèce eût émigré en Gaule, mais que la Gaule eût émigré en Grèce. » Marseille continua d'être sous le gouvernement des empereurs une ville littéraire, célèbre par ses artistes, ses savants, ses sophistes et ses médecins; elle partageait alors avec Athènes le privilége d'attirer chez elle la jeunesse romaine qui cherchait à s'instruire. On l'appelait l'Athènes des Gaules.

La civilisation grecque n'a jamais été très-expansive; elle l'a été surtout beaucoup moins que celle de Rome. Les Grecs avaient un esprit national très-étroit; ils méprisaient les autres peuples, les Barbares, même quand ils s'établissaient au milieu d'eux. Marseille ne s'est pas distinguée sous ce rapport des autres colonies helléniques. Pendant tout le temps qui précéda l'arrivée des Romains, elle ne paraît avoir fait aucun effort direct pour civiliser les peuples gaulois qui l'entouraient. Elle y a cependant contribué indirectement par son commerce, son industrie et ses arts particuliers.

[1] On les appelait τιμοῦχοι. Dans les républiques ioniennes, comme à Athènes, la première condition pour exercer des fonctions publiques était le payement d'un cens.

Les Phocéens passèrent chez les anciens pour avoir introduit dans les Gaules la vigne et l'olivier. On peut contester le fait. Il n'en est pas moins certain qu'ils apportèrent avec eux les procédés de leur agriculture et de leur industrie, déjà florissantes dans l'Asie Mineure. En même temps, le commerce marseillais ne put sillonner les différentes routes de la Gaule sans laisser dans plusieurs cantons des traces manifestes de son passage. On trouvait au premier siècle de notre ère une population d'origine grecque répandue sur tous les bords du Rhône. On croit qu'il existait une colonie grecque à Lyon avant la colonie romaine que Plancus y établit; dans tous les cas les Grecs de cette dernière ville furent assez nombreux pour qu'on célébrât des jeux littéraires dans leur langue, et ce furent eux qui servirent dans la Gaule d'introducteurs au Christianisme.

La langue grecque était répandue chez les Gaulois; ils s'en servaient pour écrire les contrats. Elle a été parlée longtemps autour de Marseille. Elle a contribué, plus directement qu'on ne pense, à former non-seulement l'idiome provençal, mais encore le français moderne. Une partie de nos anciens termes de marine et de commerce en dérivent sans intermédiaires.

Les Gaulois empruntèrent aussi aux Grecs leur alphabet. Anciennement ils n'écrivaient rien. Pas un des monuments celtiques qui nous restent n'offre la trace d'une inscription indigène. Les plus anciennes inscriptions de la Gaule sont grecques ou romaines. César nous apprend que les Helvètes employaient les caractères grecs pour écrire dans leur langue leurs actes publics ou le dénombrement de leurs tribus. Ils faisaient usage de ces mêmes caractères pour les légendes qu'ils gravaient sur leurs médailles, avant qu'ils se servissent des caractères latins. En général ces médailles, dont il reste un grand nombre et sur lesquelles on a retrouvé les noms des chefs que César eut à combattre, reproduisent les types de divinités grecques. Enfin tous les objets antiques de provenance gauloise antérieurs à l'époque romaine présentent une imitation évidente de l'art hellénique.

Cette influence littéraire et artistique de la Grèce marque une époque importante dans l'histoire de la civilisation des peuples gaëliques. Quelque haute idée qu'on se fasse de l'antiquité et de l'étendue de cette civilisation, le fait que les Gaulois empruntèrent aux Grecs leur alphabet et même leur langue, constitue à leur égard une infériorité manifeste. Primitivement,

ils purent avoir des chants nationaux, c'est-à-dire la poésie des temps barbares, mais cette poésie n'a laissé qu'un souvenir traditionnel et point de monuments. Rien n'est arrivé jusqu'à nous, ni des chants des bardes, ni des poëmes druidiques, qui se transmettaient par la mémoire seule. La langue celtique ne devint une langue écrite que très-tard. Aucun des textes que nous avons encore et qui lui appartiennent, n'est antérieur à la conquête romaine et à l'ère chrétienne.

LIVRE DEUXIÈME.

CONQUÊTE DE LA GAULE PAR LES ROMAINS.

I. — Les Phéniciens et les Grecs, peuples commerçants, s'étaient à peu près bornés à fonder des établissements sur les côtes de la Gaule. Les Romains, puissance militaire, firent davantage. Ils commencèrent par aider le développement de Marseille, qui était leur alliée, et dont l'influence ouvrit, en s'étendant, la voie à leurs conquêtes. Devenus ensuite maîtres de tout le pays, ils entreprirent de se l'assimiler, et ils poussèrent cette assimilation si loin, que les peuples gaëliques, confondus dans la grande unité romaine, finirent par perdre presque tous leurs caractères distinctifs. Rome et les Césars ont frappé la Gaule d'une empreinte que les siècles n'ont pu effacer.

Déjà, au temps des guerres puniques, deux siècles avant l'ère chrétienne, Rome possédait le gouvernement le plus fort de l'antiquité. Ses institutions militaires étaient arrivées à un haut degré de supériorité et même de perfection. Elle avait conquis l'Italie centrale et méridionale ; elle en avait dompté les tribus les plus rebelles; la Péninsule était couverte de ses colonies. Après les triomphes remportés sur les Carthaginois et les Grecs, c'est-à-dire sur des nations commerçantes et riches, la république éprouva une transformation rapide. La simplicité primitive de la ville de Mars, son antique pauvreté, ses mœurs d'une rudesse énergique, firent place à des goûts opulents, au luxe public et privé. Le progrès de la littérature latine, qui se développa tout à coup et presque sans préparation, peut servir de mesure à celui de la civilisation romaine. Cette révolution, tout en altérant profondément le caractère du peuple qui devint le peuple roi, augmenta ses ressources, sa richesse, sa puissance, et lui permit, après la conquête de l'Italie, d'aspirer à celle du monde.

Le Sénat, qui voyait les barbares à ses portes, fut obligé, par l'intérêt même de sa défense, de les attaquer, de les dompter et de les assimiler aux autres populations romaines. Il occupa la Cisalpine pour opposer la barrière des Alpes aux invasions. Ensuite il jugea cette barrière insuffisante, et la fit fran-

chir aux légions, qui, par un enchaînement naturel d'événements, pénétrèrent bientôt au cœur de la Gaule.

L'an 154 avant Jésus-Christ, Marseille, en guerre avec des tribus liguriennes de son voisinage, appela les Romains à son secours. Ils passèrent les Alpes pour la première fois, battirent ces tribus, et leur enlevèrent quelques terres qu'ils donnèrent aux Marseillais. Trente ans après, ils furent invités de la même manière à repousser les attaques des Salyens ou Salluviens, le plus considérable des peuples gaulois habitant entre le Rhône et les Alpes. Les consuls Fulvius, en 125, et Sextius, en 123, remportèrent sur ce nouvel ennemi deux victoires faciles. Sextius le dépouilla d'une partie de son territoire, et se réservant la place où il avait combattu, y établit, près d'une source thermale, la première station militaire des Romains dans la Gaule. Il bâtit *Aquæ-Sextiæ*, Aix, qui devint une colonie.

Les Allobroges (entre l'Isère et le Rhône) et les Arvernes (Auvergne), peuples montagnards, belliqueux, et placés chacun à la tête d'une ligue particulière, s'unirent pour renverser l'établissement que Sextius avait fondé. Les Arvernes surtout étaient puissants; leurs chefs devaient à l'exploitation des mines des Cévennes des richesses devenues proverbiales, et se paraient avec ostentation d'ornements d'or et d'argent. Des députés allèrent à Rome demander que les terres enlevées aux Salyens leur fussent restituées. Les Romains, appuyés d'ailleurs par l'alliance d'un autre peuple gaulois, les Éduens (Bourgogne), répondirent par une déclaration de guerre.

Les consuls Domitius et Fabius marchèrent successivement contre la confédération des Arvernes et des Allobroges, qui fut défaite dans deux batailles sur les bords du Rhône, la première, en 122, à Vindalium, près de la jonction de la Sorgue, et la seconde, en 121, près de l'embouchure de l'Isère. Les bandes ennemies ne purent, malgré leur nombre, tenir contre la discipline des légions. Elles leur opposèrent inutilement des lignes de chars de guerre qui furent rompues, et des meutes de chiens dressés pour le combat, qui furent écrasés par les éléphants. Les vainqueurs laissèrent aux Arvernes leur indépendance, mais réduisirent à l'état de tributaires et de sujets les Allobroges et les petits peuples situés en deçà du Rhône. Ils formèrent de cette manière, sur le versant occidental des Alpes, une première province, comprenant la Provence et le Dauphiné actuel, sauf les territoires qui appartenaient aux Marseillais.

Cette province s'agrandit presque aussitôt. Le Sénat voulut assurer ses communications avec l'Espagne, dont la conquête était achevée depuis peu de temps, et avec laquelle il ne pouvait entretenir encore que des relations maritimes. Il n'était pas certain de demeurer toujours maître de la mer. Il résolut de s'ouvrir une route de terre entre les Alpes et les Pyrénées. Le consul Marcius, envoyé dans ce but au delà du Rhône, fonda, l'an 118, la colonie de Narbonne, qui fut peuplée de vétérans, destinée à protéger une route militaire, et à devenir, comme l'appelle Cicéron, une sentinelle et une forteresse du peuple romain dans ces contrées[1]. On incorpora à la province tout le pays qui s'étend sur le versant méridional des Cévennes, depuis ces montagnes jusqu'à la Méditerranée (Languedoc actuel). On donna aux peuples de ce pays, aux Helviens et aux Volques Arécomiques, le titre de *fédérés*, qui devait déguiser leur sujétion. La province fut appelée Narbonnaise, du nom de Narbonne, sa métropole. Toulouse, célèbre par ses temples où les Gaulois entassaient l'or qu'ils consacraient à leurs dieux, entra dans l'alliance de la république; quelques années après, un soulèvement offrit au consul Cépion l'occasion de lui enlever son indépendance.

Ces premiers établissements étaient à peine créés, lorsque parurent, l'an 113, les Cimbres et les Teutons, que les historiens romains représentent comme innombrables. On croit les Cimbres de la même race que les Kymris de la Gaule; les Teutons appartenaient à la famille tudesque ou germanique. Comme on ignore la raison qui mit ces hordes en mouvement, on a pensé que les Romains, en pénétrant dans les vallées du Norique, et en rejetant les peuples de la Germanie les uns sur les autres, pouvaient avoir été la cause involontaire de cette grande émigration[2]. Quoi qu'il en soit, les barbares, après avoir erré ou séjourné quelque temps dans les pays d'outre-Rhin, franchirent le fleuve et vinrent chercher des terres au cœur de la Gaule. On les voyait s'avancer, les uns à pied, les autres sur des chariots, traînant avec eux une longue suite de femmes, d'enfants et d'animaux domestiques. Repoussés par les Belges qui ne laissèrent pas entamer leur territoire, ils se dirigèrent vers le centre où ils promenèrent leurs ravages; ils battirent les Arvernes affaiblis par les victoires récentes des Romains, puis

[1] Speculas populi romani et propugnaculum hostibus oppositum.
[2] Mommsen, t. II.

attaquèrent la province elle-même. Chemin faisant, leurs rangs se grossissaient d'aventuriers de toute origine. Plusieurs tribus, dont ils avaient détruit les ressources, se joignirent à eux. Trois peuples helvétiques, les Tirgurins, les Tughènes et les Ambrons (Zurich, Zug), les suivirent. L'effroi fut général. Les populations prenaient la fuite à leur approche ou s'enfermaient dans les enceintes fortifiées, et y attendaient que le torrent dévastateur eût passé, laissant après lui la désolation et la famine. César prétend que des nations gauloises furent réduites à manger leurs vieillards.

Quand les Barbares ne trouvèrent plus à subsister, ils demandèrent à la république de leur donner des terres, offrant en retour de combattre pour elle. Plus tard, les Romains accueillirent favorablement les propositions de ce genre, et firent même, sur cette base, des traités systématiques avec les Germains. Mais alors ils répondirent par un refus. Les Germains étaient pour eux une race nouvelle qu'ils connaissaient depuis peu de temps; c'était la première fois qu'ils se trouvaient en présence de populations errantes prétendant leur faire la loi. Comme ils s'attribuaient une immense supériorité sur les Barbares nomades, ils crurent leur orgueil et la sûreté de leur établissement dans la Gaule méridionale intéressés à ne faire aucune concession.

Les Teutons, ne pouvant vivre qu'à la condition d'avoir des terres, résolurent d'enlever par la force celles qu'on leur refusait. Ils entrèrent dans la province, et y défirent sur les bords du Rhône plusieurs armées consulaires, entre autres, l'an 105, celle de Manlius et de Cépion. Suivant les historiens latins, la dernière de ces défaites coûta aux Romains quatre-vingt mille hommes; les uns tués sur le champ de bataille, les autres égorgés de sang-froid après le combat ou précipités dans le fleuve par les vainqueurs. Ces chiffres, d'une exagération évidente, comme presque tous ceux que les anciens nous ont laissés, au moins pour les batailles livrées dans la Gaule, prouvent du moins que ces batailles furent très-sanglantes. Les Teutons étaient belliqueux et bien armés. Outre leurs armes offensives pareilles à celles des Gaulois, comme des épées, des sabres, des épieux ou des traits qu'on appelait *materis*, ils portaient des armes défensives, c'est-à-dire des boucliers étroits et longs, et même des casques et des armures. D'ailleurs, après une victoire, ils ne gardaient pas leurs prisonniers, qu'ils n'auraient pu nourrir; ils les massacraient.

La plus grande difficulté pour de pareils peuples n'était pas de vaincre, mais de tirer parti de leurs victoires, surtout quand ils avaient affaire à une nation telle que les Romains. Aussi, quoiqu'ils eussent franchi le Rhône, et qu'ils fussent entrés sur le territoire de la nouvelle province, ne pénétrèrent-ils pas bien avant. Obligés de se diviser sans cesse pour vivre, ils formèrent deux groupes principaux, dont l'un, celui des Teutons, resta dans la Gaule, tandis que l'autre, celui des Cimbres, se dirigea sur les vallées qui descendent dans la haute Italie.

Marius venait alors de terminer la guerre de Jugurtha. Le vainqueur de l'Afrique parut au Sénat le seul homme capable de commander les légions en face de pareils ennemis. Il fut perpétué trois ans dans le consulat, et il mit à profit ces trois ans, pendant lesquels les Barbares n'osèrent l'attaquer, pour exercer ses soldats et les préparer à vaincre. Il leur fit creuser un canal depuis Arles, où était son camp, jusqu'à la mer, afin d'assurer ses communications avec Marseille. Le soldat romain, qui ne campait jamais qu'après s'être retranché, était habitué à tous les genres de travaux, particulièrement à ceux de la terre. Il fallait d'ailleurs qu'il eût et qu'il développât continuellement une force physique bien plus nécessaire dans les guerres antiques que dans celles d'aujourd'hui. Quand le canal d'Arles fut achevé, Marius livra aux Teutons, l'an 102, entre Aix et le Rhône, la plus terrible peut-être des batailles de l'antiquité. Les Romains et les Barbares s'entr'égorgèrent durant un jour; puis la mêlée, interrompue le lendemain, recommença le troisième jour avec un nouvel acharnement. La horde fut détruite; les Teutons se faisaient tuer ou s'entre-tuaient eux-mêmes pour ne pas tomber en captivité : c'est ce qui explique les chiffres fabuleux auxquels les historiens latins évaluent leurs pertes. On en prit cependant un certain nombre qui furent enchaînés et vendus comme esclaves sur les marchés de la Gaule et de l'Italie. Le peu qui échappa fut dispersé et cessa d'exister comme nation. On croit que l'arc de triomphe d'Orange fut élevé en l'honneur de Marius et pour perpétuer le souvenir de sa victoire. L'année suivante, Marius extermina les Cimbres à Verceil; on l'appela dès lors le sauveur et le troisième fondateur de Rome.

L'existence de la province était doublement assurée. Rome avait appris aux peuples gaulois que ses armes pouvaient repousser les Barbares et arrêter les invasions. Elle n'eut

plus à combattre que les soulèvements intérieurs. Non que le joug romain fût en soi bien rigoureux. Généralement le Sénat laissait aux tribus indigènes l'autonomie, c'est-à-dire la faculté de se gouverner elles-mêmes, et la propriété de leur sol; il se bornait à les soumettre au payement d'un impôt. Mais les gouverneurs étaient durs, avides, cruels, et à peu près sûrs de l'impunité. De là des soulèvements nombreux, que les guerres civiles de la république encouragèrent, et qui furent punis par les mesures les plus rigoureuses, comme des réquisitions d'armes et de blé, ou des confiscations territoriales. Les terres confisquées étaient distribuées aux Marseillais et aux légionnaires, quelquefois vendues à vil prix. On supprima l'autonomie dans quelques cas particuliers. Les habitants de Toulouse perdirent la leur et reçurent une colonie dans leurs murs. Toutefois ces agitations et ces châtiments n'empêchèrent pas la province de prospérer et de prendre un nouvel aspect.

La sécurité établie par les légions et la création de nouveaux marchés engagèrent les tribus limitrophes, en remontant des Cévennes aux bords du Rhône supérieur, à rechercher l'alliance de la république; un commerce régulier s'organisa entre ces tribus et le territoire romain. Cicéron peint la province livrée aux spéculateurs qui venaient d'Italie exploiter son sol, le mettre en culture, y élever des constructions, s'emparer de son commerce. « Les Gaulois, dit-il, ne font point d'affaires sans » nous; nous sommes leurs banquiers, leurs bailleurs de fonds; » tout l'argent qui circule chez eux est dans nos mains. »

Les Romains entreprenaient alors une grande œuvre de colonisation. Il est difficile de croire qu'ils n'eussent pas à cet égard quelques idées arrêtées, et qu'ils ne vissent pas dans la Gaule méridionale un champ ouvert, où la population pauvre de Rome et de l'Italie devait trouver des terres et du travail, la république un accroissement de richesse. Nul autre pays ne présentait, par sa position, par son voisinage, par son climat si semblable à celui de la Péninsule, des conditions plus favorables. Le résultat même fut si complet qu'un demi-siècle suffit pour opérer la transformation de la Narbonnaise. Malheureusement nous connaissons d'une manière très-imparfaite les moyens que les Romains employèrent. Tout ce que nous savons se borne à deux choses: l'une, que l'occupation resta longtemps militaire, l'autre, que l'administration fut pleine des abus les plus odieux. Fontéius, un des gouverneurs, fut accusé devant le Sénat d'avoir

dilapidé les revenus de la province, et créé des monopoles pour son compte personnel. Cicéron composa pour le défendre un plaidoyer célèbre. Or, ce plaidoyer nous montre que les gouverneurs avaient un pouvoir discrétionnaire à peu près illimité, et que si Rome était disposée à recevoir quelquefois les plaintes de ses colons, c'est-à-dire de ses propres citoyens, elle l'était infiniment moins à admettre celles des Barbares devenus ses sujets.

Les limites septentrionales de l'occupation restèrent les mêmes pendant un demi-siècle, depuis la guerre des Teutons jusqu'à l'an 58 avant Jésus-Christ. Mais ce temps, utilement employé pour la colonisation de la province, ne fut pas perdu non plus pour le progrès de l'influence romaine au nord du Rhône et des Cévennes. Les marchands romains pénétrèrent dans le centre de la Gaule, et y établirent des comptoirs à Genabum et Corbilo sur la Loire (Orléans, Nantes). Ils ne firent, suivant toute apparence, que s'associer au commerce des Marseillais, et lui donner plus d'extension, car la prospérité de Marseille alla croissant.

Plusieurs peuples libres, comme les Éduens, les Arvernes, les Séquanes, empruntèrent à la république une partie de ses usages ou même de ses institutions. C'est ainsi qu'ils frappèrent des médailles dont le type était le même que celui de ses monnaies. Les Éduens, puissants par la position centrale et naturellement forte qu'ils occupaient entre la Saône et la Loire, entre les routes du Midi et celles du Nord, mirent à profit leur titre de frères et alliés du peuple romain pour étendre leur autorité sur les populations plus barbares qui habitaient du côté de l'Océan et de la Manche [1]. L'influence des maîtres de la Narbonnaise, secondée par l'alliance éduenne, fit de si grands progrès dans toute la Gaule demeurée libre, qu'au temps de César il existait au sein de chaque nation une faction qu'ils avaient gagnée, et des chefs élevés à Rome. Certaines parties du pays étaient romaines à demi, ou du moins prêtes à le devenir, lorsque le conquérant commença cette guerre savante qui devait en achever la soumission en huit campagnes.

II. — Suétone a soutenu que César avait entrepris la conquête de la Gaule pour se faire une armée à lui, et remporter des triomphes qui lui permissent de prétendre au pouvoir souve-

[1] Immanes et barbaras Galliæ gentes. — Eumène, lib. IV, c. 11.

rain. Tous les historiens ont répété à l'envi cette assertion, qui fait peut-être, comme toutes les explications données après coup, une bien grande part à la prévoyance humaine. Ne suffisait-il pas que le proconsulat de la Gaule fût pour César la position la plus considérable que la république pût lui donner? Il était chargé de défendre la province, de régler les différends des tribus en rapport avec Rome, et de protéger les intérêts du commerce romain. Or, Rome ne pouvait se borner longtemps à une occupation restreinte du pays au delà des Alpes. Elle était appelée, comme plus tard l'ont été les Anglais dans les Indes et les Français en Algérie, à étendre tous les jours son protectorat au delà de sa frontière. Elle était forcée de prendre part aux luttes des peuples gaulois les uns contre les autres, luttes qui menaçaient la sûreté de sa colonisation. Il est difficile de croire, quoique César ne l'ait pas dit, que la pensée de faire dans la Gaule des conquêtes nouvelles et plus ou moins nécessaires eût échappé à la politique clairvoyante du sénat [1].

Les circonstances, sans doute habilement ménagées, étaient alors des plus favorables. Tous les peuples du centre étaient troublés par des révolutions. Bien que les Commentaires ne mentionnent ces révolutions qu'en passant, on y voit qu'en l'an 59, Orgétorix conspirait pour s'emparer du pouvoir chez les Helvètes; que Dubnorix ou Dumnorix en faisait autant chez les Éduens; que Celtill, père de Vercingétorix, ayant échoué dans une tentative semblable chez les Arvernes, avait subi le supplice du feu. César atteste l'impuissance à laquelle les druides étaient réduits, en présence des changements que le contact des Romains apportait dans les institutions et les mœurs du pays.

L'occasion d'exercer une intervention armée se présenta d'elle-même, en 58. La Gaule fut menacée d'une double invasion, au centre, par les Helvètes, et un peu plus au nord par les Suèves, nation ou fédération germanique. Les Romains, qui avaient toujours évité de prendre l'offensive vis-à-vis des peuples gaulois, qui s'étaient à peu près contentés jusque-là de repousser des agressions, et n'avaient occupé de territoires que lorsqu'ils avaient eu à infliger des châtiments, ne renoncèrent pas à cette attitude prudente. César se présenta, non en conquérant, mais en protecteur.

[1] Mommsen, t. III, a donné d'excellents arguments à l'appui de cette opinion.

Deux tribus originaires d'outre Rhin, les Atuatiques (Namur) et les Tongres (Maëstricht, Tongres), étaient établies depuis peu de temps sur les bords de la Meuse; la première passait pour un débris de la grande nation des Cimbres. Tout porte à croire que les Triboques, les Némètes, les Vangions, qui étaient de race teutonique, occupaient déjà une partie de la vallée du Rhin. Les Germains avaient donc pris pied dans le nord de la Gaule, et ils songeaient à la conquérir. Ce nom de Germains se rencontre alors dans l'histoire pour la première fois; il désignait, suivant toute apparence, les guerriers d'Arioviste (*wehrmann*, homme de guerre); les Romains en firent un nom générique qu'ils étendirent à tous les peuples de race teutonique.

Les Suèves formaient une fédération de cent tribus, dont chacune pouvait mettre sur pied mille hommes armés. Ces mille hommes armés représentaient une moitié de la population mâle; l'autre moitié cultivait la terre et soignait les troupeaux pour fournir à la subsistance commune. Chaque année les rôles changeaient; les hommes qui avaient porté les armes les quittaient pour reprendre les travaux agricoles, et réciproquement. On faisait un nouveau partage du sol entre les chefs de famille, sans que nul pût habiter la même tente ou la même cabane plus de douze mois [1]. Telle était l'organisation de ces peuples, qui semblait faite pour l'émigration ou pour la conquête. Il est probable que les Gaulois avaient été anciennement ce qu'étaient alors les Germains; Strabon le dit d'ailleurs en termes formels [2].

Le roi des Suèves, Arioviste, comptait profiter des divisions des peuples gaulois. Il avait joint ses forces à celles des Séquanes contre les Éduens, alliés de Rome. Ces deux peuples se querellaient pour des péages établis sur la Saône, dont le cours séparait leurs territoires. Arioviste, uni aux Séquanes, battit les Éduens à Magetobriga (la motte de Broye), près du confluent de l'Oignon et de la Saône, obligea les vaincus à entrer dans la clientèle de leurs rivaux, à leur payer tribut, et à lui remettre des otages. Il se fit ensuite payer par les Séquanes le service qu'il venait de leur rendre, en exigeant d'eux la cession d'un tiers de leurs terres. Il eut, suivant César, l'ambition d'étendre son empire jusqu'aux bords de l'Océan. Instruit des troubles intérieurs de la républi-

1 César, lib. VI, c. XXII.

2 Les Gaulois et les Germains ne se distinguaient pas toujours aisément. Dion Cassius dit : Κελτῶν γὰρ τινες, οὓς Γερμανοὺς καλοῦμεν... 53.

que, il ne croyait pas que les Romains pussent lui faire obstacle.

Au moment où les Éduens venaient d'être battus, malgré leur titre d'alliés de Rome, par les Séquanes et les Suèves, ils se virent encore menacés par les Helvètes, dont la population entière, au nombre de trois cent soixante-dix mille personnes, descendant de ses montagnes comme une avalanche, voulut se frayer, les armes à la main, un passage sur leur territoire. Les Helvètes, peuple pauvre, habitant sous un rude climat, et le premier exposé au choc des invasions germaniques, avaient pris la résolution d'émigrer en masse, et de marcher vers l'ouest pour conquérir au bord de l'Océan des terres mieux abritées contre ces invasions. Il n'est pas douteux que leur mise en mouvement ne fût une suite de l'ébranlement produit par les conquêtes d'Arioviste.

César fait un tableau curieux de leur émigration. Il les représente brûlant leurs cabanes et leurs grains pour s'ôter tout espoir de retour dans la patrie qu'ils abandonnaient, traînant de nombreuses troupes de femmes, d'enfants et de vieillards, poussant devant eux leur bétail, et conduisant de longs chariots, véritables demeures roulantes, enfin marchant armés et prêts aux combats, auxquels les femmes prenaient part aussi bien que les hommes. Un fait qui n'est pas moins remarquable, c'est que les Éduens agitèrent à leur tour la pensée d'une émigration générale, seule ressource peut-être qui leur fût restée, s'ils n'eussent eu pour soutenir la lutte les armes du proconsul.

Les Helvètes sortirent de leurs montagnes en suivant la vallée du Rhône à partir de Genève, c'est-à-dire en longeant la frontière de la province. César leur ferma le passage par un retranchement ou rempart fortifié, construit un peu au-dessous de cette ville, entre le fleuve et les montagnes qui s'en rapprochent. De cette manière il les rejeta sur les défilés du Jura. Les Séquanes, au lieu de fermer ces défilés, ce qui eût été facile, les ouvrirent, et laissèrent à la horde émigrante la route libre pour gagner le territoire des Éduens. Ceux-ci implorèrent en toute hâte les secours du proconsul. César courut sur les bords de la Saône. Trois des quatre tribus helvétiques avaient déjà franchi la rivière; il n'atteignit que la quatrième, celle des Tigurins (Zurich); il la mit en déroute avant qu'elle eût effectué le passage. Puis il poursuivit de l'autre côté de la Saône le reste des émigrants, qui s'étaient enfoncés au milieu des coteaux du pays éduen. Les Helvètes espéraient sans doute que les

Romains n'oseraient s'éloigner de la rivière, dont la batellerie servait à les approvisionner. Mais César, hâtant sa marche, joignit bien vite un ennemi embarrassé par sa multitude même et par l'immense quantité de chariots qu'il traînait. Il le surprit à peu de distance d'Autun, et engagea un combat très-meurtrier qui dura huit heures. Les Romains mettaient à profit dans les batailles rangées la supériorité de leurs armes et de leur tactique, quoique les Gaulois leur eussent emprunté une partie de leurs usages militaires. Ils avaient également la certitude, une fois la bataille gagnée, de forcer des adversaires qui ne savaient se retrancher que derrière un rempart de chariots. Les Helvètes furent complétement défaits; ils laissèrent un grand nombre de captifs aux mains des vainqueurs, et durent reprendre en hâte le chemin de leurs montagnes qu'ils avaient juré de ne jamais revoir. Le recensement fait au départ avait donné le chiffre de trois cent soixante-dix mille personnes; on n'en compta au retour que cent dix mille. « César, dit Florus, chassa devant lui les Helvètes » comme un berger fait rentrer dans son bercail un troupeau » dispersé. »

Ce premier péril repoussé, il en restait un second plus sérieux encore, c'était Arioviste et les Suèves. Il n'était bruit que de la barbarie et de la férocité des soldats germains, qui se vantaient de n'avoir pas couché sous un toit depuis quatorze ans. Les peuples de la Gaule centrale se réunirent pour implorer de nouveau le secours de Rome; les Éduens se firent les interprètes de ces craintes; les Séquanes eux-mêmes s'associèrent à ces sollicitations pour se délivrer du maître qu'ils s'étaient donné.

César exigea qu'Arioviste renonçât à tout nouvel établissement de Germains dans la Gaule. Arioviste refusa, déclarant qu'il voulait avoir sa province dans le Nord, comme les Romains avaient la leur dans le Midi. Le proconsul partit aussitôt, atteignit en quelques marches rapides la forte place de *Vesontio,* ou Besançon, capitale des Séquanes, et, triomphant de l'effroi qu'inspirait à ses troupes une campagne entreprise contre un tel ennemi dans un pays de montagnes et de forêts inconnues, il s'avança jusque dans la vallée du Rhin. Là il livra aux Suèves, près de Béfort, une bataille dont le succès devait les repousser au delà du fleuve. Il mit leur armée en pleine déroute, et les força de regagner la Germanie dans le plus affreux désordre. Il n'entreprit pourtant pas de les anéantir; car il ne voulait

rien livrer au hasard. Peut-être espérait-il trouver un jour chez les Germains des auxiliaires utiles et aguerris, contre les Gaulois que la nécessité avait jetés dans son alliance, mais qu'il savait être des alliés douteux et jaloux de leur libérateur.

III. — César dut assigner des quartiers d'hiver aux légions hors de la province, sur le territoire des Éduens, à portée du théâtre des derniers événements. Ce territoire fut soumis à de nombreuses réquisitions. Les Gaulois mécontents commencèrent à regarder leur protecteur comme un maître. Les factions opposées aux Romains s'agitèrent de tous côtés. Les peuples belges, les plus indépendants par leur position, et les moins travaillés par les agents de la république, commencèrent à se croire menacés. Ils préparèrent une levée de boucliers pour le printemps de l'an 57, et formèrent une vaste coalition qui mit sur pied près de trois cent mille hommes. De telles masses ne devaient pourtant triompher ni de la discipline ni de la tactique des légionnaires.

César avait des intelligences chez les Rèmes (peuple de Reims), qui portaient le titre de fédérés. Il était sûr de trouver chez eux des vivres et des ressources. Il établit un camp sur les bords de l'Aisne, et s'y fortifia. Un camp retranché, comme les Romains savaient les faire, situé dans un lieu favorable et bien approvisionné, était à peu près imprenable pour des barbares, quelque fût leur nombre. Le proconsul, enfermé dans ses lignes de l'Aisne, y repoussa tous les assauts des Belges, et dissipa facilement une coalition qui, par la manière même dont elle était composée, et par la multitude d'hommes qu'elle avait mis en campagne, ne pouvait longtemps demeurer unie.

Marchant ensuite vers le nord, il poursuivit sur leurs propres territoires les différents peuples qui en avaient fait partie, et pénétra dans les immenses forêts qui couvraient les bords de la Sambre. Ces forêts servaient de retraite aux Nerviens, l'une des plus belliqueuses tribus de la Belgique. Ces Nerviens, pour mieux conserver leur vigueur et leur renommée, refusaient d'admettre chez eux les marchands étrangers et de recevoir le vin et les objets de luxe recherchés des autres Barbares. Le nord de la Gaule était encore à peu près sauvage; on n'y rencontrait plus, à partir de Reims, ni routes, ni villes, ni traces de culture, de loin en loin seulement des places fortes qui servaient de lieux de refuge. Les Romains furent obligés d'avancer

dans les forêts de la Sambre la hache à la main. On était dans la saison des pluies, et des îles formées par de vastes marais offraient aux indigènes un asile difficilement pénétrable. César parvint cependant à les atteindre. Il trouva les Nerviens renforcés par les Atrébates et les Véromanduens (Hainaut, Artois et Vermandois). Surpris un instant, près de Maubeuge, par ces peuples qui se jetèrent sur lui avec une extrême furie, il leur livra un combat sanglant, où il paya de sa personne pour ramener à la charge ses légions ébranlées. Les Nerviens se firent tailler en pièces, et ne se décidèrent à poser les armes qu'après avoir constaté que de leurs six cents chefs ou sénateurs, trois seulement restaient vivants.

Plusieurs places fortes de la Belgique, Noviodunum (Noyon), Bratuspantium (ancienne ville près de Breteuil), Atuaticum (Namur), se rendirent aux Romains durant cette campagne. La défaite des Nerviens entraîna la soumission de tout le Nord et celle des peuples riverains de la Manche jusqu'à l'extrémité de l'Armorique. César, pour ne pas trop s'éloigner, établit les quartiers d'hiver de ses légions sur les bords de la Loire, chez les Andes, les Carnutes et les Turons (Angers, Chartres, Orléans et Tours).

Strabon remarque avec raison que si les Gaules furent promptement soumises, ce fut parce que les peuples y résistèrent par grandes masses, jouant leur destinée sur le succès d'une campagne, ou même d'un simple combat.

La troisième année, 56, les Venètes (Vannes) se saisirent d'envoyés romains qui étaient venus leur demander des subsistances pour les légions cantonnées sur la Loire. Puissants par leur marine, ils se confiaient dans la situation de leur pays, dont l'accès était difficile, et dans l'avantage qu'offraient leurs places fortes d'être défendues par le flux et le reflux de l'Océan. Ils entraînèrent quelques-uns des peuples voisins, et formèrent une ligue dans laquelle entrèrent tous les riverains de l'Océan et de la Manche depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à celle de l'Escaut. Ils tirèrent aussi des auxiliaires de la Grande-Bretagne, avec laquelle ils entretenaient des relations de commerce régulières[1].

[1] Il y avait dans la Grande-Bretagne un pays appelé Vénédotie, dont les lois ont été recueillies et rédigées au dixième siècle de notre ère. On trouve aussi des Venètes dans l'Italie (à Venise) très-anciennement, et des Henètes dans la Paphlagonie. Mais on ne sait quels étaient les rapports de ces peuples entre eux ou avec les Vendes et les Vandales.

César donna immédiatemement l'ordre de saisir tous les navires gaulois qu'on put trouver dans les ports de l'Océan, fit construire en même temps des vaisseaux sur la Loire, et équipa de cette manière une flotte qu'il chargea un de ses lieutenants de conduire en face de Vannes, tandis qu'il marchait lui-même par la route de terre. L'entreprise présenta de grandes difficultés. Les positions des Venètes étaient presques inabordables du côté de la terre. Sur mer, ils manœuvraient deux cent vingt grands navires élevés, mais à fond plat, propres à naviguer dans les eaux basses du Morbihan. Les Romains finirent par trouver le moyen d'approcher de ces navires, d'en faucher les câbles et d'en arrêter la marche; dès lors ils purent les escalader et s'en rendre maîtres. Un jour de combat leur suffit pour détruire la flotte gauloise. Ce triomphe amena promptement la fin de la guerre, César fit passer les chefs des Venètes au fil de l'épée, et vendre comme esclave le reste de la population; il voulait effrayer par un grand exemple ceux qui seraient tentés de les imiter. Il avait déjà châtié de la même manière quelques-uns des peuples de la Belgique.

D'autres rébellions, qui avaient eu lieu pendant cette campagne, sur les bords de la Manche, dans les Alpes, dans l'Aquitaine, furent comprimées par ses lieutenants.

La quatrième année, 55, César marcha contre les tribus germaniques des Usipètes et des Tencthères qui cherchaient à s'établir entre le Bas-Rhin et le pays des Trévires, tribus nombreuses que les commentaires portent au chiffre, d'ailleurs probablement exagéré, de quatre cent mille têtes. On pouvait craindre que les Gaulois ne s'unissent à elles contre Rome. César prévint le danger. Il trompa les Usipètes et les Tencthères par un semblant de négociations, les surprit, s'empara de leurs chefs, contrairement à tout droit des gens, et n'eut ensuite aucune peine à dissiper une multitude abandonnée à elle-même. Il résolut alors de passer le Rhin sur un pont de bateaux, qu'il fit construire en dix jours près de Cologne, pour intimider la Germanie par la vue des aigles. Il voulait prouver aux Gaulois que sa protection était sûre, et aux Germains que Rome saurait les poursuivre jusque chez eux. Cependant il ne s'arrêta que dix-huit jours au delà du fleuve; il laissa l'ennemi fuir à son approche dans l'intérieur du pays, et refusa de prendre parti dans les querelles des

peuples teutoniques, aussi divisés entre eux que les peuples de la Gaule.

Les mêmes raisons lui firent entreprendre de pénétrer dans l'île de Bretagne, dont les habitants, d'ailleurs Celtes ou Kimris d'origine, accueillaient les réfugiés du continent, et s'associaient à leurs complots. La ruine de la marine des Venètes permettait de tenter le passage. Peut-être même César, en attaquant ce dernier peuple, s'était-il surtout proposé de s'assurer la navigation libre. Une première expédition eut lieu dans l'automne de l'an 55, mais elle échoua, parce que les difficultés avaient été mal calculées. Les Romains n'avaient pas l'expérience des grandes marées de la Manche pendant l'équinoxe, et ne pouvaient se fier aux pilotes gaulois, qui les trahissaient. Une fois débarqués, ils se virent obligés de laisser une partie de leurs troupes sur le rivage, pour protéger leur flotte contre une surprise et empêcher qu'on leur coupât la retraite. Tout se borna pour eux à une reconnaissance du littoral.

César ne se rebuta pas. Il fit des préparatifs plus considérables, traversa le détroit une seconde fois au printemps suivant, passa dans l'île plusieurs mois de sa cinquième campagne, et s'avança jusqu'au nord de la Tamise, où il trouva des peuples couverts de peaux de bêtes, chez lesquels la culture de la terre était presque ignorée. Il força quelques rois barbares à lui remettre des otages et leur imposa un tribut. Ce tribut ne fut peut-être jamais payé; mais le proconsul avait obtenu le genre de succès qu'il cherchait. Désormais les Bretons, comme les Germains, cessèrent d'appuyer les soulèvements des Gaulois.

Ainsi l'Allemagne et l'Angleterre trouvent, comme la France, le nom de César au début de leur histoire. Ce fut lui qui porta chez leurs premières populations les enseignes de Rome conquérante, destinée à les civiliser un jour. Il cherchait alors à les frapper de respect, pendant qu'il achevait la soumission des Gaules.

L'histoire des conquêtes romaines se lira toujours avec une faveur indulgente, à cause des grands résultats qu'elles ont préparés. Cependant il ne faut pas oublier que les guerres antiques étaient cruelles, impitoyables; que les Romains, supérieurs, sous le rapport de l'organisation militaire, aux barbares qu'ils combattaient, ne l'étaient pas à un autre titre; qu'ils exterminaient par système et ne connaissaient à peu près aucun droit des gens. Une seule voix s'éleva pour protester au nom

de l'humanité contre les flots de sang que César faisait répandre : Caton demanda que la République livrât en expiation le proconsul à ses ennemis. Malheureusement cette indignation n'avait rien de désintéressé ; c'était celle d'un adversaire et d'un homme de parti.

IV. — Les expéditions dans la Bretagne étonnèrent les Gaulois, mais les irritèrent encore davantage. Ils ne pouvaient s'abuser sur le sort que les Romains leur réservaient. Plusieurs chefs refusèrent de prendre part à des entreprises dirigées contre un peuple frère ; d'autres n'obéirent qu'avec répugnance aux ordres qu'ils reçurent. César fut obligé de traiter en rebelle le commandant des Éduens, Dumnorix, qu'il fit mettre à mort. Il convient lui-même que le joug était dur pour une nation fière et belliqueuse. Partout les véritables patriotes se voyaient supplantés par les hommes qui faisaient bon marché de l'honneur national, et les titres, les dignités, dispensés par l'influence romaine, étaient aux plus intrigants ou aux plus traîtres. Des hommes nouveaux, vendus aux vainqueurs, s'élevaient dans chaque cité et foulaient aux pieds les pouvoirs des anciens chefs. Il était donc à peu près impossible que la Gaule ne fît pas un suprême effort pour briser les chaînes dont on la chargeait. César reconnaît qu'une coalition de ses peuples était légitime ; une prise d'armes lui semblait imminente, surtout de la part des nobles qu'effrayait le traitement infligé à Dumnorix, et il l'attendait.

Au retour de la Bretagne il établit ses légions dans des camps ou quartiers d'hiver, espacés à d'assez grandes distances, depuis le Rhin jusqu'à la Loire, et dont le centre fut placé à Samarobriva ou au pont de la Somme (Amiens). Il avait pour les disséminer ainsi deux raisons, l'une d'assurer ses approvisionnements, l'autre de tenir en respect les peuples mal disposés. Mais à peine cette dispersion des troupes romaines fut-elle connue que le soulèvement préparé éclata.

Le camp retranché de Sabinus, établi sur le territoire des Éburons et des Trévires (Liége et Trèves), fut attaqué par Ambiorix et Indutiomar, rois de ces deux peuples. Sabinus, ne disposant pas de forces suffisantes pour le défendre contre un nombre d'ennemis trop considérable, prit la résolution de l'abandonner, et de se replier sur celui de Quintus Cicéron, frère du grand orateur, dans le pays des Nerviens (la Flandre).

Mais la retraite à travers les Ardennes était périlleuse. Il fut presque aussitôt enveloppé, dans une vallée étroite, et obligé de rendre son épée. Les Éburons le firent mourir, malgré la parole qu'ils lui avaient donnée. Son corps d'armée fut détruit; Cotta, son lieutenant, périt les armes à la main; ses soldats furent massacrés par l'ennemi ou s'entretuèrent pour échapper au massacre, n'ayant que le choix de leur genre de mort.

Au signal donné par les Éburons et les Trévires on s'arma de tous côtés. Les chefs qui devaient leur pouvoir aux Romains furent renversés presque partout. Quelques tribus germaniques envoyèrent leurs guerriers soutenir le grand mouvement national de la Gaule. Deux peuples cependant, et c'étaient les plus considérables, les Éduens et les Rèmes, demeurèrent fidèles à l'alliance de Rome.

Le principal effort des coalisés se porta sur le camp de Quintus Cicéron, dont ils réussirent à couper les communications avec les autres camps du proconsul. Ils entreprirent d'en faire le siége, en mettant à profit les leçons que les Romains leur avaient données, et en construisant des machines semblables aux leurs. On croyait alors César en Italie; mais il était à quelques marches de là, au camp de Samarobriva. Un transfuge lui apprit le péril de son lieutenant, qui était réduit à la dernière extrémité et ne comptait plus qu'un dixième d'hommes valides parmi ses soldats. Il partit en toute hâte avec moins de deux légions, surprit l'ennemi, le trompa par une feinte défiance, l'attira sur un terrain où il eut l'avantage, et mit en déroute une armée huit fois plus nombreuse que la sienne. La coalition se dissipa aussitôt, et Quintus Cicéron fut délivré.

Le vainqueur, au lieu de se rapprocher de Rome l'hiver suivant son usage, ne quitta pas ses troupes et hiverna dans le pays même, où il combla les vides de son armée par des renforts venus d'Italie, et réunit jusqu'à dix légions. Le printemps venu, il chargea son lieutenant Labiénus de châtier les Trévires et leur roi, qui venaient de faire une levée en masse; pour lui, il se réserva de tenir en personne l'assemblée générale de la Gaule. Il voulait que ce fût elle qui prononçât l'arrêt des coupables et leur infligeât un châtiment. Plusieurs des peuples qui étaient entrés dans la coalition refusèrent de souscrire à cette exigence, et n'envoyèrent pas de représentants à l'assemblée; quelques-uns reprirent les armes. César entra sur leur

4.

territoire, enleva les hommes et les troupeaux, détruisit, brûla les cabanes [1]. Étranger à tout sentiment d'humanité, et cependant maître de lui jusque dans ses vengeances, il se montrait modéré ou cruel, suivant les besoins de sa politique. Tantôt il recevait les vaincus à composition, et se contentait d'exiger qu'ils lui livrassent leurs chevaux et des otages; tantôt il les poursuivait avec un impitoyable acharnement. Au retour d'une expédition de dix jours dans la Germanie, il vengea le meurtre de Sabinus en écrasant les Éburons. Il cerna leur pays, où tout fut incendié par les légions; il fit une véritable chasse d'hommes dans l'Ardenne, passa tous ceux qu'il put saisir au fil de l'épée, et n'en laissa échapper qu'un petit nombre, à la suite de leur roi Ambiorix, qui franchit le Rhin. Il convia les peuplades voisines à prendre leur part des dépouilles d'une nation dont il voulait détruire jusqu'au nom.

Après ces châtiments et ces vengeances, il revint tenir l'assemblée générale à Durocortorum, qui était le chef-lieu des Rèmes, et y fit prononcer une sentence de mort contre un chef des Sénonais (Sens), coupable de trahison.

V. — Malgré ces succès des armes romaines, la Gaule était toujours loin d'accepter le joug. Les exécutions militaires n'avaient fait que l'exaspérer. Elle apprit, pendant l'hiver qui suivit cette sixième campagne, que Rome était pleine de divisions; le bruit courut même que César, qui s'y était rendu, ne pourrait repasser les Alpes. Une nouvelle ligue se forma, cette fois dans le plus grand secret. On voulut profiter de l'absence prétendue du proconsul pour couper toute communication entre les camps qu'il avait laissés sur les bords de la Seine et la Province.

Les Carnutes, dont le pays, alors couvert de grandes forêts (pays Chartrain), était le sanctuaire du druidisme, s'engagèrent à donner le signal de la levée de boucliers. Les représentants des autres nations coalisées jurèrent d'y répondre et prêtèrent serment avec solennité, sur leurs étendards réunis. Ce signal fut le pillage de Genabum (Orléans), où l'on massacra les marchands et les munitionnaires romains. La nouvelle du massacre se répandit partout avec une incroyable rapidité. Elle parvint le

[1] Cæsar, lib. VI, c. III. « Magno pecoris atque hominum numero capto, » chez les Nerviens. — Cf. lib. VIII, c. XXIV : « Proximum suæ dignitatis esse ducebat fines ejus (Ambiorigis) vastare civibus, ædificiis, pecore. »

jour même chez les Arvernes, à une distance de plus de cinquante lieues.

Un jeune chef, Vercingétorix, venait de faire une révolution chez ce dernier peuple; il avait renversé le parti romain, armé ses compatriotes et reçu de la plupart des nations du centre le titre de commandant suprême. Disposant de troupes nombreuses, particulièrement d'une cavalerie composée de nobles, il les forma aux manœuvres, à la discipline romaine, et entreprit de combattre César avec ses propres armes, c'est-à-dire de faire mouvoir ses forces avec ordre, de les concentrer au besoin sur un point donné et de les établir dans de solides retranchements. Il se faisait obéir en employant les châtiments les plus rigoureux, même les plus barbares. César prétend que pour des fautes légères il ordonnait de couper les oreilles et de crever les yeux de ses soldats. Le centre, l'ouest et le nord de la Gaule se déclarèrent pour lui; les peuples de l'est furent les seuls qui restèrent hésitants, à cause de leurs rivalités particulières ou des garnisons romaines établies sur leurs territoires.

Vercingétorix, après s'être assuré de la fidélité de tous ses alliés par des otages qu'il se fit livrer, prit l'offensive. Il envoya un de ses lieutenants inquiéter les frontières de la Province, et il marcha lui-même au nord contre les quartiers des légions, en soulevant et armant les peuples sur sa route. César accourut d'Italie, fortifia les postes qui gardaient la Province, passa avec quelques légions, composées de dépôts et de recrues, les Cévennes en plein hiver, à travers six pieds de neige, en suivant des sentiers jugés impraticables, et tomba, comme à l'improviste, sur le Velay et l'Arvernie, ce qui força Vercingétorix à revenir sur ses pas. Le proconsul, laissant alors ses troupes sous les ordres d'un lieutenant, courut à Vienne, remonta la Saône, et s'assura de la fidélité des Éduens, qui était nécessaire pour maintenir ses communications. Puis il rejoignit les légions cantonnées au nord, chez les Lingons (Langres), en prit le commandement, et marcha avec elles en toute hâte sur Genabum, qu'il incendia, pour venger le massacre des marchands romains. Après cette exécution, il traversa la Loire, entra chez les Bituriges (Berry), qui venaient aussi d'abandonner son alliance, mit leur pays à sac, et plaça Vercingétorix entre deux armées.

Jamais plus habile chef n'avait tiré un plus grand parti de la légion, cette machine si merveilleusement organisée, non-seu-

lement pour les combats de toute nature, mais encore pour les longues marches et les mouvements stratégiques. Les Gaulois disposaient de masses d'hommes plus considérables, mais ne pouvaient les faire mouvoir avec la même rapidité. César nous est d'ailleurs représenté par Suétone, son biographe, toujours à cheval et en armes, infatigable, et étonnant les Romains eux-mêmes par sa prodigieuse activité. Il dérouta Vercingétorix, qui, « accablé de nouvelles contradictoires, promena son armée du » nord au midi et du midi au nord sans être à temps sur aucun » point[1]. »

Les Gaulois essayèrent d'affamer les Romains dans le Berry; ils firent du pays un désert, détruisirent les blés et les fourrages, brûlèrent les habitations et les bourgs. Vercingétorix ne voulait pas combattre César en bataille rangée, mais l'empêcher de vivre. Il espérait détruire ainsi peu à peu l'armée romaine, en profitant de la supériorité numérique de ses cavaliers et de l'habileté de ses archers, qui répondaient assez aux tirailleurs de nos armées modernes. Mais en livrant aux flammes les petites places du Berry, les Gaulois crurent pouvoir faire une exception pour la plus grande, Avaricum (Bourges), qui était d'ailleurs très-forte, entourée presque entièrement de marais et d'eaux courantes.

La population des alentours courut s'y enfermer. César en entreprit le siége, sans s'arrêter aux difficultés qu'il offrait. Ses soldats montrèrent devant les murs de Bourges une constance égale à leurs autres qualités militaires. Rien ne les rebuta. Quoique manquant de vivres au milieu d'un pays ruiné, ils achevèrent rapidement et sûrement, avec la conscience de leur supériorité, des travaux que les Gaulois, aussi braves, mais moins exercés, ne pouvaient, malgré leur esprit d'imitation, égaler de leur côté. Vercingétorix n'osa pas livrer de combat, et César, après quelques tentatives sans succès, finit par donner, le vingt-cinquième jour, un assaut général qui lui livra la ville et ses approvisionnements. La plupart des défenseurs d'Avaricum furent massacrés.

Après avoir ravitaillé ses troupes, alors fortes de dix légions, ou environ quarante mille hommes[2], il les divisa, envoya Labiénus avec quatre légions comprimer divers soulèvements dans

[1] Duc d'Aumale, *La septième campagne de César.*

[2] La force numérique des légions a été parfaitement calculée par M. le duc d'Aumale.

le Nord, et marcha avec les six autres contre les Arvernes. Il passa par Decetia (Decize sur la Loire), pour assister en personne à l'élection du vergobret des Éduens et affermir dans l'alliance romaine ce peuple, dont la fidélité devenait très-douteuse. Arrivé chez les Arvernes, il franchit l'Allier en trompant la vigilance de l'ennemi, et alla camper devant sa capitale, Gergovie [1]. C'était une place très-forte, assise sur une hauteur et entourée presque de tous côtés d'une ceinture de montagnes ou de plateaux, dont elle était séparée par une plaine étroite ou une simple vallée. Vercingétorix avait réuni sur ce point des forces nombreuses qui, couronnant toutes les hauteurs, dominaient entièrement la vallée. César enleva un des plateaux qui faisaient face à la ville, et, maître de cette position, lui livra plusieurs attaques. Mais ne pouvant engager l'ennemi à une bataille, et impatient d'obtenir un succès, dont l'effet moral était nécessaire pour empêcher la défection prévue de ses derniers alliés, il tenta une surprise et fit donner un assaut. Il laisse entendre, dans ses *Commentaires,* qu'il éprouva un échec considérable; il convient qu'il perdit quarante-six centurions, que la confiance de ses soldats fut extrêmement ébranlée et qu'il dut abandonner le siége. Suétone avoue sans détour que les Romains furent repoussés avec des pertes énormes.

Aussitôt une révolution éclata chez les Éduens, qui avaient jusque-là servi de guides, presque d'éclaireurs, à la conquête romaine. Des hommes du parti patriote s'emparèrent du pouvoir; les troupes que l'on envoyait comme auxiliaires à César passèrent dans le camp de Vercingétorix, et les nouveaux chefs de la nation entreprirent de couper la retraite au proconsul. Les villes de Cabillo et de Noviodunum (Châlons, Nevers) étaient pleines de Romains commerçants et munitionnaires; les Éduens en firent un massacre général, comme celui que les Carnutes avaient fait à Genabum. Ils pillèrent les caisses, les magasins de l'armée, enlevèrent ses chevaux et ses recrues. César, privé de toutes ses ressources, se vit entouré d'un cercle d'ennemis; il demeura même enfermé quelque temps entre l'Allier et la Loire, à peu de distance de leur point de jonction, sans pouvoir rallier Labiénus et son armée du nord.

Il fut tiré de cette position difficile par la découverte d'un gué, qui lui permit de passer la Loire et d'aller rejoindre La-

[1] Ancienne ville près de Clermont.

biénus à Agendicum (Sens ou Provins). Labiénus avait dû, de son côté, résister, avec les quatre légions du Nord, à une coalition dont les peuples principaux étaient les Bellovaques et les Parisiens (Beauvais, Paris). Il avait battu ce dernier peuple à Metiosedum, sur les bords de la Seine[1], mais sans y gagner d'autre avantage que de se maintenir dans son quartier général d'Agendicum. César opéra la jonction des deux corps d'armée; en même temps, comme la défection des Gaulois auxiliaires l'avait privé de sa cavalerie, il prit à son service des cavaliers germains, renommés pour leur habileté à fourrager et à battre la campagne. C'était depuis longtemps l'usage des généraux romains de réserver les légions pour les actions décisives, et de confier les reconnaissances et les engagements secondaires à des troupes auxiliaires, levées autant que possible dans le pays même où ils combattaient.

Pendant que César parvenait ainsi à réunir et à compléter ses deux corps d'armée, les députés de la coalition gauloise s'assemblaient chez les Éduens et confirmaient les pouvoirs de Vercingétorix. Mais leur lenteur et la difficulté qu'eurent les Éduens à céder le commandement aux Arvernes, servirent beaucoup les Romains. Le plan des Gaulois consistait à attaquer la Province de plusieurs côtés à la fois; on croit que Vercingétorix voulait diriger ses principales forces vers la frontière septentrionale des Allobroges et la plaine du haut Rhône (entre Ambérieux et Lyon). Il s'était à peine mis en mouvement, que César courut à sa poursuite, et l'atteignit dans une plaine de la Côte-d'Or[2]. Un combat de cavalerie fut vivement engagé. Vercingétorix comptait sur ses cavaliers pour harceler, fatiguer, envelopper les légions, qui n'avaient qu'un petit nombre de chevaux. Mais César mit aux prises avec lui les auxiliaires germains, qu'il soutint avec les légions, et, marchant lui-même à la tête de celles-ci au moment décisif, il remporta une victoire complète.

Vercingétorix alla occuper, à quelque distance du champ de bataille, la place forte d'Alésia, qui était située sur un point élevé, le mont Auxois, dans une position analogue à celle de Gergovie, et qu'on disait avoir été bâtie par les Phéniciens. Il établit son armée dans un camp retranché au pied des murs,

1 Probablement près de Choisy.

2 Position douteuse. M. le duc d'Aumale croit que c'est la plaine qui s'étend entre l'Ource et l'Aube, de Louesme à Montigny.

de manière à dominer la plaine circulaire environnante. Tout porte à croire qu'il avait fait les préparatifs nécessaires pour y soutenir un siége comme à Gergovie. César ne pouvait avoir beaucoup plus de quarante mille hommes (dix légions et la cavalerie germaine). Il n'en conçut pas moins le projet audacieux d'assiéger ou plutôt de bloquer une armée ennemie qu'il dit avoir été de quatre-vingt mille hommes. On a, il est vrai, des raisons de douter de l'exactitude de ce dernier chiffre [1]. Quoi qu'il en soit, il tira autour de la place une ligne de circonvallation de onze mille pas (seize kilomètres), creusa des fossés, éleva des remparts garnis de tours, et en remplit les abords et les intervalles de divers ouvrages, tels que chausse-trappes et chevaux de frise, dont il donne la description. Cela fait, il tira, pour se garantir des attaques du dehors, une autre ligne de contrevallation de quatorze mille pas, la fortifia de la même manière, et amassa des approvisionnements.

Vercingétorix essaya d'abord d'empêcher ces travaux. Voyant qu'il n'y pouvait réussir, il renvoya, avant d'être enfermé, les chevaux et les hommes inutiles; il les fit passer une nuit à travers les ouvrages inachevés des Romains, qui n'y mirent point d'obstacles. En même temps, il adressa un appel à tous les peuples gaulois, et sollicita l'envoi d'une armée de secours; car, si les places fortes de l'antiquité avaient plus de chances de résister que celles d'aujourd'hui, grâce à l'infériorité des moyens d'attaque, cet avantage était compensé par la difficulté et l'insuffisance ordinaires des approvisionnements.

Les Gaulois répondirent par une levée en masse et par l'envoi de deux cent cinquante mille hommes, au compte de César. Chaque peuple, chaque tribu fournit son contingent. Au reste cette immense armée ne pouvait être qu'une multitude confuse, comme celle que la coalition belge avait réunie cinq ans plus tôt. Elle vint entourer le camp romain et l'assiéger à son tour, quand déjà il était à craindre que la disette ne livrât Alésia. La masse des barbares, plus fougueuse que disciplinée, attaqua les lignes extérieures des Romains dès le lende-

[1] M. le duc d'Aumale a exposé ces raisons. César donne presque toujours des chiffres ronds. Il a écrit sa guerre des Gaules pour la faire connaître aux Romains et s'assurer leurs suffrages. Il a donc pu exagérer quelques difficultés et omettre certaines circonstances favorables. Il dut avoir à Alésia l'appui de plusieurs tribus gauloises, ne fût-ce que pour les vivres.



main de son arrivée, et entreprit d'y pénétrer de deux côtés à la fois. Au même moment, Vercingétorix et les défenseurs de la place firent une sortie et se précipitèrent sur les lignes intérieures. La lutte, engagée avec un grand acharnement, recommença durant plusieurs jours; de part et d'autre on combattit en désespérés. Malgré ses prodigieux travaux, César avait à défendre des lignes si étendues, que ses soldats perdirent leur assurance ordinaire. Enfin il se montra lui-même, couvert de son manteau de pourpre, au poste le plus périlleux, et sa vue entraîna les légionnaires. Les Gaulois assaillants furent jetés au bas des remparts du camp. Ils perdirent soixante-quatorze enseignes, et leur multitude se dispersa dans le désordre le plus complet.

Le lendemain, Vercingétorix vint se présenter au camp romain, à cheval, dans son costume de guerre. Il jeta son épée aux pieds du proconsul, sans proférer une parole. On le réserva pour servir d'ornement au triomphe du vainqueur, dont six ans plus tard il suivit le char à pied dans les rues de Rome, exposé à la curiosité insultante d'un peuple qui aimait à se repaître de pareils spectacles. Suivant l'usage, on l'égorgea dans la soirée. Toutefois les Romains ne purent refuser leur admiration à l'homme qui avait soutenu contre eux une lutte héroïque et balancé quelque temps leur fortune, au chef qui avait formé, discipliné et commandé, avec une habileté incontestable, la puissante armée des Gaulois coalisés pour la défense de leur sol et de leur indépendance, enfin au glorieux vaincu, qui, témoin de la ruine de sa patrie, s'était livré lui-même pour satisfaire à une sorte de point d'honneur.

César, après avoir reçu à composition les Éduens et les Arvernes, qu'il obligea à lui donner des otages et à lui fournir des corps auxiliaires[1], passa l'hiver de la huitième année, 51, à Bibracte. Pendant ce séjour, il convoqua diverses assemblées, auxquelles il dicta leurs résolutions, et il régla les charges qui furent imposées aux vaincus. Quelques peuples, comme les Bituriges, les Carnutes, les Bellovaques (Beauvais) opposèrent encore isolément d'assez vives résistances, refusèrent de se soumettre aux tributs ou aux châtiments qui leur étaient infligés, et fatiguèrent les Romains par des soulèvements répétés.

1 La présence des Éduens dans la grande armée gauloise a pu la diviser et lui ôter l'unité nécessaire. En effet, les Éduens furent toujours pour l'un et l'autre parti des alliés ou des ennemis douteux.

Mais ces insurrections isolées n'eurent pas plus de succès que n'en avaient eu les levées en masse. César les poursuivit une à une et les punit avec une rigueur impitoyable. Il fit même saisir, contre toute espèce de droit des gens, un roi des Atrebates, qui n'échappa que par miracle au guet-apens où il l'avait entraîné.

Des expéditions contre les peuples du centre et du midi, les Pictons (Poitou), les Cadurques (Querci), les Aquitains, terminèrent cette huitième campagne. La place d'Uxellodunum, chez les Cadurques, résista jusqu'à la dernière extrémité; elle était défendue par un ancien lieutenant de Vercingétorix, et la famine seule la livra. César ordonna, pour frapper de terreur ceux qui auraient été tentés d'imiter un pareil exemple, que tous les hommes de la garnison eussent le poing coupé. Cruelle et inhumaine revanche des massacres de Genabum et de Noviodunum. Mais les Romains, dont l'avidité arrachait en ce moment même au pays conquis toutes ses dépouilles et pillait les richesses de ses temples [1], n'avaient aucun souci de respecter, dans ses derniers défenseurs, les droits de l'humanité. Peu leur importait le sang et les ruines; il fallait que la Gaule acceptât le joug.

Elle l'accepta en effet. Elle était livrée sans condition au conquérant, que son activité prodigieuse, son génie, et sa fortune égale jusqu'alors à son génie, allaient faire bientôt maître de Rome elle-même. Déjà César ne pouvait mettre le pied en Italie sans que les plus grands personnages de la République accourussent au-devant de lui, briguant l'honneur de lui former un cortége. Le Sénat décrétait de continuelles prières pour remercier les dieux de ses victoires.

VI. — En abandonnant sa conquête, César y laissa deux camps, l'un chez les Éduens, et l'autre chez les Belges, et il frappa les vaincus d'une contribution de guerre, appelée *stipendium*, qu'on estime à plus de huit millions de francs de notre monnaie [2]. Ce chiffre énorme pour un pays ruiné, dont Plutarque n'évalue pas la population à plus de trois millions

[1] « Fana templaque Deûm donis referta expilavit, urbes diruit, sæpius ob prædam quam ob delictum. » — Sueton. *Cæsar*. 54.

[2] 8,200,000 francs, suivant M. Am. Thierry. — Baudi di Vesme, *Des impositions de la Gaule sous l'empire*, traduit et annoté par M. Laboulaye.

d'habitants, égalait presque celui des impôts payés par le reste des provinces romaines. César eut également soin de donner tous les commandements à des hommes à lui, qu'il s'attacha par des distributions de terres, et en leur offrant comme appât les dignités de la république. Il enrôla des Gaulois sous ses aigles, en composa une légion et en fit entrer quelques-uns dans le Sénat[1].

Ce fut pour la Gaule un grand désastre que la perte de son indépendance; car la conquête romaine, indépendamment des maux et des barbaries qui l'accompagnaient, imposait à tous les vaincus un niveau et un joug impitoyables. Les peuples qui achetaient le progrès de leur civilisation à ce prix le payaient très-cher. D'un autre côté la conquête mit fin aux petites guerres intérieures qui ruinaient le pays. Elle y établit un ordre légal à peu près inconnu jusque-là. Elle arrêta les invasions des Barbares. Elle fit pénétrer mieux et plus vite sur toutes les parties du territoire la langue, les arts et les connaissances des vainqueurs. Tous ces résultats s'obtinrent même avec une assez grande rapidité.

Cependant la conquête faite, il fallut quelques années pour la consolider. Ce que Cicéron disait peu de temps auparavant était toujours vrai : « De grandes nations ont été soumises par César; elles ne sont pas encore enchaînées par les lois, par un droit certain, par une paix solide[2]. »

En réalité, l'assimilation de la Transalpine aux autres provinces romaines n'eut lieu que sous le règne d'Auguste. Jusque-là des soulèvements continuèrent d'y éclater de temps à autre, et les cendres de l'incendie étouffé s'éteignirent lentement. Les guerres civiles qui déchirèrent les dernières années de la république favorisèrent cette agitation; elles troublèrent même la Narbonnaise, qui embrassa presque tout entière le parti de Pompée contre celui de César. Mais ces épreuves, loin d'ébranler la domination romaine, ne servirent qu'à l'affermir et à l'étendre. La guerre civile fournit au parti césarien l'occasion d'enlever aux Phocéens de Marseille, qui s'étaient déclarés Pompéiens, leur indépendance. Décimus Brutus, un des lieutenants du dictateur, assiégea la ville, s'en rendit maître après avoir détruit une de ses flottes, et força les habitants de lui livrer leurs armes et leurs vaisseaux. A partir de ce jour Marseille cessa de

[1] Sueton. in *Cæsare*, 76.
[2] Cicer. *De provinciis consularibus*.

former un état particulier, et devint sujette de la république, comme l'étaient déjà presque toutes les cités d'origine grecque. On lui laissa son *autonomie,* c'est-à-dire la liberté de son gouvernement intérieur; mais on lui enleva deux de ses colonies, Agde et Antibes, qui reçurent des colons romains. Les Romains établirent d'autres colons à Arles et à Béziers, et construisirent à Fréjus (*Forum Julii*) un port de guerre pour servir de station aux flottes qui devaient surveiller la sécurité de ces parages.

VII. — Auguste devait être le véritable organisateur de la Gaule. Il y introduisit le premier l'administration impériale, cette puissante machine de gouvernement, dont Dioclétien et Constantin multiplièrent plus tard les rouages, et que les Barbares, la féodalité, la monarchie devaient entreprendre sans cesse de rétablir ou de fortifier.

Il vint une première fois visiter la conquête de César l'an 29 avant l'ère chrétienne; il y fit ensuite d'autres voyages. Il commença par y créer de nouvelles divisions administratives. Laissant à la Narbonnaise ou *Gallia togata* ses anciennes limites, il partagea le pays nouvellement conquis ou la Gaule chevelue, *Gallia comata,* en trois provinces : 1° l'Aquitaine, s'étendant des Pyrénées à la Loire; 2° la Lugdunaise ou Lyonnaise, comprenant le pays situé entre la Loire au sud, la Saône à l'est, et la Seine au nord; elle fut ainsi nommée de sa capitale, Lugdunum ou Lyon, ville romaine, bâtie en l'an 41 par Munatius Plancus, au confluent de la Saône et du Rhône, c'est-à-dire à l'extrémité de l'ancienne province; enfin 3° la Belgique, à l'orient et au nord de la Saône et de la Seine.

Auguste partagea les provinces en deux classes, les unes dépendant du Sénat, et les autres de l'empereur ; les premières, gouvernées comme autrefois par des proconsuls; les secondes, par des légats impériaux ou des présidents, *legati*, *præsides,* qui les administraient plus militairement. Il laissa au Sénat la Narbonnaise, où la paix était assurée, et se réserva les trois autres, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique, où les agitations intérieures étaient plus à craindre. Elles étaient d'ailleurs toutes désarmées également.

Mais cette distinction, dont le principal objet dut être de ménager et de contenter le Sénat, eut au fond peu d'importance. Dans l'un et l'autre cas, les gouverneurs réunissaient,

pour emprunter les expressions romaines, le pouvoir civil et le pouvoir militaire, la *jurisdictio* et l'*imperium*; ils revêtaient tour à tour la toge sur leur chaise curule, une armure à la tête des légions, et exerçaient une autorité presque discrétionnaire. S'ils devaient en principe rendre compte de leur gestion à Rome après le temps de leur charge expiré, cette responsabilité était très-limitée en fait. Il n'y avait que les citoyens romains qui eussent un recours légal contre eux. Les autres habitants des provinces étaient réduits à se choisir des patrons parmi les grands personnages de l'empire, et ne pouvaient s'adresser à l'empereur que pour implorer sa bienveillance et sa merci [1].

L'autorité des gouverneurs s'étendait à toutes les parties de l'administration, dont on ne séparait pas les différentes branches, si ce n'est pour les emplois inférieurs. Les finances seules étaient confiées, dans les provinces les plus importantes, à des agents spéciaux appelés *procuratores* ou *rationales*. On eut dans la Gaule, sous le règne d'Auguste, un exemple remarquable de la rapacité, de l'arbitraire et surtout de l'impunité de ces procurateurs. Un d'eux, nommé Licinius, exigeait chaque année le payement de quatorze mois de tribut. Les Gaulois se plaignirent et sollicitèrent une enquête; Licinius la prévint en abandonnant à l'empereur la fortune énorme qu'il avait amassée. Les gouverneurs et leurs agents montrèrent tous la même avidité. L'administration des provinces n'était pour eux qu'une mine à exploiter; ils les mettaient littéralement au pillage. Auguste essaya de modérer les exactions en assurant un traitement aux fonctionnaires de tout ordre. Il s'imposa aussi la loi de maintenir plusieurs années dans les mêmes provinces les gouverneurs, qui n'y étaient d'abord nommés que pour un an, et Tibère se conforma à cet usage.

Les provinces furent donc traitées en pays conquis. On ne peut s'empêcher de comparer les gouverneurs romains aux pachas turcs, d'autant plus que sous les gouverneurs romains comme sous les pachas turcs le régime antérieur à la conquête ne fut pas détruit, et lui survécut avec peu de changements.

En effet, les peuples soumis continuèrent de s'administrer eux-mêmes sous la surveillance des proconsuls et des légats, et en se conformant aux lois générales de l'empire. Presque tous ceux du centre et du nord de la Gaule avaient conservé leur autonomie au temps où Pline écrivait, c'est-à-dire plus d'un

[1] Walter, *Institutions romaines* (Rœmische Staatsgeschichte), t. Ier, 291.

siècle après César. Les Santons (Saintonge), les Bituriges (Berry), les Arvernes (Auvergne), les Suessions (Soissonnais), les Nerviens (Hainaut), les Leuques (Lorraine), les Trévires (Prusse rhénane), les Meldes (Meaux, Champagne), et les Ségusiaves (Lyonnais et Forez) étaient libres [1]. Les Éduens, les Carnutes, les Rèmes et les Lingons (Langres) étaient fédérés, c'est-à-dire, avaient avec Rome des traités particuliers qui modifiaient sur quelques points seulement leur autonomie primitive. Auguste reconnut dans la Gaule transalpine l'existence légale de soixante nations ou cités, ayant chacune un sénat chargé de l'administration locale et de la perception de l'impôt, et chacune responsable du maintien de l'ordre et de la police sur son territoire.

L'autorité du gouverneur s'élevait au-dessus de tous ces pouvoirs locaux, pour maintenir ce que Pline le jeune appelle la majesté de la paix romaine (*romanæ pacis majestas*).

Plusieurs petits peuples qui avaient eu jusque-là une existence à part, et dont les noms se sont conservés dans ceux de *pagi* ou cantons particuliers, furent incorporés aux soixante nations reconnues par le gouvernement impérial. Il est probable que les Romains suivirent aussi dans la Gaule le système qu'ils avaient adopté ailleurs, de placer sous l'autorité directe d'agents spéciaux du gouverneur les nations ou les cités auxquelles ils enlevaient leur autonomie pour un motif ou pour un autre, et qu'ils appelaient *civitates dedititiæ*.

Enfin, les Romains y eurent, comme dans les autres provinces, des colonies et des villes privilégiées. Les colonies étaient des espèces de camps, dont les habitants étaient citoyens et jouissaient de tous les droits attachés à ce titre, en même temps qu'ils en subissaient les charges particulières. Toutefois les colonies de la Gaule furent peu nombreuses; après celles d'Aix et de Narbonne, les plus anciennes comme on a vu, il faut citer Fréjus, Arles, Béziers, Orange, Valence, Vienne, et probablement Nîmes, fondées après la conquête de César, ou sous le règne d'Auguste [2]. Le nombre des villes privilégiées fut un peu plus considérable; ces villes jouissaient de ce qu'on appelait le droit latin ou le droit italique, *jus latinum, jus italicum*, c'est-à-dire qu'elles étaient assimilées non à Rome, mais aux villes du Latium et de l'Italie. Leurs habitants pouvaient rece-

[1] Marseille doit également être comptée au nombre des cités libres.

[2] Marquardt, *Antiquités romaines de Becker*, 3e partie, 1re section.

voir individuellement le droit de cité, qui les exemptait de châtiments corporels et les rendait capables d'exercer les charges de l'empire. Le *jus italicum* conférait une exemption d'impôts ; mais Lyon et Cologne furent les seules villes qui possédèrent cet avantage exceptionnel.

En résumé, ce système admettait comme principe l'autonomie des cités avec diverses restrictions et avec la faculté d'obtenir des privilèges également divers. En d'autres termes, on se réservait de châtier les rébellions et de récompenser la fidélité et les services. Le gouvernement n'exerçait qu'une sorte de surveillance générale.

Les anciennes ligues ou fédérations avaient des assemblées communes. Les empereurs réunirent plusieurs fois des assemblées de ce genre, et les présidèrent en personne ou par leurs lieutenants. Auguste à Narbonne et Drusus à Lyon tinrent deux grands *conventus* des peuples gaulois. Dans celui de Lyon, qui eut lieu l'an 12 avant Jésus-Christ, Drusus éleva, en présence des principaux chefs ou représentants des soixante nations, à Aisnay, au confluent de la Saône et du Rhône, un temple qui fut consacré à Auguste. L'érection d'un autel commun était chez les anciens une cérémonie destinée à sceller les traités d'alliance. Elle eut encore ici un autre objet, celui d'obliger les Gaulois à honorer le génie de l'empire personnifié dans la divinité de l'empereur. Les soixante nations furent figurées par autant de statues placées autour de l'édifice d'Aisnay. Cette cérémonie fut l'origine d'une fête annuelle qui se célébrait encore à Lyon deux cents ans plus tard, au temps de l'historien Dion Cassius.

Auguste eut également des autels à Nîmes, à Béziers, à Uzès. Il se forma en son honneur, dans un grand nombre de villes, des colléges de flamines, appelés *flamines Augustales* [1], sortes d'associations politiques et religieuses à la fois. On sait qu'à Rome il n'existait point de corps sacerdotal particulier; les fonctions religieuses étaient associées aux fonctions civiles et militaires. Jamais peuple au monde ne mêla autant que les Romains la religion à la politique et le culte à l'administration. Le titre de flamine était porté par la plupart des hauts dignitaires de l'armée; il fut donné dans les Gaules aux hommes les plus considérables de la population indigène.

La religion impériale faisait à la politique une place si large,

[1] A Lyon ils étaient au nombre de six et se nommaient *Seviri Augustales*.

qu'on vit les noms des idoles gauloises et latines confondus à dessein sur l'inscription des mêmes autels. Il est vrai que cette confusion était facilitée par la ressemblance des divinités; car elles avaient de part et d'autre la même origine, ou des caractères et des attributs analogues. Ainsi, le dieu Belenus put être aisément identifié avec Apollon, Hésus avec Mars, Teutatès avec Jupiter. Toutefois les empereurs eurent soin d'assurer dans l'association des deux religions la prépondérance à celle de Rome. Ils multiplièrent partout les temples et les autels des divinités romaines. Les villes qu'ils construisirent, qu'ils agrandirent ou qu'ils réparèrent, et le nombre en fut considérable, eurent presque toutes un Capitole à l'image de celui du mont Palatin. La religion gauloise ne fut pas non plus tolérée sans réserve. Auguste interdit aux Gaulois devenus citoyens la pratique de leurs rites nationaux, et proscrivit les sacrifices humains. La même proscription fut renouvelée sous les règnes de Tibère et de Claude. Le dernier de ces princes fit au druidisme une guerre acharnée; il le poursuivit jusque dans la Grande-Bretagne, devenue son asile, et lui interdit la célébration de ses cérémonies.

Le polythéisme latin valait-il mieux que celui des druides? Les Gaulois gagnaient-ils quelque chose à ce changement de religion qui leur était imposé officiellement? Y avait-il un avantage pour eux à l'introduction de l'Olympe romain avec la corruption que ses dieux autorisaient? De telles questions ne sont guère aisées à résoudre.

Peut-être n'ont-elles pas autant d'importance que l'on a cru. La révolution religieuse qui se fit alors fut au fond assez simple, car les religions de l'antiquité étaient des livres ouverts, auxquels on pouvait toujours ajouter de nouvelles pages. Celle des Romains et celle des Gaulois admettaient également, outre quelques grandes divinités au culte desquelles étaient attachées des idées symboliques et des cérémonies traditionnelles, un nombre illimité de divinités inférieures, ayant chacune des fonctions particulières ou exerçant leur patronage sur chaque pays, sur chaque tribu, sur chaque famille. Il était dès lors naturel que, dans la Gaule comme dans le reste du monde, les Romains fissent deux choses, qu'ils imposassent leurs divinités aux vaincus par droit de conquête, et qu'ils donnassent droit de cité dans leur Olympe à des dieux qui avaient cessé pour eux d'être des dieux étrangers ou ennemis.

Il serait d'ailleurs puéril de ne pas reconnaître une certaine supériorité à la religion romaine, consécration d'un état social plus avancé et d'un gouvernement plus éclairé. A Rome, les formes du culte étaient moins grossières, les cérémonies étaient moins barbares. Les empereurs défendirent les immolations de victimes humaines, et les remplacèrent par des sacrifices de taureaux qui furent célébrés dans les grandes solennités[1]. Ce qu'ils proscrivirent d'abord dans les rites des druides, ce fut l'outrage fait à l'humanité. Ensuite ils proscrivirent dans le druidisme lui-même l'institution politique, qui leur était hostile et servait de drapeau aux rébellions. Ils ne firent nullement la guerre à celles de ces doctrines qui pouvaient avoir une valeur morale. Lucain put, cent ans après César, chanter encore dans la *Pharsale* ce mépris audacieux de la mort que continuait d'inspirer aux peuples celtiques leur croyance particulière à l'immortalité de l'âme.

Auguste n'épargna rien pour hâter le développement de la civilisation matérielle chez les Gaulois. Strabon dit qu'il les força de cultiver la terre. Les migrations de tribus cessèrent tout à fait. La sécurité fut beaucoup plus grande. Des Romains devinrent propriétaires dans les provinces conquises, y acclimatèrent les procédés agricoles suivis en Italie, et y attirèrent des cultivateurs étrangers. Les chefs indigènes, devenus à leur tour propriétaires du sol de leur clan, ou du moins de la partie dont ils disposaient à titre de domaine commun ou réservé, s'occupèrent de le mettre en culture. On fit un cadastre du territoire et un recensement des habitants, double opération comprise sous l'expression de cens (*census*). On distingua les habitants qui étaient propriétaires et ceux qui ne l'étaient pas; ces derniers furent désignés sous le nom de *censiti* et *adscriptitii*. Les propriétaires durent payer un impôt territorial consistant dans une quote part des récoltes, qu'on supposa être le dixième, mais qui fut quelquefois bien plus considérable; c'est ce qu'on appela *Frumentum decumanum* ou *vectigal*[2]. Les non propriétaires furent soumis, sauf quelques exceptions, au payement d'une capitation ou impôt personnel. On ne peut s'empêcher de rapprocher cette conduite des Romains dans la

[1] L'usage des tauroboles est attesté par d'importantes inscriptions.

[2] Baudi di Vesme. Ouvrage cité. L'assiette de cet impôt n'eut pas toujours lieu de la même manière, mais je dois me borner au fait général.—Cf. Walter, t. Ier, no 307.

Gaule de celle que nous tenons aujourd'hui en Algérie. Des situations à peu près semblables devaient produire les mêmes effets.

Les écrits de Pline l'Ancien nous montrent que les Romains étaient loin d'être indifférents à l'étude des ressources naturelles des pays où ils s'établissaient, et qu'au premier siècle de notre ère l'agriculture et l'industrie de la Gaule étaient en grande voie de perfectionnement [1].

Auguste bâtit des villes nouvelles et agrandit celles qui existaient déjà ; il y attira la noblesse gauloise, et y éleva des remparts et des monuments. Agrippa, son lieutenant, fonda deux colonies, l'une à laquelle il donna son nom, Colonia Agrippina, Cologne, sur les bords du Rhin, l'autre à Nîmes. D'anciennes villes, agrandies ou reconstruites, prirent des noms romains, comme Bibracte, capitale des Éduens, qui devint Augustodunum (Autun), comme Soissons, Trèves, Vermand, plus tard Saint-Quentin, qui devinrent Augusta Suessionum, Trevirorum, Veromanduorum. Il en fut de même de Viviers (Alba Augusta Helviorum), de Saint-Pol-Trois-Châteaux (Augusta Tricastinorum), de Clermont (Augustonemetum), de Limoges (Augustoritum), de Troyes (Augusta Tricassium), d'Augst (Augusta Rauracorum), de Beauvais (Cæsaromagus), de Tours (Cæsarodunum).

Plusieurs villes des bords du Rhin ou de la Moselle font à tort ou à raison remonter leur fondation à Drusus. Ce qui est certain, c'est qu'Auguste et Drusus, son beau-fils, achevèrent de soumettre la Gaule septentrionale, où quelques peuples, comme les Ménapiens (Flandre actuelle), étaient restés à peu près indépendants. Ils y établirent aussi des colons de la Germanie : près du Rhin, des Sicambres et des Suèves ; près de la Meuse, des Thuringiens ou Tongrois, et les Toxandriens, dans la Campine actuelle, près des bouches de l'Escaut [2]. Les Germains sollicitaient continuellement la faveur d'être admis à coloniser des terres en friche couvertes de maigres pâturages : ils disaient aux Romains, c'est du moins le mot que Tacite met

[1] Il cite l'usage d'amender les terres avec de la marne et de la chaux dans plusieurs cantons de la Bourgogne et du Poitou, lib. XVII, c. VI et VII. La culture du froment et celle de la vigne prirent beaucoup d'extension sous les Romains.

[2] Warnkœnig et Gerhardt, *Histoire des Carolingiens*. Bruxelles, t. Ier, Introduction.

dans la bouche du député des Ansibares : « Vous devriez préférer à vos bestiaux des hommes qui manquent de pain. »

La plus considérable et la plus riche de toutes les cités romaines fut Lyon, qui posséda dès le règne d'Auguste tous les établissements nécessaires à une capitale. Sénèque dit que ses monuments magnifiques auraient servi à l'embellissement de plusieurs villes. Elle eut un palais impérial, un hôtel des monnaies, un cirque, un amphithéâtre, des bains. Agrippa, qui y résida en qualité de gouverneur des Gaules, fit ouvrir quatre routes (aggera, strata), qui partaient d'une borne appelée le milliaire d'or et placée au milieu du forum lyonnais. Ces quatre routes se dirigeaient par le centre jusqu'à Saintes et à l'Océan, par le sud jusqu'à Narbonne et aux Pyrénées, par le nord jusqu'à Beauvais, Amiens et Boulogne, et la dernière par le nord-est vers le Rhin. Ces grandes voies furent ensuite reliées entre elles par des voies secondaires. Un service régulier de postes, dont l'usage était, il est vrai, réservé à l'État, y fut organisé. On y établit des relais de chevaux et des lieux d'étapes pour les légions. La soumission des Alpes Maritimes, qu'Agrippa réduisit en province romaine, assura pour tous les temps la communication régulière des Gaules avec l'Italie. L'arc de triomphe de Suse, à l'entrée des défilés du mont Cenis et du mont Genèvre, à côté d'un *castrum* romain, servit probablement à perpétuer la mémoire de cette soumission.

Après Lyon venait Autun, dont l'amphithéâtre, détruit aujourd'hui, était plus vaste que les arènes de Nîmes. Mais Autun dut sa principale importance aux écoles appelées Écoles méniennes, où les jeunes gens des premières familles de la Gaule reçurent, sous la direction des maîtres les plus habiles, une éducation toute romaine et l'instruction nécessaire pour prendre rang dans l'armée et l'administration impériales. Cet enseignement remplaça celui que les druides donnaient autrefois dans l'isolement de leurs forêts, et transforma la jeunesse gauloise, qui s'associa dès lors rapidement aux idées et à la fortune de l'empire. Elle ne tarda pas à parler la langue latine, qui était la langue du gouvernement, de la science et des affaires; elle apprit la grammaire, l'éloquence et le droit. Les classes supérieures n'eurent aucune peine à devenir romaines; le peuple seul garda plus ou moins, surtout dans les campagnes reculées, la fidélité aux anciennes traditions.

L'aristocratie gauloise transformée habita les grandes villes.

Après Lyon et Autun, Toulouse et Bordeaux acquirent une certaine importance. Elles eurent des écoles, et payèrent des rhéteurs et des médecins à l'exemple de Marseille.

Nous voyons encore debout aujourd'hui des restes d'arcs de triomphe romains à Carpentras, à Aix, à Arles, à Cavaillon, à Saint-Remy, aux deux extrémités du pont antique de Saint-Chamas, à Autun, à Reims (porte de Mars) et à Orange. L'arc de triomphe d'Orange est le plus beau de tous et le mieux conservé. La même ville a un théâtre magnifique et unique dans son genre, même des arènes qui ont défié le temps; Arles et Autun, les ruines majestueuses de superbes amphithéâtres. Vienne a conservé le temple de Livie, et Nîmes sa célèbre Maison carrée, œuvre aujourd'hui intacte du siècle des Antonins. Arles, Riez, Autun, Avallon, possédèrent d'autres temples dont il reste des débris. Nous avons à Autun un obélisque que les Romains ont dressé sur sa base. Ce sont eux qui ont élevé les aqueducs des environs de Lyon et de Metz, dont on admire encore quelques gigantesques piliers, et le pont du Gard, demeuré à peu près tel qu'ils l'avaient bâti. Vaison, Saint-Chamas, Sommières, Saintes, Vieux-Brioude, ont ou avaient naguère des ponts romains. Des thermes romains furent construits à Paris, à Nîmes, à Fréjus, à Saintes, et sur plusieurs points du Languedoc et de l'Auvergne. D'autres monuments, renversés depuis longtemps, ont conservé une certaine célébrité historique. On peut citer particulièrement la tour d'Odre ou phare de Caligula, élevée à Gessoriacum (Boulogne), pour servir la nuit de fanal aux vaisseaux qui entraient dans le Pas-de-Calais. Il faut ajouter à cette énumération les édifices encore subsistants de Cologne et de Trèves, qui faisaient partie de la Gaule.

Telle a été l'œuvre des Romains. Comme toutes les grandes nations de l'antiquité, ils ont marqué leur règne par d'impérissables monuments; ces monuments, nombreux surtout dans la Narbonnaise, qui eut plus de colonies et où les villes étaient plus rapprochées, s'étendirent aussi dans l'ouest et dans le nord. Il n'y a pas aujourd'hui un seul canton de notre territoire, où les fouilles n'aient fait découvrir des médailles ou des antiquités attestant le séjour du peuple roi. On a trouvé les débris d'un théâtre romain jusqu'au fond de la Bretagne, au milieu des ruines druidiques de Loc-Maria-Ker.

On a comparé le spectacle que devait offrir la Transalpine au premier siècle de notre ère à celui que présenta l'Amérique

du Nord lorsque la colonisation anglaise y prit ses premiers développements. Les historiens nous montrent des villes qui s'élèvent, des routes percées à travers des marais ou des forêts profondes, des champs livrés à la culture, des fleuves ouverts à la navigation. Les rivières furent l'objet d'importants travaux de navigabilité. Non-seulement le Rhône ou la Saône, mais la Loire, la Meuse, le Rhin, portèrent des bateaux de commerce [1]. Les Romains entreprirent de creuser des canaux. Corbulon en fit percer un entre la Meuse et le Rhin, l'an 47 de notre ère. Quelques années après, sous Néron, Lucius Vetus projeta d'unir la Saône à la Moselle, c'est-à-dire la Méditerranée à l'Océan; il est vrai que ce projet ne fut pas exécuté et ne pouvait guère l'être, parce qu'on ignorait l'art de faire des écluses, c'est-à-dire d'établir des communications entre des cours d'eau d'un niveau inégal. Enfin les Romains ont construit des levées ou des digues. Drusus commença, pour contenir le Rhin, une digue qui fut achevée sous Néron. Les levées de la Loire dans l'Orléanais remontent à Agrippa, du moins suivant une tradition. Les aqueducs destinés à conduire l'eau aux grandes villes furent souvent des œuvres gigantesques.

Grâce à ces travaux et à l'affluence des colons, italiens ou autres, qui apportaient avec eux leur industrie, leurs mœurs et leur langue, la transformation de la Gaule fut rapide. Il y avait des villes où le latin était parlé comme à Rome, puisque Martial, qui écrivait au commencement du second siècle de notre ère, se vantait que ses vers fussent lus à Vienne par les femmes même et par les enfants. La Narbonnaise donna aux lettres latines Varron et Cornélius Gallus, au temps de César et d'Auguste, et, un peu plus tard, Trogue-Pompée, Pétrone et Favorinus.

Les Gaulois durent apprendre d'autant plus aisément la langue des vainqueurs, qu'elle n'était pas sans analogie avec celle qu'ils parlaient eux-mêmes; le latin et le celte avaient, comme les deux races latine et gaélique, une origine commune, bien qu'éloignée. Le latin possédait une double supériorité, en qualité de langue littéraire et de langue officielle. Le celte, qui n'était même pas une langue écrite, ne pouvait soutenir la lutte; il passa presque partout à l'état de patois. Il se conserva pourtant dans les campagnes, et il entra dans la formation du français moderne pour une part réelle, quoique difficile à déterminer.

[1] Dion Cassius, lib. XLIV.

VIII.—Le long gouvernement d'Auguste, il dura près d'un demi-siècle [1], son énergie militaire, l'habileté de ses mesures, la fécondité des travaux qu'il entreprit, habituèrent les Gaulois à l'obéissance et les façonnèrent au joug. Les anciennes agitations s'étaient calmées insensiblement.

La huitième année, il est vrai, du règne de Tibère, l'an 21 de notre ère, une révolte éclata chez les Trévires, les Éduens, les Andes et les Turoniens (Anjou, Touraine), et menaça de s'étendre plus loin encore [2]; les anciens chefs armèrent leurs clientèles [3]. Mais, autant qu'on en peut juger par le récit un peu court de Tacite, ce fut une simple émeute causée sur plusieurs points à la fois par l'aggravation des impôts à la suite des recensements, par les excitations des agents impériaux, par le malaise des cités, qui étaient obligées, pour s'acquitter envers l'État, de s'endetter et de payer des intérêts usuraires. Les Trévires voulurent massacrer les *negotiatores*, c'est-à-dire les banquiers ou marchands romains; c'était par des actes semblables que les soulèvements contre César avaient débuté autrefois. Ils furent prévenus : bien qu'ils eussent entraîné à la défection un corps auxiliaire, ils ne purent tenir la campagne, et Florus, qui les commandait, finit par le suicide, alors la ressource ordinaire des généraux vaincus. Les Éduens réunirent de leur côté quarante mille hommes et soulevèrent la jeunesse des écoles méniennes; mais ce n'était qu'une troupe armée de couteaux et d'épieux; elle fut dispersée aisément, près d'Autun, par Silius, légat de l'armée du Rhin. Le chef, Sacrovir, s'enfuit avec quelques-uns des siens dans une maison où ils mirent le feu, et ils s'entre-tuèrent dans l'incendie. La révolte ne fut comprimée ni moins vite ni moins facilement chez les Andes et les Turoniens.

Tibère, Caligula et Claude visitèrent les Gaules, y firent comme Auguste d'assez longs séjours, et poursuivirent les entreprises pacifiques qu'il avait commencées. Caligula marqua son passage à Lyon, en l'an 40, par une de ces fêtes gigantesques qui attiraient un immense concours de peuple et qui semblent avoir été pour les empereurs de cette époque un

[1] Quarante-cinq ans, de l'an 31 avant J.-C. à l'an 14 de notre ère.

[2] « Haud ferme ulla civitas intacta seminibus ejus motus fuit. » — Tacite, *Annal.*, lib. III.

[3] Tacite emploie les expressions de « primores », et de « vulgus clientium aut obæratorum. »

moyen de gouvernement. Il y célébra des jeux mêlés, *ludi miscelli*, c'est-à-dire à la fois gymnastiques et littéraires, et institua des combats d'éloquence grecque et latine. Caligula, au rapport de Suétone, subvint aux dépenses de ces fêtes en vendant aux enchères le mobilier du palais des Césars; il avait une ressource probablement plus sûre dans les proscriptions et les confiscations de biens dont il frappait les grands personnages.

On sait que la politique des empereurs s'efforça, sinon de détruire, au moins d'affaiblir l'ancienne aristocratie romaine, et qu'un des moyens qu'elle employa fut d'appeler les principaux habitants des provinces dans la capitale de l'empire. Ainsi, pendant que Rome envoyait au delà des Alpes une nuée d'agents, de soldats, de colons et de spéculateurs, elle attirait à son tour dans ses propres murs, par une conséquence naturelle du système qu'elle avait suivi, les Gaulois les plus riches, les plus puissants, les plus ambitieux. L'histoire en cite particulièrement deux : l'orateur Domitius Afer et l'opulent Valerius Asiaticus, qui jouirent de l'amitié de Caligula. Il est vrai que le séjour de Rome n'était pas sûr, même pour les riches provinciaux. Valerius Asiaticus, trop puissant, disait-on, à Vienne, sa patrie, fut plus tard une des victimes du règne de Claude.

Auguste avait ouvert les portes du Sénat aux citoyens romains de la Narbonnaise; Vienne eut l'honneur de donner à Rome les premiers sénateurs gaulois. Claude, en l'an 48, ouvrit encore le Sénat de droit aux Éduens, et de fait aux autres nations de la Transalpine. Il invoqua en leur faveur cent ans de fidélité inviolable et de dévouement éprouvé depuis César; la révolte de Sacrovir, qui sans doute n'avait laissé aucune trace, ne méritait pas d'être comptée. Le discours célèbre que Claude prononça dans cette circonstance, et dont Tacite nous a donné un extrait, fut gravé sur des tables de marbre, aujourd'hui conservées au musée de Lyon. La politique impériale triompha de l'opposition des vieux Romains et des Italiens, qui voulaient garder leur privilége. En appelant les peuples conquis à être représentés dans le Sénat, c'est-à-dire dans le premier conseil du gouvernement, elle les associa à la fortune de l'empire, autant du moins qu'elle pouvait le faire, puisque le Sénat, avili, décimé et dépouillé de la plupart de ses anciens pouvoirs, n'était plus alors que l'ombre de lui-même.

IX. — Pendant cent vingt ans, la Gaule avait joui d'une paix intérieure à peine troublée, quand tout à coup, en l'an 68, elle fut mêlée aux guerres civiles de l'empire, et appelée à jouer dans ces révolutions un rôle prépondérant. Ces guerres civiles et le soulèvement national qui les suivit chez les peuples de la Belgique ont d'autant plus d'intérêt que Tacite nous en a laissé un admirable récit.

Les Romains avaient formé, sous le règne d'Auguste, probablement depuis la grande défaite éprouvée par Varus en Germanie, des établissements considérables sur la ligne du Rhin. Ils y entretenaient huit légions, plus un certain nombre de cohortes. Les légions étaient composées de soldats éprouvés et en partie de vétérans; elles étaient l'élite et la réserve des armées; les cohortes, formées des contingents des cités gauloises, libres ou fédérées, et d'auxiliaires barbares, comprenaient les troupes légères. Toutes ces forces étaient établies dans des camps permanents, *castra stativa,* sur le territoire des deux provinces gauloises qu'on appelait Germanie supérieure et inférieure, à cause de leur population, germanique d'origine. La première renfermait les cités de Strasbourg, Worms, Spire et Mayence (Argentorata, Vangiones, Nemetes, Moguntiacum); la seconde avait pour chef-lieu Cologne, fondation d'Agrippa. Indépendamment de ces camps, on avait élevé plus de quarante châteaux le long du fleuve et établi des postes pour en garder tous les gués. Drusus avait percé un canal, la Fossa Drusi, qui déchargeait les eaux du Rhin dans le lac Flevo, le Zuyderzée actuel, alors séparé de la mer par une ligne de dunes; ce dernier travail avait rendu habitable une partie des marais de la Batavie. Les Romains s'étaient formé, au moyen de ces établissements, une barrière contre les invasions des barbares, et une base d'opérations pour des entreprises au delà du fleuve le jour où, non contents d'arrêter les Germains, ils prétendraient les poursuivre dans leur pays même.

Les armées du Rhin, à peu près aussi permanentes que les camps où elles étaient établies, manifestèrent beaucoup d'exigences et de prétentions. Elles s'étaient déjà révoltées plusieurs fois sous Tibère, au temps où Germanicus les commandait. Ce furent elles qui, les premières, divulguèrent, comme dit Tacite, le secret de l'empire, en montrant que des empereurs pouvaient être proclamés ailleurs qu'à Rome. L'an 68, le légat consulaire Vindex, qui était à la tête d'une légion et de plusieurs corps

d'auxiliaires, se prononça contre Néron. Il se déclara las des infamies d'un histrion, proclama, de sa seule autorité, Galba, l'un des plus vieux officiers de l'empire, alors gouverneur d'une des provinces de l'Espagne, et lui offrit l'appui de la Gaule, qu'il croyait capable de balancer au besoin l'influence de l'Italie. « La Gaule, lui écrivait-il, est un corps vigoureux qui n'attend qu'une tête pour le diriger. »

Galba vint à Narbonne, y prit le titre de César, et y obtint l'adhésion de la plupart des légions et des cités du pays. Un nouveau recensement, ordonné par Néron, y avait causé un mécontentement très-vif; l'ordre même y était troublé; des bandes de paysans pillaient les environs de Lyon sous la conduite d'un soldat nommé Maricus. Trois cités seulement, Lyon, Langres et Trèves, restèrent fidèles à Néron; la première, détruite par un incendie terrible, se montrait reconnaissante pour l'empereur, qui avait consacré des sommes énormes à la rebâtir. Galba prodigua le titre de citoyen, et diminua les impôts d'un quart chez tous les peuples qui embrassèrent son parti. Il confisqua les revenus de Lyon, et enleva aux Lingons et aux Trévires une partie de leurs territoires. Ainsi la Gaule fut mêlée directement à une guerre civile dont l'objet lui était sans doute étranger, mais où elle partageait le rôle principal avec les légions du Rhin. Néron fut abandonné à Rome même par le peuple et les prétoriens, et un décret du Sénat, approuvant le choix de Galba, légitima les pouvoirs du nouvel empereur.

Mais avant que ces derniers événements fussent connus dans la Gaule, Virginius Rufus, autre légat de l'armée du Rhin, s'était prononcé à son tour contre Galba. Il avait battu les troupes de Vindex dans la Séquanie et réduit ce dernier à se percer de son épée. La nouvelle que Galba était maître de Rome le surprit au milieu de sa victoire. Ses soldats craignirent d'être décimés. Ils n'avaient qu'un moyen de prévenir le châtiment qui les menaçait, c'était de faire un empereur. Ils offrirent la pourpre à Virginius, et, sur son refus, s'unirent aux légions du Rhin inférieur, qui proclamaient un nouveau prétendant, le consulaire Vitellius.

Vitellius, issu d'une famille illustre et possesseur d'une fortune prodigieuse, était un des hommes les plus corrompus et les plus décriés de l'empire. Il avait gagné les légions du Rhin inférieur par ses prodigalités et ses manières populaires; il avait acheté

leurs suffrages en flattant leur avidité et leurs passions. Les soldats trafiquaient de ces suffrages, dont ils avaient appris à connaître la valeur, et les camps étaient changés en assemblées tumultueuses. Revêtu de la pourpre à Cologne, Vitellius éloigna ou fit périr les centurions sur lesquels il ne pouvait compter, s'assura de la fidélité des troupes de Virginius par des largesses abondantes, et leur promit les dépouilles des partisans de Galba. Il se fit en même temps livrer des auxiliaires, des chevaux, des armes, des subsides, par les Lingons et les Trévires, ennemis de son rival, et disposa de cette manière d'une armée nombreuse et bien pourvue, qu'on appela l'armée vitellienne. Cette armée, divisée en deux corps, que commandaient deux lieutenants pleins de résolution, Cécina et Valens, marcha sur Rome pour imposer à l'Italie l'empereur de son choix.

Le corps de Valens, fort de quarante mille hommes, traversa la Gaule du nord au sud, pendant que Cécina remontait le Rhin et passait par la Rhétie. Valens devait proclamer partout Vitellius et le faire reconnaître par les peuples qui s'étaient prononcés pour Galba. Sa marche fut signalée par des violences qui jettent une sombre lueur sur le sort réservé aux provinces dans de pareilles guerres civiles. Les vitelliens, bien que favorablement accueillis à Metz ou Divodurum (chez les Mediomatrici), commencèrent par y massacrer quatre mille personnes. Aussitôt l'épouvante fut générale; les villes qui se trouvaient sur leur passage furent désertées, les populations prirent la fuite. Les Lingons, les Éduens, Lyon, l'Aquitaine, la Narbonnaise, n'ayant aucun moyen de résister, furent frappés de contributions énormes et obligés d'acclamer Vitellius. La cause vitellienne ne tarda pas à triompher en Italie. Déjà Galba n'y régnait plus. Othon, son meurtrier et son successeur, fut battu par les vitelliens, et réduit, le soir même de sa défaite, à se percer de son épée.

A ce tableau d'insurrections militaires et d'excès commis par des armées rebelles, il faut ajouter, comme une conséquence nécessaire, le retour des rivalités et des guerres locales comprimées depuis César. Vienne et Lyon, qui avaient suivi des partis différents, et qui élevaient des prétentions opposées sur la navigation du Rhône, en vinrent à des hostilités ouvertes. La lutte se termina par un arbitrage des Marseillais, qui rédigèrent un traité entre les deux cités, et le soumirent ensuite à la confirmation impériale.

Jusqu'ici la Gaule s'était bornée à un rôle passif dans des révolutions dont l'empire était l'enjeu. Mais un soulèvement éclata chez les Bataves, et réveilla dans le nord les souvenirs de l'ancienne indépendance nationale.

X. — Les Bataves habitaient, à l'extrémité septentrionale, les plaines basses formant une espèce d'île aux embouchures de la Meuse et du Rhin. Ils ne payaient aucun impôt et ne fournissaient que des soldats. Tacite dit qu'on les réservait comme des instruments de guerre[1]. On vantait l'habileté de leurs cavaliers, qui traversaient les fleuves à cheval et tout armés. Les agents impériaux chargés de la levée des recrues soulevèrent la nation par leur vénalité et leurs exigences brutales.

Civilis donna le signal d'une prise d'armes. Il était issu d'une des principales familles du pays. Élevé autrefois au grade de préfet d'une cohorte auxiliaire, puis enchaîné par les lieutenants de Néron et poursuivi naguère encore par ceux de Vitellius, il en avait conçu contre Rome une passion de vengeance qu'on a comparée à la haine d'Annibal. Il entraîna ses compatriotes en leur faisant entendre que s'ils étaient vaincus, ils déclareraient avoir pris les armes pour Vespasien, nouveau compétiteur donné à Vitellius par les légions d'Orient, et que si la fortune se déclarait pour eux, ils n'auraient de compte à rendre à personne.

L'insurrection commença par le désarmement des postes de l'île des Bataves, composés en partie de recrues tirées du pays même. Civilis battit les cohortes les plus voisines, qui opposèrent peu de résistance, parce qu'il avait séduit les corps auxiliaires qui leur étaient attachés. Il s'empara de dépôts d'armes et d'une flottille de vingt-quatre navires, en station sur le Rhin. Puis il adressa un appel aux nations germaniques et gauloises, en leur représentant que les forces de Vindex et de Virginius, qui avaient tous deux disposé de l'empire, étaient presque entièrement composées de contingents gaulois.

Hordeonius Flaccus, qui commandait dans la Germanie inférieure et qui était âgé et goutteux, laissa d'abord, par faiblesse et peut-être par connivence, Tacite du moins l'en accuse, le champ libre à l'insurrection. Il envoya tardivement contre elle deux légions. Ces légions, abandonnées en route par leurs

[1] Tacite. « In usum præliorum sepositi, velut tela atque arma, bellis reservantur. »

auxiliaires, furent obligées de s'enfermer au vieux camp appelé *Vetera Castra.*

Pendant ce temps, des cohortes bataves qui se rendaient à Rome apprirent les premiers succès de leurs compatriotes. Elles rebroussèrent chemin pour s'unir à eux, et détruisirent, près de Bonn, trois mille légionnaires qui leur barraient le passage. Civilis, ayant ainsi augmenté le nombre de ses soldats, leur fit, pour plus de sûreté, prêter serment au nom de Vespasien, et somma les deux légions enfermées au vieux camp de le prêter aussi. Sur leur refus, il les assiégea. Il occupait les deux rives du Rhin, qui communiquaient par une flottille. Son armée, déployée dans la plaine, était composée de vieilles troupes qui gardaient leurs enseignes romaines et de barbares qui portaient au haut des leurs des figures d'animaux sauvages. Les Bataves, encouragés par les dispositions des peuples voisins, dont leurs succès ébranlaient la fidélité, et qui s'apprêtaient à refuser comme eux les levées d'hommes et de tributs, donnèrent l'assaut au vieux camp, sans réussir toutefois à l'enlever.

Hordeonius paraissait dédaigner l'insurrection ou attendre que l'événement eût prononcé entre Vitellius et Vespasien. Ses soldats, impatients de ses lenteurs, l'accusèrent d'incapacité ou de trahison, et l'obligèrent à faire marcher de nouvelles troupes, sous les ordres de deux lieutenants. Le premier de ces lieutenants, Vocula, rallia les différents corps disséminés le long du Rhin, s'avança jusqu'à Novesium ou Nuys, et s'établit en face de l'ennemi dans un camp retranché à Gelduba (Gelb). Le second, Herennius Flaccus, se fit battre dans une rencontre; les troupes qu'il commandait crurent qu'il avait voulu les perdre, s'emparèrent de lui, le chargèrent de fers, et l'auraient massacré, si Vocula n'était survenu pour l'arracher à leur furie.

Civilis mit à profit ces divisions et ces hésitations. Il reçut des renforts de la Germanie, écrasa les Ubiens, que les Germains regardaient comme des traîtres à cause de leur fidélité à Rome, envoya ses cavaliers au delà de la Meuse pour soulever les Ménapiens et les Morins, et pressa le siége du vieux camp avec les machines qu'il avait fait construire.

La guerre devenait ainsi de plus en plus sérieuse, quand on apprit que les lieutenants de Vespasien venaient d'entrer à Rome, et que Vitellius avait péri comme ses prédécesseurs.

Cette nouvelle acheva d'exaspérer les légions vitelliennes, qui depuis longtemps se croyaient trahies par leurs chefs. Hordeonius, s'étant prononcé pour Vespasien, fut immédiatement assassiné. Les légats et les centurions, ayant fait presque tous la même déclaration, virent leur autorité méconnue. Les soldats, entraînés par quelques vitelliens fanatiques, craignant d'ailleurs d'être punis par le nouvel empereur, finirent par écouter les offres de Civilis, dont les déclarations antérieures en faveur de Vespasien n'avaient été qu'une feinte, et qui saisit cette occasion de lever le masque.

Alors les peuples de la Gaule du nord, qui s'étaient apprêtés à soutenir le chef des Bataves, mais que la crainte avait retenus jusque-là, se déclarèrent tout à fait, d'abord les Trévires sous les ordres de Julius Classicus et de Julius Tutor, puis les Lingons commandés par Sabinus, qui prit la pourpre en qualité de prétendu descendant de César. Civilis fit jurer à ses soldats l'établissement d'un empire gaulois, auquel il voulait donner pour frontière des postes fortifiés dans les passages des Alpes [1]. Les druides reparurent et annoncèrent la chute de Rome, prédiction qui accompagnait infailliblement toute levée de boucliers chez les peuples celtiques. On vit des chefs marcher à la guerre suivis, comme autrefois, d'un cortége de clients. Mais ce réveil des souvenirs nationaux changea peu le caractère d'une guerre que les Romains pouvaient regarder comme une guerre civile, puisque l'armée de Civilis s'était formée et grossie successivement par la défection de leurs propres troupes.

Civilis poursuivit le genre de succès qu'il avait déjà obtenus. Les soldats de Vocula se laissèrent gagner par les chefs des Trévires, massacrèrent leur commandant, enchaînèrent leurs officiers et prêtèrent serment de fidélité à l'empire gaulois. Les légions du vieux camp, décimées par la famine, furent réduites à poser les armes. Partout au nord de Mayence les établissements romains furent détruits, les images des empereurs arrachées. Le chef des Bataves délibéra s'il raserait Cologne, à la sollicitation des Germains qui demandaient sa destruction; mais il jugea plus prudent de céder aux prières des habitants et de la conserver comme place forte. Passant ensuite la Meuse, il reçut la soumission des Tongres et des Nerviens.

Jusque-là son triomphe était complet. Les Gaulois ne tardè-

[1] « Si Alpes præsidiis firmentur, coalita libertate. » — Tacite, *Hist.*, lib. IV, c. 55.

rent pas à aider au rétablissement de la fortune de Rome. Les Séquanes, restés fidèles, livrèrent un combat aux Lingons, les taillèrent en pièces, et obligèrent leur chef Sabinus à se cacher. On raconte qu'enfermé dans un souterrain, il y défia neuf ans les recherches de Vespasien, grâce au dévouement de sa femme Éponine; il finit cependant par tomber au pouvoir des agents impériaux, et subit le supplice ordinaire des généraux vaincus, supplice qui chez les Romains ne se prescrivait jamais. Éponine, n'ayant pu obtenir sa grâce, poussa le dévouement jusqu'au bout, et voulut mourir avec lui.

La victoire obtenue par les Séquanes arrêta les progrès de l'insurrection. On apprit bientôt que de nouvelles légions venaient de l'Espagne, de la Bretagne et de l'Italie réparer les revers et les défections de celles de la Gaule. Les Rèmes réunirent un *conventus* ou une assemblée des députés des peuples belges, pour délibérer sur la conduite à tenir en commun. Ces députés, dominés, les uns par le sentiment de la fidélité, les autres par celui de la crainte, écoutèrent favorablement la voix des orateurs pacifiques. Il était d'ailleurs difficile qu'un accord contre le gouvernement romain pût s'établir entre des nations dont Rome avait eu soin d'entretenir les anciennes jalousies, et qui avaient embrassé dans la guerre de Vindex des partis différents. Elles n'avaient pas, dit Tacite, attendu la victoire pour se diviser [1].

La seule approche des légions d'Italie qui venaient par la vallée du Rhin, jeta le désordre dans les rangs des rebelles. Classicus, Tutor, furent battus, et la défection gagna leurs troupes. Petilius Cérialis arriva dans la Gaule du nord précédé d'une grande réputation militaire. Il amenait avec lui des légions unies, disciplinées, ardentes et sûres d'elles-mêmes [2]. Il déclara qu'elles lui suffisaient, et refusa d'employer les contingents gaulois dont la fidélité était douteuse; cette exonération des contingents fut reçue avec enthousiasme par les peuples belges. Cérialis prit vivement l'offensive. Parti de Mayence, il marcha sur Trèves, dont un seul combat lui ouvrit les portes. Ses soldats voulaient mettre la ville à feu et à sang; il parvint à la soustraire à leur fureur, et il y rallia les légions vitelliennes, auxquelles il promit l'oubli du passé. Tutor, Classicus et Civilis, qui avaient réuni leurs forces, et qui, dit Tacite, offraient aux

[1] « Nondum victoria, jam discordia erat. »

[2] « Ipse, pugnæ avidus..., ferocia verborum milites incendebat. »

Gaulois la liberté, aux Bataves la gloire, aux Germains le pillage, essayèrent de le surprendre et de l'écraser, mais ne purent triompher des légions. Rompues un instant, elles se reformèrent et les mirent en fuite. Cologne, Tolbiac, égorgèrent leurs garnisons germaines, et les Romains rentrèrent dans les deux places. Civilis, réfugié aux Vetera Castra, y livra une seconde bataille dans laquelle il fut encore vaincu, quoiqu'il eût couvert sa position par des marais.

Après ces deux défaites, il ne lui restait qu'un asile, l'île des Bataves. Drusus avait élevé une digue, à l'endroit où se séparent les eaux du Rhin, pour les diriger vers l'embouchure septentrionale. Civilis, rompant cette digue, dirigea le principal courant vers le bras méridional, qu'on appelait déjà le Wahal, et qu'il mit entre les Romains et lui. Mais Cérialis équipa une flotte qui descendit les bouches du fleuve, pénétra dans l'île et y occupa la position de Batavodurum (Vyk te Duerstedt). Les Bataves et leurs alliés furent alors réduits à poser les armes.

Tacite a mis dans la bouche de Cérialis, suivant l'usage des historiens anciens, un magnifique discours adressé aux Trévires et aux Lingons. Il est impossible d'exposer avec plus de hauteur et de vérité, non-seulement la condition de la Gaule, mais la politique de Rome, politique toute militaire, qui consistait à contenir et à protéger les pays conquis au moyen des légions, que leur admirable organisation, leur discipline et leurs ressources matérielles concouraient à rendre invincibles.

« Les généraux romains, fait-il dire par Cérialis aux Gaulois, sont entrés dans votre pays pour répondre à l'appel de vos aïeux, qui étaient fatigués de leurs discordes et menacés par elles d'une ruine totale. Vos aïeux avaient déjà eu recours aux Germains; mais ceux-ci avaient asservi également les peuples qu'ils étaient venus protéger et ceux contre lesquels ils avaient porté les armes... Nous ne nous sommes pas établis sur le Rhin pour défendre l'Italie, mais pour empêcher un nouvel Arioviste de conquérir les Gaules... Les Germains ont toujours une même raison qui les pousse sur votre territoire, l'inquiétude, l'avidité, la passion du changement, passion naturelle, quand au lieu de leurs marais et de leurs déserts ils espèrent posséder un sol d'une fertilité extrême et devenir vos maîtres. Sans doute ils mettent en avant la liberté et les prétextes les plus spécieux; mais qui a jamais désiré la servitude pour autrui

et la domination pour soi-même, sans employer un pareil langage?

« Malgré vos nombreuses provocations, nous n'avons usé des droits de la victoire que pour une seule chose; nous vous avons demandé les moyens nécessaires de maintenir la paix. Car le repos des peuples est impossible sans armée. Une armée entraîne une solde, et la solde le tribut. Tout le reste est commun entre vous et nous. Le plus souvent, c'est vous qui commandez nos légions, vous qui gouvernez ces provinces et les autres. Pour nous, point de priviléges; pour vous, aucune exclusion...

« Supposez que les Romains soient chassés de leurs conquêtes, qu'en peut-il résulter, sinon une mêlée générale de tous les peuples de la terre? »

LIVRE TROISIÈME.

LES ROMAINS.

I. — Après la soumission de Civilis et des Bataves, la Gaule retomba dans un calme profond dont elle jouit plus de cent ans. L'histoire se contente de rappeler la sollicitude que montrèrent pour elle les empereurs Antonins et les constructions qu'ils y élevèrent. Trajan bâtit à Lyon un forum célèbre qui fut détruit au neuvième siècle. Adrien passa les Alpes plusieurs fois; il porte sur ses médailles les titres de *restitutor* et de *conservator Galliarum*, sans doute pour avoir accordé des remises de tributs aux Gaulois. Il prodigua aussi le droit de cité, qui avait été très-étendu par Galba, puis restreint par Vespasien; il le donna en masse à plusieurs villes qui ne jouissaient que du droit latin[1]. C'est à lui et à son successeur Antonin le Pieux, originaire de Nîmes, qu'on attribue la fondation du pont du Gard et de la basilique de Plotine dans cette dernière ville. Nîmes lui doit encore d'autres monuments, comme les arènes[2] et la tour Magne; il éleva dans la Narbonnaise plusieurs arcs de triomphe à Cavaillon, Saint-Remy et Saint-Chamas.

Les villes prirent beaucoup d'importance sous le gouvernement romain. On a remarqué que presque tous les monuments de cette époque furent construits pour leur embellissement ou leur usage. C'était dans leur enceinte que s'élevaient les temples, les cirques, les thermes ou les palais, enrichis d'objets d'art, de statues, de mosaïques, de pavés de marbre qui en attestent encore la magnificence, et de peintures murales, dont les restes sont, il est vrai, beaucoup plus rares, mais qui ne pouvaient avoir la même durée. C'était à leurs portes que s'élevaient sur les bords des routes ces tombeaux de pierre couverts

1 Trois colonies, Augst (Augusta Rauracorum), Nyons (Colonia equestris), et Avenche (Aventicum), avaient été fondées depuis Auguste; la dernière est attribuée à Vespasien. Leur fondation sur une ligne qui s'étendait de Genève au Rhin semble avoir eu pour but d'arrêter les incursions des Germains. Le *jus coloniæ* appartenait sous Adrien aux villes suivantes: Avignon, Cavaillon, Nîmes, Toulouse, Acusium, Maritima, Riez, Roussillon, Apt.

2 Les arènes de Nîmes pouvaient contenir plus de vingt mille spectateurs.

d'inscriptions, dont l'étude offre tant de secours à l'histoire. C'était pour les relier les unes aux autres qu'étaient percées les grandes voies de communication avec leurs bornes ou colonnes milliaires indiquant les distances, et pour leur fournir une eau salubre que les empereurs construisaient de superbes aqueducs. Toute la vie du pays était là; les campagnes ne subissaient pas une transformation aussi rapide. Ce fait s'explique quand on songe que la civilisation romaine avait été importée dans la Gaule par la conquête, et en quelque sorte tout d'une pièce.

Cependant la grandeur et la beauté des monuments publics, ou même de quelques édifices privés, dont les ruines nous frappent encore d'admiration, ne prouvent pas que le reste des habitations fût en harmonie avec elles. On sait que dans les plus grandes villes une partie des maisons étaient construites en bois; les incendies y étaient fréquents et y causaient d'immenses ravages. Lyon, étant devenu la proie des flammes sous Néron, dut être rebâti en entier. Narbonne éprouva un désastre pareil sous le règne d'Antonin.

L'époque des empereurs Antonins (Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle) a été considérée comme la plus heureuse de l'empire. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle fut de toutes la moins troublée. Rome avait terminé la longue série de ses conquêtes. Les frontières n'étaient pas encore menacées par les Barbares. La paix intérieure était assurée. Malgré les sévères avertissements donnés par la révolte des légions de Vindex, de Virginius et de Vitellius, les empereurs demeuraient maîtres des soldats. Le gouvernement paraît avoir montré plus de justice et de sollicitude sous des souverains qui étaient eux-mêmes d'origine provinciale. D'ailleurs la réunion des principaux peuples de l'ancien monde, ne formant qu'un État sous un sceptre unique, facilitait entre eux les échanges de toute nature. Les provinces de l'Occident, moins anciennement policées que celles de l'Orient, étaient celles qui devaient gagner le plus au contact. La civilisation, suivant la marche du soleil, arrivait jusqu'à elles. Le géographe grec Pausanias, contemporain des Antonins, représente la Gaule, au second siècle de notre ère, comme une des provinces les plus riches, les plus peuplées et les plus avancées de l'empire.

II. — Elle dut à ses relations avec l'Orient la connaissance

du christianisme. L'Évangile fut apporté dès le premier siècle de notre ère par quelques hommes obscurs aux populations grecques des côtes de Provence, en rapport avec l'Asie. Propagé dans le siècle suivant le long des bords du Rhône, il parvint jusqu'à Lyon, la métropole romaine, qui ne tarda pas à devenir aussi la métropole chrétienne.

Le triomphe du christianisme est, même au point de vue purement humain, la plus grande révolution que le monde ait jamais vue. Rome avait posé les assises matérielles de la civilisation moderne. Le christianisme devait donner à cette civilisation une vie et une grandeur qui lui fussent propres. Rome avait établi par ses lois un ordre politique admirable. L'Évangile régénéra l'homme même, en lui proposant le modèle de la vertu parfaite et en lui enseignant l'obligation de s'y conformer. Il fixa les opinions incertaines en matière morale, et proclama la vérité religieuse, leur seule sanction absolue.

Sans doute l'antiquité avait eu des traditions et des doctrines morales; autrement aucune société n'eût existé un seul jour. Les sociétés antiques se montrèrent même très-particulièrement préoccupées de maintenir ces traditions et ces doctrines. Elles avaient soin de placer leurs lois de toute nature sous un patronage religieux; elles les regardaient comme l'expression plus ou moins directe de la volonté divine. A Rome, l'empereur, les sénateurs, les magistrats de tout rang, exerçaient un sacerdoce. L'empire, les aigles, le territoire, tout avait un caractère sacré. Le gouvernement était chargé de la sanction de l'ordre moral, et c'était pour rendre cette sanction plus puissante, plus efficace, que les Romains s'efforçaient de donner aux pouvoirs de la terre la majesté de ceux du ciel.

Mais malgré l'appui qu'il recevait du gouvernement impérial, le polythéisme était d'une impuissance avérée.

Si l'on admet que ses symboles, renfermant des traditions plus ou moins bien conservées sur Dieu, l'homme et le monde, constituassent un dogme qui portât avec lui un enseignement et des prescriptions, ce dogme était mobile, divers, suivant les temps ou suivant les lieux. Il avait aussi le malheur d'être vague et obscur; son sens n'était défini nulle part; l'interprétation de ses symboles ne nous présente rien de certain.

Ce sont là de ces choses qu'il suffit d'exprimer, parce que les preuves en sont partout. Ainsi, de tous les cultes particuliers dont l'assemblage composait le polythéisme, il n'y avait guère

que celui de Rome et de la puissance romaine qui fût simple et uniforme; le reste variait à l'infini. Ainsi encore, les plus belles et les plus fécondes de nos croyances, celle de l'unité divine, celle de la Providence, celle de l'immortalité de l'âme, n'étaient que vaguement entrevues par les anciens. Tantôt elles revêtaient pour eux une forme grossière et plus ou moins matérielle; tantôt, livrées aux subtilités des écoles, elles demeuraient incapables d'élever les esprits ou de subjuguer les âmes. Dès lors, la loi morale était incertaine comme le dogme; pas plus que le dogme, elle n'avait de principes assurés et de véritable orthodoxie.

L'ancienne religion consacrait avec une certaine efficacité deux choses, l'empire au moyen du culte public, et la constitution de la famille par les cérémonies du culte privé [1]. C'étaient là sans doute les deux pôles de la société. Mais quand Rome, qui avait accaparé les richesses du monde, se plongea dans l'infini du luxe et des désordres, le polythéisme ne put ni arrêter le débordement de la corruption, ni relever la condition des femmes dégradées par l'abus des divorces, ni établir l'égalité des hommes devant Dieu, ni fonder la charité et soumettre la société à l'empire des sentiments moraux et de l'opinion morale, ni enfin régler la vie humaine par des lois spirituelles, en dehors du cercle des lois civiles et des lois politiques. Cette tâche était réservée à la religion de l'Évangile, à ses préceptes d'une nature supérieure, à sa prédication permanente, qui s'adressait à chacun et à tous. L'homme fut régénéré et transformé; la famille et la société le furent avec lui. C'est en ce sens que le christianisme renouvela l'ordre moral, lui donna sa base véritable, et le rendit indépendant des gouvernements et de leurs lois.

Tout prouve que sous les empereurs le polythéisme était affaibli et vieilli; les religions qui changent peuvent toujours vieillir. La plupart de ses enseignements étaient abandonnés ou même reniés par les classes éclairées; l'incrédulité à son égard s'étendait tous les jours; il n'y avait point de véritable foi : la chose est chrétienne, comme le mot qui l'exprime. Le succès de la philosophie stoïcienne et celui du néo-platonisme attestent les efforts que faisaient les classes éclairées pour suppléer à

[1] Il faut entendre ceci du culte des ancêtres, et des obligations que la religion comme le droit imposait aux fils à l'égard des pères. La famille antique était d'ailleurs inférieure à la famille chrétienne sous plus d'un rapport, particulièrement en ce qui touche la condition des femmes.

l'insuffisance du culte établi, tantôt par les doctrines du renoncement, du sacrifice, peut-être de la fraternité humaine, et tantôt par des notions plus pures, plus élevées sur le monde et son auteur. D'un autre côté, ce polythéisme impuissant avait encore de profondes racines dans les provinces; à Rome même, une société en défaillance se rattachait à lui comme à une institution religieuse nécessaire; ses pratiques et ses cérémonies étaient exactement observées par les Antonin et les Marc-Aurèle. L'État et la famille, ces deux colonnes de l'antiquité, reposaient sur lui. Sa ruine semblait devoir entraîner celle de l'édifice tout entier.

C'est là ce qui explique l'opiniâtreté avec laquelle il se défendit. Le gouvernement impérial était solidaire d'une religion officielle dont les princes étaient les pontifes; il prolongea jusqu'au dernier jour, et par tous les moyens à son usage, une résistance sans espoir.

Les chrétiens commencèrent par être confondus avec les juifs, et partagèrent naturellement la répulsion, la réprobation dont ce dernier peuple était l'objet. En retour ils jouirent de la même tolérance, en tant du moins qu'ils ne violaient pas les lois de l'empire. Mais dès qu'ils devinrent plus nombreux et plus forts, ils se virent exposés plus particulièrement à l'attention et à la suspicion publiques, présages des persécutions. Sous le règne de Néron, on exigea d'eux une adhésion formelle, une participation au culte établi. Le gouvernement soutint que ne pas s'associer à ce culte, c'était protester contre lui-même. L'ancienne religion était liée si étroitement à tout le passé de Rome et aux institutions des ancêtres, pour lesquels les Romains de la décadence se vantaient de conserver un respect profond, que quiconque lui refusait son hommage devait être considéré comme un ennemi public.

Quelques circonstances particulières à la prédication du christianisme contribuèrent aussi à faire sortir les empereurs de leurs habitudes ordinaires de tolérance. Jusqu'alors le polythéisme romain avait rencontré des religions semblables à lui; il avait pu se les associer en les dominant. Maintenant il en trouvait une rebelle à toute transaction. Le Dieu des chrétiens, Dieu unique, immatériel, dont ils ne faisaient point d'images, n'était pas de ceux auxquels on pouvait réserver une place au Capitole. Et ce n'était pas seulement avec le culte romain que le christianisme était incompatible. Les chrétiens formaient une

société qui, se gouvernant elle-même et obéissant à la juridiction particulière de ses surveillants, de ses *évêques*, se séparait de la société romaine, dans le but avoué de la remplacer ou de l'absorber un jour. Ils vivaient au milieu d'elle en étrangers, dans un isolement qui témoignait de leur indifférence, sinon de leur hostilité. Ils croyaient leur avenir distinct de celui de l'empire, et s'ils faisaient des vœux pour sa durée, c'était avec des réserves. Ils refusaient souvent de prêter le serment militaire. Plusieurs d'entre eux appliquaient à Rome les prophéties qui annonçaient la chute de Babylone.

Telle fut la grande cause des persécutions. Les préjugés et peut-être l'intérêt des familles sacerdotales, la haine et l'ignorance du peuple, contribuèrent ensuite à les rendre plus actives et plus cruelles. Plus d'une fois, à l'époque où les deux cultes rivaux se disputaient l'empire, la populace païenne appela de ses cris les supplices contre les chrétiens. Elle les traitait d'athées parce qu'ils n'avaient pas d'images, de sacriléges parce qu'ils brisaient les idoles; elle leur imputait des infamies, parce que leurs réunions étaient secrètes; elle les détestait comme la cause des malheurs de l'empire et de la colère des dieux. Survenait-il un tremblement de terre, une peste, une famine, une invasion de barbares, le fanatisme populaire vouait les chrétiens aux bêtes pour apaiser le ciel irrité. Les magistrats, complices de ce fanatisme ou incapables de lui résister, consultaient les empereurs; ceux-ci trahissaient, par des réponses incertaines et contradictoires, la faiblesse de leurs conseils, et, en dépit de leurs habitudes de tolérance, se laissaient entraîner à signer des ordres de sang.

C'est ce qui arriva à Lyon vers la fin du règne de Marc-Aurèle, quand le nombre des chrétiens y fut devenu assez considérable pour exciter contre eux les haines et les fureurs du peuple.

Jusqu'alors la prédication de l'Évangile avait suivi une marche lente et assez obscure. La Provence avait eu dès le premier siècle des évêques et des associations chrétiennes; mais ces associations, dont l'histoire est d'ailleurs peu connue, étaient restées pauvres et isolées [1]. Ce fut au second siècle seulement que des Grecs d'Asie, Pothin et Irénée, envoyés par Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de l'apôtre saint Jean, fondèrent

[1] Lazare avait, dit-on, abordé à Marseille, accompagné de Marie-Madeleine, qui se retira dans la solitude de la Sainte-Baume.

la véritable Église mère des Gaules. L'Évangile, qui s'était propagé assez vite en Orient par la controverse des écoles grecques, ne rencontra pas la même facilité dans l'Occident, où les écoles, qui étaient romaines, se livraient beaucoup moins aux recherches spéculatives. Ses progrès, dus presque uniquement à la prédication, furent beaucoup plus lents; ils n'en furent pas moins assurés.

Accueillie d'abord avec faveur par les colonies grecques de Lyon et de Vienne, la nouvelle croyance ne tarda pas à faire des prosélytes parmi les Gallo-Romains de ces deux cités. Il s'y forma une société chrétienne, recrutée également dans toutes les classes. Mais c'était le temps où la populace des grandes villes était partout prévenue et soulevée contre les chrétiens. Les païens de Lyon accusèrent les nouveaux convertis de révolte contre les lois de l'empire, d'athéisme, d'impuretés; ils leur imputèrent les crimes les plus odieux. L'an 177, le gouverneur en fit emprisonner et juger un grand nombre. De prétendus aveux, arrachés à quelques-uns par la torture, servirent de prétexte à la condamnation de ceux qui confessèrent leur foi jusqu'au dernier moment. Vingt-quatre accusés furent décapités dans la prison; dix-huit autres y étaient morts avant le supplice, et parmi ces derniers se trouvait saint Pothin, trop affaibli par l'âge pour supporter les rigueurs d'une dure captivité. On voit encore aujourd'hui à l'église de Saint-Martin d'Aisnay la crypte où il rendit le dernier soupir. Deux diacres, Maturus et Sanctus, un médecin grec, Attale, une jeune esclave, Blandine, un enfant de quinze ans, Ponticus, furent réservés pour les jeux du cirque. Après avoir subi deux fois la torture publique, ils furent exposés aux bêtes, mais ils demeurèrent jusqu'au dernier souffle inébranlables dans leur foi. Blandine répéta en expirant : « Je suis chrétienne; il ne se fait point de mal parmi nous. » Les chrétiens que la persécution avait épargnés recueillirent avec soin ces actes des premiers martyrs des Gaules; ils firent de leur jugement et de leur supplice un récit d'une simplicité sublime, qu'ils envoyèrent à leurs frères d'Asie, et qui est resté le plus beau comme le plus ancien monument de notre histoire religieuse.

L'Église de Lyon fut cimentée par le sang de ses martyrs, et continua de faire des prosélytes. Elle se sentait d'ailleurs soutenue par les Églises grecques de l'Orient, déjà nombreuses et puissantes. La persécution, au lieu de l'ébranler, l'affermit.

Elle eut pour chef, après saint Pothin, saint Irénée, qui écrivit pour le maintien de la doctrine des ouvrages restés célèbres, entre autres une longue polémique contre l'hérésie des gnostiques, hérésie formée d'un mélange des idées chrétiennes avec quelques traditions du paganisme, et répandue alors dans tout l'empire.

III. — La Gaule, peu d'années après que le christianisme en eut pris possession par le sang de ses premiers martyrs, devint le théâtre d'une lutte sanglante entre deux compétiteurs au trône impérial. Commode, le dernier des Antonins, mourut en 193. Jusque-là le choix des empereurs avait appartenu au Sénat. Pertinax, successeur de Commode, ayant été assassiné par les cohortes prétoriennes, Rome fut livrée à l'insolence et aux fureurs d'un corps d'armée privilégié qui mit le pouvoir à l'encan. Les autres armées se soulevèrent; elles proclamèrent leurs chefs à leur tour, et l'empire fut de nouveau à la merci des soldats. C'était là son vice d'origine, vice que Tacite avait signalé à propos des proclamations de Galba, d'Othon, de Vitellius et de Vespasien par les armées. Une succession de princes régulièrement élus avait pu le faire oublier. Les scènes tragiques qui se passèrent quand la dynastie des Antonins s'éteignit, montrèrent que le mal existait toujours, et que le danger seulement avait grandi.

Septime Sévère commandait les légions d'Illyrie; il avait gouverné la Gaule sous Commode, et il était regardé comme le premier des généraux romains de son temps. Il en était aussi le plus redouté; car sa dureté, sa cruauté même, égalaient son énergie. Il prit la pourpre et écrivit au Sénat, asservi par les prétoriens, qu'il vengerait le meurtre de Pertinax. Après avoir vaincu un rival, Pescennius Niger, proclamé par les légions d'Orient, il se mit en marche vers l'Italie. Pendant la route il apprit qu'Albinus, commandant des légions de Bretagne, venait aussi de se faire proclamer; qu'appelé secrètement par le Sénat il se dirigeait vers Rome; qu'il avait déjà mis le pied dans les Gaules; que Lyon, s'étant déclaré en sa faveur, avait entraîné les autres cités gauloises.

Sévère, jaloux d'arrêter les progrès de ce nouveau compétiteur, passa les Alpes en toute hâte afin de le prévenir. Infatigable et dur pour lui-même autant que pour ses soldats, il marchait devant eux tête nue, comme autrefois César, et bra-

vant les intempéries des saisons. Les deux armées se rencontrèrent, l'an 197, un peu au nord de Lyon, près de la Saône [1]; elles comptaient chacune, suivant l'historien Dion, cinquante mille hommes. Elles se livrèrent pendant deux jours une bataille terrible, qui fut gagnée par les Sévériens. Albinus voyant les siens en fuite, se perça de son épée; des soldats lui coupèrent la tête et la portèrent au vainqueur. Sévère voulut fouler au pieds de son cheval le corps inanimé de son compétiteur. Ni la femme ni les enfants d'Albinus ne trouvèrent grâce devant lui. Il poursuivit les débris des légions vaincues jusque dans les murs de Lyon, brûla une partie de la ville et lui enleva tous ses priviléges, pour la punir d'avoir renversé l'arc de triomphe qu'il s'y était fait élever pendant son gouvernement [2]. Il fit périr dans les supplices les principaux habitants des cités gauloises qui s'étaient déclarées contre lui, et confisqua leurs biens pour enrichir ses soldats.

Son règne fut aussi marqué par une nouvelle persécution. Une tradition, dont nous n'avons, il est vrai, qu'un écho éloigné, mais qui était accréditée au sixième siècle [3], veut que le sang des chrétiens ait coulé à flots sur les coteaux de Lyon. Irénée fut martyrisé comme l'avait été saint Pothin. Des documents certains nous apprennent qu'il y eut des victimes ailleurs. A Autun, Symphorien, fils d'un décurion, eut la tête tranchée pour avoir insulté une idole de Cybèle. L'extension de la persécution peut servir à mesurer le progrès du christianisme. Les missions commençaient à rayonner autour de la métropole romaine. C'est à cette époque qu'appartiennent la prédication de Bénigne chez les Éduens, dont il fut un des apôtres, celle de Marcel à Châlons, et celle de Félix à Valence.

Sévère exerça contre le sénat de Rome, qui avait pris le parti d'Albinus, les mêmes vengeances que contre les cités gauloises. Il dut aux rigueurs qu'il ordonna d'être appelé l'empereur de son nom, *imperator sui nominis*. Despote impitoyable, comme le furent après lui tant d'autres empereurs qui régnèrent par les armées, il prodigua aux soldats les largesses et les faveurs. « Enrichissez-les, disait-il à ses fils, et négligez le

[1] Les archéologues n'ont pu déterminer avec précision le lieu de la bataille.

[2] Une partie de l'inscription de cet arc de triomphe a été retrouvée à Lyon en 1848.

[3] Au temps de Grégoire de Tours.

reste. » Le gouvernement pencha de plus en plus vers l'absolutisme militaire.

Toutefois les effets funestes de ce régime ne furent sentis que peu à peu. L'empire roulait sur une pente fatale; il n'était pas encore entraîné. Sous les princes syriens (Septime, Caracalla, Héliogabale, Alexandre Sévère, 197-235), l'administration civile demeura aux mains des grands jurisconsultes, des Papinien et des Ulpien.

L'œuvre de ces hommes, la refonte générale de la législation, intéressait les provinces aussi bien que l'Italie. Ils voulurent que les lois civiles, cessant de reposer sur des usages traditionnels, qu'il avait fallu corriger et compléter sans cesse pour les rendre conformes à la justice et au besoin des temps, formassent désormais un système, appuyé sur des principes philosophiques et conformes à l'équité naturelle, où l'on pût admirer à la fois l'enchaînement des déductions et l'utilité des applications. C'est grâce à eux, que le droit romain a mérité d'être appelé la raison écrite, qu'il a pu servir de modèle à toutes les législations modernes, et qu'il forme encore aujourd'hui la base essentielle de nos codes.

L'uniformité des lois politiques et administratives marcha de pair avec celle des lois civiles. Un édit célèbre de Caracalla, de l'an 212, accorda à tous les sujets libres de l'empire, sans distinction, le droit de cité, déjà devenu commun sous le règne des Antonins. On a quelquefois prétendu que le motif déterminant de cet édit avait été de faire payer à tous les hommes libres certaines taxes, auxquelles les citoyens romains étaient seuls assujettis. Il est possible que la mesure eût un but fiscal. Il n'en est pas moins vrai qu'elle étendait à tous les habitants des provinces les garanties aussi bien que les charges inhérentes au titre de citoyen. Elle leur assurait à tous le respect de la liberté et de la propriété, chose importante, si l'on songe que les provinciaux privés du droit de cité étaient exposés presque sans défense à des rigueurs et des outrages de tout genre, y compris les châtiments corporels. Elle ouvrait aussi à tous la carrière des armes ou celle des emplois publics. A partir de ce jour, il n'y eut plus de différence légale entre les habitants de l'Italie et ceux des provinces; Rome enfin devint, suivant l'expression consacrée, la *patrie commune*. On peut donc marquer à cette date l'achèvement de ce long travail d'assimilation entre les provinciaux et les anciens Romains, qui

avait commencé pour la Gaule à la conquête de César.

La Gaule prit dans le cours du troisième siècle une part active aux révolutions de l'empire. Elle prétendit tantôt faire des empereurs, tantôt avoir des césars particuliers. Mais l'histoire même de ces révolutions montre les institutions romaines définitivement enracinées sur son sol. La transformation était complète. Il n'y avait plus de Gaulois; il y avait des Gallo-Romains. D'ailleurs, être Romain, c'était alors faire partie du monde civilisé; le titre était recherché même des Barbares[1].

IV. — L'uniformité s'étendait à tout, d'abord à l'organisation municipale et administrative des cités. Les anciennes distinctions, antérieures à la conquête ou créées par elle, s'étaient effacées peu à peu; les usages locaux tendaient aussi à disparaître. Il s'était établi depuis le règne d'Adrien un nouveau droit municipal, basé sur les édits des empereurs et les écrits des jurisconsultes[2].

Chaque cité était régie par un sénat ou une curie. Les membres de la curie, désignés sous les noms de *curiales, decuriones, senatores*, devaient appartenir à la classe des *possessores*, ou propriétaires de biens-fonds d'une valeur déterminée sur le territoire de la cité. Ordinairement le décurionat était héréditaire; quand il ne l'était pas, c'était la curie qui élisait elle-même ses nouveaux membres. Elle élisait également ses magistrats; ceux-ci portaient les noms de *duumviri*, *quatuorviri, quinqueviri*, suivant leur nombre, qui variait avec l'importance des villes. Les charges principales étaient qualifiées d'*honores,* parce qu'elles conféraient un certain degré d'honneur et de notabilité[3].

Les curies et leurs magistrats administraient les affaires locales, géraient les revenus municipaux, avaient le soin des monuments, des jeux publics, des fêtes religieuses. Elles étaient chargées de la police, et, suivant toutes les probabilités, d'une juridiction; car c'était un principe chez les Romains que le droit de justice fût inséparable du pouvoir à tous les degrés et sous toutes les formes. Ces différentes attributions s'exerçaient

[1] Les mots de *romania*, *romanitas*, sont opposés dans la basse latinité à celui de *barbaries*.

[2] Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge,* t. Ier, chap. II.—Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. Ier.

[3] V. les *Pandectes*, au titre des municipalités.

sous la surveillance des agents impériaux. Même dans les grandes villes, comme Lyon, cette surveillance était confiée à un *curator reipublicæ*, magistrat particulier nommé par l'empereur et faisant les fonctions de commissaire du gouvernement [1]. On ne peut douter que cette surveillance ne fût sévère. Il est bon toutefois d'observer que les Romains administraient beaucoup moins que nous. Ils ne se mêlaient pas de beaucoup de choses dont nous nous mêlons, et ne prétendaient pas juger à Rome les affaires locales. Sauf quelques exceptions, ils se contentaient de lever des tributs, de faire la police générale et de garder les positions militaires. S'ils surveillaient les curies, c'était surtout parce qu'elles servaient d'intermédiaires au gouvernement pour la perception de l'impôt, la levée des recrues, les réquisitions et les transports d'objets nécessaires aux armées.

Une institution dont les principaux règlements paraissent avoir appartenu au temps d'Alexandre Sévère est celle des corporations, ou *colléges,* formés soit de marchands, soit d'artisans d'un même corps d'état. Ces colléges avaient des magistrats, portant ordinairement les mêmes noms que les magistrats des curies. Ils possédaient des fonds provenant de diverses sources et consacrés à des fêtes religieuses communes ou au soulagement des membres tombés dans la misère. C'étaient des sociétés d'assurance mutuelle entre les commerçants et les ouvriers libres. Il n'y avait même pas d'exclusion pour les esclaves.

Dans les grandes villes, ces sociétés avaient encore un autre caractère, celui de sociétés commerciales ou industrielles, exerçant un monopole et maîtresses d'un marché. Les corporations de *nautes,* ou marchands trafiquant par eau, sur le Rhône, la Saône et la Seine, nous sont connues par des inscriptions et par des monuments considérables [2]. Les nautes de la Seine élevèrent à Paris, à la pointe de l'île de la Cité, dès le temps de Tibère, un autel votif qui a été conservé [3]. Ils trafiquaient alors, au dire de Strabon, avec la Grande-Bretagne, par la basse Seine et le pays des Calètes (pays de Caux), où l'on a trouvé les ruines de plusieurs anciennes villes romaines, et où Pline mentionne l'existence de fabriques de toile. Le commerce avec la Grande-Bretagne dut prendre une extension nouvelle

[1] Léon Rénier, *Mélanges d'épigraphie.*
[2] Nautæ Rhodanici, Ararici, Parisiaci.
[3] Au musée des Thermes.

après que les Romains se furent établis dans cette île. Il faut citer aussi parmi les corporations importantes celles qui étaient chargées des approvisionnements et des transports militaires, ou de la fabrication des monnaies. Celles-là, remplissant un service public, étaient placées sous la dépendance plus particulière de l'État[1].

Plus ces collèges devinrent nombreux, plus on les soumit à une surveillance étroite et à des lois rigoureuses. On les obligea, comme les curies, de se choisir des *patrons* parmi les personnages riches et puissants; on s'efforça d'en faire un instrument de gouvernement et d'ordre public.

L'autorité de la curie s'étendait à tout le territoire de la cité. Ce territoire comprenait un ou plusieurs *pagi*. Le *pagus* ou pays était une de ces circonscriptions anciennes, formées souvent par des limites naturelles, qui se sont presques toutes conservées jusqu'à nous, en dépit des modifications successives apportées par les événements de l'histoire à la géographie administrative et politique de la France[2]. Il existait aussi quelques agglomérations territoriales plus petites, appelées *vici* ou *castra*. Toutes ces subdivisions avaient leurs conseils et leurs magistrats, toujours choisis parmi les *possessores*, mais dont les attributions sont peu aisées à déterminer.

Entre les *possessores* ou grands propriétaires, et les tenanciers, *coloni* ou *servi*, il n'existait à peu près aucun intermédiaire. Les codes romains ne laissent là-dessus aucun doute[3]. La Gaule était un pays de grande propriété. La formation et l'existence des *latifundia* s'expliquent aisément. D'abord les anciens chefs de clans possédaient sur les terres de ces clans un droit d'une nature particulière; devenus citoyens romains, ils transformèrent ce droit en droit de propriété sur tout ou partie de ces terres, tandis que leurs anciens sujets devinrent ou plutôt demeurèrent de simples tenanciers héréditaires. En second lieu, les Romains faisaient avec leurs dilapidations, leurs monopoles et le maniement des tributs du monde entier, des fortunes immenses. Ces fortunes durent presque toujours s'employer en achats de terres. Des gouverneurs de provinces ou de grands personnages élevèrent ainsi au milieu de vastes propriétés des demeures fastueuses, dont le souvenir a été conservé par l'histoire ou

[1] Ducellier, *Histoire des classes laborieuses*, c. I.
[2] Alf. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*.
[3] V. mon *Histoire des classes agricoles*, c. II.

dont les antiquaires ont retrouvé les débris. Nous avons les descriptions de celles de Tonance Ferréol et d'Avitus en Auvergne, toutes deux bâties, il est vrai, au cinquième siècle. On a retrouvé récemment dans l'Orléanais des ruines de théâtres qui appartenaient à des habitations particulières. Les riches Romains avaient apporté dans la Gaule toutes leurs habitudes de luxe, de mollesse et de sensualité [1].

L'empire romain offrait à cette époque une certaine analogie avec l'empire russe, tel qu'il était naguère et tel qu'il n'a pas encore cessé d'être, où les classes différentes de la population ont différents degrés de liberté et de servitude, sans qu'il existe une liberté commune ni une servitude commune; où, de plus, toutes les conditions, celles de nobles, de soldats, de bourgeois, de paysans, de marchands ou d'ouvriers, forment des corps à part et héréditaires.

En résumé, les Romains avaient donné à la Gaule un régime d'ordre et de légalité. Ils y avaient développé l'agriculture, suscité des industries, organisé des sociétés commerciales, agrandi les villes, bâti de magnifiques monuments. Les classes supérieures, remplissant les curies, prenaient part à l'administration. Elles n'étaient pas non plus étrangères aux lettres et aux arts. Quelques villes entretenaient des rhéteurs et des grammairiens, c'est-à-dire des savants et des professeurs de toutes sciences; car ces noms étaient loin d'avoir alors la simplicité de leur sens actuel.

Mais, avec tous ces dehors, ou, si l'on veut, ces éléments de la civilisation, la société romaine manquait, en Occident surtout, d'une activité et d'une vie qui lui fussent propres. La seule liberté qu'elle eût gardée, la liberté municipale, devait disparaître par le progrès du despotisme militaire; le moment n'était pas éloigné où le gouvernement, augmentant ses exigences avec sa tyrannie, allait faire des curies un instrument d'oppression. Les sujets de l'empire vivaient isolés, sans esprit public, comme on vit sous tous les despotismes du monde, où il n'y a d'activité qu'au sein du gouvernement. La société n'avait même pas, du moins avant que le christianisme l'eût pénétrée et transformée, cette force qu'un fonds commun d'idées morales donne aux nations asservies. Les Romains avaient bien institué un enseignement de la grammaire, de la rhétorique et du droit,

[1] Voir la *Description de la villa de Tonance Ferréol*, par Sidoine Apollinaire.

destiné à former aux emplois la jeunesse de la classe supérieure; mais cet enseignement déclina quand la jeunesse, attirée de préférence dans les camps, n'eut presque plus d'autre école. Comme nul ne pouvait s'élever que par le gouvernement et que le gouvernement se concentrait de plus en plus dans les armées, les ambitions se dirigèrent uniquement de ce côté. Il vint un temps où tous les grands hommes furent des hommes de guerre, où l'éloquence fut réduite à n'être plus qu'un ornement pompeux des cérémonies publiques, et la poésie un amusement frivole[1]. Au troisième siècle, le rhéteur Longin se plaint hautement de la décadence des œuvres littéraires. Or cette décadence était beaucoup plus marquée dans l'Occident que dans l'Orient; la Gaule romaine n'a conservé de cette époque à peu près aucun nom qui ait gardé une célébrité. Aucune grande question, aucun grand intérêt ne remuaient les âmes, avant que le progrès de la prédication chrétienne vînt leur communiquer une nouvelle vie.

V. — Caracalla visita la Gaule, y tint des assises impériales et y rendit du haut de son prétoire une justice sévère. Il fit mettre à mort le proconsul de la Narbonnaise, coupable d'exactions. Mais les voyages des empereurs étaient la ruine des provinces, et la justice romaine, accompagnée de confiscations, avait toujours des formes qui rappelaient la conquête. Le biographe de Caracalla dit que son avidité et ses violences le rendirent également odieux aux magistrats et aux peuples. Comme presque tous les jeunes empereurs élevés dans la pourpre, il ne songeait qu'à célébrer des fêtes avec une prodigalité insensée et à enrichir ses soldats.

Il fit pourtant une campagne dans la Germanie. Les guerres des Romains en Germanie ont un rapport trop direct avec l'histoire de la Gaule, ont même exercé trop d'influence sur ses révolutions intérieures, pour qu'il ne soit pas nécessaire de les exposer ici, au moins sommairement. La frontière de l'empire avait été portée par Domitien au delà du haut Rhin[2]. On avait tracé un *vallum* ou un fossé avec une fortification en terre, de la longueur de vingt mille pas, et Adrien l'avait fait garnir

[1] V. le dialogue *De causis corruptæ eloquentiæ*.

[2] Frontin, *Stratag.*, I, 3, 10. « Limitibus per centum viginti millia passuum actis, non mutavit tantum statum belli, sed subjecit ditioni suæ hostes, quorum refugia nudaverat. »

d'une haie pareille à un mur [1]. La ligne de ce fossé, suivant diverses ondulations, s'étendait depuis Mayence jusqu'au Danube, vers Ratisbonne. Le territoire ainsi enfermé était cultivé et garni de postes romains.

Ces mesures défensives arrêtèrent longtemps les Barbares. Pendant près d'un siècle et demi on ne cite d'eux qu'une seule excursion dans la Gaule, sous Marc-Aurèle. Cependant, en 213, un nouveau peuple, ou plutôt une fédération d'anciens peuples nouvellement formée, mit ses guerriers en campagne; ils s'appelaient les Allemands [2]. Caracalla les repoussa, et éleva plusieurs châteaux entre le Rhin et le Neckar. Quelques années après ils reparurent, profitant de ce que la frontière n'avait conservé pour sa défense que trois légions, deux dans la Germanie supérieure et une dans la Germanie inférieure. Alexandre Sévère marcha contre eux avec de nouvelles troupes et les repoussa encore.

Le système de gouvernement établi par Septime commençait à porter ses fruits. Trois empereurs venaient de périr en cinq ans, victimes de conspirations militaires [3]. Les exigences des prétoriens et des légions, redoutables quand le trône était occupé par des hommes de guerre, n'avaient plus de bornes quand il l'était par des enfants élevés dans la pourpre et dirigés par des femmes. Le jeune Alexandre Sévère, qui n'avait pu empêcher à Rome les excès des prétoriens, ne trouva pas les soldats du Rhin plus soumis et plus dociles. Il n'était pas assez belliqueux à leur gré; il vivait au milieu des sophistes; il passait pour sophiste lui-même, et quoiqu'il eût vingt-six ans, sa mère, Mammæa, le gouvernait partout, même à la guerre. Le bruit courut qu'il voulait emmener l'armée du Rhin en Syrie. Elle était composée en grande partie d'hommes recrutés dans les provinces occidentales. Elle était habituée à vivre dans des camps permanents. Une semblable transportation lui parut un châtiment ou un exil; car tout porte à croire qu'à moins de besoins urgents ou de raisons exceptionnelles, les Romains faisaient rarement voyager les légions d'une extrémité de l'em-

[1] Spartien, in *Hadriano*. « Stipitibus magnis in modum muralis sepis funditus jactis atque connexis. »

[2] Germain : *Wehrmann*, signifie homme de guerre. — Allemand : *all Mann*, ou *alle Mænner*, tout homme, ou tous les hommes. — Marcoman, *Markmann*, homme de la marche.

[3] Caracalla en 217, Maximin en 218, Héliogabale en 222.

pire à l'autre[1]. Elle conspira donc. Alexandre fut surpris dans sa tente et poignardé avec sa mère, en 235.

Maximin était l'auteur secret du complot. C'était un soldat, Goth d'origine, que ses talents unis à une force herculéenne avaient élevé aux plus hauts grades. Proclamé à Mayence et maître d'une armée qui se trouvait alors la plus forte de l'empire, il obtint du Sénat une reconnaissance qu'on n'osa lui refuser. Empereur, il conduisit de nouveau les légions dans la Germanie, en 235 et en 236.

Il s'avança dans les forêts dont le pays était couvert, plus loin que n'avait fait aucun général romain; il conçut même la pensée d'étendre considérablement la frontière impériale vers le nord. Il ramena de ces expéditions une multitude de captifs, et laissa des camps ou colonies de vétérans établis au delà du Rhin.

Il était facile à un chef d'armée de se faire proclamer par ses soldats, même de s'imposer au Sénat; il l'était moins d'obtenir des autres armées un serment de fidélité et surtout l'observation de ce serment. Les prétoriens et les légions d'Afrique se prononcèrent en même temps contre Maximin; le Sénat, secouant un joug qu'il n'avait subi qu'à regret, écrivit aux provinces pour les engager à se soustraire à l'autorité du tyran. Alors les prétoriens à Rome, les légions dans les différentes parties de l'empire, élevèrent à l'envi sur des boucliers, c'était la forme des proclamations militaires, des soldats ambitieux et les saluèrent du nom d'auguste. Quelques-uns de ces usurpateurs furent promptement sacrifiés par leurs propres troupes; d'autres, plus heureux, obtinrent la reconnaissance du Sénat et se firent accepter par les provinces. Mais ils finirent tous de la même manière, par les rébellions et le poignard. On vit périr ainsi, en dix-huit ans, de 235 à 253, douze augustes ou césars, c'est-à-dire douze empereurs ou fils d'empereurs associés à leurs pères. Depuis Marc-Aurèle, Septime Sévère était le seul prince qui fût mort dans son lit.

VI. — Pendant que l'empire était livré à cette série de guerres civiles, le trône sans cesse ensanglanté, la constitution romaine violée et le Sénat avili, le christianisme ne cessait de se propager dans les provinces. Il avait même joui d'une tolé-

[1] Je suis ici l'opinion de Dubos qui me paraît appuyée sur de très-bonnes raisons. *Histoire de l'établissement des Francs dans les Gaules*, t. Ier.

rance tacite sous le jeune Alexandre Sévère, prince élevé par les sophistes, et qui s'était laissé séduire par la pensée chimérique d'un accord entre l'ancienne religion et la nouvelle. Cependant, vers 250, le pape Fabien, trouvant que la prédication marchait trop lentement dans la Gaule, résolut de substituer à l'action des Grecs de Lyon celle d'envoyés romains, et de diriger ces envoyés à la fois sur tous les points importants. Il entreprit ainsi d'une manière systématique la conquête religieuse du pays, simplement préparée jusque-là, comme César en avait entrepris, trois siècles plus tôt, la conquête militaire, préparée avant lui par les premiers progrès des armes romaines. Une mission de sept évêques partit de la capitale de l'empire, qui était aussi celle du monde chrétien.

Paul, Trophime, Saturnin, visitèrent le midi; Martial, Gatien, Austremoine (Stremonius), parcoururent le centre (Limousin, Touraine, Auvergne), et Denis, assisté de nombreux acolytes, prêcha le Christ sur les bords de la Seine. Alors furent jetés les fondements de nos plus anciennes églises, à Nîmes, à Arles, à Toulouse, à Limoges, à Tours, à Clermont, à Paris. Les missionnaires avaient à dessein choisi les grandes villes, qui devaient entraîner le reste du pays.

La persécution les suivit partout. L'empereur Décius, par un édit célèbre de l'an 250, ordonna à tous les chrétiens d'abjurer sous les peines les plus sévères. Les païens commençaient à trembler pour leur culte et voulaient répondre à la vivacité de l'attaque par la violence de la répression. Ils voyaient l'Église, tout en prêchant le respect de César et la soumission aux lois établies, former en réalité une société à part, ayant dans les évêques ses chefs, ses administrateurs et ses juges. Cette société à part leur semblait un danger, dans un temps où les révoltes et les usurpations militaires menaçaient l'empire d'une dissolution difficile à conjurer, où tout était ébranlé, où les droits anciens, la foi publique, l'autorité des gouverneurs, la vie même et la fortune des citoyens de tout rang, étaient à la merci d'armées insolentes et de généraux ambitieux.

Les missionnaires envoyés par le pape Fabien étaient donc voués au martyre. A Toulouse, Saturnin fut attaché à la queue d'un taureau furieux, et précipité du haut des degrés du Capitole. Denis fut décapité près de Paris avec deux de ses compagnons, sur la colline qui prit le nom de mont des Martyrs ou Mont-

martre[1]. L'empereur Valérien renouvela en 257 l'édit de persécution, interdit aux chrétiens toute assemblée, sous peine pour les laïques de l'emprisonnement et de l'exil, pour les évêques et les clercs, de la mort. On obtint par ces rigueurs des abjurations nombreuses, mais qui prouvent par leur nombre même que les communautés chrétiennes étaient déjà puissantes. Si d'ailleurs la persécution portait quelque atteinte passagère à ces communautés, elle ne les détruisait pas. Pour peu qu'elle se ralentît, les *tombés,* on appelait ainsi ceux dont la foi avait faibli, accouraient en foule pour se faire *réconcilier*. La milice chrétienne avait beau être décimée, elle se reformait aussitôt, et le danger ne servait qu'à enflammer le zèle. L'édit de Valérien venait à peine d'être rendu, que le pape Sixte II envoyait de Rome une seconde mission dans les villes de la Belgique, où la première n'avait pas pénétré, à Amiens, à Reims, à Trèves et à Strasbourg dans la première Germanie.

Les attaques des barbares n'étaient pas plus faciles à comprimer que l'essor du christianisme. Les empereurs n'obtinrent jamais d'un côté comme de l'autre que des succès de courte durée. Malgré les établissements armés dont Caracalla et Maximin avaient essayé de couvrir le Rhin, les Germains revinrent à la charge et recommencèrent à franchir le fleuve. En 241, Aurélien, alors tribun, repoussa les Francs, dont le nom paraît dans l'histoire pour la première fois. En 254 ou 256, les Allemands pénétrèrent au cœur de la Gaule et pillèrent un temple célèbre de l'Auvergne. On croit qu'ils s'avancèrent jusque dans la Provence. Les Frisons commirent des pirateries sur les côtes de la mer du Nord et sur celles de la Manche. Valérien fut obligé d'envoyer Gallien, son fils, et le tribun Posthume pour arrêter ces agressions.

Au fond, quelques troupes de barbares, courant et pillant le pays, étaient peu dangereuses. Ce qui rendait les invasions des Allemands et des Francs menaçantes, c'est que le mouvement qui les poussait vers la Gaule était lui-même l'effet de révolutions survenues au centre de l'Europe. La formation du puissant empire des Goths, entre le Tanaïs, le Danube et la Baltique, avait refoulé vers l'Occident plusieurs peuples d'origine germanique et slavonne, comme les Burgundes ou Bourguignons

[1] On ne sait pas au juste la date de ces martyres. Quelques auteurs placent celui de saint Denis beaucoup plus tard, sous Maximien.

et les Lygiens[1]. Ces peuples s'étaient avancés des bords de la Vistule et de l'Oder vers ceux de l'Elbe et de la Saale. Tout porte à croire que ce fut pour leur résister que s'organisèrent sur la frontière romaine les deux grandes ligues des Allemands au midi et des Francs au nord[2], séparées à peu près par le Main, et composées chacune d'un certain nombre de peuplades germaines. La ligue des Francs comprenait les anciens Chamaves, les Cattes, les Sicambres d'outre-Rhin et les Frisons (Franconie septentrionale, Hesse, Westphalie, Hollande et Frise)[3]. Comprit-elle aussi les tribus germaniques établies sur le territoire de l'empire, au nord de la Belgique actuelle, c'est-à-dire au nord des villes romaines de Tournai, Tongres et Cologne[4]? On est réduit ici aux conjectures. Mais la formation de ces ligues, où entraient des peuplades jusque-là isolées et sans cohésion, était une menace sérieuse pour l'empire.

VII. — Le danger était aggravé par l'état des armées. Ces armées n'en étaient plus à faire, comme au temps de Tacite, l'essai de leurs prétentions; elles connaissaient leur force; elles se savaient maîtresses de nommer les empereurs et de leur imposer des lois. Si elles obéissaient à des chefs, ces chefs étaient en réalité sous leur dépendance. Elles avaient pu conserver les sentiments d'hostilité et de dédain que tous les Romains éprouvaient pour les barbares. Mais en même temps elles étaient indociles, avides et dégénérées. Les légions formaient des corps privilégiés, composés de soldats tirés des mêmes provinces, pour qui la milice était une profession à vie, qui étaient retenus sous les aigles par une paye proportionnellement élevée, par l'espoir d'une vétérance, par le relâchement de la discipline, qui avaient oublié les rudes travaux d'autrefois et se faisaient servir par des valets et des esclaves.

Gallien, ayant pris en 260 le titre d'auguste, refusa de distribuer à l'armée du Rhin le butin fait en Germanie. L'armée

[1] Les Bourguignons venaient du Brandebourg actuel, les Lygiens ou Lèches des plaines de la Lusace, de la Silésie et de la Pologne.

[2] Le nom de Francs, hommes fiers, belliqueux, paraît, comme celui d'Allemands, avoir été le nom d'une fédération et n'avoir servi à la désignation d'aucune tribu particulière.

[3] Il y avait déjà des Sicambres établis sur la rive gauche du Rhin par Auguste et Tibère. (Suet., *Aug.*, c. XXI, et *Tiber.*, c. IX.)

[4] Cette conjecture est extrêmement probable. C'est l'opinion des érudits belges, MM. Schayes, Warnkœnig.

se souleva; Posthume, qui la commandait, fut proclamé à Cologne, et reconnu bientôt par les trois provinces transalpines, la Gaule, la Bretagne et l'Espagne, dont les contingents servaient sous lui. Au lieu d'imiter les usurpateurs précédents, il borna son ambition à régner sur ces provinces, établit sa résidence à Trèves, et appela autour de lui les chefs des familles sénatoriales. L'empire *gaulois* ou *transalpin,* ainsi fondé, eut une existence à part, et fut mis sous la protection de deux divinités particulières, Hercule et Mercure.

Gallien passa les Alpes deux fois pour enlever la pourpre au *tyran;* on donnait ce nom aux usurpateurs dont le Sénat ne ratifiait pas l'élection. Il échoua. D'autres armées se soulevèrent; de nouveaux tyrans s'élevèrent dans la plupart des provinces, et l'empire gaulois se maintint à la faveur de ce trouble universel.

Posthume justifia son usurpation en repoussant les barbares. Le système des élections militaires avait au moins l'avantage de donner la pourpre à des soldats, tandis que celui de l'hérédité la donnait à des enfants énervés et pervertis par les jouissances d'un luxe insensé. Gallien en était un exemple. Les tyrans furent en général pour les provinces d'utiles défenseurs. « Je crois, dit en parlant d'eux un contemporain, Trébellius Pollion, que ces hommes ont été suscités par les dieux pour empêcher que le sol de notre empire ne passât en d'autres mains que des mains romaines; sans eux, c'en était fait du nom romain et de sa suprématie providentielle. »

Mais Posthume ne fut pas plus que Gallien à l'abri des usurpations et des révoltes militaires. Au bout de cinq ans il trouva un rival dans un de ses tribuns, Victorinus, qui était jeune, issu d'une des familles les plus nobles et les plus riches de la Gaule, et qui acheta les soldats par ses largesses. Il fut obligé de l'adopter et de partager le pouvoir avec lui. Deux ans après, en 267, les légions, auxquelles il refusait le pillage de Mayence, l'assassinèrent. Victorinus eut le même sort, et la fureur de ses meurtriers alla jusqu'à tuer son fils au berceau.

Victoria, mère de Victorinus, sut tenir tête aux légionnaires révoltés et les faire rentrer dans le devoir. Elle portait les titres des impératrices mères [1]. Elle maintint l'empire gaulois en

[1] *Mater castrorum, Mater legionum, — Victoria Imperator.* — On trouve des titres semblables sur les inscriptions des impératrices, par exemple sur celles de Julia Domna.

proclamant d'abord un soldat de fortune, Marius, et après lui, car il fut assassiné comme ses prédécesseurs, le sénateur Tétricus, gouverneur de l'Aquitaine. Tétricus était énormément riche. Il acheta les suffrages de l'armée [1].

Gallien ayant subi le sort commun des princes, c'est-à-dire péri sous le poignard, Tétricus, soit par ambition, soit par impossibilité de se maintenir autrement, prétendit se faire reconnaître par le Sénat. Mais Rome l'écarta deux fois, pour lui préférer Claude II et Aurélien, hommes de guerre habiles, éprouvés d'ailleurs par leur fidélité et leurs victoires, et dont la main de fer devait ramener l'empire à l'unité [2]. La Gaule, en se ralliant aux tyrans, n'avait fait qu'obéir aux armées. Autun donna l'exemple de revenir aux empereurs légitimes et se prononça pour Claude II. Tétricus assiégea la ville, passa sept mois sous ses murs, et la traita comme Sévère avait traité Lyon. On le suppose du moins; car Autun vit détruire à cette époque ses temples, ses palais, son Capitole, une partie de ses édifices publics ou privés, qui furent rebâtis un peu plus tard. Quoi qu'il en soit, Tétricus, affaibli par ces résistances, par l'hostilité qu'il trouvait à Rome, enfin par la mort de Victoria, qui avait jusque-là disposé des légions, ne put soutenir son rôle. Il négocia sans succès près d'Aurélien un partage de l'empire. On a des médailles qu'il fit frapper et qui portent d'un côté son effigie, de l'autre celle de l'empereur de Rome. En 273, Aurélien entra dans la Gaule, marcha contre lui et lui livra bataille près de Châlons-sur-Marne. Tétricus, découragé par de nombreuses défections, abandonna ses soldats au moment même où l'action s'engageait. L'empire gaulois finit ainsi après treize ans de durée. Son existence n'avait été qu'un court incident de l'histoire des usurpations.

Aurélien parcourut le pays, pendant que ses lieutenants Probus et Constance repoussaient les Francs et les Allemands. Il répara Dijon, Orléans et plusieurs autres châteaux ou cités [3]. On croit qu'Orléans, l'ancienne Genabum, lui dut son nouveau nom de *Civitas Aurelianensis*. Les enceintes romaines dont quelques villes du nord et de l'est montrent encore les débris appartiennent probablement à cette époque. On établit des postes militaires nombreux sur les lieux forts, à travers les

[1] Aurel. Victor, *Cæs.*, c. XXXIII.
[2] *Manus ad ferrum*, surnom d'Aurélien.
[3] Comme Senlis, Langres.

chaînes montagneuses de la Bourgogne et des Vosges. On multiplia les camps et les tours d'observation, afin de former contre les Germains une seconde ligne de défense en arrière de celle du Rhin. C'est pour cela qu'on a trouvé et qu'on trouve encore sur ces points tant de ruines et de médailles impériales du troisième et du quatrième siècle.

VIII. — Aurélien mourut en 275. Dès que sa mort fut connue, les barbares qu'il avait contenus profitèrent de l'interrègne. Ils envahirent le territoire que les Romains avaient enfermé dans un *vallum*, au delà du Rhin, et qu'on appelait les *agri decumates*, puis traversant le fleuve, ils entrèrent dans la Gaule avant que les travaux commencés par Aurélien fussent achevés. Ils y dévastèrent une grande étendue de pays, détruisirent les habitations, arrachèrent les arbres et ne laissèrent que le désert partout où ils avaient passé. Ils enlevèrent de force jusqu'à soixante-dix villes.

Probus, dont la renommée militaire égalait celle d'Aurélien, fut nommé empereur en 276, après le règne éphémère du sénateur Tacite. Il marcha en personne à la défense de la Province, qu'il délivra en deux campagnes. Vopiscus porte à près de quatre cent mille le nombre des Francs, des Burgundes et des Lygiens qu'il fit périr. L'exagération du chiffre prouve moins la multitude des barbares que l'effroi qu'ils inspiraient; mais elle indique que cette fois les Romains avaient à combattre, au lieu de simples bandes de pillards, des peuplades entières, cherchant des terres pour s'y établir. Peut-être la grande invasion de la Gaule par les Germains eût-elle eu lieu dès ce moment sans les victoires de Probus.

Le belliqueux empereur, après avoir chassé les envahisseurs au delà de la frontière, les poursuivit jusqu'à l'Elbe et leur fit une guerre d'extermination. Il donnait une pièce d'or pour chaque tête de Germain qu'on lui apportait. Il releva les établissements romains à demi détruits au delà du Rhin. Il songea même à faire de la Germanie une province; mais il abandonna ce projet, faute d'argent et d'hommes. Il n'avait pas assez de troupes pour occuper militairement un pays aussi étendu et en désarmer la population, ce qui était la première condition de la création d'une province romaine. Il se contenta d'imposer de lourds tributs aux Francs, et d'enrôler à titre d'auxiliaires une partie de leur jeunesse.

En même temps, il rétablit la discipline; il obligea ses soldats à reprendre ces rudes travaux dont l'habitude s'était perdue; il leur fit exécuter une longue ligne de fossés, de levées et de fortifications parallèles au Rhin. Ce fut lui qui ordonna de replanter, sur les bords de ce fleuve et sur les coteaux voisins de la Saône, les vignes que Domitien y avait fait arracher, pour assurer une sorte de monopole aux vins de l'Italie.

Probus, tout en repoussant les barbares, finit par leur accorder des terres et par en établir un certain nombre sur le sol impérial. Il suivait un exemple donné déjà par Auguste et Tibère. Peut-être était-ce moins une concession faite aux Germains qu'une nécessité de l'empire. La culture manquait de bras, surtout dans les cantons ravagés par les invasions. Ni l'esclavage, impropre à se perpétuer, ni le colonat libre, écrasé par des impôts qui croissaient toujours, n'avaient la force nécessaire pour se relever après les grands désastres et combler les vides de la population.

Non content de donner des terres aux Germains, Probus remplit encore avec eux les cadres de la milice. Il choisit les hommes d'élite pour servir dans les légions, dont le recrutement devenait difficile; il fit entrer les autres dans les corps auxiliaires, qu'on avait toujours composés d'étrangers. Les Germains étaient d'excellents soldats; en les enrôlant ainsi, on trouvait le double avantage de les affaiblir et d'utiliser pour l'empire leurs qualités guerrières. Probus leur confia un certain nombre de postes militaires; il leur donnait à garder un camp, un château, une tour, qu'ils devaient entretenir et défendre. Un chef s'établissait dans un de ces postes avec ses hommes, dont il gardait le commandement et qui conservaient leurs usages particuliers; la garnison ou la colonie recevait, au lieu de solde, une concession de territoire déclarée franche d'impôt[1]. Comme ces espèces de colonies, qui se multiplièrent beaucoup, furent établies à la suite des invasions, on a pu dire d'elles d'une manière ingénieuse, que leur développement fut proportionné à la force avec laquelle l'empire fut attaqué et à la faiblesse avec laquelle il fut défendu[2].

Les auxiliaires étrangers, que l'on désigna sous différents noms et le plus ordinairement sous ceux de *læti* et de *gen-*

[1] Bulliot, *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen*, a particulièrement traité ce sujet.

[2] De Pétigny, *Études mérovingiennes.*

tiles[1], furent cantonnés non-seulement dans le nord, mais jusque dans l'ouest et le midi des Gaules. Ainsi furent réparés les maux de l'invasion. « Pères conscrits, écrivait l'empereur au Sénat, les Gaules sont entièrement délivrées; ce sont les bœufs et les charrues des barbares qui aujourd'hui en labourent les champs[2]. »

Mais ni les grands talents militaires ni les grands succès n'étaient alors pour les meilleurs empereurs une garantie contre les conspirations. Probus eut à combattre deux compétiteurs que lui opposèrent les légions du Rhin. Peu de temps après, l'an 282, il fut massacré par celles de Pannonie, irritées de sa sévérité et des travaux qu'il leur imposait.

Carus, son successeur, était Gaulois, ou du moins né à Narbonne. Il donna le titre de césar à ses deux fils, Carin et Numérien, et confia le commandement de la Gaule et des provinces occidentales à l'aîné. Il conduisit ensuite les légions d'Orient contre les Perses, et fut assassiné par elles ainsi que Numérien. Carin résolut de le venger, réunit toutes les troupes qu'il commandait, et se mit en marche pour atteindre les meurtriers. Il n'était pas plutôt parti, qu'une révolte formidable, celles des Bagaudes, éclata dans tout le nord de la Gaule, dégarni de soldats, et s'étendit depuis le Rhin jusqu'à la Loire. Les paysans, s'armant de leurs instruments de travail, de faux et de fers de charrue, se jetèrent sur les maisons riches des campagnes, puis après les avoir pillées et incendiées, sur les villes, dont les habitants étaient sans armes et sans défenseurs.

La Bagaudie, les Romains ont employé ce mot, s'est renouvelée à plusieurs reprises. Elle est toujours arrivée après les invasions, quand les ruines fumaient encore et que le pays souffrait d'une misère affreuse. Les esclaves, les colons, pressés par les exigences du fisc, exaspérés par les vexations tyranniques des magistrats, abandonnaient en foule la culture de leurs champs ravagés, et couraient s'enrôler dans les bandes de pâtres errants, auxquels le gouvernement romain faisait une guerre ouverte à cause de leurs brigandages. Il y avait là des

[1] Quelquefois aussi sous ceux de *fœderati*, *limitanci*, *castellani*, *burgarii*. *Læti* vient de *leute*, gens de guerre. La traduction latine de ce mot était *gentiles*. On distinguait les *læti*, d'après leur origine, en *læti franci*, *læti suevi*, etc.

[2] Vopiscus, in *Probo*, 14.

cadres permanents pour une insurrection. Peut-être quelques souvenirs de l'ancienne indépendance des Gaules, même de la religion druidique, dont la tradition et les superstitions n'avaient pas encore disparu, se mêlèrent-ils à cette révolte de la misère et de la faim. Peut-être des chrétiens persécutés grossirent-ils les rangs des rebelles. Mais si la Bagaudie eut, comme toutes les insurrections semblables, des causes diverses, la première fut la tyrannie du gouvernement impérial : à ce titre, elle éclaire tristement la situation intérieure de l'empire. L'histoire de la Gaule ravagée par les barbares et ruinée par ses gouverneurs, ressemble singulièrement à celle des provinces turques écrasées par les pachas.

Dioclétien, couronné en 285 par les légions d'Orient, et obligé de combattre Carin, qui voulait lui enlever la pourpre, commença par se donner un collègue. Il s'associa Maximien, soldat habile et redouté, et l'envoya dans les Gaules pour détruire la Bagaudie. Les chefs de cette jacquerie romaine, Ælianus et Amandus, cherchaient à rançonner les grandes villes. Ils s'emparaient dans ce but de positions fortes, dont la proximité leur permît de les affamer. Ils s'établirent ainsi près de Lutèce, dans une sorte de château (*Castrum Bagaudarum*, actuellement Saint-Maur des Fossés), d'où ils la tinrent longtemps en échec. Ils se crurent assez puissants pour prendre les insignes impériales, et nous avons des médailles frappées à leur effigie. Mais de simples bandes ne pouvaient tenir contre les légions. Elles se firent battre et disperser par Maximien, près de Cussy la Colonne (Côte-d'Or). Le nouvel empereur, pour empêcher le retour de l'insurrection, commença par interdire aux magistrats d'imposer aux paysans des charges nouvelles.

Cependant la Bagaudie était plus facile à vaincre qu'à détruire. Les troupes régulières ne suffisaient pas pour la faire disparaître. Les Bagaudes, qui combattaient par petites bandes, se reformaient aisément dans les bois et les cantons montagneux. Il fallut longtemps dégarnir les frontières pour les surveiller. Ils reparurent après chaque désastre éprouvé par les armées, ou chaque fois que le gouvernement montra quelque exigence nouvelle.

Maximien, comme Probus, transplanta dans la Gaule de nouvelles colonies de barbares. Il repeupla ainsi les territoires devenus à demi déserts, d'Amiens, de Trèves, de Langres, de Beauvais, de Cambrai et de Troyes. Il établit particulièrement

une colonie de Francs Saliens sur des terres vacantes, *arva jacentia,* entre Trèves et Tournai.

Au milieu de ces troubles la persécution contre les chrétiens durait toujours. Elle ne s'était pas arrêtée depuis le règne de Valérien. Les édits les plus rigoureux se succédaient avec une incroyable persistance. Les empereurs illyriens, Aurélien, Probus, Dioclétien, défendirent l'ancienne religion avec autant d'énergie que le territoire impérial. Ils croyaient défendre l'empire. Maximien surtout fut impitoyable. Toutes les grandes villes de la Gaule eurent des martyrs, dont le souvenir se conserva pieusement, et dont les noms ne tardèrent pas à être immortalisés par la construction des basiliques qu'on plaça sous leur patronage, Lucien à Beauvais, Donatien et Rogatien à Nantes, Firmin à Amiens, Quentin à Augusta Veromanduorum (aujourd'hui Saint-Quentin), Crépin et Crépinien à Soissons, Ferréol à Vienne, Julien à Brioude. La persécution sévit encore à Reims, à Trèves, à Térouanne. Mais les progrès rapides du christianisme, à ce moment suprême et décisif de la lutte qu'il soutenait depuis plus d'un siècle, finirent par lasser les bourreaux. Peut-être faut-il voir dans son triomphe même une preuve de plus de l'incroyable état de malaise où les calamités et l'oppression avaient plongé la Gaule romaine.

IX. — En 292, Dioclétien imagina la tétrarchie, ou le partage du pouvoir entre deux empereurs portant le titre d'auguste, et deux césars, c'est-à-dire deux successeurs désignés. Le partage du pouvoir n'était pas une nouveauté. Il avait eu lieu plusieurs fois sous les règnes précédents, mais il s'était fait à peu près sans règle. Dioclétien voulut lui donner une forme stable. Il voulut mettre un terme, ou tout au moins de grandes entraves, à l'anarchie militaire. Il espéra qu'en présence de quatre armées principales, commandées par les deux augustes et les deux césars associés à la pourpre, les autres corps de troupes n'entreprendraient plus de couronner leurs chefs, et qu'on verrait cesser les usurpations. Ce système devait avoir un autre avantage, celui de mieux assurer la défense de frontières démesurément étendues. D'ailleurs l'Orient et l'Occident étaient si différents de langues, de mœurs et même d'intérêts, malgré l'apparente uniformité des institutions, qu'il semblait naturel d'en partager le gouvernement, tout en maintenant l'unité de l'empire.

La Gaule, réunie à la Bretagne et à l'Espagne, devint le lot du césar Constance, que les historiens appellent ordinairement Constance Chlore.

Il établit sa résidence à Trèves, à portée de la frontière du Rhin. Il commença par enlever Boulogne et reconquérir la Bretagne, occupée dix ans par les usurpateurs Carausius et Allectus. Carausius était l'ancien commandant de la flotte romaine chargée de garder les côtes de la Manche et de la mer du Nord contre les pirateries des Francs et des Saxons. Constance reprit ensuite la Batavie, que les Francs avaient occupée, et il repoussa les Allemands du territoire de Langres, l'an 301.

Il mit dans la levée des tributs une modération à laquelle les provinces n'étaient pas accoutumées. Mais ce qui le distingua mieux encore, ce fut une tolérance sans exemple jusque-là. Soit qu'il jugeât devoir ménager les chrétiens par politique, soit qu'ayant cessé d'être païen sans être chrétien encore, il eût renoncé à la pensée de sauver le paganisme, il ne fut pas plutôt arrivé dans son gouvernement qu'il y arrêta l'effusion du sang. Il laissa les chrétiens jouir d'une liberté, précaire il est vrai, mais qui devait être consacrée vingt ans plus tard par les lois de l'empire. Grâce à lui, la Gaule échappa aux horreurs de la persécution de Galérius, qui fut la plus terrible de toutes et qui sévit avec une fureur extrême dans l'Italie et l'Orient. Les païens faisaient un dernier effort pour conjurer une ruine manifeste. Les historiens chrétiens reconnaissants se sont empressés de remarquer que Constance eut une fortune rare pour un empereur, celle de mourir dans son lit, et non frappé par des assassins.

En 305, Dioclétien, lassé du pouvoir, abdiqua et obligea Maximien à suivre son exemple. Constance fut alors élevé à la dignité d'auguste, qu'il partagea avec Galérius. Il mourut à Boulogne l'année suivante.

Les soldats proclamèrent tout d'une voix Constantin, son fils, qui avait épousé Fausta, fille de Maximien, et auquel Galérius n'osa refuser le titre de césar. Le premier acte de Constantin fut d'assurer aux chrétiens la liberté de leur croyance. Il marcha ensuite contre les barbares, qu'un affaiblissement momentané des camps du Rhin avait encouragés à de nouvelles agressions. Il entra dans la Germanie, s'y avança jusqu'à l'Ems, et y fit un grand nombre de prisonniers. Deux rois des Francs, Ascaric et Ragaise, furent livrés aux bêtes dans l'am-

phithéâtre de Trèves. On voyait alors, au rapport du panégyriste Eumène, les marchés des villes de la Gaule remplis de Germains enchaînés, hommes, femmes, enfants et vieillards, qui attendaient avec des regards farouches qu'un acheteur disposât d'eux. Constantin rétablit la flottille du Rhin, et jeta un pont sur le fleuve à Cologne.

Il dota aussi Trèves et Arles, les deux capitales de la Gaule, de superbes édifices commencés par son père. Il éleva à Trèves un palais, un cirque, des basiliques. On voit encore dans les environs les traces d'un grand nombre de camps, de villes et d'établissements romains qui appartiennent à cette époque. Arles reçut le nom de Constantina. Ces deux villes devinrent ce qu'avaient été autrefois Lyon et Autun. Autun portait encore les traces de l'incendie naguère allumé par Tétricus ou les Bagaudes. Le rhéteur Eumène, qui dirigeait les écoles méniennes, loue Constantin d'avoir tiré de la ruine l'ancienne cité des Éduens, d'avoir rebâti ses monuments, comblé les vides de sa population en y attirant des familles étrangères, et reconstitué ses colléges d'artisans.

La Gaule, qui avait eu le bonheur d'échapper au retour de la persécution, eut encore celui d'échapper aux guerres civiles. Elle en fut menacée un instant; car Maximien, se repentant d'une abdication forcée, voulut reprendre le titre d'auguste, et fit soulever en sa faveur les troupes établies à Arles. Mais Constantin, accouru de Trèves en toute hâte, obligea le vieil empereur à fuir à Marseille, et finit par s'emparer de lui. Maximien, ayant encore conspiré contre la vie de son gendre, fut réduit à s'étrangler dans sa prison de ses propres mains. C'est ainsi du moins que sa mort fut racontée. On abattit partout ses statues.

X. Dioclétien ne s'était pas contenté d'établir la tétrarchie. Il fut encore l'auteur de plusieurs innovations importantes dans l'administration et le régime des armées. Ces innovations furent complétées par ses successeurs, et surtout par Constantin. Il est indispensable de les exposer brièvement, car la Gaule a appartenu au Bas-Empire pendant près de deux siècles, et les institutions particulières qu'elle a reçues du Bas-Empire ont eu une durée beaucoup plus longue. Les gouvernements qui sont venus plus tard les ont recueillies comme un legs, et n'y ont apporté que des modifications successives.

En créant quatre empereurs, en subordonnant les deux césars aux deux augustes, et en établissant une hiérarchie rigoureuse des grandes dignités, Dioclétien avait cru comprimer ou tout au moins discipliner les ambitions des généraux d'armée. On a dit qu'il avait voulu mettre la milice sous la dépendance du palais, afin que le palais cessât de dépendre de la milice. Rien ne fut négligé pour augmenter le prestige de l'autorité impériale.

Tout ce qui entourait le prince fut qualifié de sacré. On ne dut l'aborder qu'en se prosternant devant lui et en l'adorant, suivant l'usage établi à la cour des despotes orientaux. Il ne parut plus en public qu'avec le diadème au front, revêtu d'une robe de soie et d'or. Chaque empereur, auguste ou césar, eut une cour avec un cérémonial réglé, une chancellerie, un prétoire, des grands officiers et des corps particuliers attachés à sa garde. Ces corps portaient différents noms; ils remplacèrent les prétoriens, que Constantin supprima.

Jusque-là il n'y avait eu qu'un préfet du prétoire. Ce préfet, dans le principe simple commandant des cohortes prétoriennes, était devenu peu à peu une sorte de ministre universel; il présidait le conseil de jurisconsultes auquel étaient déférés les appels de toutes les causes civiles et criminelles de l'empire; il dirigeait la police et disposait des finances. L'institntion de la tétrarchie obligea de créer quatre préfets du prétoire, un pour chacune des quatre grandes divisions de l'empire [1]. Ces nouveaux préfets furent réduits à l'administration civile et aux fonctions judiciaires qui y étaient toujours attachées [2]. On leur ôta le pouvoir militaire et la gestion des finances [3]. Les finances furent confiées à deux grands fonctionnaires spéciaux appelés le *comte des largesses sacrées* et le *comte de la fortune privée;* l'un administrait le trésor de l'État, l'autre celui du prince.

L'institution des quatre préfectures plus rapprochées des administrés, la séparation d'attributions qu'on avait réunies

[1] Zosime, II, 33. — Peut-être cette création remonte-t-elle à Dioclétien.

[2] Le Code emploie indifféremment les mots de gouverneur et de juge.

[3] Je parle en principe, car il y eut certaines exceptions. Le préfet du prétoire surveillait par exemple la levée des recrues et la perception de l'impôt. Cela tenait à ce qu'il surveillait les cités qui en étaient chargées. C'était la première fois qu'on essayait de faire une sérieuse division des pouvoirs; on comprend sans peine que cette division, difficile de tout temps, ne fût pas dans le principe parfaitement rigoureuse.

jusque-là, constituaient une supériorité réelle de la nouvelle administration sur la précédente.

Chaque préfet du prétoire avait dans son département de nombreux bureaux pour l'expédition des affaires. Il donnait des ordres aux agents inférieurs qui résidaient dans les diocèses et les provinces. Il communiquait avec ces agents au moyen d'un service de postes régulier. Toutefois ces postes appartenaient à l'État; les particuliers ne pouvaient en faire usage sans y être autorisés.

La préfecture des Gaules, placée à Trèves, comprenait trois diocèses : Gaule, Bretagne et Espagne, pourvus chacun d'un vice-préfet. Le vice-préfet de la Gaule résidait à Arles; il est probable que son autorité s'étendait seulement sur la moitié méridionale du diocèse, et que l'autre, celle du nord, était administrée directement par le préfet de Trèves. Les diocèses étaient à leur tour divisés en provinces administrées par des agents inférieurs, qui portaient les différents noms de présidents, de correcteurs et de consulaires. Ces agents résidaient dans une cité déterminée, appelée par cette raison la métropole, et servaient d'intermédiaires entre la préfecture et les curies. On augmenta partout le nombre des provinces. Lactance reprocha à Dioclétien de les avoir coupées en morceaux (*provinciæ in frusta concisæ*). On en compta dix-sept dans la Gaule à la fin du quatrième siècle [1].

Tous ces agents de l'administration appartenaient à une hiérarchie parfaitement réglée. Ils avaient un costume, un cérémonial particuliers; leur salaire et les avantages divers dont ils jouissaient étaient déterminés suivant le grade. La subordination et la responsabilité envers les supérieurs étaient toutes militaires. Les services civils étant assimilés aux services militaires, on employait le même mot pour les désigner; ainsi il y avait une double milice, une milice de fonctionnaires et une milice de soldats.

[1] D'après la *Notitia dignitatum*, qui est environ de l'an 400, ces dix-sept provinces sont les quatre Lyonnaises, métropoles : Lyon, Rouen, et l'on croit Tours et Sens; les deux Belgiques, métropoles : Trèves et Reims; les deux Germanies, métropoles : Mayence et Cologne; la Séquanaise, comprenant l'Helvétie, métropole : Besançon; les Alpes Grecques, métropole : Tarentaise; la Viennoise, métropole : Vienne; les deux Aquitaines, métropoles : Bourges et Bordeaux; la Novempopulanie, métropole : Eause; les Alpes Maritimes, métropole Embrun; et les deux Narbonnaises, métropoles : Narbonne et Aix. Presque toutes ces villes sont devenues le siége d'évêchés métropolitains.

L'empire romain, en créant la bureaucratie nécessaire aux grands États, sut l'organiser avec une habileté extrême, et poussa la discipline administrative à un aussi haut degré de perfection que la discipline des armées. Malheureusement cette bureaucratie fut l'instrument d'un despotisme très-tyrannique. Les administrés n'avaient ni liberté ni garanties. Ils vivaient sous un régime de *bon plaisir* pur et simple. Les jurisconsultes eux-mêmes enseignaient qu'il n'y avait d'autre loi que la volonté du prince (*quod principi placuit*).

Une des institutions les plus remarquables du Bas-Empire fut celle d'une noblesse attachée à l'exercice des fonctions civiles ou à l'obtention des grades militaires.

Les fonctions ou les grades les plus élevés conféraient un titre héréditaire; les autres donnaient un titre personnel et viager.

Cette noblesse avait donc plusieurs degrés. Au premier venaient les *illustres*, au second les *spectabiles*, au troisième les *clarissimi*, chacun avec des insignes particuliers; c'était ce qu'on appelait la hiérarchie divine, parce qu'elle approchait le prince. Il y avait ensuite des degrés inférieurs et des titres moins élevés[1]. A chaque degré, à chaque titre étaient attachés des priviléges non-seulement honorifiques, mais réels, comme l'exemption de différentes charges publiques et l'avantage d'être soumis à une juridiction particulière. Ce système, en vertu duquel le souverain disposait de tous les honneurs et marquait à chacun son rang dans la société, a été plus ou moins imité par quelques-unes des grandes monarchies modernes.

Avec des pouvoirs mieux définis, mieux classés et plus de régularité d'action, l'empire put résister plus longtemps aux causes de démembrement dont il était menacé. Cependant ces réformes, à ne les juger que par leurs effets immédiats, ne furent pas toutes heureuses.

Il y avait péril à réduire les influences militaires dans un empire tel que l'empire romain, fondé et maintenu uniquement par les armées. Non-seulement les Romains de l'époque suivante dégénérèrent rapidement et perdirent le prestige mérité qu'ils devaient à leur réputation comme hommes et comme soldats, mais les complots des armées ne purent être conjurés entière-

[1] Ces distinctions ne se trouvent établies d'une manière bien rigoureuse que dans la *Notitia dignitatum*, mais elles existaient, au moins en partie, dès le règne de Constantin.

ment, et il se forma de plus des complots de palais. L'aristocratie de cour, fondée uniquement sur la faveur impériale et les titres qu'elle conférait, se montra aussi ambitieuse que servile et corrompue. Les révolutions et les conspirations se déplacèrent; elles ne cessèrent pas.

Le commandement des troupes, enlevé aux préfets du prétoire, fut confié à des officiers généraux appelés ducs ou comtes (*duces, comites limitanei* ou *ripenses*), et portant comme insignes un baudrier d'or [1]. Il y en eut six dans la Gaule. Constantin créa en outre, lorsqu'il se fut emparé de l'empire entier, deux maîtres de la milice, un pour l'infanterie et l'autre pour la cavalerie, sorte de maréchaux qui furent placés à la tête de la hiérarchie militaire, comme les préfets du prétoire à la tête de la hiérarchie civile; seulement ils devaient résider à la cour. Dans la suite, on cessa de leur imposer cette dernière condition, et on augmenta leur nombre par la nécessité qu'on éprouva de rétablir de grands commandements dans les provinces. Ainsi, sous Honorius, la Gaule eut un maître des milices particulier, sous les ordres duquel furent placées toutes les troupes qu'elle renfermait, infanterie et cavalerie.

Constantin fit encore d'autres changements dans l'ancienne organisation militaire. Il augmenta le nombre des légions en diminuant leur effectif, sans doute afin de les affaiblir et de leur enlever leur importance. Jusque-là, chacune d'elles avait un cadre de six mille hommes avec un matériel de guerre, et formait par conséquent une petite armée; on réduisit ce cadre à quinze cents hommes.

Constantin augmenta aussi l'effectif général, moins pour défendre la frontière du Rhin, où il laissa seulement dans les camps fortifiés des corps appelés *castriani* ou *riparienses*, que pour assurer la tranquillité intérieure, fort ébranlée depuis la terrible insurrection des Bagaudes et les troubles de l'époque précédente. Dans ce but, il assigna aux légions, c'est-à-dire aux troupes les meilleures et les mieux payées, des garnisons dans les principales cités.

[1] Le titre de *dux* était supérieur à celui de *comes*. Cinq des commandants de la frontière gauloise portaient le premier. C'étaient ceux de la Séquanaise, de l'Armorique (littoral de la Manche), du pays des Nerviens (Flandre et Hainaut), de la Belgique première et de la seconde Germanie. Le sixième, celui de la division de Strasbourg (tractus Argentoratensis), était un comte.—V. la *Notitia Imperii*.

Mais, pour avoir plus d'hommes sous les armes, il fallut que les Romains renonçassent à la sévérité de leur ancienne conscription. Dans la Gaule, par exemple, la classe des paysans libres ne pouvait plus fournir au recrutement des quarante-huit mille hommes qui avaient suffi jusqu'alors à la garde du Rhin [1]. On admit donc des soldats de petite taille, des esclaves, des barbares. Les barbares servaient déjà comme auxiliaires; on n'hésita plus à les admettre dans les légions, où déjà Probus en avait fait entrer un certain nombre. On alla jusqu'à les enrôler de préférence pendant tout le quatrième siècle, parce que leur service coûtait moins cher et que leur fidélité aux aigles était la même. Ils ne se montraient ni plus exigeants ni plus indociles que les Romains, et ne se lassaient pas de porter le casque et la cuirasse que ceux-ci avaient abandonnés.

Enfin, on multiplia les concessions de terres faites aux vétérans mariés, à la condition du service héréditaire. Ce système avait été inauguré par Alexandre Sévère. Le donataire et son successeur après lui furent tenus de marcher en personne, ou d'équiper un homme à leur place à chaque convocation. Les terres ainsi concédées furent appelées des bénéfices (*beneficia*). Un bureau particulier, établi près de l'empereur et appelé *scrinium beneficiorum*, fut chargé d'en faire la répartition. Les détenteurs étaient exempts de tout impôt et de toute servitude publique, à moins d'exceptions établies dans les actes constitutifs. Les bénéfices furent pris le plus ordinairement sur les domaines de l'État ou du prince; quelquefois ils le furent sur les biens particuliers des villes et des temples.

L'augmentation de l'armée et celle du nombre des agents administratifs entraînèrent une augmentation proportionnelle des dépenses publiques [2]. La création de plusieurs cours et la

[1] La *Notitia* donne, pour une époque, il est vrai, un peu postérieure, pour l'an 400 environ, le tableau des garnisons intérieures de la Gaule, alors composées en très-grande partie de soldats étrangers. « Il y avait des lètes teutons à Chartres, des lètes bataves et suèves à Bayeux et à Coutances; d'autres lètes suèves au Mans et en Auvergne; des lètes francs à Rennes; des lètes de différentes nations à Famars, à Noyon, à Reims, à Senlis, à Tongres et dans toute la Belgique rhénane; des lètes sarmates et taifales à Poitiers, à Paris, à Reims, à Amiens, à Langres, à Autun, à Valence en Dauphiné. En outre Vannes et la Cornouaille étaient occupées par des soldats maures; Coutances par la première légion flavienne; Rouen par la légion *Ursariensis*; Avranches par un corps de Dalmates. » Pétigny, *Études*, c. III.

[2] Lactance dit avec son exagération ordinaire que le nombre des personnes

pompe coûteuse dont elles furent entourées conduisaient au même résultat. Il fallut chercher un accroissement de ressources et de revenus.

Les revenus consistaient dans le produit des domaines et celui des impôts.

L'empire possédait dans toutes les provinces des domaines étendus, quelquefois des territoires entiers, accrus sans cesse par les confiscations, dont on faisait un abus effrayant. L'exploitation avait lieu directement au compte de l'État, et comme elle était jugée d'intérêt public, les habitants des provinces étaient soumis à cause d'elle à une foule de servitudes et de corvées, telles que l'obligation de transporter les produits des lieux de production à ceux où ils devaient être consommés. La constitution de bénéfices militaires en faveur des vétérans ou des lètes fut souvent un moyen de tirer parti des terres dont l'exploitation présentait plus de difficultés ou moins d'avantages.

Pour les impôts, on distinguait les impôts directs et les impôts indirects. Les premiers donnaient un plus grand produit que les seconds et formaient avec le domaine le principal revenu de l'État.

L'impôt direct était établi sur les terres ou sur les personnes. La contribution foncière équivalait à une part de produit du sol, part estimée ordinairement au cinquième des fruits et au dixième des grains. Elle s'acquittait en espèces ou en denrées que le contribuable faisait transporter à ses frais au lieu du payement. La contribution personnelle ou *capitation* [1] était, sous les successeurs de Dioclétien, payée par les propriétaires, qui étaient taxés pour une ou plusieurs têtes, c'est-à-dire pour une ou plusieurs unités imposables, quelquefois pour une simple fraction de tête, suivant leur fortune et le nombre de leurs tenanciers libres ou esclaves.

L'impôt indirect avait des formes presque aussi multipliées qu'aujourd'hui; mais il était beaucoup moins productif, comme

recevant un salaire de l'État était plus grand que celui des contribuables : « Major esse cœperat accipientium quam dantium numerus. »

[1] Bandi di Vesme a démontré, d'après une Novelle de Majorien, que le *caput*, ou unité imposable, avait une valeur foncière de mille *aurei* ou pièces d'or. Le chiffre de la capitation dans la Gaule s'éleva à 25 pièces d'or par *caput* sous le règne de Constance; il était donc de deux et demi pour cent de la valeur des fonds. Il fut réduit par Julien à 7 aurei, ou 0,7 pour cent. — Du reste, il est impossible d'évaluer avec certitude le budget de la Gaule sous les Romains, malgré les hypothèses ingénieuses de Dureau de la Malle.

dans toutes les sociétés qui ont peu de commerce et de consommation. Il consistait en une sorte de don gratuit ou de droit de joyeux avénement, appelé *or coronaire,* parce que c'était l'usage qu'il fût payé sous la forme de couronnes d'or offertes par les villes aux nouveaux empereurs; en droits de douanes extérieures ou intérieures, nommées *portoria;* en droits de patentes pour les commerçants : on les appelait le chrysargyre; enfin en droits perçus sur les ventes faites aux marchés. Ces dernières taxes pesaient sur un nombre d'objets déterminés. En principe, elles étaient du centième du prix de vente, c'est pourquoi on les désignait sous le nom collectif de *centesima rerum venalium;* mais quelquefois elles s'élevaient plus haut. On payait un cinquantième pour les ventes d'esclaves et un cinquième pour le sel.

Au fond, le système financier des Romains est celui que les gouvernements actuels ont conservé, à deux différences près, dont la raison est tout économique, l'infériorité de produit des impôts indirects et l'admission très-ordinaire des payements en nature.

Mais quand on a déterminé les éléments de ce système, on ne se rend pas pour cela un compte exact des charges qui pesaient sur les contribuables.

En effet, outre les impôts, dont il n'est pas aisé d'évaluer le produit ni le rapport avec la matière imposable, les contribuables étaient soumis à des charges et des réquisitions de toute espèce. Ils devaient fournir des habits pour la cour et l'armée ou les étoffes propres à les faire; du fer, du bois et d'autres matériaux pour les travaux publics; des chevaux et des bêtes de somme pour le service de troupes de l'empereur et celui des magistrats. Ils devaient encore entretenir les routes, les ponts, les murs des cités, les fortifications, loger les envoyés du prince, les soldats, etc. — Dans les conditions économiques où était la société, il n'y eût pas eu de gouvernement possible sans de pareilles charges; mais elles avaient les inconvénients inhérents à toutes les corvées publiques; elles étaient arbitraires, irrégulières, inégales, et comme elles ne pouvaient être imposées de la même manière à tout le monde, chacun sollicitait la faveur d'en être personnellement exempté.

La perception était aussi accompagnée de rigueurs extrêmes; les poursuites aboutissaient à un résultat unique, la confiscation, accompagnée souvent de châtiments corporels, tels que

le fouet avec des lanières plombées et les cachots. Toutes les histoires prouvent que les agents de l'État étaient d'une vénalité sans bornes.

Enfin, avec une absence complète de crédit public et la presque impossibilité d'avoir des impôts indirects fructueux, il n'existait guère d'autre moyen d'augmenter les revenus de l'État et de se procurer des ressources extraordinaires que l'élévation de l'impôt direct et particulièrement de la capitation, dont le chiffre était variable de sa nature. Ce système équivalait à une aggravation immédiate pour les contribuables, et pesait surtout sur l'agriculture. Dès lors, chacun s'efforça d'être exempt de la capitation. L'exemption fut considérée comme une sorte d'honneur; on la sollicita de toute part, même à prix d'argent, pour échapper à la ruine. Attribuée d'abord à la milice du palais, c'est-à-dire aux officiers des cours et aux fonctionnaires élevés, elle fut ensuite accordée ou vendue par divers motifs aux sénateurs, aux professeurs d'éloquence et de grammaire, à l'armée entière, plus tard au clergé chrétien, à des villes privilégiées, à des corporations ouvrières privilégiées également. Mais alors aussi le poids de l'impôt retomba plus lourd sur le reste des contribuables. Lactance a fait un tableau éloquent, quoique très-passionné, des conséquences de ces charges nouvelles; il montre la culture abandonnée sur beaucoup de points, et la classe des propriétaires qui payaient le tribut réduite à une effroyable misère.

Quelque raison qu'il y ait de mettre en doute la vérité des invectives de Lactance, appelant sur Dioclétien la malédiction divine, on a de fortes raisons de croire que l'empire romain s'appauvrit au quatrième siècle. Le défaut de circulation des espèces, le fait que les fonctionnaires de l'État étaient encore payés en nature, le taux de l'intérêt légal qui était de douze pour cent sous Constantin, prouvent un état économique peu prospère. Il semble aussi que la formation de l'empire séparé de Constantinople ait dû déplacer le centre des affaires, que l'émigration de familles riches en Orient ait dû réduire les consommations de Rome et de l'Italie, et par conséquent le principal débouché des provinces occidentales[1]. La marine romaine se retira en partie dans les ports orientaux de la Méditerranée.

[1] Les documents de l'époque romaine mentionnent comme principaux objets de l'exportation de la Gaule les vins en première ligne, puis le fer, l'huile et les porcs.

Mais si ces faits sont d'une nature difficile à apprécier, il n'en est pas ainsi des charges que l'imprévoyance financière du gouvernement fit peser sur l'agriculture, c'est-à-dire sur la première et presque l'unique richesse des provinces occidentales. Après avoir favorisé autrefois le développement de l'activité productive, les Romains ne parurent plus occupés que de détruire leur propre ouvrage.

Quand l'"impôt ne rentrait pas, on confisquait les biens des cités. Ces confiscations furent communes sous plusieurs princes, et nous en avons des preuves nombreuses pour le règne de Constantin. On fit plus, on obligea les décurions à combler de leurs propres deniers le déficit que les non-valeurs laissaient dans les caisses des cités ou dans celles de l'État. Dès lors leur condition, qui avait été un honneur, devint une charge souvent ruineuse, et fut désertée à l'envi. Pour empêcher cette désertion, la loi dut enchaîner les décurions à leur office, leur enlever la libre disposition de leurs biens, qui furent hypothéqués à la caisse municipale ou à l'État. Elle les poursuivit à la campagne, à l'armée, jusque dans les rangs du sacerdoce chrétien, même au milieu des Barbares, partout où ils pouvaient trouver un refuge contre la ruine. Elle leur interdit de quitter leurs municipes sans une permission de l'empereur, ou d'aliéner la propriété qui les faisait décurions[1]. Fuyaient-ils, leurs biens appartenaient de plein droit à la curie. Pourtant il n'était pas rare de les voir chercher un abri, comme les esclaves fugitifs, au fond des bois et des montagnes. La loi fut obligée de pourvoir à leur remplacement, parce que leur classe menaçait de s'éteindre[2]; elle fit du décurionat une sorte de châtiment pour des hommes flétris. Il faut ajouter que cette prétendue dignité n'offrait plus alors aucune compensation pour les charges qu'elle imposait. La réforme de Dioclétien n'avait pu étendre l'autorité des agents impériaux sans diminuer d'autant celle des sénats municipaux, surtout sans ôter à ces derniers toute initiative, et les réduire au rôle d'un rouage subalterne de l'administration. Ils cessèrent pour la plupart de choisir leurs magistrats. Ces magistrats, les anciens *duumvirs*, furent remplacés dans la Gaule par des *principaux*, dont la nomi-

[1] Loi de l'an 409.

[2] Florentius, préfet du prétoire des Gaules, disait à Valentinien Ier qu'on pouvait ne pas trouver trois curiales dans chaque ville (Ammien Marc., XXVII, 7).

nation fut attribuée à l'empereur [1]. Ainsi l'ancien régime municipal romain vit disparaître toutes ses libertés, toutes ses garanties.

Ce n'est pas là le seul exemple des nécessités effroyables auxquelles l'empire fut réduit. Dans les campagnes, beaucoup de petits propriétaires, écrasés par l'impôt, vendaient leurs terres à bas prix, et changeaient leur condition contre celle de colons, pour se délivrer d'une propriété onéreuse. Les plus faibles se faisaient les serviteurs des plus puissants. On vit l'institution gauloise du patronage renaître, si toutefois elle avait disparu. Les expressions de *patron* et de *seigneur* (dominus) étaient employées déjà [2].

Il n'y eut pas jusqu'aux corporations ouvrières ou industrielles, jusqu'au colonat, qui ne fussent jugés incapables de se perpétuer ou de se recruter. Les lois durent punir des peines les plus sévères l'abandon d'un métier jugé nécessaire à l'approvisionnement d'une ville, tel que le métier de boulanger, preuve manifeste de la solidarité de misère que le despotisme établissait pour toutes les classes des habitants de l'empire. Il fut défendu d'affranchir les colons, de peur que la terre ne manquât de bras pour la culture. Rome enchaînait alors toutes les professions, depuis les plus élevées jusqu'aux plus obscures, dans une hérédité forcée, comme elle avait établi déjà l'hérédité de la milice et celle des fonctions publiques. Elle semblait craindre que chaque classe de la société ne lui échappât à son tour, et pour empêcher qu'il en fût ainsi, elle les frappait également du signe indélébile de la servitude. Les ouvriers, même libres, des ateliers impériaux portaient sur leur corps la marque des établissements auxquels ils étaient attachés [3]. Les soldats portaient des marques semblables aux bras et aux jambes. Comme dernier trait au tableau de cette misère générale, les lois impériales se plaignaient que le meurtre et l'exposition des enfants fissent tous les jours de terribles progrès.

De tels faits expliquent le singulier phénomène qu'offrit la chute de l'empire dans l'occident. « Non-seulement, dit M. Gui-» zot, la nation ne soutint pas le gouvernement dans sa lutte » contre les Barbares, mais la nation, abandonnée à elle-même,

1 Savigny, Walter, § 391.

2 Le Code emploie le terme de *patroni*, Libanius celui de δεσποταί. Le Code poursuit l'établissement du patronage de peines rigoureuses.

3 Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, c. IV.

» ne tenta pour son propre compte aucune résistance. Il y a » plus : rien dans ce long débat ne révèle qu'une nation existe, » à peine est-il question de ce qu'elle souffre; elle subit tous » les fléaux de la guerre, du pillage, de la famine, un change- » ment complet de destinée et d'état sans agir, sans parler, » sans paraître [1]. »

Heureusement au sein de ce désordre et de cette dissolution, Constantin proclama le triomphe du christianisme.

XI. — Constantin gouvernait en paix la Gaule, la Bretagne et l'Espagne, lorsque Maxence, fils de Maximien, voulut, après s'être rendu maître de Rome, le dépouiller de son gouvernement. Fort des souvenirs de son père Constance-Chlore, de la popularité qu'il avait lui-même acquise auprès des soldats et des sujets de ses trois provinces, assuré enfin de l'appui des chrétiens, Constantin n'attendit pas d'être attaqué par son rival. Il assembla des troupes à Trèves, descendit en Italie l'an 312, et y remporta trois victoires, dont la dernière, au pont Milvius, due à une charge de la cavalerie gauloise, fut décisive. Avant l'engagement il avait fait placer le monogramme du Christ sur son étendard ou *labarum*. Dès qu'il fut entré dans la ville éternelle, il rendit un arrêt pour autoriser les chrétiens à tenir leurs assemblées publiquement et à bâtir des églises. En 313, il publia à Milan un édit nouveau pour leur rendre les églises et les cimetières dont on les avait dépouillés pendant la persécution. Les chrétiens célébrèrent à l'envi ce bienfait du prince; ils lui témoignèrent leur reconnaissance par des vœux publics pour le succès de ses armes contre de nouveaux compétiteurs, et par l'enthousiasme avec lequel ils s'associèrent à des guerres qu'un historien moderne a pu appeler des croisades [2].

Établir les deux religions sur un pied d'égalité, ou tout au moins de tolérance réciproque, c'était assurer au christianisme un triomphe prochain et définitif. Constantin hâta encore ce triomphe, lorsque, devenu maître de tout l'empire, il se déclara chrétien lui-même, reçut le baptême et fit asseoir la nouvelle religion sur le trône.

Cependant le christianisme ne pouvait passer sans transition de la persécution au pouvoir. Constantin se contenta, dans la

[1] Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, 1er essai.

[2] M. Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule romaine*, t. III.

première partie de son règne, antérieure à sa conversion, de restituer aux chrétiens ceux de leurs biens dont l'empire n'avait pas disposé, de leur ouvrir l'accès des charges publiques dont ils avaient été exclus, et de leur donner la facilité de construire des temples. Bientôt des basiliques, ce fut le nom des premières églises bâties avec l'autorisation impériale, s'élevèrent sur les tombes des martyrs. Les chrétiens, sortant des *cryptes*[1] ou voûtes souterraines où ils avaient longtemps célébré leur culte dans l'ombre et le mystère, étalèrent au grand jour la pompe de leurs cérémonies, et imitèrent même celle de la cour des empereurs. L'Église chrétienne n'en conserva pas moins, avec un soin pieux et pendant une longue suite d'années, dans son architecture, son ornementation, ses symboles, ses usages, la tradition glorieuse de l'époque des persécutions.

Après sa conversion, Constantin assura de plus grands avantages à ses nouveaux coreligionnaires. Il dota le clergé de priviléges entièrement semblables à ceux des colléges de prêtres païens; il lui reconnut une juridiction particulière et l'immunité des charges publiques. Une loi substitua l'observation du dimanche comme jour de repos à celle des anciennes fêtes; toutefois elle ne fut pas encore exécutée partout. Le supplice de la croix, qui rappelait aux chrétiens un crime de lèse-divinité, fut aboli. Constantin autorisa les Églises à recevoir des dons et des legs; il leur donna lui-même des terres et une grande quantité d'objets précieux. Enfin il s'entoura d'un cortége d'évêques dans sa nouvelle cour de Constantinople, où il avait fui l'hostilité de Rome païenne; les chrétiens entrèrent dans tous ses conseils; il finit par leur accorder une faveur et une préférence marquées.

La politique qu'il légua à ses premiers successeurs consistait à maintenir une sorte de balance, apparente au moins, entre les deux cultes. Il voulait, suivant Eusèbe, son biographe, établir dans les matières religieuses la liberté et bannir la contrainte. « Que chacun, disait-il, suive ce qu'il croit être la vérité, sans prétendre dominer sur les autres. » Les empereurs continuèrent même un certain temps de porter les insignes du grand pontificat, tant aux yeux des peuples les symboles du paganisme demeuraient liés à l'empire. Mais ce n'était là que

[1] D'anciens restes de ces cryptes se voient encore à Rouen, à Lyon, à Grenoble.

de simples ménagements, auxquels les païens surtout ne se méprirent pas.

Dès que le christianisme put marcher le front levé, des réunions de conciles eurent lieu. Six cents évêques de l'Occident s'assemblèrent à Arles en 314, convoqués par le prince lui-même, pour combattre une hérésie africaine, celle des Donatistes. Le concile de Nicée, qui fut le premier concile œcuménique et qui se tint en présence de Constantin, eut plus d'importance et de solennité. Il ne s'agissait de rien moins que de donner à l'unité du christianisme une sanction éclatante, en empêchant les interprétations particulières de prévaloir contre la tradition et la doctrine admises universellement. Le concile condamna l'hérésie d'Arius et exposa dans un symbole immortel la foi chrétienne, dont la pureté ne s'était maintenue jusque-là que par un véritable miracle.

Tandis qu'un zèle à toute épreuve, une activité d'esprit infatigable et la conscience profonde de leur mission, en ce qu'elle avait d'humain et de divin tout à la fois, distinguaient les Pères et les docteurs de Nicée, le paganisme, au moins celui d'Occident, se défendit à peine et sembla reculer devant le péril d'une discussion publique. Aucun des adeptes qu'il gardait encore dans l'élite de la société romaine n'entreprit de ramener les esprits, par une démonstration sérieuse, à un culte que l'habitude et la politique avaient seules maintenu jusque-là. Le polythéisme s'était défendu par la persécution, quand il était religion d'État; dépouillé de ce privilége, il se trouva désarmé; toute sa résistance se borna à d'inutiles efforts de restauration tentés dans quelques provinces. Ses adversaires lui reprochèrent avec raison de n'avoir su faire de lui-même aucune apologie digne de ce nom[1].

La supériorité du christianisme obligea d'autre part ses ennemis mêmes à s'incliner devant lui. Constantin ne fit en réalité que reconnaître un fait accompli, donner un caractère légal à une révolution qu'il n'était plus au pouvoir des princes d'empêcher[2]. Il se fit chrétien parce que le monde l'était déjà, et qu'il fallait par conséquent que l'empereur le fût. Toutes les

[1] Lactance particulièrement. Ni Libanius ni Symmaque n'ont fait réellement l'apologie du paganisme.

[2] Maxence, rival de Constantin, avait lui-même flatté les chrétiens avant la bataille du pont Milvius. (Eusèbe, *Histoire ecclés.*, VIII, 14.) — V. Alb. de Broglie, liv. Ier.

forces de l'empire avaient été employées en vain pour détruire une doctrine supérieure à toutes les politiques et à toutes les philosophies. Si l'empire eût lutté plus longtemps, il eût été entraîné comme le reste. L'Évangile avait alors une de ces puissances d'expansion auxquelles rien ne résiste, et que bientôt saint Augustin devait appeler le fait le plus merveilleux de l'histoire. Grands et petits, Romains et Barbares s'inclinaient à l'envi devant son triomphe. Pendant que ses enseignements s'imposaient aux classes éclairées, il appelait les masses à lui, parce qu'il établissait entre les hommes une égalité que le monde ancien n'avait pas connue. Toutes les marques distinctives de rang, de puissance, de liberté, d'esclavage, disparaissaient à la porte de l'église, au seuil de la maison de tous. Le christianisme apportait sur la terre la doctrine de la fraternité humaine que les stoïciens s'étaient contenté d'entrevoir, et l'affranchissement des générations à venir. Comme vertus théologales, il plaçait à côté de la foi l'espérance et la charité.

XII. — Les deux grandes fédérations des Francs et des Allemands furent contenues à la frontière du Rhin pendant tout le règne de Constantin ; il en fut de même des Bourguignons, alors placés à quelque distance, derrière les Allemands, au delà du *limes* ou de la frontière que Probus avait rétablie dans la Germanie. Tous ces peuples, alliés de l'empire avec lequel ils étaient en contact journalier, conservaient leur vie propre, leurs lois et leurs institutions particulières, leur langue, leurs traditions, leurs chefs nationaux et leur culte primitif.

La Germanie ne renfermait point de villes, à l'exception de celles que les Romains avaient bâties sur le Rhin et le Danube pour protéger la frontière impériale, ou dans les champs *décumates,* au sud du mont Taurus, du Mein et du Neckar (Bade et Wurtemberg). Les villages des bords du Rhin parurent à Ammien Marcellin assez semblables à ceux des pays romains[1]; mais à l'intérieur la population vivait, comme au temps de Tacite, dans des demeures isolées. Les habitants d'un même canton (*pagus, gau*), obéissaient à un chef qui ressemblait à un chef de clan ; les chefs de clans réunis obéissaient à un chef supérieur que les Romains appelaient roi, et qui dans la langue teutonique s'appelait *reich* ou *könig*. Les rois n'étaient pas tous égaux ; quelquefois ils dépendaient les uns des autres ; on distinguait alors le roi

[1] Ammien Marcellin, XXVIII, 5, 14.

principal et les rois de second rang, l'oberkönig et les unterkönige. Ces institutions n'étaient pas sans analogie avec celles de la Gaule, antérieurement à sa conquête par les Romains.

Comme les anciens Gaulois, les Germains du quatrième siècle de notre ère cultivaient la terre et avaient des demeures fixes; mais ils en étaient encore la plupart du temps à l'agriculture *annuelle et communale*[1]; il leur fallait pour subsister des territoires étendus. Une année mauvaise, des querelles intérieures, une attaque des peuples pasteurs ou nomades de l'Orient, les réduisaient à la famine ou à l'émigration; ils cherchaient alors à vivre de pillage et de guerre. Si le sol national était envahi et qu'il fallût le défendre, tous les hommes libres et capables de porter les armes étaient convoqués; chaque canton envoyait son contingent formant un bataillon distinct; un chef militaire était élu et publiquement élevé sur le pavois, puis on tirait des vieilles forêts quelque image sacrée qui servait d'étendard. Mais, outre ces armées destinées aux grandes guerres nationales, on voyait s'assembler souvent, même en pleine paix, des bandes ou compagnies militaires, formées de guerriers qui se donnaient un chef de leur choix, se liaient à lui par un serment et lui juraient obéissance et fidélité jusqu'à la mort. Chacun avait dans cette association armée le rang que lui assuraient sa bravoure et son mérite. « Entre les compagnons, dit Tacite, c'est à qui sera le premier auprès du prince; entre les princes, à qui aura les compagnons les plus dévoués... Les princes combattent pour la victoire, les compagnons pour le prince... c'est de sa main qu'ils tiennent à honneur de recevoir un cheval de bataille, une framée sanglante et victorieuse. Des repas abondants, bien que grossiers, leur servent de solde. La guerre ou le pillage permettent aux chefs d'exercer ce genre de libéralité...[2] » Tacite ajoute que pour entretenir de pareilles bandes, lorsque la paix régnait dans le pays, les chefs cherchaient des aventures chez les nations étrangères[3]. C'est là ce qui explique l'instabilité des Germains et leurs agressions perpétuelles sur le territoire de l'empire. La Germanie était une pépinière de soldats aguerris et d'autant plus redoutables qu'ils s'expatriaient volontiers, quoique leurs gou-

[1] *Sur le degré de culture des Germains*, V. Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*.

[2] Tacite, *la Germanie*, c. XIII et XIV.

[3] Walter, *Deutsche Rechtsgeschichte*, liv. Ier, c. v; Bonn, 1859.

vernements ne fussent pas assez forts pour entreprendre des conquêtes et fonder des États nouveaux. A peine est-il besoin de remarquer l'analogie qui existe entre le compagnonnage germanique et la clientèle des Gaulois contemporains de César; c'étaient deux institutions semblables et nées des mêmes conditions, des mêmes circonstances sociales.

Les Francs et les Allemands ne se contentaient pas d'être des peuples belliqueux, toujours prêts à lancer des bandes armées sur la frontière de l'empire, dès qu'ils la voyaient dégarnie. Ils avaient encore, par l'effet d'un long contact, emprunté à leurs voisins, plus civilisés, presque tous les arts qui constituaient la supériorité matérielle de ces derniers. Ils connaissaient une partie des industries romaines. Ils savaient travailler les métaux, et fabriquer des armes pareilles à celles des légions. Ils avaient les mêmes boucliers, les mêmes épées, les mêmes javelots, auxquels les Francs joignaient les haches à deux tranchants, avec des manches très-courts, que l'on appelait des *francisques*.

Après la mort de Constantin, en 337, et sous ses deux fils aînés. Constantin II et Constant, qui gouvernèrent la Gaule successivement[1], les Germains recommencèrent à s'agiter; les Bourguignons s'avancèrent le long du Mein; les Allemands occupèrent les champs décumates et même une partie de la rive gauche du Rhin, l'Alsace actuelle, dont l'empire leur reconnut la possession. Quelques années après, on voit que les Francs étaient maîtres des îles et des marais situés entre le Rhin et la Meuse, ainsi que du pays appelé Toxandrie (Brabant actuel) entre la Meuse et l'Escaut, ce qui prouve ou le fait d'une nouvelle invasion germanique dans ces contrées, ou plus probablement l'incorporation des anciens Bataves à la ligue franque. Il y avait d'ailleurs des Sicambres, c'est-à-dire des peuples faisant partie de la même ligue[2], établis dès le temps d'Auguste et de Tibère sur la rive gauche du Rhin, au nord du territoire de Trèves.

Constant, prince faible et méprisé, fut trahi par ses généraux, qui conspirèrent contre lui. A Autun, l'an 350, dans un festin auquel assistaient les principaux officiers, les conjurés firent tout à coup paraître le chef des Francs auxiliaires, Magnence, revêtu de la pourpre. Ils entraînèrent les soldats, et

[1] Constantin II, de 337 à 340; Constant, de 340 à 350.

[2] Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. II, c. I, a démontré l'identité des Sicambres et des Francs.

Magnence fut proclamé. Constant prit la fuite en toute hâte; il fut atteint et tué près d'Helena (Elne, dans le Roussillon), sur la route d'Espagne.

L'empire avait déjà vu tant de soldats couronnés et de Césars d'origine étrangère, que la proclamation d'un Franc ne pouvait causer beaucoup de surprise. Cependant la famille de Constantin refusa de reconnaître un usurpateur. Constance, qui régnait en Orient, annonça l'intention de venger son frère assassiné. Magnence se vanta de lui arracher une reconnaissance par la force des armes, et marcha contre lui avec une armée presque entièrement composée de Barbares. Arrivé dans la Pannonie, il rencontra l'empereur devant Mursa (Essek) sur la Drave. On s'observa longtemps de part et d'autre. Les deux rivaux essayèrent de gagner chacun les soldats de son adversaire. Mais les généraux qui entouraient Constance exigèrent que l'on combattît. Magnence fut défait, abandonné d'une partie des siens et réduit à une fuite précipitée. Poursuivi par les vainqueurs, il venait de repasser les Alpes, quand il fut atteint et battu une seconde fois, à Montsaléon, ou mont Séleucus près de Gap. En rentrant à Lyon, il apprit que les principales cités du pays s'étaient prononcées contre lui, et que les Germains y pénétraient de tous côtés. Trahi par ses propres soldats, il craignit d'être livré à son rival et se perça de son épée, 353.

Constance, unissant alors l'empire d'Occident à celui d'Orient dont il était déjà maître, vint se montrer à la Gaule, y prendre possession du pouvoir, et faire rentrer dans leurs limites les Barbares, que plusieurs historiens l'accusent, avec une grande vraisemblance, d'avoir lui-même déchaînés[1]. Les Romains faisaient mouvoir facilement, à prix d'or, les bandes germaniques. Mais le jeu était périlleux, et les armes dont l'empereur s'était servi contre Magnence devaient tourner contre lui-même. Dès qu'il se fut retiré, les bandes reparurent. Le Franc Sylvanus, maître de la milice, fut chargé de les repousser. Sylvanus, entouré d'espions par l'empereur, dont le caractère faux, la tyrannie soupçonneuse et la politique pleine de bassesse inspiraient un juste mépris, enhardi d'ailleurs par la facilité avec laquelle Magnence avait usurpé le titre d'Auguste, et espérant un sort plus heureux, se fit acclamer à Cologne par les soldats. Vingt-huit jours après, il tombait sous les

[1] Zosime, Libanius. J'ignore pourquoi M. de Broglie révoque le fait en doute.

coups d'un agent de Constance. On croit qu'il était chrétien.

Sa mort laissant le champ libre aux Barbares, les Francs d'outre-Rhin et les Allemands franchirent les postes des frontières, et promenèrent leurs brigandages dans toute la Gaule. Les Allemands enlevèrent le château de Tres-Tabernæ (Saverne) au passage des Vosges; de là ils se répandirent à flots dans les campagnes, ayant soin toutefois d'éviter les villes, comme on éviterait, dit Ammien Marcellin, les filets où l'on retient les bêtes du cirque[1]. Toute la contrée qui s'étendait depuis le Rhin jusqu'à Autun, Sens et Reims, fut horriblement ravagée; les habitants durent abandonner la culture et se grouper autour des enceintes fortifiées, où ils enfermaient leurs troupeaux. Les villes ne demeurèrent pas longtemps à l'abri; les Allemands en pillèrent quarante-cinq, au nombre desquelles Strasbourg et Mayence. Cologne tomba au pouvoir des Francs. C'est à cette époque qu'on place les dévastations commises par un roi des Allemands nommé Chrocus, dont parle Grégoire de Tours, et qui, entre autres exploits, fit périr deux évêques, celui de Langres et celui des Gabales (Gévaudan).

XIII. — Julien, neveu de Constance, venait d'être nommé César. Quoique ayant vingt-quatre ans à peine et nulle expérience de la guerre, il reçut le commandement des légions des Gaules. Ses forces ne s'élevaient pas à plus de treize mille hommes, et les troupes romaines de ce temps étaient loin de valoir celles d'autrefois. Il arrivait d'ailleurs avec des pouvoirs très-limités; il était subordonné à des généraux incapables, et accompagné d'espions dont l'avait environné la tyrannie inquiète de son oncle. Malgré toutes ces conditions défavorables, il rétablit en peu de temps l'autorité de l'empire et l'ordre intérieur.

Il consacra d'abord un hiver à étudier la théorie de la guerre, ainsi qu'à exercer et équiper ses soldats. Ensuite, au commencement de la campagne de 356, il partit de Vienne où il faisait sa résidence, traversa Autun, Auxerre et Troyes en balayant plusieurs bandes de Germains; il rallia à Reims les légions du nord, alla reprendre avec elles Strasbourg et Cologne, et força les Barbares à relever eux-mêmes les fortifications de ces deux villes. Ces succès obtenus, il passa l'hiver dans un camp re-

1 « Nam ipsa oppida, ut circumdata bestiis retia, declinant. » Ammien, lib. XVI, c. II.

tranché établi en Champagne[1], près de Sens. Les Allemands l'y assiégèrent, sachant qu'il n'avait pas toutes ses troupes réunies; il les repoussa. Reprenant alors l'initiative, il les fit reculer jusqu'au Rhin, et quoique inférieur en nombre, n'hésita pas à leur livrer bataille dans la plaine de Strasbourg. La mêlée fut des plus rudes, Romains et Barbares, chefs et soldats, s'attaquant corps à corps au bruit des instruments guerriers et les Barbares entonnant leur formidable *bardit* ou chant de guerre. Mais les Germains, plus robustes peut-être et non moins acharnés que leurs adversaires, ne savaient pas combattre en lignes aussi solides. Julien remporta sur eux une victoire complète; il enleva leur roi Chnodomar avec deux cents de ses fidèles, et fit une immense quantité de captifs. Les fuyards, poursuivis jusqu'au Rhin, repassèrent à la hâte le fleuve, que les historiens représentent couvert d'armes et teint de sang. Depuis longtemps les Romains n'avaient obtenu pareil triomphe. Julien traversa le Rhin, et reçut la soumission de tous les chefs des Allemands. Au retour, il trouva sur la Meuse les lètes de la Belgique mutinés, et les fit aisément rentrer dans le devoir.

Après cette seconde et brillante campagne, il revint prendre ses quartiers d'hiver à Lutèce, la ville des Parisiens, pour demeurer à portée des Barbares. Lutèce, encore enfermée dans la plus grande des îles de la Seine, était presque entièrement bâtie en bois. Elle avait cependant quelque importance, car elle était le siége d'une corporation de nautes déjà puissante, et possédait des fortifications sur les deux rives du fleuve. Julien y habita le palais des Thermes, palais qu'avait bâti Constance Chlore, et qui s'étendait au midi de la ville, avec ses jardins et ses dépendances, jusqu'au sommet du mont Lucotitius (montagne Sainte-Geneviève). Le jeune prince nous a laissé de Paris, dont il aimait le séjour, une très-curieuse description. Il y passa une grande partie des trois années 358, 359 et 360, au milieu d'une cour de philosophes et de savants. Il y remplit ses devoirs de César avec une sollicitude affectée, mais peu ordinaire aux lieutenants des empereurs. Il trouvait la Gaule écrasée d'impôts, et il y réduisit la capitation des deux tiers. Il écrivit aussi pendant ce séjour, pour pousser jusqu'au bout l'imitation de César, des commentaires qui malheureusement ont été perdus.

En réalité, deux campagnes lui avaient suffi pour délivrer la

[1] Campania, nom donné à ce pays par les Romains.

Gaule, malgré le peu de troupes dont il disposait et les trahisons répétées de ses lieutenants. Cela prouve combien au fond les Germains étaient peu redoutables, combien il eût été facile de les tenir arrêtés à la frontière, et quelle faute l'empire commettait en les armant si souvent contre lui-même.

Julien ne fit pendant les trois ans de son séjour à Lutèce que des campagnes courtes et moins sérieuses. En 358, il dirigea ses forces contre les Francs Saliens, maîtres de la Toxandrie, et les Chamaves ou Francs Ripuaires [1], des bords de la Moselle et du Rhin. Il n'eut qu'à paraître pour imposer la loi à ces peuples. Il les déclara auxiliaires perpétuels de l'empire, et leur confia la défense de la frontière depuis Mayence jusqu'à la mer du Nord. Il releva le long de cette frontière les châteaux ruinés et les tours d'observation, qui servaient à prévenir les garnisons des approches de l'ennemi [2]. Il passa encore le Rhin cette année et la suivante, imposa aux Allemands divers tributs et divers services pour la réparation des villes qu'ils avaient détruites pendant l'invasion, récompensa les chefs qui avaient gardé leur foi et punit ceux qui l'avaient violée.

Constance, ayant partout besoin de soldats pour combattre l'ennemi du dehors ou pacifier les provinces troublées, appela en Orient quelques cohortes de l'armée des Gaules. On a vu à quelle insuffisance de troupes l'empire romain était réduit. Les cohortes rappelées étaient gauloises et mélangées de soldats germains. Elles avaient reçu la promesse de ne pas servir hors du pays. Au moment du départ, le jour où Julien vint à Lutèce les passer en revue (mars 360), les soldats s'ameutèrent, pénétrèrent dans le palais, s'emparèrent de leur jeune chef, l'élevèrent sur un bouclier, et le proclamèrent auguste. Julien eut soin de prendre toutes les mesures qui pouvaient le disculper d'avoir préparé cette scène; mais il ne résista pas à cette violence prétendue. En écrivant à Constance pour lui faire part de son nouveau titre, il lui déclara qu'il comptait désormais agir en maître, choisir lui-même ses lieutenants, et demeurer affranchi de toute espèce de tutelle. Constance ne vit là qu'une usurpation qu'il refusa de ratifier, et le bruit courut qu'il allait armer les rois des Barbares contre son

[1] Ce sont les Romains qui ont donné le nom de Ripuaires à ces tribus. — On croit que le nom de Saliens fut donné aux Francs des bords de la Meuse, parce que leur centre était dans le Saalland au nord de Deventer. (Zæpfl.)

[2] De Ring, *Établissements romains du Rhin et du Danube.*

neveu, comme il les avait soulevés naguère contre Magnence.

Julien n'attendit pas d'être attaqué, et résolut de marcher en Orient. Toujours prêt à se comparer à César, il se flattait de devenir maître de l'empire après ses campagnes des Gaules. On a prétendu qu'outre le désir d'obliger Constance à lui reconnaître le titre d'auguste, il avait encore voulu venger sur lui le meurtre de son père et de sa mère, double crime ordonné plus de vingt ans auparavant. Quoi qu'il en soit, il trouva partout, sur la route qui menait à Constantinople par la Pannonie, un accueil favorable. Les villes qu'il traversa, défendues par de faibles garnisons, saisirent l'occasion de se soustraire au joug d'un prince tracassier et persécuteur. Mais, avant que Julien eût atteint Constantinople, la mort inattendue de Constance lui livra l'empire sans combat.

Devenu auguste, Julien abandonna publiquement le christianisme pour retourner aux dieux de l'antiquité; les sophistes qui l'avaient élevé avaient fait de lui un bel esprit chimérique, et il crut de bonne foi à la restauration possible de l'hellénisme, c'est-à-dire du polythéisme grec réformé. Il était pénétré de l'idée que les fables païennes renfermaient un sens philosophique oublié, qu'il importait de rétablir. Il travailla consciencieusement à cette œuvre impossible, prenant sa dignité de grand pontife au sérieux, et consacrant à la théologie païenne, si l'on peut employer une telle expression, les loisirs que lui laissaient le gouvernement et les armes.

Cette apostasie malheureuse réveilla en Orient les haines mal éteintes des païens contre le christianisme. Quant à l'Occident, plus favorisé, il échappa au retour de la persécution. Julien affecta de demeurer fidèle à la politique religieuse de Constantin, et prétendit maintenir les deux cultes égaux devant la loi. Mais, au fond, cette égalité n'était qu'un mot. Constantin avait réservé ses faveurs aux chrétiens et déclaré aux païens une guerre sourde. Julien, suivant la même règle, agit en sens inverse, releva ceux que Constantin avait abaissés et abaissa ceux qu'il avait élevés. Il fatigua les chrétiens de son mauvais vouloir et de ses tracasseries. Il évita à leur égard les rigueurs apparentes et les frappa de coups détournés. Il leur défendit d'enseigner dans les écoles, où il redoutait leur nombre, leur ascendant et leurs succès. Il essaya de les désarmer, au moins de la science. Il était trop habile pour croire que restituer aux païens le pouvoir et les honneurs suffît à la restauration du

polythéisme. Il voulait préparer l'avenir en formant une génération qui n'eût pas d'autre enseignement que celui de la religion d'Homère.

Il voulut faire plus; il voulut donner au sacerdoce païen régénéré une hiérarchie pareille à celle du clergé chrétien, le soumettre à des règles analogues, instituer pour lui des assemblées sur le modèle des conciles. Il voulut inspirer à ses coreligionnaires ce zèle charitable et ce soin des pauvres qui étaient les vertus et la force de leurs adversaires. Il croyait que le polythéisme pouvait ravir au nouveau culte quelques-unes de ses supériorités, et il rendait par là même à l'Église un hommage aussi éclatant qu'involontaire. Rarement il s'est trouvé d'homme d'une imagination aussi ingénieuse et qui ait plus mal compris son temps. Plein de sa chimère de rénovation du polythéisme, il ne jugea le christianisme que par les causes extérieures de son succès; il ne vit pas qu'il avait déjà pénétré jusqu'au cœur de la société romaine et ne pouvait plus en être arraché. Les plagiats qu'essayèrent de faire les païens de la dernière heure ne furent de leur part qu'un suprême aveu d'impuissance.

La brièveté d'un règne de deux ans arrêta tout à coup cet essai d'une restauration presque puérile. Jovien, successeur de Julien en 363, rouvrit les écoles des chrétiens et rendit à ces derniers toute la liberté, toute la faveur même qu'ils avaient perdue.

La tentative avortée de Julien fut le dernier effort du paganisme expirant. Les sophistes, découragés et réduits à une attitude purement défensive, sentirent que le monde leur échappait. Les plus éloquents d'entre eux ne prétendirent plus qu'à la tolérance, dont ils affectèrent de vanter les mérites [1].

Les chrétiens au contraire se sentirent plus forts et parlèrent un langage nouveau. L'égalité, que l'édit de Milan avait établie entre les deux cultes, et que Julien n'avait pas osé supprimer, cessa de leur suffire. Ils voulurent le triomphe complet de leur croyance. Ils se lassèrent de ménager un ennemi qui semblait fuir leurs attaques; ils se montrèrent ardents à le poursuivre et à achever leur victoire.

Un homme se trouvait alors à leur tête, qui joignait au savoir et au zèle épiscopal un caractère d'une singulière élévation.

[1] Voir surtout la harangue de Thémistius à Jovien.

C'était saint Hilaire, évêque de Poitiers[1], une des plus brillantes lumières de son temps, et le maître de saint Jérôme. Il poursuivit, avec autant d'intrépidité et presque autant de génie qu'Athanase, l'hérésie d'Arius contre la divinité du Christ, et sut résister énergiquement à Constance, qui la protégeait. Nul ne contribua plus que lui à en préserver la Gaule et à maintenir ce pays dans l'orthodoxie, fait qui eut une influence remarquable sur les destinées du siècle suivant. Dans un temps où la situation de l'Église était encore précaire, où le despotisme impérial essayait de la maîtriser comme il avait maîtrisé les sacerdoces païens, où une partie des prélats orientaux courbaient le front devant la volonté du prince, Hilaire, luttant contre la couronne impériale et maintenant l'indépendance spirituelle de l'épiscopat, fonda une tradition glorieuse. Il prépara cette école de grands évêques qui devaient rendre aux peuples tant de services, lors de la fondation des royaumes barbares.

On compte qu'il se tint dans la Gaule quinze conciles pendant le cours du quatrième siècle, et que vingt-cinq siéges épiscopaux furent ajoutés aux quarante déjà établis à la fin du siècle précédent. L'Eglise, au moyen de ces créations, finit par posséder autant d'évêchés qu'il y avait de cités. Elle modela son gouvernement sur celui de l'empire, dont elle adopta les circonscriptions administratives. Elle eut non-seulement un évêque dans chaque cité, mais encore un archevêque ou métropolitain dans chaque province. De cette manière la division de notre territoire faite par les Romains a pu leur survivre. L'Église l'a conservée jusqu'à nous, presque sans modifications essentielles, en dépit des révolutions politiques.

XIV. — Jovien n'ayant fait que passer sur le trône, l'empire fut partagé après lui entre deux frères, Valentinien Ier et Valens. Valentinien Ier gouverna l'Occident pendant onze ans, de 364 à 375. Sous son règne, les courses des Barbares recommencèrent dans le nord de la Gaule. Les Allemands, que Julien avait battus, revinrent à la charge plusieurs années de suite. Jovien, maître de la cavalerie, remporta sur eux deux victoires, l'une à Scarpona (Charpeigne) près de la Moselle[2], l'autre à Châlons-sur-Marne, en 366. C'est sans doute pour perpétuer la

[1] Mort en 368.
[2] A peu de distance de Pont-à-Mousson.

mémoire de ses succès que lui fut érigé le monument orné de superbes bas-reliefs qu'on conserve aujourd'hui dans la cathédrale de Reims. Valentinien vint ensuite prendre en personne le commandement des troupes. Il poursuivit les Allemands au delà du Rhin, les battit à Solicinum [1], et campa sur leur territoire jusqu'à ce qu'il eût assuré leur soumission et remplacé leurs rois parjures par d'autres chefs sur la fidélité desquels il pût compter. Il traita en même temps avec les Bourguignons, qui s'étaient avancés entre la Saale et le Mein, et qui avaient enlevé des terres aux Allemands sur ces deux rivières; il leur donna le titre d'alliés de l'empire.

Toutes les fois que les Germains pénétraient dans la Gaule, on était sûr de voir paraître à l'embouchure des fleuves des pirates saxons, frisons ou bataves. Ces pirates furent chassés par les lieutenants de Valentinien.

Chaque fois aussi que les empereurs avaient repoussé et poursuivi les Barbares, ils s'occupaient de fortifier de nouveau la frontière. Valentinien abandonna les champs décumates, reporta au Rhin la ligne de défense, augmenta le nombre des châteaux qui gardaient le fleuve, et répara les murs des principales villes de la Belgique, comme Reims, Amiens, Trèves; ou des deux Germanies, comme Worms et Cologne. Ces villes, quoique exposées aux attaques des Barbares, prospéraient par le voisinage même de la frontière et des armées. Elles devaient à cette situation l'avantage de posséder de grands établissements militaires qui appartenaient à l'État, des fabriques d'armes et de machines de guerre, des manufactures de drap pour le vêtement des soldats, des hôtels de monnaies [2].

Une loi de l'an 365 interdit aux *gentiles* colonisés en deçà du Rhin la faculté de contracter mariage avec les habitants de l'empire. Cette prohibition du mariage était un moyen que les

1 Lieu qu'on suppose voisin d'Heidelberg.

2 La *Notitia imperii* indique : 1° des gynécées ou ateliers de femmes fabriquant des tapis, des vêtements et des objets d'ameublement pour le prince, à Arles, à Reims, à Tournay, à Trèves, à Autun. Le gynécée d'Autun fut transféré à Metz; 2° des établissements pour la teinture de pourpre à Narbonne et à Toulon; 3° un à Vienne pour les toiles de lin; 4° des hôtels de monnaies à Lyon, Arles et Trèves; 5° des fabriques d'armes à Mâcon, Autun, Reims, Amiens, Trèves, Strasbourg et Lyon; chacune avait sa spécialité. — Quelques villes possédaient des fonderies d'airain.

On cite parmi les places qui furent fortifiées au quatrième siècle, dans la première Belgique, Toul, Solimara (Soulosse), Decempagi (Tarquimpol), Scarpona ou Charpeigne.

Romains avaient employé de tout temps, pour maintenir, quand elle leur convenait, une distinction entre des populations d'origine différente; évidemment ils craignaient déjà la prépondérance des Germains dans quelques provinces. Cependant la politique impériale, peu conséquente avec elle-même, multipliait les Barbares dans les armées. Elle faisait continuellement chez eux des recrues. Si une bande était obligée à poser les armes, le général vainqueur choisissait les hommes les plus jeunes et les plus vigoureux pour les enrôler de gré ou de force dans les troupes romaines. L'usage s'était même introduit, au regret d'Ammien Marcellin, qui écrivait à peu près à cette époque et qui avait servi en Germanie, de laisser les corps auxiliaires commandés par leurs chefs nationaux, tandis qu'autrefois on réservait tous les commandements de quelque importance à des officiers romains. Les chefs barbares, admis déjà depuis le règne de Constantin à remplir les charges du palais, commençaient à les accaparer. Ils gardaient leur costume national, une saie, une casaque étroite et des bottines de peau; mais ce costume était relevé par l'or, la pourpre et les pierreries [1]. Les historiens nous décrivent leur marche brillante; ils racontent avec un certain détail les cérémonies de l'investiture que les empereurs leur donnaient, et comment elles étaient l'occasion de fêtes et de réjouissances militaires, pendant lesquelles les Germains chantaient des chants de guerre en frappant leurs boucliers.

Parmi ces auxiliaires étrangers les Francs tenaient la première place. Plusieurs d'entre eux furent investis de grands commandements ou de hautes dignités; ils prenaient souvent des noms romains, avec lesquels ils allongeaient ou remplaçaient leurs noms germaniques. Quelques-uns se firent chrétiens, comme Sylvanus. Sous Gratien, fils de Valentinien Ier, de 375 à 383, ils remplirent la cour de Trèves. L'un d'eux, Mellobaud ou Mérobald, exerça la tutelle du jeune empereur, et fut nommé consul en l'honneur d'une grande victoire remportée sur les Allemands près d'Argentaria [2].

Gratien eut pour principal conseiller Ambroise, né à Trèves, fils d'un préfet du prétoire, et destiné à devenir sur le siége archiépiscopal de Milan une des gloires de l'Eglise. Le jeune

[1] Sidon. Apoll., IV, 20.

[2] Probablement Colmar. Suivant M. Coste (*Alsace romaine*), Langenargen, près du lac de Constance.

empereur, dirigé par ses conseils et cédant aux sollicitations tous les jours plus vives des chrétiens qui se pressaient à sa cour, préluda à la ruine du polythéisme en faisant enlever du sénat, l'an 382, la statue de la Victoire, que les païens regardaient comme la gardienne de l'empire : *Custos imperii virgo,* dit Claudien. Les domaines des temples furent attribués au fisc. Cette loi, qui devait soulever des tempêtes, n'en fut pas moins exécutée en peu d'années. Dès le règne de Théodose, presque tous les biens des temples étaient confondus avec ceux de l'État; une partie en avait été donnée aux églises; un petit nombre avaient conservé leur destination primitive, et ceux-là même étaient chaque jour envahis par les particuliers. L'aristocratie romaine, attachée aux titres de ses sacerdoces comme à des titres de noblesse, protesta; mais ces plaintes furent peu écoutées. Les chrétiens savaient que le paganisme ne serait pas assez fort pour survivre à la ruine de ses établissements matériels. Gratien, afin d'empêcher qu'on les reformât, enleva aux prêtres païens la faculté de recevoir des donations ou legs d'immeubles, et les dépouilla de leurs derniers priviléges. Renonçant au compromis mensonger et désormais inutile auquel s'était prêté Constantin, il refusa de porter la robe pontificale que lui envoyaient les sénateurs.

Cependant les corps auxiliaires de la Gaule, composés d'hommes de nations et même de races diverses, étaient en rivalité fréquente, soit entre eux, soit avec les légions. Les Francs forcèrent Gratien d'éloigner de lui une troupes d'Alains venus du Caucase, dont il avait fait sa garde particulière. De leur côté les légions se montraient ombrageuses. Celles de la Bretagne, plus particulièrement composées de Romains ou de Gallo-Romains, proclamèrent Maxime, un de leurs chefs. Maxime passa le détroit et n'eut qu'à paraître dans la Gaule pour entraîner d'autres légions. Gratien paya de la couronne et de la vie la prédilection qu'il avait manifestée pour les Barbares; il fut battu, poursuivi, et assassiné pendant sa fuite (en 383). On voit que la division des empires n'était pas un obstacle aux usurpations, et que les armées continuaient à disposer de la pourpre.

Maxime vainqueur s'établit à Trèves, et demeura cinq ans, de 383 à 388, maître de la préfecture entière des Gaules (Gaule, Bretagne, Espagne). Il montra beaucoup d'habileté et d'énergie, avec la cruauté ordinaire aux empereurs de ce

temps, ou plutôt aux généraux que les armées proclamaient. Il prévint par ses rigueurs de nouveaux complots militaires, et s'assura de l'obéissance des troupes. Il contint les Barbares. Suivant une tradition, il fit venir, pour peupler les champs déserts des côtes de l'Armorique, des colonies de Bretons qui donnèrent à ce pays le nom de Petite-Bretagne[1]. Il favorisa aussi la prédication chrétienne, quoique les païens se fussent déclarés pour lui contre Gratien. Saint Martin, s'étant présenté à la cour de Trèves, y fut reçu avec les plus grands honneurs; l'impératrice voulut le servir elle-même de ses mains.

Le christianisme était alors trop puissant pour avoir rien à craindre des révolutions de palais ou des usurpations militaires. L'Évangile n'était plus seulement maître des villes; il commençait à régner dans les campagnes, à pénétrer au sein des populations les plus reculées, de celles qui n'avaient encore oublié ni la langue celtique ni les susperstitions des anciens Gaulois. Le fond de l'Armorique, la Belgique au nord de la Somme, où les villes étaient rares, les territoires du nord-est cédés aux Germains, restaient encore en dehors de la conquête religieuse; mais une armée de missionnaires, animée par les périls même qu'elle rencontrait, avait entrepris la conversion des campagnes du centre. De tous ces missionnaires, Martin, légionnaire de Pannonie, que Grégoire de Tours appelle la lampe dont les rayons éclairèrent la Gaule, fut le plus célèbre. Soldat et moine, il frappait le peuple par sa simplicité autant que par sa sainteté et le zèle de sa parole. Il parcourut longtemps les deux rives de la Loire, prêchant les paysans qu'il rassemblait, et renversant de ses mains les monuments de l'idolâtrie. Les habitants de la cité de Tours lui firent violence pour qu'il devînt leur évêque. Le récit de sa vie, écrit peu d'années après lui par son compatriote Sulpice Sévère, le montre faisant une guerre acharnée aux superstitions dont les campagnes étaient pleines. Le druidisme, disparu depuis longtemps, n'en avait pas moins laissé après lui une foule de croyances et de traditions locales, attachées aux montagnes, aux arbres, aux sources, aux fontaines. Saint Martin les combattit et mit un signe chrétien partout où il trouvait une idole. La Gaule n'eut pas, durant sa vie,

[1] Le fait de l'immigration de Bretons insulaires dans la Petite-Bretagne est certain pour le cinquième siècle. (De Courson, *Histoire des peuples bretons.*) C'est un auteur du moyen âge, William de Malmesbury, qui attribue l'origine de cette immigration au temps des usurpateurs Maxime et Constantin.

d'apôtre plus infatigable, ni, quand il mourut, de saint plus populaire. Dans le seul diocèse d'Autun, cent sept paroisses lui furent consacrées; la basilique qui renfermait son tombeau à Tours devint un des sanctuaires les plus vénérés de l'Europe. Longtemps dans les campagnes on fit commencer l'année au jour de sa fête. L'art du moyen âge a immortalisé le souvenir de sa charité, en reproduisant communément, au porche ou sur les vitraux des églises, la scène où son biographe le représente coupant son manteau avec son épée pour en donner la moitié à un pauvre.

Les premiers monastères de la Gaule centrale, ceux de Ligugé, près de Poitiers, et de Marmoutiers, près de Tours, furent fondés par lui, ou plutôt se formèrent peu à peu, à Ligugé autour de sa cellule de branchages, à Marmoutiers près de celle qu'il s'était creusée dans le roc, sur le bord de la Loire.

Les empereurs de ce siècle s'attribuaient tous un droit d'intervention dans les affaires religieuses, soit en raison des services qu'ils avaient rendus à l'Église, soit conformément à l'usage romain, qui mêlait partout la religion au gouvernement. On en vit un triste exemple sous le règne de Maxime. Priscillien, évêque d'Avila en Espagne, fut déclaré hérétique par un concile d'évêques gaulois, pour avoir renouvelé avec des modifications insignifiantes quelques-unes des propositions d'Arius. Maxime ordonna qu'il fût brûlé vif avec plusieurs de ses disciples, et des bûchers furent dressés à Trèves, malgré saint Ambroise et saint Martin, qui intercédèrent vainement pour sauver les victimes.

XV. — Maxime n'était maître que de la préfecture des Gaules; il voulut se faire reconnaître le titre de césar par Théodose le Grand, alors auguste et maître de l'Orient, et par le jeune Valentinien II, frère de Gratien, demeuré possesseur de la préfecture d'Italie. Depuis la tétrarchie, on ne regardait comme légitimes que les empereurs acceptés par leurs collègues. L'adhésion du sénat, autrefois nécessaire pour consacrer les proclamations militaires, était remplacée maintenant par celle des autres princes. Valentinien II, encore enfant, consentit à une reconnaissance négociée par saint Ambroise. Théodose la refusa d'abord, et ne céda qu'à de longues obsessions.

Maxime était le premier des usurpateurs militaires de la Gaule qui eût obtenu la légitimation de son titre impérial. Mais

les cours de Milan et de Constantinople, qui avaient cédé fort à regret à la nécessité ou aux sollicitations pacifiques de quelques évêques, ne cessèrent de lui témoigner les sentiments les plus hostiles. Il regretta bientôt de s'être arrêté aux Alpes, et résolut de conquérir tout l'Occident. Les troubles religieux qui déchiraient l'Italie favorisèrent cette nouvelle ambition. L'an 387, il entra dans le nord de la Péninsule, en chassa Valentinien II, et s'avança jusque sous les murs d'Aquilée, à la frontière de l'empire d'Orient. Il ne jouit pas longtemps de sa conquête. L'année suivante, il fut attaqué par Théodose, et trahi par le Franc Arbogast, maître de la milice, il vit détruire son armée. Sa mort est racontée diversement. Quelques historiens disent qu'il fut égorgé par ordre du vainqueur, d'autres qu'il se perça de son épée. La préfecture des Gaules et celle de l'Italie furent de nouveau réunies sous le gouvernement de Valentinien II.

Arbogast, successeur de Mellobaude, et comme lui fier de victoires obtenues sur les Barbares d'outre-Rhin, prétendait non porter lui-même la pourpre, mais faire des empereurs et régner sous leur nom. Il était ombrageux et absolu. Le jeune Valentinien, irrité de ses hauteurs et impatient de secouer le joug, voulut lui ôter son commandement. Arbogast le prévint, le fit assassiner dans le palais de Vienne, en 392, et mit à sa place Eugène, rhéteur célèbre des écoles d'Autun, devenu maître des offices.

Mais pour consacrer cette nouvelle usurpation, il fallait encore obtenir la reconnaissance de Théodose, ou plutôt la lui imposer. La lutte recommença donc pour la huitième ou la dixième fois entre un usurpateur des Gaules et l'empereur légitime, et comme toutes les guerres de ce temps, elle prit un caractère religieux, en raison du débat suprême qui s'agitait entre les deux cultes.

Théodose était un chrétien fervent et zélé, « moins empereur, dit un auteur du temps, que serviteur de Dieu. » Non content des restrictions déjà mises à l'exercice du paganisme, il lui porta, en 391, un dernier coup, le plus grave de tous, en interdisant les sacrifices dans les temples. La défense, d'abord faite pour l'Orient, fut bientôt étendue à l'empire entier. Les chrétiens de plusieurs provinces l'interprétèrent comme un signal de renverser les monuments du paganisme restés debout. La haine de l'idolâtrie, le désir de déraciner l'erreur, celui de

venger des persécutions dont le souvenir éloigné ou récent n'était effacé nulle part, mirent la torche et le marteau aux mains des démolisseurs; la résistance des païens, d'autant plus vive qu'ils perdaient leurs dernières espérances, fit couler le sang dans quelques diocèses. Il y avait partout des troubles, et sur quelques points une véritable guerre de religion, quand l'usurpateur Eugène, revêtu de la pourpre par Arbogast, s'empressa d'abolir les lois de Gratien, dans la pensée de gagner les païens ennemis de Théodose.

Mais c'était trop que de lutter contre les forces de l'empire et du christianisme réunies. D'ailleurs, par une singularité digne de remarque, toutes les fois que les armées de l'Occident, composées en majorité de soldats germains, furent conduites par les usurpateurs de la Gaule, en présence des armées de l'Orient, composées d'autres Barbares, ces dernières obtinrent des triomphes complets. Il semble que la vie de l'empire se fût entièrement concentrée dans sa nouvelle capitale, Constantinople. Eugène eut le même sort que Magnence et Maxime. Entré en Italie l'an 394, il livra à Théodose, à quelques lieues d'Aquilée, une bataille sanglante qui dura deux jours. Il la perdit, tomba aux mains de son ennemi et fut mis à mort. Arbogast n'attendit pas un traitement semblable : suivant l'exemple des usurpateurs et des généraux malheureux de ce siècle, il se perça de son épée.

XVI. — Théodose, après ce triomphe, renversa une seconde fois l'autel de la Victoire, et partout les ruines du paganisme achevèrent de disparaître. Partout on renversa les colonnes, les statues, les monuments que l'art antique avait élevés à ses divinités. Le zèle iconoclaste, enflammé par le souvenir des anciennes persécutions, ne respecta point les chefs-d'œuvre de l'architecture et de la statuaire; ils furent mutilés, brisés, enfouis dans la terre ou précipités dans les rivières, d'où les fouilles modernes n'en ont retiré le plus souvent que des débris. C'est en vain qu'au siècle suivant la voix du poëte Prudence essaya d'arrêter ce vandalisme, et de sauver les derniers et rares monuments ou objets d'art qui eussent échappé à la destruction.

La religion chrétienne fut dès lors la seule qui eût une existence publique. Nous avons deux édits d'Honorius, fils de Théodose, pour confirmer les actes de son père; l'un, daté de

l'an 399 et adressé au vicaire des cinq provinces méridionales des Gaules, renouvelle dans ces provinces la prohibition des sacrifices; l'autre, de 415, ordonne dans tout l'empire l'abolition des rites du polythéisme. Honorius exclut aussi les païens des charges publiques et des dignités militaires.

Quelques traditions, quelques usages invétérés, mais destinés à s'altérer de jour en jour, furent les seules ruines par lesquelles le paganisme se survécut. Toutefois, l'empreinte qu'il avait gravée sur le monde était assez puissante pour qu'à plusieurs siècles d'intervalle on reconnût encore ses traces mal effacées, ici dans le langage et le tour d'esprit des classes éclairées, là dans les fêtes et les superstitions des campagnes. Ces traces, l'Église ne les perdit jamais de vue. Elle mit d'autant plus de sollicitude à les faire disparaître, qu'elle sentait qu'il lui était difficile d'établir toujours, malgré sa vigilance, une distinction éclatante entre ses pratiques et celles de l'ancien culte.

Non-seulement le christianisme devint en peu de temps la religion unique de l'empire, mais l'Église hérita de presque toutes les attributions que les sacerdoces païens avaient possédées; elle eut des pouvoirs publics et même une part du gouvernement.

Son premier privilége fut la possession d'une juridiction temporelle. Dans l'origine, les évêques avaient exercé un pouvoir arbitral auquel les chrétiens se soumettaient volontairement. Constantin avait reconnu l'existence des tribunaux épiscopaux (*audientiæ episcopales*), et voulu que leurs jugements fussent exécutoires comme ceux des tribunaux de l'État. On leur attribua, en matière civile, la connaissance des causes de testament, de mariage, et même celle des causes de propriété dans certains cas. Une loi de 376, adressée par Gratien au préfet du prétoire des Gaules et renouvelée en 408 par Honorius, fit davantage : elle affranchit les chrétiens de toute juridiction des juges païens.

Les évêques entrèrent de bonne heure en partage du genre d'autorité qui était exercé dans la société romaine par les jurisconsultes; ils participèrent comme eux à la législation, et les lois nouvelles reçurent l'empreinte manifeste et inévitable du christianisme. Le droit ecclésiastique modifia peu à peu l'ancien droit, qu'il devait remplacer un jour à titre d'héritier et de continuateur. C'est surtout dans la protection qui fut assurée aux faibles, aux esclaves, aux mineurs, aux femmes, qu'il est

facile de reconnaître l'esprit chrétien. Les affranchissements furent favorisés. Une constitution de Constantin donnait déjà aux évêques le même pouvoir qu'aux magistrats civils pour les recevoir et les confirmer.

Les établissements charitables furent placés sous la direction épiscopale. On peut dire que ces établissements sont d'origine chrétienne ; l'antiquité les avait à peine connus. Ce n'est guère que sous l'empire et dans l'Italie seulement qu'on trouve des traces d'institutions analogues. Les décurions, revêtus de sacerdoces païens, se contentaient ordinairement de faire au peuple des villes des distributions gratuites à l'occasion des jeux publics. L'Église transforma et étendit cette obligation des curies. Tandis que d'un côté elle supprima les jeux ou qu'elle en changea la nature, qu'elle fit particulièrement disparaître les combats de gladiateurs [1], de l'autre, elle construisit des hospices pour les malades, pour les voyageurs pauvres, pour les enfants trouvés, pour les vieillards. Les noms grecs que possédaient ces établissements [2] attestent qu'ils tiraient leur origine des provinces orientales où le christianisme était plus ancien. Ce fut dans le courant du quatrième siècle que la Gaule commença à en être pourvue. L'Église faisait de l'assistance un devoir religieux. Elle-même considérait ses biens comme le patrimoine des pauvres.

La propriété ecclésiastique, formée par les dons des fidèles et ceux des empereurs, fut assimilée à celle des corporations sacerdotales anciennes ou à celle des cités, et soumise aux mêmes lois. Outre que les églises furent reconnues aptes, comme l'étaient tous les colléges, à recevoir des aumônes et des legs pieux, leurs biens furent déclarés inaliénables, en tant que consacrés à l'entretien du culte, à celui du clergé, à celui des établissements charitables de toute nature. Ils furent déclarés perpétuels, comme appartenant à des corps perpétuels ; l'évêque et son clergé n'en avaient que l'administration et une sorte d'usufruit. Ces règles furent appliquées aussi à la propriété des monastères et des couvents.

Les terres des églises furent, en raison de leur destination, affranchies d'une partie de l'impôt territorial. Honorius voulut qu'elles payassent l'impôt ordinaire, mais sans aucune des sur-

[1] Le dernier de ces combats eut lieu à Ravenne, sous le règne d'Honorius.

[2] Ξενοδοχία, ὀρφανοτροφία, γεροντοκομία.

charges qui y étaient ajoutées souvent[1]. Quant à la *capitation* ou impôt personnel, les membres du clergé jouirent de la même immunité que les soldats et les grands personnages de l'empire.

On ne peut s'empêcher d'observer que, par suite de ces lois, la propriété territoriale changea de main en grande partie dans le courant du quatrième siècle. D'une part les décurions, les temples, furent plus ou moins dépouillés ou ruinés ; de l'autre, les soldats devinrent détenteurs de terres soumises à des obligations spéciales vis-à-vis de l'État, et assez semblables à des fiefs, et le clergé devint propriétaire de domaines considérables. Dans cette transformation de la société romaine, on pressent déjà la société du moyen âge. Pendant qu'une législation oppressive voue les biens-fonds des cités, ceux de l'aristocratie urbaine et ceux des temples païens à l'abandon et à la ruine, les terres des soldats et celles du clergé gouvernées par des lois particulières et ne supportant pas les mêmes charges, sans jouir toutefois d'une immunité complète, vont être la base sur laquelle s'élèvera une double aristocratie, militaire et sacerdotale. C'est peut-être dans les modifications apportées au régime municipal, qu'on peut constater le mieux le passage de la société ancienne à celle du moyen âge.

Les vices du régime municipal, la triste condition faite aux curies, devaient éveiller la sollicitude des empereurs. La première manière d'y remédier était de diminuer le chiffre de l'impôt direct, qu'on exagérait sans cesse, et qui finissait par enlever aux propriétaires et aux cultivateurs une portion excessive du revenu du sol. On peut juger de ce qu'avait été l'exagération par ce que furent les diminutions. Ainsi, avant Julien, la capitation avait été dans les Gaules de vingt-cinq pièces d'or par *tête*, c'est-à-dire par unité imposable ; il la réduisit à sept, ne jugeant pas qu'elle pût atteindre impunément un chiffre plus élevé, sans parler des exemptions temporaires qu'il accorda aux cantons ravagés par les Barbares. Mais le despotisme impérial, quoique forcé de se modérer lui-même, ne resta pas toujours dans les limites d'exigences que lui traçait Julien ; car l'augmentation de l'impôt direct était à peu près l'unique ressource extraordinaire dont il pût faire emploi. L'histoire présente par cette raison d'inévitables et continuelles alternatives d'aggravations causées par les besoins financiers, et

[1] Constitution de l'an 412. Elle les déclare soumises simplement à la contribution ordinaire, ou *canonica illatio*.

de dégrèvements causés par la nécessité d'alléger des charges trop lourdes [1].

Valentinien Ier imagina de créer dans chaque ville une magistrature nouvelle, celle du défenseur de la cité ou du peuple (*defensor civitatis* ou *defensor populi*). Ce magistrat, qui devait être élu non par la curie, mais par une assemblée générale des habitants, des décurions et du clergé, avait des attributions très-étendues et de différente nature. Il faisait faire les rôles d'imposition en sa présence et sous son contrôle; il réclamait contre les taxations injustes, ou dont les pauvres avaient à se plaindre; il était investi d'un pouvoir de police et d'une juridiction semblable à celle de nos juges de paix, quoique plus étendue. Il était surtout chargé, conformément à son titre, de représenter la curie auprès des agents impériaux ou de l'empereur, et d'en défendre les intérêts. Dans le principe, il devait être choisi en dehors des décurions; on lui donna ensuite un siége dans le sénat municipal, dont il finit par devenir le premier magistrat.

Or, l'évêque exerçait dans la cité un patronage et des pouvoirs quelque peu analogues à ceux du défenseur. Il était naturel que le vote public disposât en sa faveur de la nouvelle magistrature, et le fait arriva souvent. Nul autre n'était plus capable, soit en raison de son caractère, soit en raison des attributions que la loi lui reconnaissait, de protéger le peuple d'une manière efficace, et d'être écouté par le prince. La réunion des deux magistratures spirituelle et temporelle devint si ordinaire que dans les derniers temps de l'empire la loi finit par supprimer le titre de défenseur comme inutile. L'institution de Valentinien Ier n'avait eu qu'un résultat, celui de conférer aux évêques le patronage administratif des cités.

Ainsi, les églises locales, devenues propriétaires de biens-fonds, administrant les établissements charitables, investies d'une juridiction, arrivèrent encore en peu de temps à diriger les municipalités

Elles furent alors d'importants éléments de la société poli-

[1] Ex. : Saint Amand, premier évêque de Rhodez, obtient d'Honorius le rachat d'une contribution de quatre deniers d'argent par tête de chef de famille. (Gaujal, *Histoire du Rouergue,* d'après une chronique du onzième siècle, il est vrai.) En 421, Avitus obtient une forte remise de tribut pour les Arvernes. (*Panégyrique* de Sidoine Apollinaire.) Majorien se préoccupa surtout de diminuer les charges des curies.

tique, tout comme elles étaient les éléments de la société spirituelle, et elles n'eurent pas moins de part au gouvernement temporel qu'au gouvernement religieux. A ne considérer ici que leur action politique, il n'est pas douteux qu'elles n'aient fait rentrer une certaine liberté dans l'intérieur des cités, et qu'elles ne les aient réellement défendues contre le despotisme impérial.

Le christianisme rendit encore aux peuples un autre service. Dans tout l'Occident il régénéra les écoles, ou plutôt substitua aux anciennes écoles, affaiblies ou dégénérées, des écoles nouvelles, pleines d'autorité et de vigueur. Celles d'Autun étaient frappées de stérilité; le rhéteur Eugène essaya en vain de les ranimer par sa tentative de restaurer le paganisme, tentative plus impuissante que celle de Julien. Or, c'est précisément à l'époque de ces essais malheureux, aux dernières années du quatrième siècle et aux premières années du cinquième, qu'appartient la fondation de monastères soumis à la règle de la communauté et destinés à devenir de grands foyers d'études chrétiennes. Les plus anciens de ces monastères furent ceux de Saint-Victor à Marseille, de Lérins, bâti par saint Honorat dans une île voisine des côtes de Provence et fécond en hommes célèbres, enfin de Condat ou Saint-Claude, dont les moines devaient défricher les cantons déserts du Jura. Les invasions des Barbares passèrent devant ces asiles ouverts à la vie intellectuelle comme à la vie religieuse, et ne les ébranlèrent pas. Les couvents de Saint-Victor et de Lérins retentirent pendant tout un siècle de vives discussions sur le libre arbitre et la grâce, discussions qui rappelèrent les plus beaux temps de la philosophie ancienne, et auxquelles tinrent à honneur de prendre part, en suivant l'exemple de saint Augustin, tous les hommes qui étaient alors les lumières du clergé.

On a souvent opposé la faiblesse et la futilité des derniers écrivains du paganisme à l'activité sérieuse et forte des auteurs chrétiens du même temps. Tandis qu'au quatrième siècle la littérature païenne se meurt, qu'au cinquième elle peut citer à peine un ou deux noms dont la célébrité n'est parvenue qu'aux érudits, la littérature chrétienne au contraire prend un essor rapide. Elle n'a plus à son service qu'une langue à demi corrompue; malgré cet obstacle, elle s'empare de toutes les branches des connaissances humaines; elle les ranime et y fait courir une nouvelle sève. Sans cesser de débattre les questions et les

intérêts du jour, elle aborde les plus grands problèmes que l'homme se soit jamais posés. Elle est de son temps et elle est de tous les temps.

C'est ainsi que l'Église, en prenant sa place dans les institutions de l'empire, rendit à la société romaine un puissant souffle de vie, et lui communiqua la force nécessaire pour résister aux coups des Barbares.

Toutefois, en constatant ces grands résultats, ajoutons que l'Église ne prit pas possession de cette société en un jour, qu'elle eut besoin de beaucoup de temps pour la dépouiller des restes du paganisme, et qu'elle dut, pendant plusieurs générations encore, mettre tout son soin à distinguer ses institutions propres des institutions païennes, comme elle distinguait ses fidèles de ceux qui n'étaient pas encore entrés dans son sein. Conserver cette distinction partout et toujours, principalement en interdisant les mariages mixtes entre chrétiens et païens, fut la politique constante des évêques et des conciles.

Parmi ces évêques, qui devinrent les puissances du temps, parce qu'ils représentèrent les populations et les défendirent, aujourd'hui contre les empereurs, demain contre les rois des Goths et des Francs, on doit distinguer deux classes d'hommes différentes et qui se sont presque succédé l'une à l'autre. D'abord ce furent des écrivains ou des orateurs comme saint Hilaire, qui occupa le siége de Poitiers; des missionnaires, comme saint Martin de Tours; des religieux et des théologiens, comme les prélats formés dans les sanctuaires monastiques de Lérins et de Saint-Victor. Véritables chefs de l'Église militante, qui combattirent également les païens et les hérétiques, comptèrent leurs victoires par le nombre de conversions qu'ils obtinrent, et forcèrent la puissance impériale à s'abaisser elle-même devant eux. Ensuite vinrent d'autres hommes qui s'élevèrent par le monde, qui, puissants par leur famille, par leurs titres, par leurs richesses, et désignés par le vœu des populations, apportèrent à l'Église le concours de l'ancienne aristocratie. Tel fut, par exemple, le conseiller de Gratien, saint Ambroise, fils d'un préfet du prétoire, à qui les Milanais donnèrent le siége archiépiscopal de leur ville. Tel devait être au siècle suivant Sidoine Apollinaire, revêtu de l'épiscopat à Clermont. Sortis des rangs de l'aristocratie laïque, dont ils ne cessaient pas d'être les chefs, même sous les attributs de leur dignité religieuse, ces nouveaux évêques, dont quelques-uns ne

furent pas moins illustres que les précédents, achevèrent de faire pénétrer le christianisme dans toutes les parties de la société romaine.

Jamais peut-être l'épiscopat ne fut plus fort ni plus brillant. Sans doute c'était là un effet naturel de la vie et de l'activité qui régnaient au sein de l'Église, encore frémissante des luttes qu'elle n'avait pas cessé de soutenir, et animée par ses derniers triomphes. Ne serait-ce pas aussi un résultat du système des élections, qui appartenaient non-seulement au clergé du diocèse, mais dans une certaine mesure à tous les fidèles et au peuple entier de la cité? L'évêque était l'élu du clergé et l'élu du peuple. Ceux qui le nommaient faisaient acte de liberté religieuse et même de liberté politique. Nul pouvoir n'était plus grand que le sien, et nul ne devait être plus désiré. Comme il fallait que le candidat désigné fût consacré par les autres évêques et par l'autorité ecclésiastique, ce système assurait aux intérêts de l'Église une sauvegarde au moins égale à ceux de la société.

Somme toute, le christianisme absorbait les forces du monde, les forces matérielles par les institutions, et les forces morales par les hommes.

Une dernière observation est indispensable. A cette époque solennelle où l'Église prenait dans les institutions de l'empire une place qui ne pouvait manquer d'être la première, on peut remarquer qu'elle ne rompit pas brusquement avec la tradition antique, en vertu de laquelle les pouvoirs civils et religieux étaient souvent confondus. Nous voyons les évêques, à peine affranchis de la persécution, gouverner les cités, le clergé prendre la place des colléges de prêtres païens, hériter de leurs priviléges, de leur influence, même de leurs attributions politiques, et les étendre encore; tant les révolutions, même celles qui semblent les plus complètes, conservent de liens nécessaires avec le passé. On eût dit aussi que les chrétiens eussent hâte d'enlever au paganisme le vieil argument de sa solidarité avec les institutions de Rome.

Mais ces tendances, qu'il est facile de s'expliquer, ne doivent pas faire oublier que les pouvoirs spirituel et temporel demeurèrent parfaitement distincts dans leurs principes, et que l'indépendance du pouvoir spirituel, proclamée dès les premiers conciles, défendue dans la Gaule par le courageux et éloquent saint Hilaire, ne cessa pas d'être une doctrine reconnue et

placée théoriquement au-dessus de toute discussion. Constantin et ses successeurs se bornèrent à régler les questions mixtes qui intéressaient l'autorité temporelle, ce qui leur fit donner le titre d'évêques extérieurs. Quant au gouvernement de l'Église elle-même, ils n'y prétendirent pas, ou s'ils voulurent y porter la main, ils rencontrèrent une résistance qu'ils ne purent vaincre. Cette résistance invincible du pouvoir spirituel était un fait nouveau; l'antiquité n'avait rien connu de semblable. C'était aussi un fait d'une immense portée; car il devait rendre à jamais impossible le retour de ces despotismes stupides qui avaient déshonoré l'histoire de Rome païenne. Il y avait désormais au monde une puissance dont les seules armes étaient les droits de la conscience, et pourtant contre laquelle la force ne pouvait rien.

XVII. — Honorius, fils de Théodose, hérita de l'empire d'Occident en 395. La Gaule respira pendant les premières années de son règne. Stilicon, maître des milices, dont le poëte Claudien a chanté les victoires, défendit la frontière du nord, chassa les Francs d'outre-Rhin de la ville de Trèves, et se fit livrer Marcomir, un de leurs rois, auteur d'une guerre de dix ans. Ces Francs de la Germanie, qu'il faut distinguer de ceux de la Gaule, étaient encouragés par l'exemple de leurs compatriotes, continuaient comme eux de vouloir former des établissements sur le territoire de l'empire, et se montraient, suivant l'expression d'un édit, avides du bienfait de la civilisation romaine [1]. Mais Honorius craignit que les concessions de ce genre ne devinssent trop fréquentes, et que les généraux ne fussent tentés d'en abuser dans leur intérêt; il réserva donc à l'empereur seul, par une déclaration de l'an 399, le droit d'assigner des cantonnements aux étrangers fédérés.

L'hiver qui termina l'année 406 déchaîna sur la Gaule une invasion plus terrible qu'aucune de celles qu'elle avait subies depuis les Cimbres et les Teutons. Le Rhin fut franchi près de Mayence, à la fin de décembre, par une armée de Suèves, d'Alains et de Vandales, qui profitèrent du moment où ses eaux glacées leur offraient un libre passage.

Le nom de Suèves est pris par les historiens romains dans un sens tantôt général, il désigne alors simplement des Ger-

[1] Édit de 399 pour délimiter les territoires des Francs : « Felicitatem romanam sequentes. »

mains, et tantôt spécial, il désigne alors quelques tribus germaniques déterminées. On suppose que les Suèves de la grande invasion n'étaient autres que les anciens Marcomans et les Quades, sortis des vallées au nord du Danube (partie de la Bavière et de l'Autriche actuelle), que chassés de ces vallées à la suite d'une guerre avec les Goths occidentaux, ils entrèrent sur les terres des Bourguignons, entre la Saale et le Mein, et des Allemands entre le Mein et le Rhin ; qu'enfin ils entraînèrent dans leur mouvement d'émigration les Alains, venus des bords de la Vistule, les Vandales établis dans la Pannonie depuis le règne de Constantin [1], et des aventuriers de toute la partie orientale de la Germanie. Ces Barbares étaient beaucoup mieux organisés qu'on ne le pense généralement. Tant de peuples ne se rassemblaient pas au hasard. Chacun d'eux formait un corps particulier dans la grande armée qui marchait avec un ordre nécessaire. Les hommes étaient montés la plupart sur de petits chevaux pleins d'agilité ; ils traînaient à leur suite les chariots qui portaient les femmes et les enfants. Ils s'avançaient ainsi, cherchant des terres et une patrie, le fer à la main, et comme ils étaient préoccupés de trouver des moyens de vivre pendant la route, ils commettaient force pillages et dévastations.

Les Allemands et les Francs voulurent défendre leurs propres territoires ; ils protégèrent pendant quelque temps de cette manière la frontière romaine ; les Francs détruisirent même un corps de Vandales. Mais les envahisseurs finirent par s'ouvrir un passage, grâce au nombre et à la supériorité de leurs cavaliers. Ils traversèrent alors le Rhin sans autre obstacle. Les camps romains étaient dégarnis. Honorius effrayé avait concentré tous ses moyens de défense sur la frontière de l'Italie ; il venait de rappeler successivement les légions de la Bretagne et celles du nord de la Gaule.

Le Rhin une fois franchi, les Alains, les Vandales et les Suèves, trop nombreux pour rester unis, se divisèrent en plusieurs corps qui pénétrèrent séparément sur le territoire des différentes cités des deux Germanies et de la Belgique. Mayence fut emportée d'assaut, et une partie de ses habitants massacrée. Worms, Spire, Strasbourg, Reims, Arras, Térouanne (*civitas Morinorum*), Tournai, tombèrent au pouvoir des Barbares. Saint Augustin fait, dans sa correspondance, un tableau déchirant des maux que souffrit pendant plus de deux ans le nord de la

[1] Marcus, *Histoire des Vandales*. Ils étaient déjà convertis au christianisme.

Gaule, depuis le Rhin jusqu'à la Loire. Les grains, les fruits, les bestiaux furent enlevés, les vignes arrachées, les maisons pillées ou brûlées, les habitants massacrés ou emmenés en esclavage. Les clercs ne furent pas épargnés. L'histoire, ou à son défaut la tradition ecclésiastique, ont recueilli les noms de prêtres ou d'évêques qui moururent victimes de cette persécution. « Si toutes les vagues de l'Océan, dit saint Jérôme, eussent inondé les Gaules, elles y eussent fait de moindres ravages. »

Quand les Germains ne trouvèrent plus de moyens de vivre dans la contrée qu'ils avaient détruite, ils se dirigèrent, sans doute pour éviter les camps fortifiés du pays des Éduens et de la Séquanaise, vers l'Aquitaine, qui était dégarnie de troupes, et ils la ravagèrent jusqu'aux Pyrénées. Les populations s'enfermèrent dans les villes pour laisser passer le torrent. Les cités du midi n'avaient généralement pas les mêmes moyens de défense que celles du nord; cependant quelques-unes d'elles résistèrent avec plus de succès. Toulouse dut son salut à la fermeté d'Exupère, son évêque, qui sut obliger les assaillants à la respecter; mais ceux des habitants que la guerre épargna furent décimés par la famine. Les Barbares se vengèrent de leur échec en saccageant Béziers et en dévastant la première Narbonnaise, la plus florissante et la plus riche des provinces gauloises.

Un cri général s'éleva contre la retraite des troupes impériales et contre la négligence ou la trahison de Stilicon, le maître des milices. Le nord abandonné devint, après avoir été ravagé par les Suèves et les Vandales, la proie des Francs et des Allemands, qui sortirent de leurs cantonnements et occupèrent le territoire de plusieurs cités. Saint Jérôme dit que celles d'Amiens, de Térouanne, de Tournai, de Spire et de Strasbourg devinrent Germanie[1]. Les Francs s'avancèrent jusqu'aux bords de la Somme, les Allemands jusqu'au pied des Vosges. Dans ce même temps, les Armoricains, fortifiés par de nouvelles colonies venues de la Bretagne, commencèrent à former sous un chef d'origine celtique, appelé Conan Mériadec, une sorte d'État à demi indépendant; laissés à eux-mêmes, ils retournèrent, comme les Bretons d'outre-Manche, à leur ancienne autonomie, que l'empire reconnut plus tard, au moins dans une certaine mesure, en les assimilant aux *fédérés*, c'est-à-dire aux Barbares auxiliaires. Enfin les pirates saxons, profi-

1 « Civitates in Germaniam translatæ. »

tant sans doute de l'affaiblissement des garnisons qui protégeaient les côtes de la Manche et de l'Océan, commirent sur ces côtes de nombreux pillages, remontèrent la Loire, occupèrent les îles placées entre Angers et Saumur, et fondèrent dans les diocèses de Coutances et de Bayeux une colonie qui conserva pendant plusieurs siècles leur langage et tous les signes distinctifs de leur nationalité[1].

Dans le centre et le midi, les forêts et les montagnes se peuplèrent de fugitifs, auxquels on donna le nom des anciens *Bagaudes*, parce qu'ils en renouvelaient les déprédations.

L'histoire des invasions germaniques présente le renouvellement continuel des mêmes faits. Quand elles n'étaient pas repoussées et que le pays leur était abandonné sans défense, les usurpateurs s'élevaient, ralliaient les corps de troupes dispersés de côté et d'autre, présentaient leurs aigles, comme un signe de salut, aux populations désarmées, et se faisaient acclamer par les cités gauloises.

Un soldat légionnaire, nommé Constantin, élevé sur le pavois dans la Bretagne, franchit le détroit, traita avec les Francs et les Allemands, reçut des adhésions sur tout son passage et marcha sur Arles, d'où le préfet du prétoire prit la fuite à son approche. La préfecture s'était retirée de Trèves l'année précédente, pour échapper aux pillages des Germains, comme si l'empire eût déjà senti la nécessité de concentrer ses forces et de se replier sur lui-même. Constantin était Romain et chrétien zélé, double avantage aux yeux des habitants des Gaules, qui détestaient également les païens et les Barbares.

La cour de Ravenne s'émut. Honorius sortit de son apparente indifférence, et le même empereur qui n'avait pu trouver d'armée pour s'opposer au passage du Rhin, en envoya une pour combattre une usurpation qui menaçait sa propre couronne. Cette politique n'avait d'ailleurs rien de nouveau, c'était celle de tous ses prédécesseurs. Les empereurs avaient toujours attaché plus de prix à empêcher un démembrement de l'empire qu'à repousser les ravages des Germains, surtout quand ces ravages avaient lieu hors de l'Italie.

Mais l'armée impériale, après une campagne insignifiante entre l'Isère et le Rhône, se laissa détruire à demi par les Bagaudes, au moment de repasser les Alpes. Alors les Gallo-

[1] On croit du moins que la fondation de cette colonie eut lieu entre les années 407 et 413.

Romains, convaincus de l'impuissance autant que de l'égoïsme d'Honorius, se déclarèrent de tous côtés pour Constantin.

Les Armoricains se prononcèrent en sa faveur. Sidoine Apollinaire, l'un des hommes les plus riches et les plus considérables de Lyon, accepta de lui le titre de préfet du prétoire. Les Francs lui fournirent des soldats, en haine des Vandales, et les fortifications du Rhin furent rétablies. La masse principale des envahisseurs, menacée par le gouvernement et par l'armée qui se reformaient ainsi derrière elle, se hâta de franchir les défilés mal gardés des Pyrénées, se jeta sur l'Espagne, et délivra la Gaule du fléau qui l'avait ravagée plus de deux ans (en 409).

Malgré l'importance de ce service rendu au pays, Constantin ne jouit pas longtemps de la pourpre. Il se trouvait précisément dans la situation où le tyran Posthume s'était vu cent cinquante ans plus tôt, et il finit de la même manière. Ses lieutenants prirent les armes contre lui. Géruntius, l'un d'eux, souleva les légions d'Espagne, prit à sa solde comme auxiliaires quelques-uns des corps barbares qui parcouraient la Péninsule, entra dans la Gaule, et s'avança jusqu'au Rhône sans trouver de résistance. Constantin s'enferma dans les murs d'Arles; Constant, son fils, qu'il avait tiré d'un cloître pour lui donner successivement les titres de césar et d'auguste, s'enferma de son côté dans les remparts de Vienne. Géruntius marcha d'abord contre cette dernière place, l'assiégea, s'en rendit maître et fit trancher la tête au jeune Constant. Il se dirigea ensuite sur Arles, mais y trouva une résistance plus sérieuse, Constantin y ayant concentré la plus grande partie de ses forces.

La cour de Ravenne ne pouvait rester étrangère à cette lutte, qu'elle avait, suivant toute apparence, contribué à faire naître. D'ailleurs Constantin la sollicitait de confirmer son titre d'auguste, c'est-à-dire de reconnaître sa légitimité. Honorius se renferma d'abord dans un silence calculé et une neutralité apparente. Il attendit le moment où la retraite des Goths, qui venaient de piller Rome, lui laisserait la libre disposition des forces rassemblées en Italie. Dès qu'il put agir, il se prononça contre Constantin; car on jugeait à Ravenne la dignité de l'empire bien plus compromise par la sanction donnée à une usurpation, fait rare jusque-là dans les annales impériales, que par les ravages des Barbares. Honorius envoya donc Constance, le meilleur de ses généraux, se joindre à Géruntius. Constantin,

hors d'état de résister à cette double agression et craignant d'être trahi par ses propres soldats, abdiqua. Il se dépouilla lui-même de ses insignes impériaux sur le forum d'Arles, et se fit ordonner prêtre, dans l'espérance que l'habit ecclésiastique rendrait sa personne inviolable. Il vint ensuite se remettre aux mains de Constance, à la seule condition d'avoir la vie sauve. Il n'en fut pas moins décapité.

Constance n'eut donc qu'à paraître pour achever la ruine de l'usurpation et faire rentrer la Gaule sous le gouvernement d'Honorius. Quant à Géruntius, il fut obligé de regagner l'Espagne, où d'autres lieutenants de l'empereur le forcèrent bientôt à poser les armes, lui et un soldat inconnu du nom de Maxime, auquel il avait donné la pourpre.

Malheureusement l'usurpation était une hydre dont les têtes renaissaient à mesure qu'elles étaient coupées.

Le nombre croissant des Barbares établis ou campés dans l'empire, leur avidité, la diversité qui régnait dans la composition des armées; l'état malheureux des provinces, la lenteur enfin de la répression, tout favorisait et encourageait la proclamation de nouveaux césars par les soldats. Au moment où Constantin perdait à Arles la pourpre et la vie, un corps d'Alains auxiliaires, soutenu par les Francs de la Belgique et par les Allemands et les Bourguignons établis dans la vallée du Rhin, éleva sur le pavois, à Mayence, un Gallo-Romain appelé Jovin. Presque aussitôt après, Ataulf, roi des Wisigoths et successeur d'Alaric, entra dans la Gaule pour y chercher un établissement. C'était la première apparition que faisaient les Goths de ce côté des Alpes.

XVIII. — Suivant une tradition recueillie plus tard par le moine Jornandes, les Goths étaient originaires des provinces de la Suède qui portent encore leur nom, la Westro-Gothie et l'Ostro-Gothie.

Ils appartenaient à une branche éloignée de la race germanique, la branche scandinave, dont Odin fut le héros national, puis la grande divinité[1]. Sortis de la Scandinavie à une époque difficile à bien déterminer, ils s'établirent, vers le commencement du troisième siècle de notre ère, dans les plaines qui s'étendent au pied méridional des Carpathes. Ils se trouvèrent

[1] Ozanam a particulièrement étudié dans son livre, *Des Germains avant le christianisme,* ce qu'on a appelé la civilisation odinique.

voisins des Romains et en contact perpétuel avec eux sur le Danube, comme les Francs et les Allemands l'étaient sur le Rhin. Ils devinrent peu à peu assez puissants pour réduire à l'état de vasselage les nations slaves ou sarmates qui habitaient au nord des Carpathes jusqu'à la Baltique, et à l'est jusqu'au Don ou Tanaïs. Enfin ils connurent le christianisme, qui leur fut porté par des prédicateurs ariens.

Mais à la fin du quatrième siècle, les Huns, de race tartare, franchirent le Tanaïs, et à cette apparition les Sarmates se soulevèrent. Les Goths essayèrent vainement de résister; ils se laissèrent forcer sur le Tyras et sur le Porata (Dniester et Pruth), et furent obligés de se replier sur le Danube. Leur tribu la plus occidentale, celle des Wisigoths ou Goths de l'ouest, se fit donner de gré ou de force par l'empereur d'Orient des cantonnements sur la rive droite du fleuve, à l'abri des retranchements de la frontière, et aux mêmes conditions que les Germains obtenaient dans la Gaule.

Les Wisigoths demeurèrent une vingtaine d'années établis ainsi dans la Mésie (Bulgarie actuelle), à titre d'auxiliaires. Puis l'esprit entreprenant de leurs chefs, la faiblesse de l'empire, qu'ils voyaient de plus près, la mauvaise foi surtout des ministres impériaux, leur mirent les armes aux mains. Ils déchirèrent les conventions jurées, et pillèrent plusieurs provinces des deux empires d'Orient et d'Occident. Ils vécurent plusieurs années aux dépens de la Grèce, de l'Illyrie et de l'Italie. Alaric, leur roi, saccagea Rome en 410. Ataulf, beau-frère et successeur d'Alaric, prétendit se faire céder par Honorius un territoire en Italie, puis se jeta sur la Gaule, où l'appelait l'usurpateur Jovin.

Jusque-là les fils de Théodose avaient regardé les Goths et leurs rois comme des auxiliaires rebelles, et refusé de traiter avec eux. Mais Honorius n'était pas assez puissant pour persévérer dans une attitude aussi fière. Fidèle à l'usage d'armer les Barbares contre les usurpateurs, il négocia avec le roi des Goths, par l'intermédiaire de sa sœur Placidie, alors captive d'Ataulf, qui recherchait sa main. Ataulf reçut la promesse d'obtenir dans la Gaule l'établissement qu'on lui avait refusé en Italie, à la condition qu'il renverserait Jovin. Il accepta la condition, rompit avec Jovin et se chargea de lui enlever la pourpre. Il marcha contre lui, le rencontra dans les environs de Valence, lui et Sébastien son frère, qu'il s'était associé. Les

têtes des deux usurpateurs furent envoyées à Honorius, qui les fit exposer publiquement sur des piques, à Ravenne et à Carthage.

Le traité conclu avec les Goths portait qu'on leur assignerait des quartiers, comme aux soldats romains, et qu'on leur fournirait du blé pour l'année. Ataulf et son armée reçurent leurs cantonnements dans la Narbonnaise, au delà du Rhône.

La Gaule était encore parcourue par quelques restes de Barbares. Le roi des Goths acheva de la pacifier en rangeant les Alains sous son obéissance, et en chassant au delà des Pyrénées les dernières bandes des Vandales. Il célébra ensuite à Narbonne, en 414, les fêtes de son mariage avec Placidie, mariage qu'Honorius s'était vu forcé d'agréer. Les noces furent brillantes. Un poëte rhéteur, Attale, qui suivait la cour nomade et qu'Alaric avait voulu autrefois revêtir de la pourpre, composa l'épithalame. Ataulf y déploya une grande magnificence, le trésor qu'il portait avec lui ayant été grossi des dépouilles enlevées au sac de Rome.

S'il faut en croire un entretien qu'il eut avec un grand personnage et que rapporte saint Jérôme[1], il avait d'abord songé à s'asseoir sur le trône des Césars et à substituer ainsi un empire gothique à l'empire romain. Mais convaincu par l'expérience que les Goths ne possédaient pas l'habitude et l'intelligence nécessaires des lois et de l'administration, il borna son ambition au rôle de défenseur et de restaurateur d'un gouvernement qu'il admirait même dans sa faiblesse. C'est à ce titre sans doute qu'il trouva un accueil favorable à Toulouse et à Bordeaux, les deux villes les plus considérables de l'Aquitaine. Bordeaux, déjà important au temps de Tétricus, avait grandi au quatrième siècle par le commerce maritime de l'Océan, et possédait des écoles renommées. Tout récemment le poëte Ausone, né dans ses murs, en avait célébré la magnificence en vers recherchés, mais d'une élégance remarquable.

Cependant la situation d'Ataulf était difficile. La cour de Ravenne, en traitant avec lui et en lui accordant la main d'une princesse impériale, ne cédait qu'à la nécessité. Elle regrettait l'abandon de la Narbonnaise, la province la plus riche de la Gaule, de Narbonne surtout, qui disputait à Arles la palme du commerce de la Méditerranée. Elle considérait le mariage de Placidie comme une mésalliance, sans autre exemple jusque-là.

L'occasion d'une lutte ne se fit pas attendre longtemps. Constance, qui avait vaincu l'usurpateur Constantin, et qui commandait dans la province en deçà du Rhône, fut élevé à la dignité de patrice. Il était jaloux personnellement du roi des Goths, car il avait aspiré lui-même à la main de Placidie. Il profita de quelques conflits d'autorité pour engager des hostilités. Il fit le siége de Narbonne, qu'il réduisit à capituler, et il força son rival d'abandonner la Narbonnaise en acceptant une nouvelle mission, celle de détruire les Barbares qui continuaient de ravager l'Espagne.

Ce succès obtenu par Constance ne retarda pourtant que de peu d'années la concession d'un établissement définitif aux Wisigoths. Il fallut en venir là, soit pour tenir des promesses jurées, soit pour les récompenser des services qu'ils rendirent en Espagne, soit par l'impossibilité qu'on éprouva de continuer à leur payer une solde. En 419, sous Wallia, le second successeur d'Ataulf, ils rentrèrent dans la Gaule et y reçurent sept cités, qui leur furent cédées avec leurs territoires, Bordeaux, Périgueux, Angoulême, Agen, Saintes, Poitiers et Toulouse. Cette partie de l'Aquitaine ne tarda pas à être désignée sous le nom de *Gothia* ou *Gothiana,* d'où celui de Guyenne, qu'elle porta plus tard, est peut-être dérivé. Les Wisigoths s'y fixèrent et en restèrent maîtres pendant près d'un siècle.

Le cantonnement des Goths eut lieu d'après les règles qu'on suivait pour celui des troupes romaines. Ils ne firent que remplir le vide laissé par les légions. En vertu d'une loi d'Arcadius et Honorius, tout propriétaire désigné devait recevoir chez lui un ou plusieurs soldats, et leur abandonner un tiers de sa demeure et un tiers de son revenu. Il s'établissait ainsi entre les habitants du pays et les Barbares une sorte de communauté temporaire; mais cette communauté était une gêne, et quand elle se prolongeait, les habitants s'en délivraient au moyen d'un partage; ce qui eut lieu pour les Goths.

Dès l'an 413, Honorius avait accordé un établissement semblable aux Bourguignons, ou plutôt confirmé celui qu'ils avaient reçu de l'usurpateur Jovin, sur le territoire des cités de Mayence, de Worms et de Spire, territoire changé en désert par l'invasion. On distribua à ces nouveaux hôtes (*hospites,* c'est le terme dont se servaient les Romains) les terres du fisc et celles des colonies militaires détruites par les Vandales. Les provinces du Nord étaient si abandonnées qu'il n'y était plus

pourvu à la succession des siéges épiscopaux[1]. Les Bourguignons avaient alors pour chef Gondicaire ou Gonther, un des héros légendaires de l'Allemagne, que le poëme des *Nibelungen*, écho d'anciennes traditions recueillies quelques siècles plus tard, représente comme un roi puissant, entouré d'une cour brillante et de valeureux guerriers.

Il serait intéressant de connaître le nombre des *hôtes* étrangers qui s'établirent ainsi sur le territoire de la Gaule. On n'a pu l'évaluer que vaguement. Toutefois les plus fortes évaluations portent à soixante ou quatre-vingt mille le nombre des hommes valides chez les Wisigoths et à deux cent mille environ celui de la nation entière. On croit que celui des Bourguignons fut moins considérable[2]. D'où il résulte que si les Barbares apportèrent un appoint à la population du pays, ils furent loin de la renouveler, et ne firent guère qu'en combler les vides.

On affecta de ne pas considérer ces établissements, basés sur des traités, comme une chose nouvelle, ni comme des concessions portant atteinte à l'intégrité et à la dignité de l'empire. Les empereurs s'étaient toujours honorés de commander à des rois tributaires, et il y avait longtemps que Rome se vantait, suivant l'expression de Tacite, de faire de ces rois un instrument de servitude. On regardait si peu de pareilles concessions comme un démembrement, qu'on donnait précisément le nom de *membres* du gouvernement aux rois des Goths ou des Bourguignons[3]. Mais ces traités étaient manifestement dangereux, de quelque prétexte qu'on les colorât. Il était évident dès lors, et bien avant la chute de l'empire, qu'établir des Barbares comme les Goths au cœur des pays romains, c'était désorganiser l'administration en la compliquant par un rouage au moins inutile; on compromettait aussi les intérêts du christianisme, au moins du christianisme orthodoxe. En effet, les Goths étaient ariens; quant aux Bourguignons, on n'est pas sûr qu'ils fussent chrétiens à cette époque. On ne connaît pas bien le moment où ils le devinrent, et dans tous les cas, quand ils se convertirent, ce ne fut pas à l'orthodoxie, mais à la secte arienne.

1 Il n'y eut même pas d'évêques au nord de la Somme avant la fin du cinquième siècle.

2 Ce sont les chiffres auxquels s'est arrêté Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, c. III.

3 Valentinien III, dans une lettre à Théodose II, emploie cette expression : « membrum reipublicæ ».

Un fait curieux, qu'il faut évidemment rattacher aux troubles que causa la grande invasion et à la nécessité de combattre des causes de dissolution difficiles à dissimuler, c'est que le gouvernement tenta de créer dans la Gaule méridionale une assemblée représentative, à l'image, ce semble, des anciens *conventus* tombés en désuétude. Nous savons qu'une assemblée générale des sept provinces du midi fut convoquée à Arles, avant l'an 408, par le préfet du prétoire Pétrone [1]. Arles, qui occupait alors les deux rives du Rhône, était pompeusement appelée la métropole des Gaules ou la Rome gauloise [2]. Ce premier édit n'eut pas d'exécution; mais Honorius le renouvela en 418 par une constitution célèbre, qui ordonnait au préfet du prétoire de réunir chaque année les représentants et les juges des cités des sept provinces méridionales [3]. « Nous croyons, disait-il, faire une chose avantageuse au bien public, et propre à multiplier les relations sociales. » Évidemment on voulait appeler la société et le pays à prendre une certaine part aux affaires. Cependant, comme les membres de l'assemblée étaient convoqués sous peine d'amende et devaient simplement répondre aux questions qui leur étaient adressées, cet essai de représentation des provinces était extrêmement imparfait. D'ailleurs, cette assemblée, réduite à un rôle purement consultatif, n'a laissé aucune trace dans l'histoire, ce qui a permis de douter qu'elle se soit jamais réunie.

Quoique les traités avec les Goths et les Bourguignons fussent un amoindrissement très-réel de la puissance impériale, cette puissance se maintint sans autre atteinte, au moins dans la Gaule, pendant les dernières années du règne d'Honorius, qui mourut en 423, et sous celui de son neveu, Valentinien III, fils de Constance et de Placidie, de 425 à 454.

XIX. — La mort d'Honorius fut suivie d'un interrègne de deux ans, que remplirent des révolutions de palais, des troubles militaires et une usurpation. Le comte Jean, primicier des notaires ou premier secrétaire de la cour de Ravenne, fut pro-

[1] On n'a pas la date de l'édit. On sait seulement que Pétrone fut préfet de l'an 402 à l'an 408.

[2] « Mater omnium Galliarum. — Gallula Roma Arelas, » dit Ausone.

[3] Savoir : trois provinces en deçà du Rhône : Alpes Maritimes, Viennoise, 2e Narbonnaise; et quatre au delà : Aquitaines 1re et 2e, Novempopulanie, Narbonnaise 1re.

clamé et soutenu par le maître des milices de l'Italie. Mais Théodose II, qui régnait à Constantinople, refusa de reconnaître ce choix, et aida Valentinien III, âgé alors de sept ans seulement, à renverser le prétendant. On continuait d'observer la règle établie par Dioclétien, en vertu de laquelle nul empereur n'était considéré comme légitime s'il n'avait l'adhésion de l'autre; c'était ce qu'on appelait l'*unanimité*. Or, quoiqu'il fallût compter avec les jalousies du sénat de Rome, les prétentions des armées et l'ambition des généraux, c'est un fait digne de remarque que la cour de Constantinople ait toujours fait prévaloir son droit de disposer en dernier ressort du trône d'Occident.

La solidarité des empereurs entraînait des conséquences importantes. S'il y avait un interrègne dans l'un des empires, les hauts fonctionnaires recevaient pendant sa durée les ordres de l'autre empire. Les lois portaient les noms réunis des deux princes, et étaient, à moins d'exception particulière, également exécutoires dans l'Orient et l'Occident. C'est de cette manière que la compilation appelée Code théodosien, rédigée vers cette époque à Constantinople, fut imposée aux provinces de la Gaule.

Aétius, Scythe de naissance, mais dont le père avait été un des lieutenants du premier Théodose, eut la principale part au rétablissement de Placidie et du jeune Valentinien. Ce fut un de ces rares hommes de guerre qui rappelèrent à une époque de décadence les anciens Romains, et montrèrent, pour sauver l'empire, l'énergie et les talents que ceux-ci avaient mis à le fonder. Il unissait à un corps de fer une activité infatigable, une volonté inflexible et de rares talents d'administration. L'Italie pacifiée, il fut chargé du gouvernement de la Gaule, un des plus difficiles à cause des Barbares qui y étaient cantonnés. Il trouva, en arrivant à Arles, les soldats en pleine révolte et venant de massacrer le préfet du prétoire. Il commença par les ramener dans l'ordre. Il repoussa ensuite les Goths qui avaient entrepris le siége de la ville, les refoula ainsi que les autres fédérés, Armoricains, Francs Saliens, Francs Ripuaires, Burgondes, dans les cantonnements dont ils étaient sortis, enfin arrêta les progrès du démembrement, et empêcha de nouvelles invasions pendant un quart de siècle. Il fut élevé en 432 au rang de patrice. Pourtant ses succès n'opposèrent qu'une digue temporaire au flot qui devait quelques années après couvrir la Gaule entière.

Il défendit, par lui-même ou par ses lieutenants, Narbonne contre les Goths, Tours contre les Armoricains; il chassa les Ripuaires de Trèves qu'ils avaient occupée, les Bourguignons des territoires de Metz et de Toul, et il battit les Saliens près du vicus Helena (Hesdin ou Lens)[1].

La ligue armoricaine comprenait alors le nord-ouest de la Gaule, entre les côtes de la Manche et la rive droite de la Loire; on croit qu'elle s'étendait jusqu'à Orléans et Paris. Elle s'était fortifiée par l'adjonction de plusieurs cités.

Les Francs Saliens occupaient, depuis un siècle au moins, les îles formées par les embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, et le pays qui s'étend entre la Meuse et la mer du Nord. Clodion, leur chef ou leur roi, résidait dans le château de Dispargum (Duysborg, près de Louvain, ou Dienst sur la Demer). Il prit Tournai, dont il fit sa capitale, porta sa frontière à l'ouest jusqu'aux bords de la Lys, et s'avança vers la Somme. Il fut quelque temps maître de Cambrai et d'Arras; mais battu par Aétius et par Majorien son lieutenant, il abandonna ces dernières conquêtes. Quand il mourut, en 448, il eut pour successeur un de ses parents, Mérovée ou Merewig, qui donna son nom à la race des Mérovingiens. Les rois des différentes tribus franques appartenaient tous à une même famille; on ne sait d'ailleurs pas précisément à quelle époque le règne de cette famille avait commencé. S'il fallait en croire une tradition recueillie beaucoup plus tard par Aimoin, l'auteur des *Gesta Francorum,* ç'aurait été dans les premières années du cinquième siècle, au moment où la nation, mettant à profit les désastres que la grande invasion avait causés, s'étendit sur le territoire des cités de son voisinage. C'est aux années 418 ou 420 qu'Aimoin rapporte l'élévation sur le pavois d'un fils de Marcomir, appelé Pharamond[2], qui aurait été la tige des rois de la première race, et auquel nos anciens historiens ont longtemps attribué la fondation de la monarchie française.

Il règne d'ailleurs beaucoup d'obscurité sur certains points de l'histoire des Francs au cinquième siècle, sur la chronologie de leurs guerres contre les Romains, sur la détermination exacte

[1] En 431, suivant M. de Pétigny. D'autres auteurs placent cette bataille à des dates différentes.

[2] Le nom de Pharamond signifie protecteur de la famille ou de la race. On s'est demandé si c'était un nom d'homme ou un nom de dignité. Il est probable que c'est un nom d'homme ayant une signification, comme tant d'autres.

de leurs territoires, sur la distinction de leurs tribus. On ignore par exemple si le pillage de Cologne et celui de Trèves, qui eurent lieu, d'après Salvien, en 440 et 441, furent le fait des Ripuaires ou des Francs d'outre-Rhin.

Les troupes d'Aétius comprenaient, comme toutes les armées romaines, un grand nombre d'auxiliaires étrangers; mais, soit qu'il ne se fiât pas aux Germains pour combattre leurs compatriotes établis dans la Gaule, soit par tout autre motif, il leur préférait les Alains ou les Huns, qui formaient sa cavalerie, et parmi lesquels il s'était choisi une garde particulière. Les Huns lui témoignaient un grand dévouement personnel; jeune, il avait habité leur pays, il parlait leur langue, et il entretenait des intelligences avec les chefs de leur nation. Ces nouveaux Barbares, avec leur figure basanée, leur type si différent de celui des races latine ou germanique, leur accoutrement bizarre, leurs habitudes de rapine, leur férocité qui effrayait même les Germains, étaient fort redoutés. Mais ils firent maudire le joug de Rome, auquel les provinces de la Gaule commencèrent à préférer celui des Goths ou des Francs. Le biographe de saint Germain, évêque d'Auxerre, rapporte comme un des plus beaux traits de la vie de son héros, qu'il osa saisir un jour par la bride le cheval du chef païen des Alains auxiliaires, au moment où ce chef marchait vers l'Armorique, et qu'il parvint à soustraire ainsi les Armoricains à un traitement rigoureux. Les cités refusaient de recevoir les Alains en cantonnements sur leurs territoires. Aétius voulant en établir deux corps sur ceux de Valence et d'Orléans, dut forcer par les armes les habitants de cette dernière ville à accepter les hôtes qu'il leur imposait. Cinquante ans plus tard, le souvenir de ces cavaliers idolâtres et à demi sauvages qui ne respectaient pas les objets de la vénération des chrétiens, faisait encore frissonner d'horreur les écrivains gallo-romains tels que Sidoine Apollinaire.

Pour achever le tableau de la Gaule sous le gouvernement d'Aétius, il faut ajouter aux craintes qu'inspiraient les Germains, et aux dévastations commises par les armées impériales, une nouvelle révolte de Bagaudes, qui éclata dans le centre, dura huit ans, de 435 à 443, et ne fut comprimée qu'avec une peine extrême.

Nous n'avons qu'un petit nombre de documents de cette époque, et ils sont presque tous d'un laconisme et d'une insuffisance déplorables. On voudrait pourtant connaître l'opinion

publique, savoir ce que les hommes pensaient des révolutions dont ils étaient témoins et souvent victimes. Assurément l'opinion n'avait pas la même puissance que de nos jours, et la société prenait aux événements une part moins active; mais nulle société n'est indifférente à ses destinées, et les Romains du cinquième siècle devaient être particulièrement frappés du spectacle auquel ils assistaient. L'Église certainement l'était pour eux. La preuve en est dans les œuvres de Salvien, prêtre de Marseille, qui écrivait vers l'an 440. Salvien prétend que les sujets des Goths étaient plus heureux que ceux des Romains; que les premiers vivaient libres sous l'apparence de la servitude, et les autres esclaves sous un semblant de liberté. Déjà l'historien Paul Orose s'était attaché à montrer que de tout temps les peuples avaient souffert des calamités pareilles à celles des invasions de ce siècle. Salvien alla plus loin. Il soutint que le triomphe des Germains était une révolution heureuse, et qu'on devait y voir l'exécution des arrêts du ciel contre la puissance romaine. Jusqu'alors les pertes de l'empire n'avaient excité que des plaintes et des larmes. Il y vit un sujet de joie, et salua les Barbares comme des envoyés de Dieu venant régénérer le monde et le laver de ses souillures. On a beaucoup exagéré la valeur de ces déclamations. Salvien exprimait dans un langage ampoulé les opinions les plus contestables, et ne vantait évidemment les vertus des Barbares que pour attaquer les vices des Romains; mais ces opinions sont un remarquable symptôme des incertitudes dans lesquelles l'esprit public était plongé. On sentait que la puissance de Rome était très-ébranlée; que sa chute était possible, prochaine même peut-être; que dans tous les cas, les destinées de la civilisation chrétienne étaient différentes de celles de l'empire.

XX. — L'état de paix relative dont la Gaule jouissait sous Aétius fut troublé tout à coup en 451. Attila y parut, quarante-cinq ans après l'invasion des Alains, des Suèves et des Vandales.

Les Huns étaient établis, depuis près de trois générations, sur les ruines de l'empire des Goths, entre les Carpathes et le Danube (Hongrie actuelle). Ils y avaient imposé leur joug à deux des trois grandes tribus gothiques, aux Ostrogoths et aux Gépides; la troisième seulement, celle des Wisigoths, avait émigré et cherché asile et fortune sur les terres de l'empire. Ainsi les Huns étaient puissants par eux-mêmes et par les forces

des nations tributaires dont ils pouvaient disposer. Ils avaient fait encore d'autres conquêtes. Ils avaient soumis de proche en proche les peuples scythes et sarmates disséminés dans de vastes plaines qui n'offraient aucun centre de résistance, enfin ils s'étaient étendus, sous Attila, depuis l'Euxin jusqu'à la Baltique, et depuis le Tanaïs jusqu'à l'Elbe. Attila même attaqua les tribus mieux aguerries de la Germanie orientale, qui luttaient contre Rome depuis quatre siècles sans que Rome eût pu les vaincre, et il les subjugua comme ses prédécesseurs avaient subjugué les Ostrogoths et les Gépides. Devenu souverain d'une moitié de l'Europe, il s'entoura d'un cortége de princes tributaires dans le village de bois qui lui servait de résidence au bord du Danube. Jornandes, l'historien des Goths, et l'ambassadeur romain Priscus, lui donnent les titres de *roi des rois* et de *maître de toute la Barbarie*.

Son empire ressemblait beaucoup à celui que fondèrent les conquérants tartares plus modernes, les Gengis et les Timour. Il y a dans la force d'expansion rapide, irrésistible, manifestée par la race tartare à quelques grandes époques, un phénomène historique qu'on n'a jamais bien expliqué. Dans tous les cas, on ne peut comparer cette race qu'à elle-même.

Priscus nous a laissé une description précieuse de la cour du roi des Huns; il l'avait visitée, et il y avait séjourné un certain temps. Nous pouvons, grâce à lui, juger des craintes que le voisinage d'une puissance si redoutable inspirait aux Romains, quoiqu'ils affectassent de la dédaigner. Attila était campé à la frontière, instruit de tout ce qui se passait dans l'empire; il fournissait des corps auxiliaires aux cours de Rome et de Constantinople, et regardait comme un tribut la solde qu'elles leur payaient. Fier de l'étendue de ses États et de la rapidité de ses victoires, il ne se croyait pas encore au terme de ses conquêtes. Les Huns, qui partageaient ces sentiments, comparaient d'un œil jaloux la richesse des provinces impériales avec la pauvreté des pays que leurs armées occupaient. Ils se sentaient assez forts pour satisfaire leur ambition et leur avidité. Ils disposaient d'une armée comparable aux armées romaines et composée des mêmes éléments, d'une infanterie, celle des Gépides et des Ostrogoths, solide et disciplinée, d'une cavalerie scythe ou tartare, dont on vantait la rapidité et l'élan. Le cavalier et le cheval, disait-on, ne faisaient qu'un. Aétius avait toujours voulu avoir une garde de cavaliers scythes.

La cour ou plutôt le camp d'Attila présentait des contrastes très-singuliers. Pourtant, ce qui frappe le plus dans la description de Priscus, ce n'est pas la barbarie ou l'étrangeté de certains usages dont les Romains pouvaient être choqués; c'est le sentiment qu'avaient les Huns de leur puissance et de leur grandeur, sentiment partagé par les chefs des peuples devenus leurs tributaires. Cette grandeur, que les Romains n'ont pas méconnue, les traditions de l'Europe centrale, de la Germanie surtout, en ont conservé des souvenirs persistants. Elle a été poétisée au moyen âge dans l'épopée des *Nibelungen,* où la cour du roi des Huns est figurée comme le rendez-vous de tous les princes et guerriers du Nord, vivant au milieu des armes et des fêtes. L'imagination allemande a groupé autour du personnage d'Attila tous les héros vrais ou légendaires des siècles barbares. Elle s'est attachée à sa gloire comme à une gloire nationale. Elle a immortalisé la mémoire du conquérant qui avait associé la Germanie à sa fortune. Les nations latines, au contraire, fidèles à des traditions d'un autre genre, n'ont voulu voir dans le roi des Huns qu'un chef de sauvages, promenant avec lui la mort et la ruine, détruisant tout, jusqu'à l'herbe, qui ne repoussait plus là où son cheval avait passé. Elles l'ont regardé comme un instrument de la colère céleste, un fléau de Dieu, *Attila flagellum Dei.*

Attila pouvait donc réunir presque toutes les forces de l'Europe barbare, quand il entreprit de se mesurer avec les Romains. Il convoqua sur le Danube, pendant l'hiver de 451, tous les rois et princes ses tributaires, suivis de leurs guerriers. Les Huns, les Alains, les Neures, les Gélons, les Bastarnes, de race sarmate ou finnoise, les Scyres, les Rugiens, les Hérules, de race germanique, les Gépides, les Ostrogoths, accoururent au rendez-vous. Les combattants, au rapport des contemporains, se comptèrent par centaines de mille. S'étant mis à la tête de cette immense armée, Attila se dirigea vers le Rhin, dans l'intention de le franchir et d'envahir la Gaule.

Il avait, s'il faut en croire les indications malheureusement brèves et surtout beaucoup trop vagues des relations auxquelles nous sommes condamnés, deux raisons ou deux prétextes de se diriger vers la Gaule. Il disputait à Aétius le droit de donner l'investiture à quelques princes des Francs, et il prétendait soumettre à un tribut les Wisigoths, la seule des tribus gothiques qui eût échappé à son joug. Mais quelle que fût la valeur

de ces motifs, il en avait probablement d'autres. Il comptait trouver des intelligences dans le pays, car il devait entraîner à la défection les Alains et les Scythes auxiliaires; il spéculait sur les divisions et les défiances mutuelles des nations germaniques qui y étaient cantonnées, sur la difficulté de les réunir pour une défense commune, sur les démêlés d'Aétius avec Théodoric, roi des Wisigoths. Enfin il ne négligea rien pour assurer le succès de sa campagne. Il obtint le concours du conquérant de l'Afrique, Genséric, roi des Vandales, et cet autre ennemi de l'empire prépara dans le port de Carthage des armements maritimes destinés à inquiéter Rome.

Après avoir entraîné les peuples germains qu'il trouva sur son passage, Quades, Marcomans, Thuringiens, même les Bourguignons et les Francs d'outre-Rhin, Attila traversa ce dernier fleuve au mois de mars, sur une longue ligne qui s'étendait d'Augst à Coblentz; les bois de la Forêt-Noire lui servirent à fabriquer les ponts de bateaux nécessaires. Il entra sans obstacle dans la Gaule; les garnisons romaines se replièrent la plupart à son approche. Gondicaire ou Gunther, roi des Bourguignons auxiliaires de la première Germanie, entreprit seul de résister avec les siens et fut écrasé [1]. Les Francs Ripuaires et Saliens se retirèrent sans combattre. La grande armée des Huns, ne pouvant vivre que de pillage, ruina le pays qu'elle traversa. Elle détruisit plusieurs villes, entre autres Augst, Vindonissa et Argentaria, dont les débris servirent plus tard à rebâtir Bâle, Windisch et Colmar. Attila parut devant Trèves et y entra sans coup férir. Ses troupes, disséminées sur une vaste étendue, couvrirent la campagne jusqu'à Arras. Metz, importante par sa position et ses établissements militaires, entreprit de se défendre. Mais les Huns, malgré leur infériorité dans l'art des siéges, s'en emparèrent, la mirent à feu et à sang, y tuèrent une partie des habitants sans épargner les prêtres, et ne laissèrent debout que la chapelle de Saint-Étienne, dont la conservation fut regardée par la tradition comme un fait miraculeux. Attila avait hâte d'arriver sur la Loire; Sangiban, chef des Alains auxiliaires, promettait de lui en livrer le passage. Le conquérant suivit donc la voie romaine qui menait de Metz à Orléans par Toul, Reims, Troyes et Sens, ayant soin de masser peu à peu les différents corps de sa puissante armée. Sa marche ne fut qu'une longue

[1] Suivant quelques historiens, la défaite des Bourguignons par Attila aurait eu lieu un peu auparavant, en 443, mais cela est peu probable.

suite de dévastations et de barbaries. Reims, dont les Huns tuèrent l'évêque, saint Nicaise, fut mise à feu et à sang. La terreur les précédait; les populations fuyaient devant eux. Les habitants de Paris, assez heureux pour être épargnés par le flot de l'invasion, qui passa près d'eux sans les atteindre, attribuèrent leur délivrance aux prières d'une recluse, sainte Geneviève, qu'ils choisirent ensuite pour patronne de leur cité.

Anianus (saint Agnan), évêque d'Orléans, essaya sans succès d'arrêter et de fléchir Attila. Quoiqu'il eût découvert que le chef des Alains auxiliaires, en quartiers dans la ville, était d'intelligence avec l'ennemi, il encouragea la résistance des habitants, fit réparer les murs, et courut à Arles presser Aétius de venir en toute hâte.

Valentinien III, menacé de plusieurs côtés et incertain du point où Attila se porterait, avait, suivant l'usage des empereurs dans les dangers semblables, commencé par veiller à la sûreté de l'Italie. Il tenait la plus grande partie de ses troupes concentrée dans le nord de la Péninsule. Aétius, laissé à Arles avec des forces insuffisantes, n'avait qu'un moyen de soutenir la lutte, c'était de réunir tous les Barbares au service de l'empire, les Francs sous leur roi Mérovée, les Bourguignons sous Gondicaire, les Armoricains, les Saxons de Bayeux, les Alains de Valence et des bords de l'Orne[1], ceux même de la Loire, malgré la trahison découverte de leur chef, les Sarmates, les lètes auxiliaires, enfin les Wisigoths. Cependant tous ces peuples ne consentirent pas facilement à s'armer; il ne fallait rien moins pour les entraîner que le péril commun. Les Goths résistèrent longtemps, voulurent d'abord se borner à défendre leur propre territoire, et ne se décidèrent à entrer dans la ligue que sur les sollicitations pressantes et répétées d'Avitus, ancien préfet du prétoire, et de l'aristocratie gallo-romaine de l'Arvernie.

Déjà les défenseurs d'Orléans, épuisés par une résistance pénible et désespérant d'être secourus, entraient en pourparlers avec les Huns, quand Aétius parut, le 14 juin, à la tête d'une armée aussi diversement composée que celle qu'elle allait combattre. Attila avait espéré prévenir la jonction du patrice et du roi des Goths; le retard éprouvé au siége d'Orléans l'en avait empêché. Surpris par l'arrivée des forces réunies de ses adversaires, il se retira par la même route qu'il était venu et regagna la Champagne. Aétius l'y poursuivit l'épée dans les reins. Au

[1] On croit qu'ils ont donné leur nom à la ville d'Alençon.

passage de l'Aube, près d'Arcis, où de vastes plaines, les *Campi Mauriaci,* s'étendent jusqu'à Méry-sur-Seine, les Francs, qui marchaient à l'avant-garde des troupes romaines, atteignirent et détruisirent les Gépides, qui formaient l'arrière-garde des Huns. Les deux armées se trouvèrent ensuite en présence dans les champs catalauniques, voisins de Châlons[1]. C'était là qu'Attila avait résolu de livrer bataille, à cause de la facilité qu'il y trouvait pour faire mouvoir sa nombreuse cavalerie. Cependant sa fuite précipitée et la poursuite de l'ennemi lui avaient déjà fait éprouver de grandes pertes. Il ne donna le signal que vers la neuvième heure du jour, afin de pouvoir disposer de la nuit s'il était forcé à la retraite. La mêlée fut effroyable. Jornandes en a fait un récit terrible et pareil à un chant barbare; il compte que cent soixante-deux mille hommes y perdirent la vie. La tradition augmenta encore ce chiffre fabuleux; tant le choc de ces immenses armées laissa une impression profonde dans l'esprit des peuples. Ce furent les Wisigoths qui décidèrent par des charges vigoureuses le gain de la journée en faveur des Romains. Animés d'une haine particulière contre les Huns, qui les avaient autrefois dépouillés et chassés de leurs territoires, ils voulaient venger les défaites de leurs pères. Ils payèrent chèrement la victoire et perdirent leur roi Théodoric, dont le corps fut retrouvé sous des monceaux de cadavres.

Attila vaincu forma un rempart avec ses chariots de guerre, s'y enferma, et éleva, pour protéger sa retraite, un immense bûcher où il brûla les selles de ses chevaux et une partie de ses bagages. Il se tenait prêt à s'y jeter lui-même si son retranchement était forcé. Il était, dit Jornandes, pareil à un lion qui garde l'entrée de sa caverne[2].

Mais Aétius craignit de compromettre sa victoire. Ses pertes d'ailleurs ne pouvaient être bien inférieures à celles de l'ennemi; il avait une armée composée d'éléments hétérogènes difficiles à unir, et où des divisions éclatèrent la nuit même qui suivit la bataille. Il n'essaya pas de détruire les vaincus. Il ordonna seulement aux Francs de les poursuivre pour hâter leur

[1] M. Amédée Thierry place la bataille des champs catalauniques sur les bords de la Vesle, près du camp actuel du Mourmelon, au nord de Châlons. Si un tombeau découvert récemment près d'Arcis est, comme on l'a prétendu, celui du roi des Wisigoths, Théodoric, il faudrait la placer près de cette dernière ville.

[2] « Velut leo speluncæ aditus obambulans. » Jornandes, XL.

fuite, et Mérovée les obligea de repasser le Rhin dans le désordre le plus complet.

Les Huns furent donc chassés et la Gaule sauvée. Toutefois Aétius n'obtint ce double résultat qu'avec l'épée des Barbares auxiliaires, et ceux-ci, qui comprenaient leur importance, en devinrent plus ambitieux et plus exigeants.

Attila porta, l'année suivante, ses armes en Italie et ravagea toute la partie de la Cisalpine située au nord du Pô. Aétius fut appelé de nouveau à lui tenir tête, mais n'obtint pas le même succès; il se contenta de couvrir la Ligurie, l'Émilie et Ravenne, et laissa les Huns se retirer gorgés de butin. Aussi fut-il accusé de faiblesse et d'incapacité. Les ennemis qu'il avait à la cour entreprirent de ruiner son crédit; ils excitèrent contre lui toutes les jalousies, même celle du prince. Aétius avait la prétention d'obtenir pour son fils une fille de Valentinien. Celui-ci le poignarda dans un mouvement de colère. Un officier des gardes ne put s'empêcher de dire à l'empereur qu'en tuant le vainqueur des champs catalauniques, il s'était coupé la main droite avec la main gauche.

XXI. — Depuis ce moment les révolutions se succèdent dans l'empire d'Occident avec une rapidité extrême. Deux officiers d'Aétius, d'intelligence avec le patrice Maxime, assassinent Valentinien en 455; Maxime est aussitôt proclamé. Eudoxie, veuve de Valentinien, appelle Genséric, roi des Vandales, qui s'empare de Rome, en reste maître plusieurs jours et la livre au pillage.

Ces révolutions de l'Italie produisirent dans la Gaule un effet facile à comprendre. La Gaule s'était déjà vue à peu près abandonnée et livrée à elle-même, dans ses deux plus grands dangers, lors de l'invasion des Suèves en 407, et lors de celle d'Attila en 451. Elle se plaignit donc qu'on sacrifiât ses intérêts, qu'on ignorât à Ravenne son dévouement et ses services [1]. D'un autre côté l'esprit militaire s'était réveillé chez elle, depuis qu'on avait rendu à ses citoyens, en 440, le droit de s'armer pour leur défense.

Le succès de la bataille des champs catalauniques avait aussi augmenté la fierté et les prétentions des Barbares auxiliaires, surtout des Wisigoths. Ces circonstances expliquent les tentatives que firent les Gallo-Romains du midi pour s'emparer du

[1] « Ignoratur adhuc dominis ignotaque servit Gallia. » Sidon. Apoll.

gouvernement, et pour *porter l'ombre de l'empire,* selon la belle expression de Sidoine[1].

Maxime ayant été assassiné après deux mois de règne et Rome étant au pouvoir de Genséric, les Gallo-Romains voulurent élire eux-mêmes l'empereur. Leur choix se porta sur Avitus, autrefois préfet du prétoire à Arles, maintenant maître des milices gauloises. Ce choix était à peu près forcé; car la dignité impériale n'était alors que le plus haut grade militaire, et le prince mourant, quand il ne laissait pas d'héritier direct, ne pouvait être remplacé que par le patrice ou par un des deux maîtres des milices, celui de la Gaule ou celui de l'Italie. Avitus était riche, de grande noblesse, puissant auprès des rois barbares. C'était lui qui avait décidé les Wisigoths à marcher contre Attila. Le roi de ces derniers, Théodoric II, voulut le présenter lui-même aux députés des sept provinces méridionales réunis à Ugernum (Beaucaire). Avitus fut proclamé selon l'usage par l'assemblée et la milice. Le Sénat romain confirma un choix qu'il n'avait pas fait; Marcien, qui régnait à Constantinople, l'approuva également; les Germains fédérés y applaudirent, et l'on vit, dit Sidoine, gendre et panégyriste du nouveau prince[2], la foule des Barbares couverts de peaux marcher à sa suite sous les aigles romaines[3].

Théodoric, en sa qualité d'allié de l'empire, se mit au service d'Avitus pour repousser les Suèves, qui avaient envahi plusieurs provinces de l'Espagne, et entraîna avec lui au delà des Pyrénées quelques corps de volontaires francs et bourguignons. Pendant ce temps, l'empereur, accompagné de sénateurs gaulois, se rendit à Rome, où il prit les insignes du consulat. Sidoine Apollinaire prononça dans cette occasion un panégyrique en vers ampoulés, où il lui promit un règne prospère. Les vers et la correspondance de Sidoine offrent de singuliers témoignages des illusions que le gouvernement romain inspirait encore aux hommes qui ne l'avaient pas vu d'assez près. Mais ces illusions ne devaient pas être de longue durée. L'Italie était jalouse de la Gaule, et Rome et Ravenne, d'ailleurs divisées

[1] « Portavimus umbram Imperii. » (*Panégyrique d'Avitus.*)

[2] Papianilla, fille d'Avitus, porta en dot à Sidoine Apollinaire, qu'elle épousa, la magnifique villa d'Avitacum, dans une vallée de l'Arvernie, dont Sidoine nous a laissé la description, et dont le luxe était supérieur à celui d'aucune des villas d'Italie.

[3] « Ibant pellitæ post Romula classica turbæ. » Sidon. Apollin.

entre elles, s'accordaient dans ce sentiment commun. Les armées italiennes n'étaient pas moins jalouses des armées gauloises, et prétendaient à une sorte de supériorité. Avitus fut traité ironiquement en Italie d'*empereur gaulois;* on lui reprocha d'avoir été élu par les Goths. Il n'eut pas plutôt repassé les Alpes, que l'armée de Ravenne, commandée par le comte Ricimer, vainqueur des Vandales, se prononça contre lui. Il retourna aussitôt en Italie et marcha au-devant des troupes rebelles. Ricimer s'avança de son côté jusqu'à Plaisance. Une rencontre eut lieu, et l'armée italienne eut l'avantage. Avitus abdiqua, fut tonsuré et sacré évêque de Plaisance. L'usage, inauguré par l'usurpateur Constantin, commençait à s'établir, que les princes déposés ou réduits à l'abdication entrassent dans les ordres; un peu plus tard on les enferma dans des cloîtres. C'était un progrès, car autrefois on les eût égorgés. Mais le caractère sacré n'était pas encore pour eux une sauvegarde bien sûre. Deux mois après son abdication forcée, Avitus voulut retourner dans la Gaule; il mourut pendant le voyage, probablement assassiné.

Ricimer et le Sénat proclamèrent Majorien, maître des milices d'Italie, dont le choix fut confirmé à Constantinople. Majorien éleva immédiatement Ricimer à la dignité de maître des milices, que sa propre élévation laissait vacante.

La victoire de Ricimer à Plaisance et la déposition d'Avitus étant le triomphe de l'Italie sur la Gaule, celle-ci devait protester. Les Gallo-Romains, unis aux Goths, songèrent à rétablir l'empereur déposé, et quand ils eurent appris sa mort, ils refusèrent d'obéir à Majorien. Sidoine s'établit à Lyon et y rassembla des troupes. Cependant la guerre fut courte. Majorien fit en toute hâte entourer la ville par ses lieutenants, qui s'en rendirent maîtres. Un des principaux reproches que les Italiens faisaient aux armées gauloises, était de renfermer un trop grand nombre de Germains auxiliaires. Sidoine représente à son tour les troupes impériales qui assiégèrent Lyon comme presque entièrement composées de Huns, d'Ostrogoths, de Bastarnes et autres Barbares, ce qui les faisait ressembler à l'armée d'Attila.

Un des peuples fédérés de la Gaule, les Bourguignons, prêta son concours aux lieutenants de Majorien. Ce peuple s'était étendu au sud des Vosges, dans la Séquanie, et occupait alors les deux versants du Jura. Il est aussi difficile de marquer une date à ses agrandissements successifs qu'à ceux des Francs;

on croit cependant qu'Aétius lui avait déjà cédé la partie des Alpes au nord de l'Isère, désignée dans la Notice de l'empire sous le nom de *Sapaudia* ou Savoie[1]. On a également des raisons de penser que les Bourguignons, chassés de la vallée du Rhin par les Huns, traitèrent avec les magistrats des cités de Langres, de Besançon, d'Avenche, de Nyon, de Genève, de Tarentaise et d'Octodurum dans le Valais, et se chargèrent, moyennant une cession de territoire, de défendre ces cités contre les Allemands du haut Rhin. Ces magistrats faisaient comme l'empire; ils prenaient les Barbares à leur service au prix de concessions territoriales, et prévenaient ainsi des ravages, peut-être une conquête, qu'ils n'avaient aucun autre moyen d'empêcher.

Majorien vint en personne à Lyon, repoussa les Wisigoths qui arrivaient trop tard pour y soutenir les Gallo-Romains ses ennemis, fit rentrer les Barbares dans leurs cantonnements, confirma les traités signés avec les Bourguignons, et s'efforça de gagner l'esprit du pays. Il parvint à se concilier les principaux personnages, même ceux qui lui avaient été le plus hostiles. Sidoine lui-même, incapable de supporter le silence, ne craignit pas de prononcer son panégyrique à Lyon, comme il avait prononcé, à Rome, celui d'Avitus. La ville de Lyon n'avait pas entièrement réparé les ruines faites par Septime-Sévère; Majorien lui rendit la préfecture, peut-être à cause de sa proximité des Bourguignons et de son éloignement des Goths.

Majorien profita de son séjour dans la Gaule pour alléger les charges des curies, la responsabilité de leurs membres et les lois trop rigoureuses qui pesaient sur elles. Il favorisa l'Église par différentes mesures, dont on croit que la pensée lui fut suggérée par le pape Léon. Ses talents administratifs étaient au moins égaux à ses talents militaires. Ni Rome ni la Gaule n'avaient eu depuis longtemps d'empereur qu'on pût lui comparer. Mais au bout de quatre ans de règne, à peine de retour en Italie, il fut assassiné par ses soldats (l'an 461). On attribua sa mort à un complot de Ricimer, mécontent d'un prince trop grand pour lui et sous le nom duquel il ne pouvait régner. Majorien périt ainsi victime des qualités mêmes auxquelles il devait son élévation.

Ægidius, nommé par lui maître des milices de la Gaule,

[1] Prosperi Tironis *Chronicon*, anno 443.

était un de ces hommes de guerre qui rappelaient les anciens Romains, et que les armées, si dégénérées qu'elles fussent, ne cessaient pas de produire encore. Mais il était l'ennemi juré de Ricimer. Il voulut venger la mort de Majorien, et se mettre lui-même en sûreté. Les jalousies de la Gaule et de l'Italie subsistaient toujours; les deux maitres de la milice se déclarèrent la guerre. Ægidius refusa d'obéir à Sévère, le nouvel empereur nommé par Ricimer et le Sénat.

Il fit ce qu'Aétius avait fait pour combattre Attila; il arma les Barbares qui dépendaient de lui. Il s'assura le concours des Armoricains, celui des Francs, et peut-être celui des Bourguignons. Il disposait pleinement des Francs Saliens de Tournai. Une tradition, admise par presque tous les historiens, rapporte que ces derniers s'étaient donnés à lui après avoir chassé leur roi Childéric à cause de ses déportements.

Ægidius s'apprêtait donc à passer les Alpes. Mais Ricimer ne lui en laissa pas le temps : il arma contre lui les Goths, puis les Bourguignons, pour le retenir dans la Gaule. La politique d'Aétius et des gouverneurs militaires de la Gaule avait toujours consisté à tenir unis les Barbares fédérés; celle de Ricimer et des gouverneurs militaires de l'Italie devait être au contraire de les diviser. Les fédérés trouvaient dans ces guerres civiles une occasion favorable de vendre leurs services au plus offrant et d'en tirer un parti avantageux. Les Bourguignons avaient alors deux rois, fils de Gondicaire, Gundioc et Chilpéric. Ricimer les gagna; il conféra au premier la dignité de maître de la milice [1], et l'on suppose que ce fut avec sa connivence tacite que ce prince occupa Lyon et la Viennoise jusqu'à la Durance. Les Goths entrèrent de leur côté à Narbonne, qui leur fut livrée par le gouverneur Agrippinus; Ricimer leur en confirma la possession. Ils allèrent ensuite faire le siége d'Arles; Ægidius les repoussa, mais ne put passer en Italie.

Obligé de renoncer à son projet et entouré d'ennemis dans le midi, il dut chercher à se rapprocher des Armoricains et des Francs. Il alla s'établir à Orléans. Les Goths l'y suivirent. Il leur livra, près de cette dernière ville, entre la Loire et le Loiret, une bataille qu'il gagna, et où il tua le prince qui les commandait, Frédéric, frère de Théodoric II. Après les avoir battus, il les poursuivit et voulut leur enlever quelques places; mais pendant qu'il assiégeait le château de Chinon, il apprit la défection des

1 Une lettre du pape Hilaire, en 463, lui donne ce titre.

Saliens. Childéric venait de reparaître, rappelé par des partisans secrets et sans doute encouragé par les agents de Sévère et de Ricimer. Ægidius fut obligé d'aller tenir tête à ce nouvel adversaire; assailli par plusieurs ennemis à la fois, il n'avait que le temps de parer avec une vitesse extrême les coups dirigés contre lui de tous les côtés. Il succomba dans cette lutte inégale, et mourut en 465, à Soissons. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné ou poignardé; tant il était difficile de croire qu'un empereur ou un général romain mourût d'une mort naturelle.

On pense que Childéric reçut de Sévère le titre de maître des milices et prit en cette qualité le commandement des troupes romaines qui restaient encore au nord de la Loire [1]. L'histoire des vingt années qui suivent présente malheureusement beaucoup d'obscurité. Les événements qui se passèrent dans les provinces méridionales sont presque les seuls que nous connaissions. Dans le Nord, les chroniques se bornent à mentionner quelques nouveaux ravages exercés par les Barbares, une invasion de Francs autres que les Saliens, et le pillage d'Angers par des pirates saxons. Il semble que le gouvernement militaire fût alors aux mains de Childéric, et le gouvernement civil aux mains des évêques. Deux évêques sont cités à cause de l'autorité qu'ils exercèrent : Loup de Troyes, auquel les habitants de sa ville épiscopale devaient d'avoir été épargnés par Attila, et Remi de Reims, le futur apôtre des Francs.

La chute d'Ægidius ne profita pas à Ricimer et au gouvernement qui siégeait encore à Ravenne, mais aux Barbares fédérés. Ces Barbares, dont les progrès étaient continuels depuis la bataille des champs catalauniques, semblaient déjà les maîtres prédestinés de la Gaule. Les Gallo-Romains étaient réduits à se tourner de leur côté et à se rallier à leurs princes, comme ils se ralliaient autrefois aux usurpateurs couronnés par les armées. Les rois des Goths furent les premiers qui cherchèrent à gagner l'aristocratie romaine, et ils paraissent y avoir réussi. Quand Ricimer leur livra Narbònne, ils furent reçus par les habitants de cette ville avec une faveur marquée. Tout en s'efforçant d'acquérir de nouveaux territoires, car ils gardèrent la partie de l'Espagne enlevée aux Suèves, ils s'attachaient à faire oublier leur origine étrangère et à se faire accepter

[1] Ceci est une conjecture, mais appuyée sur les présomptions les plus fortes. Pétigny, *Études mérovingiennes,* t. II.

comme les héritiers futurs des empereurs. Théodoric II avait à Toulouse une cour brillante, que Sidoine a décrite, et qui ressemblait à celle des Césars. Le latin était la langue officielle, seule employée pour la rédaction des actes publics. Théodoric lisait Virgile; les rhéteurs, les poëtes, affluaient autour de lui, et briguaient l'honneur de le servir comme secrétaires ou comme administrateurs. Les anciennes écoles se félicitaient, sous son gouvernement, non-seulement de leur maintien, mais du retour de leur influence. Euric, son frère et son successeur, recevait avec un cérémonial imposant les envoyés des rois barbares qui venaient admirer sa magnificence.

Le plan formé par Ataulf se réalisait de point en point. Sidoine était d'avis que les Romains, exclus par les Goths de la carrière des armes, se livrassent à l'étude des lettres et du droit, qui devaient leur conserver une supériorité réelle et leur assurer l'exercice exclusif des fonctions importantes. Tous les jours les hommes qui avaient besoin d'une protection, les ambitieux ou ceux qui désespéraient de Rome, se rattachaient plus étroitement aux rois auxiliaires. L'entraînement aurait été plus général encore, sans la loi qui avait interdit le mariage entre les Romains et les Barbares et qui maintenait la distinction des races. Cette loi subsistait parce qu'elle était en rapport avec les mœurs et les idées du temps. Le mélange des populations, qui eût été lent de toutes manières, était contrarié par les préjugés dominants. L'aristocratie romaine surtout disputait le terrain et ne cédait qu'à regret. Sa supériorité blessée lui inspirait une réserve orgueilleuse. Sidoine a parfaitement exprimé en une ligne les sentiments qu'elle éprouvait pour les Barbares. « Nous nous moquons d'eux, disait-il, nous les méprisons et nous les craignons. »

L'arianisme des Goths mettait au rapprochement un autre obstacle, et un obstacle plus sérieux. Ariens, ils excitaient une antipathie profonde chez les catholiques; or le catholicisme était la religion de l'immense majorité des Gallo-Romains. Catholiques, les Goths auraient vu très-probablement ces derniers se rallier à eux, comme ils se rallièrent aux Francs un peu plus tard. Mais leur hétérodoxie et leur intolérance empêchèrent qu'il en fût ainsi, et maintinrent la population des Gaules attachée jusqu'au dernier jour à la fortune des empereurs d'Occident.

XXII. — En 467, après deux ans d'interrègne, l'empereur d'Orient Léon, Ricimer, et le Sénat de Rome, s'accordèrent pour donner la pourpre à Anthémius, un des principaux personnages de Constantinople. Anthémius vint se faire couronner à Rome. Sidoine fut envoyé par les Gallo-Romains pour le complimenter, prononça encore le panégyrique du nouvel élu, et fut nommé à cette occasion préfet de la ville éternelle. Son beau-frère, Ecdicius, fils d'Avitus, fut investi de la dignité de maître des milices de la Gaule.

Anthémius renouvela les traités conclus avant lui avec les Armoricains, lés Francs et les Bourguignons fédérés; il confirma au dernier de ces peuples l'abandon de la province Viennoise. Mais les Goths montrèrent plus d'exigences. Euric, leur nouveau roi, jeune, belliqueux, prosélyte enthousiaste de l'arianisme, témoin de la rapidité des révolutions qui élevaient et précipitaient les empereurs, ne voulait plus se contenter du rôle subalterne auquel s'étaient bornés ses prédécesseurs. Il crut le moment arrivé de devenir maître des Gaules et maître indépendant[1]. Le premier acte de son règne fut de traiter avec le roi des Vandales, en guerre ouverte avec Anthémius.

Au moment où tout annonçait une rupture, les Gallo-Romains découvrirent que le préfet du prétoire, Arvandus, personnage ambitieux et sans conscience, était d'intelligence avec le roi des Goths. Comme ils ne pouvaient se méprendre sur les vues de ce prince, et qu'ils savaient trouver en lui un persécuteur de l'orthodoxie, ils accusèrent Arvandus devant le Sénat. Le préfet du prétoire fut cité à Rome, jugé et condamné pour crime de trahison. On poursuivit aussi les complices dont il s'était assuré dans plusieurs villes du centre et du midi. Le parti impérial et orthodoxe montra dans les circonstances suprêmes de cette lutte une énergie qui égalait l'imminence du danger. Mais il fut mal soutenu à Rome. Le sénat, qui condamna Arvandus, n'eut pas la force nécessaire pour faire exécuter l'arrêt.

Euric entra en 469 dans le Berry, qui fut inutilement défendu par Riothame, chef des Bretons auxiliaires; il défit ces derniers près de Déols et occupa Bourges. Un officier romain, le comte Paul, l'en chassa. Il y revint avec de nouvelles forces et assura sa conquête. Il s'empara ensuite du Limousin, du Rouergue, du Velay, et envahit l'Auvergne. Pendant trois ans les Goths rava-

[1] « Gallias jure suo nisus est occupare. » Jornandes, XLIII.

gèrent la Limagne, dont les habitants se réfugièrent dans les montagnes voisines.

Clermont opposa pourtant une résistance héroïque. Ecdicius se jeta dans la place avec un corps d'hommes déterminés, levés presque tous parmi les colons de ses domaines. Sidoine, son beau-frère, unit ses efforts aux siens. Sidoine venait d'être élu évêque de Clermont. Après beaucoup de tergiversations qui représentent fidèlement sans doute les fluctuations naturelles de l'aristocratie gallo-romaine, il embrassa résolûment la cause de l'empire, confondue avec celle de l'orthodoxie. Le grand seigneur ambitieux et mondain devint un modèle de dévouement et de charité. Il consacra son immense fortune à nourrir les pauvres pendant le siége. La défense de Clermont fut une belle page d'enthousiasme populaire. Les Goths se virent forcés de se retirer.

Mais l'empire ne fit rien pour les derniers Romains de l'Auvergne. Les bouleversements de l'Italie continuaient; les empereurs, les patrices, les maîtres des milices se succédaient avec une rapidité de plus en plus déplorable. Julius Népos, qui fut revêtu de la pourpre en 473, se contenta d'envoyer le titre de patrice à Ecdicius et d'entamer avec Euric des négociations, dont il chargea Épiphane, évêque de Pavie. Le résultat de ces négociations fut la cession de l'Auvergne aux Goths, moyennant une promesse vague de conserver les lois des vaincus et de conserver leur religion. Ecdicius, Sidoine et les autres chefs du parti orthodoxe furent réduits à s'exiler (474).

Ainsi on a pu comparer la Gaule à un arbre renversé, dont les branches tombaient l'une après l'autre sous les coups des Barbares.

En 476, Augustule, le dernier des empereurs d'Occident, fut dépouillé de la pourpre par Odoacre, roi des Hérules et patrice. Il n'eut pas de successeur. Odoacre gouverna l'Italie seize ans, sans prendre la pourpre pour lui-même. La cour byzantine accepta ce système, qu'elle n'avait aucun moyen d'empêcher, qui d'ailleurs réservait ses droits et lui laissait l'espérance de rattacher la Péninsule à l'Orient, dans le cas où le trône d'Occident ne serait pas rétabli.

Les Romains de la Gaule, de plus en plus abandonnés, envoyèrent une députation à Constantinople pour protester contre la vacance de l'empire d'Occident; mais leurs plaintes restèrent sans effet. Euric continua de s'agrandir sans autre

obstacle que des résistances locales, impuissantes dès qu'elles ne se rattachaient à rien. Outre les conquêtes qu'il fit en Espagne, il s'empara d'Aix, de Marseille et de toute la Provence, y compris Arles, le siége de l'ancienne préfecture des Gaules. Les Romains ne conservèrent plus une seule des cités du midi; toutes étaient devenues la proie des Barbares. Au nord seulement un territoire leur resta entre la Loire et les cantonnements des Francs.

Quand le trône d'Occident disparut, le fait était prévu et ne surprit personne. Ce n'était pas le commencement, c'était la fin d'une longue révolution.

Depuis plus de vingt ans, c'est-à-dire depuis la guerre des Huns, la situation des rois fédérés dans la Gaule avait sensiblement changé. Revêtus des titres de patrice et de maître des milices, ils avaient remplacé les Aétius et les Ægidius; ils étaient devenus les représentants et les premiers lieutenants des empereurs. Déjà l'un d'eux, le roi des Goths, agissait en véritable souverain de fait.

Cependant la chute de l'empire d'Occident, en 476, ne les rendit pas encore indépendants en droit; car il existait entre les deux empires une solidarité qui rendait les traités signés avec l'un obligatoires envers l'autre. Constantinople hérita donc d'une souveraineté que Rome n'avait pas abandonnée. Les rois fédérés continuèrent de respecter cette souveraineté, qui les gênait peu, qui les servait au contraire, et qu'ils ne pouvaient méconnaître sans détruire leurs propres titres, puisque c'était d'elle que ces titres émanaient. Ils la respectèrent d'autant mieux que l'empire, mutilé plutôt que détruit, conservait sur tous ses anciens sujets, Romains ou Barbares, ce que Jornandes appelle une puissance *d'imagination*. Ils laissèrent au temps le soin de consolider les nouvelles monarchies. Mais, en fait, ces monarchies étaient fondées. Elles ne tenaient plus à l'empire que par un lien nominal. La seule question qui demeurât à résoudre était celle de savoir si la Gaule formerait trois États, ou si l'un de ces États absorberait les deux autres.

XXIII. — Les Barbares fédérés s'étaient peu mêlés aux anciens habitants. Pour les Francs, qui vivaient dans des cantons séparés, la chose était simple. Les Goths et les Bourguignons vivaient au contraire disséminés sur le territoire des cités dont ils étaient maîtres, mais ils formaient une armée ou

une aristocratie militaire assez étrangère au mouvement de la vie civile. Ils avaient en outre une fierté de race plus ou moins égale à celle des Romains et qui s'opposait à une fusion plus étroite.

La première conséquence d'un tel état de choses fut que Romains et Germains continuèrent de vivre chacun sous leur loi nationale. La loi romaine était le Code Théodosien, publié en 438 à Constantinople, mais déclaré par Valentinien III applicable à toutes les provinces de l'Occident, et par conséquent en vigueur dans la Gaule. Il n'y fut apporté aucune modification essentielle, par les deux récensions que les rois des Goths et des Bourguignons en firent entreprendre, chacun pour leurs États particulïers [1].

Les lois germaniques ayant entre elles une certaine analogie, il suffira d'apprécier plus loin leurs caractères et leurs résultats généraux. D'ailleurs il en est une, celle des Goths, qui a laissé moins de traces que les autres. Les Goths restèrent un siècle seulement maîtres de l'Aquitaine; ils n'en prirent même pas véritablement possession; ils se bornèrent à y camper, jusqu'à ce que Clovis les en chassât.

Nous savons peu de chose des institutions particulières de ce peuple. Les auteurs du temps en parlent à peine. La loi nationale, qu'Euric fit rédiger, les laisse deviner plutôt qu'elle ne les fait connaître; elle est surtout consacrée, comme les autres codes germaniques, à la poursuite et à la répression des faits criminels.

Les Goths, rangés dans les cadres d'une hiérarchie militaire, n'étaient qu'une armée. Dès qu'une convocation avait lieu, chacun devait quitter la terre qu'il avait reçue pour son entretien, et venir servir à son rang. La seule chose qui les distinguât des autres peuples germains, c'est que chez eux la royauté était indivisible, et que les fils d'un roi ne se partageaient pas le trône de leur père.

Maîtres d'une partie de la Gaule, ils ne changèrent à peu près rien au système administratif qu'ils y trouvèrent établi. Ils laissèrent les cités gouvernées par les curies; ils placèrent seu-

[1] La *Lex romana Wisigothorum*, commencée sous Euric et publiée sous son fils Alaric II, est aussi appelée *Breviarium Aniani*, du nom d'*Anianus*, président de la commission de jurisconsultes qui mit vingt ans à la rédiger. La *Lex romana Burgundionum* fut publiée en 1517. Elle est plus connue sous le nom de *Liber Papiniani responsorum*.

lement près de chaque curie un comte ou officier du roi, investi de l'autorité militaire. Ce comte était accompagné d'un lieutenant ou vicomte, dont le nom gothique était Tiuphad, et qui était spécialement chargé de juger les Barbares, tandis que les Romains demeuraient soumis à leurs anciens tribunaux.

Sur les huit rois des Wisigoths qui régnèrent dans la Gaule depuis l'an 412 jusqu'à l'an 507, deux seulement moururent de mort naturelle et quatre furent assassinés. Grégoire de Tours, très-prévenu contre la nation à cause de l'arianisme qu'elle professait, lui reproche ce *détestable usage* de tuer ses rois. On aurait tort cependant de voir dans ces complots militaires et ces meurtres une preuve de barbarie particulière; les conspirations n'étaient pas moins fréquentes à Rome, et il n'était pas plus ordinaire que les empereurs mourussent dans leur lit. Les césars et les rois des Goths, régnant également par l'épée, périssaient également par l'épée. Plus on étudie l'histoire de cette époque, et plus on arrive à se convaincre que les Germains établis dans l'empire, tout en évitant de se confondre avec les Romains, tout en conservant même des usages plus encore que des caractères distinctifs, leur ressemblaient infiniment.

Les Bourguignons, dont les établissements successifs embrassèrent tout le pays situé entre le Rhin, les Vosges, la Loire, le Rhône, la Durance et les Alpes, s'y trouvèrent à peu près dans les mêmes conditions que les Goths en Aquitaine. Ils ne s'y mêlèrent pas davantage aux anciens habitants; cependant ils vivaient avec eux en bons rapports, et paraissaient mieux disposés à prendre leurs mœurs. Sidoine a constaté que pour eux l'assimilation semblait plus facile. La loi des Bourguignons, rédigée et publiée, il est vrai, un peu plus tard, sous le règne de Gondebaud, dont elle prit le nom, fut la seule des lois germaniques qui plaçât le Barbare et le Romain sur un pied d'égalité [1].

A l'époque où cette loi fut rédigée, il y avait encore des terres indivises entre l'ancien propriétaire romain et l'hôte bourguignon, comme au temps où la nation armée avait reçu

[1] Ainsi, quand un meurtre était commis, la composition pécuniaire imposée aux meurtriers était la même, quelle que fût la nationalité de la victime, et ne variait que suivant son rang ou sa profession. Tous les sujets des rois bourguignons furent répartis en trois classes, suivant leur condition sociale et sans nulle distinction d'origine. Ces trois classes étaient celles des *optimates*, des *medii* et des *mediocres*.

pour la première fois des quartiers dans les cités romaines. Ce fut Gondebaud qui effaça les dernières traces de ce système, là où elles existaient encore. Les anciens propriétaires furent affranchis de toute servitude, moyennant l'abandon d'une moitié de leurs terres et d'un tiers de leurs esclaves [1]. Des mesures furent prises pour empêcher les Barbares de vendre leurs lots, qu'on appelait leurs sorts (*sortes*); abus auquel ils étaient disposés et qui eût entraîné la désorganisation de l'armée.

Les rois des Bourguignons se regardaient comme les lieutenants des empereurs, et portaient les titres romains qu'ils avaient reçus d'eux. Gundioc était maître des milices en 463, et Gondebaud, son successeur, était patrice en 472. Ils avaient une cour, formée sur le modèle de la cour impériale, et des officiers, dont les noms romains étaient ceux de comtes, conseillers, domestiques, chanceliers, procurateurs du fisc; plus tard le royaume de Bourgogne eut des patrices particuliers. Les grands de la nation recevaient des concessions de terres analogues aux bénéfices et aux fiefs de l'époque suivante. Il est à peu près certain que ces concessions comprenaient les lieux forts et les anciens camps ou châteaux, qui assuraient la possession et la défense du pays.

La royauté n'était pas indivisible chez les Bourguignons. Elle fut partagée vers 470 entre les quatre fils de Gundioc, qui choisirent pour leurs capitales Besançon, Genève, Lyon et Vienne. Il est vrai qu'on ne connaît pas les détails de ce partage; peut-être Gondebaud, qui était l'aîné, prit-il seul le titre de roi, et ses frères ne furent-ils que des princes apanagés.

Les cités gardèrent leur organisation municipale et ecclésiastique. Elles reçurent seulement chacune, comme chez les Goths, un comte ou agent du roi, exerçant le pouvoir militaire, et chargé de juger soit les causes des Barbares, soit les causes mixtes ou intéressant des hommes de deux nations. On l'appelait comte des Bourguignons et des Romains [2]. Il avait sous ses ordres des vicomtes ou viguiers [3].

C'est un fait remarquable que les curies, conservant leurs

[1] L'histoire de ce partage est aussi obscure que curieuse. Les auteurs qui l'ont le mieux élucidée sont MM. Gaupp, *Ansiedlungen der Germanen*, et de Gingins la Sarra, *Essai sur l'établissement des Bourguignons*. Je l'ai examinée au point de vue rural dans mon *Histoire des classes agricoles en France*.

[2] Comes Romanorum et Burgundionum.

[3] Vice-comites, vicarii comitum, judices deputati.

évêques pour premiers magistrats et pour représentants, et communiquant dès lors directement, sans intermédiaire, avec des pouvoirs nouveaux et plus rapprochés d'elles, aient retrouvé précisément à cette époque une influence, même une liberté qu'elles avaient perdues. Au fond rien ne s'explique mieux. La vie publique, naguère étouffée, se réveilla par cela seul que la société, livrée à ses propres forces, eut à régler elle-même ses rapports avec les Barbares. La municipalité survécut à l'empire. Les évêques placés à la tête des curies trouvèrent dans cette situation nouvelle un surcroît d'autorité. Jamais peut-être ils ne furent si puissants. La force armée demeurait entre les mains des rois germains; mais les évêques s'efforcèrent de la diriger et de la faire servir au but de leur politique. Ils étaient la tête du gouvernement; les rois barbares n'en étaient que le bras.

On ne peut bien comprendre une pareille époque qu'en plaçant en regard des invasions, du découragement jeté dans les esprits, de la chute de l'empire, qui avait formé si longtemps le lien commun des peuples, ce réveil de la civilisation romaine, « de cette civilisation, dit M. Guizot[1], naguère en » pleine décadence, sans force, sans éclat, sans fécondité, inca- » pable pour ainsi dire de subsister. Elle était vaincue, ruinée » par les Barbares, et tout à coup elle reparaît puissante, » féconde; elle exerce sur les institutions et les mœurs qui » viennent s'y associer un prodigieux empire; elle leur imprime » de plus en plus son caractère; elle domine, elle métamorphose » ses vainqueurs.

» Deux causes, entre beaucoup d'autres, ont produit ce » résultat, la puissance d'une législation civile, forte et bien » liée, l'ascendant naturel de la civilisation sur la barbarie.

» En se fixant, en devenant propriétaires, les Barbares con- » tractèrent soit entre eux, soit avec les Romains, des relations » beaucoup plus variées, plus durables que celles qu'ils avaient » connues jusqu'alors. La loi romaine pouvait seule les régler; » elle seule était en mesure de suffire à tant de rapports. Les » Barbares, tout en conservant leurs coutumes, tout en demeu- » rant les maîtres du pays, se trouvèrent pris pour ainsi dire » dans les filets de cette législation savante...

» Le spectacle seul de la civilisation romaine exerçait d'ail-

[1] Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. Ier.

» leurs sur leur imagination un grand empire... Elle leur sem-
» blait grande et merveilleuse : les monuments de l'activité
» romaine, ces cités, ces routes, ces aqueducs, ces arènes, toute
» cette société si régulière, si prévoyante, si variée dans sa
» fixité, c'était là le sujet de leur étonnement, de leur admi-
» ration. Vainqueurs, ils se sentaient inférieurs aux vaincus;
» le Barbare pouvait mépriser individuellement le Romain;
» mais le monde romain dans son ensemble lui apparaissait
» comme quelque chose de supérieur, et tous les grands hommes
» de l'âge de la conquête, les Alaric, les Ataulf, les Théodoric
» et tant d'autres, en détruisant et foulant aux pieds la société
» romaine, faisaient tous leurs efforts pour l'imiter. »

L'empire une fois renversé, il ne restait plus aux Romains qu'à se grouper autour des rois barbares, pour profiter des dispositions qui les animaient et sauver tout ce qui ne devait pas périr.

Mais la société laïque se divisa. Les hommes les plus considérables, par lassitude ou par dédain, se tinrent à l'écart et se contentèrent de déplorer le malheur des temps, comme on le voit dans les fragments curieux qui nous sont restés de leurs correspondances. Les hautes classes attendirent que plusieurs générations se fussent écoulées pour dépouiller leur orgueil blessé et prendre rang dans le monde nouveau. De riches personnages se retirèrent dans les campagnes, y fortifièrent leurs demeures, placées d'ordinaire dans des lieux écartés ou que protégeaient des défenses naturelles, laissèrent passer les invasions [1], et recommencèrent à mener au milieu de leurs colons une vie plus ou moins indépendante, comme celle des anciens chefs de clans. Il est vrai que d'autres agirent autrement et entrèrent dans les curies, auxquelles leur présence et leur activité ne pouvaient que rendre une partie de leur lustre. D'autres enfin, plus ambitieux, se groupèrent peu à peu à la cour des rois barbares, où leur supériorité, vue quelquefois avec jalousie, ne devait pas être méconnue. Déjà Sidoine représentait Théodoric II, roi des Goths, éloignant de son trône ses conseillers couverts de peaux, pour s'entourer de Romains et d'évêques.

La société ecclésiastique se rapprocha des Barbares plus facilement. Elle n'avait jamais attaché ses destinées d'une ma-

[1] Exemples : Dardanus, fortifiant son château en Provence lors du passage d'Ataulf; — Léontius, en élevant un appelé *Burgus*, le bourg, au confluent de la Garonne et de la Dordogne. — Fauriel, *Gaule méridionale*, t. I[er], ch. XI.

nière irrévocable à celles de Rome. Il y avait déjà un demi-siècle que saint Augustin s'était efforcé de prouver cette thèse en écrivant la *Cité de Dieu*. Salvien était allé plus loin; il avait enseigné dans la Gaule que le ciel même prononçait l'arrêt de la Babylone moderne. Quand l'empire fut tombé, l'Église, acceptant les décrets de la Providence, enseigna de nouveaux devoirs aux princes qui remplaçaient les empereurs. Elle leur prêta d'autant mieux son concours qu'elle espéra leur imposer ses vues et les associer à sa politique. Elle leur rendit ce qui était à César, dans la pensée qu'ils lui rendraient à elle-même ce qui était à Dieu.

Un obstacle sérieux s'opposait pourtant à ces espérances. Les Goths et les Bourguignons étaient ariens. La secte arienne, qui avait divisé le christianisme au siècle précédent et contre laquelle avaient lutté si vivement saint Hilaire et d'autres grands évêques, était depuis longtemps dominante chez ces deux peuples [1]. Elle y était même persécutrice.

Les Goths poursuivaient rigoureusement les prêtres catholiques, quoique ceux-ci eussent un nombre de fidèles très-supérieur à celui des prêtres ariens [2]. Euric montra une intolérance extrême. « Je tremble, écrivait Sidoine Apollinaire, qu'il n'en » veuille encore plus aux lois chrétiennes qu'aux murailles des » villes romaines. Telle est la haine que dans le fond de son » cœur il porte au nom catholique, que l'on est embarrassé » de dire s'il est le chef de sa nation ou celui de sa secte [3]. » Les évêques de Bordeaux, de Périgueux, de Rodez, de Limoges, de Mende, de Bazas, de Comminges, d'Auch, d'autres encore, moururent et ne furent pas remplacés. Sidoine nous représente les églises ruinées, abandonnées des peuples qui cessaient de s'y rassembler, et les troupeaux venant paître l'herbe jusque dans leur enceinte.

La persécution était moins vive chez les Bourguignons, où il ne s'était pas trouvé de roi qui eût l'âme d'un sectaire. Le clergé catholique y conservait même une grande influence auprès des princes; mais ces princes étaient retenus dans leurs dispositions favorables, ou aiguillonnés dans leur hostilité par

[1] On ne sait au juste si les Bourguignons s'étaient faits directement ariens ou s'ils avaient abandonné l'orthodoxie pour l'arianisme.

[2] Les Barbares étaient à peu près les seuls ariens qu'il y eût dans la Gaule.

[3] « Ambigas ampliusne suæ gentis an suæ sectæ teneat principatum. » Sidon., *Epist.*, VII, vi, Papæ Basilio.

l'arianisme de leurs sujets germains. D'un autre côté, le rôle considérable des évêques à la tête des cités, les attributions dont ils étaient investis, les pouvoirs très-multiples qu'ils exerçaient, tout contribuait à rendre fort difficiles leurs rapports avec des rois ariens. Enfin la division politique de la Gaule pouvait faire craindre une division religieuse[1].

Ces dispositions du clergé et des catholiques servirent l'ambition des Francs, qui se convertirent à la religion orthodoxe, et qui, créant l'unité politique à leur profit, la donnèrent à l'unité religieuse pour appui et pour garantie.

[1] « Ut populos Galliarum teneamus ex fide, etsi non tenemus ex fœdere. » Sidon.

LIVRE QUATRIÈME.

LES MÉROVINGIENS.

I. — Les Sicambres étaient établis, dès le premier siècle de notre ère, entre le bas Rhin et la basse Meuse. Les Saliens occupaient la Batavie depuis le troisième et peut-être depuis plus longtemps; car il semble qu'on doive simplement voir en eux les anciens Bataves. Du temps de Julien, ils s'étaient répandus dans la Toxandrie, entre la Meuse et l'Escaut, pays dépourvu de cités romaines et où la langue latine acheva de disparaître [1]. (Brabant, partie de la Flandre et du Hainaut.) Au commencement du cinquième siècle, ils s'étaient rendus maîtres du territoire des cités belges de Boulogne, de Térouanne, de Tournai et de Cambrai. Ils en avaient été chassés plusieurs fois, et y étaient toujours revenus. Ils s'étaient même avancés jusqu'à Arras et Amiens, mais sans pouvoir garder ces dernières villes [2].

Ainsi, à l'époque de la chute de l'empire, tout le nord de la Gaule appartenait à la nation des Francs, dont les Sicambres et les Saliens étaient deux branches distinctes, séparées par une ligne qui correspond à peu près au cours de la Meuse, mais conservant des relations étroites et le souvenir d'une origine commune. Les Sicambres étaient alors désignés communément sous le nom de Francs Ripuaires, c'est-à-dire habitants de la rive ou de la frontière du Rhin. Les uns et les autres servaient depuis longtemps dans les armées romaines, mais en général ils y formaient des corps à part, commandés par des chefs nationaux, et partout ailleurs qu'à la guerre ils avaient gardé leurs institutions particulières. A la guerre même, ils conservaient, comme tous les auxiliaires de Rome, une partie de leurs usages d'autrefois.

Childéric, qui régna sur la principale tribu des Saliens et fut investi de la dignité de maître des milices, résidait à Tournai,

[1] « Sermonis pompa romani belgicis olim sive romanis abolita terris. » Sid. Ap., *Ep.*, IV, xvii.

[2] Waitz, t. II, c. i, croit qu'au temps où la *Notitia* fut écrite, la limite entre les Romains et les Francs était à Arras, Famars et Tongres.

où il mourut en 481. Son tombeau y a été retrouvé au dix-septième siècle avec des armes, des médailles impériales et d'autres antiquités précieuses. Les Saliens comptaient deux autres tribus moins considérables, établies, l'une sur les territoires de Térouanne et de Boulogne, l'autre sur celui de Cambrai, et une quatrième qui avait colonisé le pays du Mans à une certaine distance du corps principal de la nation; elles étaient toutes gouvernées par des rois particuliers, issus pourtant de la même famille que les rois mérovingiens de Tournai. Les Ripuaires occupaient les territoires très-étendus des cités de Cologne et de Trèves. On a essayé inutilement de déterminer la force numérique de toutes ces populations; les évaluations qu'on en a pu faire ne présentent rien de certain.

Quelques historiens modernes ont cru que les Francs étaient plus barbares que les Bourguignons ou les Goths. C'est une assertion au moins douteuse, car ils étaient en contact avec les Romains depuis plus longtemps. On a compté qu'avant la fin du quatrième siècle, ils avaient donné à l'empire neuf maîtres de la milice, douze grands officiers, cinq tribuns, un préfet de Rome, un premier ministre et une impératrice [1]. Agathias écrit, un peu plus tard il est vrai, qu'ils différaient des Romains seulement par la langue et le costume. Enfin les découvertes archéologiques modernes et la comparaison des divers objets trouvés dans leurs sépultures semblent démontrer que leurs arts étaient les mêmes que ceux des autres peuples germaniques, des Goths particulièrement, sans qu'il y eût entre eux des degrés différents de barbarie ou de civilisation.

Toutefois ils passaient pour être le plus belliqueux de tous ces peuples. C'est ainsi que Sidoine Apollinaire les représente. « Ils naissent, dit-il dans son langage énergique et ampoulé, » avec un amour extrême pour la guerre. Ils sont élevés dans » cette passion et ne savent ce que c'est que de reculer dans » un combat. S'ils ont le dessous, soit accablés par le nombre » de leurs ennemis, soit désavantage du terrain, ce n'est jamais » à la crainte qu'ils succombent; ils meurent, mais ne sont pas » vaincus. »

La plus grande différence qu'il y eût entre les Francs et les autres Barbares fédérés, c'est qu'ils habitaient en corps de nation un pays séparé du reste de la Gaule et qui avait très-peu d'éta-

[1] Arbogast; Eudoxie, femme d'Arcadius. — Gorini, *Défense du christianisme*, t. II.

blissements romains. Ils durent à cette circonstance de mieux conserver leur état social primitif et leurs anciennes mœurs. Leurs lois, bien que rédigées après leur conversion, renferment sur ce sujet des indications intéressantes. Elles nous font voir en eux un peuple sédentaire, avancé dans la pratique de l'agriculture, élevant surtout de nombreux troupeaux, et conservant dans ce but, à côté des propriétés individuelles, une quantité considérable de propriétés communales. Les riches habitaient de vastes métairies, qu'ils faisaient cultiver par leurs serviteurs; couverts de peaux de bêtes, toujours armés, même en temps de paix, ils ne connaissaient d'autre occupation que la chasse, d'autre délassement que des repas suivis d'orgies. C'est ainsi qu'ils entretenaient leur vigueur et leur passion pour la guerre. Cette passion conservait chez eux quelque chose de la barbarie primitive. La loi salique mentionne comme le plus grand outrage qu'on pût faire à un homme de leur nation l'enlèvement des têtes d'ennemis qu'il plantait sur des pieux à l'entrée de sa demeure, et qu'il regardait comme les trophées de son courage.

Les institutions des Francs étaient pareilles dans l'origine à celles des autres peuples germains[1]. Le roi, élu, ou du moins acclamé, par les guerriers qui le promenaient autour du camp sur un pavois, maintenait l'ordre en temps de paix et commandait l'armée en temps de guerre. L'armée était composée des hommes libres qui étaient tenus de répondre aux convocations. Servant le prince de leurs bras et de leurs armes, ils ne lui payaient aucun impôt, et se contentaient de lui apporter chaque année des dons volontaires. Ils s'assemblaient aussi à des époques réglées pour rendre la justice dans les *mals* ou assemblées judiciaires des cantons.

Au cinquième siècle, toutes ces institutions nationales existaient encore; mais elles s'étaient modifiées d'une manière importante. Malgré la grande liberté dont les propriétaires terriens continuaient de jouir, l'action des pouvoirs publics s'était beaucoup étendue. Le roi avait acquis plus d'autorité.

[1] C'est dans l'ouvrage à la fois si complet et si judicieux de Waitz (*Deutsche Verfassungsgeschichte*) que le caractère des premiers rois francs a été le mieux établi. Nulle part les institutions des deux premières races et les vicissitudes qu'elles ont subies n'ont été étudiées avec plus de soin et de pénétration. Il a résumé toutes les discussions antérieures avec autant d'autorité que de science.

Il marchait toujours entouré d'une truste[1], c'est-à-dire d'un cortége d'officiers de son choix, et c'était à ces officiers qu'il confiait les commandements militaires ou la présidence des assemblées de canton. Ainsi les Francs, tout en restant fidèles à leurs institutions libres originaires, avaient déjà un gouvernement constitué fortement.

Nos anciens historiens, dans leur désir de trouver la monarchie française puissante dès le berceau, s'étaient singulièrement exagéré l'importance de ses premiers rois. Les modernes n'ont pas eu de peine à prouver que la cour des prédécesseurs de Clovis ne pouvait ressembler à celle de Louis XIV. Mais par une exagération naturelle en sens inverse, ils ont quelquefois trop rabaissé le rôle de princes qui étaient, au cinquième siècle du moins, plus puissants et surtout moins barbares qu'on ne l'a prétendu.

En 481, lorsque Clovis ou Clodowigh (Ludovic, Ludwig, Louis, formes postérieures du même nom) fut élevé sur le pavois par les Saliens de Tournai à la place de son père Childéric, les Francs étaient encore païens. Quelques-uns d'eux avaient pu se convertir dans les armées ou à la cour des empereurs; mais c'étaient des conversions isolées, auxquelles la nation en corps était demeurée étrangère : sur le territoire même qu'habitaient les différentes tribus, aucun des princes ni des grands n'avait fait profession de christianisme; or les princes et les grands, revêtus de sacerdoces nationaux, devaient exercer sur leurs sujets une grande influence religieuse.

L'ancienne religion des Francs était le polythéisme germanique. Ce polythéisme, peu connu sous sa forme primitive, l'est un peu mieux sous celle que lui donna la révolution appelée par les érudits réforme d'Odin. On sait qu'il renfermait quelques dogmes ou traditions sur l'origine du monde et celle de l'homme; et qu'en admettant trois grandes divinités, Odin, Thor ou Donar, et Zio ou Saxnot, divinités que les Romains assimilèrent, à cause de leurs attributs, à Mercure, à Jupiter et à Mars, il rendait une sorte d'hommage à l'unité divine; car il reconnaissait l'existence d'un Dieu supérieur, dont les autres divinités n'étaient que des émanations ou des manifestations. Mais les doctrines que renferment les fables odiniques sont obscures; il n'est nullement sûr que ces fables, recueillies à une époque plus moderne, aient été connues des Francs; dans

[1] *Trust,* ancien mot allemand qui veut dire une compagnie.

tous les cas on peut affirmer que ce qui dominait chez eux, c'était une superstition assez grossière, mêlée de pratiques barbares. Ils avaient fini par adorer à peu près toutes les forces de la nature personnifiées de manière ou d'autre, et le sens de leurs traditions s'était perdu ou très-altéré.

Une telle religion ne pouvait offrir au christianisme la même résistance que le paganisme romain. Elle était moins savante; elle n'avait ni corps sacerdotal ni lettrés pour interpréter ses symboles; elle n'était pas non plus solidaire de si grands intérêts. Elle ne reposait pas sur les mêmes institutions matérielles. Elle n'avait pas la même gloire pour entourer ses fictions. Elle ne nous a laissé de monuments d'aucun genre, ni temples, ni ruines, ni poëmes ou chants sacrés [1]; à peine quelques traditions, quelques superstitions populaires, que l'Église et les conciles ont travaillé pendant plusieurs siècles à combattre ou à déraciner comme contraires aux pratiques chrétiennes [2].

Malgré cette idolâtrie des Francs, il y avait dans le clergé et parmi les catholiques de la Gaule des hommes qui désiraient les avoir pour maîtres, soit que leur paganisme impuissant inspirât moins de craintes que l'arianisme des Goths ou des Bourguignons, soit qu'on eût l'espoir de trouver en eux des instruments pour le triomphe de l'orthodoxie. L'évêque de Langres conspira, en 480, pour leur livrer sa ville épiscopale; il fut découvert, convaincu de trahison, et chassé de son siége par le roi des Bourguignons.

II. — Le premier acte de Clovis fut d'attaquer Syagrius, fils d'Ægidius, qui gouvernait en qualité de patrice le pays entre la Somme et la Loire. Syagrius résidait à Soissons; on ignore qui lui avait donné le titre de patrice et à quelle époque il l'avait reçu ou pris, s'il avait exercé son autorité du temps que Childéric était maître des milices ou s'il l'avait conquise ou étendue depuis la mort de ce prince [3]. On ignore aussi le motif de la querelle qu'il eut avec Clovis. On sait seulement que Remi, archevêque de Reims, dont la décision devait être d'un grand poids, se déclara contre lui.

[1] Les monuments et les poëmes de la Scandinavie ou de l'Islande appartiennent à d'autres pays et à d'autres temps.

[2] C'est ce qui se voit surtout dans les instructions que saint Éloi adressait aux païens du nord de la France (septième siècle).

[3] Pétigny, *Études mérovingiennes*.

Le roi des Francs défia son rival et lui proposa un combat en champ clos. Sur son refus d'accepter ce que les Francs regardaient comme le jugement de Dieu, il entra en campagne, assisté de Ragnacaire, qui régnait à Cambrai, le vainquit et mit ses troupes en fuite. Syagrius chercha un asile chez Alaric II, roi des Visigoths; mais Clovis exigea qu'Alaric le lui livrât, et quand il l'eut entre ses mains, il donna ordre de l'égorger.

Clovis s'établit à Soissons et se fit reconnaître par les cités qui avaient obéi au dernier chef romain. Celles de la Belgique, comme Vermand, Amiens, Beauvais, Senlis, se soumirent sans difficulté; mais Sens et Paris opposèrent une assez forte résistance, craignant la cruauté des soldats francs et l'avidité avec laquelle ils pillaient les richesses des églises. Le roi ne négligea rien pour vaincre ces défiances, contenir ses troupes et faire respecter le culte catholique. Il affecta la plus grande déférence pour les évêques. Toutes les histoires rapportent qu'à Soissons, dans une revue, il frappa lui-même de sa hache la tête d'un soldat qui avait enlevé et brisé un des vases sacrés de l'église de Reims. Il parvint enfin à étendre son autorité jusqu'à la Loire; il prit le commandement des derniers débris des milices romaines, et il reçut le serment des lètes ou Barbares auxiliaires, celui des cités armoricaines et celui des Tongriens des bords de la Meuse.

Tout prouve que le clergé catholique préparait la conversion du jeune prince, dont les conquêtes étaient pour lui pleines d'espérances ou de dangers. N'ayant pu les empêcher, les ayant même secondées quelquefois, il devait chercher à s'emparer de l'esprit du conquérant. Saint Remi exerçait alors dans la Belgique, autant par ses grands talents que par la dignité dont il était revêtu, le genre d'autorité qui avait naguère appartenu à Sidoine Apollinaire dans l'Auvergne et les contrées du centre. Il entretint avec Clovis une correspondance que nous avons encore, il lui donna des conseils et il entreprit de le diriger. Il lui présenta le christianisme comme la vraie religion et la condition de son règne sur les Romains. Le roi n'était sans doute pas éloigné de la pensée d'une conversion; la reine Clotilde le décida.

Clotilde était nièce de Gondebaud, roi de Bourgogne, et quoique Gondebaud fût arien, elle avait été élevée près de lui dans le catholicisme. Grégoire de Tours rapporte que des messagers de Clovis la rencontrèrent et conseillèrent à leur prince

de la demander en mariage, parce qu'elle était belle, sage et de sang royal. Il est permis de penser que saint Remi et d'autres évêques ne furent pas étrangers à la conclusion d'une alliance qui servait trop bien leurs desseins et leurs intérêts.

Clotilde ne cessa de presser son époux d'abandonner les idoles et de reconnaître le Dieu des chrétiens. Il résista d'abord, car il craignait de s'aliéner l'esprit de ses guerriers. Enfin, en 496, une circonstance solennelle se présenta. Les Allemands étaient entrés sur le territoire des Ripuaires. Les Saliens s'unirent à ces derniers pour repousser l'ennemi commun; une bataille fut livrée à Zulpich ou Tolbiac, près de Cologne. Clovis suivit l'exemple donné par Constantin au pont Milvius. Suivant Grégoire de Tours, il commença par invoquer ses divinités nationales, mais il vit ses troupes plier; s'adressant alors au Dieu de Clotilde, il fit vœu de recevoir le baptême s'il triomphait de ses ennemis. Aussitôt les Francs rétablirent leur ordre de bataille et mirent les Allemands en déroute. Clovis poursuivit les vaincus au delà du Rhin, soumit plusieurs de leurs tribus et s'empara d'une partie de leur territoire [1]. On croit que c'est à cette époque que les Francs commencèrent à former des établissements dans la vallée du Mein, qui a conservé leur nom (Franconie orientale) [2].

« Alors, dit l'évêque historien, la reine manda en secret saint » Remi, le priant de faire pénétrer dans le cœur du roi la » parole du salut. Le pontife, étant entré en conférence avec » lui, l'amena peu à peu et secrètement à croire au vrai Dieu, » créateur du ciel et de la terre, et à renoncer aux idoles qui ne » pouvaient être d'aucun secours à lui ni à personne. Clovis lui » dit : Très-saint père, je t'écouterai volontiers; mais il y a une » difficulté, c'est que le peuple qui me suit ne veut point abandonner ses dieux; cependant j'irai le trouver et lui parler » dans le sens de tes paroles. — Une partie de l'armée des » Francs, peut-être la moitié, c'est-à-dire plus de trois mille » hommes, se décidèrent à suivre l'exemple du roi. Cette nouvelle est portée à l'évêque, qui, plein d'une grande joie, » ordonne de préparer les fonts sacrés. Des toiles peintes ombragent les rues; les églises sont ornées de tentures blanches,

[1] Pétigny, *Études mérovingiennes*, t. II, p. 414. — Il y a quelques difficultés sur l'étendue des territoires des Allemands, et particulièrement de ceux qu'ils avaient occupés dans la Gaule.

[2] Giesebrecht, *Histoire de l'empire allemand*, t. Ier.

» on dispose le baptistère, des nuages de parfums s'élèvent, » tandis que brille la lumière des cierges odoriférants, et tout » le temple du baptistère se remplit d'une odeur divine. Dieu » accorda une telle grâce aux assistants qu'ils se crurent trans- » portés au milieu des parfums du paradis. Le roi demanda à » être baptisé le premier par le pontife. Nouveau Constantin, il » s'avance vers le bain qui doit enlever la lèpre invétérée dont » il est couvert; il vient laver dans une eau nouvelle les taches » hideuses de sa vie passée. Comme il s'avançait vers le bap- » tême, le saint de Dieu lui dit de sa bouche éloquente : » Courbe humblement ta tête, Sicambre, adore ce que tu as » brûlé, brûle ce que tu as adoré[1]. »

Le poétique récit de l'évêque de Tours fait comprendre quelle vive impression produisit sur le clergé des Gaules cette conversion si désirée, et dont les suites devaient être si considérables. Il y vit une alliance définitivement conclue entre la religion et le pouvoir nouveau. Ses craintes étaient dissipées, et il pouvait concevoir les plus vastes espérances. On ne s'étonne plus que quelques historiens modernes, cédant à leur tour au même enthousiasme, ou plutôt renchérissant sur les prévisions les plus exagérées des contemporains, aient vu dans la cathédrale de Reims et le baptistère de Clovis le berceau de la monarchie, celui de la France chrétienne, et la promesse de quatorze siècles d'une glorieuse durée.

Le roi des Francs, à peine baptisé, reçut les félicitations du pape Anastase, qui louait le Seigneur d'avoir pourvu aux besoins de son Église en lui donnant pour défenseur un si grand prince, armé du casque du salut contre les efforts des impurs. Avitus, fils d'Ecdicius, évêque de Vienne dans le royaume des Bourguignons, exprima de son côté les sympathies et les vœux du clergé des Gaules. « Chaque combat que tu livres, écrivait-il à Clovis, est une victoire pour nous. » Langage assez énigmatique, dont il est difficile de dire si le sens était purement religieux. Quoi qu'il en soit, Avitus manifestait l'espérance que cette conversion hâtât la propagation du christianisme chez les autres nations germaniques; il voyait dans les triomphes récents que les Francs avaient obtenus l'assurance de leur prépondérance sur le reste des Barbares, et il traçait déjà à grandes lignes un plan politique pour leurs rois.

Ces prévisions étaient justes et naturelles. Clovis, recevant le

[1] Grégoire de Tours, liv. II.

baptême, s'assurait d'abord l'obéissance des Gallo-Romains et de leurs évêques dans toute la contrée située au nord des Vosges et de la Loire. Au midi, dans les royaumes des Bourguignons et des Goths, la population catholique, soumise à des maîtres ariens, et n'ayant plus la possibilité de recourir à la protection des empereurs, car le trône d'Occident n'existait plus et celui de Constantinople était trop éloigné, devait rechercher celle d'un prince voisin, puissant et intéressé à la défendre. Quant aux nations germaniques, il n'était pas douteux que le catholicisme établi chez les Francs ne fût un acheminement à leur conversion. Tous ces résultats étaient faciles à prévoir. Cependant ils ne pouvaient se réaliser ni immédiatement ni sans obstacle. Les Ripuaires de Cologne, les Saliens de Térouanne et de Cambrai continuaient d'être païens. Les fidèles mêmes de Clovis se divisèrent; une partie d'entre eux suivit son exemple, mais les autres ne cachèrent pas leur mécontentement, et se retirèrent auprès du roi de Cambrai, Ragnacaire, avec lequel il était en mauvaise intelligence.

III. — Avitus se trouvait alors chez les Bourguignons, comme Remi chez les Francs, à la tête du clergé catholique. A l'autorité que lui donnaient ses richesses et l'illustration de sa race, il joignait celle de ses talents personnels. Il était, depuis la mort de Sidoine, le premier écrivain et le premier poëte des Gaules. L'inspiration chrétienne lui dicta un poëme célèbre, qui devait plus tard servir de modèle à Milton. Il aurait voulu convertir Gondebaud au catholicisme. Gondebaud, prince lettré et versé dans les disputes théologiques, consentit à ce qu'une conférence entre évêques des deux confessions s'ouvrît à Lyon en sa présence, l'an 499. Avitus y brilla par son éloquence; mais le vieux roi ne fut pas persuadé, et déclara persister dans son attachement aux doctrines ariennes.

Ce fut peu de temps après cette déclaration que Clovis attaqua la Bourgogne. Les Francs ne manquaient pas de prétextes pour colorer leur agression. Ils déclarèrent qu'ils venaient venger les parents de Clotilde; on imputait en effet à Gondebaud d'avoir ordonné leur mort plusieurs années auparavant, et l'imputation paraît fondée. Dans la réalité, les Francs comptaient sur deux choses : sur les dispositions favorables des catholiques du pays et sur les divisions de la famille régnante. Gondebaud avait déjà fait périr un de ses frères, peut-être deux.

Un troisième, Godégésile, exerçait un commandement à Genève, à titre de vice-roi ou de prince apanagé ; ce dernier signa avec Clovis un traité secret, et promit de devenir son tributaire ou son vassal, s'il réussissait avec l'appui de ses armes à se rendre maître du royaume entier.

Clovis entra en campagne l'an 500, et livra bataille au roi des Bourguignons près du château de Dijon, sur les bords de l'Ouche. La journée fut quelque temps indécise, mais Godégésile, qui avait amené ses soldats à son frère, comme il y était obligé, passa tout à coup du côté des Francs. Ces derniers remportèrent, à la faveur de cette trahison, une victoire complète, et s'avancèrent vers le midi presque sans coup férir. Ils n'eurent qu'à se présenter pour entrer à Lyon et à Vienne ; de là ils marchèrent en ravageant les campagnes, rançonnant les villes et enlevant une multitude de captifs, jusque sous les murs d'Avignon. C'était la dernière place du royaume ; Gondebaud s'y était enfermé avec ses fidèles. Quand les Francs parurent au pied des murailles, un de ces fidèles, le Romain Arédius, vint se présenter dans leur camp, offrant d'acheter la paix moyennant le payement d'un tribut annuel et l'assurance de garanties qui seraient accordées aux catholiques.

Clovis signa le traité ; il se montra satisfait en apparence d'avoir rendu les deux rois des Bourguignons ses tributaires, et obtenu pour les catholiques les avantages qu'ils réclamaient. Mais il avait d'autres raisons de s'arrêter. Il s'apercevait que les catholiques et les évêques ne se donnaient pas tous à lui ; qu'ils étaient liés par leur fidélité à Gondebaud, et prêts à se contenter des garanties offertes ; qu'enfin ils redoutaient Godégésile, dont le zèle pour l'arianisme était connu. Clovis fut encore arrêté par l'attitude inquiétante du roi des Ostrogoths d'Italie, Théodoric le Grand. On ne sait pas bien si Théodoric soutenait le roi des Francs ou celui des Bourguignons, auxquels l'attachaient également des alliances de famille ; mais il avait profité de la guerre pour occuper le pays des Salasses (la Savoie), c'est-à-dire la route principale qui mène de l'Italie dans la Gaule, et Clovis devait craindre également son activité ou son inaction [1].

Les Francs quittèrent donc la Bourgogne. Ils n'en étaient pas plutôt sortis que Gondebaud marcha sur Vienne, où était Godégésile ; il s'empara de la ville par une surprise et fit brûler

[1] V. sur ce point, Du Roure, *Histoire de Théodoric le Grand*.

le traître dans une tour avec sa femme et ses principaux complices. Quand il eut satisfait sa vengeance par la mort du dernier de ses frères et replacé toutes les parties de son royaume sous son gouvernement direct, il tint ses engagements envers Clovis et ses sujets romains. Il fit rédiger les lois de ces derniers en même temps que celles des Bourguignons, et il établit comme base de ces lois l'égalité la plus complète entre les deux peuples [1]. Il ouvrit aussi, de plus ou moins bonne foi, de nouvelles conférences religieuses, et leurra Avitus d'un projet de conversion que d'ailleurs il n'exécuta jamais. Quoi qu'il en soit, l'évêque de Vienne put le louer d'avoir protégé l'orthodoxie, et les catholiques se contentèrent de la conversion du prince Sigismond, son fils et son héritier présomptif; conversion qui les garantissait contre toute crainte de persécution à venir [2].

Les catholiques du royaume des Goths devaient rechercher la protection de Clovis avec plus d'empressement encore que ceux du royaume des Bourguignons.

Les occasions de démêlés entre Alaric II et Clovis ne manquaient pas. Il s'en éleva un au sujet de la suzeraineté qu'ils prétendaient exercer tous deux sur quelques tribus barbares. Théodoric, beau-père du roi des Goths et beau-frère du roi des Francs, commençait à redouter l'ambition de ce dernier, ses succès et la faveur que les catholiques lui témoignaient partout. Il intervint comme médiateur. Les lettres de Cassiodore, ministre du roi d'Italie, décidèrent Alaric à demander une entrevue, et Clovis à l'accorder. Elle eut lieu dans une île de la Loire, près d'Amboise. Les deux princes y réglèrent leur différend. Clovis saisit cette occasion de soutenir les intérêts des catholiques du midi. En effet, au retour de cette entrevue, Alaric fit publier le code de ses sujets romains dont son père avait ordonné la préparation. Il leur assura des garanties pour l'administration de la justice et le maintien de l'organisation municipale. Il arrêta les persécutions, réintégra dans le siége épiscopal d'Arles saint Césaire, qu'il avait banni et qui était l'oracle du clergé de ses États; il autorisa aussi la réunion du

[1] La loi des Bourguignons est appelée loi Gombette, *lex Gundobada*. Elle renferme un grand nombre de dispositions anciennes et quelques édits des rois précédents. Elle a aussi deux *additamenta*, attribués par Savigny à Sigismond, et par Gaupp à Sigismond et Gundemar.

[2] On ignore la date précise de la conversion de Sigismond.

concile d'Agde, qui s'assembla en 506 et qui compta trente-quatre évêques présents.

Mais ces concessions tardives et forcées ne ramenèrent pas tous les esprits. L'agitation continua dans plusieurs diocèses. Galactorius, évêque de Lescar, en Béarn, prit même les armes, fut battu et tué.

Clovis se plaignit qu'Alaric n'exécutât pas toutes les conventions d'Amboise; il réunit à Paris ses hommes de guerre et leur fit, suivant Grégoire de Tours, cette brève allocution : « Je » ne puis supporter que ces ariens occupent une partie des » Gaules. Marchons avec l'aide de Dieu, et après les avoir » vaincus, soumettons le pays à notre domination. » La proposition étant agréée, les Francs se dirigèrent vers la Touraine, où ils avaient des partisans. Ils passèrent la Loire près d'Amboise sans rencontrer l'ennemi. Ils observaient la plus exacte discipline, le moindre pillage était puni des peines les plus sévères. Les terres des églises et des monastères furent respectées. La tradition recueillit le souvenir de prodiges de bon augure pour le succès de leurs armes, prodiges accomplis à Tours dans la basilique de Saint-Martin, et à Poitiers au tombeau de saint Hilaire. Ils trouvèrent enfin, à peu de distance de cette dernière ville, l'armée des Goths qui battait en retraite; c'était dans la plaine de Voulon, sur le Clain (campus Vocladensis). Ils la mirent rapidement en déroute. Alaric II périt dans le combat, et les troupes auxiliaires d'Auvergne, que commandait Apollinaire, fils de Sidoine, furent taillées en pièces (507).

Les Wisigoths se replièrent après leur défaite sur la Septimanie, et dégarnirent l'Aquitaine, dont les Francs s'emparèrent sans difficulté. Clovis marcha sur Bordeaux et envoya Théodoric ou Thierry, son fils aîné, recevoir la soumission des villes de l'Albigeois, du Rouergue et de l'Auvergne.

Après avoir occupé Bordeaux et Blaye, il remonta la vallée de la Garonne et se fit ouvrir les portes de Toulouse. Il assiégea Carcassonne, dont la forteresse renfermait le trésor des rois goths; mais il y rencontra une résistance vigoureuse, et fut obligé de s'y arrêter longtemps.

Thierry, de son côté, franchissait le Rhône, et uni aux Bourguignons, enlevait au delà de ce fleuve Orange, Carpentras, Vaison, Apt et Aix. Il ne trouva d'obstacle sérieux qu'à Arles, dont le siége présenta les mêmes difficultés que celui de Car-

cassonne. La ville était couverte par le Rhône et garnie de fortes murailles. Partout ailleurs les Goths avaient vu leurs anciens sujets les abandonner pour courir au-devant de maîtres nouveaux; à Arles, au contraire, ils trouvèrent un double appui chez les ariens, qui y étaient en grand nombre, et chez les juifs, qui y formaient une riche et puissante colonie de marchands.

Avec la possession de Carcassonne et d'Arles, ils auraient pu défendre le territoire intermédiaire, c'est-à-dire la Septimanie; mais il eût fallu pour cela qu'ils restassent unis, et ils se divisèrent. Alaric, tué à Voulon, laissait pour successeur un fils enfant, Alaric II. Les gouverneurs du jeune roi commirent la faute de l'emmener en Espagne. C'était un usage ordinaire chez les peuples germaniques de mener les rois à la guerre, quel que fût leur âge. Les chefs militaires, qui s'étaient retirés à Narbonne après la défaite, s'indignèrent qu'on leur eût soustrait le jeune Alaric II, et voulant mettre un prince à la tête de l'armée, proclamèrent Gésalic, fils naturel du dernier roi. La division qui en résulta les affaiblit tellement, qu'ils eussent été hors d'état de rien conserver dans la Gaule, sans l'assistance du roi d'Italie.

Des liens étroits de fraternité s'étaient maintenus ou avaient été resserrés entre les deux grandes branches de la nation gothique. Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths ou Goths occidentaux, possédait l'Italie avec les provinces voisines de la Rhétie, du Norique et de l'Illyrie. Il régnait à Ravenne, la dernière capitale des empereurs d'Occident. Il aurait voulu obtenir de la cour de Constantinople qu'elle lui donnât le titre impérial; mais elle s'y était refusée. Elle lui témoignait même beaucoup d'hostilité, et comme elle négociait alors avec les Francs, c'était pour lui une raison de plus de voir les progrès de Clovis avec une vive inquiétude. Il pouvait craindre qu'elle ne les armât contre lui.

Dans ces conditions, il n'hésita pas à soutenir les Wisigoths. Cassiodore, son ministre, dont la correspondance nous a été en partie conservée, prépara de grands armements. Trois armées furent mises sur pied. La plus considérable, placée sous les ordres du comte Ibbas, fut composée de Gépides, hommes dont on vantait la force, la haute taille et l'habileté à lancer des traits. On leur donnait une paye élevée et régulière pour les empêcher de se livrer au pillage, et on devait plus tard leur

distribuer des terres. Avec ces troupes d'élite, Ibbas entra dans la Provence et l'occupa sans difficulté.

Les Francs et les Bourguignons, commandés par Théodoric, fils de Clovis, et par Gondebaud, quittèrent le siége de Narbonne qu'ils avaient entrepris, et allèrent se placer dans la Camargue pour défendre les ponts du Rhône contre ce nouvel ennemi. Ibbas les battit et les rejeta dans les Cévennes; après s'être assuré d'Avignon, il passa le Rhône, et força Clovis à lever le siége de Carcassonne.

Ibbas passa ensuite l'hiver à Narbonne. Au printemps de 509 il entra en Espagne, détrôna Gésalic, qui s'était perdu par son impéritie et sa lâcheté, et rendit le pouvoir au jeune Amalaric, qui joignait au titre d'héritier légitime celui d'être par sa mère petit-fils de Théodoric le Grand. Amalaric rentra en possession de la Septimanie, c'est-à-dire des sept diocèses de Béziers, d'Agde, de Maguelonne, de Nîmes, de Lodève, d'Elne et de Carcassonne[1]. C'était tout ce que les Wisigoths avaient pu sauver de leurs possessions dans la Gaule.

Théodoric, fils de Clovis, descendit des Cévennes avec Gondebaud dans le but de couper la retraite aux Ostrogoths. Il entreprit de nouveau le siége d'Arles, demeura longtemps sous ses murs, et ne pouvant la prendre, essaya de la réduire par la famine. Mais Ibbas le chassa une seconde fois de la Provence, qu'il garda pour son maître et annexa au royaume d'Italie.

Théodoric le Grand publia qu'il arrachait aux Barbares les provinces et les cités dont Ibbas s'était emparé. Il s'efforça de relever Arles et Marseille, rebâtit leurs murs, leur fit des remises d'impôt, leur promit des envois d'argent, et prit l'engagement de protéger leurs intérêts. Il nomma un préfet et un vicaire pour les Gaules, comme si elles recommençaient à faire partie de l'empire. « Nous voulons, avec l'aide de Dieu, disait-il, vaincre de telle sorte que nos nouveaux sujets regrettent de ne pas avoir eu plus tôt le bonheur de nous appartenir[2]. » Cassiodore, son ministre, écrivit aux Provençaux de reprendre avec la toge romaine des mœurs dignes d'elle, et de secouer la rouille de la barbarie.

Mais l'intervention de Théodoric ne put garantir contre les armes des Francs que la Septimanie et la Provence. Ceux-ci

[1] Le nom de Septimanie paraît venir d'une ancienne colonie de soldats romains, établie à Béziers, que Pline appelle Biterræ Septimanorum.

[2] Cassiodore, épître 43.

demeurèrent maîtres de l'Aquitaine, depuis la Loire jusqu'à la Garonne, et même de la Novempopulanie, entre la Garonne et les Pyrénées. Ils remplacèrent dans ces dernières provinces les officiers goths par des officiers de leur nation. Ils occupèrent les terres fiscales que les Goths avaient possédées, et les augmentèrent par de nouvelles confiscations[1]. L'histoire n'a conservé aucune trace du maintien d'une population gothique dans ces pays; ce qui achève de prouver que les Goths y avaient simplement campé, qu'ils ne s'étaient nullement mêlés aux anciens habitants, et que la différence tant d'origine que de religion avait élevé entre les Romains et eux une barrière infranchissable. Ils n'y avaient jamais formé qu'une armée d'occupation. Lorsque cette armée battit en retraite, l'Aquitaine et la Novempopulanie se crurent délivrées d'un joug étranger.

Elles ne firent pourtant que changer de maîtres. Les ravages que les Francs commirent après la victoire, l'habitude où ils étaient de faire des captifs pour les vendre ou les ramener à leur suite, leur avidité que ni le roi ni le clergé ne pouvaient toujours contenir, leur aliénèrent bientôt des populations qui les avaient accueillis d'abord comme des libérateurs religieux. Les Francs étaient, à la religion près, aussi étrangers aux Aquitains que les Goths avaient pu l'être; ils leur inspirèrent la même aversion. Les provinces du midi devinrent de bonne heure un foyer d'opposition contre la monarchie de Clovis et de ses successeurs; les districts des Pyrénées conservèrent même une indépendance presque complète.

Clovis, en regagnant le nord, s'arrêta quelque temps à Tours, où Mélanius, évêque de Rennes, lui apporta la soumission des cités armoricaines et celle des rois ou chefs bretons, (510). Il y reçut aussi des lettres de l'empereur Anastase, qui lui envoyait de Constantinople les insignes consulaires. « Il revêtit, dit Grégoire de Tours, dans la basilique de Saint-Martin la tunique de pourpre et la chlamyde, et ceignit le diadème; puis, montant à cheval, il répandit de sa propre main et avec une grande libéralité de l'or et de l'argent pour le peuple, sur le chemin qui est entre la porte de la cour de la basilique et l'église de la ville[2]. » Ce dernier succès n'était pas le moins important. C'était beaucoup pour lui que de joindre à l'adhésion des évêques et des peuples ces attributs des dignités romaines, que ni Rome

[1] Walter, *Deutsche Rechtsgeschichte*, Erstes Buch, IV, B. I.

[2] Grégoire de Tours, liv. II.

ni Ravenne ne conféraient plus, mais que Constantinople donnait encore. Être reconnu par le successeur des Constantin et des Théodose, équivalait à une déclaration de légitimité. Or, la cour de Byzance était loin de prodiguer les reconnaissances de ce genre; elle résistait, en ce temps-là même, à toutes les sollicitations que lui adressait, dans ce but, le roi des Goths d'Italie.

IV. — L'Église avait prêté à Clovis un concours puissant. Elle s'attribua une part naturelle dans ses succès; elle regarda la monarchie des Francs comme son propre ouvrage. Elle se plut à la considérer comme investie d'une mission providentielle. Clovis fut, à ses yeux, un instrument de Dieu, un nouveau Constantin destiné à faire triompher l'orthodoxie. Elle eut encore une autre prétention ou illusion non moins naturelle : elle voulut inspirer aux princes francs une haute idée de leurs devoirs, en faire, pour répéter une image employée alors fréquemment, des héritiers de David et de Salomon, leur tracer enfin l'idéal d'un gouvernement selon ses vœux[1]. Conception trop pleine de grandeur pour n'être pas aussi fort chimérique.

Il y avait deux hommes dans Clovis, le prince ambitieux et clairvoyant qui s'appuyait sur le clergé, et le soldat germain, que ni l'investiture impériale ni les enseignements de l'Église ne transfigurèrent. D'ailleurs il n'eût pas suffi de transformer le roi, il eût fallu encore transformer la nation. Or, les Francs n'obéissaient pas aveuglément; une partie d'entre eux restaient attachés à leurs anciennes croyances, et Clovis s'était fait parmi les siens beaucoup d'ennemis par son changement de religion. La conduite qu'il tint après son retour d'Aquitaine à l'égard des petits rois de sa nation ou de sa famille, éclaire du jour le plus remarquable sa situation et les mœurs de l'époque. Trouvant chez ces rois des dispositions hostiles, malgré les liens de parenté qui les attachaient à lui, et voulant sans doute assurer l'avenir de la monarchie qu'il venait de fonder, il n'eut pas de repos qu'il ne les eût fait disparaître.

Arrivé à Paris où il comptait fixer sa résidence, il envoya dire secrètement à Clodéric, fils de Sigebert, roi des Francs Ripuaires de Cologne : « Ton père est devenu vieux, et sa bles-

[1] Voir surtout la fameuse lettre de saint Remi à Clovis, qu'on croit avoir été écrite après la bataille du Campus Vocladensis.

sure le fait boiter d'un pied. S'il mourait, son royaume te reviendrait de droit avec notre amitié[1]. »

Clodéric, impatient de régner, aposta des assassins qui frappèrent Sigebert dans la forêt Bochonia. « Mais, continue Grégoire de Tours, dont il faut citer le récit à cause de sa dramatique simplicité, la justice de Dieu précipita le parricide dans la fosse qu'il avait méchamment creusée pour sa victime. Il envoya des messagers à Clovis lui dire : Mon père est mort; son royaume et son trésor sont en mon pouvoir. Envoie-moi quelques-uns des tiens; je leur remettrai volontiers ce qui pourra te convenir... Clodéric montra le trésor de son père aux envoyés de Clovis, et comme ils l'examinaient en détail, il leur dit : « C'est dans ce petit coffre que mon père avait l'habitude » de renfermer ses pièces d'or. — Mets-y la main jusqu'au fond, » lui dirent-ils, pour les prendre toutes à la fois. » Pendant qu'il le faisait et qu'il était tout à fait penché en avant, un des envoyés leva sa hache et lui fendit le crâne. Clovis s'était déjà mis en marche pour le pays des Ripuaires. Il arrive à Cologne, assemble le peuple, lui expose ce qui s'est passé et ajoute :

« Je suis étranger à tout cela; car je ne puis répandre le sang » de mes parents, ce serait un crime. Mais puisque la chose » est faite, je vous donne un conseil que vous accepterez s'il » vous paraît bon. Tournez-vous vers moi pour vivre sous ma » protection. » Les assistants applaudirent à ces paroles en choquant leurs boucliers et en poussant de grands cris; ils élevèrent Clovis sur un pavois et le proclamèrent leur roi[2]. »

Il marcha ensuite contre Cararic, roi de Térouanne. Il s'empara de lui et de son fils; il leur fit d'abord couper les cheveux, signe de dégradation qui les rendait impropres au commandement, et un peu plus tard trancher la tête. Il s'empara ainsi de leur royaume et de leur trésor.

Ragnacaire, roi de Cambrai, était en mauvaise intelligence avec ses leudes, c'est-à-dire avec les grands qui formaient son cortége ou sa *truste* royale. Clovis gagna ces derniers en leur envoyant de l'argent, des bracelets et des baudriers qui imitaient l'or. Puis il marcha contre Ragnacaire, lui livra bataille, et le défit. Le roi vaincu voulut fuir; ses soldats le saisirent, lui lièrent les mains derrière le dos et l'amenèrent à Clovis avec son frère Riquier. Clovis lui dit : « Pourquoi as-tu déshonoré

[1] Grégoire de Tours, liv. II.
[2] Grégoire de Tours, liv. II.

notre race en te laissant enchaîner? Il te valait mieux mourir.» Et levant sa hache, il la lui enfonça dans la tête. Puis se tournant vers Riquier: « Si tu avais secouru ton frère, dit-il, il n'aurait certainement pas été enchaîné, » et il le tua également en le frappant de sa hache. Après leur mort, ceux qui les avaient trahis reconnurent que l'or qu'ils avaient reçu du roi était faux. Ils le lui dirent, et on prétend qu'il leur répondit : « Voilà l'or que mérite celui qui de sa propre volonté entraîne son maître à la mort », ajoutant que la vie devait leur suffire, s'ils n'aimaient mieux expier dans les tourments leur trahison envers leur maître. Entendant cela, ils demandèrent grâce et assurèrent qu'il leur suffisait de la vie.

Clovis fit encore tuer un chef du nom de Rignomer, établi au Mans, et quelques autres de ses parents les plus proches. « Cependant, ayant assemblé un jour les siens, on prétend qu'il leur dit à l'occasion de ceux qu'il avait lui-même fait périr : Malheur à moi qui suis resté comme un voyageur parmi des étrangers et qui n'ai plus de parents qui puissent en cas d'adversité me prêter leur appui. — Ce n'était pas qu'il s'affligeât de leur mort, mais il parlait ainsi par ruse, et pour découvrir s'il lui restait encore quelqu'un à tuer. »

Tout commentaire est inutile après la naïveté éloquente de ces récits. L'historien évêque de Tours, contemporain des petits-fils de Clovis, vivait au milieu des Francs, et les peignait d'après nature, sans chercher à les calomnier ou à les dénigrer. Il était même convaincu, comme tout le clergé de son temps, que l'établissement de leur monarchie avait été dans les desseins de Dieu. Il applique à Clovis les paroles dont l'Écriture sainte se sert à propos des rois qui ont accompli ces desseins; il le représente comme marchant devant le Seigneur avec un cœur droit et faisant ce qui était agréable à ses yeux. On peut donc contester la réalité de plusieurs de ses assertions, accuser son défaut de critique, observer qu'il rapporte des traditions dont il se défend quelquefois d'être le garant; mais il y a un point sur lequel le doute n'est pas permis, c'est la vérité des mœurs que présentent ses tableaux.

On lui a même reproché d'avoir fait l'éloge de Clovis, et d'avoir paru comprendre dans cet éloge une série de perfidies et de cruautés qu'il raconte avec indifférence, presque avec approbation, sans les flétrir comme elles méritaient de l'être; heureusement il faut s'en prendre à l'inhabileté de l'écrivain

plus qu'au jugement de l'évêque. Ce n'est pas la seule fois qu'il s'exprime d'une manière embrouillée, confuse et propre à donner le change au lecteur ; au fond, sa pensée est simple et elle est juste. En ne dissimulant aucune des vengeances de Clovis, aucune de ses perfidies, aucun de ses meurtres, il a respecté la vérité. En même temps il glorifie avec le clergé contemporain les résultats de ce règne, résultats confirmés et accrus depuis un demi-siècle, c'est-à-dire l'unité établie ou préparée dans le gouvernement de la Gaule, les dernières souverainetés païennes détruites, un évêché fondé à Tournai, un champ libre ouvert dans le Nord à la prédication de l'Évangile.

Les Francs, instruments du catholicisme, étaient, les uns païens, les autres chrétiens de la veille. Parmi ces derniers, une partie s'étaient convertis par politique, et la conscience des services qu'ils venaient de rendre à l'Église ne devait pas toujours les rendre dociles à ses enseignements. Ainsi la religion n'avait pas encore changé leurs mœurs. La morale chrétienne trouva aussi chez les peuples germaniques deux principes trop fortement enracinés pour qu'elle pût les détruire de longtemps, si tant est qu'elle en ait jamais triomphé ; l'un, que chacun pouvait ou même devait se faire justice soi-même, règle applicable aux rois comme à tous les hommes libres qui portaient les armes ; l'autre, que le roi pouvait frapper et punir par une nécessité de salut public, sans recourir aux formes judiciaires et sans rendre compte des motifs de sa détermination. Combien de fois l'histoire des Mérovingiens, et même celle de leurs successeurs, ne présente-t-elle pas l'exemple de l'application de ces principes ?

Clovis a fondé avec l'épée l'unité politique de la France, unité jugée nécessaire au maintien de l'unité religieuse. Mais son rôle s'est à peu près borné là, et c'était chose forcée. Les Francs, ne pouvant appliquer aux trois quarts de la Gaule dont ils s'étaient rendus maîtres les institutions germaniques, bonnes pour des peuples qui n'avaient point de villes et pour de simples tribus confédérées, étaient dans l'obligation d'y laisser subsister ou d'y rétablir les institutions romaines. Ils ne changèrent donc rien ni aux divisions administratives, ni au régime municipal, ni à l'ordre ecclésiastique.

La seule chose qui disparut fut la séparation établie autrefois par Constantin entre les pouvoirs civils et les pouvoirs mili-

taires; mais en fait cette séparation elle-même n'avait jamais été complète, et ni les Goths ni les Bourguignons ne l'avaient maintenue. Les officiers francs qui furent chargés de représenter le roi auprès de chaque cité, et dont on traduisit le titre allemand de *grafen* par les titres latins de *comites* ou de *judices*, eurent, comme les anciens proconsuls, des pouvoirs généraux s'étendant aux objets les plus divers, et nécessairement aussi très-arbitraires.

On ne peut citer du gouvernement de Clovis, si toutefois cette expression est permise, que deux actes importants.

Il ordonna que l'ancienne loi des Francs Saliens, conservée traditionnellement jusque-là, fût recueillie et rédigée en latin par des clercs[1]. Il ne fit d'ailleurs point rédiger de code spécial pour ses sujets romains, comme avaient fait les rois des Bourguignons et des Goths.

En second lieu il autorisa la réunion d'un concile à Orléans l'année 511, qui fut la dernière de son règne. Ce concile nombreux, où siégèrent les évêques de la plus grande partie de la Gaule, servit à consacrer les droits et les priviléges de l'Église. Le roi lui confirma les immunités dont elle jouissait pour ses biens-fonds. Il lui garantit l'exercice du droit d'asile, en vertu duquel les basiliques offraient une protection aux accusés contre les vengeances privées, sans les exempter, s'ils étaient coupables, de la poursuite et du châtiment publics. Il confirma les priviléges personnels des clercs. Il détermina enfin les conditions auxquelles les propriétaires ruraux devaient se conformer pour élever des églises paroissiales sur leurs terres, acte remarquable, parce qu'il prouve que les églises, déjà nombreuses dans les villes, tendaient à se multiplier dans les campagnes.

Clovis fit encore aux évêques et au clergé des donations considérables, généralement prises sur les terres fiscales. Il éleva plusieurs édifices religieux, entre autres la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul qui fut plus tard l'église de Sainte-Geneviève, près des murs de Paris; l'abbaye de Saint-Pierre, à Chartres, et celle de Saint-Mesmin, près d'Orléans.

Il mourut en 511, l'année du concile, et laissa quatre fils. Il avait eu l'aîné, Théodoric ou Thierry, d'une première femme ou d'une concubine, et les trois autres de Clotilde : c'étaient Clodomir, Childebert et Clotaire.

[1] Voir plus loin.

V. — L'usage des Francs voulait que tous les fils d'un roi eussent une part égale de l'héritage paternel. Cet usage fut suivi après la mort de Clovis, malgré l'immense accroissement que le royaume avait reçu [1].

Le partage offrait toutefois des difficultés; on sentait le besoin d'affermir des conquêtes récentes et d'assurer la protection du territoire. Aussi, comme Théodoric était un homme, tandis que ses frères n'étaient que des enfants, reçut-il en partage l'Austrasie ou France orientale, c'est-à-dire la Champagne [2], le pays entre la Meuse et le Rhin, et la Germanie au delà du Rhin. Sa capitale fut Metz, qui avait encore un palais impérial, entouré de monuments romains, de thermes, d'une naumachie, d'un amphithéâtre. On y joignit au midi l'Auvergne, avec les pays voisins du Velay et du Gévaudan. Ces provinces étaient particulièrement exposées, les premières aux invasions des Barbares du Nord, les secondes aux révoltes des habitants gallo-romains, ou même aux attaques des Bourguignons et des Goths. Théodoric se trouva de cette manière maître de la partie la plus considérable de l'empire franc.

Ses frères, plus jeunes, se partagèrent la *Neustrie,* ou le nouveau royaume d'Occident, c'est-à-dire les provinces gallo-romaines, à l'ouest des Ardennes et de la Champagne, et au nord de la Loire. Clodomir eut les provinces voisines de ce fleuve, Berry, Maine, Anjou, Touraine, avec Orléans pour résidence; Childebert, Paris, Melun, Chartres et le littoral de la Manche; Clotaire, Soissons, avec le pays qui s'étend depuis la Somme jusqu'au cours inférieur de la Meuse, et qui comprenait les anciennes terres des Saliens. Telle fut à peu près dans le nord la division géographique, sauf les irrégularités et les enclaves. Au sud de la Loire, chaque roi se fit attribuer un nombre déterminé de cités et de *pagi.* On a supposé qu'ils avaient voulu posséder chacun des pays donnant des productions différentes, car les revenus des domaines, et même les contributions des cités, consistaient, au moins partiellement, en produits naturels.

Un tel partage du territoire entraînait celui du gouvernement, celui du trésor et celui des domaines fiscaux. On doit remarquer pourtant qu'il n'allait pas à un démembrement de

[1] « Æqua lance diviserunt, » dit Grégoire de Tours.

[2] Les plaines en deçà de la Meuse portaient ce nom dès le quatrième siècle.

la monarchie, que les quatres royaumes étaient considérés comme ne formant qu'un seul État, et que leurs sujets n'étaient nullement étrangers les uns aux autres [1]. C'était donc une espèce de tétrarchie, bien que fort différente de celle de Dioclétien. En fait, l'unité fut, sans qu'on se l'explique bien, toujours maintenue ou pour le moins toujours rétablie. Le partage était d'ailleurs une œuvre nationale, confirmée par les antrustions et par l'assemblée des Francs.

Pour les Gallo-Romains, on exigea d'eux qu'ils prêtassent un serment de fidélité aux princes sous le gouvernement desquels leurs cités étaient placées. Ainsi l'usage des serments de fidélité est aussi vieux que la monarchie.

Les princes mérovingiens séjournaient quelquefois dans les palais romains, plus souvent dans des *villas* ou vastes habitations rurales, bâties sur la lisière des forêts, à proximité des grandes chasses. Ils passaient successivement d'un domaine à l'autre, pour en consommer les produits sur le sol même; ils s'y faisaient précéder de leurs officiers domestiques, qui devinrent un jour les grands officiers de la couronne, et ils s'y rendaient accompagnés d'une foule nombreuse de compagnons et de serviteurs de tout rang. D'après les idées germaniques, la domesticité royale anoblissait; les hommes placés dans la *truste* du prince, ceux qui le suivaient dans ses chasses ou dans ses guerres et qui vivaient près de lui, ses antrustions, suivant l'expression germanique, ses convives, suivant l'expression romaine, étaient les premiers de la nation. C'était à eux qu'étaient réservés les commandements et les charges du gouvernement. Ainsi les rois des Francs avaient des cours nombreuses, brillantes même, où les ambitions se donnaient rendez-vous.

Quoique avec le système des partages les divisions intérieures fussent à redouter, elles furent conjurées assez longtemps par la nécessité où se trouvèrent les fils de Clovis de défendre des intérêts communs, de repousser de nouvelles invasions germaniques, d'achever la conquête des Gaules, et de vaincre les résistances de provinces telles que l'Aquitaine, où leur domination était moins acceptée que subie. Aussi agirent-ils d'abord avec un certain concert.

[1] Waitz, t. II, liv. II. Ils pouvaient avoir des biens dans deux royaumes. Les conciles provinciaux se tinrent plusieurs fois suivant l'ancienne division de la Gaule en provinces.

VI. — Théodoric, roi d'Austrasie, après avoir repoussé en 515 des pirates saxons dont les barques remontaient le Rhin, entreprit d'étendre son protectorat sur les différentes tribus germaniques. Ses frères, les fils de Clotilde, se préparèrent à continuer dans le midi de la Gaule l'œuvre inachevée de leur père. L'Aquitaine n'était soumise qu'à demi; le royaume des Bourguignons restait debout. Les Wisigoths et les Ostrogoths continuaient de posséder tout le littoral de la Méditerranée entre les Pyrénées et les Alpes, ce qui représentait à peu près l'ancienne province romaine avant César. Les rois francs eurent l'ambition naturelle d'étendre leur empire jusqu'aux limites même de la Gaule. Ils étaient d'ailleurs poussés par leurs *leudes,* c'est-à-dire par les grands qui les entouraient. Ces leudes étaient ambitieux et avides; enrichis par les dernières conquêtes, ils ne songeaient qu'à en faire de nouvelles.

Pendant plusieurs années la diplomatie active de Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, et la crainte qu'il inspirait, arrêtèrent ces convoitises. Uni par des alliances de famille à tous les princes des nations germaniques, Théodoric exerça une sorte de pouvoir modérateur et de protectorat pacifique. Mais en l'année 523, Sigismond, roi de Bourgogne, ayant tué dans un moment de fureur un fils qu'il avait eu d'un premier lit et s'étant aliéné par ce meurtre insensé le roi d'Italie, aïeul maternel du jeune prince, l'occasion parut favorable aux trois fils de Clotilde pour achever une conquête projetée par leur père. Ils saisirent, suivant Grégoire de Tours, le prétexte dont Clovis s'était déjà servi en l'an 500. Ils déclarèrent vouloir venger le meurtre des parents de Clotilde. Ces vengeances, dont le temps n'amortissait pas la fureur, étaient dans les mœurs de l'époque aussi bien que les crimes qui les inspiraient. Quant au catholicisme, rien n'indique que les rois francs aient cette fois invoqué ses intérêts. Sigismond s'était converti à l'orthodoxie, en cédant à l'influence d'Avitus; toutefois il n'osait en faire profession publique, de peur d'irriter ses leudes, dont le plus grand nombre était encore arien.

Sigismond portait les titres de comte et de patrice, que son père avait reçus autrefois des empereurs d'Occident, et qu'il avait reçus lui-même d'Anastase, empereur d'Orient. « Nous ne sommes que vos soldats, disait-il à Anastase dans une lettre écrite en son nom par l'évêque de Vienne, et c'est à ce titre que nous gouvernons notre peuple. C'est un des ornements de votre

immense empire d'avoir si loin des sujets, et rien ne prouve mieux l'étendue de votre pouvoir que la distance à laquelle nous vous obéissons [1]. » Peut-être Sigismond, menacé par l'ambition des Francs, chercha-t-il à obtenir la faveur et l'appui moral de la cour de Constantinople; mais cette cour, très-attentive à maintenir ses droits de suzeraineté, était trop faible et trop occupée d'intérêts plus immédiats pour exercer une influence sur les événements éloignés de la Gaule.

Les trois fils de Clotilde, Clodomir, Childebert et Clotaire, envahirent la Bourgogne en 523. Ils s'y étaient assuré des intelligences [2]. Sigismond, qui avait cessé d'être soutenu par les Goths, se vit encore abandonné par une partie des siens. Vaincu, il chercha un asile dans le couvent d'Agaunum ou Saint-Maurice-en-Valais, qu'il avait richement doté. Des traîtres l'y saisirent. Il fut livré avec sa femme et ses enfants à Clodomir, qui les emmena prisonniers à Orléans.

Les Francs, malgré leur succès, ne purent enlever dans cette première campagne aucune des cités bourguignonnes, et durent revenir à la charge l'année suivante. Cette fois ce fut Théodoric d'Austrasie qui commanda l'armée. Clodomir l'accompagna, et donna en partant l'ordre de jeter ses prisonniers dans un puits. « L'homme, disait-il, qui marche contre un ennemi, ne doit pas en laisser un autre derrière lui. » Dans toutes les cours d'origine germanique, il suffisait qu'un prince fût redouté par un motif quelconque pour qu'on le sacrifiât immédiatement et sans hésitation. En pareil cas, le meurtre était regardé comme une nécessité d'État. Mais Clodomir expia presque aussitôt la mort de son rival. Il fut tué dans la bataille que les Francs livrèrent près de Vézeronce, dans une plaine voisine du haut Rhône, à Godemar, frère et successeur de Sigismond. Sa tête sanglante, facilement reconnaissable aux longues tresses de cheveux qui distinguaient les rois mérovingiens, fut promenée au bout d'une pique, et cette vue jeta l'effroi parmi les siens. Théodoric d'Austrasie dut se retirer avec les débris de son armée, et la conquête de la Bourgogne fut encore ajournée.

On ne sait pas bien quelle fut pendant cette guerre l'attitude de Théodoric le Grand, mais après la bataille de Vézeronce,

[1] Avitus, lettre 83, écrite au nom de Sigismond. « Cum gentem nostram videamur regere, non aliter nos quam milites vestros credimus ordinari. »

[2] « Multitudo maxima Burgundionum se Francis sociavit. » — *Vita S. Sigismundi.*

un de ses généraux occupa définitivement Genève et toutes les cités qui se trouvaient entre la Durance et l'Isère [1].

Childebert et Clotaire voulurent profiter de la mort de leur frère pour s'emparer de ses États et se les partager avec son trésor. Clodomir laissait trois fils enfants, que Clotilde avait recueillis près d'elle à Paris. Les oncles insistèrent pour que leurs neveux fussent remis entre leurs mains; ils promettaient de les couronner. Quand on les leur eut livrés, ils firent demander à Clotilde si elle aimait mieux les voir morts ou privés de leur chevelure, signe de leur naissance royale, et enfermés dans un monastère. La vieille reine, à l'aspect des ciseaux et de l'épée nue que lui présentait Arcadius, l'envoyé de ses fils, répondit au hasard qu'elle aimait mieux les voir morts que tondus. Telle fut du moins la réponse que rapporta Arcadius. « Aussitôt, continue Grégoire de Tours, Clotaire prit le plus âgé par le bras, le jeta contre terre, et lui plongeant un couteau dans l'aisselle, le tua impitoyablement. Aux cris poussés par l'enfant, son frère se prosterne aux pieds de Childebert, et lui prenant les genoux, s'écrie en pleurant : Secours-moi, mon bon père! que je ne périsse pas comme mon frère. Alors Childebert, le visage mouillé de larmes, dit à Clotaire : Je t'en supplie, mon cher frère, accorde-moi qu'il vive; je te donnerai pour sa vie ce que tu demanderas; seulement ne le tue pas. Clotaire transporté de fureur : Ou repousse-le, s'écrie-t-il, ou tu vas mourir à sa place; c'est toi qui es l'auteur de tout ceci, et te voilà bien prompt à manquer à ta foi. Childebert, à ces mots, repoussa l'enfant vers Clotaire, qui le prit, lui enfonça un couteau dans le côté comme il avait fait à son frère et l'égorgea [2]. » L'un de ces enfants avait dix ans, l'autre sept. Un troisième, Clodoald, fut sauvé par quelques serviteurs fidèles; plus tard, il se fit moine et donna son nom au monastère de Saint-Cloud, près de Paris [3].

VII. — La mort de Théodoric le Grand, roi d'Italie, en 526, laissa le champ libre aux fils de Clovis pour leurs conquêtes, soit dans la Germanie, soit dans la Gaule méridionale. Comme la Germanie n'avait jamais eu de centre d'unité, ses peuples

[1] Du Roure, *Histoire de Théodoric*, t. II, liv. VII.

[2] Grégoire de Tours, liv. III, c. XVIII.

[3] On ne sait pas la date exacte de l'assassinat des fils de Clodomir, mais il dut avoir lieu peu de temps après sa mort.

divisés semblaient destinés à devenir la proie de l'une des deux grandes puissances, d'origine germanique, qui s'étaient élevées sur les ruines de l'empire d'Occident, c'est-à-dire de la monarchie des Goths ou de celle des Francs. Son sort fut fixé par le déclin rapide de la monarchie des Goths après Théodoric le Grand.

Les rois des Francs furent dès lors appelés à ranger les peuples d'outre-Rhin sous leur obéissance.

Parmi ces peuples, un seul avait quelque force par lui-même, c'étaient les Thuringiens, dont le territoire s'étendait entre l'Unstrutt et la Saale. Le roi Hermanfred avait fait périr ses deux frères pour s'emparer de leur héritage. Théodoric d'Austrasie, d'abord son allié et son complice dans ce double crime, finit par le dépouiller à son tour; il l'emmena en captivité et rendit la Thuringe tributaire. Quelque temps après, Hermanfred, visitant les murs de Tolbiac, près de Cologne, passa sur une plate-forme, tomba du haut des remparts, et se tua sur le coup. Le bruit courut qu'il en avait été précipité par l'ordre de Théodoric, pressé de se débarrasser d'un hôte incommode.

Quand les Austrasiens, maîtres de la France d'outre-Rhin (Franconie et Hesse) jusqu'à l'Unstrutt, eurent acquis la suzeraineté de la Thuringe, ils dominèrent toute la Germanie centrale. Un peu plus tard, Théodebert, fils de Théodoric, soumit les Allemands, dont une partie avait été réduite à l'état de tributaires après la bataille de Tolbiac. La soumission des Bavarois suivit de près et acheva l'incorporation du midi à l'empire des successeurs de Clovis.

Le nord offrit une plus longue résistance; cependant Théodebert et son fils imposèrent des tributs aux Frisons et aux Saxons, qui occupaient les plaines situées entre les bouches du Rhin et celles de l'Elbe [1].

C'est là un côté de l'histoire des rois mérovingiens que Grégoire de Tours, particulièrement occupé de la Gaule, a un peu laissé dans l'ombre, mais qu'il ne faut pas perdre de vue. Car la suzeraineté de la Germanie a été pour eux un élément de force essentiel. Il en est résulté aussi une grande différence entre leur monarchie et les autres États fondés par les Bar-

[1] Les vers de Fortunat et les lettres de plusieurs des papes de ce temps nomment les peuples germains qui furent soumis par les différents rois d'Austrasie.

bares. Les Francs, conservant un point d'appui dans la contrée dont ils étaient originaires, ont dû garder leurs caractères distinctifs mieux que les Goths, les Lombards et les autres peuples de même race, perdus au milieu des anciennes populations de l'empire.

Pour étendre et conserver leur autorité au delà du Rhin, ils y encouragèrent la prédication du christianisme, qui y suivit à peu près la marche de leurs enseignes militaires. La conversion de la Bavière avait été entreprise à la fin du cinquième siècle; celle de la Thuringe le fut au commencement du sixième. L'Église a canonisé Radegonde, princesse du sang royal des Thuringiens, que Théodoric avait emmenée en captivité, que Clotaire épousa, qui plus tard se sépara de lui pour embrasser la vie religieuse, et qui fonda à Poitiers le célèbre couvent de femmes auquel elle donna son nom. Toutefois les progrès du christianisme furent d'abord assez lents dans l'Allemanie, la Bavière, la Thuringe et la France transrhénane, par la raison que le prosélytisme religieux devait se porter d'abord sur la partie de la Belgique habitée par les populations saliennes et ripuaires, et où les païens étaient encore nombreux.

On attribue à Théodoric, fils de Clovis, d'avoir le premier promulgué, peut-être même fait rédiger la loi des Ripuaires, celle des Allemands et celle des Bavarois, c'est-à-dire les anciennes coutumes de ces peuples. Les clercs à qui cette rédaction fut confiée, non contents d'introduire dans ces lois de puissantes garanties pour le clergé chrétien, essayèrent aussi d'en corriger la barbarie en y faisant pénétrer l'esprit du christianisme. « Les choses qui étaient suivant la coutume des païens, dit un ancien texte, Théodoric les changea suivant la loi des chrétiens; cependant il ne put tout amender, parce que la coutume des païens était trop ancienne et trop enracinée [1]. »

Ainsi les fils de Clovis continuèrent le règne de leur père, et l'Église ne cessa de les regarder comme des instruments dont Dieu se servait pour le triomphe du christianisme. Mais si la nouvelle religion régnait officiellement dans leur palais et servait d'enseigne à leur politique, elle n'avait encore aucune action ni sur leur esprit ni sur celui des grands qui les entouraient. Les uns et les autres n'avaient, comme on l'a dit, ni abdiqué un seul des vices païens, ni adopté une seule des

[1] Tiré d'un des prologues de la loi salique.

vertus chrétiennes[1]. Les rois de cette génération paraissent même avoir été plus corrompus, et si l'on peut employer le mot, plus barbares que leurs prédécesseurs, parce qu'ils n'avaient plus les mêmes ménagements à garder. Tout en restant fidèles au rôle tracé par Clovis, en montrant même parfois une intelligence assez vive de leur situation et des besoins de leur gouvernement, ils se livrèrent sans frein aux passions que le pouvoir et la richesse développaient chez eux; ils se plongèrent dans le luxe et les jouissances, comme avaient fait autrefois les Héliogabale, les Gallien et tous ces Césars qui, nés dans la pourpre, avaient étonné le monde de leurs débauches et de leurs folies.

L'Église, qui voulut voir en eux des instruments de sa politique, trouva aussi des maîtres, et des maîtres défiants et jaloux. Son influence put grandir dans les cités et les curies, pénétrer davantage tous les rangs de la société. Elle put multiplier les missions et les conversions. Mais l'intérieur des cours lui resta plus ou moins fermé. Les crimes d'État échappèrent surtout à sa juridiction et à ses atteintes. Pourtant elle ne manqua pas à son rôle. Elle lança plusieurs excommunications contre les fils de Clovis, et les força de respecter ses résistances. Nicet, évêque de Trèves, tint tête aux rois et aux grands d'Austrasie, et brava des menaces d'exil que ceux-ci n'osèrent exécuter[2].

VIII. — Des troubles survenus dans les provinces méridionales et quelques divisions intérieures, retardèrent encore la conquête de la Bourgogne et des dernières possessions des Goths.

L'Auvergne, placée par le sort dans le lot de Théodoric d'Austrasie et maltraitée par ses officiers, profita en 530 d'une campagne qu'il faisait en Germanie pour se donner à Childebert. La division de l'empire permettait aux provinces et aux cités du midi d'espérer un sort plus favorable, en transportant leur obéissance d'un prince à un autre, et en faisant leurs conditions avec leur nouveau maître. Quelques grands d'Auvergne, entre autres Arcadius, qui avait demandé à Clotilde les fils de Clodomir et qui était de la famille des Apollinaires, allèrent trouver Childebert et offrirent de lui livrer la province.

[1] M. de Montalembert, *Les moines d'Occident*.
[2] Grégoire de Tours, *Vie des Pères*, c. XVII.

Comme le bruit s'était répandu que Théodoric était mort, Childebert accepta l'offre et mena ses leudes dans la Limagne. Mais à peine y était-il entré qu'il apprit que son frère revenait de la Germanie vivant et victorieux; il appréhenda sa vengeance et se retira.

Théodoric, à qui ses fidèles demandaient impérieusement la conquête et le pillage de la Bourgogne, les réunit et leur dit : « Suivez-moi, je vous conduirai dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous en pouvez désirer, et d'où vous enlèverez des troupeaux, des esclaves, des vêtements en abondance [1]. » Les leudes acceptèrent, à la condition qu'ils auraient une entière liberté de pillage. Théodoric les conduisit en Auvergne, où ils n'épargnèrent rien, pas même les églises. Après avoir assiégé Clermont, inutilement il est vrai, ils prirent et saccagèrent Thiers, puis, remontant la vallée de l'Allier, ils pillèrent le monastère d'Issoire (Iciodorum) et la basilique de Saint-Julien de Brioude, où la population avait cherché asile; les malheureux qui s'y trouvaient furent enchaînés et réduits en esclavage. Châteaux, villages, tout fut détruit. Les Francs coupaient les arbres par le pied, renversaient les maisons, chargeaient leurs chariots du produit de leurs rapines, et tuaient jusqu'aux prêtres. Tournant le Cantal, ils allèrent assiéger le château de Méroliac (Chastel Merlhac ou Marsiac), que sa position rendait imprenable; ils s'en emparèrent pourtant par la faute des habitants, auxquels ils imposèrent une forte rançon. Ensuite ils regagnèrent l'Austrasie avec un énorme butin et de longues files de captifs qu'ils vendaient sur leur route. « Rien, dit une chronique, ne fut laissé aux habitants, si ce n'est la terre, que les vainqueurs ne pouvaient pas emporter [2]. » Théodoric donna pour gouverneur à l'Auvergne, châtiée et ruinée, un Franc nommé Sigewald, dont Grégoire de Tours dit qu'il ravissait le bien d'autrui, et que ses serviteurs ne cessaient de commettre des vols, des homicides, des violences et d'autres crimes, sans que personne osât murmurer devant eux [3].

Le tableau de cette guerre d'Auvergne, que l'évêque historien, originaire de la province, et particulièrement soucieux de rapporter les événements de son pays natal, a présenté avec un certain détail, permet de juger la manière dont avaient lieu les

[1] Grégoire de Tours, liv. III, c. II.
[2] *Chronique de Verdun*; dom Bouquet, t. III.
[3] Grégoire de Tours, liv. III, c. XVI.

expéditions des Francs et les désastres qui les accompagnaient. On voit comment la conquête avait exalté les convoitises et l'avidité des leudes. Théodoric fit de vains efforts pour soustraire à leurs dévastations les biens du clergé. Ils imposaient leurs exigences aux rois en les menaçant de les abandonner les uns pour les autres, ou de les déposer et d'en élire d'autres à leur place. Ceux d'entre eux qui appartenaient ou se disaient appartenir à la famille mérovingienne se croyaient en droit d'aspirer à la couronne. L'un d'eux, nommé Mundéric, se fit élever sur le pavois. Mais il fut assiégé par Théodoric dans le château de Vitry, et paya de sa tête son usurpation.

Childebert et Clotaire recommencèrent, en 531, leur campagne contre la Bourgogne. Il s'ensuivit une guerre de trois ans qui se termina par la conquête du royaume, en 534. Il est probable que l'état du pays fut peu changé, et que les vainqueurs se contentèrent d'obtenir la reconnaissance des grands, celle des évêques et celle des cités. Car les Bourguignons ne furent pas dépossédés, comme l'avaient été au temps de Clovis les Wisigoths de l'Aquitaine. Procope affirme qu'ils conservèrent les terres qu'ils avaient reçues autrefois comme hôtes de l'empire.

Théodebert, fils de Théodoric d'Austrasie, entreprit, pendant que ses oncles soumettaient la Bourgogne, d'enlever aux Ostrogoths ce qu'ils possédaient au midi de la Gaule, c'est-à-dire la Provence, le Rouergue, le Velay, le Gévaudan, dont ils s'étaient emparés après la mort de Clovis, et le pays entre la Durance et l'Isère, conquis par eux sur les Bourguignons. Il les chassa sans aucune peine du Rouergue, du Gévaudan et du Velay, où les Francs avaient pour eux la sympathie des catholiques. Dalmace, évêque de Rodez, contribua beaucoup au triomphe des Austrasiens. Théodebert entra ensuite dans la Provence et alla mettre le siége sous les murs d'Arles, en 533.

Tout à coup la nouvelle de la mort de son père l'obligea de courir à Metz pour s'y faire proclamer et déjouer les complots de ses oncles. Les règles de succession n'étaient pas encore ce qu'elles furent plus tard. Les différents royaumes francs étaient considérés comme les parties d'un même empire, et se partageaient entre les frères; mais si l'un de ceux-ci venait à mourir, le droit d'accroissement existait en faveur des survivants ou de l'un d'eux, pourvu toutefois que les fidèles y consentissent. Les fidèles se prononcèrent dans cette circonstance

pour Théodebert, et ses oncles finirent par le reconnaître. Peut-être Childebert et Clotaire mirent-ils pour condition à cette reconnaissance que le nouveau roi d'Austrasie se joindrait à eux pour achever la conquête de la Bourgogne. Du moins Théodebert prit part à leur dernière campagne dans ce pays, en 534.

Les Goths d'Italie mirent peu d'obstacles à toutes ces entreprises des Francs. Ils étaient alors déchirés par les révolutions. Leur reine, Amalasunthe, fille de Théodoric le Grand et d'une sœur de Clovis, fut éloignée de la cour, puis assassinée par Théodat, son cousin, qu'elle venait d'épouser et d'élever au trône. Les rois mérovingiens, dont Amalasunthe était la proche parente, et qui ne cherchaient qu'une raison ou un prétexte de guerre, défièrent le meurtrier.

Théodat, menacé par les fils de Clovis, se vit en même temps attaqué par les Romains de Constantinople, qu'on commençait à désigner plus particulièrement du nom de Grecs, et pour qui Bélisaire venait de reconquérir l'Afrique sur les Vandales. L'empereur Justinien, fier de ce triomphe et de quelques autres succès, obtenus d'ailleurs facilement sur les petits peuples barbares voisins de ses frontières, ne prétendait à rien moins qu'à reprendre successivement les différentes provinces de l'ancien empire d'Occident, en commençant par l'Italie. Il voulait mettre à profit l'affaiblissement des Ostrogoths, leurs divisions et l'irritation des Italiens orthodoxes, aigris par les persécutions de maîtres ariens. Bélisaire fut envoyé faire le siége de Naples. A partir de ce moment les conspirations se succédèrent à Ravenne. Vitigès, un des officiers de Théodat, le tua et se fit proclamer à sa place. Comme il avait à combattre les Grecs et à lutter contre les orthodoxes; il résolut d'acheter la paix des rois francs. Pour s'assurer leur alliance il leur céda la Provence, qu'il était d'ailleurs en danger de perdre, et qu'ils se partagèrent. Childebert eut Arles; Clotaire, Marseille, et Théodebert le reste du pays.

Justinien, intéressé à ce que les fils de Clovis ne devinssent pas les alliés des Goths d'Italie, voulut les détacher de cette alliance, et ne négligea rien pour les entraîner dans une guerre à laquelle l'arianisme de ses adversaires imprimait un caractère religieux. Pour les gagner, il offrit de leur abandonner les droits de souveraineté que l'empire s'était toujours réservés sur la Provence, de leur payer un subside militaire et de donner la

puissance consulaire à Théodebert[1]. Ces propositions furent acceptées, car les Francs tenaient à obtenir pour leurs nouvelles acquisitions la confirmation de la cour de Constantinople, qui continuait d'être regardée comme la source de toute légitimité. On a prétendu que Théodebert s'était conduit en vrai chef de Barbares, flattant tour à tour les Goths et les Grecs, et ne songeant qu'à les tromper. Il faudrait, pour bien apprécier ces négociations, les connaître mieux; nous ne savons même pas les dates des traités qui furent signés avec Vitigès et Justinien. Mais il était naturel que Théodebert, sollicité également par les envoyés de Ravenne et ceux de Constantinople, mît cette situation à profit, et si mal connue que soit la diplomatie de cette époque, nous pouvons affirmer qu'elle n'était ni moins éclairée, ni moins habile que celle de nos jours.

Théodebert envoya d'abord quelques secours à Vitigès contre ses sujets révoltés, sans se commettre avec les Grecs; puis il passa les Alpes en personne, l'an 539, avec une armée que les historiens portent au chiffre évidemment très-exagéré de cent mille hommes. Une querelle étant survenue entre ses soldats et les Goths, il saisit cette occasion de se séparer de ces derniers, les attaqua et les battit au pont de Pavie. Ses soldats, dont une partie étaient encore païens, ce qui donne à croire qu'il avait amené avec lui des contingents de la Germanie, commirent les plus grands excès, sans épargner les villes qui, comme Pavie et Gênes, appartenaient à leurs nouveaux alliés, les Impériaux. Il survint une épidémie terrible et pareille à celles qui avaient décimé si souvent les armées germaniques sous un climat brûlant et malsain pendant les jours les plus chauds de l'été. Théodebert fut obligé de se retirer, et ne garda que quelques petites places où il laissa des garnisons. Cette campagne fut sans doute le prix auquel les rois francs achetèrent la cession des droits de Justinien sur la Provence[2]. Quelque temps après ils parurent à Arles aux jeux du cirque avec le costume des empereurs romains, et firent frapper à Marseille la monnaie impériale à leur effigie.

Encouragés par leurs succès, ils ne cessaient de porter leurs vues sur les contrées du midi. En 542, Childebert, assisté de Clotaire, passa les Pyrénées, s'empara de Pampelune et assiégea

[1] L'histoire ne parle pas de la cession des droits sur la Bourgogne; mais on ne peut douter qu'ils y fussent compris.

[2] Cette cession eut lieu en 539, suivant Dubos.

Saragosse. Cependant les deux princes ne rapportèrent de cette expédition que du butin et les reliques de saint Vincent, en l'honneur duquel Childebert fit bâtir près de Paris un monastère que l'évêque Germain devait achever peu après. Ce fut la célèbre abbaye de Saint-Germain des Prés.

Théodebert gardait quelques petites garnisons qui lui assuraient l'entrée de l'Italie. On ne peut douter qu'il formât des projets sur ce pays. L'historien grec Agathias l'affirme, et ajoute même, ce qui est moins probable, qu'il songeait à étendre ses conquêtes jusqu'à Constantinople. Cette dernière imputation prouve au moins que les Grecs voyaient d'un œil très-inquiet l'ambition de leurs alliés. Quoi qu'il en soit, Buccelin, un des généraux du roi d'Austrasie, occupa un instant le nord de la Péninsule, de la Ligurie à la Vénétie, sauf quelques villes. Totila, successeur de Vitigès, acheta la paix aux Francs par la cession de ces deux provinces. Les Goths étaient épuisés, et Justinien n'eût pas mis dix-sept ans à les chasser de l'Italie, s'il n'eût continuellement marchandé de l'argent et des hommes aux généraux qui remplacèrent Bélisaire.

Théodebert mourut en 548, après un règne d'un peu plus de quatorze ans, pendant lequel il s'était montré très-supérieur aux autres princes de sa famille. Il était comme eux de mœurs déréglées, mais il avait, outre ses talents militaires, un caractère brillant et généreux, et il aimait à s'entourer de conseillers instruits et lettrés. « Il gouvernait, dit Grégoire de Tours, son royaume avec justice, honorant les évêques, faisant des dons aux églises, secourant les pauvres, et distribuant de nombreux bienfaits d'une main libérale et charitable [1]. »

Théodebald, son fils, encore enfant, lui succéda. Les envoyés des Goths et ceux des Grecs, dont la lutte se prolongeait sans paraître approcher de son terme, vinrent assiéger le jeune prince de leurs sollicitations rivales. Seulement les ambassadeurs de Justinien voulaient qu'avant tout traité la Ligurie fût rendue à leur maître, souverain de droit de l'Italie entière. Cette exigence décida les conseillers de Théodebald à se déclarer pour les Goths et à envoyer dans la Péninsule, sous les ordres de Buccelin, Leutharis et Amigus, une armée dont les historiens du temps portent le chiffre, avec leur exagération ordinaire, à soixante-quinze mille hommes.

[1] Livre II, chap. XIV.

Quand cette armée eut passé les Alpes, elle trouva que l'Italie avait changé de face. Les Grecs étaient victorieux, les Goths abattus par la mort de Téias, leur dernier roi, et le pays entier au pouvoir de Narsès, général de Justinien, qui venait de faire un effort décisif. Ces changements n'arrêtèrent pas les Francs; ils résolurent de détruire les Grecs, soit pour relever le royaume des Goths, soit plutôt pour conserver ce qu'ils possédaient dans la Péninsule et y étendre leurs conquêtes. Ils se divisèrent en deux corps, dont l'un, conduit par Leutharis, ravagea toutes les côtes de l'Adriatique, et l'autre, sous Buccelin, celles de la Méditerranée jusqu'à la Sicile. Mais le premier de ces corps fut détruit par les maladies et le climat. L'autre fut taillé en pièces par Narsès en 554, près de Capoue, sur les bords du Casilin. La bataille du Casilin fut une des plus considérables de ce siècle. Les Francs commencèrent par percer les lignes ennemies; malheureusement, entraînés par l'ardeur du combat, ils se jetèrent sur le camp des Grecs pour le piller, et y furent surpris par un corps de réserve que Narsès avait caché avec soin. Buccelin fut tué; la plupart de ses soldats restèrent sur la place, et les provinces italiennes occupées par Théodebert furent perdues.

Malgré ce double désastre et cet échec définitif qui donne à nos campagnes d'Italie de cette époque une certaine ressemblance avec celles qui eurent lieu mille ans plus tard, elles ne furent pas sans gloire pour la nation. Les Francs, qui avaient porté leur limite au pied des Alpes, et arraché à Justinien les derniers titres de sa suzeraineté sur les Gaules, avaient encore promené leurs armes jusqu'au détroit de Messine. Ils se vantaient d'être le premier peuple militaire de l'Occident, et si l'empire d'Occident devait être rétabli un jour, quoique ce jour fût encore éloigné, ce ne pouvait être qu'à leur profit.

IX. — Ici pourtant s'arrêta l'impulsion conquérante que Clovis avait donnée à la nation. Les divisions intérieures commencèrent. Quelques mésintelligences avaient déjà éclaté entre les rois, après la mort de Clodomir et celle de Théodoric d'Austrasie, c'est-à-dire chaque fois qu'il s'était présenté une question de succession, modifiant le partage de 511. Toutefois l'accord avait été rétabli promptement dans ces deux circonstances, ainsi que dans une première guerre civile survenue en 537 entre Childebert et Clotaire. En 555, la mort du jeune

Théodebald, qui ne laissait pas d'enfants, en fit éclater une plus sérieuse.

Clotaire, roi de Soissons, se présenta aux leudes d'Austrasie, fut proclamé par eux, recueillit l'héritage de son neveu, et même épousa sa veuve, comme il avait épousé autrefois celle de Clodomir, suivant un ancien usage. Il la quitta, il est vrai, presque aussitôt, sur les remontrances des évêques. Clotaire était encore actif et belliqueux, et il avait cinq ou six fils, héritiers futurs de la monarchie; ces raisons décidèrent sans doute les Austrasiens à l'élever sur le pavois, en excluant Childebert qui n'avait que des filles, c'est-à-dire point de successeur direct. Les Francs semblent avoir craint pour leurs rois le goût du repos et l'abandon des vertus guerrières; la suite des événements prouverait que ces appréhensions étaient fondées. On peut croire aussi qu'ils sentaient vivement leurs derniers revers d'Espagne et d'Italie. Clotaire, à peine élu par les Austrasiens, dut marcher à leur tête contre les Thuringiens et les Saxons, qui refusaient de payer les tributs accoutumés; ces tributs consistaient en un nombre déterminé de têtes de bétail [1]. Arrivé dans la Saxe, le roi voulut accepter les offres de paix que lui apportaient les habitants. Les leudes insistèrent pour qu'il les rejetât. Trouvant chez lui une résistance formelle, ils se jetèrent sur sa tente, la déchirèrent, l'en arrachèrent de force en l'accablant de menaces et d'injures, et ne lui laissèrent la vie qu'à la condition de les mener au combat.

Pendant ce temps, Childebert, mécontent de n'avoir eu aucune part à l'héritage de Théodebald, s'entendit avec Chramne, un des fils de Clotaire. Chramne était lieutenant de son père en Auvergne. Envoyé dans la province, déjà troublée, pour en calmer l'agitation, il ne fit que la troubler encore davantage. Clotaire fut obligé de le rappeler. Le jeune prince, inconsidéré et ambitieux, refusa d'obéir, se ligua avec son oncle Childebert, courut à Poitiers et à Limoges, et entreprit de soulever l'Aquitaine, où les esprits, hostiles aux Francs, pouvaient être facilement entraînés. Les milices de ces deux cités s'armèrent en sa faveur.

Les milices des cités étaient chargées du maintien de l'ordre [2];

[1] Celui des Saxons était de cent têtes de bétail livrables chaque année. On l'appelait *inferenda*.

[2] Ceci est prouvé par différents passages de Grégoire de Tours, liv. V, c. XXVII; liv. VI, c. XXXI; liv. IX, c. XXXI.

cependant on les employait, quand il était nécessaire, à un rôle plus actif. Elles étaient composées, comme sous les empereurs, de recrues que les propriétaires fournissaient à l'État. Les Francs avaient conservé l'ancien système de conscription, parce qu'ils avaient besoin de troupes pour la police locale et pour tenir dans leurs armées la place que les auxiliaires tenaient autrefois à côté des légions. Malheureusement ces milices étaient turbulentes, mal disciplinées, faciles à insurger. L'esprit militaire s'était très-développé dans tout le pays; il n'était réglé nulle part[1]. Tous les hommes libres portaient les armes sans distinction d'origine. Les propriétaires, Romains ou Francs, vivaient ainsi armés au milieu de leurs colons ou des captifs qui cultivaient leurs terres. Les Romains commençaient à imiter les Germains, et comme il arrive dans toutes les imitations, ils prenaient moins leurs qualités que leurs défauts; ils devenaient moins belliqueux que turbulents, moins indépendants qu'indisciplinés.

Clotaire donna l'ordre à deux autres de ses fils, Charibert et Gontran, d'arrêter la marche de leur frère rebelle; mais Chramne, enfermé par eux quelque temps dans les montagnes qui servent de frontière à l'Auvergne et au Limousin, parvint à leur échapper. Il passa dans la Bourgogne, où les habitants et le clergé lui étaient gagnés, y recruta des partisans, et joignit ses forces à celles de Childebert. Les deux princes marchèrent alors contre l'Austrasie. Tout ce qu'on sait de cette guerre civile, c'est qu'elle dura deux ans et qu'elle se termina seulement à la mort de Childebert, en 558. Comme Childebert ne laissait pas d'héritier mâle, Clotaire réunit tout l'héritage de Clovis, agrandi des conquêtes faites depuis un demi-siècle, et accorda à Chramne son pardon.

Ainsi les questions de partage se représentaient sans cesse, armaient nécessairement les princes les uns contre les autres, et ranimaient les éléments de troubles qui existaient partout, principalement dans le midi. C'était là un vice essentiel de la constitution de l'empire mérovingien. Cependant l'historien grec Agathias constate que les guerres civiles, fréquentes chez les Francs, n'étaient ni graves ni sanglantes, et il est certain que l'unité de l'État, souvent compromise,

[1] Pétigny, *Institutions mérovingiennes*, t. II, notes.—Duchâtelier, *Mémoires de l'Académie des sciences morales*, 1861. — De Courson, *Histoire des peuples bretons*.

se maintint ou se rétablit toujours avec une facilité remarquable.

Chramne continua ses intrigues, et ne se croyant pas en sûreté auprès de son père, chercha un asile dans l'Armorique. Cette péninsule avait reconnu la suzeraineté de Clovis et de ses fils, mais elle présentait un caractère particulier. On l'appelait la Petite-Bretagne, depuis qu'elle avait reçu des colonies venues de la grande, au temps de Maxime et d'Honorius. Ces colonies, établies sur le territoire des Corisopites (Corseul près de Dinan), des Osismiens (Cornouailles) et des Vénètes (Vannes), avaient commencé à défricher l'intérieur du pays encore couvert de landes et de bois. Il se forma aussi un courant d'émigration bretonne au sixième siècle, quand les chrétiens d'outre-mer furent réduits à fuir le paganisme persécuteur des Anglo-Saxons qui envahissaient leur île. Pendant qu'une partie des anciens habitants de la Grande-Bretagne se réfugiaient à l'ouest dans les montagnes de Galles et de Cornouailles, d'autres, passant la Manche, portèrent dans la Petite-Bretagne la ténacité ordinaire de leur race, la fidélité à quelques-unes de leurs institutions et à leur langue, débris de l'ancienne langue celtique, enfin, un remarquable esprit de prosélytisme religieux. Les prêtres et les moines qui les accompagnaient, ou plutôt qui les conduisaient, entreprirent d'achever la conversion encore peu avancée de leur nouvelle patrie. La péninsule armoricaine n'avait eu au cinquième siècle qu'un seul évêque appelé l'évêque des Bretons, résidant auprès du chef principal, auquel les chroniques donnent le nom de roi de Cornouailles. Dans le siècle suivant elle eut sept apôtres, dont un seul Romain, saint Paul de Léon ; les six autres, saint Tugdual de Tréguier, saint Brieuc, saint Malo d'Aleth, saint Samson de Dol, saint Paterne de Vannes, saint Corentin de Cornouailles, venant d'outre-mer. C'est à ces sept apôtres que la tradition attribue la destruction des superstitions celtiques dans le centre de la péninsule et la fondation des sept anciens évêchés bretons. On doit remarquer que les cités de Rennes et de Nantes restèrent en dehors de cette colonisation et de cet apostolat.

L'Armorique avait donc un caractère et même une nationalité à part. Elle conservait aussi vis-à-vis des Francs une certaine indépendance. La vassalité de ses chefs était nominale, ce qui a engagé quelques érudits bretons à la contester. Au temps où Chramne se réfugia chez Conan ou Cannao, comte des

Armoricains, l'état du pays offrait une certaine ressemblance avec celui de la France. Le père de Conan avait laissé en mourant cinq fils qui s'étaient partagé son héritage, et Conan avait rétabli l'unité dans le gouvernement en faisant successivement périr trois de ses frères. Cependant il n'était pas maître de la péninsule entière, où régnaient encore un certain nombre de *tierns* ou petits princes qui échappaient plus ou moins à son autorité.

Clotaire poursuivit son fils rebelle, l'atteignit près de Dol et lui livra bataille [1]. Le vieux chef breton, tout souillé qu'il était d'un triple fratricide, voulut dissuader Chramne de combattre en personne contre son père, mais ne put lui faire écouter ce conseil. Les Francs n'eurent pas de peine à mettre leur adversaire en déroute. Conan fut tué dans la mêlée. Son armée se dispersa dans la vaste forêt de Brocéliande [2], qui s'étendait entre la Rance et la Vilaine. Chramne, attendu par un navire à l'ancre qui se tenait prêt à le transporter dans la Grande-Bretagne, s'arrêta pour prendre avec lui sa femme et ses deux enfants. Ils furent cernés dans une chaumière par un groupe de soldats francs. Clotaire ordonna d'y mettre le feu, et ils périrent dans l'incendie (560).

Clotaire mourut l'année suivante, laissant l'empire plus étendu qu'à la mort de Clovis, car la Gaule appartenait alors aux Francs tout entière, à l'exception de la Septimanie. Ils étaient suzerains de la Germanie; ils avaient triomphé des Goths d'Italie et de ceux d'Espagne. Clotaire, qui avait réuni trois ans sous son sceptre la nation et l'empire entier, fut appelé le grand roi.

X. — Au dedans, les fils de Clovis n'avaient rien négligé pour étendre et fortifier l'action de la nouvelle royauté. Ils s'efforcèrent de conserver les errements de l'empire. Rome, en effet, avait créé une science, une tradition de gouvernement qu'on ne pouvait guère changer et auxquelles tous les pouvoirs du moyen âge sont demeurés bien plus fidèles qu'on ne le pense. Les palais des rois mérovingiens étaient remplis de Romains

[1] Probablement entre Châteauneuf et la mer.

[2] La forêt de Brocéliande, ou Brécilien, célèbre dans les romans de chevalerie de la Bretagne, avait, suivant M. de Courson, huit lieues de largeur sur quatorze de longueur. Son centre était vers Bécherel, d'où elle s'étendait au nord jusque vers Dol, au sud jusqu'à Paimpont et Plélan.

qui, généralement plus instruits et plus éclairés que les Barbares, disputaient à ces derniers la plupart des emplois civils. Les fils de Clovis voulurent être les héritiers des empereurs, prétention appuyée sur les titres qu'ils avaient reçus de la cour de Constantinople. Ils voulurent s'entourer, comme les anciens Césars, d'une *militia palatina,* d'officiers domestiques portant les mêmes noms qu'autrefois, exerçant les mêmes attributions. Ils voulurent aussi avoir ce caractère sacré que l'adhésion de l'Église avait donné aux fils de Constantin ou de Théodose.

Cependant cette restauration du passé n'eut pas lieu sans quelques modifications assez importantes. Les rois, jaloux de concentrer l'action administrative dans leurs mains, attribuèrent aux comtes des pouvoirs à peu près discrétionnaires. Il s'éleva dès lors, dans chaque cité, une lutte ou pour le moins des conflits fréquents entre le comte représentant de l'État et la curie ou l'évêque qui représentaient les habitants. Le comte, chargé de percevoir les impôts, de lever les recrues, de rendre la justice dans les cas les plus importants, surtout de maintenir la cité dans l'obéissance du prince, était presque toujours un homme de guerre, despote par circonstance ou par instinct, et, de plus, avide, cherchant à s'enrichir, trafiquant et abusant de ses pouvoirs. Une pareille situation fit naître beaucoup de troubles et d'abus. Ces abus furent-ils en réalité plus grands que sous les Romains? Les populations furent-elles plus maltraitées? Nous n'en savons rien, car il est impossible de faire une pareille comparaison. Seulement les cités, qui avaient repris quelque vie dans les derniers temps de l'empire, furent moins disposées à tout accepter, à tout subir de la part de leurs nouveaux maîtres. Elles se plaignirent, elles opposèrent des résistances. Quelques-unes d'elles mirent à profit les divisions qui eurent lieu entre les fils de Clotaire pour faire avec les rois, par l'intermédiaire des évêques, de véritables traités. Ce fut ainsi que Grégoire de Tours obtint la destitution de Leudaste, comte de sa ville épiscopale et auteur d'innombrables malversations. Les princes finirent généralement par prendre l'avis de l'évêque et du peuple pour la nomination du comte, ce qui fut une garantie pour les cités.

Les comtes accaparèrent aussi en peu de temps presque tout le pouvoir judiciaire en matière civile et criminelle, aux dépens des curies, dont la juridiction fut très-limitée ou même

supprimée tout à fait[1]. Les tribunaux des rois ou des comtes ne partagèrent guère la justice qu'avec les tribunaux d'église. Il est vrai que Clotaire Ier assura aux Romains, par un édit de l'an 560, la jouissance de leurs anciennes lois et la réforme de divers abus. Cet édit est le premier acte législatif émané d'un roi mérovingien.

Le système financier subit, de son côté, plusieurs modifications. En principe, il restait le même. Les deux grandes ressources de l'État continuaient d'être le produit des domaines et celui de l'impôt direct. L'impôt indirect se maintenait sous les formes les plus variées; mais on a vu que son produit ne pouvait être considérable et ne venait qu'au troisième rang[2].

Les domaines s'accrurent par les conquêtes territoriales, dont c'était l'usage qu'un tiers fût toujours réservé au prince, et par les confiscations, qui ne furent pas moins fréquentes sous les Mérovingiens que sous les Césars. Mais un usage qui se développa extrêmement sous les rois francs fut celui des dons ou concessions de terres domaniales à titre de bénéfices. Ceux qui recevaient l'investiture de ces bénéfices étaient appelés les compagnons, les vassaux, les leudes, ou, d'une manière plus générale, les hommes du roi; ils lui devaient le service militaire pour toutes ses guerres, et lui prêtaient un serment de fidélité très-explicite[3]. S'ils violaient ce serment, ils se rendaient

[1] La question de savoir ce que devinrent les curies est obscure et controversée. On sait très-certainement qu'elles disparurent dans les villes de la Belgique; on croit qu'elles subsistèrent ailleurs le plus ordinairement, mais avec une autorité et une juridiction de plus en plus restreintes.

[2] Waitz, t. II, c. VII, a recueilli tout ce qu'on sait des impôts indirects à cette époque. On doit observer au sujet de l'impôt direct, qu'il comprenait, outre la contribution foncière, toutes les prestations et servitudes nécessaires pour l'entretien des ponts, des routes, des bâtiments, les transports militaires, etc.

[3] Le mot vassus, vassallus, d'où l'on a fait vassal et valet, semble la traduction latine des mots allemands *Gast*, *Gesinde*. On a donné beaucoup d'étymologies prétendues du mot feod, feodum, d'où nous avons fait par altération *fief*. L'une des plus probables est celle qui le fait venir de *fœden*, terme du vieil allemand signifiant *nourrir*. — Walter (ouvrage cité) s'est efforcé de distinguer le sens particulier des mots vassaux, domestiques, familiers, etc. Tous ces mots ont en effet deux sens, l'un particulier et défini, l'autre général dans lequel on les emploie souvent les uns pour les autres.

Pour les noms de leudes et de fidèles, Walter croit qu'on les donnait dans le principe à tous les hommes libres, d'origine germanique ou romaine, qui devaient au roi le serment de fidélité et le service militaire, qu'ensuite on les aura réservés plus particulièrement aux antrustions, ou guerriers de la truste du roi.

coupables de forfaiture et passibles de la confiscation. C'étaient eux qui formaient dans chaque armée le corps d'élite, auquel on joignait, suivant les circonstances, l'hériban, composé des propriétaires libres, puis les milices des cités et les auxiliaires étrangers.

Le système bénéficiaire, né de l'ancien compagnonnage, était commun à tous les peuples germaniques; il avait existé chez les Goths et les Bourguignons : les Francs, plus puissants, lui donnèrent naturellement plus d'extension. Le bénéfice constituait-il une propriété ou un usufruit? La question a été très-controversée. En général, les auteurs allemands le regardent comme une propriété complète; les historiens et les publicistes français n'y voient qu'un simple usufruit; le bénéfice, suivant ces derniers, n'était qu'une ferme affectée temporairement à la nourriture et à l'entretien d'un homme de guerre. Au fond, quelque solution qu'on adopte, ce qui importe, c'est que la jouissance de cette propriété ou de cet usufruit était limitée dans sa durée et dans sa forme. Elle était tantôt viagère, tantôt révocable à la volonté du donateur, mais toujours bornée au temps où le détenteur remplissait ses obligations et gardait la fidélité.

En multipliant les bénéfices on diminuait les ressources domaniales, mais on subvenait aux principales dépenses de la guerre, qui dès lors coûtait peu de chose à l'État.

Le système financier fut modifié d'une autre manière par l'extension que reçut la franchise ou l'immunité de l'impôt direct.

Cette immunité existait d'abord pour les biens ecclésiastiques. Était-elle générale comme au temps des Romains, ou n'existait-elle que pour les églises qui en jouissaient en vertu de chartes particulières[1]? C'est un point controversé; mais il est certain qu'elle était très-étendue et qu'elle s'étendait tous les jours, grâce aux donations territoriales, dont les exemples remplissent les histoires du temps et dont le progrès alarmait Clotaire I[er]. Ce roi voulut frapper les revenus ecclésiastiques d'un impôt du tiers; il parvint à gagner plusieurs évêques; il recula pourtant devant l'opposition des autres, qui lui représentèrent que le bien des églises était affecté à l'entretien du culte et des établissements de charité[2]. Chilpéric, son fils, ne vit pas les immunités du clergé d'un œil plus favorable. « Nos richesses,

[1] Cette dernière opinion est adoptée par Waitz, t. II, c. VII.

[2] Grégoire de Tours, liv. IV, c. II.

répétait-il, ont passé aux églises; il n'y a plus de rois que les évêques. Notre dignité est perdue. »

Une seconde immunité était celle des terres possédées par les Francs. Les nations germaniques ne connaissaient pas l'impôt territorial. Chez elles, les alleux, c'est-à-dire les terres réparties par le sort après la conquête, jouissaient d'une franchise absolue. Il en était de même des bénéfices, dont le privilége était confirmé également par la législation impériale et les usages germaniques [1].

Les rois ne s'alarmèrent pas moins de cette seconde immunité que de celle des églises. On croit qu'ils obligèrent les Francs à payer l'impôt pour les terres qui le payaient sous les Romains [2]. Il est certain qu'ils établirent, à plusieurs reprises, des taxes qui portaient indistinctement sur toutes les terres, même sur les bénéfices; taxes analogues aux *superindictions*, que les empereurs levaient dans les circonstances exceptionnelles. Mais de telles mesures ne furent jamais prises impunément.

A la mort de Théodebert, en 548, les Francs d'Austrasie poursuivirent son ministre, Parthenius, auteur des nouvelles taxes territoriales, dans une des églises de Trèves où il s'était réfugié, l'en arrachèrent de force et le lapidèrent. L'histoire de Grégoire de Tours renferme plusieurs autres faits du même genre.

Les Francs défendaient avec opiniâtreté les idées germaniques, en vertu desquelles chacun était souverain chez soi. Ils n'admettaient pas les droits de l'État, tels que Rome et l'empire les avaient compris. Ils gardaient, il faut le reconnaître, un sentiment de leur liberté et de leur dignité personnelles que les Romains n'avaient jamais eu. Tout acte nouveau, toute prétention nouvelle d'un gouvernement qui sentait la nécessité d'étendre son action, leur semblait une atteinte portée à cette liberté. En principe, ils n'admettaient les contributions publiques que sous la forme des *dons* apportés aux princes dans les grandes assemblées. Ce n'est pas que ces dons fussent entièrement *volontaires;* ils constituaient une *coutume,* c'est-à-dire une

[1] Les cantonnements des lètes avaient été déclarés par la législation impériale exempts de toute contribution. — La question de l'immunité des terres des Francs a été traitée à fond par plusieurs auteurs, entre autres par Lehuerou, dans ses *Institutions mérovingiennes.*

[2] Waitz, t. II, c. VII, donne d'assez bonnes raisons à l'appui de cette opinion.

obligation régulière, sans laquelle il n'y eût point eu de gouvernement[1]; mais le principe existait, et c'était l'essentiel.

Les Francs ne pouvaient renoncer à leurs usages nationaux ni admettre sans réserves la restauration du système impérial. Les rapports de l'aristocratie et de la royauté présentaient donc au sein de la monarchie des fils de Clovis un caractère nouveau qui la rendait très-différente du Bas-Empire.

Les rois des Francs avaient des pouvoirs étendus, décidaient de la paix et de la guerre, nommaient les officiers et agents du gouvernement, ordonnaient les tribunaux, jugeaient eux-mêmes et punissaient au besoin sans jugement, en vertu de la raison d'État[2]. Cependant ils ne pouvaient gouverner qu'avec le concours des grandes assemblées.

Ainsi la nation devait participer à l'exercice des pouvoirs publics. Les hommes libres devaient être convoqués annuellement aux champs de mars, pour prêter le serment de fidélité et apporter les contributions qualifiées de dons volontaires. S'il n'est pas possible de déterminer d'une manière précise les droits de ces assemblées, on sait qu'elles n'étaient pas réduites à un rôle simplement passif; que les princes entraient en communication avec elles, leur faisaient part des mesures qu'ils avaient prises, leur demandaient des avis et même soumettaient à leur sanction certains actes, tels que les partages de territoire.

On a beaucoup disserté pour savoir dans quelle mesure ces assemblées subsistèrent après la conquête, et si elles gardèrent leurs anciens droits ou en exercèrent de nouveaux. Tout porte à croire qu'elles devinrent plus rares, car leur réunion présentait plus de difficulté dans des royaumes plus étendus. Il était naturel aussi que les rois, ayant la prétention de succéder aux Césars, cherchassent à s'affranchir d'une tutelle ou d'une gêne. Enfin, il y a des raisons de croire qu'elles furent composées autrement, et qu'au lieu de représenter tout le pays armé, elles consistèrent désormais en simples réunions des bénéficiers ou même des hommes de la truste du roi[3]. Mais il n'en est pas moins certain que l'institution, diminuée ou modifiée, subsista. Il est

[1] Waitz, t. II, c. VII.

[2] Les formules de Marculphe prouvent que les rois jugeaient les causes réservées ou causes d'État, et recevaient les appels des tribunaux inférieurs. (Marculphe, I, 24 et 28.)

[3] Guizot, *Essais*, IVe essai.— Waitz, t. II.

également certain que les leudes, c'est-à-dire les Francs les plus puissants et les plus riches, fortifiés par le concours au moins éventuel des grands propriétaires romains et des évêques [1], prirent au gouvernement une part importante. Les princes ne cessèrent de les consulter sur les affaires d'État, de leur soumettre le règlement de leurs contestations et celui de leurs partages, de demander leur assentiment pour les guerres autres que les guerres défensives. En supposant donc que les assemblées fussent devenues moins régulières, moins nombreuses, moins puissantes même, il faudrait toujours admettre que les questions sur lesquelles on les consultait avaient une importance plus grande qu'autrefois.

Elles rendirent à l'empire mérovingien plusieurs sortes de services. D'abord celui d'arrêter ou d'étouffer les guerres civiles et de maintenir l'unité dans la division. Ensuite, grâce à elles, les Francs conservèrent deux sentiments puissants que Rome n'avait pas connus, et qui devaient donner à la société du moyen âge un caractère très-différent de celui de la société romaine, le sentiment de l'honneur personnel et celui de la liberté politique. Ils repoussèrent avec la même force tout ce qui pouvait ressembler à une dégradation et à un asservissement. Le sentiment exagéré de l'honneur personnel, tel que le comprenaient les Francs, a été sans doute plus d'une fois un élément de trouble et de désordre. La liberté, telle qu'ils la concevaient, était fort différente de celle que nous concevons aujourd'hui. Mais il y eut là une résistance de l'esprit public, qui rendit le retour de la tyrannie politique aussi impossible que l'esprit du christianisme et de l'Église rendait impossible le retour d'une tyrannie religieuse. Quand les rois mérovingiens voulurent reconstituer les anciens pouvoirs de l'empire, ils trouvèrent en face d'eux une société qui exigea que ces pouvoirs fussent modifiés. La lutte à cet égard s'engagea dès le règne des fils de Clovis; elle prit de nouvelles proportions sous celui des fils de Clotaire.

XI.—Un fait d'un ordre différent, peu aperçu d'abord, mais qui ne devait pas exercer sur la société une influence moins profonde, eut encore lieu sous les fils de Clovis. Au moment où le clergé se voyait menacé à la fois par le despotisme des rois,

[1] Grégoire de Tours mentionne plusieurs fois des assemblées où les évêques discutent avec les grands.

les passions des Barbares et la décadence intellectuelle qui déjà commençait à l'atteindre, un moine italien, Maur, disciple de saint Benoît, introduisit, en l'an 542, dans la Gaule, la règle qui portait le nom de son maître. Il l'établit en Anjou, dans le monastère de Glanfeuil ou Saint-Maur-sur-Loire, dont il fut le fondateur. La plupart des autres établissements conventuels ne tardèrent pas à l'adopter. Depuis lors, les moines, obéissant à une même loi, devinrent comme les soldats d'une grande armée, qui, propageant partout l'esprit du christianisme, fut pour l'Église et la société un élément de vie et de régénération.

L'institution monastique n'était pas nouvelle dans la Gaule. Elle y avait commencé vers la fin du quatrième siècle et y avait passé par les mêmes phases qu'en Orient et dans la Thébaïde. Quelques hommes se détachaient du monde pour se construire dans les campagnes des retraites isolées (on les appelait des ermites); ou pour se vouer à la pauvreté, comme les *sarabaïtes* et les *gyrovagues,* qui vivaient d'aumônes sans être cloîtrés; ou enfin pour s'enfermer un certain nombre dans une maison commune, d'où vient l'expression de cénobite [1]. Mais cette dernière forme de la vie monacale fut beaucoup plus ordinaire que les deux autres.

Les couvents (*conventus*), pour lesquels le langage usuel a conservé assez improprement la dénomination de monastères, attirèrent peu à peu les hommes qui cédaient au besoin de la retraite, à l'amour de l'étude et au désir de la perfection religieuse. Ligugé et Marmoutiers faisaient remonter leur origine à saint Martin. Le célèbre couvent de Lérins, qui fut fondé sous Honorius, dans une île voisine de Fréjus, servit peu à peu de modèle à un grand nombre d'établissements semblables, à ceux de Saint-Victor, de Marseille, de Grigny et de l'île Barbe, près de Lyon, de Condat (plus tard Saint-Claude) dans le Jura, d'Agaune ou Saint-Maurice dans le Valais, de Moissac-sur-le-Tarn, de Saint-Germain d'Auxerre.

Dans le principe, ni les cénobites ni les autres moines ne faisaient partie du clergé. Les couvents n'avaient de règles que les prescriptions tracées par les fondateurs, ou celles qu'ils s'imposaient avec le conseil d'un évêque voisin. C'est ce qui a permis de dire avec quelque raison que les monastères d'Occident avaient commencé par être de grands foyers d'études

[1] Κοινὸς βίος, vie commune.

chrétiennes libres. Mais on ne tarda pas à sentir le besoin d'une discipline générale. Pendant que les conciles se préoccupaient de la déterminer et d'imposer des prescriptions communes, saint Benoît écrivit, en Italie, pour les moines du Mont-Cassin, une règle d'une simplicité et d'une précision telles qu'elle parut immédiatement le type cherché. Elle devint dans tout l'Occident le code à peu près uniforme des instituts monastiques; elle est toujours demeurée la base des règles plus modernes.

Benoît blâmait les moines errants, déjà surveillés et même proscrits dans beaucoup de diocèses; il n'admettait la vie solitaire des ermites que comme une exception, et il proposa la vie commune, celle des cénobites, comme la plus favorable aux hommes cherchant le degré de perfection accessible aux forces ordinaires. C'est dans les couvents qu'il appela ses moines à se sanctifier en se soumettant à la triple loi du travail, de l'abnégation et de l'obéissance, loi dont il régla en soixante-treize articles les applications particulières à tous les actes de la vie et à toutes les heures du jour.

Le travail fut imposé aux bénédictins sous des formes diverses et suivant l'aptitude de chacun. Il était obligatoire, mais n'avait rien de servile, car les moines s'y étaient soumis volontairement; il était regardé comme l'accomplissement d'un devoir, l'oisiveté, disait la règle, étant l'ennemie de l'âme[1]. Il était de plus désintéressé, n'ayant aucun gain pour objet; les moines faisaient vœu de pauvreté volontaire, et le fruit de leurs sueurs appartenait à la communauté. L'influence de la nouvelle règle, également pleine de sagesse et de mesure, fut immense. Avant elle, les monastères étaient des établissements isolés, sans uniformité, sans liens nécessaires. En les unissant comme dans un faisceau, elle leur permit d'exercer sur la société une action commune et bien autrement puissante que par le passé.

Le premier service que rendirent les couvents bénédictins fut de donner aux peuples de l'Occident un exemple frappant et sensible du christianisme en action; de montrer les préceptes de charité, d'abnégation, de continence, de travail, appliqués avec une rigueur que le siècle ne comportait pas au même degré. Il ne faut pas perdre de vue que ces couvents étaient avant tout des établissements religieux. Mais leur action ne se borna pas là; ils devinrent les instruments d'une politique prévoyante et civilisatrice, soit dans l'ordre matériel, puisqu'ils sauvèrent,

1 « Otiositas inimica est animæ. » Règle de saint Benoît, c. XLVIII.

honorèrent, propagèrent le travail libre et conquirent à la culture des pays nouveaux, soit dans l'ordre intellectuel et moral.

La plupart d'entre eux s'élevèrent dans des campagnes reculées et d'un accès difficile, au fond des halliers, des bois, souvent même des déserts, encore fréquents dans les régions montagneuses. Les bénédictins, alors voués au travail agricole de préférence à tout autre, entreprirent de défricher les landes, de dessécher les marais, d'éclaircir les grandes forêts. Par une coïncidence singulière, ce fut au moment où la classe des cultivateurs libres, qu'avaient décimée tour à tour la dureté des gouvernements, la violence des invasions, la facilité nouvelle de l'asservissement, voyait ses rangs s'éclaircir d'une manière effrayante, que le travail de la terre par des mains libres fut ainsi régénéré et remis en honneur.

On s'explique la prospérité rapide des abbayes par la régularité et la bonne direction du travail que faisaient les moines propriétaires, par l'esprit qui les animait, et par leurs vœux de pauvreté, d'abnégation, d'obéissance; par le bon choix des abbés ou des chefs de communauté, choix qui avait lieu à la pluralité des suffrages; enfin par une économie qui n'était pas possible ailleurs. Les consommations, limitées par la règle, laissaient un excédant de produits, qui servait soit à nourrir et à entretenir les pauvres, soit à bâtir des églises, soit à former un capital nouveau. A ces éléments de succès, qui étaient certains, il faut ajouter les donations que les couvents reçurent de la libéralité des rois et des grands, la protection particulière dont ils jouirent à une époque où il était si nécessaire d'être protégé, les immunités qu'ils obtinrent, et qui consistèrent non-seulement en exemptions de charges, mais encore dans la jouissance de quelques-uns des droits de la puissance publique. Enfin les couvents furent une pépinière féconde où l'Église se recruta. Les papes, comme Grégoire le Grand, y virent une sauvegarde de la force morale et intellectuelle du clergé, menacées par l'intrusion des Barbares ou des simoniaques dans les dignités ecclésiastiques, et par cet affaiblissement des études et des lumières qui arrachait à l'historien évêque de Tours les plaintes les plus éloquentes. Ce furent particulièrement des écoles d'apôtres, de missionnaires et de martyrs, en un temps où l'apostolat chrétien voyait une vaste carrière s'ouvrir devant lui, dans la seule région septentrionale de l'empire des Francs.

XII. — Clotaire mourut en 561. Grégoire de Tours le montre assailli à son dernier jour par les terreurs du christianisme, et répétant à ceux qui l'entouraient : « Que pensez-vous du Roi du ciel qui fait mourir d'aussi grands princes? » Avant d'expirer, il se dépouilla d'une partie de ses biens en faveur des basiliques les plus considérables de France; il avait bâti lui-même deux églises célèbres, celles de Sainte-Croix, à Poitiers, et de Saint-Médard, à Soissons [1].

Il laissa quatre fils. Chilpéric, le plus jeune, s'empara du trésor, courut à Paris, qu'on regardait comme la capitale depuis que Clovis y avait établi sa résidence, et entreprit de gagner les leudes par ses largesses, pour obtenir une part plus considérable de l'héritage paternel. Mais ses frères s'unirent contre lui et le forcèrent d'accepter un partage qui eut lieu sur les mêmes bases que le précédent. On fit quatre lots. Charibert, l'aîné des princes, eut Paris et les côtes de la Manche; Gontran, Orléans et la Bourgogne; Sigebert, Metz et l'Austrasie ou la France orientale; Chilpéric, Soissons et le Nord ou l'ancien pays des Saliens. Ces quatre royaumes correspondaient à ceux qui avaient été établis en 511, sauf les changements apportés par la conquête de la Bourgogne; les capitales demeuraient les mêmes. Les cités de l'Aquitaine et celles de la Provence continuèrent d'être partagées entre les différents rois.

La Germanie était menacée par les Tartares Ouïgours, dont le khagan ou grand chef, Baïan, renouvelant les entreprises d'Attila, s'était établi dans la Hunnie, et y était devenu la terreur des Barbares et des Romains. Ces Ouïgours, chassés des bords de la Caspienne par les Turcs, avaient soumis en peu d'années les différents peuples échelonnés depuis cette mer jusqu'au Danube, et ils répandaient un tel effroi qu'on attribuait la rapidité de leurs triomphes à des sortiléges. Sigebert marcha contre eux, les arrêta sur l'Elbe et leur ferma l'empire des Francs. Il empêcha ainsi une nouvelle grande invasion de pénétrer jusque dans la Gaule. Il fit ensuite aux Ouïgours plusieurs guerres dans lesquelles il ne fut pas toujours heureux. Cependant le khagan finit par rechercher son alliance, échangea des présents avec lui, et cessa de pousser ses entreprises du côté de l'Occident.

[1] Grégoire de Tours, liv. IV, c. I. — Le tombeau de Clotaire existait encore au siècle dernier, ainsi que celui de son fils Sigebert, à Saint-Médard de Soissons ; mais ils avaient été refaits après les invasions normandes.

En revenant de sa première campagne contre les Tartares, Sigebert trouva le territoire de Reims et de quelques autres cités envahi par Chilpéric. Il repoussa son frère et l'obligea de lui rendre tout ce qu'il lui avait enlevé. A partir de ce moment les contestations devinrent extrêmement fréquentes entre les princes au sujet de leurs frontières, soit que leurs droits sur certaines cités n'eussent pas été établis assez rigoureusement, soit que ces cités manifestassent la prétention de se prononcer à leur gré pour tel ou tel d'entre eux. De là une infinité de petites guerres locales. Sigebert, après avoir repoussé les agressions de Chilpéric, fit de son côté une tentative sur Arles, qui appartenait à Gontran; il envoya les milices d'Auvergne occuper la ville; mais elles en furent chassées presque aussitôt, et obligées de repasser le Rhône, où elles perdirent une partie de leurs soldats.

Les fils de Clotaire paraissent avoir été supérieurs à la génération de rois qui les avait précédés. Entourés de Romains qui se pressaient dans leurs palais et leurs villes royales, ils étaient aussi instruits, aussi éclairés qu'on pouvait l'être de leur temps. Charibert connaissait les lois; Chilpéric faisait des vers, composait des hymnes, et prétendait, comme les empereurs d'Orient, diriger les discussions théologiques dans les assemblées des évêques. Il se vantait d'être poëte et grammairien. La grammaire avait alors un domaine très-étendu; elle comprenait l'explication de tous les livres de l'antiquité avec les sciences qui s'y rattachaient. Chilpéric voulait fixer la langue des Francs, ce qui était loin d'être une entreprise sans importance. Il rassemblait et faisait copier des manuscrits.

D'un autre côté, ces princes restaient fidèles à la polygamie, qu'un ancien usage germanique autorisait pour les rois et fils de rois. L'Église refusait de reconnaître leurs prétendus mariages simultanés, et voulait leur imposer le mariage chrétien. Saint Germain, évêque de Paris, lança l'anathème contre Charibert, qui avait épousé en même temps deux sœurs, filles d'un de ses officiers domestiques. Nous ne savons au juste ce qu'étaient ces unions et jusqu'à quel point on peut les appeler des mariages. Un de leurs moindres inconvénients était de donner une grande influence aux intrigues de femmes. Lorsque Charibert mourut, sans laisser d'enfants mâles, la troisième de ses femmes, Théodehilde, enleva son trésor, le porta à Gontran, et offrit de le lui livrer s'il voulait l'épouser. C'était l'usage

chez les Francs que le successeur d'un prince, fût-il son frère, épousât sa veuve. Gontran s'empara du trésor et fit enfermer Théodehilde dans un monastère.

Sigebert, voyant, dit Grégoire de Tours, que ses frères se donnaient des épouses indignes d'eux, envoya en 566 demander la main d'une fille du roi des Goths d'Espagne, Brunehilde ou Brunehaut. Grégoire, qui connut la jeune reine d'Austrasie, la représente « élégante dans ses manières, belle de visage, pleine de décence et de dignité dans sa conduite, de bon conseil et d'agréable conversation. » Élevée au milieu des ariens, elle se convertit au catholicisme. Le mariage fut célébré à Metz avec une pompe et des fêtes magnifiques. Le poëte Fortunat, plus tard évêque de Poitiers, composa l'épithalame. Chilpéric, frappé de cet exemple, voulut rechercher à son tour une alliance princière et que l'Église pût consacrer; il renvoya Frédégonde, sa femme ou sa maîtresse, et demanda la main de Galesuinthe, sœur aînée de Brunehaut. Galesuinthe lui fut accordée; elle vint en France épouser le roi de Soissons, et, comme sa sœur, abjura l'arianisme.

Charibert mourut à Bordeaux en 567; il n'avait pas d'héritier direct, et sa mort fut suivie du partage de ses États. Depuis lors l'empire des Francs ne forma plus que trois royaumes, dont les limites varièrent souvent, mais dont la distinction se maintint pendant deux cents ans, et qu'on désigna sous les noms d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne[1]. L'Austrasie, ou royaume de l'Est, appelée quelquefois France Teutonique[2], comprenait le nord-est; où l'on trouvait, à côté de villes romaines et de pays romains, des populations d'origine et de langue germaniques. La Neustrie ou nouveau royaume de l'Ouest, est plus particulièrement appelée France Romaine, bien qu'elle comprît au nord l'ancien pays des Saliens, sur les bords de l'Escaut. La Bourgogne était l'ancien royaume des Bourguignons, agrandi au nord de quelques comtés. Pour l'Aquitaine, la Novempopulanie et la Provence, elles continuèrent de rester morcelées entre les princes. La Provence était partagée entre Sigebert et Gontran, le premier possédant Avignon et Aix, et

[1] Austrasia, Austria; Neustria ou Niustria, Neoster rike. Quelquefois la Neustrie est appelée Westerryk ou Vestrachia, royaume de l'Ouest.

[2] Le nom de France Teutonique fut donné aussi aux pays que les Francs occupaient au delà du Rhin et qui ont gardé celui de Franconie, en allemand *Franken*.

le second Arles. Marseille demeurait indivise. Un fait remarquable est que Paris ait été déclaré ville neutre et indivise entre les trois rois, aucun ne pouvant y entrer sans la permission des autres. On eût dit que la France voulait se réserver une capitale future et s'assurer un centre d'unité. Toutes les capitales actuelles des royaumes mérovingiens se trouvaient d'ailleurs à peu de distance les unes des autres, dans le pays destiné à devenir le cœur de la monarchie.

La nouvelle reine de Neustrie, Galesuinthe, abandonnée après moins d'une année de mariage par Chilpéric, qui avait repris Frédégonde près de lui, fut trouvée étranglée dans son lit. Brunehaut jura de venger sa sœur et fit prendre les armes à Sigebert. Alors commença la fameuse rivalité de Frédégonde et de Brunehaut, qui fut pour l'Austrasie et la Neustrie une cause de guerres incessantes et bien autrement graves que les querelles soulevées au sujet de la possession de quelques cités. Cependant l'assemblée des leudes et des évêques, comprenant le danger de ces luttes fraternelles, s'empressa de les conjurer. Elle obligea Chilpéric à céder à Brunehaut, comme prix ou indemnité du meurtre, cinq villes d'Aquitaine qu'il avait assignées à Galesuinthe à titre de douaire [1], suivant l'usage germanique, 569. Bordeaux, Limoges et Cahors étaient les trois principales. Exemple frappant du rôle des grandes assemblées, qui étaient de véritables congrès, chargés de maintenir la paix et de juger les différends survenus entre les princes.

La paix était d'autant plus nécessaire que la France, menacée récemment à la frontière d'Austrasie par l'apparition des Avares Ouïgours, le fut presque aussitôt après à la frontière de Bourgogne par les Lombards. Les Lombards venaient d'abandonner, de gré ou de force, aux Ouïgours la Pannonie et la Norique (Autriche actuelle), qu'ils habitaient depuis longtemps. Comme ils avaient naguère fourni des corps auxiliaires à l'armée de Narsès, qu'ils avaient contribué à conquérir l'Italie pour les Grecs et que la faiblesse de ces derniers leur était connue, ils résolurent d'occuper ce pays pour leur propre compte et de s'y établir. L'expédition, préparée avec soin et conduite avec vigueur par le roi Alboin, eut un plein succès, au moins dans le nord de la Péninsule. Elle y fut d'ailleurs suivie de tous les désastres inséparables des invasions germa-

[1] Ou de présent du matin (*Morgengabe*).

niques, et les Italiens ont pu dire de cette conquête qu'elle fut pour eux la plus barbare des conquêtes barbares.

Les Lombards, devenus maîtres de la contrée qui fut appelée depuis lors Lombardie, ne s'y arrêtèrent pas. Avant même d'en avoir entièrement chassé les Grecs, ils entreprirent, sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi, de pénétrer dans la Gaule. Ils passèrent les Alpes en 570, et commirent dans la Bourgogne, dont ils écrasèrent l'armée commandée par le patrice Amatus [1], les mêmes ravages qu'en Italie, sans toutefois s'y établir; ils se contentèrent d'en ramener de longues files de prisonniers avec des chariots chargés de butin.

Deux ans après, en 572, ils reparurent. Eonius Mummolus, que Gontran avait placé à la tête de ses troupes et qui était un général habile, les attendit avec des forces considérables à la descente du mont Genèvre; il tomba sur eux à l'improviste par les détours des forêts où il avait pratiqué des abatis, et les mit en pleine déroute près d'Embrun. Les évêques d'Embrun et de Gap, « armés, dit Grégoire de Tours, du casque et de la cuirasse terrestre, » prirent part au combat; on prétend même qu'ils tuèrent plusieurs ennemis de leurs mains. L'usage de porter les armes devenait si général, que les clercs cessaient de s'en abstenir. Saint Nizier, archevêque de Lyon, réunit le concile de sa province, et les deux évêques furent interdits. La loi canonique qui défendait aux clercs l'usage des armes fut solennellement renouvelée en 579, dans un autre concile, à Mâcon. Mais l'obligation où se trouva l'Église de revenir fréquemment sur cette défense prouve qu'elle fut longtemps mal observée.

Vingt-cinq mille Saxons, qui étaient entrés en Italie à la suite des Lombards, passèrent en 573 sur le versant français des Alpes, pour mettre la Provence à rançon. Mummolus les surprit encore et les battit à Estoublon, près de Riez. Il leur accorda la faculté de traverser le royaume de Bourgogne pour retourner dans leur pays; mais comme ils ne cessaient malgré les conventions de tout ravager sur leur passage, il les attaqua près d'Avignon et leur enleva leur butin. Six mille seulement rentrèrent dans la Germanie.

Enfin, en 575, trois nouvelles armées de Lombards descendirent des Alpes et s'avancèrent jusqu'à Avignon, Grenoble et Valence. Mummolus ayant détruit celle qui avait atteint Gre-

[1] La dignité de patrice ne s'était conservée que dans le royaume de Bourgogne. Elle s'y maintint jusqu'au milieu du siècle suivant.

noble, les autres craignirent de s'aventurer plus loin et retournèrent sur leurs pas. Il barra encore le passage à celle qui revenait de Valence, et la tailla en pièces dans la vallée d'Embrun, dont il avait occupé les défilés. Depuis ce temps la barrière naturelle des Alpes ne cessa plus d'être respectée.

Pendant que Gontran et ses généraux fermaient la Bourgogne aux Barbares, Chilpéric, dont le royaume plus favorisé était à l'abri des invasions, ne songeait qu'à reprendre les cités d'Aquitaine qu'il avait été obligé de céder à Sigebert et à Brunehaut. En 573, il envoya successivement ses deux fils, Clovis et Théodebert, dans ce dernier pays, avec ordre de s'emparer de Tours et de Poitiers, propriété du roi d'Austrasie, et de rentrer à Bordeaux, Limoges et Cahors. L'Aquitaine fut traitée par ces princes comme l'Auvergne l'avait été autrefois par Théodoric. Toutes les violences possibles y furent commises, même sur les églises, ce qui fit comparer par les Aquitains les calamités de cette guerre à celles de la persécution de Dioclétien. Les villes pouvaient encore, à l'aide de leurs milices, se préserver du pillage, mais elles n'en préservaient pas les campagnes avec la même facilité. Les fils de Chilpéric ne bornèrent pas non plus leurs attaques aux cités austrasiennes; ils voulurent enlever celles du roi de Bourgogne, qui s'était porté comme médiateur. Gontran fut obligé d'envoyer Mummolus les défendre, quoiqu'il eût à repousser dans le même temps les agressions des Lombards et des Saxons.

Sigebert n'avait pas de forces suffisantes pour garantir l'Aquitaine. Pendant que les Neustriens s'y avançaient sans résistance jusque sur le territoire de Cahors, il entreprit de faire une diversion sur la Neustrie, où il conduisit une nombreuse armée, composée en partie des contingents de la Germanie. A l'apparition de ces soldats étrangers et presque tous païens, les Neustriens, consternés et saisis d'effroi, crurent que le temps des grandes invasions était revenu. La plupart des villages des environs de Paris furent brûlés et saccagés et leurs habitants réduits en captivité. Chilpéric songea d'abord à se défendre sur la Seine; mais Gontran, qui possédait la partie supérieure du cours du fleuve, ayant livré passage aux Austrasiens, le roi de Neustrie fut forcé de laisser l'ennemi pénétrer au cœur de ses États. Repoussé jusque sur les bords du Loir, à Alluye près de Bonneval, il demanda la paix, en offrant de rendre ce qu'il avait pris. Sigebert, embarrassé de contenir ses

soldats d'outre-Rhin, qui se mutinaient et voulaient tout mettre au pillage, accepta la restitution. Il apaisa une sédition militaire, moitié par des concessions, moitié par des châtiments rigoureux. Les Germains se retirèrent en laissant derrière eux le pays ruiné, incendié, et les églises dépouillées de leurs ornements.

Chilpéric n'avait cédé qu'à la force. Un an à peine écoulé, il entra en armes sur le territoire de Reims. Sigebert rappela les contingents germaniques et s'engagea cette fois à leur donner des terres en Neustrie. Les distributions de terres étaient toujours l'appât le plus puissant pour les aventuriers germains. Le roi d'Austrasie enleva Paris, s'avança jusqu'à Rouen, et occupa sans difficulté la plus grande partie du royaume de son frère. Chilpéric alla se réfugier derrière les murs de Tournai. Les leudes neustriens, croyant leur roi perdu ou fatigués de ses manques de foi, entrèrent en pourparlers avec Sigebert; ils offrirent de lui prêter le serment de fidélité, à la seule condition qu'il leur garantirait la jouissance de leurs bénéfices et celle de leurs offices de gouvernement. Sigebert leur en ayant donné l'assurance, ils l'élevèrent sur le pavois à la maison royale de Vitry sur la Scarpe.

« A ce moment, dit Grégoire de Tours, deux esclaves séduits par les maléfices de la reine Frédégonde, et armés de forts couteaux vulgairement appelés scrama-saxes, à lame empoisonnée, s'approchèrent du roi sous quelques prétextes et le frappèrent aux deux flancs à la fois. Sigebert poussa un cri et tomba; quelques instants après, il rendit l'esprit. » Les assassins furent massacrés sur la place. Frédégonde passa pour avoir ordonné le meurtre. Peut-être y avait-il autant de raison de l'attribuer à une conspiration de leudes mécontents; car le projet formé par Sigebert de distribuer des terres à ses auxiliaires germains avait soulevé contre lui une irritation très-vive, surtout dans la Neustrie.

Les ravages dont ces guerres avaient couvert plusieurs provinces, et dont le reste du pays se croyait menacé, la crainte de voir l'empire se diviser et devenir incapable de résister à de nouvelles invasions, causèrent une épouvante générale. Naguère l'Église avait contribué à fonder une monarchie qui inspirait de grandes espérances; ces espérances s'étaient d'abord réalisées. Mais les Francs, tournant contre eux-mêmes leur activité guerrière, semblaient maintenant prendre à tâche de détruire

de leurs propres mains le pays qu'ils devaient défendre et gouverner. Le découragement s'empara des esprits. « Rois, s'écrie Grégoire de Tours à cette partie de son récit, que faites-vous? Que voulez-vous? Que n'avez-vous pas en abondance? Les objets de luxe s'entassent dans vos maisons. Vos celliers regorgent de vin, de froment et d'huile. Vos trésors renferment des monceaux d'or et d'argent. Il ne vous manque qu'une chose, la paix. » Tel fut le cri général inspiré par ces guerres fratricides. Les évêques du moins ne cessèrent de s'interposer et de parler aux princes un fier et énergique langage. Nous avons encore la lettre éloquente que Germain, évêque de Paris, écrivit à Brunehaut, pour la conjurer de renoncer à sa vengeance, dans le moment où l'on croyait que Tournai allait tomber en son pouvoir, et qu'elle aurait entre les mains Chilpéric et Frédégonde.

Bien que ces plaintes, ces avertissements demeurassent trop souvent sans effet, l'évêque était une puissance que les princes ne pouvaient complétement braver. Il avait pour lui non-seulement son inviolabilité, garantie par la constitution de l'Église, mais encore la force de l'opinion. Son rôle était de s'opposer à toutes les violences, à toutes les illégalités, à toutes les injustices, et de les réparer quand il n'avait pu les empêcher. Il employait les biens considérables de son église à tirer les malheureux de la ruine et à racheter des captifs [1]. Il ouvrait aux victimes des persécutions l'asile inviolable de la basilique. Il était le protecteur-né des opprimés et des faibles, c'est-à-dire de presque tout le monde, dans un État privé de garanties légales suffisantes. Dès lors il fallait que sa voix, qui était la voix vivante de la justice et du christianisme, finît tôt ou tard par être entendue. La dignité épiscopale avait quelque chose de si élevé qu'elle était briguée par les comtes, et que les princes eux-mêmes semblent avoir regardé comme un honneur d'en être revêtus [2]. L'histoire des temps qui vont suivre a été ingénieusement comparée à ces légendes peintes aux vitraux des

[1] Saint Césaire, saint Germain, saint Éloi, plus tard Alcuin et nombre d'autres prélats, s'illustrèrent par la quantité de captifs qu'ils rendirent à la liberté. C'était une des œuvres jugées les plus méritoires, tant il y avait d'hommes perdant leur liberté ou exposés à la perdre.

[2] Grégoire de Tours cite un grand nombre d'exemples de comtes devenus évêques ou aspirant à le devenir. Dans le livre VIII, c. v, il raconte une vision qu'il eut et où Chilpéric lui apparut devenu évêque.

vieilles cathédrales, où l'on voit toujours une figure d'évêque en regard d'une figure de roi.

Malheureusement l'Église était encore loin d'avoir dompté les Barbares. Elle n'avait de prise sur beaucoup d'entre eux que par le respect superstitieux et les terreurs, ordinairement tardives, qu'elle leur inspirait. Quelquefois elle obtenait d'eux qu'ils lui abandonnassent au lit de mort, pour sauver leur âme, des terres injustement acquises ou qu'ils rendissent des captifs à la liberté, mais elle rencontrait encore de grands obstacles pour les assujettir à ses lois et les pénétrer de son esprit. Les Francs s'étaient convertis, la politique aidant, sans beaucoup de peine, et même d'une manière assez brusque. Mais leur conversion avait été par cette raison imparfaite et superficielle; ils continuaient d'opposer une grande résistance aux enseignements du christianisme. Ils mêlaient la divination aux choses saintes; ils détruisaient indirectement la liberté des asiles et les priviléges ecclésiastiques quand ils n'osaient les violer à force ouverte; ils ensanglantaient les basiliques de leurs querelles privées [1]; ils briguaient les honneurs épiscopaux à cause de la richesse et de la puissance qui y étaient attachées.

On trouve de singulières preuves du découragement qui frappait les contemporains dans les signes de malheur et les pronostics funestes qui remplissent les récits de l'évêque de Tours. Grégoire représente les populations assiégées de terreurs, redoutant la peste, la famine, les ravages des Barbares, accueillant avec une crédulité extrême les accusations de maléfices et de sorcellerie, aussi bien que le récit des prodiges les plus étranges. L'Église semblait pressentir quelque inévitable châtiment du ciel. Grégoire, malgré son impassibilité ordinaire, finit par perdre courage au milieu des fureurs et des crimes des Mérovingiens. Il doute que leur règne puisse être de longue durée. « Ne vois-tu pas, lui disait un autre évêque en montrant le toit du palais de Chilpéric, le glaive de la colère divine suspendu sur cette maison? »

XIII. — L'assassinat de Sigebert à Vitry, quel qu'en fût l'auteur, eut pour effet de rendre à Chilpéric l'autorité qu'il avait perdue. Les leudes de la Neustrie revinrent à lui; il gagna même quelques-uns de ceux de l'Austrasie, et les Germains furent renvoyés chez eux. Cependant la majorité des Austrasiens

[1] Grégoire de Tours, liv. V.

se prononça pour le jeune Childebert, enfant de cinq ans, et fils unique de Sigebert et de Brunehaut. On l'enleva secrètement de Paris où il était avec sa mère, et on le conduisit à Metz pour le couronner. Une proclamation lancée en son nom ramena bientôt la plupart de ceux qui, surpris, s'étaient donnés à Chilpéric. Toutefois le roi de Neustrie s'assura de la personne de Brunehaut; il s'empara de ses trésors, et la retint à Rouen dans une sorte de captivité sous la garde de l'évêque Prétextat.

Chilpéric, à peine rétabli, résolut de recommencer la conquête de l'Aquitaine, qu'il avait déjà entreprise deux fois. Comme Théodebert, l'aîné de ses fils, venait d'être battu et tué près d'Angoulême par un corps de troupes austrasiennes, il donna le commandement d'une nouvelle expédition à Mérovée, son troisième fils.

L'histoire de Mérovée est un roman. Il partit; mais dès qu'il fut à Poitiers, il abandonna ses soldats, se rendit en secret à Rouen et y épousa Brunehaut. La reine d'Austrasie était jeune; elle réunissait tous les genres de séduction. Elle s'empressa de contracter une nouvelle union qui pouvait aider à sa vengeance. Élevée dans les idées germaniques, la vengeance était pour elle un point d'honneur. Ce mariage, contraire aux canons de l'Église en raison de la parenté des époux, n'en fut pas moins béni par l'évêque Prétextat, qui avait baptisé Mérovée et lui témoignait une affection paternelle.

Chilpéric et Frédégonde montrèrent beaucoup d'irritation. Frédégonde personnellement devait tout craindre de l'union de son beau-fils avec sa rivale. Brunehaut lui imputait l'assassinat de Galesuinthe et celui de Sigebert. Mérovée lui reprochait une haine de marâtre. On prétendait qu'elle avait juré la perte de ses beaux-fils, et que Théodebert était mort, non sous les coups de l'ennemi, mais frappé par des assassins dont elle avait armé le bras.

Chilpéric courut à Rouen et y trouva les coupables réfugiés dans une basilique. Il ne put les en tirer qu'en leur donnant l'assurance, garantie par de grands serments, qu'il ne chercherait pas à les séparer. Mais les Austrasiens redemandaient leur reine; il consentit à leur renvoyer Brunehaut, à la condition de ne jamais recevoir Mérovée; puis comme ce dernier ne cessait de conspirer, il ordonna de lui raser les cheveux et le fit enfermer au monastère de Saint-Calais.

Pendant que Mérovée était mené à Saint-Calais, Gaïlen,

un des fidèles du jeune prince, réussit à l'enlever, le conduisit dans la basilique de Saint-Martin de Tours, et obligea l'évêque Grégoire à l'y recevoir. L'asile de Saint-Martin était inviolable comme celui de Rouen. Chilpéric employa tour à tour les prières, la ruse, les menaces, pour obtenir que l'évêque lui livrât le fugitif et les gens de sa suite; il alla jusqu'à donner à ses soldats l'ordre de ravager le territoire de la ville et les biens du monastère. Grégoire ne céda pas, et maintint inflexiblement le privilége de son église.

Mérovée se lassa vite de cette espèce de captivité volontaire, et voulut rejoindre la reine d'Austrasie. Accompagné d'un petit nombre de fidèles dévoués, il courut d'aventure en aventure et d'asile en asile jusqu'aux portes de Metz. Là, il fut repoussé par les grands qui composaient la régence austrasienne, et qui craignaient d'attirer contre eux les armes de Chilpéric. Il fut alors réduit à parcourir en fugitif l'Ardenne et les forêts de la Morinie. Il essaya de s'emparer de Térouanne et d'en soulever les habitants contre son père; mais l'Austrasien Gontran Boson, auquel il s'était confié et que l'histoire accuse d'avoir déjà sacrifié Théodebert aux ressentiments de Frédégonde, vendit le secret de sa retraite aux agents du roi de Neustrie. Mérovée, trahi et ne pouvant plus échapper à la vengeance qui le poursuivait, donna l'ordre au fidèle Gaïlen de le percer de son épée. Telle est du moins la manière dont sa mort fut racontée. On a pensé que ce récit avait pu être accrédité pour cacher un nouveau crime de Frédégonde. Gaïlen et les autres compagnons de la fuite du jeune prince subirent le dernier supplice.

Trois ans après, en 580, l'évêque de Rouen comparut devant une assemblée épiscopale, que Chilpéric présidait. Il y fut accusé d'avoir célébré un mariage contraire à la loi canonique, et ourdi un complot contre le roi auquel il avait juré fidélité. Grégoire de Tours, un des assistants, représente d'une manière saisissante, dans un récit d'ailleurs tronqué et peu impartial, l'embarras de l'assemblée, que les menaces de Chilpéric intimidaient, dont l'impatience des soldats francs accusait la lenteur, mais qui se refusait à devenir l'instrument des vengeances de Frédégonde. Dans la réalité, Prétextat était coupable sur le premier chef d'accusation, et au moins suspect sur le second. Il finit par avouer et s'humilier. Il fut interdit et exilé dans une île de la Manche.

Clovis, le second des fils de Chilpéric et d'Audovère, ayant remplacé Mérovée à la tête des troupes qui marchaient en Aquitaine, acheva la conquête de ce pays. Il y trouva peu de résistance; car les principaux membres de la régence austrasienne s'étaient laissé gagner par les largesses de son père. Un des hommes les plus puissants de la Gaule méridionale, Desiderius ou Didier, avait organisé une vaste conspiration en faveur des Neustriens; Chilpéric le récompensa en le créant peu après duc de Toulouse. L'intérêt de l'Aquitaine était alors de n'avoir qu'un maître, pour cesser d'être le théâtre de guerres continuelles, et pour échapper à des bandes armées, auxquelles la division du territoire et des juridictions assuraient l'impunité du brigandage. Les Neustriens occupèrent toute la contrée, sauf les cités qui appartenaient au roi de Bourgogne, et que Mummolus défendit. Ils ajoutèrent à cette occupation celle de la Novempopulanie, au sud de la Garonne; mais ils ne purent soumettre les montagnards des Pyrénées qui étaient à peu près indépendants, ni même les empêcher de s'étendre à peu de temps de là dans la plaine, qui prit de leur nom celui de Vasconie ou Gascogne.

Clovis restait le dernier des fils que Chilpéric avait eus d'Audovère. Il se laissa gagner par les ennemis de Frédégonde et entraîner dans un complot formé contre elle. Le complot fut découvert. Frédégonde, à qui l'audace avait toujours réussi, envoya des assassins poignarder le jeune prince, fit périr sa mère avec lui et livra au supplice les principaux conjurés.

L'évêque de Tours, impliqué dans les poursuites, dut comparaître devant une assemblée ecclésiastique, au palais de Braine, et se purger par serment de plusieurs accusations portées contre lui. Il fut absous; mais il avait encouru l'inimitié de Frédégonde; il avait failli devenir une de ses victimes; il ne le lui pardonna pas. Aussi pourrait-on lui reprocher d'avoir chargé le portrait de cette triste reine, si quelques crimes de plus ou de moins n'étaient indifférents pour la mémoire qu'elle a laissée.

Il l'accuse d'avoir sacrifié les fils d'Audovère pour faire régner les siens; puis il la montre effrayée de la mort successive de deux de ses fils au berceau, perdant l'espérance de rester maîtresse du pouvoir après Chilpéric, assiégée de terreurs et entreprenant de conjurer la colère céleste par les actes les plus contradictoires, tantôt en ordonnant d'immoler des enfants,

tantôt en suppliant le roi de diminuer les charges du peuple. Mais la pitié même n'était chez elle que de la crainte.

Une aggravation de l'impôt territorial et personnel avait été fort mal accueillie dans les villes d'Aquitaine. A Limoges, le peuple s'empara des nouveaux rôles et les livra aux flammes; le référendaire Marcus, envoyé du roi, aurait péri sans l'intervention de l'évêque. Les juifs, déjà fermiers et percepteurs des taxes publiques, furent particulièrement maltraités. Chilpéric étouffa la rébellion sous les supplices, et étendit les châtiments jusque sur le clergé, auquel il reprochait de l'avoir encouragée. Il finit pourtant par céder aux sollicitations et aux craintes de Frédégonde, et il rétablit les rôles tels qu'ils étaient du temps de son père.

Frédégonde se sentait détestée. C'était à ses prodigalités, bien plus qu'à la fréquence des guerres, qu'on attribuait les nouvelles exigences du fisc. Son luxe, sa rapacité, étaient sans bornes. Le jour où sa fille Rigonthe partit pour épouser un prince d'Espagne, elle lui donna cinquante chariots chargés d'objets précieux, au grand étonnement des leudes et de Chilpéric lui-même. La manière dont le cortége magnifique de la princesse fut composé et défrayé montre que le gouvernement était un pillage. De là des soulèvements fréquents et de violentes réactions. En 584, après la mort de Chilpéric, Audon, l'un de ses ministres, fut très-maltraité, et ne put échapper à la mort que par la fuite.

XIV. — L'Austrasie ne fut pas moins troublée sous la minorité de Childebert II, bien que d'une autre manière. D'abord les entreprises de Chilpéric sur les villes d'Aquitaine portèrent la régence austrasienne à s'allier au roi de Bourgogne. Gontran vint au Pont de pierre sur le Mouzon; comme il n'avait pas lui-même d'héritier direct, il adopta son neveu et le désigna pour son successeur; il est probable que les grands de la Bourgogne confirmèrent ce choix, car dans les cas d'hérédité collatérale, la décision appartenait aux assemblées.

Chilpéric n'en persista pas moins à occuper les villes de l'Aquitaine; mais la mort de son fils Clovis l'ayant laissé sans successeur, il offrit à son tour d'assurer son héritage au jeune Childebert, à condition que les Austrasiens lui reconnaîtraient la possession viagère des villes en litige et rompraient avec Gontran. La régence se divisa. Ægidius, archevêque de Reims,

et les ducs Rauching, Ursio et Bertefried, agréèrent les propositions du roi de Neustrie, qui furent au contraire repoussées par Lupus, duc de Champagne, renommé pour ses succès militaires en Germanie. Les deux partis s'armèrent et furent sur le point d'en venir aux mains. Brunehaut soutenait la faction bourguignonne. Son énergie, qui égalait sa passion, la popularité qu'elle avait su acquérir, l'enthousiasme qui l'avait accueillie à Metz à son retour de captivité, lui donnaient l'espérance de dominer les grands. Comme ils étaient réunis et que leur assemblée tumulteuse allait dégénérer en bataille, elle vint à cheval se jeter au milieu d'eux. Les chefs du parti opposé la repoussèrent. « Femme, lui cria Ursio, éloigne-toi, si tu ne veux que les pieds de nos chevaux te foulent contre terre. » Ægidius et les ducs qui avaient traité avec Chilpéric triomphèrent presque sans combat. Le duc de Champagne fut obligé de prendre la fuite; on pilla ses biens, et ses principaux adhérents furent proscrits, en 581.

Les Austrasiens aidèrent donc Chilpéric dans la guerre qu'il continuait de faire en Aquitaine à Gontran. Les Neustriens n'en éprouvèrent pas moins de continuels revers. Leurs troupes, que Didier commandait, étant entrées dans le Berry, en furent chassées avec des pertes énormes, par la garnison que Gontran entretenait à Bourges. Chilpéric échoua lui-même au siége de Melun. Alors une conspiration éclata dans le camp des Austrasiens auxiliaires du roi de Neustrie; les partisans de la Bourgogne tentèrent d'arracher le jeune Childebert aux mains d'Ægidius; l'archevêque de Reims n'échappa aux menaces de ses ennemis qu'en fuyant de sa tente en toute hâte et à demi vêtu. Chilpéric fut réduit à traiter, et dut s'en référer au jugement de l'assemblée des Francs pour la composition pécuniaire qu'il payerait à Gontran, en qualité d'agresseur (583).

Le roi de Neustrie fut tué l'année suivante à Chelles. Il reçut un coup de couteau à un retour de chasse, et le meurtrier ne put être découvert. L'impunité de l'assassinat fit que les soupçons se portèrent sur toutes les personnes qui y avaient une raison d'intérêt ou de vengeance. Le plus probable est que Chilpéric fut victime d'un leude nommé Ebérulf, qu'il avait dépouillé de ses bénéfices.

« Personne ne l'aimait, dit Grégoire de Tours, et personne ne le regretta. » On peut se défier tant qu'on voudra de ce jugement porté par un ennemi avéré. L'historien des Francs

ne se piquait nullement d'impartialité; il peint ses contemporains avec les sentiments qu'ils lui ont inspirés; or il n'a éprouvé que de la répulsion pour un roi dont les prétentions despotiques étaient contraires à ses idées, contre lequel il avait soutenu des luttes très-vives, qui avait enfin essayé de faire prononcer sa déposition par une assemblée d'évêques. Mais, si grande qu'on fasse la part de ces préventions, les scènes que raconte Grégoire de Tours et dont la réalité n'est pas contestable, ne permettent pas de voir en Chilpéric autre chose qu'un despote cruel et méchant. Quand il envoya en Espagne sa fille Rigonthe, destinée à un fils du roi des Goths, on enleva par ses ordres sur les terres fiscales de Paris et des environs un grand nombre d'hommes et de femmes, destinés à former le cortége ou plutôt la dot de la princesse; puis on les fit partir, les hommes attachés deux à deux, les femmes entassées sur des chariots, comme des captifs de guerre. Quatre mille hommes d'armes, qui accompagnaient Rigonthe, commirent sur les terres des cités d'Aquitaine autant de dégâts qu'en eût commis une armée ennemie. La tyrannie du roi de Neustrie en matière de foi était peut-être plus singulière. Il avait la prétention d'être théologien. Il entreprenait de convertir les juifs, et les faisait baptiser de force s'ils résistaient à ses arguments. Il voulait que les évêques acceptassent la solution qu'il donnait dans les questions controversées. Il s'attribuait dans les conciles de l'Église l'espèce de suprématie à laquelle plusieurs empereurs avaient prétendu. Toutefois, il ne trouva pas le clergé plus docile à ses volontés que ne l'avaient trouvé les successeurs de Constantin.

Aux vices ordinaires de sa nation il joignait les vices des Césars, qu'il affectait de prendre pour modèles, et dont il imitait le faste, la mollesse et les magnificences. Il voulait rétablir les fêtes romaines. Il avait fait construire non-seulement des basiliques, comme les rois précédents, mais des cirques pour des jeux, à Paris et à Soissons; les ruines du cirque de Soissons existent encore. On a comparé Chilpéric à Néron. Il eût fallu aussi le comparer à Claude, pour son aveugle soumission aux volontés et aux crimes de Frédégonde.

Il laissa pour unique héritier un enfant de quatre mois, Clotaire II, le dernier et le seul survivant des fils qu'elle lui avait donnés. Les ennemis de la reine enlevèrent de Chelles le trésor de Neustrie, et le portèrent à Childebert II d'Austrasie.

On pouvait craindre que le royaume de Chilpéric fût divisé

après sa mort comme l'avait été celui de Charibert; mais les leudes neustriens étaient intéressés à le maintenir dans son intégrité. Frédégonde, de son côté, voulait assurer la vie et le trône de son fils; elle le voulait d'autant mieux, qu'il n'y avait de sécurité pour elle que dans le pouvoir. Autrement elle avait à craindre la vengeance de ses nombreux ennemis, particulièrement de Childebert II et de Brunehaut. Elle se réfugia dans l'asile de la cathédrale de Paris; là, soutenue par l'évêque Ragnemod et par une partie des grands, elle invoqua la protection de Gontran, auquel elle offrit la tutelle de son fils.

Gontran accepta l'offre et se rendit à Paris. Il exigea que les comtes et les habitants des villes neustriennes prêtassent serment de fidélité au jeune Clotaire II. En même temps, il satisfit aux nombreuses réclamations que lui adressèrent les victimes des injustices et des violences de Chilpéric; il fit rendre aux particuliers et aux églises, par l'intermédiaire des tribunaux, les biens qui leur avaient été enlevés; il restitua aussi les bénéfices qui avaient été retirés à leurs possesseurs. Tous ces actes sont intéressants à rappeler; car ce sont autant de preuves de la résistance qu'opposait la société au rétablissement pur et simple du despotisme romain; les idées de justice, de légalité, de liberté même, étaient plus puissantes qu'on ne le pense; le gouvernement des rois mérovingiens eut souvent à compter avec elles.

XV. — Gontran, seul survivant des fils de Clotaire Ier, avait, s'il faut en croire le portrait que Grégoire de Tours a laissé de lui et le langage qu'il lui prête, plus de bon sens, d'habileté et de finesse politique que ses frères; mais il manquait de cette décision de caractère et de ces qualités belliqueuses que les leudes francs aimaient à voir chez leurs rois. Il était très-défiant, et redoutait un sort pareil à celui de Sigebert ou de Chilpéric. Il ne paraissait en public que bien armé et escorté. Un jour, dans l'église de Paris, quand le diacre eut commandé le silence, il pria le peuple de faire des vœux pour que Dieu le conservât au moins jusqu'à la majorité de ses neveux. Il ne tarda pas à se défier de Frédégonde, qui, tout en ayant imploré sa protection pour elle et son fils, prétendait garder l'autorité. Il la relégua dans la villa royale de Reuil [1]. Il craignait surtout les complots des grands d'Austrasie, qui

[1] Notre-Dame de Vaudreuil, près de Pont-de-l'Arche.

l'avaient déjà trahi une fois, et dont il annonçait l'intention de se venger.

On avait remis à un *plaid,* ou une grande assemblée, le soin de régler le litige élevé au sujet de la possession des villes d'Aquitaine ou de Provence. En attendant, ces villes étaient toujours exposées à des surprises et des pillages de la part des garnisons qui les avoisinaient. Quelques-unes d'elles, comme Poitiers, essayaient, mais sans succès, de se maintenir dans la neutralité. Le plaid lui-même ne décida rien. Quand les envoyés d'Austrasie se présentèrent devant Gontran, il s'emporta, leur reprocha leurs intrigues et la part qu'ils prenaient en ce moment même à une conspiration dirigée contre lui. On s'exprima de part et d'autre avec une grande violence. Les députés furent maltraités et se retirèrent la menace à la bouche. L'un d'eux alla jusqu'à dire : « Apprends, ô roi, que la hache qui a frappé la tête de tes frères n'est pas émoussée, et qu'un jour elle te brisera le crâne. »

En effet, Ægidius et plusieurs des grands d'Austrasie opposèrent un compétiteur au roi de Bourgogne, pour l'affaiblir ou pour le renverser. Il existait un prétendu fils de Clotaire Ier, appelé Gondebaud ou Gondovald, qui avait été tonsuré deux fois, puis relégué à Constantinople, et que les rois francs n'avaient jamais voulu reconnaître pour leur frère. Était-il réellement fils de Clotaire? S'il l'était, était-il légitime ou non? Pouvait-on même, chez les Mérovingiens, déterminer avec des signes certains la légitimité des naissances ainsi que celle des mariages? C'est ce que nous ignorons. Quoi qu'il en soit, Gontran Boson, ce même personnage entreprenant et aventureux qui avait déjà trahi Théodebert et Mérovée et servi alternativement dans le camp des Austrasiens et des Neustriens, alla, d'intelligence avec Théodore, évêque de Marseille, et les Grecs de cette ville, chercher Gondovald à Constantinople. La cour byzantine, qui connaissait l'ambition des Francs, qui se l'exagérait même et craignait la réunion de leurs forces sous un seul prince, était disposée à susciter des embarras intérieurs à Gontran, alors maître des trois royaumes comme roi ou comme tuteur de ses deux neveux. Elle fournit au prétendant les moyens de débarquer à Marseille en 584.

Gondovald fut immédiatement présenté aux Aquitains. Ceux-ci se prononcèrent en sa faveur, dans l'espérance de former un État séparé et indépendant, ce qui était pour eux le seul moyen

d'échapper à des guerres désastreuses. D'ailleurs ils avaient alors à leur tête Didier et Mummolus. Didier, duc de Toulouse, avait toujours été l'ennemi de Gontran, dont il avait chassé les garnisons. Quant à Mummolus, il s'était vu naguère enlever le commandement de l'armée de la Bourgogne, et s'était retiré à Avignon, ville austrasienne, derrière les murs de laquelle il avait défié les forces de son ancien maître.

Gondovald fut donc élevé sur le pavois et proclamé à Brives, suivant l'usage romain, puis reconnu en peu de temps par Toulouse, Bordeaux et les cités importantes de l'Aquitaine, à l'exception toutefois de Poitiers. Comme il tenait à ménager les Austrasiens, il eut soin de recevoir au nom de Childebert le serment des villes qui avaient appartenu à l'Austrasie; il se le fit prêter par toutes les autres en son nom propre.

Malgré ces premiers succès, il ne put tenir devant l'armée que Gontran envoya contre lui, sous le commandement du patrice de Bourgogne et du duc Leudégésile. La coalition qui le soutenait, et qui était composée de ducs et d'évêques mécontents, se divisa presque aussitôt. Abandonné par plusieurs de ceux qui l'avaient appelé, il fut obligé de battre en retraite vers les Pyrénées. Il s'enferma dans la place presque inexpugnable de Convenæ (aujourd'hui Saint-Bertrand de Comminges), qui passait pour devoir son origine à une colonie de vétérans romains laissée dans le pays par Pompée à son retour de la guerre d'Espagne.

Il y subit un siége en règle. Mais la trahison, qui l'avait réduit à ce dernier asile, ne tarda pas à le lui enlever aussi. Didier s'était retiré des premiers. Mummolus se laissa gagner par les assiégeants, et livra le prétendant, qu'il remit à deux seigneurs, nommés Ollon et Boson; ces seigneurs n'eurent pas plutôt Gondovald entre les mains, qu'ils se jetèrent sur lui et l'assassinèrent. Le premier le frappa d'un coup de lance, le second lui brisa la tête avec une pierre. Les Bourguignons promirent la vie sauve à ses derniers complices; ce qui ne les empêcha pas de faire périr les plus considérables d'entre eux, entre autres Mummolus. Ils incendièrent et rasèrent de fond en comble la ville de Convenæ, qui ne fut rebâtie que cinq cents ans après.

Gontran frappa tous les auteurs de cette guerre civile comme coupables de lèse-majesté. Il confisqua les biens de Mummolus et des autres rebelles. Il assembla un concile à Mâcon pour

juger les évêques qui s'étaient prononcés en faveur du prétendant, et il obtint la déposition de l'évêque de Cahors, qui fut convaincu de trahison. Ce concile de Mâcon, de 585, réuni surtout dans un but politique, fit encore des décrets importants sur la juridiction épiscopale, à laquelle il donna plus d'extension, et sur la dîme, qu'il établit comme imposition destinée à subvenir aux besoins des églises.

L'exemple d'énergie donné par Gontran ne fut pas perdu pour Childebert II. Le jeune roi d'Austrasie arrivait à l'âge de quinze ans, celui de la majorité des princes. Son oncle le détermina à venir le trouver à Châlons; là, il lui révéla les preuves qu'il avait acquises de la complicité des principaux membres de la régence austrasienne dans le soulèvement de Gondovald. Pour se l'attacher plus étroitement, il n'hésita pas à lui rendre ou à lui céder les places d'Aquitaine qui étaient en litige entre les deux royaumes, et il renouvela la promesse qu'il lui avait déjà faite de lui laisser son héritage. Enfant, il l'avait placé sous son bouclier; devenu homme, il lui mit sa lance dans la main, et le proclama de nouveau son successeur. Childebert s'unit d'autant mieux à lui, qu'il y était engagé par sa mère Brunehaut; elle aussi avait des ennemis à poursuivre dans la régence austrasienne.

Aussitôt après l'entrevue de Châlons, le jeune roi fit arrêter Magnovald, Rauching, Gontran Boson, et quelques autres des grands d'Austrasie, les accusant d'avoir formé un complot contre sa vie et celle de sa mère, d'intelligence avec Frédégonde. On les mit à mort sans jugement, de diverses manières : l'un d'eux, Rauching, fut poignardé dans le palais même. Aucun asile ne fut respecté; plusieurs des coupables, vrais ou prétendus, furent arrachés à la protection des églises où ils s'étaient réfugiés. Leurs partisans, saisis d'effroi, émigrèrent en foule. « En ce temps-là, dit l'évêque de Tours, un grand nombre » de personnes, par crainte du roi, passèrent en d'autres » pays[1]. » Childebert donna presque tous les duchés et les comtés à des personnages nouveaux, dont la fidélité lui parut plus sûre. L'archevêque de Reims, Ægidius, fut seul mis en jugement, à cause de son caractère religieux. Il obtint sa grâce à prix d'argent.

Gontran et Childebert fortifièrent leur alliance par un traité signé à Andelot, près de Langres, sur la frontière des deux

[1] Grégoire de Tours, liv. IX, c. XIX.

royaumes, en 587. Ils confirmèrent les arrangements déjà pris quant à la succession de la Bourgogne, et s'engagèrent à demeurer unis pour défendre leur autorité contre les complots, les défections et les trahisons des grands. Ils prirent des mesures pour augmenter la dépendance des leudes et leur imposer de nouvelles garanties de fidélité; on déclara que tous ceux qui passeraient d'un royaume dans un autre sans y être autorisés seraient considérés comme traîtres. En revanche, ceux qui étaient présents au traité obtinrent que les rois s'engageassent à restituer les bénéfices repris injustement, les confiscations ne pouvant être justifiées que par des trahisons ou des félonies.

Childebert fit encore périr après ce traité les ducs Ursio et Bertefried, qui n'avaient pas attendu d'être poursuivis pour prendre les armes; il déjoua un complot tramé dans son propre palais, et il en livra les auteurs aux supplices les plus cruels. On continuait de n'observer aucune loi pour le châtiment des crimes d'État. Le roi n'avait qu'à parler; aussitôt les fidèles qui l'entouraient, les ducs eux-mêmes, devaient se précipiter pour exécuter ses ordres.

Cette règle ne souffrait d'exception que pour les évêques et les clercs, placés sous la garantie des lois ecclésiastiques. Ainsi Ægidius avait subi un jugement; Childebert, ayant acquis de nouvelles preuves de ses trahisons et regrettant de l'avoir épargné, lui en fit subir un second. Il assembla un concile à Metz. L'archevêque fut convaincu d'avoir falsifié le sceau royal, suscité la guerre civile, entretenu des correspondances criminelles avec Chilpéric et Frédégonde. Il avoua, et fut solennellement déposé par les autres prélats. Le roi s'empara de son trésor et de ses biens.

Frédégonde n'avait pas besoin de ces exemples pour régner aussi par la terreur et le poignard. Grégoire de Tours lui impute plusieurs tentatives de meurtre commises sur Childebert, Brunehaut et même Gontran. On prétendait qu'elle fanatisait de jeunes clercs et qu'elle les préparait à l'assassinat en leur faisant boire des breuvages enchantés. Sa principale victime fut l'évêque de Rouen, Prétextat, qui avait été exilé autrefois, mais qui était remonté sur son siége par la faveur de Gontran. Elle le fit assassiner dans l'église en plein jour, pendant qu'il célébrait l'office de Pâques. Le roi de Bourgogne envoya trois évêques demander une enquête sur ce meurtre. On lui répondit que c'était à la cour de Neustrie qu'il appar-

tenait de la faire, et elle n'eut jamais lieu. Frédégonde n'avoua pas qu'elle avait armé le bras de l'assassin, mais elle en fut convaincue par la voix publique. L'évêque mourant avait lui-même déclaré qu'il reconnaissait d'où le coup était parti. Les autres évêques demeurèrent terrifiés et muets, n'osant élever la voix contre la reine, que soutenaient les leudes, c'est-à-dire l'armée, toujours jalouse de maintenir l'indépendance de la Neustrie.

XVI. — Le premier effet de ces guerres civiles, de ces soulèvements intérieurs et de leur terrible répression, fut d'arrêter les conquêtes des Francs. Ils avaient repoussé les invasions étrangères, mais ils ne purent, malgré des efforts répétés, achever de soumettre la partie de la Gaule dont ils n'étaient pas encore maîtres.

Gontran envoya plusieurs fois ses lieutenants dans la Septimanie, dont il eût voulu chasser les Goths, ces *horribles* Goths, comme on les appelait alors, à cause de l'arianisme qu'ils professaient et que leurs rois abjurèrent seulement en 587[1]. Les Francs considéraient comme une honte de leur laisser encore un pied dans la Gaule. Mais les milices de la Bourgogne et de l'Aquitaine qui furent employées à cette guerre n'observaient aucune discipline; elles pillaient tout sur leur chemin, sans distinguer ami ni ennemi; elles enlevaient les récoltes, les troupeaux; elles ne respectaient même pas les églises. Pendant huit années consécutives, de 580 à 587, elles éprouvèrent de continuels revers; enfin elles furent chassées de Carcassonne, que la trahison leur avait livrée. Les chefs étaient aussi corrompus que les soldats.

Les milices neustriennes de Tours, Poitiers, Bayeux, le Mans et Angers avaient marché, de leur côté, en 578, contre les Bretons. Ce peuple franchissait annuellement la Vilaine pour ravager la contrée voisine de la Loire; il y venait chaque automne vendanger les vignes que son pays ne produisait pas. La guerre, commencée sous Chilpéric, se prolongea pendant la minorité de Clotaire II, sans que les milices de Neustrie eussent plus de succès de ce côté que les milices bourguignonnes en Septimanie. Le peu d'entente des ducs qui les commandaient acheva d'assurer de faciles avantages au chef des Bretons, Waroch, comte de Vannes. Les chroniques disent

[1] Grégoire de Tours, liv. VII, c. xxx.

que Waroch ayant eu un instant la pensée de fuir, avait chargé son or et son argent sur des navires, ce qui prouve que les anciens Vénètes possédaient encore une marine, et que la richesse et le luxe des chefs armoricains, vantés dans leurs chants nationaux, ont un fonds de réalité. Quoi qu'il en soit, Waroch s'empara des cités de Rennes et de Nantes; les Bretons en restèrent maîtres quelque temps, et poussèrent leurs incursions jusque sur les bords de la Sarthe; mais ils rentrèrent à la longue dans leurs anciennes limites [1].

L'insuccès de ces expéditions prouvait l'insuffisance et la mauvaise organisation des milices des cités. On voit dans Grégoire de Tours que Gontran s'en préoccupait et cherchait à y porter remède.

Pendant ce temps, les Austrasiens n'avaient pas cessé de songer à l'Italie. Maurice, empereur de Constantinople, offrit à Childebert cinq mille sous d'or, qu'on évalue à environ cinq millions de notre monnaie [2], s'il l'aidait à chasser les Lombards du nord de la Péninsule, que les Grecs, encore maîtres de Ravenne et de quelques autres places, n'avaient nullement renoncé à reconquérir. Childebert accepta. Dans une lettre qu'il fit écrire à l'archevêque de Milan et qui a été conservée, il qualifie les Lombards de nation ennemie de la religion et de la vraie foi, et se déclare prêt à répondre aux vœux des Romains et de l'empereur son père [3]. On voit par cette lettre que les Francs continuaient de se porter comme les protecteurs de l'orthodoxie, et que leurs princes ne cessaient de montrer une certaine déférence aux empereurs d'Orient. Avaient-ils quelque autre ambition ou pensée de conquête pour eux-mêmes dans la Péninsule, nous l'ignorons; cependant il n'est guère douteux qu'ils n'eussent déjà devant les yeux le mirage du rétablissement de l'empire d'Occident à leur profit. Ils étaient le plus puissant des peuples d'origine germanique, le seul orthodoxe; ils regardaient les autres, particulièrement les Goths et les Lombards, comme des rivaux. Les limites territoriales des nouvelles monarchies n'étaient encore fixées nulle part, et

[1] Ces limites, assez difficiles à déterminer, étaient probablement le cours inférieur de la Vilaine et la forêt de Brécilien.

[2] Évaluation de M. Guérard.

[3] « Juxta votum Romanæ reipublicæ vel sacratissimi patris nostri imperatoris, ... adversus gentem Longobardorum religioni ac fidei iniquissime perfidam. » — Lettre de Chidebert à Laurent, patriarche de Milan, de l'an 584. Troya, t. I.

l'Italie n'avait pas encore perdu son importance traditionnelle, témoin les prétentions récentes du grand Théodoric. Ces dispositions expliquent les défiances et les réserves que la cour de Constantinople montrait à l'égard des Francs, même quand elle sollicitait leur alliance.

Les Austrasiens firent quatre campagnes au delà des Alpes; mais aucune n'eut de succès sérieux; ils se bornèrent à piller et à ravager les riches plaines de la vallée du Pô. Loin d'en chasser les nouveaux conquérants germains qui s'y étaient établis, ils éprouvèrent dans leur troisième campagne, en 588, une défaite, la plus considérable, suivant Grégoire de Tours, dont leurs annales eussent le souvenir. Childebert, ayant envoyé une quatrième armée pour réparer ce désastre, se brouilla avec les Grecs, qui l'accusaient de lenteur et de duplicité, et finit par vendre la paix à Autharis, roi des Lombards, moyennant un tribut annuel de mille sous d'or. La cour de Constantinople se récria vivement. Nous avons encore les lettres où Maurice se plaint, avec la dédaigneuse fierté de langage de la chancellerie byzantine, que les armes de ses alliés ne lui aient servi à rien, et où l'un des généraux grecs réclame au moins de Childebert la liberté des prisonniers que les Francs ont faits en pays amis, suivant leur usage [1].

XVII. — Gontran, après avoir maintenu les trois royaumes en paix pendant quelques années, mourut en 593, à Châlons-sur-Saône, sa capitale. Il voulut être enterré dans l'abbaye de Saint-Marcel, qu'il y avait fondée. Sa mort rendit Childebert maître de la Bourgogne, de Paris et d'Orléans, qui furent réunis à l'Austrasie.

Les Neustriens élevèrent différentes réclamations au sujet de ces réunions, et il s'ensuivit une rupture. Frédégonde craignait d'ailleurs que Childebert ne cherchât maintenant à exercer sur elle une de ces vengeances qui ne s'oubliaient pas. Ainsi la guerre civile, que Gontran avait mis tous ses soins à prévenir, éclata de nouveau entre les fils des deux reines rivales. Les Neustriens, après avoir pillé la Champagne, surprirent leurs ennemis à *Truccia* ou Trucy, sur la Lette, près de Laon. Suivant la tradition, ils durent leur victoire à un singulier stratagème; ils couvrirent de branchages les hommes

[1] Troya, t. I, lettre de 590 : « Romanos quos prædavit Francorum exercitus. »

et les chevaux de leur avant-garde, qui s'avança comme une forêt mouvante. L'alarme fut sonnée trop tard dans le camp des Austrasiens, qui se virent obligés d'abandonner leurs positions après une bataille sanglante, la première où deux armées de Francs se fussent déchirées entre elles. On ne compte pas les petits combats livrés dans le Midi, et auxquels les milices des cités prenaient ordinairement la part principale.

Childebert II, attaqué par d'autres ennemis sur deux frontières opposées, sur la Loire par les Bretons et sur l'Elbe par les Varnes, n'eut pas le temps de réparer cette défaite. Il mourut en 596, à l'âge de vingt-six ans; on le crut empoisonné par la reine Faileuba ou par ses leudes. L'année précédente, il avait rendu un décret important qui changeait une partie de la législation des Francs, prononçait la peine de mort contre les assassins et les voleurs, pour remplacer les vengeances privées et les compositions pécuniaires, et déclarait toute commune, ou plus exactement toute centaine [1], responsable des crimes qu'elle aurait laissé commettre sur son territoire. La liberté des pouvoirs que l'usage attribuait aux propriétaires germains avait été jusque-là un obstacle pour assurer la répression des crimes par des lois générales. On voit que, malgré les scènes de désordre, souvent un peu confuses, de l'histoire des Mérovingiens et les crimes qui ensanglantaient leurs palais, la société et le gouvernement tendaient à mieux s'ordonner et à prendre des formes plus régulières.

Childebert laissa ses deux royaumes à deux fils très-jeunes, dont l'un, Théodebert, fut proclamé en Austrasie; l'autre, Théodoric, en Bourgogne et à Orléans. Alors se réalisèrent les prévisions de Gontran. Il ne resta plus de la race mérovingienne que trois enfants mineurs, sous le gouvernement de trois maires du palais.

Le maire du palais, *major domus,* exerçait de fait une lieutenance générale. Il était le premier des *ministeriales* ou des *domestici,* c'est-à-dire des officiers qui entouraient le roi; ces officiers conservaient l'importance qu'ils avaient eue sous les empereurs.

On ne sait pas au juste quelles étaient les attributions originaires de la mairie; mais elles étaient étendues, ou du moins elles le devinrent, car on voit des maires présider les assemblées,

[1] Voir le chapitre suivant. La centaine était une circonscription administrative.

administrer le trésor, disposer des bénéfices. Plus tard, à défaut du roi, ils commandèrent l'armée. Peut-être n'avaient-ils qu'une attribution générale, celle de remplacer et de représenter le prince quand il était mineur ou empêché. Ils étaient alors comme des vice-rois; les actes leur en donnent le nom (*subreguli*).

Une longue succession de minorités ou de règnes que l'incapacité des souverains rendit pires encore, contribua à mettre lé pouvoir aux mains des maires, qu'on a pu justement comparer à de grands vizirs.

Les minorités n'arrêtèrent pas les guerres civiles. Frédégonde s'empressa de mettre à profit la circonstance favorable qui lui donnait deux enfants pour adversaires. Elle s'empara en 597 de Paris, qu'on avait toujours regardé comme ville neutre. Landeric, maire du palais de Neustrie, marchant contre les Austrasiens, elle se rendit elle-même au milieu de l'armée avec son fils Clotaire II, âgé de treize ans. Déjà Clotaire, suivant l'usage qui voulait que les rois fussent menés à la guerre tout enfants, avait assisté à la bataille de Trucy; il assista à celle de Latofao ou Laffaux, dans le diocèse de Sens, où les Neustriens remportèrent une nouvelle victoire qui leur assura la possession de Paris.

Frédégonde mourut presque aussitôt après son triomphe. Les historiens modernes, effrayés des crimes de cette terrible reine, l'ont comparée à ces furies du Nord, altérées de sang, dont on trouve le portrait dans les anciens poëmes scandinaves. Son histoire, telle qu'elle nous est rapportée, ressemble à une légende où l'imagination populaire se serait plu à entasser crimes sur crimes. Les témoignages irréfragables des contemporains et la triste célébrité qui s'est attachée à son nom ne permettent pas de douter que le poignard et le poison aient été ses moyens de gouvernement; nous n'avons cependant pas de documents assez sûrs et assez complets pour apprécier la plupart des actes qu'on lui attribue. Ajoutons que si l'on a évidemment exagéré ses crimes, quelques historiens modernes n'ont pas été inspirés d'une manière plus heureuse en vantant outre mesure son habileté et ses talents de gouvernement.

Cette habileté consista surtout dans la fascination qu'elle exerça sur l'imbécile Chilpéric, et dans l'instinct avec lequel, lui mort, elle profita du désir naturel que montraient les leudes de la Neustrie de maintenir l'indépendance et l'intégrité

de ce royaume. Tout ce qu'on peut affirmer d'elle, c'est qu'elle eut l'instinct du pouvoir, et le talent ou le bonheur de le garder jusqu'au dernier jour.

Brunehaut n'eut pas une fortune aussi constamment heureuse. Écartée une première fois du gouvernement de l'Austrasie par les grands, pendant la minorité de son fils Childebert, elle le fut encore une seconde fois pendant celle de Théodebert, son petit-fils.

Wintrio, duc de Champagne et maire du palais, lui portait ombrage. Elle le fit périr en 598. Les Austrasiens se soulevèrent et la chassèrent. S'il faut en croire un récit romanesque et assez suspect de Frédégaire, ils la firent conduire jusqu'à la frontière, où elle fut abandonnée seule et dénuée de tout. Égarée dans la plaine d'Arcis-sur-Aube, elle finit par rencontrer un pauvre homme qui consentit à lui servir de guide. Elle parvint, avec son aide, à gagner Châlons-sur-Saône, où était la cour de Théodoric, roi de Bourgogne, le second de ses petits-fils.

Malgré cette expulsion de leur reine, les Austrasiens continuèrent à demeurer unis avec les Bourguignons, et comme ils s'allièrent encore avec les Goths, convertis depuis peu au catholicisme, ils parvinrent à tirer vengeance des défaites que les Neustriens leur avaient fait éprouver à Trucy et à Latofao. Ils détruisirent l'armée de Clotaire II en l'an 600, à Dormelles, village du diocèse de Sens [1], dépouillèrent le jeune prince d'une partie de ses États, et bornèrent son royaume au pays qui s'étend entre la mer, l'Escaut, l'Oise et la Seine. Tout le reste de la Neustrie fut partagé entre l'Austrasie et la Bourgogne. Mais cette nouvelle division des États francs ne devait pas être de longue durée. Les cités détachées de la Neustrie se trouvèrent placées dans la même situation que les villes d'Aquitaine. Elles furent traitées en pays conquis. Chartres et quelques autres, pillées par les vainqueurs, principalement par les Germains auxiliaires qui servaient dans l'armée austrasienne, virent une partie de leurs habitants emmenés en captivité. Ces mauvais traitements leur firent regretter le gouvernement de Clotaire II. Elles se soulevèrent en sa faveur à plusieurs reprises, et la guerre, loin de cesser, prit seulement un caractère d'animosité plus prononcée.

Brunehaut, établie en Bourgogne, y trouva la même oppo-

[1] Près de Moret.

sition qu'en Austrasie, et voulut y régner par les mêmes moyens. Elle fit mettre à mort le patrice du royaume Ægila. Le maire du palais, Bertoald, ayant été tué dans une expédition difficile dont elle l'avait chargé, elle le remplaça par un homme à elle, le Romain Protadius. Frédégaire, vantant l'habileté et les talents de Protadius, dit qu'il était préoccupé de deux choses : en premier lieu, de remplir le fisc et de s'enrichir lui-même; en second lieu, d'abaisser les grands, « afin qu'il n'en restât pas un seul en état de s'emparer du rang auquel il s'était élevé. » Les grands conspirèrent, et Protadius fut assassiné dans sa tente par ses officiers, pendant une expédition contre les Neustriens. La reine châtia les meurtriers en leur infligeant divers supplices.

Théodoric, roi de Bourgogne, se montra très-ambitieux. Ses victoires répétées sur les Neustriens, une entrée triomphale qu'il fit à Paris en 607 après un nouveau succès obtenu près d'Étampes, l'incapacité personnelle de son frère Théodebert, lui donnèrent l'espérance de devenir un jour maître de l'empire entier des Francs. D'un autre côté sa cour était pleine de troubles. Ayant épousé la fille du roi des Goths d'Espagne, il la renvoya au bout d'un an, quoiqu'il eût juré à son père de la garder toujours. Les Goths essayèrent d'armer contre lui les Lombards, les Austrasiens et les Neustriens. La jeune reine avait des partisans, entre autres Didier, évêque de Vienne, qui avait négocié son mariage. L'évêque fut enlevé de son siége par des hommes armés qui l'assassinèrent. On a imputé ce meurtre à Brunehaut; on a raconté qu'elle avait persécuté la princesse, dont l'ascendant lui faisait ombrage. Nous n'avons, en réalité, sur tous ces faits que des renseignements vagues, tronqués et qui ne permettent pas de hasarder une appréciation. On sait seulement que la coalition préparée contre Théodoric fut promptement étouffée, et que Brunehaut ne cessa d'être soutenue par plusieurs des chefs du clergé, entre autres par les archevêques de Lyon et de Sens.

Les deux rois d'Austrasie et de Bourgogne restèrent quelque temps, malgré des dissentiments passagers, unis par l'intérêt commun de leur lutte contre la Neustrie. Mais un différend sérieux éclata entre eux au sujet de l'Alsace, qui, après avoir fait partie de l'Austrasie jusqu'en 596, en avait été distraite dans le partage de cette année pour être annexée à la Bourgogne. Les Austrasiens demandèrent qu'elle leur fût rendue.

Les prétentions qu'ils élevèrent à ce sujet devaient, d'après les usages des Francs, être soumises à une assemblée ou un plaid général. Ce plaid fut convoqué en 610 à Selz ou Saloïssa. Théodoric s'y rendit avec dix mille hommes; Théodebert y vint, de son côté, avec des forces plus nombreuses, et obligea son frère à lui abandonner, outre la province objet du litige, plusieurs cantons voisins, comme la Thurgovie et le Sundgau. Très-peu de temps après, les Allemands, sujets de l'Austrasie, pénétrèrent dans le diocèse d'Avenches qui appartenait à la Bourgogne et le mirent au pillage.

Théodoric résolut de se venger. Il soutenait que Théodebert n'était pas son frère, mais un fils supposé de Childebert II. Cette opinion paraît avoir eu des partisans chez les Austrasiens eux-mêmes, qui se plaignaient de l'incapacité de leur roi. Théodoric se rapprocha de Clotaire II et obtint son concours en promettant de lui rendre, s'il était vainqueur, la partie de la Neustrie qui avait été réunie à l'Austrasie après la bataille de Dormelles. Assuré de cette alliance, il proclama son ban de guerre, et convoqua en 612, à Langres, sur la frontière austrasienne, tous ceux de ses sujets qui étaient astreints au service militaire. Il voulut les commander en personne, entra sur le territoire de son frère, remporta une première victoire à Toul, et se fit ouvrir les portes de Metz.

Théodebert courut à Cologne, où il avait appelé les Germains auxiliaires, y rallia les contingents de la Thuringe, de la Bavière et de la Saxe, et tenta la fortune de nouveau. Une seconde bataille fut livrée près de Tolbiac. Les combattants se mêlèrent par masses serrées et avec tant de fureur, que, s'il faut en croire Frédégaire, les morts manquaient de place pour tomber, ceux qui étaient frappés restant debout les uns contre les autres. La victoire se déclara encore cette fois en faveur de Théodoric. Il entra immédiatement à Cologne. Théodebert avait pris la fuite de l'autre côté du Rhin; il l'y fit poursuivre et s'empara de lui. Après quoi, il le renia pour son frère, ordonna qu'il fût tonsuré, c'est-à-dire dégradé, et qu'on le mît à mort. Le malheureux prince n'avait qu'un fils âgé de quatre ans, dont un soldat bourguignon écrasa la tête sur une pierre.

Le vainqueur s'établit à Metz, accompagné de Brunehaut, qui avait pris parti dans cette guerre fratricide, et qui triomphait sur les ruines de sa propre maison. Théodoric accusa bientôt Clotaire II de n'avoir pas rempli les conditions de leur alliance

et annonça l'intention de le détrôner, ce qui aurait achevé de lui donner tout l'empire des Francs. Au milieu de ces projets, il fut enlevé par un mal subit. On croit qu'il périt de la dyssenterie. Mais il était impossible que la mort d'un roi mérovingien ne fût pas attribuée à un crime; le bruit courut qu'il avait été empoisonné.

Il laissait quatre fils enfants. Brunehaut, leur bisaïeule, s'empressa de faire proclamer l'aîné, Sigebert. En dérogeant à l'usage ordinaire des partages entre les fils de rois, elle voulut sans doute rester plus facilement maîtresse des forces réunies de la Bourgogne et de l'Austrasie; mais, comme ces enfants étaient illégitimes aux yeux de l'Église, et que les idées de l'Église commençaient à exercer chez les Francs un plus grand empire, la proclamation du jeune prince rencontra une vive opposition.

Les leudes austrasiens redoutaient le joug de leur ancienne souveraine. Deux hommes riches et puissants, Pepin, possesseur du château de Landen et d'une partie du Hasbain ou pays de Tongres, sur la Meuse[1], et Arnould, qui fut plus tard évêque de Metz, se mirent à leur tête et se prononcèrent contre Brunehaut. Ils gagnèrent les principaux leudes de la Bourgogne, entre autres le maire Warnachaire et le patrice Aléthée. Ils eurent même pour eux une partie du clergé de ce dernier pays. Warnachaire avait été chargé par la reine d'une mission en Germanie. Il découvrit qu'elle avait donné l'ordre de le faire périr; pour se venger il passa dans les rangs de ses ennemis. On offrit à Clotaire II de lui livrer les deux royaumes, s'il s'engageait à maintenir les chefs de la coalition dans leurs pouvoirs et leurs dignités.

Clotaire ne pouvait manquer d'accepter de semblables propositions. Il fit les promesses qu'on lui demandait, entra dans l'Austrasie avec l'armée neustrienne et s'avança jusqu'au Rhin sans éprouver de résistance. Brunehaut, réfugiée à Worms, essaya, mais sans succès, de soulever les Germains. Entourée de traîtres, elle passa dans la Bourgogne où elle espérait trouver des partisans plus sûrs. Elle réunit en effet l'armée du royaume, qui marcha contre les Neustriens; mais au moment décisif, les chefs l'abandonnèrent et les soldats se dispersèrent

[1] Il gouvernait, disent les annales de Metz (an 687), toute la contrée qui s'étendait entre la forêt Charbonnière et la Meuse, et encore au delà jusqu'aux limites des Frisons.

de côté et d'autre. Des quatre fils de Théodoric, trois tombèrent au pouvoir de Clotaire et furent mis à mort. La vieille reine s'était retirée dans la villa d'Orbe, au pied du Jura; le connétable de Bourgogne, qui était une de ses créatures, l'enleva et la livra au roi de Neustrie.

Clotaire ne l'eut pas plutôt en son pouvoir, qu'il réunit l'assemblée générale des Francs pour la juger. Il lui imputa la mort des dix princes mérovingiens qui avaient été ou qu'on croyait avoir été assassinés depuis un demi-siècle; il la chargea comme une victime expiatoire des crimes de toute la race royale, la livra trois jours durant à d'affreuses tortures; enfin il la fit promener dans le camp attachée sur un chameau, et ordonna de l'achever en la liant à la queue d'un cheval indompté.

Cette reine, dont le nom, mêlé à toutes les calamités de l'histoire des Mérovingiens, demeure inséparablement attaché à celui de Frédégonde, fut pourtant bien supérieure à sa rivale de haines et de crimes. Elle a laissé de grands souvenirs. Elle avait bâti beaucoup de châteaux et d'églises qui perpétuèrent sa mémoire. Elle avait aidé le pape Grégoire le Grand dans ses entreprises pour la conversion des nations germaniques et la réforme du clergé. Elle avait renouvelé les recensements faits autrefois par les Romains et réuni de nombreux synodes, qui étaient les assemblées législatives du temps. Elle avait élevé des monuments et créé des routes. Les peuples de l'Austrasie, ceux mêmes d'une partie de la Bourgogne, rattachèrent à son nom la plupart de leurs souvenirs romains; les anciennes voies de l'Austrasie furent désignées et le sont quelquefois encore sous le nom de chaussées de Brunehaut.

Il faut aussi reconnaître que la pauvreté des documents de ce temps ne nous permet pas de porter un jugement certain sur tous les actes, encore moins sur les crimes vrais ou prétendus des vingt dernières années de sa vie. Frédégaire, l'historien à peu près unique du septième siècle, était du parti de ses ennemis victorieux, et a déchiré sa mémoire. La tradition ecclésiastique lui a été plus favorable, en souvenir sans doute des services qu'elle avait rendus à l'Église. Les moines de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, qu'elle avait fondée et qui conserva ses restes mortels, protestèrent longtemps contre les accusations passionnées de ses ennemis[1]. Mais, s'il y a des

[1] Flobert, *Étude historique sur Brunehaut.*

réserves à faire à propos de ces accusations, il y a loin aussi de ces réserves à un panégyrique qui a été inutilement essayé, qui est en contradiction avec les récits des écrivains contemporains et en contradiction bien plus forte encore avec les idées et les mœurs du temps. Brunehaut se servit des moyens de gouvernement qu'on employait alors, et qu'on ne cherchait même pas à justifier quand une raison d'État en ordonnait l'emploi.

XVIII. — Après les morts rapides de Théodebert et Théodoric et le supplice de Brunehaut, la royauté se trouva très-affaiblie; car ce n'était pas Clotaire qui avait vaincu, c'étaient les grands, assistés de quelques évêques. Sans doute l'unité de l'empire sous un seul prince était rétablie; il y avait même dans ce fait périodique du retour à l'unité, après chaque partage, quelque chose de providentiel. Mais en même temps la distinction des trois royaumes était maintenue. Chacun d'eux conservait une administration séparée; l'Austrasie et la Bourgogne avaient chacune leur mairie du palais; les leudes Radon et Warnachaire furent investis de cette dignité par le choix du roi et le suffrage des grands et des évêques. On croit que Clotaire s'engagea à ne jamais les révoquer. Il est certain que Warnachaire reçut la mairie de Bourgogne à titre viager. Les maires, dès lors intermédiaires obligés entre les rois et les leudes, devinrent extrêmement puissants.

Clotaire, après avoir envoyé des ducs, c'est-à-dire des officiers revêtus de pouvoirs extraordinaires, rétablir la paix partout où elle était troublée, revint à Paris, dont il ne s'éloigna plus. Il y tint en 614 une assemblée générale des grands [1] et un concile de soixante-dix-neuf évêques. L'année suivante, 615, il publia un édit pour confirmer les droits acquis des leudes et des évêques dans la Neustrie. Un édit semblable fut publié en 617 pour la Bourgogne. Les dispositions qu'ils renferment jettent un grand jour sur la situation de l'Église, celle de l'aristocratie, et leurs rapports avec le gouvernement.

L'édit de 615 confirma d'abord les lois canoniques qui étaient obligatoires sous la sanction de l'État; déjà les rois précédents avaient pris des mesures pour assurer l'observation

[1] *Placitum generale, conventus generalis.* Suivant toute apparence, cette assemblée n'était, comme celles qui la suivirent, qu'une réunion des grands, dont la composition ni les attributions n'avaient rien de bien déterminé.

des fêtes religieuses, combattre le paganisme et faire exécuter les sentences d'excommunication. En même temps, Clotaire sacrifia, autant du moins qu'on peut en juger par l'ambiguïté d'un texte assez obscur, l'initiative dont les rois avaient commencé à s'emparer pour la nomination des évêques.

Le premier besoin de l'Église était d'assurer son indépendance, menacée également par les prétentions des rois et par les convoitises et les ambitions qu'excitaient chez les grands ses richesses et ses dignités. Le rétablissement des élections canoniques, trop souvent éludées ou rendues illusoires, était pour elle la plus importante des garanties. Elle l'obtint. Elle fit réduire aussi la trop grande extension des patronages laïques, qui gênaient l'administration des établissements religieux et ôtaient aux supérieurs la libre surveillance de leurs subordonnés. Elle repoussait toute tutelle, toute servitude imposées ou par les rois ou par les grands.

Les leudes, animés du même esprit, voulurent assurer de la même manière le respect de leurs droits contre les prétentions du despotisme; ils stipulèrent que tous les dons royaux seraient maintenus et qu'on restituerait aux hommes demeurés fidèles à leurs seigneurs ce qu'on leur avait enlevé. Le roi prit l'engagement de ne commettre à leur égard aucun acte arbitraire, et de ne porter atteinte ni à l'ordre des successions, ni à la liberté des mariages.

Mais les articles les plus importants, pour les grands comme pour les églises, furent ceux qui leur accordèrent des immunités, c'est-à-dire la jouissance de juridictions particulières et de pouvoirs privilégiés. Au moyen de ces immunités, beaucoup d'églises et de seigneurs se trouvèrent investis d'une partie de l'autorité publique; ils jugèrent, administrèrent, perçurent l'impôt pour leur compte dans l'étendue d'un territoire déterminé ou d'un *district*. Ces immunités constituèrent une sorte de délégation qui réservait dans une mesure plus ou moins large les droits du prince; mais c'était un acheminement à la formation des petites souverainetés locales et le vrai commencement des seigneuries. On en vint partout à considérer le droit de rendre la justice et celui de lever l'impôt comme des droits attachés au patrimoine et transmissibles avec lui. On s'explique, en présence de cette abdication partielle de la royauté, comment, à partir de ce jour, elle se trouva très-

affaiblie, et pourquoi les successeurs de Clotaire ont été les rois fainéants.

L'édit de 615, espèce de charte très-étendue, renfermant une multitude et une variété de dispositions qu'on retrouve, d'ailleurs, un peu plus tard dans les principaux capitulaires, consacra encore certains articles à la réforme ou à la suppression des abus de l'administration. Il établit que le gouvernement n'élèverait jamais ni le taux des anciens cens, ni le tarif des *tonlieus* ou droits de péage et des autres impôts indirects, maintenus tels que sous les Romains; que le fisc renoncerait à employer comme intermédiaires les juifs, qui étaient détestés; que les agents du roi, ceux des évêques ou ceux des hommes puissants, seraient toujours responsables sur leurs biens des erreurs qu'ils auraient commises ou des dommages qu'ils auraient causés. D'autres articles eurent pour objet la protection des personnes faibles, celle des affranchis, celle des religieuses; d'autres, la reconnaissance de quelques principes de droit public, principes élémentaires, mais qui jusque-là avaient été complétement ignorés chez les Francs, par exemple de celui en vertu duquel nul ne doit être mis à mort sans avoir été entendu. Si l'histoire qui précède montre la nécessité d'une pareille stipulation, cette stipulation prouve à son tour que la morale publique commençait à protester contre des exécutions arbitraires qui n'étaient que des assassinats.

Enfin le gouvernement prit un dernier engagement, celui de faire une bonne police et de rendre une justice régulière. Clotaire menaça des châtiments les plus durs les voleurs, les malfaiteurs et les brigands, et annonça que les rébellions et l'audace des méchants seraient à l'avenir sévèrement punies.

On voit que cette grande charte politique fut un compromis, un véritable traité entre la royauté d'une part et de l'autre les leudes et les évêques, ces derniers représentants de l'Église et des cités. Les efforts de la royauté pour reconstituer l'ancien système impérial avaient trouvé un obstacle invincible dans les institutions, on peut même dire dans les libertés locales. Une certaine ressemblance d'intérêts et de vues, quoique le point de départ fût différent, avait rapproché peu à peu les chefs des grands et ceux du clergé; c'étaient eux qui, réunis, avaient assuré le triomphe de ces institutions, de ces libertés locales. Sans doute l'administration romaine subsistait, mais elle subsistait affranchie de cette action exagérée du despotisme cen-

tral, qui avait laissé des souvenirs odieux et qui était également contraire aux idées de l'Église et à celles des Germains.

XIX. — La loi des Saliens et celle des Ripuaires remontent à une antiquité reculée. Elles sont antérieures à la conquête. On ne croit cependant pas qu'elles aient été mises par écrit avant les règnes de Clovis Ier et de Théodoric Ier d'Austrasie, auxquels on attribue leur plus ancienne rédaction. Elles furent publiées de nouveau avec diverses modifications par les successeurs de ces princes, et c'est du septième siècle que datent leurs éditions principales. Clotaire II fit encore rédiger la loi des Allemands, et Dagobert, son fils, celle des Bavarois. Toutes ces lois furent écrites en latin par des clercs, qui s'efforcèrent de mettre de plus en plus leurs dispositions en harmonie avec les idées du christianisme. En outre, le septième siècle, pour lequel les chroniques font à peu près défaut, tant elles sont courtes et insignifiantes, nous a laissé un nombre considérable d'actes législatifs, de diplômes et même de recueils de formules pour les actes publics et privés. Ces documents, complément naturel des lois barbares, ont été comme elles étudiés et commentés de nos jours, soit en France, soit en Allemagne, avec autant de sagacité que d'érudition, et permettent d'apprécier les institutions particulières à la société des Germains, les changements essentiels que ces institutions ont subis après la conquête et les traces ultérieures qu'elles ont laissées.

La propriété, la famille, la commune présentaient dans leur constitution certains caractères remarquables.

Pour la propriété foncière, le système des Germains était le suivant : Quand ils établissaient une colonie, ils faisaient du territoire deux parts. La première était divisée en lots; ces lots, appelés *alleux* (allod)[1], étaient donnés aux chefs de famille à titre héréditaire. Toutefois, on regardait moins l'alleu comme la propriété individuelle du chef que comme le patrimoine même de la famille; en conséquence, il fallait que les actes de transmission, de vente ou d'échange, fussent consentis par toute la parenté. Le père n'avait pas la disposition entièrement libre de ses biens; l'usage de faire des testaments était inconnu à la Germanie, et les Francs l'empruntèrent aux Romains comme une chose nouvelle.

[1] On leur donnait encore d'autres noms, tels que ceux de *sors, terra paterna, salica,* etc.

L'autre partie du sol, celle qui n'était pas consacrée à l'appropriation privée, demeurait à l'état de propriété communale; elle comprenait le plus ordinairement les bois, les eaux, les landes, les pâtures. Elle était protégée par la loi contre les entreprises des particuliers, de manière à devenir rarement l'objet d'un nouveau partage. Telle est l'origine d'un grand nombre de coutumes du moyen âge. Ainsi, il était généralement admis que tout homme formant un établissement ou acquérant un alleu dans un canton, pût profiter de l'eau, du bois et des pâturages, comme de choses destinées à l'usage commun. De là aussi une foule de servitudes, s'exerçant même sur les domaines appropriés, et maints usages d'agriculture pastorale qui se sont conservés plus ou moins longtemps[1].

Peu à peu le système se modifia. Le patrimoine de la famille prit de plus en plus le caractère de la propriété personnelle de son chef, et l'appropriation privée s'étendit sur les terres qui d'abord y avaient été soustraites. On a constaté cette modification dans les corrections successives apportées aux premières lois des Francs, dans les dispositions royales qui en atténuèrent la rigueur, et dans les formules d'actes qui eurent pour objet d'adoucir cette rigueur ou même de l'éluder dans la pratique[2]. Cependant, en dépit de ces atténuations, le système se maintint longtemps et laissa en France des traces séculaires.

La propriété allodiale avait un autre caractère qu'elle conserva également, celui d'être franche d'impôt. Les propriétaires allodiaux ne payaient que des dons volontaires ou réputés tels et ne devaient à l'État que le service militaire défensif; les rois faisaient la guerre offensive avec les fidèles auxquels ils avaient donné des bénéfices. En général, les propriétaires allodiaux étaient très-indépendants; ils se gouvernaient eux-mêmes et formaient dans chaque circonscription administrative une assemblée sous la présidence du comte, c'est-à-dire de l'officier royal ou d'un de ses délégués.

La famille germanique, il faut ici prendre ce mot dans sa plus large extension, en y comprenant la parenté, les serviteurs libres et les esclaves, formait une petite société dans laquelle le pouvoir, appelé *mundeburd* (lat. *mundium*), appartenait au chef. En analysant ce pouvoir, on a trouvé qu'il com-

1 J'ai exposé ceci plus au long dans mon *Histoire des classes agricoles*.

2 Telle est, par exemple, la formule de Marculphe pour éluder la loi qui exclut les filles de la succession territoriale.

prenait : 1° un droit sur la personne et les biens de tous les membres de la famille, une sorte de juridiction patriarcale; 2° un devoir de protection ou de patronage à leur égard; 3° enfin une responsabilité de leurs actes, responsabilité que le chef contractait à la fois vis-à-vis des familles étrangères et des officiers royaux. Ainsi, justice, administration, police, tous les pouvoirs publics existaient à un premier degré au sein de la famille même, et à l'état de pouvoirs domestiques.

Quoique modifiée par le progrès nécessaire de l'administration, cette constitution politique de la famille se maintint longtemps et dans une assez large mesure. On a remarqué que les lois des Francs s'occupaient à peu près uniquement de régler les rapports qui pouvaient exister entre les familles et non ceux qui pouvaient exister entre les membres d'une même famille, parce que les premiers intéressaient la société tout entière; les seconds, intéressant d'abord et surtout la famille elle-même, devaient à ce titre être plus facilement laissés au libre arbitre de son chef.

La *commune* ou l'association formée par les chefs de famille habitant un même district, était en quelque sorte l'extension de la famille [1]. Aussi la loi salique déclarait-elle les chefs de famille mutuellement responsables de la tranquillité publique. En vertu de cette règle, précisée et étendue par Childebert II, roi d'Austrasie, en 595, tout homme était obligé d'appartenir à une famille ou une association, d'avoir un *mundoald,* c'est-à-dire un patron ou un répondant; en d'autres termes, de s'*avouer* de quelqu'un [2]. Les gens *sans aveu, vargi,* et les étrangers ou aubains, *alibi nati*, c'est-à-dire les hommes qu'une famille ou une communauté avaient rejetés de leur sein, étaient soumis à une surveillance particulière et à une pénalité extrêmement dure. Cette assurance, cette garantie réciproque, étaient, comme beaucoup d'autres institutions analogues, loin d'appartenir en propre aux Germains; on en retrouve le principe chez presque tous les anciens peuples, à un certain degré de leur état social et à une époque déterminée de leur histoire. La responsabilité des familles et des communautés chez les Francs rappelle la responsabilité des cités gauloises, établie ou plutôt

[1] J'emploie ici le mot *commune* faute d'une autre expression plus juste. Le mot germanique est *markgenossenschaft.*

[2] Les lois écrites en latin appellent ce patronage *patrocinium, tuitio,* et quelquefois aussi *mundeburdis, sermo,* etc.

maintenue par les Romains après la conquête. Mais au sixième et au septième siècle, toutes traces de l'institution avaient disparu chez les Gaulois, tandis qu'elle était encore en pleine vigueur chez les Germains.

En général, les rois mérovingiens portèrent peu d'atteintes aux pouvoirs domestiques des hommes libres, chefs de famille et propriétaires de biens allodiaux. Ils s'occupèrent beaucoup moins de restreindre ces pouvoirs que de les compléter. Ce qui le prouve le mieux, c'est qu'ils conservèrent les bases de l'ancien système judiciaire, tout en lui donnant un développement plus étendu.

Ainsi l'usage était que la cour de justice, le *mâl* ou le *plaid,* tenue à des époques marquées, fût composée de douze hommes libres qui venaient y siéger en tenue militaire. Le comte; agent du roi, ou l'un de ses subordonnés, présidait et faisait exécuter l'arrêt, que les juges seuls avaient prononcé. Ces douze hommes libres, composant le tribunal, sont désignés dans les lois et dans les actes par le nom latin de *judices*, et par les expressions germaniques d'*ahrimans* ou *rachimbourgs*. *Ahrimans* veut dire guerriers. On a proposé pour le terme de *rachimbourgs* plusieurs étymologies; la plus probable est celle qui lui donne la signification d'hommes riches ou hommes puissants [1]. Il n'est pas douteux que les Romains aient siégé au nombre des assesseurs libres [2].

Le comté ou la circonscription administrative dans laquelle s'exerçait l'autorité du comte, répondait ordinairement au territoire d'une cité. La permanence des divisions territoriales sous les divers gouvernements qui se sont succédé en France était chose naturelle, et le fait n'admet qu'un très-petit nombre d'exceptions. Mais, comme les assises du comté ne suffisaient pas pour un territoire souvent trop étendu, les comtés furent subdivisés en centaines et en dizaines, c'est-à-dire en circonscriptions d'un ordre inférieur. On croit que cette division existait dans la Neustrie dès le règne de Clotaire Ier. La loi de Childebert II, de l'an 595, prouve qu'elle existait à cette dernière date dans l'Austrasie, et il est probable qu'elle remontait dans les deux royaumes à l'époque de l'établissement des Francs; car elle n'était autre chose que l'application faite à de

1 Ainsi en Espagne les *ricos hombres* formaient la première classe de la nation.

2 Cette opinion est partagée par Walter et Waitz.

nouveaux pays du système germanique d'administration et de justice locales. Il se tenait dès lors des mâls ou plaids dans les centaines et dans les dizaines, tantôt sous la présidence des comtes en tournée, tantôt sous celle d'un lieutenant, appelé vicomte ou viguier (*vicarius comitis*) [1].

Une des raisons pour lesquelles les institutions judiciaires germaniques, au lieu de se borner aux cantons de la Belgique où les Francs vivaient en corps de nation, s'étendit au territoire entier de la monarchie, c'est que chacun vivait sous sa loi, quel que fût le lieu de son établissement. Le Franc Salien était jugé par la loi salique et l'Austrasien par la loi ripuaire, comme le Romain par la loi romaine. Les lois étaient personnelles et non territoriales.

Les grands propriétaires ne se contentèrent pas toujours de leurs pouvoirs domestiques. Ils voulurent s'emparer d'une partie de l'administration locale, et ils le firent au moyen des immunités qui commencèrent de bonne heure et se multiplièrent après l'édit de 615. De véritables seigneuries furent ainsi constituées, soit en faveur des particuliers, soit en faveur des églises et des abbayes, toutes dépendantes du prince, mais jouissant de priviléges réels, c'est-à-dire exemptes de la juridiction du comte, ayant au contraire une juridiction qui leur appartenait en propre et percevant certains impôts [2]. Les seigneuries ecclésiastiques paraissent avoir été considérables et régulièrement ordonnées dès le septième siècle [3]. Le moine Marculphe nous a conservé la formule de l'acte par lequel le prince les établissait. Le système des immunités ou des juridictions patrimoniales exerçant différents droits particuliers, reçut une telle extension qu'il y en eut de constituées jusque sur le domaine des rois.

On peut considérer ce système comme un retour aux traditions des Germains, chez qui les pouvoirs publics étaient exercés autrefois à titre de pouvoirs patrimoniaux.

1 Et quelquefois centenier ou dizainier, *centenarius*, *tunginus*, etc. Les termes de centaines et de dizaines désignaient dans le principe l'association de cent ou de dix familles, mais il est évident que les nombres avaient varié et que les noms étaient restés.

2 Elles pouvaient naturellement être plus ou moins étendues, suivant les diplômes constitutifs. On trouve plusieurs exemples de ces diplômes au tome IV de dom Bouquet.

3 C'est du septième siècle que datent les premières immunités de l'Église de Paris. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, préface de Guérard.

Telles sont les principales institutions germaniques, celles du moins qui se conservèrent tout en se modifiant, et qui exercèrent une influence durable et caractéristique sur la société du moyen âge, différente de la société romaine à tant de points de vue.

XX. — Les lois des Francs permettent encore d'apprécier la nature des relations qui existèrent après la conquête entre les Barbares et les Romains, et la manière dont la condition des personnes fut réglée.

Le fait que les lois étaient purement personnelles et ne régissaient pas les territoires, servit à maintenir la distinction d'origine entre les Romains et les Germains. Cette distinction se perpétua d'autant mieux que le mélange des deux populations ne se fit ni également ni avec la même rapidité dans les différentes parties de la Gaule. Quoiqu'il y eût des Germains établis partout, les Francs ne constituèrent le corps de la nation que dans l'Austrasie, au nord de la Champagne qui était toute romaine, et dans la Neustrie septentrionale depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à Térouanne, Arras et Cambrai.

Les Germains s'attribuaient d'ailleurs une valeur plus grande que celle qu'ils reconnaissaient aux Romains. La loi salique estimait le *wehrgeld*, c'est-à-dire le prix que le meurtrier devait payer aux parents de sa victime, à deux cents sous d'or si c'était un Salien qui avait été tué, et à cent seulement si c'était un Romain, en supposant que le Salien et le Romain fussent de même rang. Cette inégalité dans le tarif des peines a subsisté aussi longtemps que les lois personnelles, c'est-à-dire jusqu'à la fin des Carlovingiens.

Il ne faudrait cependant pas conclure du maintien des lois personnelles que les deux races soient toujours restées distinctes. Un certain mélange était inévitable ; de nombreuses alliances entre les familles des deux aristocraties semblent indiquer qu'il s'accomplit au septième siècle. On finit même par reconnaître à tout homme libre le droit de vivre sous la loi qu'il voudrait, pourvu qu'il en fît la déclaration au juge. Il ne faudrait pas non plus conclure de l'inégalité des tarifs appliqués à la vie humaine qu'une des deux races ait complétement dominé l'autre. La loi salique elle-même classe les Francs et les Romains indistinctement, suivant le degré de leur liberté personnelle, la nature ou l'étendue de leurs propriétés et l'importance de leurs fonctions.

C'est donc à ces éléments divers bien plus qu'à l'origine qu'il faut s'attacher pour avoir une classification vraie des personnes à l'époque mérovingienne. Or, à ce point de vue, il y avait alors en France des hommes libres, des hommes de liberté limitée et des esclaves.

On a déjà vu quelle était la condition des hommes libres de race franque, propriétaires de terres allodiales, ce qu'on peut appeler leurs droits et leurs devoirs, et comment ils conservèrent une liberté étendue, malgré les efforts des rois mérovingiens pour faire peser sur leur propriété plusieurs charges particulières, renouvelées des lois romaines, telles que réquisitions, corvées ou prestations en nature. Il n'est guère douteux que la condition de beaucoup de propriétaires romains ne soit devenue la même, c'est-à-dire que, soumis aux mêmes charges, ils n'aient acquis les mêmes priviléges. En effet, c'est au sud de la Loire que la propriété allodiale a été le plus générale au moyen âge et s'est le mieux conservée. Du reste on n'a jamais bien expliqué ce dernier fait. Faut-il y voir une conséquence des traités conclus par les habitants de plusieurs cités avec les Barbares, traités dans lesquels l'immunité de l'impôt avait été stipulée en dédommagement de l'abandon d'une partie des terres? Ce serait peut-être là la meilleure explication, mais ce n'est qu'une hypothèse.

Les propriétaires libres qui formaient la classe supérieure n'étaient pas tous égaux. Il y avait entre eux des distinctions de rang, établies par la force même des choses et souvent consacrées par les lois. Dès l'origine de la monarchie franque une aristocratie existait, forte, puissante, et qui le devint tous les jours davantage. Elle se composait de deux éléments. D'un côté étaient les officiers, vassaux ou convives du roi (*antrustiones, homines in truste*), qui formaient son cortége à la guerre et dans les assemblées. Les lois des Barbares élèvent le *wehrgeld* de ces officiers au triple de ce qu'il eût été autrement. Cette distinction n'était pas absolument héréditaire; le fils d'un antrustion ne remplaçait son père dans la truste royale qu'autant qu'il était personnellement désigné pour en faire partie [1]. Il en résultait que la cour était la dispensatrice des dignités et des honneurs, et que lorsque les grands personnages ne pouvaient y vivre, ils y envoyaient au moins leurs

[1] Le roi choisissait à son gré. Il pouvait désigner un Romain, un lide pour faire partie de sa truste. Walter, erstes Buch, IV, B. 2 d.

enfants. C'était parmi les antrustions que les rois choisissaient particulièrement les comtes du palais (*comites palatii*), qui leur servaient de conseillers de gouvernement et contre-signaient leurs actes.

Ensuite, à côté de cette aristocratie de palais, il s'en forma naturellement une autre, l'aristocratie territoriale, composée des plus riches propriétaires. Cette seconde aristocratie devint surtout puissante le jour où ses membres obtinrent des immunités, exercèrent par délégation quelques droits souverains, possédèrent enfin des seigneuries. Cependant la noblesse, si l'on veut se servir de ce nom, exista longtemps en fait plutôt qu'en droit, car elle ne formait nullement une classe distincte et privilégiée; les termes de *nobiles, proceres, optimates, barones* ou *farones*, désignent indifféremment dans l'histoire et dans les actes les grands et les hommes puissants, à quelque classe ou catégorie qu'ils appartiennent.

Après les hommes libres venaient les hommes de liberté limitée, la classe la plus nombreuse de toutes. C'étaient pour la plupart les anciens colons romains, c'est-à-dire des cultivateurs; les lides, que l'on trouvait dans quelques cantons du Nord, et qui étaient ordinairement d'origine germanique, formaient une catégorie particulière. Ces hommes ne pouvaient quitter ni la terre à laquelle ils étaient attachés, ni le maître ou le seigneur dont ils dépendaient. Ils continuaient comme sous les Romains de remplir le service militaire, au moins dans des circonstances déterminées; ils marchaient alors sous la conduite de leur seigneur. Ils payaient à l'État ou aux cités des impôts et des cens ou redevances en argent, le tout sans préjudice des services, des redevances et des corvées de toute nature auxquels ils pouvaient être astreints vis-à-vis du propriétaire ou du seigneur en leur qualité de fermiers ou de métayers. C'est pourquoi ils sont désignés souvent par les titres de tributaires et de censitaires.

Sans entrer dans le détail des distinctions assez nombreuses qui existaient parmi les hommes de liberté limitée et qui ne peuvent avoir de place que dans des ouvrages spéciaux, il faut dire ici qu'une grande partie de ces hommes était encore attachée au sol et vendue avec lui, comme au temps des Romains;

[1] MM. Naudet et Guizot ont démontré, contrairement à Savigny, qu'il n'existait chez les Barbares qu'une aristocratie de fait, non une noblesse privilégiée. C'est un fait que Waitz a confirmé par de nouvelles preuves (t. II).

que d'autres étaient de petits propriétaires réduits à se placer sous la dépendance ou dans la domesticité d'un personnage puissant ou d'une église.

En effet, les hommes libres, isolés ou pauvres, n'avaient aucune garantie de leurs droits tant qu'ils restaient dans leur pauvreté ou leur isolement. Si l'incurie, le désordre, le prix élevé des compositions pécuniaires [1] ruinaient des familles auxquelles l'absence à peu près complète de commerce et d'industrie ne laissait aucun espoir de se relever ou de retrouver des moyens d'existence indépendants, force leur était d'entrer dans la domesticité d'un voisin puissant, de chercher un maître qui les protégeât, répondît pour eux et leur assurât ainsi une existence légale. La formule qui nous a été conservée pour les engagements de ce genre [2] commence par ces mots significatifs : « Comme il est bien connu à tous que je n'ai pas » les moyens de me vêtir et de me nourrir, etc. » L'homme qui entrait ainsi dans la domesticité d'un autre, recevait des gages et souvent une livrée; il devenait valet ou vassal inférieur (*vassaletus*, diminutif de *vassallus*). Il s'engageait pour la vie, « à condition, ajoute la formule du serment qu'il prononçait » devant son maître, que vous me fournirez ma nourriture et » mes vêtements, en proportion du service que je vous ferai et » du mérite de mon travail. »

La petite propriété fut aussi rare dans l'époque barbare que dans l'époque romaine, et pour des causes analogues. Il n'y avait guère en France, dans l'un et dans l'autre temps, que de grands propriétaires et des paysans cultivant le sol moyennant des services et des redevances. La rareté de la petite propriété fut une circonstance très-favorable à la formation des seigneuries. Elle permit aux grands propriétaires et surtout aux églises d'étendre leur patronage de jour en jour. Une loi du septième siècle voulut même arrêter cette extension, en obligeant les églises à ne recevoir dans leur juridiction que les hommes autorisés par le roi. Il faut dire que le patronage des églises était d'autant plus recherché qu'elles exigeaient plus rarement le service militaire ou même qu'elles en dispensaient tout à fait [3].

[1] Les amendes étaient énormes et entraînaient d'inévitables confiscations.

[2] Formules de Sirmond.

[3] M. Naudet s'étonne avec raison qu'il fût resté des propriétaires libres à

Si l'on veut un exemple de la situation légale des hommes placés entre l'esclavage et la liberté, en voici un très-remarquable. Dans la loi des Frisons, le wehrgeld, ou prix de la vie d'un *lide*, était la moitié de celui d'un homme libre. Il devait être payé pour un tiers au lide lui-même ou à sa famille, et pour les deux autres tiers à son maître.

On peut ranger aussi dans la classe des hommes de liberté limitée les juifs, qui étaient astreints à différentes servitudes par les lois ecclésiastiques.

Enfin, au-dessous de ces deux grandes classes des hommes libres et des demi-libres, les esclaves en formaient une troisième, la moins nombreuse de toutes, mais la plus malheureuse. Ils profitèrent cependant des progrès de l'influence chrétienne, qui tendait à adoucir leur sort et surtout à multiplier les affranchissements. Parmi les décisions de l'Église qui les concernent, l'une des plus importantes est la disposition prise par le concile d'Agde de l'an 506. Il permit aux évêques d'affranchir les esclaves appartenant à leurs églises, et d'aliéner des biens ecclésiastiques pour fournir à chacun de ces affranchis un fonds de terre de la valeur de vingt sous d'or.

A ce tableau rapide de l'état des personnes pendant l'époque mérovingienne, il faut ajouter un dernier trait, c'est l'incertitude qui régnait alors dans toutes les relations sociales et la facilité avec laquelle les hommes changeaient de condition. Des hommes libres étaient fréquemment réduits en captivité, tandis qu'on voyait des hommes d'une condition inférieure, des esclaves même, arriver aux premières dignités de l'Église et de l'État. Les recherches que les successeurs de Clovis ordonnèrent souvent sur l'état des terres et la condition de leurs habitants, les difficultés qu'ils éprouvèrent à faire des cadastres et des rôles d'imposition, attestent une confusion extrême, favorisée singulièrement par l'absence d'une loi commune et la coexistence d'une foule de codes particuliers, d'origine germanique ou romaine. Il semble, cependant, que cette incertitude ait eu un résultat heureux, et que, contrairement à ce qui existait du temps des Romains, où l'hérédité des professions était une règle absolue, où le fils du colon naissait attaché à la terre, celui du soldat à la milice, celui du décurion propriétaire à la curie, la liberté ait commencé précisément durant

la fin de la première race. Il semble qu'ils eussent dû devenir tous les vassaux ou les valets des grands.

cette époque à s'introduire par degrés dans les différentes conditions sociales.

XXI. — Reste à envisager les lois des Barbares à un dernier point de vue, plus spécial que les autres, mais non moins utile pour l'intelligence de la société du temps, c'est-à-dire comme lois pénales.

C'est là, en effet, leur caractère essentiel. Elles se proposent pour premier objet le maintien et la garantie de la paix publique. Elles ne renferment de dispositions civiles que subsidiairement, et quant aux institutions politiques, elles les laissent deviner plutôt qu'elles ne les font connaître. Elles ne sont rien moins que des codes, dans le sens actuel que nous donnons à ce mot. La loi salique, en particulier, n'est qu'un recueil de décisions judiciaires, ou même de formules devant servir de précédents ou de règles pour déterminer la pénalité infligible aux faits criminels. Sur les quatre cent dix-huit articles qui la composent, il y en a trois cent quarante-trois consacrés à cet objet. Tous les actes de violence qui peuvent être commis contre les personnes ou les propriétés y sont minutieusement passés en revue. Or, bien qu'il faille se garder de juger trop exclusivement d'après un document d'une nature aussi particulière, l'impression qu'il laisse n'est nullement favorable à la société de ce temps. Il y révèle le désordre le plus complet. Non-seulement les hommes de la plus haute condition se battaient et s'entre-tuaient à la moindre querelle, mais des titres entiers de la loi sont consacrés aux meurtres commis dans les repas, aux complots formés par les hommes qui s'assemblent pour en assaillir un autre dans sa maison, etc.; enfin, à une foule de crimes contre les personnes, crimes dont la fréquence atteste la grossièreté et la barbarie des mœurs.

La loi salique ne repose sur aucun principe philosophique, et ne renferme aucune classification ni des délits ni des peines. Elle ne connaît même qu'une seule espèce de peine pour les hommes libres; car, pour les esclaves, elle les frappe impitoyablement, sans tenir à leur égard aucun compte des droits de l'humanité. Cette peine des hommes libres est la composition, le wehrgeld, ou prix de l'homme, premier effort de la société pour arrêter dans son sein le cours des luttes et des vengeances individuelles. Autrefois chacun se faisait justice de ses propres mains, et le crime était puni par la vengeance

qu'exerçait la victime ou sa parenté. Le wehrgeld substitue à cette vengeance des particuliers un prix que la famille de l'offensé est d'abord libre d'accepter, puis dont l'acceptation lui est imposée et devient obligatoire. Si l'offensé n'a pas de famille, le wehrgeld se paye à son seigneur ou à celui auquel il est recommandé. Les lois germaniques se réduisent presque à un tarif circonstancié des compositions exigibles pour chaque espèce de crimes ou de délits.

Elles obligent dans certains cas, et c'est là un progrès nouveau de l'ordre social, l'auteur du crime à payer, outre le wehrgeld ou composition en argent offerte à la famille de la victime, une amende ou *fred, fredum,* dont le taux doit être versé entre les mains de l'agent royal, pour réparer le dommage public causé par la violation de l'ordre et de la paix.

La procédure criminelle des peuples germaniques témoigne, comme leur législation pénale, des premiers efforts qu'ils faisaient pour échapper à la barbarie. Trois institutions composaient à peu près toute cette procédure, institutions très-vivaces et dont la trace s'est conservée longtemps. C'étaient le serment, l'ordalie et le duel judiciaire.

Quand le juge ouvrait le tribunal, les parents de l'accusateur et ceux de l'accusé devaient attester par serment la vérité ou la fausseté des déclarations des parties. Cette intervention des familles était le principal moyen d'information employé par les juges, et il n'était pas rare que les témoins ou plutôt les répondants ainsi appelés fussent très-nombreux ; ils venaient quelquefois au nombre de plusieurs centaines.

Le second moyen d'information était l'ordalie ou le jugement de Dieu[1]. On consultait la Divinité au moyen de diverses épreuves, telles que l'épreuve par le fer chaud, celle de l'eau froide, celle de l'eau bouillante, épreuves d'origine païenne, que l'Eglise ne put abolir, qu'elle s'efforça du moins de faire servir à la protection des innocents ou des faibles, qu'elle remplaça souvent aussi par un singulier usage, celui de la consultation des livres sacrés sur les tombeaux des saints.

Enfin, le dernier moyen de preuve, l'*ultima ratio,* était le combat des deux parties, ou le duel. Ce combat avait lieu en présence des juges; seulement il était soumis à quelques formes légales, afin qu'il fût autre chose que la simple consé-

[1] Le mot *ordalie* n'est probablement autre que le mot allemand *Urtheil*, jugement.

cration du droit du plus fort. Si l'une des parties était notoirement plus faible ou incapable de combattre, si c'était une femme, un enfant, on lui donnait un champion pour la représenter. Une idée religieuse présidait encore au combat judiciaire; on le considérait comme le jugement de Dieu qui ne pouvait laisser périr l'innocent.

Tels étaient les usages des Germains en matière d'instruction criminelle. Ces usages, les rois et l'Église durent les corriger et les modifier de bonne heure. Le décret de 595, rendu par Childebert II d'Austrasie, eut pour but d'empêcher quelques-unes des conséquences fâcheuses qu'entraînaient l'intervention de la parenté, ou les combats dont les enceintes judiciaires étaient souvent ensanglantées. Mais, en dépit de ces modifications, ce système, qui n'était autre que la réglementation du droit de vengeance personnelle, dura longtemps, et il faut voir dans notre moderne point d'honneur le legs que nous a laissé une société où chacun se trouvait dans l'obligation d'exiger personnellement la réparation des offenses commises envers lui et envers les siens.

On a vu que les lois germaniques, expression d'anciens usages traditionnels, ont été modifiées successivement et surtout complétées par les édits que les rois rendirent à l'exemple des anciens empereurs, et par les canons des conciles. Il en a été du système pénal comme de tout le reste. Une des préoccupations des rois paraît avoir été de remplacer le wehrgeld par une pénalité plus forte et plus sérieuse. C'est ainsi que la constitution de Childebert II, de l'an 595, punit de mort le rapt, le vol, l'homicide, même commis par des hommes libres, et attribua aux comtes et agents du gouvernement la poursuite et le châtiment des crimes privés, aussi bien que des crimes publics. Un des faits qui prouvent le mieux de quelle nature fut l'intervention de l'Église dans le système des institutions germaniques, est l'existence et l'extension du droit d'asile. Dès que le coupable s'était réfugié près d'une basilique ou dans l'enceinte religieuse d'un asile, même sous le porche qui servait ordinairement pour tenir les assises de justice, il y était protégé et garanti, non contre le châtiment, mais contre la vengeance, et il ne pouvait plus être livré que si la partie adverse avait consenti à recevoir la composition[1]. Ainsi un

[1] On ne pouvait tirer des églises ceux qui s'y étaient réfugiés qu'en leur promettant avec serment de les garantir de la mort, des tourments et de la

usage, qui fut souvent plus tard une source d'abus, servait à l'ordre public et aidait à l'exécution des nouvelles lois. Il constituait pour l'Église un privilége, mais un privilége utile à la cause de la justice et de la civilisation.

XXII. — L'empire entier des Francs était réuni depuis l'an 613 sous la main de Clotaire II, qui résidait à Paris ou dans les palais voisins, ceux de Clichy, de Braine, de Maslay, de Bonneuil. Cependant les trois royaumes, Neustrie, Austrasie, Bourgogne, conservaient chacun leur administration distincte.

Les Austrasiens ne se contentèrent pas longtemps de cette demi-indépendance, et Clotaire, déférant à leur vœu, leur donna pour roi en 622 l'aîné de ses fils, Dagobert, avec Pepin de Landen pour maire du palais, et Arnoul, évêque de Metz, pour gouverneur. Arnoul, quoique marié et homme de guerre, venait d'être élevé à l'épiscopat par le vœu du clergé et du peuple de Metz; une des conséquences du rétablissement des élections canoniques était d'appeler aux plus hautes dignités de l'Église des hommes puissants et populaires. Arnoul se distingua d'ailleurs par ses talents et ses vertus épiscopales. Clotaire, envoyant son fils régner en Austrasie, entreprit de détacher de ce royaume divers comtés et diocèses, tant au nord qu'au sud de la Loire, et de les annexer à la Neustrie. Mais tous les changements entrepris jusque-là dans la distribution des territoires entre les différents royaumes avaient été une cause de troubles; il en fut encore ainsi cette fois. Les leudes austrasiens protestèrent, et Clotaire finit par leur restituer ceux de ces comtés qui étaient au nord de la Loire; il garda seulement ceux du sud, qui n'avaient avec l'Austrasie aucun lien géographique, et ne lui appartenaient que pour lui avoir été attribués dans les anciens partages.

La Bourgogne fut aussi troublée par des complots. Le patrice Aléthée, qui descendait des anciens rois du pays, eut la prétention de régner et de mettre sur sa tête la couronne de Gondebaud. Warnachaire, qui s'était fait donner la mairie du palais à titre viager, en sa qualité de principal auteur de la ruine de Brunehaut, déjoua la conspiration. Aléthée et ses principaux complices éprouvèrent le supplice des traîtres. Quelque temps après, en 626, Warnachaire étant mort, son fils

mutilation; mais aussi le réfugié ne devait être délivré qu'en promettant d'accomplir la pénitence canonique due à son crime. — Concile de Reims de 625.

Godin voulut lui succéder et transformer la mairie de Bourgogne en une vice-royauté héréditaire. Clotaire, appuyé par une partie des grands du royaume, combattit cette nouvelle prétention. Il obligea Godin de se soumettre, de venir à Paris lui prêter le serment de fidélité, et d'aller renouveler ce serment sur les tombeaux des saints dans plusieurs églises à Paris, à Orléans et à Tours.

Pendant que Godin accomplissait cette condition, il fut assassiné. Rien n'était donc changé, malgré le traité de 615, dans les formes de lá justice, ou plutôt de la vengeance royale. Warnachaire n'eut pas de successeur, et la Bourgogne demeura quelque temps sans maire du palais.

L'historien à peu près unique de cette époque est Frédégaire, qu'on croit avoir été un moine bourguignon, et dont les récits, dépourvus de critique, sont d'une sécheresse désespérante. On y voit cependant que Clotaire II était, comme ses prédécesseurs, toujours occupé de déjouer des complots et d'empêcher les guerres privées qui ensanglantaient jusqu'aux palais royaux. Les Francs ne cessaient de se faire un point d'honneur de poursuivre le fer à la main le redressement de leurs injures; les parents s'armaient les uns pour les autres, et les haines héréditaires des familles étaient la cause de désordres continuels. Le roi s'efforçait, sans beaucoup y réussir, d'arrêter ces désordres, c'est-à-dire d'obliger les parties à poser les armes et à se soumettre à sa justice.

Au dehors il ne se passa aucun événement de quelque importance. Les Lombards voulaient obtenir la remise du tribut annuel qu'ils s'étaient engagés à payer à Childebert II et à ses successeurs; ils l'obtinrent, ou plutôt ils l'achetèrent, en gagnant à prix d'argent les principaux conseillers du roi. Clotaire II ne fit qu'une seule guerre, contre les Saxons révoltés, chez lesquels la tradition rapporte qu'il ne laissa personne qui dépassât la hauteur de son épée. Il eut la réputation d'être un prince sage, instruit, plein de déférence pour les églises, mais débauché et livré au plaisir; c'est ainsi du moins que Frédégaire le représente. Il mourut en 628.

Il avait deux fils, Dagobert, déjà roi d'Austrasie, et Charibert. Dagobert courut à Paris, reçut chemin faisant une députation des évêques et des grands de la Bourgogne qui venaient le reconnaître pour roi, et aussitôt arrivé à Paris, fut proclamé de la même manière par les Neustriens. Charibert fut écarté du

trône par la raison ou le prétexte qu'il n'était pas sain d'esprit; ce qui était en effet une cause d'incapacité. On commençait aussi à ne plus observer avec la même rigueur l'ancienne règle des partages égaux entre les fils des rois, règle déjà violée par Brunehaut.

Cependant Charibert, écarté du trône de Neustrie, se retira au sud de la Loire avec quelques fidèles et se fit couronner roi d'Aquitaine à Toulouse. Il est probable que ses partisans et les parents de sa mère, car il était d'un autre lit que Dagobert, avaient préparé en sa faveur un soulèvement des Aquitains. Quoi qu'il en soit, Dagobert consentit, de l'avis de ses conseillers austrasiens, à traiter avec lui et à lui abandonner une moitié des cités du midi, considérées comme une dépendance plutôt que comme une partie intégrante de l'empire franc. Il lui céda tout le littoral de l'Océan entre la Loire et les Pyrénées, jusques et y compris le château de Loches et les cités de Périgueux, de Cahors et de Toulouse. Il garda pour lui Tours, le Berry, l'Auvergne, le Velay, le Gévaudan, le Rouergue et l'Albigeois. L'Aquitaine, bien que coupée en deux par ce partage, se félicita de former un royaume particulier, et malgré la courte existence de ce royaume, qui ne dura que trois ans, elle en garda le souvenir assez longtemps pour y rattacher plus tard ses prétentions traditionnelles d'indépendance.

Dagobert Ier commença son règne par une tournée de justice dans une partie de ses États; il parcourut la Bourgogne et l'Austrasie, y tint des assises dans plusieurs villes, y rétablit l'ordre public, troublé par les guerres privées, et y marqua son passage par des exécutions capitales. Frédégaire dit que l'énergie qu'il déploya frappa de crainte les coupables et combla le peuple de joie; qu'à Langres, à Dijon, à Saint-Jean de Losne, dans les villes d'Austrasie, il se montra inaccessible aux présents, ne faisant aucune différence entre les puissants et les faibles, les riches et les pauvres, et ne mangeant ni ne dormant que chacun n'eût obtenu une justice complète. Toutefois les formes de cette justice continuaient d'être les mêmes; il suffisait que le roi demandât la mort d'un traître pour que les ducs qui l'accompagnaient se hâtassent d'exécuter l'arrêt de leurs propres mains [1].

Dagobert entreprit encore, pendant sa *chevauchée*, de faire

[1] Voir dans Frédégaire l'histoire du meurtre de Brodulphe, frappé par deux ducs et par le patrice Willebad.

reviser les rôles de l'impôt territorial et rentrer les domaines usurpés. Mais ces deux tentatives furent accueillies d'une manière peu favorable. Le roi fut accusé d'avoir repris aux églises une partie des dons qu'elles avaient reçus de ses prédécesseurs. Suivant un hagiographe contemporain, il enleva aux monastères beaucoup de biens-fonds sur lesquels il établit des hommes de guerre; il chargea un de ses leudes, appelé Centulfe, de prendre note des possessions des saints lieux, et d'en inscrire la moitié sur les tables du fisc royal, afin de s'en emparer. Le fisc était appauvri et hors d'état de suffire aux dons de terres accoutumés. Les hommes de guerre, de leur côté, étaient toujours exigeants. « Qu'ils vivent, disaient-ils en parlant des clercs, mais qu'ils nous laissent du moins, nous qui combattons et servons le roi, posséder quelques biens [1]. »

Les Francs eurent alors une guerre à soutenir contre les Venèdes ou Vendes de la Carinthie. Ces Venèdes étaient une des nombreuses tribus slaves qui bordaient la limite orientale de la Germanie. Les Slaves venaient de secouer le joug des Avares, et obéissaient à un mouvement d'expansion qui les portait à s'étendre à la fois à l'ouest et au sud, sur la frontière de l'empire franc et celle de l'empire de Constantinople. Ils étaient devenus redoutables; car leurs tribus, jusque-là éparses, divisées, et rarement indépendantes, s'étaient groupées pour la première fois autour d'un chef commun. Ce chef, nommé Samon, était, suivant les chroniqueurs occidentaux, un Franc du Sundgau, qui, après avoir commencé par faire le commerce dans le pays des Vendes avec une caravane armée, se mit à leur tête, les affranchit du joug des Avares, et, au bout de trente-sept ans de guerre, se fit reconnaître comme suzerain par toutes les tribus slaves répandues depuis le littoral de l'Adriatique jusqu'à l'Havel et la Sprée. Les légendes slavonnes le représentent comme un prince slave d'origine, élevé cependant dans les pays romains, c'est-à-dire chez les Francs.

L'union de toutes ces populations sous un chef entreprenant devait inquiéter les Mérovingiens. Des violences ayant été commises dans les États de Samon sur des marchands qui les traversaient, une satisfaction lui fut demandée. Samon la refusa, sous prétexte que l'envoyé franc l'avait insulté. Dago-

[1] *Miracula S. Martini, abbatis Vertavensis*, dom Bouquet, t. III. Voir aussi *la Vie de saint Sulpice.*

bert résolut d'envahir et de cerner le pays des Vendes. Il dirigea contre eux trois armées, l'une composée de Lombards auxiliaires qui devaient les attaquer par le sud en franchissant les Alpes Illyriennes; une seconde, formée des Allemands et des Bavarois qui marchèrent vers le centre; et une troisième plus considérable au nord, qui réunit les contingents de l'Austrasie, de la France d'outre-Rhin et de la Thuringe. Samon, laissant les deux premières de ces armées pénétrer dans ses États et les ravager, rassembla toutes ses forces pour résister à la troisième, qu'il attendit retranché dans la forte place de Wogastibourg ou Voitsberg, près de Gratz, en Styrie. Arrivés là, les Austrasiens éprouvèrent une défaite sanglante que Frédégaire attribue à des divisions intérieures, et au peu d'entente qui existait entre les leudes et le roi. Non-seulement l'indépendance des Slaves fut assurée, mais ils ravagèrent la Thuringe et remirent en liberté une de leurs tribus, celle des Sorabes, établie dans la Germanie. Toutefois, Radulphe ou Rodolphe, créé peu après duc bénéficiaire de Thuringe, rétablit de ce côté la sécurité de la frontière germanique.

Frédégaire raconte de ces guerres un trait curieux et caractéristique. Neuf mille Bulgares avaient été chassés de la Pannonie, dont les Avares étaient maîtres. Ils entrèrent avec leurs femmes, leurs enfants et leurs bagages dans le pays des Bavarois, sujets de l'Austrasie, et demandèrent qu'on leur donnât des terres. Dagobert, ayant pris le conseil des Francs, les fit disperser pour l'hiver dans les demeures des Bavarois, puis il donna l'ordre à ces derniers d'en faire, la nuit, à une heure donnée, un massacre général. Sur les neuf mille, il n'y en eut que sept cents qui échappèrent et purent regagner la frontière des Slaves (631).

Cette même année Charibert mourut; il laissait pour unique héritier un fils, encore enfant, qui fut tué presque aussitôt par les partisans du roi de Neustrie, au rapport de Frédégaire. Dagobert s'empara des États de son frère et étendit son autorité jusqu'aux Pyrénées.

Le trône de l'Espagne était alors disputé par deux compétiteurs. Les Goths s'étaient, depuis leur conversion à l'orthodoxie, rapprochés des Francs par diverses alliances, et l'animosité ancienne des deux peuples s'était sensiblement adoucie. Dagobert, dont Sisenand, l'un des prétendants, sollicitait l'appui, envoya une armée au delà des monts pour le soutenir,

mais se fit payer ce service par un tribut de deux cent mille sous d'or.

Dagobert voulut aussi resserrer les liens qui existaient entre les divers royaumes des Francs. On croit que les grands de la Bourgogne consentirent à laisser prononcer la réunion de leur pays à la Neustrie sous certaines conditions. On ignore si le roi fit aux Austrasiens des propositions semblables, mais il les mécontenta gravement, et ce mécontentement fut une des causes de l'échec éprouvé dans la guerre contre les Venèdes. Il se vit même obligé de leur donner, en 633, pour souverain, au moins nominal, son fils Sigebert qui n'avait que trois ans. Cunibert, évêque de Cologne, le duc Adalgise et Pepin de Landen furent chargés du gouvernement pendant la minorité du jeune prince. Saint Arnoul s'était retiré, protestant, dit-on, contre les scandales de la conduite privée de Dagobert. Il abandonna même l'évêché de Metz et alla terminer sa vie dans les solitudes des Vosges que les moines commençaient à peupler.

Une insurrection ayant éclaté en 635 à Poitiers chez les Aquitains, Dagobert fit marcher de ce côté l'armée de Bourgogne sous les ordres du patrice Willebad. Ce dernier, après avoir soumis les rebelles, alla combattre les Gascons, à demi indépendants au fond des Pyrénées. Il avait des forces nombreuses, car dix ducs servaient sous ses ordres, et il se proposait évidemment d'achever la conquête d'un pays dont la soumission jusque-là n'avait été que nominale. L'ennemi fut poursuivi au fond des montagnes. Les Francs s'avancèrent, enlevant les troupeaux et brûlant les maisons de ceux des habitants qui opposaient une résistance. Le succès fut complet, malgré la perte d'un corps d'armée détruit pendant la retraite par les montagnards dans la vallée de la Soule. Les chefs des Gascons durent se rendre au palais de Clichy et y jurer fidélité au roi.

Dagobert reçut dans le même temps le serment de fidélité de Judicael, chef des Bretons, et maître non-seulement de Vannes, mais de Rennes et de Nantes, dont Hoël III, l'un de ses prédécesseurs, s'était emparé en 594. On ne sait pas bien quelles furent les relations du chef breton avec le roi des Francs, mais toutes les vraisemblances historiques sont contraires à la prétention des érudits de la Bretagne, suivant lesquels Judicael serait venu traiter à Clichy de l'indépendance de son pays.

XXIII.—Dagobert, régnant sur l'empire entier des Francs, recevant le serment de fidélité des princes des Gascons et des Bretons, et intervenant en Espagne, est resté dans la tradition le *grand roi,* malgré la guerre malheureuse contre les Venèdes. Il étalait, d'ailleurs, un luxe dont le souvenir s'est longtemps conservé. Il aimait le faste et la représentation. Il imitait le cérémonial de la cour de Constantinople, que l'on continuait de regarder partout comme un modèle de majesté. On sait que les rois mérovingiens observaient toutes les traditions impériales; ils portent sur leurs monnaies la couronne radiée, le vêtement long et le sceptre des héritiers de Constantin et de Justinien. Quand ils sont figurés en costume militaire, ils ont encore l'habit romain avec le javelot sur l'épaule, comme signe du commandement. Les statues de Dagobert le représentent les pieds appuyés sur des lions, emblème de la force.

Il avait un des goûts les plus ordinaires aux princes magnifiques, celui des bâtiments. Il aimait le faste, non-seulement dans les palais royaux, mais encore dans les constructions religieuses. On lui doit d'avoir sinon fondé, du moins fort agrandi l'église de Saint-Denis, « qu'il orna, dit Frédégaire, d'or, de » pierreries et d'objets précieux. Il lui donna, ajoute le même » chroniqueur, tant de richesses, de domaines et de biens en » divers lieux, que tout le monde en fut dans l'admiration. »

La tradition de l'art antique était loin d'avoir péri. Elle s'était conservée, bien qu'en s'altérant ou plutôt en prenant quelques caractères nouveaux. La construction des *basiliques* chrétiennes avait donné une nouvelle direction à l'architecture; telle est l'origine du style byzantin, ainsi appelé parce qu'il naquit à Constantinople, et que l'Occident l'imita, comme tout ce qui venait de la capitale de l'Orient. Il en fut de même des autres arts, plus particulièrement destinés depuis lors à la décoration des édifices religieux. La France avait encore des architectes, des sculpteurs, des peintres de fresques, des ouvriers en mosaïque, concourant également à la construction et à l'ornementation des églises. La peinture murale était employée, soit dans ce dernier but, soit pour servir de moyens d'instruction aux fidèles illettrés en leur offrant la représentation de sujets sacrés. Les artisans ou les artistes vivaient ordinairement en corporations, qui avaient accepté la direction des évêques et qui s'étaient transformées en confréries sous un patronage chrétien. Le plus grand artiste de ce temps, Éloi (Eligius),

était à la tête d'une de ces corporations. Il fut tout à la fois architecte, monnayeur, orfévre; il fabriqua les plus beaux ornements de l'église de Saint-Denis et ceux de la basilique de Saint-Martin de Tours, avant de devenir un des conseillers de Dagobert et plus tard un des apôtres de la Flandre.

Pourtant si la tradition se conservait, et si les rois mérovingiens tenaient à honneur d'imiter les empereurs de Byzance, il faut ajouter que la simplicité antique disparaissait pour faire place à une recherche et à une affectation de richesse dont le goût avait souvent à souffrir. Les produits les plus vantés de l'art de ce temps étaient les ornements d'or avec incrustation de pierres fines, les voiles de pourpre ornés de perles, les tissus dorés que l'on suspendait aux parois, aux arceaux, aux colonnes. Ce sont là aussi les seuls objets dont on ait conservé quelques débris. C'est tout au plus si l'on trouve encore dans le midi de la France des ruines assez rares des basiliques latines du sixième et du septième siècle. Le bois tenait une grande place dans leur construction, et beaucoup d'entre elles ont été brûlées, beaucoup réparées ou même entièrement refaites. Le temps n'était pas encore venu où la civilisation chrétienne devait couvrir la France de monuments aussi indestructibles que ceux des Romains.

XXIV. — Un moine de Saint-Denis, probablement contemporain de Charlemagne, nous a transmis, avec quelques légendes sur le roi bienfaiteur de son abbaye, de curieux renseignements sur l'importance des grands monastères, qui étaient déjà de véritables principautés.

Les monastères pareils à celui de Saint-Denis ou de Saint-Germain des Prés[1] possédaient des biens considérables, fruit de la libéralité des rois ou des personnages puissants. Ils jouissaient aussi de deux sortes d'immunités : en premier lieu,

[1] L'abbaye de Saint-Germain des Prés fut fondée au sixième siècle. Elle remplaça une basilique de Saint-Vincent, bâtie par Childebert. On vit longtemps au portail de sa grande tour d'anciennes statues représentant les premiers rois et les premières reines de race mérovingienne, avec leurs longues chevelures, d'amples vêtements qui leur tombaient jusqu'aux pieds, et la tête entourée du nimbe ou de l'auréole, qui consacrée autrefois aux empereurs, fut plus tard réservée aux saints. (Montfaucon, *Antiquités de la France,* t. Ier.)— La plupart des rois mérovingiens de Neustrie eurent leurs sépultures dans l'église de Saint-Vincent. Leurs tombeaux y existaient encore au dix-septième siècle.

de la franchise d'impôts, tant directs qu'indirects, et d'une inviolabilité qui s'étendait, sous la garantie du roi, à tout le territoire protégé par l'image du saint qu'ils avaient pour patron; en second lieu, du droit de justice avec la délégation de différents pouvoirs d'administration. Ordinairement ils percevaient à leur profit les anciens impôts, surtout les douanes et les péages.

Ces divers priviléges, assurés aux territoires ecclésiastiques, étaient favorables à la condition de leurs habitants. Car l'administration y était plus régulière et plus équitable qu'ailleurs, les obligations mieux fixées, la justice locale mieux rendue; les serfs y étaient gouvernés d'une manière plus paternelle et plus libérale. Les seigneuries ecclésiastiques étaient comme un asile où chacun aimait à se réfugier.

Elles formaient des espèces d'oasis agricoles ou industrielles. Elles avaient l'avantage de disposer de capitaux à l'aide desquels elles pouvaient entreprendre des travaux importants. Elles étaient aussi des écoles de métiers; on y travaillait la cire, les métaux, la laine. Comme il y avait peu de commerce, l'industrie, généralement réduite aux métiers les plus simples, s'exerçait autour de l'église qui avait un titre seigneurial. C'est ainsi que sont nés et ont grandi dans les premiers temps du moyen âge, aux dépens des anciennes cités romaines, une partie de nos bourgs et même plusieurs de nos villes actuelles.

Enfin, le commerce recherchait les territoires ecclésiastiques. C'était là que se tenaient les foires et les marchés les plus célèbres. Les marchands étaient attirés, comme dans l'antiquité, par les fêtes religieuses, auxquelles les populations affluaient. La foire de Saint-Denis ou du Lendit était considérable dès le temps de son institution, sous Dagobert[1]. On y vendait les marchandises apportées de Constantinople par la vallée du Danube, la voie de communication à peu près unique entre le nord de la France et l'Orient. Il y venait des marchands des pays septentrionaux; du moins nous savons qu'on y appela ceux qui achetaient du vin et d'autres produits du midi aux ports de Rouen sur la Seine, et de Quentovic à l'embouchure de la Canche. Probablement ces marchands étaient ceux de la Grande-Bretagne; peut-être aussi existait-il déjà

[1] *Forum indictum*, l'Indict ou le Lendit. Le diplôme d'institution est de l'an 629.

quelques relations commerciales avec le nord de la Germanie et les pays riverains de la Baltique.

Tout concourait à grouper les populations autour des grandes abbayes. Elles possédaient, et possédaient à peu près seules, les établissements charitables nécessaires dans des centres d'agriculture, d'industrie et de commerce. Dagobert fit construire un hospice à Saint-Denis. C'était alors l'usage de porter les malades ou les infirmes aux tombeaux des saints, et de les exposer aux portes des églises ou dans une partie réservée de leur enceinte [1]. Indépendamment du motif religieux, ils y trouvaient réunis les secours de la charité et ceux de la médecine. C'est pour cela qu'une partie du revenu des fondations, une partie même des dîmes, était attribuée aux pauvres et aux infirmes; c'est pour cela aussi que tous les anciens hôpitaux portent les noms d'Hôtel-Dieu ou de Maison-Dieu [2].

La plupart des abbayes réunissaient au privilége royal de l'immunité de juridiction et à celui d'une garantie particulière contre toute espèce d'attaque ou de trouble, la prérogative d'être affranchies de l'autorité ecclésiastique des évêques dans le diocèse dont elles faisaient partie.

Les actes de ces divers priviléges, conservés avec soin dans les archives, servaient plus tard de matériaux pour les histoires locales. Les moines, auteurs de ces histoires, y rattachaient la biographie du fondateur et quelquefois de courtes annales du temps. Malheureusement ces documents, dont nous avons un certain nombre, sont presque toujours dénués de toute espèce de critique; les moines n'écrivaient que pour la gloire de leur maison, ou pour édifier leurs lecteurs par des moyens souvent puérils. Le biographe de Dagobert termine son récit par une apothéose miraculeuse, en déclarant que l'intercession des saints dont ce prince avait honoré les reliques avait racheté les désordres de sa vie et ses usurpations sur les terres d'Église.

La décadence intellectuelle était rapide et déjà profonde. Tout s'altérait, les études, les goûts littéraires, jusqu'à la langue, et non-seulement la langue populaire, mais la langue écrite. Nos anciens historiens avaient fort exagéré les ténèbres prétendues des siècles de décadence; une étude plus complète et plus sérieuse a dissipé des erreurs longtemps accréditées; mais ces

[1] Pareil usage existait déjà dans la plupart des temples de l'antiquité.

[2] L'Hôtel-Dieu de Lyon fait remonter sa fondation à Childebert; celui de Paris à Landri, évêque contemporain de Charlemagne.

siècles ne méritent pas non plus la réhabilitation, souvent peu judicieuse, qu'on en a tentée de nos jours. Déjà Grégoire de Tours, esprit d'une certaine étendue, nourri à la source abondante des lettres chrétiennes, appartenait à une génération d'évêques inférieure à celles non-seulement des Hilaire et des Ambroise, mais des Remi et des Sidoine. Après lui on ne trouve plus que des annalistes obscurs et ignorants, tenant le registre des événements année par année, en s'attachant de préférence à ceux qui intéressent leur clocher, et incapables de s'élever jamais à une idée générale. Toute la portée de l'histoire se borne pour eux à fournir quelques exemples plus ou moins authentiques à l'appui de leurs thèses morales ou religieuses.

XXV. — La possession de seigneuries considérables et indépendantes dans une large mesure était d'un grand prix pour l'Église sous un gouvernement pareil à celui des Mérovingiens. Mais au septième siècle l'Église n'était plus, comme au précédent, réduite à lutter contre la barbarie et le despotisme des princes. Elle en avait triomphé, et peut-être son pouvoir ne fut-il jamais plus étendu. Elle s'était imposée aux rois. Elle avait obtenu leur concours pour étouffer l'arianisme, pour combattre les juifs, nombreux et puissants dans les grandes villes, pour poursuivre et détruire l'idolâtrie. Les plus grands personnages de la première moitié du septième siècle, saint Éloi de Noyon, saint Ouen de Rouen, saint Arnoul de Metz, saint Cunibert de Cologne, sont des évêques. Les lois, les actes publics, se multiplient précisément sous la dictée des clercs, dont la main est facile à reconnaître [1]. L'Église, après avoir désiré le règne des Francs, au temps de Clovis, avait pu, sous le règne de ses fils et de ses petits-fils, douter de la justesse de ses calculs politiques; maintenant, elle commençait à en recueillir les fruits. Les cinquante années d'une paix intérieure à peu près complète qui suivirent la mort de Brunehaut servirent à favoriser son œuvre et à étendre sa puissance. Il fallut que les rois l'associassent à tous leurs essais de gouvernement, et même l'y fissent participer d'une manière très-directe.

Ainsi elle combla les lacunes de la législation des Germains, en leur imposant ses propres lois. Elle leur fit accepter l'usage romain des testaments. Elle rendit obligatoires les règles cano-

[1] En général les Francs concluaient leurs conventions verbalement. Les clercs seuls écrivaient et conservaient les actes.

niques concernant le mariage, par cela seul que les anciens usages des Francs n'avaient pas donné à l'institution tous ses caractères et toutes ses garanties [1]. Le concile de Reims, tenu en 625, et où se réunirent quarante évêques, parmi lesquels on cite saint Arnoul et saint Cunibert, fit des canons contre les homicides, contre ceux qui réduisaient les hommes libres en captivité, ceux qui consultaient les augures et ceux qui troublaient la paix. Le concile de Châlons, réuni en 644, et composé des évêques de la Bourgogne, défendit de vendre des esclaves chrétiens à des peuples étrangers. Les ordonnances des rois mérovingiens ne sont la plupart du temps que la répétition des lois canoniques.

La sanction de ces lois, sanction alors puissante et redoutée, était dans l'excommunication, qui entraînait pour celui qu'elle frappait les conséquences les plus graves. Il ne pouvait entrer dans l'enceinte de l'église, ou, s'il y entrait, il y était séparé du reste de la société. Le clergé et le prince s'entendaient pour lui refuser à peu près l'exercice de toute espèce de droit. L'accès du palais lui était fermé. Il y avait des cas où sa succession était ouverte, comme elle l'était naguère encore pour l'homme frappé de mort civile [2].

L'Église avait un code pénal remarquablement gradué et singulièrement supérieur à celui des nations germaniques. Elle imposait aux coupables une pénitence publique que faisait exécuter le bras séculier. Elle les divisait en plusieurs classes, suivant la gravité de la faute. Ils n'étaient admis que sur le seuil ou sous le porche des basiliques; mais ils étaient tenus de s'y présenter aux heures où le peuple entier s'y réunissait, et ils devaient y venir pieds nus, la tête rasée, vêtus de deuil, quelquefois couverts de cendres, désignés en quelque sorte à la réprobation populaire. Ils étaient de plus incapables de remplir certaines fonctions et d'exercer certains commerces. Séparés de la société, ils étaient souvent si misérables, que les comtes et les agents du roi devaient les protéger contre l'aversion qu'ils inspiraient. Ce système pénal n'avait pas seulement l'avantage de suppléer à l'insuffisance des codes germaniques

[1] Voir surtout les actes du concile de Tours, de 567. Les lois canoniques fixèrent les degrés de parenté.

[2] Guérard, Préface du *Cartulaire de Paris*. — L'excommunication était la peine extrême infligée au coupable qui refusait de se soumettre à la pénitence publique. Elle entraînait comme conséquence la contrainte par le bras séculier.

et d'en corriger la barbarie. Il ouvrait encore au repentir et à la réconciliation des chances plus favorables, ce semble, que la pénalité de nos codes modernes.

L'intervention du clergé dans les affaires publiques et le gouvernement s'étendait à une foule d'objets. Les basiliques servaient d'archives, de tribunaux, de lieux de réunion de tout genre pour les populations; elles étaient ce que furent plus tard les maisons communes et les mairies. Une partie de l'administration leur appartenait. Les évêques obtinrent quelquefois le droit de nommer les comtes de leurs cités. Gontran avait déjà accordé un droit semblable à l'église de Maurienne sur la cité de Suse. Dagobert l'accorda à l'évêque de Tours, auquel il confia encore l'administration des revenus de sa ville épiscopale. Si l'édit de 615 n'ôta pas aux rois toute part à la nomination des dignitaires ecclésiastiques, cela tint en partie à ce que les évêques avaient des pouvoirs de gouvernement étendus.

M. Guizot a résumé tous ces faits d'une manière brève et frappante. « L'Église, dit-il en parlant du septième siècle, se » relève des coups que lui ont portés le désordre des temps et » l'avidité brutale des Barbares. Elle fait reconnaître et consa- » crer son droit d'asile. Elle acquiert sur les juges laïques d'un » ordre inférieur une sorte de droit de surveillance et de révi- » sion. Par les testaments et les mariages, elle pénètre de plus » en plus dans l'ordre civil. Des juges ecclésiastiques sont asso- » ciés aux juges laïques toutes les fois qu'un clerc est en cause. » Enfin, la présence des évêques, soit auprès des rois, soit dans » les assemblées des grands, soit dans la hiérarchie des pro- » priétaires, leur assure une participation puissante dans l'ordre » politique... et l'Église étend de plus en plus dans les affaires » du monde son action et son pouvoir [1]. »

Sans doute il y a des ombres à ce tableau. L'Église souffrit du contact de la barbarie. Elle fut obligée de fermer souvent les yeux sur les désordres du palais des princes. Elle vit ses dignités envahies par des hommes qui y cherchaient un moyen de richesse et de puissance. Elle eut des prélats guerriers et de mœurs corrompues. La correspondance du pape Grégoire le Grand est remplie de plaintes sur la simonie, sur le trafic des dignités ecclésiastiques, sur l'usage fréquent dans les Gaules d'ordonner des néophytes qui passaient en un seul bond de la

[1] Guizot, *Civilisation en France*, 12e leçon.

vie du siècle à la prélature. Mais, quand l'Église subissait ainsi le malheur des temps, quelque grossière qu'elle fût, elle l'était encore moins que le reste de la société. Le désordre qui pouvait atteindre les hommes passait avec eux; l'institution n'était pas atteinte. Les scandales étaient d'ailleurs combattus par la vigueur que l'Église conservait encore, par la pensée très-arrêtée de ses chefs et de la cour de Rome, qu'il fallait éviter la subordination temporelle à tout prix. Ces scandales furent des exceptions, effacées aux yeux des contemporains par les exemples d'activité et de zèle évangélique que donnèrent à l'envi des évêques, des missionnaires, des moines, infatigables de travail et de vertu.

Autant faut-il en dire de la décadence intellectuelle. Si les conciles, comme on l'a remarqué, devinrent plus rares au septième siècle, s'ils agitèrent des questions d'un ordre moins élevé que ceux de l'époque précédente, cela prouve l'affaiblissement des lumières; on aurait tort d'en conclure que l'influence de l'Église sur la société en souffrit. Elle pouvait demeurer étrangère aux études spéculatives pour lesquelles il n'y avait plus de place dans le monde; son action n'en était peut-être que plus directe, plus mêlée aux actes du gouvernement et à la vie de tous. Son activité, prenant une forme plus particulièrement appropriée aux besoins du temps, n'était ni moins salutaire ni moins féconde.

Mais c'est surtout dans le progrès des prédications et de la vie monacale qu'il faut la suivre.

Dans l'ancienne Belgique, le christianisme n'occupait guère que les villes. Les campagnes, surtout au nord d'Amiens et de Trèves, continuaient d'être livrées à des superstitions invétérées, d'origine gauloise ou germanique. Ni la conversion de Clovis ni les mesures prises par le premier Childebert pour la destruction de l'idolâtrie [1], n'y avaient produit beaucoup d'effet. L'apostolat chrétien s'y était frayé une voie dans le courant du sixième siècle et avait pénétré jusqu'en Germanie; mais il s'était contenté d'occuper quelques points et de jeter les bases de la conquête future. Sous Clotaire II, Dagobert et les fils de ce dernier, la prédication, marchant d'un pas plus régulier, chassa l'idolâtrie au delà de l'ancienne frontière romaine. En 614, saint Loup baptisait encore beaucoup de Francs païens dans la Neustrie. Après lui, saint Éloi, évêque de Noyon, c'est-à-dire d'un diocèse

[1] Décret de Childebert, de l'an 554, ordonnant la destruction des idoles.

étendu dont faisait partie la Flandre remplie de païens, saint Amand, chorévêque, ou évêque n'ayant pas de cité, saint Omer et d'autres missionnaires, entreprirent sur les bords de l'Escaut et ceux de la Meuse une guerre déclarée contre les superstitions et les idoles. Quand ils ne purent faire disparaître les usages des païens, ils s'attachèrent du moins à en changer entièrement le caractère. « Alors, dit l'évêque de Rouen, Audoenus (saint Ouen), le soleil commença à percer de ses rayons une partie des contrées barbares. »

Les créateurs de ces missions, saint Loup, saint Éloi, saint Amand, étaient des évêques, des Romains et des lettrés. Mais, pour porter la lumière du christianisme au milieu de populations rurales encore grossières et pleines de superstitions, la science et l'habileté dialectique étaient moins nécessaires que le dévouement et le courage. Des prêtres et des moines, Irlandais, Saxons ou Francs, se consacrèrent à cet apostolat; les Saxons et les Francs avec d'autant plus de succès qu'ils n'étaient pas étrangers à ces populations et parlaient leur langue. Quand la Flandre et le Brabant furent convertis, les missions régulières s'avancèrent sur les bords de la Meuse qu'elles franchirent, et s'étendirent du côté de la frontière rhénane, protégées par Pepin de Landen et les autres membres de sa puissante famille. Les saints les plus populaires de cette contrée, saint Rémacle, saint Lambert de Maestricht, saint Hubert de Liége, vécurent à la fin du septième siècle. Les missions passèrent ensuite le Rhin avec l'appui des premiers princes carlovingiens, pour s'emparer de la Germanie.

L'impulsion était partie de Rome, sous le pape Grégoire le Grand. Rome redevenait conquérante comme autrefois, bien que d'une autre manière. Les moines étaient la milice organisée pour ses nouvelles conquêtes; les monastères, les abbayes, successivement fondés dans le nord, furent autant de colonies qui marquèrent le progrès de ses victoires.

Les rois francs secondèrent d'autant mieux la politique pontificale qu'ils sentirent l'insuffisance de la force matérielle pour dompter des populations barbares. En favorisant la prédication du christianisme, ils pensèrent les mieux assujettir à leur gouvernement.

La colonisation monastique avait commencé au nord de la Loire sous les fils de Clotaire. Le règne de ces princes vit s'élever les grands cloîtres de Saint-Germain des Prés, de Saint-Mé-

dard de Soissons, de Ferrière en Gâtinais, de Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Marcel de Châlons. Vers l'an 590 des moines irlandais, sortis la plupart de la célèbre et populeuse maison de Bangor, arrivèrent sur le continent et vinrent s'établir au milieu des Vosges, où leur chef Columban fonda les trois monastères d'Anegray, de Fontaine et de Luxeuil. Columban unissait à un esprit cultivé et fécond cette trempe vigoureuse de caractère avec laquelle on commande aux hommes et on les entraîne. Son éloquence, l'originalité saisissante de son imagination, surtout l'énergie de sa volonté et sa sévérité inflexible, lui valurent de nombreux disciples. Il fut longtemps soutenu par Gontran et le jeune Théodoric, roi de Bourgogne. Il est l'auteur d'une règle particulière, plus rigoureuse et plus dure que celle de saint Benoît, règle qui par cela même n'était pas appelée à devenir la loi uniforme des maisons religieuses, mais qui n'en fut pas moins adoptée au septième siècle par la plupart des nouveaux monastères d'Austrasie et de Neustrie. Ces monastères, soumis à une austère discipline, étaient avant tout des écoles de missionnaires.

Le caractère ombrageux de Columban et le maintien de quelques pratiques particulières à l'Église d'Irlande qu'il refusa obstinément d'abandonner, lui attirèrent l'hostilité de plusieurs évêques de la Bourgogne. Il s'exposa aussi à l'irritation du roi Théodoric et de Brunehaut, pour n'avoir pas craint de s'élever hautement et à différentes reprises contre les désordres de leur cour. Expulsé de Luxeuil, il chercha tour à tour un asile auprès des rois d'Austrasie et de Neustrie; puis, reprenant son rôle d'apôtre, il s'enfonça dans les cantons les plus reculés de l'empire des Francs, à l'époque où Clotaire II était maître de tout cet empire. Il traversa l'Helvétie et s'y établit à Bregenz (Brigantium). Plus tard il passa en Italie où il fonda le monastère de Bobbio sur un territoire cédé par le roi des Lombards. Saint Gall, son disciple, fonda à son tour dans les montagnes helvétiques la célèbre abbaye à laquelle il donna son nom. La tradition conserva les souvenirs du passage et des fondations de ces missionnaires, en y rattachant des circonstances fabuleuses, ou plutôt de poétiques allégories, qui figuraient la chute du paganisme et la victoire de l'homme sur les obstacles que la nature présentait dans ces sites sauvages. On racontait que l'approche des saints apprivoisait les animaux du désert et faisait évanouir les démons et les fantômes.

De semblables légendes s'attachèrent à la plupart des fondations monastiques, qui furent durant le septième siècle extrêmement nombreuses au nord de la Loire. « De grands » propriétaires, dit M. Mignet, des comtes, des officiers du » palais chez les Mérovingiens, embrassèrent la vie cénobitique » et donnèrent, ainsi que les rois francs, de vastes terrains incultes » pour y fonder des monastères. Des essaims de moines, sui» vant l'expression d'un contemporain, se répandirent alors » non-seulement dans les champs, dans les *villæ,* dans les » *castella,* dans les bourgs, mais dans le fond des déserts. » Sous les disciples de Columban, ces essaims pénétrèrent au » nord-est dans la forêt des Vosges, qu'ils remplirent de leurs » établissements. La partie intérieure de cette forêt vit s'élever » dans ses plus profondes épaisseurs les quatre monastères de » Senones, d'Estival, de Saint-Dié, de Bodon-Munster, placés » à quelque distance les uns des autres et formant une croix. » Outre ces abbayes, celles de Remiremont, de Maur-Munster, » de Stavelo, de Malmédy, de Weissembourg, d'Eber-Minster » et de Lure, furent les principales qu'on fonda dans ce pays » boisé, sous l'influence de Luxeuil. » Il faut ajouter que plusieurs de ces monastères furent fondés par des évêques, par saint Arnoul de Metz, saint Dié de Nevers, et Gondelbert de Sens.

« Le nord-ouest de la Gaule, continue M. Mignet, fut cou» vert de colonies encore plus puissantes. Depuis la rive droite » de la Seine jusqu'au Rhin, en suivant surtout les côtes de » l'Océan, le pays était rempli de bois et de landes. Saint Van» drille fut l'apôtre de la Seine-Inférieure; saint Valery, des » bords de la Somme.

» Les grands monastères de Saint-Denis, de Fontenelle (saint » Vandrille), de Jumiéges, s'élevèrent sur les bords de la Seine; » ceux de Saint-Maur-les-Fossés, de Jouarre sur la Marne; » ceux de Rebais et de Farmoutier dans la Brie; ceux de » Fécamp, de Montivilliers, de Montreuil, de Sithieu (saint » Omer), vers les côtes de l'Océan; ceux de Saint-Valery, de » Centulle ou Saint-Riquier, de Corbie, sur les rives de la » Somme; celui de Saint-Vaast dans l'Artois; ceux d'Haut» villiers, de Montier en Der, de Saint-Basle, au nord de la » Marne; ceux de Nivelles, de Gand (saint Bavon), de Saint» Ghislain, de Saint-Amand, dans les Ardennes. » Il s'en forma beaucoup d'autres autour desquels surgirent aussi peu à peu

de grands bourgs et des villes[1] ; la plupart s'enrichirent par des donations. Ces fondations propagèrent la civilisation matérielle dans le nord, où les villes de ce temps, plus rares et moins puissantes que dans le midi, avaient encore vu leur population diminuer depuis la chute de l'empire. Mais ce fut au point de vue moral et intellectuel que les abbayes rendirent le plus de services. Elles sauvèrent quelques débris des études et des sciences, elles eurent des bibliothèques, elles s'occupèrent de garder, d'orner et de multiplier les livres, elles conservèrent une partie des ouvrages de l'antiquité, qui, sans elles, auraient péri. Elles entreprirent même de donner un enseignement là où il n'y en avait aucun. Les écoles romaines n'existaient plus guère que de nom. Les écoles épiscopales ou cathédrales n'étaient pas nombreuses, et si quelques-unes avaient une véritable importance, la population des villes était à peu près la seule qui pût en profiter. La fondation de monastères au milieu des campagnes fit pénétrer l'enseignement dans des cantons qui en étaient complétement dépourvus. La plupart des couvents eurent deux écoles, l'une intérieure, pour les moines; l'autre extérieure, pour la jeunesse du pays. L'enseignement intérieur comprenait les sciences ecclésiastiques; celui du dehors, beaucoup plus simple, avait pour objet la religion, la lecture, le chant et la grammaire. Il semble que ce soit là le premier exemple qu'on trouve dans l'histoire d'une tentative faite pour créer un enseignement élémentaire, s'adressant à tous, aux petits comme aux grands. Un concile des Gaules, celui de Vaison, de l'an 529, eut l'honneur de déclarer, le premier, que l'enseignement de la lecture devait être obligatoire[2]. Ce vœu, qui probablement ne fut pas accompli, n'en est pas moins remarquable. Rome autrefois n'avait eu d'écoles que pour les classes élevées.

Les femmes reçurent aussi un enseignement particulier dans les couvents. Il y eut des monastères appelés monastères doubles, comme ceux de Remiremont et de Maubeuge, qui renfermèrent une communauté de femmes à côté d'une communauté d'hommes. Il y eut des abbayes particulières de reli-

[1] Mignet. Notices et mémoires. *La Germanie aux huitième et neuvième siècles.*—Dans la Franche-Comté, un grand nombre de petites villes datent de cette époque.

[2] Aurélien, fondateur d'un monastère à Arles, en 548, ordonnait que la lecture y fût enseignée à tout le monde.

gieuses, comme celles qui furent fondées à Poitiers par sainte Radegonde, femme de Clotaire Ier, à Nivelle par sainte Gertrude, fille du maire du palais d'Austrasie, Pepin de Landen, et à Chelles par sainte Bathilde, reine de Neustrie. Cette éducation donnée à des femmes de tout rang devait contribuer à polir les idées et les mœurs. En général, le progrès de l'esprit chrétien augmenta l'empire des femmes, par cela seul qu'il fortifia la famille et qu'il fit à la vie intérieure une part de plus en plus grande, aux dépens de celle qu'il laissait à la vie publique.

C'était beaucoup que de sauver la science et l'étude, alors à peu près bannies du reste du monde. Les couvents firent plus; ils eurent encore une littérature, celle des légendes. Les légendes étaient les écrits composés pour être lus aux heures des repas communs. Ces écrits furent nombreux et jouirent d'une grande popularité. Ils prirent les formes les plus variées; ils furent comme la poésie et l'histoire des temps mérovingiens. Poésie pleine de figures, d'allégories, de merveilleux, qui semble parfois reproduire par son harmonie et ses assonances le rhythme des vieux chants barbares. Histoire simple et populaire, qui se borne à enregistrer les conversions et les événements intéressants pour la religion, mais dont on a pu dire ingénieusement qu'elle fut la collection des bulletins de la conquête chrétienne, c'est-à-dire de la plus grande œuvre que le septième et le huitième siècle aient accomplie.

L'époque mérovingienne fut, à n'en pas douter, une époque de décadence, car elle ne produisit de célèbre ni un ouvrage ni un homme; elle eut pourtant une certaine vie, dont la littérature monastique est l'expression. Si dans les scènes qu'elle expose la légende témoigne de la barbarie des mœurs, elle témoigne aussi de la puissance du christianisme qui les domptait. Si dans la naïveté de ses fictions ou la grossièreté de ses paraboles elle témoigne de la barbarie des esprits, elle témoigne aussi de l'activité que leur inspirait le christianisme. Ainsi, la littérature monastique, sans parler de l'utilité qu'elle a pour nous, parce qu'elle nous présente une série de portraits et de tableaux d'une époque que nous connaîtrions peu autrement, fut encore au point de vue de la culture intellectuelle une halte dans la décadence et même un commencement de réaction, une clarté qui brilla dans les ténèbres.

XXVI. — Dagobert Ier, le grand roi, comme on l'appelait, mourut en 638. L'aîné de ses fils, Sigebert, âgé de huit ou neuf ans, garda l'Austrasie où il régnait déjà. Le second, Clovis, qui n'en avait que cinq, fut proclamé dans la Neustrie et la Bourgogne. Dagobert avait réglé lui-même de son vivant les conditions du partage, et obtenu que la réunion des deux derniers royaumes fût consacrée par les leudes.

C'est alors que commença cette série de minorités continues, qui, en livrant le pouvoir aux maires du palais, conduisit à la déchéance de la famille mérovingienne. Les maires furent depuis ce temps les véritables maîtres du gouvernement [1].

Clovis II eut sa mère Nanthilde pour tutrice, et pour maire de Neustrie un ancien conseiller de Dagobert, Æga, dont Frédégaire vante les talents. « C'était, dit-il, un homme de noble naissance, très-riche, observateur de la justice, habile à se servir de la parole, toujours prêt à répondre. » On lui reprochait seulement son avidité. Æga dut, suivant l'usage, inaugurer le nouveau règne par la restitution de tout ce que Dagobert avait confisqué injustement dans la Neustrie et la Bourgogne. Il mourut en 640. Erkinoald, qui lui succéda, était aussi très-riche et possédait de vastes domaines sur les bords de la Somme. Il montra beaucoup de déférence aux évêques et fit tout pour empêcher les guerres privées [2].

Depuis l'an 626, la Bourgogne n'avait pas de maire du palais particulier. Erkinoald voulut lui en donner un. La reine Nanthilde, ayant réuni à Orléans les grands de ce royaume, leur présenta en cette qualité le Franc Flaochat, qui lui était dévoué. La plupart des assistants acceptèrent ce choix, à la condition de n'être pas troublés dans la possession de leurs terres bénéficiaires et de leurs offices de gouvernement. Flaochat prêta le serment qui lui était demandé.

Mais aussitôt une opposition s'éleva. Il avait toujours existé en Bourgogne une rivalité entre les maires et les patrices. Le patrice Willebad accueillit mal le rétablissement de la mairie. C'était d'ailleurs un homme d'une violence extrême, qui passait pour devoir ses richesses à des pillages et des extorsions. Flao-

[1] Erkinoald porte dans plusieurs documents du temps le titre de *princeps Francorum*, qui fut plus tard le titre officiel de Charles Martel. — Arnoul de Metz, Ebroin et d'autres sont appelés souvent *subreguli*. Waitz, t. II, chapitre dernier.

[2] *Frédégaire*, éd. Guizot, p. 221.

chat voulut le faire tuer. Les deux rivaux, accompagnés chacun de leurs partisans, furent sur le point d'en venir aux mains près de Châlons. Les évêques empêchèrent seuls l'effusion du sang.

Erkinoald résolut de soutenir Flaochat, et mena le jeune Clovis II à Autun, où il convoqua l'assemblée de Bourgogne. Le maire et le patrice s'y rendirent chacun avec leurs fidèles. On ne put s'entendre, et le combat qui avait été prévenu à Châlons eut lieu à Autun. Le roi et les deux maires du palais demeurèrent victorieux; les soldats de Willebad furent mis en déroute; il périt lui-même, on pilla ses tentes ainsi que celles des évêques qui le soutenaient. Cependant Erkinoald, pour éviter le renouvellement de pareilles luttes, eut soin de ne pas remplacer Flaochat, qui mourut onze jours après son triomphe; il ne donna ni patrice ni maire particulier à la Bourgogne, y garda toute l'autorité, et en fit pour un temps une annexe de la Neustrie.

Dans l'Austrasie, Pepin de Landen, maire du palais, dont Frédégaire vante l'habileté à l'égal de celle d'Æga et d'Erkinoald[1], était mort en 639. Son fils Grimoald, appuyé par Cunibert, archevêque de Cologne, lui succéda. Toutefois, l'hérédité de la mairie contrariait trop d'intérêts pour s'établir sans résistance; elle donnait trop de puissance à une seule famille pour ne pas exciter la jalousie des autres. Elle n'avait pu triompher en Bourgogne de l'opposition des leudes; elle rencontra les mêmes difficultés en Austrasie.

Grimoald trouva un compétiteur dans Othon, gouverneur du jeune roi. Rodolphe ou Radulf, duc bénéficiaire de Thuringe et gardien de la frontière slave qu'il avait défendue contre les Vénèdes, souleva une partie des Germains. Grimoald voulut le prévenir, entra lui-même en Germanie avec le roi Sigebert, et lui livra bataille sur les bords de l'Unstrutt. Au moment de l'action, la division se mit dans l'armée austrasienne; les hommes du pays de Mayence trahirent et refusèrent de marcher. Vainement les ducs qui entouraient le roi se lancèrent dans la mêlée et y périrent la plupart. Sigebert fut réduit à négocier avec son vassal pour obtenir de se retirer en paix. Grimoald eut donc à vaincre de nombreux obstacles pour s'assurer la possession paisible de la mairie. Enfin, au bout de trois ans, il y parvint, signa un traité avec le duc de Thuringe,

[1] Il l'appelle *cautior cunctis et consiliosus valde*.

et obligea Othon, son compétiteur, à prendre la fuite. Ce dernier s'étant réfugié chez Leutharis, duc tributaire des Allemands, y trouva la mort.

Sigebert II avait été élevé par des moines dans les principes d'une piété rare jusque-là chez les Mérovingiens; il favorisa de toute sa puissance l'établissement des monastères qui défrichaient les forêts des Vosges, et lui-même il en fonda douze nouveaux dans les Ardennes, entre autres ceux de Stavelo et de Malmédy. Il était à peine arrivé à l'âge d'homme, quand il mourut, en 650, laissant pour unique successeur un enfant de trois ans, du nom de Dagobert.

Grimoald, sans s'effrayer des résistances qu'il avait dû vaincre pour garder la mairie, et encouragé plutôt par la manière dont il en avait triomphé, s'empara de l'enfant royal, lui fit couper les cheveux, l'envoya dans un monastère d'Irlande, et répandit le bruit de sa mort; puis à sa place il présenta aux Austrasiens son propre fils, enfant également, qu'il avait pris soin, suivant un récit du temps, de faire adopter par Sigebert [1]. Il espérait que les Austrasiens, croyant la branche austrasienne des Mérovingiens éteinte, accepteraient son fils de préférence à des rois envoyés ou imposés par la Neustrie.

Mais cette usurpation, qui montrait trop bien où conduisait l'hérédité de la mairie, réveilla toutes les hostilités précédentes. Malgré l'ignorance où l'on était du sort réel de Dagobert II et le bruit répandu de sa mort, un soulèvement violent éclata. Clovis II, de son côté, revendiqua ses droits, et envoya une armée en Austrasie. Grimoald et son fils Childebert lui furent livrés. Il les fit mourir tous les deux. Tel fut le sort de la première tentative d'usurpation faite par la famille qui fut plus tard la famille carlovingienne.

XXVII. — Clovis II réunit sous son gouvernement l'empire entier des Francs, et en resta seul maître pendant quelques années.

Abandonné aux excès comme tous les princes de sa race, il mourut à son tour âgé de vingt-trois ans, en 656. Une décrépitude précoce frappait les rois mérovingiens. On ne sait si les trois fils enfants de Clovis II furent proclamés ensemble, sans qu'il y eût de partage, ou si l'aîné, Clotaire III, fut proclamé

[1] Ce fait se trouve rapporté dans une *Vie de Sigebert*. Il n'est cependant pas certain.

seul. Dans la réalité, Erkinoald, maire de la Neustrie, continua de gouverner les trois royaumes sans éprouver d'opposition.

Mais Erkinoald, mort en 657, fut remplacé par Ébroin, homme dur, impérieux, avide, d'un caractère aussi agressif que celui de ses deux prédécesseurs avait été conciliant, de plus très-décidé à ne reculer jamais devant une vengeance ou un crime politique. Les troubles et les guerres civiles recommencèrent. Quoiqu'on connaisse mal les actes d'Ébroin, on sait que ses ennemis lui reprochèrent deux choses : d'avoir, contrairement au traité de 615, choisi par système des ducs et des comtes étrangers aux pays qu'ils devaient gouverner, et d'avoir violé le principe en vertu duquel chacun devait être jugé d'après sa loi. Il ne voulait pas que les grands considérassent les fonctions publiques comme un patrimoine; il voulait concentrer entre ses mains les pouvoirs qui menaçaient d'être usurpés ou tout au moins accaparés par les seigneuries particulières. Au lieu de choisir pour agents du gouvernement les membres des principales familles [1], il leur préférait les hommes dont la naissance obscure lui garantissait mieux l'obéissance et la dépendance personnelle.

Pour combattre les résistances, Ébroin n'épargna rien. Il gouverna par les mêmes moyens que Frédégonde, dont on crut que les temps étaient revenus. On raconte qu'il fit périr l'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon pour avoir conspiré contre lui; le fait pourtant n'est pas prouvé. Cette époque de notre histoire est de toutes la moins connue. Les hagiographes donnent seuls quelques renseignements capables de compléter les sèches indications des annalistes. Or, leurs contradictions, leurs erreurs manifestes, leur absence de critique, leur partialité aveugle pour les personnages dont ils font la biographie, répandent plus d'obscurité que de jour sur les événements même les plus importants.

Quoi qu'il en soit, Ébroin éloigna quiconque lui portait ombrage et fit trembler ses adversaires. Il eut quelque temps une rivale dans la reine mère Bathilde, veuve de Clovis II; il la relégua en 664 dans l'abbaye de Chelles, qu'elle avait fondée [2]. Sainte Bathilde, d'origine anglo-saxonne, avait com-

[1] *Vie de Ragnobert.*

[2] Bathilde fonda aussi la célèbre abbaye de Corbie. Saint Ouen, qui fut évêque de Rouen pendant près d'un demi-siècle, de 640 à 686, fonda les monastères de Fontenelle, de Jumiéges, de Fécamp, de Saint-Saëns et de Fleury.

mencé par être esclave; elle est restée célèbre dans les chroniques mérovingiennes par ses vertus, comme femme, comme mère et comme reine, par ses fondations pieuses, par le zèle qu'elle témoigna pour la propagation du christianisme et la suppression de l'esclavage, par sa charité et sa sollicitude pour les pauvres, auxquels elle distribua dans une famine les trésors que Dagobert avait entassés à Saint-Denis. Il ne faut pas oublier qu'en dépit du retour de barbarie qui semble marquer le gouvernement d'Ébroin, ce temps est celui où le christianisme prenait définitivement possession du palais des Mérovingiens, et où la société franque tout entière commençait à être pénétrée de son esprit.

Bathilde eut, s'il faut croire ses panégyriques, la grâce, l'esprit et l'énergie de Brunehaut. C'est, d'ailleurs, un fait digne de remarque que l'action exercée par quelques reines mérovingiennes, et la grande supériorité qu'elles montrèrent quand les princes de leur maison étaient déjà frappés du signe d'une décadence héréditaire.

Ebroin gouverna la Neustrie et la Bourgogne sous le nom de Clotaire III jusqu'en 670. Quant à l'Austrasie, il fut obligé de lui donner pour roi Childéric II, le second des fils de Clovis II. Les Austrasiens ne voulaient pas cesser de former un royaume à part; ils prétendaient conserver leur cour, leurs assemblées, leur administration particulière. Suzerains de la Germanie, ils avaient exercé dans l'empire des Francs, au siècle précédent, une sorte de prépondérance à laquelle ils étaient loin d'avoir renoncé, et qu'ils devaient en effet reconquérir prochainement.

Clotaire III mourut en 670. Ébroin, craignant de perdre le pouvoir, s'empressa de proclamer, sans consulter les grands, Théodoric ou Thierry III, troisième fils de Clovis II, et se fit continuer dans la mairie par le nouveau prince sans les consulter davantage. Il interdit même aux évêques et aux grands de la Bourgogne d'approcher à une certaine distance des palais où le roi séjournait. Ceux-ci regardèrent de tels actes et une pareille défense comme une attaque insultante à leurs droits. Car la proclamation du prince et le choix du maire devaient être l'œuvre d'une assemblée nationale. Ils prirent les armes. Suivant un usage germanique, ils mirent le feu aux maisons de ceux qui refusaient de les accompagner, et après s'être assuré le concours des leudes d'Austrasie, ils marchèrent sur Paris. Les coalisés comptaient dans leurs rangs plusieurs

évêques, entre autres Léger, évêque d'Autun, ancien conseiller de la reine Bathilde, et l'un des plus grands ennemis d'Ébroin, dont il avait déploré et même bravé les violences. Léger, puissant par lui-même, par ses talents personnels et par ses alliances de famille avec les principaux personnages du temps, possédait dans la Bourgogne, privée de gouvernement particulier, puisqu'elle n'avait plus ni patrice ni maire du palais, une influence comparable à celle qu'y avait autrefois exercée Avitus.

Ébroin fut surpris avant d'avoir préparé des moyens de défense suffisants. Il se réfugia dans une église au pied des autels, pendant qu'on pillait ses trésors. Il n'en tomba pas moins aux mains de ses ennemis, avec le roi Thierry III. Saint Léger et les évêques obtinrent qu'on épargnât leur vie, parce qu'on s'était emparé d'eux en violant les asiles ecclésiastiques. Mais ils furent tonsurés et enfermés, le roi à Saint-Denis, le maire du palais au monastère de Luxeuil.

Saint Léger proclama dans la Neustrie et la Bourgogne Childéric II, qui était déjà roi d'Austrasie. Les actes d'Ébroin furent annulés, et Childéric II prit vis-à-vis des grands l'engagement solennel de revenir aux anciennes règles, c'est-à-dire d'exécuter l'édit de 615, de choisir les gouverneurs de provinces dans les provinces mêmes, et de juger chacun selon sa loi. L'usage s'était introduit de donner la mairie à vie; comme ce système favorisait les abus d'autorité, on décida qu'elle serait toujours révocable. Un des biographes de saint Léger dit qu'il reçut la mairie de Bourgogne, fait douteux cependant, car il ne repose que sur un témoignage unique et suspect. Ce serait d'ailleurs le seul exemple d'un évêque revêtu de cette dignité.

XXVIII. — Childéric II alla s'établir dans la Neustrie. Mais dès qu'il se vit maître des trois royaumes, il prétendit sortir de tutelle, et il montra, malgré sa jeunesse, une activité et une énergie qui commençaient à devenir rares chez les Mérovingiens. Le mal était qu'il n'y avait guère alors pour un roi d'énergie possible sans arbitraire et sans violence. Le gouvernement de la France ressemblait à ce que fut celui de la Pologne à une époque plus moderne. Une aristocratie riche, maîtresse d'un pays sans classe moyenne, où les villes comptaient à peine, et où les habitants des campagnes étaient échelonnés dans les divers degrés du servage, tenait des comices tout armés. Elle

prétendait imposer sa volonté aux rois, qu'elle avait le droit d'élire et qu'elle voulait avoir celui de renverser. Elle prétendait surtout résister à toutes les entreprises du pouvoir contre ce qu'elle appelait ses libertés. Elle contestait aux rois et à leurs ministres le droit de disposer à leur gré des commandements ou des propriétés territoriales. Au fond ni le pouvoir ni la liberté n'avaient de règles. Des tentatives constantes de despotisme, et des coalitions perpétuelles pour les déjouer, tel fut le tableau de la France au septième siècle, tableau qui s'est reproduit à d'autres époques chez des peuples différents, mais placés dans des circonstances à peu près semblables.

Hector, gouverneur de Provence et patrice de Marseille [1], eut avec Præjectus ou Priest, évêque de Clermont, une de ces querelles particulières qui devenaient aisément des guerres civiles, et dans lesquelles les grands de provinces entières prenaient parti. On l'accusa de conspirer contre le roi. Vaincu, ou trop faible pour lutter contre ses ennemis, il se rendit à Autun auprès de saint Léger. Saint Léger venait d'être éloigné de la cour pour avoir adressé au roi des remontrances sévères sur sa conduite, et voulu rompre son mariage avec Bilichilde, sa cousine germaine, mariage contraire aux canons de l'Église. Il intercéda sans succès pour le patrice de Marseille. Childéric vint à Autun, s'empara d'Hector qu'il fit mettre à mort comme coupable de trahison, et résolut de réunir un concile pour juger l'évêque qu'il accusait de complicité. Il se ravisa pourtant, se contenta d'enfermer saint Léger dans un monastère, et par une dérision sans doute calculée, l'envoya dans celui de Luxeuil, où était déjà Ébroin.

Mais Childéric s'était rendu odieux à ceux qui l'entouraient par la dissolution de ses mœurs, ses actes d'arbitraire et de violence. Il infligea le supplice des verges à l'un des grands du palais, supplice infamant réservé aux esclaves. Un complot se forma. Le roi fut assassiné, un jour qu'il chassait dans la forêt de Bondy. La reine Bilichilde et ses enfants furent également victimes des meurtriers.

Childéric mort, tous les exilés accoururent, voulant rentrer dans leurs offices et dans leurs biens. Il y eut un moment d'anarchie qui frappa les contemporains de terreur. Suivant le moine auteur de la vie de saint Léger, on crut à la venue de l'Antechrist. « Car, dit-il, les gouverneurs des provinces,

[1] On ne sait quelle était l'origine de ce titre.

» commencèrent à l'envi les uns des autres à s'attaquer avec
» des haines horribles; comme il n'y avait point de roi établi
» au faîte du pouvoir, chacun voyait la justice dans sa propre
» volonté et agissait sans redouter aucun frein. »

Léger et Ébroin sortirent du monastère de Luxeuil, après avoir prêté entre les mains de l'abbé un serment de réconciliation. Mais ce fut l'évêque d'Autun qui redevint maître du pouvoir. Soutenu par la cour et la majorité des grands, il tira l'ancien roi Thierry III du cloître de Saint-Denis, le rétablit sur le trône en le faisant proclamer par l'assemblée nationale, et désigna pour la mairie du palais Leudesius, fils d'Erkinoald.

Ébroin s'était flatté de redevenir maire du palais. Profitant de l'agitation qui était extrême, il groupa ses partisans autour de lui, réunit des bandes d'aventuriers, composées surtout d'Austrasiens, et en dépit du serment qu'il avait prêté en quittant Luxeuil, envahit la Neustrie à main armée. Comme Léger avait proclamé Thierry III, il proclama de son côté un autre Mérovingien, un enfant nommé Clovis II, fils vrai ou prétendu de Clotaire III. Ces proclamations de princes par les armées des Francs rappellent tout à fait les proclamations d'empereurs par les légions romaines. Ébroin surprit Thierry III et le maire Leudesius à Saint-Cloud, dont ses soldats pillèrent le palais et l'église; il obligea Thierry III à retourner dans un cloître, et fit mettre à mort le maire, qui pourtant s'était livré sur la promesse d'avoir la vie sauve. Tous ceux qui refusèrent de reconnaître le jeune Clovis III perdirent leurs dignités. S'ils essayaient, dit le biographe de saint Léger, de se dérober par la fuite, on les faisait périr par le glaive.

L'évêque d'Autun se retira dans sa ville épiscopale. Ébroin envoya contre lui une armée sous les ordres de Vaimer, duc de Champagne, que les évêques de Châlons et de Valence accompagnaient. Léger distribua aux habitants d'Autun le trésor de son église et les trouva disposés à prendre sa défense; les gens des environs, qui avaient cherché un asile dans les murs de la cité, étaient animés des mêmes sentiments; mais les moyens de résistance étaient insuffisants. L'évêque voulut éviter un assaut qui eût été suivi du pillage et de l'incendie; il se livra lui-même à ses ennemis. Ceux-ci lui firent crever les yeux. L'armée neustrienne, maîtresse d'Autun, occupa ensuite une partie de la Bourgogne; cependant elle ne put la soumettre tout entière ni forcer les portes de Lyon.

Ébroin ne tarda pas à ôter la couronne à l'enfant qu'il avait proclamé, et il la rendit à Thierry III, soit qu'il eût cessé de craindre l'influence de saint Léger et de son parti, soit plutôt qu'il y fût forcé par les amis de l'ancien roi, et qu'il crût plus facile de faire ainsi accepter son propre gouvernement. Mais on voit par là à quel degré d'insignifiance étaient réduits ces rois enfants, couronnés et découronnés tour à tour au gré d'ambitions victorieuses, et dont les noms ou la suite des règnes n'ont plus qu'un seul genre d'intérêt, celui de marquer la chronologie [1].

Ébroin réunit ensuite des assemblées pour obtenir, au moins en apparence, le plus grand nombre possible d'adhésions. Il affecta la modération, publia une amnistie, et jura de ne faire aucune recherche à propos des dernières guerres civiles. Cependant il continua d'avoir des ennemis. Ces ennemis mêmes lui reprochèrent de n'avoir eu qu'un but en publiant l'amnistie, celui de mettre à couvert ses propres usurpations. Il recommença dès lors à les poursuivre. Après avoir fait déposer plusieurs évêques, il voulut infliger le même traitement à l'évêque d'Autun, qui fut accusé de complicité dans le meurtre de Childéric II, traduit devant un concile, déclaré coupable et privé des insignes de l'épiscopat. Saint Léger mourut assassiné quelques semaines après ce jugement, et personne ne douta que ce ne fût par un ordre d'Ébroin. Sa mort paraît avoir produit un grand effet. Ses partisans le regardèrent comme un martyr; on raconta que des miracles s'accomplissaient sur son tombeau. Sa popularité, extrême dans la Bourgogne, s'étendit beaucoup au delà. Les hagiographes, divisés sur la manière dont ils jugent les autres personnages contemporains, ont voulu tous, ou à fort peu d'exceptions près, être ses panégyristes. Il y a dans la vie des évêques de ce temps deux parts à faire, qui sont bien différentes. Comme prélats, comme évêques, on peut les juger d'après la mémoire qu'ils ont laissée, et ajouter foi à des bio-

[1] Voici la liste et la filiation des derniers rois mérovingiens de Neustrie : Clotaire III, 656. Childéric II, 670. Thierry ou Théodoric III, 673, tous trois frères et fils de Clovis II. Clovis III, 691, et Childebert III, 695, fils prétendus de Clotaire III. Dagobert III, fils du précédent, 711. Chilpéric II, prétendu fils de Childéric II, en 716. Il eut pour compétiteurs Clotaire IV, dont la filiation est incertaine, et Thierry IV, fils de Dagobert III. Chilpéric étant mort en 720, Thierry IV régna seul jusqu'en 737. En 741, Childéric III, dont la filiation est incertaine, fut élevé sur le trône qu'il occupa jusqu'à sa déposition, en 752. L'Austrasie avait cessé d'avoir des rois particuliers depuis 678.

graphies même naïvement louangeuses. Quant à leur rôle politique, nous en connaissons tout au plus les traits généraux; les documents nous manquent pour l'apprécier. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les contemporains eux-mêmes ne s'en occupaient pas toujours. On pourrait, sans grande témérité, tirer de l'ignorance des hagiographes cette conclusion, que les révolutions politiques et les luttes dont la possession du pouvoir était l'objet, inspiraient aux masses beaucoup moins d'intérêt ou de passion que d'appréhensions et d'effroi.

XXIX. — Ebroin parvint à rester maître de la Neustrie et d'une grande partie de la Bourgogne; il trouva plus de difficulté en Austrasie. Les Austrasiens voulurent un roi. On alla chercher en 674, dans un monastère d'Irlande, Dagobert II, ce fils de Sigebert II que Grimoald y avait envoyé vingt-quatre ans auparavant. Un évêque le ramena, sa mère le reconnut, et il fut proclamé. Mais ce règne ne fut pas heureux. Dagobert II se rendit impopulaire en rétablissant d'anciens tributs; les hagiographes l'accusent d'avoir écrasé son peuple comme Roboam, et ruiné les cités et les églises. Des soulèvements eurent lieu. Suivant un récit très-accrédité, les ennemis du jeune roi s'emparèrent de lui en 678, le traduisirent devant un concile et y firent prononcer sa déposition, en alléguant qu'il n'avait pas été suffisamment relevé du vœu monacal. D'après un autre récit, Dagobert aurait été tué à la chasse par un de ses serviteurs.

L'aristocratie austrasienne avait alors à sa tête Pépin, petit-fils, par son père Anségise, d'Arnoul, évêque de Metz, et par sa mère Begga, de Pépin de Landen, ancien maire du palais. Possesseur de domaines immenses entre Louvain et la Meuse, et d'autres qui s'étendaient jusqu'à Toul et jusqu'à Cologne, il portait le nom du château d'Héristal, où il séjournait, comme son aïeul avait porté celui de sa résidence de Landen; on ne connaissait pas encore les noms de famille. Il comptait, ainsi que son cousin Martin, autre petit-fils de saint Arnoul, un nombre considérable de fidèles. Des alliances les unissaient aux plus puissantes familles du reste de la France. Déjà les femmes de leur maison, protégeant des missions et fondant des monastères, avaient préparé cette union étroite des Carlovingiens avec l'Eglise, qui devait favoriser leur propre grandeur en contribuant à propager la

civilisation chrétienne au nord de l'empire[1]. Pépin et Martin portaient le titre de *ducs*. Ils groupèrent autour d'eux les Austrasiens, propriétaires libres ou bénéficiers de la couronne, qui voulaient maintenir l'indépendance de leur gouvernement, résister aux entreprises des maires de Neustrie, et empêcher les Germains de se soustraire aux obligations de la vassalité. Ce dernier danger n'était pas le moindre : les ducs de Frise, de Thuringe, d'Allemanie et de Bavière aspiraient à secouer le joug et y étaient déjà parvenus, au moins en partie.

Les Neustriens ennemis d'Ébroin, et ils étaient nombreux, les grands qu'il avait bannis et dépouillés de leurs biens ou de leurs offices, les évêques qu'il avait chassés de leurs diocèses et qui n'y étaient pas rentrés, implorèrent l'appui des ducs austrasiens. Ébroin fut sommé de réintégrer les émigrés. Sur son refus, Pépin et Martin marchèrent contre lui l'an 680. Ils espéraient que la Neustrie se soulèverait et les soutiendrait, comme elle avait fait dix ans plus tôt. Mais ces prévisions ne se réalisèrent pas. Ébroin, ayant réuni ses meilleures troupes, attendit l'ennemi à la frontière neustrienne, et le battit complétement à Leucofao, près de Laon. Martin s'enferma dans cette dernière place naturellement très-forte. Ébroin envoya deux évêques lui promettre la vie sauve s'il se rendait; il se rendit et fut aussitôt mis à mort. S'il fallait en croire un récit contemporain, le serment aurait été prêté à dessein sur de fausses reliques, et Ébroin ne se serait pas cru obligé de l'observer.

Un assassinat rétablit la fortune des Austrasiens. L'année qui suivit la bataille de Leucofao, Ébroin fut tué un dimanche, en entrant dans une église, par un Franc nommé Hermanfroi, auquel il avait enlevé l'administration des biens du fisc pour le punir de ses dilapidations.

Waratte, qui lui succéda comme maire de la Neustrie, fit un traité avec Pépin; mais ce traité, renfermant quelques stipulations en faveur des bannis, ne fut pas vu de bon œil par tous les Neustriens. Les anciens partisans d'Ébroin et ceux auxquels il avait distribué les commandements et les dignités, se crurent menacés. Ils s'opposèrent au retour des bannis, et Waratte fut dépouillé de la mairie par son propre fils, Gislemar, un des chefs du parti de la guerre. Il fut rétabli presque aussitôt par un de ces revirements soudains dont on avait déjà vu plus

[1] Sainte Gertrude, sainte Gudule, étaient, l'une fille, l'autre nièce de Pépin l'Ancien.

d'un exemple, car les changements de maires devenaient aussi aisés que les changements de rois. Il mourut peu après, et Bertaire, son gendre, se fit élire à sa place.

Bertaire était ambitieux, jaloux de son autorité, peu disposé à faire des concessions ou à accepter des conseils. Loin de calmer l'agitation et les divisions de la Neustrie, il y augmenta les mécontentements et les causes de troubles. Une partie des grands et des évêques nouèrent des intelligences avec Pépin, qui crut le moment venu de rentrer en lice. Après plusieurs années d'hostilités insignifiantes ou de négociations sans effet, le duc d'Austrasie convoqua en 687, dans la forêt Charbonnière, qui s'étendait entre la Meuse et l'Escaut, sur les plateaux du Hainaut et du Brabant méridional actuel, une armée nombreuse composée des Austrasiens et des contingents d'outre-Rhin. Il déclara qu'il envahissait la Neustrie pour une juste cause, puisqu'il voulait réintégrer les bannis de ce royaume, gens de guerre et gens d'Église, dans les biens dont on les avait dépouillés. Il entra dans le Vermandois et s'avança jusqu'à Testry près de la Somme. Il y rencontra Bertaire avec l'armée et les milices de Neustrie et de Bourgogne. Il offrit des conditions de paix qui furent refusées avec hauteur. La question fut alors remise au sort des armes, et l'on en vint aux mains dans la plaine de Testry. On se battit d'abord avec un égal acharnement de part et d'autre, mais les Neustriens commençant à plier, Bertaire se hâta de se retirer, emmenant avec lui le roi Thierry III. Il fut lui-même tué pendant la retraite par ceux qui l'accompagnaient. Les Neustriens furent rompus, mis en déroute, et auraient été complétement taillés en pièces, si les abbés de Saint-Quentin de Vermandois et de Saint-Furcy de Péronne n'avaient recueilli et sauvé un grand nombre de fugitifs. Pépin s'empressa d'arrêter l'effusion du sang; il mit en liberté les prisonniers qui consentirent à lui prêter serment, puis courut à Paris, où il s'empara des trésors royaux et du gouvernement, tout en laissant à Thierry le titre de roi. Il rappela les exilés, les fit rentrer dans leurs biens, rendit à plusieurs d'entre eux les dignités et les commandements qu'ils avaient perdus, et assembla un synode pour régler les affaires de l'Église.

A partir de la journée de Testry, le pouvoir demeura aux mains du chef de la maison d'Héristal. Les descendants de Mérovée continuèrent de régner dans la Neustrie, mais obscu-

rément. Étaient-ils reconnus dans l'Austrasie? La plupart des historiens l'ont pensé, n'estimant pas qu'un royaume pût se passer d'un roi. Cependant on l'ignore; dans tous les cas, cette reconnaissance était purement nominale. Nous ne savons rien des derniers d'entre eux; leur filiation même est incertaine.

Voici le portrait qu'en fait Éginhard, et qui ne paraît guère exagéré :

« On n'avait laissé au roi qu'un vain titre et la satisfaction de siéger sur le trône avec les cheveux flottants, une longue barbe et les attributs extérieurs de la puissance. Il écoutait ainsi les ambassadeurs de tous les pays, et leur adressait à leur départ, comme l'expression de sa volonté personnelle, des réponses qu'on lui avait suggérées ou même imposées. A l'exception de ce vain nom de roi et d'une pension alimentaire mal assurée que le maire du palais lui payait à son gré, il ne possédait rien en propre qu'une seule terre de peu de valeur, où il avait une maison et un petit nombre de serviteurs à ses ordres, chargés de lui fournir le nécessaire. S'il devait se transporter quelque part, il voyageait sur un chariot traîné par un attelage de bœufs, qu'un bouvier menait à la manière des paysans. Il se rendait ainsi à la cour et aux assemblées publiques, qui avaient lieu chaque année pour l'avantage commun, et il retournait chez lui de la même manière. Quant à l'administration du royaume et aux mesures qu'il fallait prendre pour l'intérieur et l'extérieur, le maire du palais en avait tout le soin. »

La décadence, même intellectuelle et physique, de la famille mérovingienne, avait de bonne heure frappé les esprits. Grégoire de Tours rapportait déjà un prétendu songe de Basine, mère de Clovis, qui avait vu son fils représenté par un lion, ses petits-fils par des loups et des renards, et ses autres descendants par des animaux plus faibles et malfaisants. La légende de saint Columban, écrite au septième siècle, montre le saint prédisant aux fils de Brunehaut que leur race s'éteindra dans un cloître. Celle de saint Éloi renferme une prophétie semblable sous une forme allégorique. Enfin la tradition figure, allégoriquement aussi, l'abâtardissement des Mérovingiens, en racontant comment deux jeunes princes de cette famille, princes inconnus d'ailleurs et que l'histoire ne sait où placer [1], eurent les nerfs des bras et des jambes coupés, et furent abandonnés sur une barque au

[1] M. Leprévost, dans ses notes sur Orderic Vital, croit que ce furent des princes de Bavière, Tassilon et son fils, contemporains de Charlemagne.

cours de la Seine; le fleuve les porta jusqu'au monastère de Jumiéges, où ils trouvèrent d'abord un asile, plus tard un tombeau.

XXX. — La prépondérance des Austrasiens dans la monarchie des Francs et la puissance de la maison d'Héristal furent des conséquences assez naturelles de la bataille de Testry pour qu'on n'ait pas besoin d'en chercher d'autres explications. Il n'y eut ni invasion ni conquête, comme l'ont prétendu quelques historiens, du moins dans le sens qu'on a donné à ces mots; car on ne peut appeler ainsi ni le rétablissement des bannis neustriens, ni la nouvelle distribution qui eut lieu des bénéfices ou des dignités. On a aussi attribué à Pépin, sur la foi de quelques expressions d'Éginhard, une politique à longue vue; on a dit qu'il avait voulu avilir la royauté, rendre la mairie du palais héréditaire dans sa maison, et en faire pour ses descendants le chemin du trône. Cela est plus vraisemblable, quoiqu'il ne faille pas abuser du procédé historique trop commode qui consiste à attribuer aux grands personnages le calcul des événements accomplis longtemps après eux. La prévoyance humaine a toujours des bornes étroites. Si Pépin ne prit pas la couronne, c'est que l'exemple de Grimoald lui commandait la prudence. D'ailleurs il n'avait aucun besoin de la prendre pour être le maître; il pouvait gouverner en laissant régner les Mérovingiens.

Suivant quelques documents contemporains, il se fit nommer maire du palais de Neustrie. Suivant d'autres, il investit de cette dignité un seigneur neustrien, Norbert, qui lui était dévoué [1]. Il la donna un peu plus tard à Grimoald, un de ses fils. Il eut soin de se créer un parti dans la Neustrie, en y gagnant les familles les plus puissantes et les plus riches. Mais il résida de préférence en Austrasie, tantôt dans ses châteaux de Jupille ou d'Héristal, sur la Meuse, et tantôt à Cologne, ne voulant pas abandonner un pays dont il disposait à son gré. Il continua de le gouverner avec le titre tout militaire de duc, titre que portaient de leur côté les chefs des Bavarois, des Thuringiens, des Saxons et des autres peuples germaniques, plus ou moins incorporés à l'empire des Francs.

Le fait caractéristique du gouvernement de Pépin d'Héristal fut la tenue annuelle des assemblées nationales ou champs de mars, suivant l'usage ancien. Le malheur veut qu'il règne

[1] Les deux versions se trouvent dans les auteurs. Waitz, t. II, p. 646-47.

beaucoup d'obscurité sur l'histoire de ces assemblées, comme sur celle de presque toutes les institutions, de presque tous les événements de cette époque. Il est probable qu'on ne faisait de convocations annuelles que pour chaque royaume pris séparément, et que la réunion générale pour l'empire entier avait lieu seulement dans les circonstances extraordinaires. Mais Pépin d'Héristal eut l'habileté de s'appuyer sur la nation active et de gouverner avec elle, tandis qu'Ébroin avait prétendu, au moins dans les premiers temps, la soumettre à son despotisme et la courber sous ses volontés.

Malgré ce retour à d'anciens usages, l'autorité de Pépin, naturellement populaire en Austrasie, ne fut pas acceptée sans difficulté par le reste de l'empire. La Neustrie et la Bourgogne la subirent avec regret. La soumission de la Bourgogne et celle des pays au sud de la Loire furent à peu près nominales. Déjà, d'ailleurs, dans tout le midi de la France et même dans l'ouest, les gouverneurs particuliers avaient mis à profit les dernières guerres civiles pour se rendre plus ou moins indépendants. Ils percevaient les revenus de l'État à leur profit, exerçaient les droits régaliens pour leur compte, et prétendaient transmettre leurs dignités à leurs enfants. Quelques-uns entreprirent de s'étendre et de se créer de véritables principautés. Un évêque d'Auxerre, appelé Savaric, prélat guerrier comme il y en avait alors, se fit souverain dans son évêché, et y joignit par les armes les diocèses d'Avallon, de Troyes et de Nevers, qu'il gouverna cinq ans, de 710 à 715, sans y être inquiété. La ville de Lyon n'obéissait à personne depuis 674. A Toulouse, un officier du nom de Lupus forma une principauté qui s'étendit depuis les Pyrénées jusqu'à Limoges, comprenant ainsi la plus grande partie de l'Aquitaine, et après lui il la légua à Eudes, son fils ou son neveu.

Il est peu étonnant qu'au milieu de cette désorganisation les événements généraux aient cessé de frapper les contemporains, et que l'histoire se soit morcelée dans les registres ou les almanachs des monastères. Elle devait attendre, pour retrouver son véritable intérêt, le retour de l'unité et celui des grands événements nationaux.

Pépin négligea ces résistances, ou fut détourné de les combattre par un intérêt plus pressant. La situation de la Germanie était inquiétante. Tous les peuples d'outre-Rhin, tributaires ou vassaux, Frisons, Saxons, Thuringiens, Allemands, Bavarois,

avaient déjà secoué le joug. Les Thuringiens et les Saxons s'étaient libérés du tribut depuis plusieurs années. Radulphe et ses successeurs, qui résidaient, à ce qu'on croit, à Wurtzbourg sur le Mein, se regardaient comme indépendants dans la Thuringe et la Franconie ou France orientale. Théodon, duc de Bavière, qui tenait sa cour à Ratisbonne, est également représenté par un hagiographe contemporain comme un prince indépendant[1].

On sait que l'Alsace continuait à recevoir des comtes nommés par les ducs d'Austrasie; mais il n'est pas sûr qu'il en fût de même de la partie de l'Allemanie qui se trouvait au delà du Rhin.

Ainsi les chefs des dynasties germaniques se regardaient déjà comme des princes héréditaires, et prétendaient défendre une liberté qu'ils avaient conquise dans une mesure plus ou moins large, en profitant des troubles de l'empire et de leur propre éloignement. Ils alléguaient encore que la race de Clovis ayant cessé de régner en Austrasie, ils se trouvaient dégagés de tout lien de vassalité. « Ils ne voulaient plus, dit le chroniqueur Erkembald, obéir aux princes des Francs, depuis qu'ils ne pouvaient plus servir les rois mérovingiens comme ils y étaient accoutumés. »

Pépin d'Héristal entreprit de ramener la Germanie dans l'obéissance. Il y fit presque chaque année une nouvelle campagne. Il occupa ainsi l'activité guerrière de la nation, et il trouva pour lui-même, dans l'exercice d'un commandement militaire continu, un moyen d'accroître sa popularité et son prestige aux yeux d'un peuple belliqueux comme l'étaient les Francs.

Ce fut une des raisons pour lesquelles il n'abandonna guère le séjour des bords de la Meuse ou de ceux du Rhin.

Il commença par diriger ses armes contre les Frisons, maîtres des côtes de la mer du Nord depuis les bouches de l'Escaut

[1] Par l'auteur de la *Vie de saint Émeran*. Les dynasties germaniques étaient héréditaires dans la seconde moitié du septième siècle. D'après la loi des Bavarois, les Agilolfingen se succédaient héréditairement; ils étaient élus par le peuple et confirmés par le roi des Francs. Si le duc était rebelle au roi, il devait être déposé; mais il avait des pouvoirs très-voisins de ceux du roi. Il pouvait, par exemple, ordonner la mort de qui que ce fût, sans qu'on eût à lui en demander raison. (*Lex Bajuv.*, II, VIII.) Le duc des Allemands était à peu près dans la même condition; les princes avaient un fisc ou trésor et disposaient d'une grande partie du revenu de leurs territoires.

jusqu'à celles du Weser. Ce pays, couvert de marais étendus et difficilement pénétrables, servait d'asile aux bannis, aux aventuriers et au paganisme, que la prédication chrétienne chassait des vallées de l'Escaut et de la Meuse.

Pépin, ayant réuni, en 689, l'armée des trois royaumes francs, entra dans la Frise citérieure, c'est-à-dire dans le territoire situé entre la basse Meuse et le Rhin, et étendit ou plutôt reporta la frontière austrasienne jusqu'à l'embouchure de ce dernier fleuve. Le duc Ratbod fut obligé de payer le tribut comme par le passé, et de laisser prêcher le christianisme dans ses États, car les intérêts de la politique et ceux de la religion marchaient ensemble. Un Anglo-Saxon, saint Willibrod, débarqua sur les côtes de la Frise l'année suivante, à la tête d'une mission dont l'appui et les armes du duc d'Austrasie hâtèrent puissamment le succès. Pépin y fit au moins dix campagnes, et ce fut après une victoire remportée l'an 695 à Duerstedt ou Dorestadt en Gueldre, que Willibrod, ayant reçu du Pape le pallium, fonda un évêché à Wiltabourg ou Utrecht, une des places occupées par les Francs.

Depuis ce jour, l'apostolat chrétien, dont l'œuvre était faite dans la Neustrie et l'Austrasie, dirigea toutes ses forces vers la Germanie, où il n'avait encore obtenu que des succès partiels. La conversion du duc de Bavière fut l'œuvre de Rupert, évêque de Worms, qui était de la race des rois francs. Celle du duc des Allemands suivit de près; trois campagnes faites par Pépin contre ce peuple, entre les années 709 et 712, n'y furent sans doute pas étrangères. Le duc des Frisons, Ratbod, parut disposé à embrasser le christianisme. Les Saxons eux-mêmes, qui étaient le plus puissant des peuples germaniques, furent battus plusieurs fois, et laissèrent Willibrod s'avancer dans leur pays en prêchant l'Évangile, jusqu'aux frontières du Danemark.

Les dernières années de Pépin furent troublées par des querelles qui mirent en péril l'avenir de sa maison. De Plectrude, sa femme légitime, il avait eu deux fils, Drogon, duc de Champagne, et Grimoald, maire du palais de Neustrie. D'une seconde femme, Alpaïde, qui n'était aux yeux de l'Église qu'une concubine, il eut deux autres fils, Charles et Childebrand. De là deux factions rivales qui ensanglantèrent plus d'une fois les bords de la Meuse. Le meurtre de Lambert, évêque de Maestricht, assailli par des assassins dans sa villa

épiscopale de Leodio ou Liége, paraît avoir été un épisode de ces guerres.

Plus tard, Grimoald, visitant une basilique que saint Hubert, successeur de saint Lambert, faisait bâtir à Liége en l'honneur de son prédécesseur, tomba à son tour sous le poignard de meurtriers apostés. Tous ces événements sont restés obscurs; ils montrent, du moins, que l'habitude des vengeances personnelles était loin d'avoir disparu. Peut-être aussi la maison d'Héristal était-elle, en raison de son élévation rapide, entourée d'ennemis et de complots.

XXXI. — Pépin mourut en 714, ayant désigné pour lui succéder son petit-fils Théodoald, fils de Grimoald, enfant de six ans, qu'il avait déjà nommé maire de la Neustrie. Théodoald, bien que de naissance illégitime, fut immédiatement proclamé duc et prince par les Austrasiens, sous la tutelle de Plectrude, son aïeule.

Mais les Neustriens supportaient avec peine l'infériorité politique à laquelle ils étaient réduits depuis la journée de Testry. Les mécontents crurent facile de secouer le joug d'une femme et d'un enfant. La veuve et le petit-fils de Pépin étant venus visiter, en 715, avec un faible cortége de troupes austrasiennes, les villas royales des bords de l'Oise qui servaient de résidence aux Mérovingiens, les Neustriens se jetèrent sur ce cortége, le mirent en déroute dans la forêt de Cuise, chassèrent Théodoald, et élurent maire du palais un des leurs, Raginfred ou Rainfroi, seigneur de l'Anjou. Ils poursuivirent ensuite leurs adversaires, s'emparèrent de la Champagne, et formèrent une coalition avec les nations germaniques.

La Germanie saisit cette occasion de se soustraire comme la Neustrie à la domination austrasienne. Les princes nationaux des Frisons, des Allemands, des Bavarois, qui avaient reconnu la suzeraineté de Pépin d'Héristal, se déclarèrent de nouveau indépendants. Les Gaulois méridionaux l'étaient déjà. Eudes, duc ou plutôt roi d'Aquitaine, car il portait ce dernier titre, régnait non-seulement sur Toulouse et l'Aquitaine, qu'on appelait alors la Gascogne, mais sur Poitiers et Bordeaux. Il était maître de tout le pays entre les Pyrénées et la Loire, excepté la Septimanie qu'il n'avait pu enlever aux Goths. La Provence lui obéissait, à ce que l'on croit[1]. La Bourgogne,

[1] Outre l'Aquitaine proprement dite, il avait le Limousin, le Berry, l'Au-

où l'évêque d'Auxerre, Savaric, avait fondé une sorte de principauté militaire, se partagea, en 715, après la mort de ce prélat guerrier; une partie reconnut le maire du palais de Neustrie, une autre le duc d'Aquitaine.

Les Austrasiens se trouvèrent entourés d'ennemis de tous les côtés. En 716, dès qu'on put entrer en campagne, Rainfroi et les Neustriens franchirent la Meuse, s'avancèrent jusqu'à Cologne, et mirent le siége devant ses murs, pendant que les Frisons et les Saxons, leurs alliés, venaient les joindre, les uns par le nord, les autres par l'orient. Théodoald était mort; Plectrude acheta la retraite des assiégeants au prix d'une forte rançon, et en leur abandonnant une partie du trésor de la maison d'Héristal.

Les grands d'Austrasie tirèrent alors de sa prison le prince Charles, dont l'histoire a consacré le surnom de Martel, quoiqu'il ne l'ait jamais reçu de son vivant. On ignore si Charles avait été enfermé par l'ordre de son père, à cause du meurtre de Grimoald, ou par la jalousie de Plectrude. Mais aussitôt délivré, il se mit à la tête de quelques cavaliers dévoués et se jeta à la poursuite des Frisons. Repoussé de ce côté, il se retourna contre les Neustriens qu'il atteignit à Amblef, près de Stavelo, dans les Ardennes. Il les surprit au moment où ils s'y attendaient le moins; il les trouva campés sans ordre, ne leur donna pas le temps de se rallier, et malgré l'infériorité numérique de ses forces, leur enleva une partie du butin dont ils se trouvaient chargés.

Ce succès et l'activité guerrière du nouveau prince exaltèrent les Austrasiens. Charles entreprit de reconquérir le gouvernement de la Neustrie, qui avait appartenu à son père. Il prit l'offensive en 717, entra sur le territoire neustrien de Cambrai, et y livra le 21 mars, à Vincy, non loin de la forêt Charbonnière, une bataille qui dura un jour entier. Les leudes de la Neustrie opposèrent une résistance énergique; mais ils furent entraînés à la longue par les milices des cités, qui lâchèrent pied. La journée de Vincy, où l'on combattit comme à Testry pour la domination de la Gaule, fut encore plus décisive.

Rainfroi et le roi mérovingien Chilpéric II s'enfuirent au midi de la Loire. Charles entra à Paris, donna aux Neustriens un autre roi, Clotaire IV, et se fit ensuite proclamer à Cologne duc

vergne et le Rouergue. Dom Vaissète, t. Ier. Peut-être ne devint-il maître de quelques-unes de ces provinces qu'après la mort de Pépin d'Héristal.

d'Austrasie. Plectrude elle-même le reconnut pour chef de la maison d'Héristal.

Chilpéric et Rainfroi firent une dernière tentative pour délivrer la Neustrie. Ils reparurent deux ans après, en 719, au nord de la Loire, avec quelques partisans difficilement rassemblés et des troupes fournies par le duc d'Aquitaine. Eudes avait refusé jusque-là de se reconnaître vassal et tributaire des rois mérovingiens. Une chronique dit que Rainfroi et Chilpéric abandonnèrent toute prétention de suzeraineté à son égard, et obtinrent son alliance à ce prix. Mais ils n'en tirèrent aucun avantage. Charles Martel remporta près de Soissons une nouvelle et facile victoire sur les Neustriens et les Aquitains réunis; il les mit en déroute presque sans combat. Il marcha ensuite sur Paris et de là sur Orléans, chassant devant lui les débris de leur armée. Chilpéric II ne sauva du désastre que son trésor, avec lequel il se retira chez le duc d'Aquitaine.

Très-peu de temps après, la mort du Mérovingien Clotaire IV laissant le trône vacant, Charles consentit à le rendre à Chilpéric II et à rétablir l'ordre de succession légitime, comme avaient déjà fait dans des circonstances à peu près semblables Ébroin et Pépin d'Héristal. C'était d'ailleurs un moyen de ramener l'union entre les partis, de faire oublier les guerres civiles et accepter son propre gouvernement. Il prit seulement pour lui-même le titre de maire du palais de Neustrie. Il signa, en 720, un traité avec le duc d'Aquitaine, traité par lequel il l'obligea de reconnaître la suzeraineté neustrienne. Pour Rainfroi, il consentit à lui laisser la possession viagère du comté d'Anjou. Enfin il soumit tous les gouverneurs de provinces et les fit rentrer sous sa dépendance [1]. Autant qu'on en peut juger par des documents très-incomplets, il agit énergiquement jusqu'à ce qu'il fût le maître, et lorsqu'il le fut devenu, il essaya de gagner les esprits en réunissant des assemblées et en gouvernant par des moyens légaux. Cependant plusieurs évêques lui avaient été hostiles, entre autres ceux de Reims, de Paris et de Bayeux; il les exila de leurs siéges et nomma des hommes à lui pour administrer leurs diocèses. Ayant encore battu les Saxons dans les intervalles de ses guerres de Neustrie, il se trouva avoir en peu de temps rétabli la puissance que son père avait fondée et qu'il devait agrandir à son tour.

[1] Eginhard, c. II: « Karolus, qui tyrannos per totam Franciam dominatum sibi vindicantes oppressit. »

Les guerres continuelles qui marquent le commencement de la maison d'Héristal eurent pour effet de fortifier l'esprit militaire partout, principalement chez les Austrasiens. Jamais ils ne furent plus unis et plus forts. Les grands, loin de lutter comme autrefois contre le pouvoir et ses dépositaires, se serraient autour du chef qu'ils s'étaient donné. La nation semblait n'être plus qu'une armée.

Les Francs avaient conservé en très-grande partie la discipline, l'organisation et l'armement des anciennes légions romaines. La force principale de leurs troupes consistait dans la grosse infanterie, composée des hommes libres astreints au service. Ces fantassins, couverts de cottes de mailles avec des casques et des boucliers de fer, portaient pour armes offensives des épées ou framées, des haches ou francisques, et des épieux. La cavalerie peu nombreuse, mais composée de l'élite de la nation, était armée de lances et également couverte de fer. L'infanterie légère, composée de *minores personæ*, la plupart lides ou colons, portait des traits et des javelots (l'ancien pilum romain), et n'avait probablement pour sa défense que des plastrons et des boucliers de cuir. Les Francs fondèrent leur renommée et leur puissance comme les Romains avaient fondé les leurs autrefois, sur une supériorité militaire reconnue. La réputation de Charles, qui accueillait et attirait de tous côtés les aventuriers et les hommes de guerre, contribua aussi à réveiller les sentiments belliqueux dans tout l'empire.

Comme son père, il porta continuellement les armes dans la Germanie, à tel point que les chroniques notent comme une chose rare les années qui se passèrent sans expédition militaire [1]. L'an 725, il parcourut le pays des Allemands et des Suèves, et occupa la Bavière [2]. Ses campagnes au delà du Rhin eurent toujours le même objet : protéger la propagation du christianisme, contrariée par d'éternels soulèvements, et rétablir ou étendre l'autorité des Francs. Mais l'œuvre de la civilisation des Germains, commencée depuis longtemps, ne devait être achevée que par un autre prince de la maison d'Héristal. Charles Martel en fut d'ailleurs détourné par des intérêts différents. Il fut appelé dans la Gaule méridionale pour y défendre le christianisme contre un nouvel et redoutable ennemi, et pour

[1] Par exemple l'année 740, marquée dans une chronique par ce seul mot : « *quieverunt.* »

[2] La chronologie de ces campagnes est assez incertaine. Waitz, t. III, c. I.

y suivre la route triomphale de Clovis, dont il refit une à une toutes les conquêtes.

XXXII. — Cet ennemi était l'islamisme, dont le vent, suivant l'expression d'un auteur oriental, soufflait alors de tous côtés contre les chrétiens [1].

Ce qu'il y eut de plus surprenant dans la religion de Mahomet, ce fut sa force d'expansion et la rapidité avec laquelle elle se propagea. Née en l'an 622 dans un coin de l'Arabie, elle était vingt ans après maîtresse des plus belles provinces de l'empire de Constantinople, et en moins d'un siècle elle s'étendait des bords de l'Indus à l'extrémité occidentale de l'Afrique, ayant atteint des limites qu'elle n'a pas beaucoup dépassées depuis. On a donné bien des raisons de ses succès. La première fut, ce semble, l'affinité d'origine, de langue et de mœurs, qui existait plus ou moins entre les Arabes conquérants et les peuples de la Syrie et de l'Afrique septentrionale. Ces peuples, que ni les Romains, ni les Grecs de Constantinople, leurs successeurs, ne s'étaient jamais assimilés d'une manière complète [2], durent accueillir avec faveur des conquérants qui avaient avec eux des rapports étroits; ils ne montrèrent aucun zèle pour soutenir leurs anciens maîtres, d'ailleurs affaiblis et dégénérés. Il en fut de même des juifs, qui étaient nombreux dans tous ces pays, et qui, maltraités par le gouvernement impérial, ne devaient rien perdre à se rapprocher des Arabes.

Une autre circonstance aida le prosélytisme des musulmans. Leur religion conservait un grand nombre de traditions judaïques et chrétiennes, et prétendait en rétablir le vrai sens. Elle prétendait sauver l'idée de l'unité divine, et par là elle se rattachait à la secte d'Arius, qui persistait dans plusieurs des provinces de l'empire grec. Elle faisait aussi une part aux mœurs sensuelles de l'Orient, puisqu'elle admettait la polygamie.

Ses triomphes, facilités par la faiblesse matérielle et par les divisions religieuses des pays dont elle s'empara, s'expliquent encore par l'esprit particulier qui animait les soldats du Koran, par le fanatisme belliqueux que Mahomet leur avait inspiré en leur enseignant la doctrine de la prédestination, en leur pré-

[1] Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*.

[2] Les tribus maures ou berbères avaient conservé sous les Romains leur ancienne organisation. Les chefs recevaient seulement une investiture. — Voir Marcus, *Histoire des Vandales*.

chant le martyre du champ de bataille au lieu du martyre pacifique, tel que le comprenaient les chrétiens, en annonçant que sa loi devait être imposée par le sabre, au lieu d'être propagée par la persuasion et la conquête des âmes. Le mouvement religieux qui s'était produit en Arabie, puis étendu à quelques-unes des contrées voisines, avait permis non-seulement de recruter de nombreuses armées, mais, ce qui avait plus d'importance encore, de soumettre ces armées à une discipline sévère. Les Arabes, comme autrefois les Romains, durent leurs triomphes à la supériorité de leurs troupes régulières.

Telles sont les principales raisons de la propagation rapide d'une religion inférieure au christianisme, dont elle n'était qu'une secte dégénérée. Il n'y en eut pas moins dans la contagion inouïe du mahométisme un spectacle qui dut naturellement étonner le monde, inspirer aux missionnaires armés du Koran une singulière confiance, et jeter l'effroi parmi les chrétiens.

Quand les Arabes furent arrivés à l'extrémité de l'Occident, en suivant, comme on l'a dit, le cours du soleil, ils tournèrent au nord vers l'Europe. L'Espagne tomba en leur pouvoir l'an 711, par la perte d'une seule bataille. Il leur suffit d'écraser une armée composée des grands du pays, pour renverser la monarchie des Goths.

La Septimanie ou ancienne Narbonnaise continuait d'appartenir à cette monarchie, dont elle avait été le berceau trois siècles auparavant. Elle en était toujours considérée comme une des provinces les plus importantes. Les princes qui régnaient à Tolède l'avaient défendue avec succès contre les entreprises des Francs ou des Aquitains, et contre les usurpations que favorisait son isolement de l'Espagne. Naguère encore, le roi Wamba y avait renversé deux usurpateurs, maîtres des grandes villes romaines de Nîmes et de Narbonne. Après la journée de Xérès, elle servit d'asile à un certain nombre de seigneurs goths; les Arabes, qui voulaient empêcher les débris de l'armée et de la nation vaincues de s'y reformer, n'attendirent pas, pour y pousser des reconnaissances, d'avoir occupé toute la Péninsule.

En 719, un émir du nom d'Abdérame (al horr ben Abd el Rahman), wali ou gouverneur de Tolède, franchit les Pyrénées avec des troupes régulières, s'empara de Narbonne qui conservait encore les restes de son ancienne splendeur, y pilla les

trésors des églises, y mit une garnison musulmane, puis soumit à la loi de Mahomet la partie de la province qui s'étendait jusqu'à la Garonne. Le système des Arabes consistait à frapper les pays qu'ils occupaient de contributions militaires, à laisser aux habitants la liberté de se servir des églises existantes, avec défense d'en construire de nouvelles; mais à leur offrir des encouragements et des récompenses s'ils reniaient leur foi, et à interdire aux chrétiens tout acte de prosélytisme à l'égard des musulmans, sous les peines les plus sévères.

L'occupation de Narbonne par les Arabes fut un des motifs qui décidèrent Eudes, duc d'Aquitaine, à traiter en 720 avec Charles Martel. Un aussi terrible voisinage exigeait qu'il veillât de plus près à la défense de sa frontière.

En effet, l'an 721, l'émir Al-Samah, qui avait remplacé Abdérame, passa les Pyrénées avec une armée plus considérable que la précédente, enleva Carcassonne et marcha sur Toulouse. Eudes fit une levée en masse dans tous ses États, couvrit sa capitale, attendit l'ennemi à peu de distance de ses murs et lui livra, quand il parut, une bataille rangée. Les Arabes, habitués à de rapides triomphes, étaient aveuglés par une confiance qui tenait du fanatisme. Ils se croyaient invincibles. L'émir leur disait : « Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous? » Ils n'en furent pas moins surpris par la supériorité numérique et la valeur des Aquitains, avec lesquels ils ne s'étaient pas encore mesurés. Ils éprouvèrent une défaite complète; Al-Samah tomba percé de coups, et la voie romaine qui menait de Carcassonne à Toulouse fut tellement jonchée de morts, qu'elle fut désignée depuis dans les chroniques musulmanes sous le nom de *chaussée des Martyrs*. Les Arabes comprirent que la Gaule ne serait pas une proie aussi facile que l'Espagne, et reconnurent n'avoir jamais rencontré d'ennemis aussi aguerris que les Francs. Ils donnaient ce nom indistinctement à tous les peuples qui habitaient au nord des Pyrénées. Ainsi la bataille de Toulouse les arrêta dans leur marche conquérante et prépara le salut de la France.

Cependant le duc d'Aquitaine, satisfait de les avoir repoussés de ses États, ne les poursuivit pas au delà de sa frontière. Ils se rallièrent à Narbonne et gardèrent la partie de la Septimanie qui leur obéissait déjà. Ils ne tardèrent même pas à s'emparer de l'autre. Ambissah, gouverneur de l'Espagne, après avoir enlevé de nouveau Carcassonne, occupa Béziers, Agde, Maguelone et Nîmes. Les habitants du pays, réduits à leurs seules

forces et sans armée pour les défendre, vinrent demander merci. Ambissah laissa aux chrétiens leurs administrateurs et leurs juges nationaux, instituant seulement des juges arabes pour régler les différends entre les fidèles des deux religions. Il donna à la province un wali ou gouverneur particulier, auquel les comtes des cités furent subordonnés.

Les lieutenants des kalifes, devenus maîtres de tout le royaume des Goths, y établirent le système de gouvernement que les kalifes imposaient uniformément aux pays conquis, et qui avait la plus grande analogie avec celui des anciens Romains. Ils commençaient par désarmer les indigènes et leur ôter tout moyen de résistance, leur imposer des tributs et faire à ce sujet les recensements nécessaires; mais ils leur laissaient leurs institutions et leur reconnaissaient même une certaine liberté locale. En général, dans cette organisation rapide et toute militaire de leurs conquêtes, les émirs montrèrent une énergie et une habileté remarquables. C'étaient, comme les anciens consuls, des hommes d'une forte trempe, élevés à une grande école de commandement, et qui firent preuve d'autant de talents pour l'administration que pour la guerre.

On aurait cependant tort d'en conclure, comme l'ont fait plusieurs historiens, que le gouvernement arabe ait été supérieur aux gouvernements européens du même siècle. Rien n'est moins prouvé, et l'on doit ajouter que rien n'est moins probable. Il se bornait, à peu près partout, à une occupation militaire. Dans la Septimanie en particulier, il ne fut jamais autre chose. Quant à la civilisation arabe, il y aurait également à rabattre du tableau beaucoup trop favorable que la plupart des historiens en ont présenté; mais, de quelque manière qu'on la juge, le midi de la France lui demeura complétement étranger.

La Septimanie devint le rendez-vous de soldats musulmans, réguliers ou irréguliers, que les émirs y attirèrent de tout pays. Les irréguliers étaient ordinairement des cavaliers berbères d'Afrique, à demi sauvages, exercés de longue main aux courses de surprises et de pillage, enfin avides et cruels comme les anciens Numides, dont ils descendaient. Arrivés dans la Narbonnaise, qui leur servait de quartier général, ces cavaliers se formaient en bandes détachées et se jetaient sur les provinces voisines comme sur une proie. Ils dépouillaient les églises et les monastères. Ils enlevaient les paysans, les accablaient de mauvais traitements et les emmenaient par troupeaux pour les

vendre sur les marchés éloignés. L'épouvante fut extrême dans les Cévennes, dans les vallées de la Garonne et du Rhône. Tous ces pays devinrent le théâtre d'*algarades* continuelles. Ambissah conduisit lui-même une de ces expéditions et fut tué dans un engagement au delà du Rhône. Le clergé cachait ses reliques ou fuyait avec elles; les habitants émigraient le plus loin qu'ils pouvaient ou cherchaient dans les montagnes les retraites les moins accessibles. Le souvenir des alarmes inspirées par les courses des Arabes s'est conservé dans des légendes que nous avons encore, légendes peu sûres comme documents historiques, mais qui sont l'expression fidèle des sentiments de terreur éprouvés par les populations.

En 729, un second Abdérame fut nommé gouverneur de l'Espagne. C'était lui qui avait rallié les débris de l'armée musulmane à Toulouse après la mort d'Al-Samah; les Arabes le regardaient comme le conquérant prédestiné de la Gaule. Il réunit des troupes considérables pour recommencer la guerre sainte et triompher de la résistance des Aquitains.

Eudes, menacé par ces levées extraordinaires, se sentit hors d'état de lutter avec ses seules forces. Il avait besoin d'auxiliaires et il en trouva d'abord chez les musulmans eux-mêmes. Des jalousies, des rivalités nombreuses existaient entre les Berbères et les Arabes de race. Le chef berbère Munuza (Abi Nessâ Munuz), qui commandait dans la Septimanie et dans la partie de l'Espagne au nord de l'Èbre, conçut la pensée de se rendre indépendant des kalifes de Syrie. Il projeta même d'enlever la Péninsule à un lieutenant d'Abdérame. Il rechercha par ce motif l'appui du duc d'Aquitaine, et celui-ci, saisissant avec empressement une occasion de diviser ses ennemis, lui donna en mariage sa fille Lampégie. Mais cette première alliance entre chrétiens et musulmans n'eut aucun des résultats que ses auteurs espéraient. Le mariage fut regardé comme une double apostasie. Abdérame battit Munuza, le poursuivit au pied des Pyrénées, le força dans la place de Livia, près de Puycerda, alors capitale de la Cerdagne, lui fit couper la tête et enleva la princesse d'Aquitaine, qui fut envoyée prisonnière à Damas (en 731).

Au printemps de l'année suivante, 732, Abdérame passa les *pors* des Pyrénées occidentales et entra directement en Aquitaine par Roncevaux et la Vasconie (le Béarn actuel), avec de telles forces qu'il voyait, dit la chronique, la terre couverte de la multitude de son armée. Il s'avança facilement jusque

sous les murs de Bordeaux. Eudes s'était campé à quelque distance en avant de la ville, près du confluent de la Garonne et de la Dordogne, sur un terrain qu'il avait choisi en vue d'une bataille; il espérait sauver Bordeaux comme il avait sauvé Toulouse onze ans plus tôt. Malgré sa position avantageuse, les Arabes ne craignirent pas de franchir la Garonne et de l'attaquer. Ils se précipitèrent sur les chrétiens avec leur vigueur ordinaire, les mirent en déroute et en firent un grand carnage. « Dieu seul, dit le chroniqueur espagnol contemporain, Isidore de Béja, sait le nombre de ceux qui périrent dans cette journée. »

Les vainqueurs entrèrent à Bordeaux, y amassèrent un butin précieux, surtout dans les églises, et rien ne les arrêtant plus, se répandirent par bandes depuis la Dordogne jusqu'à la Loire. Toute l'Aquitaine et même le centre de la France devinrent leur proie. Ils évitaient, en général, les villes murées où les populations avaient cherché un abri, mais ils attaquaient les maisons religieuses dont les richesses les attiraient, en même temps que le pillage leur en paraissait méritoire. Ils parcoururent ainsi le Limousin, l'Auvergne, le Velay, y incendièrent plusieurs monastères, puis descendirent dans les plaines que traversent les affluents de la Loire, brûlèrent Saint-Hilaire de Poitiers et menacèrent Saint-Martin de Tours. Ce fut alors probablement que quelques-unes de leurs bandes pillèrent les églises d'Autun et s'avancèrent dans la Bourgogne jusqu'au monastère de Luxeuil [1].

Le malheureux duc d'Aquitaine, forcé d'assister à la dévastation de ses États, n'avait qu'une ressource, c'était d'implorer l'appui du prince des Francs. Malgré le traité signé en 720, les Francs et les Aquitains ne pouvaient s'entendre; Charles était entré en 731 dans le Berry et l'avait ravagé. On sait mal les raisons de ces hostilités; on ne connaît pas mieux les conditions de l'alliance qui fut conclue en 732. Quoi qu'il en soit, Charles se voyant lui-même menacé, et sollicité évidemment de tous côtés par les cris d'alarme, non-seulement de la France, mais de l'Europe, résolut enfin de s'armer contre l'invasion musulmane.

Il passa la Loire au mois de septembre 732 avec une armée

[1] La tradition attribue aux Sarrasins le pillage du monastère de Luxeuil et de la ville de Besançon. La chronologie de leurs invasions est pleine de difficultés. Une chronique place le pillage d'Autun en l'an 725.

régulière, nombreuse et composée des contingents de toutes les parties de l'empire. Il avait aussi quelques corps d'auxiliaires étrangers, un entre autres envoyé par Luitprand, roi des Lombards; car toute l'Europe chrétienne était intéressée à cette grande lutte. Il s'avança jusque dans les plaines qui s'étendent entre la Vienne et le Clain, près de Poitiers[1]. A son approche, Abdérame concentra ses forces et rappela les bandes qui s'étaient disséminées pour le pillage. Ces bandes arrivèrent enivrées par leurs succès, mais chargées de butin, et il est difficile de croire qu'une campagne comme celle qu'elles venaient de faire n'eût pas porté d'atteinte sérieuse à leur discipline.

Les Arabes se trouvèrent cette fois en présence de la meilleure et de la plus solide armée de l'Europe. Ils avaient pour eux leur intrépidité, leur confiance, la rapidité de leurs cavaliers. Avaient-ils le nombre? C'est ce qu'il est impossible de dire, car nous ne connaissons ni de part ni d'autre le chiffre des combattants. Mais les forces d'Abdérame consistaient surtout en troupes légères, armées de flèches ou de lances appelées zagaies, et pourvues d'armes défensives très-inférieures à celles des Francs. Les soldats ne portaient que de minces cottes de mailles. « L'enthousiasme, dit un de leurs historiens, leur tenait lieu de cuirasse, et le courage de place forte[2]. »

Les Francs, couverts de fer comme les anciens légionnaires romains, étonnèrent l'ennemi par leur haute taille et surtout leur belle ordonnance. L'ordre leur avait été donné de se tenir en ligne serrée, d'opposer à toutes les attaques un front inexpugnable, et de ne se débander à aucun prix. Après sept jours d'escarmouches insignifiantes, Abdérame essaya de rompre leurs lignes de fer en lançant ses soldats comme à un assaut. Les assaillants revinrent vingt fois à la charge durant tout un jour, mais ne purent se frayer un passage à travers une armée qu'Isidore de Béja compare à un mur solide et à un rempart de glace. Ils ne se lassèrent de se faire tuer qu'après avoir éprouvé des pertes énormes et laissé leur chef au nombre des morts. Ils quittèrent enfin le champ de bataille après le coucher du soleil, et la nuit protégea leur fuite. Le lendemain les Francs entrèrent dans les tentes abandonnées, s'emparèrent des dé-

[1] Ou suivant d'autres plus près de Tours, à Miré, dans une plaine appelée les landes de Charlemagne.

[2] Macrizy, cité par Reinaud, *Invasions des Sarrasins en France*.

pouilles de l'Aquitaine que les vaincus n'avaient pu emporter, mais n'entreprirent pas de poursuivre un ennemi dont la retraite était assurée par la rapidité de sa marche. Ils le laissèrent regagner aisément la Septimanie, léguant, dit-on, à la France méridionale la triste contagion de la lèpre qu'il avait apportée d'Orient.

La bataille de Poitiers fut terrible; elle fut surtout décisive. Quel que fût le chiffre réel des deux armées, c'était une journée solennelle où se trouvaient en face l'un de l'autre les deux premiers peuples du monde. Aussi les traditions des musulmans et celles des chrétiens ont-elles donné de bonne heure à une pareille lutte une sorte de grandeur épique. Au dire des Arabes, on entendit plusieurs années sur le champ funèbre les cris des morts qui invoquaient pour leurs âmes les prières des croyants [1]. Suivant le moine italien, Paul Diacre, qui écrivait à une génération de distance, les Francs n'avaient perdu en tout que quinze cents hommes et en avaient tué aux infidèles le chiffre incroyable de trois cent soixante-quinze mille. L'imagination des chrétiens mesurait la perte de l'ennemi à l'importance du résultat obtenu.

En effet, ce résultat fut complet. Les Sarrasins trouvèrent la limite qu'ils ne devaient pas franchir. Le flot même qui les avait apportés recula peu à peu. Le plan formé par leurs chefs de rejoindre Constantinople par la vallée du Danube, en enfermant la Méditerranée dans les deux pointes du croissant, devint inexécutable. La France et la civilisation chrétienne furent sauvées. Le spectacle actuel des pays où l'islamisme s'est établi nous permet de juger ce qu'il eût fait de l'Europe s'il l'eût conquise.

Les chrétiens avaient déjà remporté à Toulouse une victoire sur les Arabes. Plus tard ils en gagnèrent d'autres encore. Mais il était naturel que dans les souvenirs nationaux toute la lutte soutenue contre les musulmans se résumât en un seul fait, le fait décisif. C'est à la journée de Poitiers que Charles Martel dut sa gloire et le surnom qu'il reçut de la postérité, « parce » que, disent les chroniques de Saint-Denis, comme li marteaus débrise et froisse le fer et l'acier, ainsi froissait-il et » débrisait-il tous ses ennemis. »

XXXIII. — Cette journée eut encore pour les Francs un

[1] Reinaud, ouvrage cité.

autre résultat : elle rétablit leur domination dans la Gaule méridionale. Charles obligea le duc d'Aquitaine à lui jurer fidélité et soumission; tout fait croire que c'était là la condition essentielle de leur traité. Ayant ainsi ressaisi la suzeraineté de l'Aquitaine, il employa la campagne suivante, celle de 733, à une expédition dans la Bourgogne. L'occupation de ce pays, divisé entre des seigneurs isolés, ne présenta aucune difficulté. Le prince des Francs occupa Lyon et les cités au-dessous de Lyon, telles que Vienne, Valence et Avignon. Il remplaça par des hommes à lui des gouverneurs plus ou moins indépendants jusque-là, qui n'avaient su opposer aux Arabes que des résistances locales et insuffisantes. Il confisqua des terres et les distribua entre ses leudes, qu'il échelonna sur les bords du Rhône pour organiser la défense de la Bourgogne.

Après une année consacrée à poursuivre les païens de la Frise au fond de leurs marais et à brûler leurs temples, Charles Martel fit une nouvelle campagne dans l'Aquitaine. Eudes venait de mourir. Hunoald, son fils et son successeur, supportait impatiemment la position de vassal; il était d'ailleurs soutenu par le mécontentement des méridionaux et du clergé, qui voyaient de mauvais œil la prépondérance des Francs et les confiscations territoriales plus ou moins déguisées servant à l'établissement de bénéfices militaires. Charles marcha sur Bordeaux et Blaye, y entra en vainqueur, et imposa un traité au nouveau duc. Cependant il se contenta de s'assurer de lui par un serment de fidélité.

Restait la Provence; ce dernier pays, quoique incorporé à l'empire franc sous les fils de Clovis, en 536, et annexé en 567 au royaume de Bourgogne, avait toujours conservé un gouvernement à part; il avait même retrouvé une indépendance de fait à peu près entière, depuis que la Neustrie avait succombé sous les victoires des Austrasiens. Le nom des Francs n'y avait jamais été populaire. Quelques seigneurs provençaux, craignant que Charles Martel ne les dépouillât, comme il avait dépouillé ceux qui s'étaient opposés à ses armes dans la Bourgogne, se concertèrent pour appeler les Arabes de la Septimanie. Ils offrirent de payer le tribut par lequel les chrétiens se déclaraient sujets du kalife; ils demandèrent seulement que leurs biens et leur religion fussent respectés. Le wali qui commandait à Narbonne accepta ces offres. Le duc Mauronte lui ouvrit, en 734, les portes d'Arles, qui était peut-être en-

çore la plus grande cité des Gaules. Les Arabes, commandés par un troisième Abdérame, occupèrent la Provence. Bientôt une autre conspiration leur livra Avignon, dont les habitants chassèrent la garnison de Charles Martel. Entrant alors dans la vallée du Rhône, ils la remontèrent et purent s'avancer jusqu'à Lyon, dont on croit qu'ils furent maîtres quelque temps.

Mais des trahisons individuelles ne devaient pas prévaloir contre le sentiment général qui animait les populations chrétiennes. Les Arabes ne surent pas, malgré la foi jurée, s'abstenir de leurs pillages ordinaires. Trouvant une grande hostilité dans le clergé que soutenaient les gens des campagnes, ils se vengèrent en tuant les moines et en renversant les monastères. On leur attribue la destruction de plusieurs anciennes cités de la Provence, florissantes au temps des Romains, et dont les ruines mêmes ont disparu [1].

Les traîtres qui avaient appelé les infidèles furent alors voués à l'exécration, et quand les Francs reparurent en 737, on les reçut non plus en conquérants, mais en libérateurs. Les Sarrasins se replièrent sur Avignon, que Childebrand, frère de Charles Martel, assiégea. Charles, étant venu se mettre en personne à la tête de sès troupes, prit la ville d'assaut. Il la livra au pillage et à l'incendie, pour punir la trahison des habitants. Ensuite il poursuivit l'ennemi sur son propre territoire, entra dans la Septimanie et marcha sur Narbonne, la résidence du wali. Narbonne prise, les Arabes eussent été rejetés au delà des Pyrénées, et la Gaule eût retrouvé une complète sécurité. Les Francs en entreprirent le siége, et taillèrent en pièces sous ses murs, près de la petite rivière de Berre, une armée de secours envoyée d'Espagne ; mais tous leurs efforts pour enlever la place restèrent impuissants. Obligés de se retirer, ils se vengèrent de leur échec en faisant un grand nombre de captifs, et en s'emparant d'Agde, de Maguelone et de Nîmes. Partout sur leur passage ils rasèrent les forts, renversèrent les murailles romaines et démantelèrent les villes, afin qu'elles ne pussent servir d'abri aux infidèles, ni même aux habitants du pays, si ces derniers leur redevenaient hostiles un jour. Maguelone disparut entièrement ; elle n'a pas été relevée depuis. Charles Martel mit le feu aux arènes de Nîmes, pour empêcher qu'on en pût faire un château fort ; toutefois les flammes qu'il alluma,

1 Par exemple Cémélion, Héraclée, Olbia.

et dont la trace se voit encore, ne réussirent pas à détruire cet indestructible monument.

Une circonstance heureuse favorisa les victoires des Francs. Des luttes violentes venaient d'éclater au sein de l'immense empire des kalifes. Les Berbères d'Afrique s'étaient révoltés contre les Arabes de race, de sorte que les armées musulmanes commençaient à s'entre-détruire en Afrique et en Espagne.

Charles Martel demeura maître des deux tiers de la Septimanie, et ajouta bientôt à cette conquête celle de la Provence. Ramené à Avignon par une nouvelle trahison de Mauronte, qu'il punit du dernier supplice, il s'empara de Marseille et d'Arles, et il étendit l'autorité de sa maison jusqu'aux bords de la Méditerranée, à la faveur d'une guerre que la tradition postérieure regarda comme une croisade, parce que les bannières de la maison d'Héristal étaient celles du christianisme.

XXXIV. — L'Église se montra pourtant peu favorable au vainqueur de la journée de Tours. Elle éleva plusieurs sortes de plaintes contre son gouvernement.

D'abord elle s'était vue constamment obligée de constituer sur ses terres des bénéfices, c'est-à-dire des usufruits militaires en faveur des soldats [1]. Le système n'était pas nouveau; les rois, les maires du palais l'avaient employé souvent; mais Charles Martel se distingua par l'usage fréquent ou par l'abus qu'il en fit. Car soutenant des guerres continuelles, il eut besoin d'augmenter le nombre de ses fidèles, c'est-à-dire des soldats dotés et astreints à un service qui ne fût pas extraordinaire ou purement défensif. Autrefois on avait subvenu aux charges extraordinaires en augmentant l'impôt direct. Au huitième siècle, il est douteux que l'impôt direct eût été conservé, et en admettant qu'il le fût, il ne pouvait être d'une grande ressource, puisqu'il ne pesait ni sur les terres du fisc, ni sur celles des grands, ni sur celles des vassaux, ni sur celles de l'Église [2]. Les

[1] Nos historiens ont donné ordinairement le nom de précaires à ces bénéfices constitués avec des terres d'Église. Waitz ne voit aucune différence entre la précaire et le bénéfice ordinaire. Selon lui, on demandait au prince par une requête (*per preces*); on obtenait de lui par faveur ou octroi (*per beneficium*).

[2] Waitz croit que l'impôt direct a cessé d'exister, ou que s'il a continué d'exister, ç'a été en prenant un caractère nouveau, celui de redevance personnelle ou seigneuriale, au lieu de demeurer contribution publique. (Waitz, t. IV, c. 1.) — C'est là au reste un des points les plus obscurs de notre histoire; on n'a pu trouver jusqu'ici de textes suffisants pour l'éclaircir.

Mérovingiens avaient donc, après des tentatives infructueuses, renoncé généralement à cet ancien moyen. Ils préféraient affecter aux soldats des bénéfices pris sur les domaines royaux. Maintenant, soit que ces domaines eussent éprouvé des diminutions successives, soit toute autre raison, les maires du palais voulurent affecter au même usage une partie des domaines de l'Église, dont la richesse territoriale augmentait tous les jours. Ainsi s'expliquent la conduite de Charles Martel et la résistance très-vive qu'il éprouva de la part de plusieurs prélats.

Quelques auteurs modernes ont prétendu que les guerres des princes de la maison d'Héristal contre les Germains ou les Arabes étant des guerres de religion, il avait été naturel que le clergé y contribuât. La raison est ingénieuse, mais on n'en trouve aucune trace dans les documents contemporains. Charles Martel paraît avoir agi sous l'empire d'une nécessité urgente en suivant un usage établi avant lui. Il faut ajouter aussi que si les biens ecclésiastiques subirent une sorte de pillage dans la Bourgogne et la Provence, ce fut à la suite d'une occupation militaire qui ressembla beaucoup à une conquête.

On comprend donc comment le même prince a pu rester dans la tradition générale du pays le sauveur de la chrétienté, et dans la tradition plus particulièrement ecclésiastique le spoliateur maudit du clergé. La légende de saint Eucher, évêque d'Orléans, l'un des prélats qui firent le plus de résistance, raconte comment ce saint, ayant été transporté aux enfers, y vit l'âme du prince des Francs torturée par des démons, vengeurs de l'Église dépouillée.

L'Église élevait un autre grief. Charles Martel, qui, en conquérant le pouvoir les armes à la main, avait rencontré plusieurs évêques dans les rangs de ses adversaires, les avait exilés pour disposer de leurs siéges en faveur d'hommes sur lesquels il pût compter. Il avait ainsi donné les deux archevêchés de Reims et de Trèves à son confident Milon, et à Hugues, son neveu, les évêchés de Paris, de Rouen et de Bayeux, avec les abbayes de Fontenelle et de Jumiéges [1]. Ce n'était pas là non plus un fait nouveau; mais il n'existait pas de pire abus que celui de l'invasion des prélatures par les hommes de guerre. L'épiscopat perdait son caractère de pouvoir religieux et devenait un commandement. L'observation des canons par les chefs du clergé n'était plus possible. Comment dès lors l'exiger du clergé infé-

[1] Waitz, t. III, c. 1.

rieur ? Quoi de plus contraire à l'esprit de l'Église que des évêques portant les armes, et les portant comme un signe distinctif de noblesse au milieu du reste des clercs ? Tous ces maux sont parfaitement exposés dans la correspondance contemporaine de saint Boniface. Ce saint, l'un des plus grands génies du temps, voulait une réforme et demandait que pour la faire on assemblât des conciles. Or il y avait près de quatre-vingts ans que les conciles ne se réunissaient plus.

Charles Martel ne semble pas avoir été insensible à ces plaintes et à ces vœux. Il cherchait à se rapprocher du clergé, quand une circonstance inattendue l'y disposa encore davantage. L'an 741, il reçut une ambassade du pape Grégoire III, la première qu'un pontife romain eût envoyée au delà des monts. Rome, hors d'état de résister aux attaques des Lombards, et ne trouvant plus d'appui dans l'empire d'Orient, sollicitait celui du plus puissant des princes de l'Occident, du vainqueur des Arabes. Alors commença l'alliance étroite des Papes et des Carlovingiens, alliance féconde en conséquences prochaines, dont les plus importantes devaient être la constitution du pouvoir temporel du saint-siége et le rétablissement de l'empire d'Occident. Charles Martel accepta les offres de Grégoire III, offres qui consistaient, suivant un historien du temps [1], dans la promesse du consulat romain, et il jura de servir de champion au successeur de saint Pierre. Mais il mourut, ainsi que le Pape, dans l'année même, et cette double mort ajourna pour quelque temps les résultats de ces négociations.

Avant de mourir, il fit à Kiersy-sur-Oise, en présence d'une assemblée des grands, un partage de ses Etats entre ses deux fils légitimes. Il laissa l'Austrasie, la Thuringe et l'Allemanie, ou plutôt la suzeraineté de ces deux derniers pays, à Carloman, et à Pépin la Neustrie, la Bourgogne et la Provence, avec la suzeraineté de l'Aquitaine. Il avait encore un troisième fils nommé Grippon, né d'une alliance non reconnue par l'Église, mais dont la mère, Sonnihilde, appartenait à la famille ducale de Bavière. Il voulut qu'il eût part à sa succession, et lui laissa quelques comtés détachés. Ainsi la puissance de Charles-Martel était si bien établie, que ses États furent partagés entre ses fils comme ils l'avaient été autrefois entre les fils de Clovis. Les Mérovingiens ne comptaient plus. Thierry IV était mort en 737 sans être remplacé, et depuis quatre ans il n'y avait plus de roi.

[1] Le troisième continuateur de Frédégaire.

XXXV. — Cependant Pépin ne voulut pas encore prendre la couronne. Il tira du fond d'un monastère un dernier descendant de la race royale, et le proclama sous le nom de Childéric III. Il s'y crut probablement forcé par des troubles qui s'élevèrent de tous les côtés. La succession de Charles Martel parut devoir être aussi difficile que l'avait été celle de Pépin d'Héristal. Le maintien de l'intégrité de l'empire fut quelque temps douteux. L'agitation fut surtout extrême dans la Gaule méridionale et dans la Germanie, où les ducs Hunoald d'Aquitaine et Odilon de Bavière refusèrent le serment de fidélité.

Carloman et Pépin commencèrent par s'assurer l'adhésion des leudes, qui ratifièrent le partage précédent, sauf l'apanage de Grippon. Ce dernier avait rassemblé quelques fidèles pour faire valoir ses prétentions. On ne lui en laissa pas le temps. Il fut poursuivi, enlevé et enfermé dans une maison forte des Ardennes.

Les deux princes firent ensuite la guerre aux ducs d'Aquitaine et de Bavière, qui avaient formé une ligue, et qui, appuyés par l'esprit national de leurs sujets, prétendaient reconquérir une complète indépendance. L'Aquitaine n'avait jamais négligé une occasion de repousser le joug des Francs. Pour le duc de Bavière, Odilon, il appartenait à la famille des Agilolfingen, qui possédait le duché à titre héréditaire depuis plusieurs générations; il avait épousé une fille de Charles Martel; il était chrétien et soutenu par l'Église. L'occasion lui parut favorable de recouvrer cette pleine indépendance que ses prédécesseurs avaient recherchée. Peut-être voulut-il obtenir davantage et constituer l'unité de la Germanie à son profit; car il groupa quelque temps autour de lui les Saxons, les Allemands et les Slaves.

Les princes francs paraissent avoir redouté la Germanie beaucoup plus que l'Aquitaine; du moins, ils dirigèrent de préférence leurs forces de ce côté. En 743, Carloman et Pépin passèrent le Rhin et le Danube, et taillèrent en pièces sur le Lech la grande armée qu'Odilon avait rassemblée en unissant aux Bavarois la plupart des autres peuples germains. Le duc ne sauva sa couronne que par une soumission sans réserve. Carloman punit les chefs des Allemands coupables de trahison en les faisant mettre à mort, et donna le gouvernement de leur pays à un duc bénéficiaire, c'est-à-dire révocable[1].

[1] Waitz croit que les Allemands avaient déjà cessé d'avoir des ducs nationaux en 730, sous Charles Martel. T. III, c. 1.

Pendant que les fils de Charles-Martel réduisaient la Bavière, Hunoald envahit la Neustrie et brûla Chartres. Mais quand la soumission d'Odilon eut permis aux princes francs de disposer de leurs armées et de porter la guerre en Aquitaine, il céda, et prêta en 745 l'hommage qu'il avait refusé. Peu de temps après, il abdiqua en faveur de son fils Waïfre ou Guaïfer, et se retira dans un monastère de l'île de Ré.

La soumission de la Bavière et de l'Aquitaine assura le pouvoir des fils de Charles Martel. Les agitations continuèrent dans la Germanie, mais n'eurent point d'importance. Carloman comprima sans peine une dernière révolte des Allemands en 746. Grippon, qui avait été mis en liberté, voulut s'emparer de la Bavière à la mort d'Odilon. Pépin l'en empêcha, et garantit la possession du duché à Tassilon, fils d'Odilon, enfant de six ans, moyennant un serment de fidélité et des otages. On força les Saxons de payer les tributs auxquels Clotaire I[er] les avait soumis autrefois.

L'histoire des guerres de Charles Martel et de ses fils dans la Germanie ne doit pas être séparée de celle des missions que l'Église y envoyait dans le même temps. Ce fut en effet à leur alliance avec les missionnaires que les premiers princes de la maison d'Héristal durent leurs succès les plus sérieux et les plus durables. Le huitième siècle est l'époque où le christianisme prit tout à fait possession de ce pays, qui entra définitivement dans la grande communauté des nations soumises à Rome. Charlemagne devait attacher son nom à une conquête qu'il termina glorieusement; mais trois générations de princes en avaient déjà préparé les importants résultats par des travaux restés plus obscurs, de même que des prédécesseurs peu connus avaient ouvert la voie à César, en étendant avant lui l'action de la politique et des armes romaines dans la Gaule encore indépendante.

Winfried, Anglo-Saxon de naissance, plus connu sous le nom romain de Boniface, avait commencé par être attaché à la mission de Willibrod chez les Frisons. En 719 il fut envoyé dans la France d'outre-Rhin. En 723, il fut nommé évêque, investi par le pape Grégoire II du titre de légat romain et placé à la tête des missions de Germanie, dont il dirigea les travaux pendant plus de trente ans avec une constance et une habileté merveilleuses. La Germanie pouvait alors se diviser en trois zones distinctes : celle du midi, comprenant l'Allemanie ou Souabe

et la Bavière, était déjà chrétienne; celle du centre, comprenant la France d'outre-Rhin ou Franconie, la Hesse et la Thuringe, avait encore la plus grande partie de ses habitants attachés au paganisme. Celle du nord, ou la Saxe, était entièrement païenne. C'est de la contrée du centre que Boniface fit le théâtre de ses campagnes évangéliques.

Charles Martel prêta un appui énergique aux missionnaires. Il les assura de sa protection, menaça des peines les plus sévères toute atteinte qui serait dirigée contre leurs personnes, et proscrivit avec la même rigueur tout culte, toute cérémonie idolâtres. Quelque admirables qu'aient été ces missions, c'est là surtout ce qui explique leurs succès rapides. Boniface en convient lui-même. « Sans les ordres, dit-il, du prince des Francs, et » sans la crainte qu'il inspire, je ne pourrais ni diriger le peuple, » ni défendre les prêtres, les diacres, les moines et les ser» vantes de Dieu, ni interdire les superstitions des païens et le » culte sacrilége des idoles. » Aidé au contraire de cet auxiliaire puissant, il donna le baptême à plus de cent mille personnes[1], et força les superstitions germaniques à reculer devant lui jusque dans la Saxe.

Les progrès de cette conquête religieuse furent marqués par la fondation de colonies, c'est-à-dire de monastères d'hommes ou de femmes, semblables à ceux qui avaient été bâtis au siècle précédent dans la Flandre et l'Austrasie. Les plus considérables furent le monastère de Fritzlar dans la Hesse, et celui que saint Sturm, un des principaux disciples de Boniface, fonda dans le même pays à Fulde, au milieu de la forêt Bochonia. Boniface voulut que les habitants de ces colonies religieuses fussent tous soumis à la règle de saint Benoît. « La commu» nauté de Fulde, dit M. Mignet, prit successivement posses» sion de la plaine, du monastère, des champs, des bois, des » eaux, des pâturages environnants. Elle y transporta des suc» cursales de moines et de cultivateurs. Elle fonda plus tard des » colonies dans toute la Thuringe, la Bavière, sur les deux » rives du Rhin et du Mein. Elle éleva des forteresses sur les hau» teurs, et entoura de fossés et de remparts les bourgs et les villes » qui lui appartinrent. Elle posséda trois mille métairies en Thu» ringe, trois mille en Hesse, trois mille en Franconie, trois mille » en Bavière, trois mille en Saxe[2]. » Les monastères de la Ger-

[1] C'est ce dont Grégoire III le félicite dans une de ses lettres.
[2] Mignet, *Mémoires historiques*, p. 86.

manie furent pareils à ceux de la Gaule; on y enseigna même comme dans ces derniers les sciences religieuses et profanes. Boniface disputait à son célèbre compatriote, Bède le Vénérable, l'honneur d'être l'homme le plus instruit de son temps.

Ses travaux ne s'étaient pas bornés à la conversion des païens; il avait dû imposer au clergé de Germanie, qui était peu nombreux et disséminé au milieu d'un pays à demi barbare, l'observation rigoureuse des canons. Nul dès lors n'était plus capable que lui d'introduire une réforme semblable dans l'Église de France, d'y calmer les mécontentements et d'y réparer les désordres causés par les actes de Charles Martel. Carloman et Pépin, déférant sans doute aux sollicitations de Rome dont il était le légat, réunirent dans ce but deux conciles, l'un en 743 pour l'Austrasie, à Leptines ou Lestines, dans le diocèse de Cambrai; l'autre peu après, à Soissons, pour la Neustrie. Boniface les présida tous les deux. Il commença par déclarer la tenue d'un concile annuel obligatoire dans toute province ecclésiastique. Il réinstitua des archevêques et des évêques *légitimes* là où s'étaient établis des intrus. Les assemblées de Leptines et de Soissons légitimèrent pour le passé, sauf quelques exceptions, les concessions territoriales que les établissements religieux avaient dû faire de gré ou de force; mais elles leur garantirent les droits de cens, de retour ou autres réservés par les contrats, et se prononcèrent contre l'emploi de toute mesure semblable à l'avenir. Elles remirent en vigueur les anciens canons, particulièrement ceux qui défendaient aux clercs de porter les armes, d'aller à la chasse, de s'habiller comme les laïques et de vivre comme les hommes de guerre. La surveillance épiscopale fut rendue plus efficace, la discipline hiérarchique rétablie, la règle de saint Benoît imposée à toutes les communautés.

Les décisions de ces conciles furent confirmées par les princes, qui les rendirent obligatoires sous forme de capitulaires ou lois émanées de l'autorité royale. Il fallut d'ailleurs plusieurs années et plusieurs autres assemblées pour en assurer l'exécution, pour vérifier les pouvoirs des évêques, dont plusieurs avaient été élus irrégulièrement, et procéder à la déposition des intrus. Des rapports plus étroits s'établirent à cette occasion entre le saint-siége et les princes des Francs. Boniface ayant été chargé par le Pape de créer de nouveaux évêchés dans la Bavière et la Franconie et d'y délimiter les diocèses, Carloman

et Pépin le présentèrent eux-mêmes au gouvernement romain pour remplir le siége archiépiscopal de Mayence, qu'on érigea en métropole de plusieurs évêchés des deux rives du Rhin[1].

XXXVI. — Carloman, prince d'Austrasie, abdiqua en 747. « Touché, dit la chronique de Moissac, d'un amour divin et » du désir d'une patrie céleste, il abandonna volontairement » son royaume et ses fils, qu'il recommanda à son frère Pépin. » D'autres documents attribuent sa résolution au remords qu'il éprouva d'avoir ordonné à Cannstadt le meurtre de prisonniers allemands. Quelqu'en fût du reste le motif, il revêtit des habits de clerc, alla se jeter aux pieds du Pape, et fit une profession monastique au couvent de Saint-Benoît, sur le mont Cassin. Le cloître était alors l'asile des princes fatigués de la vie guerrière. Carloman fut rejoint presque aussitôt, dans le même monastère, par Ratchis, roi des Lombards.

Pépin, devenu le chef unique de la monarchie et voyant son autorité établie partout par ses victoires, songea naturellement à prendre le titre de roi. Le changement de dynastie était si bien préparé, qu'il passa presque inaperçu. Voici comment s'exprime à ce sujet Éginhard, le plus explicite peut-être des auteurs qui en aient parlé :

« Burchard, évêque de Wurtzbourg, et Folrad, prêtre » chapelain, furent envoyés à Rome vers le pape Zacharie, » pour le consulter au sujet des rois qui existaient alors chez les » Francs, et qui ne l'étaient que de nom, sans jouir en rien de » l'autorité royale. » Nous savons d'ailleurs que la consultation fut prise de l'avis des grands et de la nation[2]. « Le Pape chargea » les envoyés de répondre qu'il valait mieux donner le titre de » roi à celui qui exerçait la puissance souveraine. Il accorda » son autorisation pour que Pépin fût établi roi des Francs... » Pépin fut donc appelé roi des Francs, conformément à la » sanction du pontife de Rome, et pour être rendu plus digne » de cet honneur, il reçut l'onction sacrée des mains de Boniface, » de sainte mémoire, archevêque et martyr; puis, suivant la » coutume des Francs, il fut élevé sur le trône dans la ville de » Soissons. Quant à Childéric, qui portait faussement le titre de

[1] Mayence fut métropole des anciens évêchés de Tongres, de Cologne, d'Utrecht, de Worms et de Spire, et des nouveaux évêchés de Germanie.

[2] « Una cum consilio et consensu omnium Francorum missa relatione. » Contin. Fréd., c. CXVII.

» roi, on lui coupa les cheveux et on le relégua dans un monas-
» tère (celui de Sithieu, à Saint-Omer)[1]. »

Éginhard était le panégyriste avoué et presque officiel de Charlemagne. On peut regretter son laconisme. On peut même croire que Pépin était décidé à prendre la couronne quand il consulta le Pape, et que l'assemblée nationale s'étant prononcée en ce sens, la réponse demandée à Rome fut surtout destinée à agir sur l'opinion publique. Mais tous les autres annalistes racontent le changement de dynastie avec la même brièveté et comme un événement assez simple. C'est que le sacre de Pépin ne fut que le dénoûment prévu d'une révolution accomplie depuis longtemps.

Quelle idée pouvait-on se faire de la légitimité royale au huitième siècle? Il n'est pas douteux que l'hérédité dans une même famille ne fût le premier principe de la succession monarchique. Cependant, à côté de ce principe, il y en avait d'autres qui le limitaient et qui étaient tout aussi bien établis. Par exemple, il fallait que le roi fût proclamé, c'est-à-dire accepté par les grands et l'armée, représentant la nation. Il n'existait pas non plus de droit d'aînesse reconnu; on voit les fils de Clovis ou de Clotaire Ier se partager également les États paternels; on voit les fils de Clovis II régner ensemble, sans que l'aîné jouisse d'aucun privilége déterminé. D'un autre côté, la royauté n'était pas inamissible; Charibert II, fils de Clotaire II, fut écarté pour son incapacité et sa faiblesse d'esprit. Or cet argument pouvait être invoqué contre les derniers Mérovingiens. Enfin, plusieurs des rois fainéants furent couronnés ou découronnés tour à tour, suivant les circonstances, sans que la succession suivît d'ordre régulier; il en est dont la filiation n'est pas certaine.

Tous ces faits prouvent que la transmission de la royauté n'était soumise jusque-là qu'à une seule règle positive, le choix du prince dans une même famille. Il n'y avait pas d'autre légitimité. Mais celle-là existait, et il fallait compter avec elle. Aussi les Carlovingiens la respectèrent-ils longtemps. Ils attendirent, pour prendre la couronne, que la substitution d'une famille à l'autre fût en réalité un fait accompli, et que la race mérovingienne fût réduite à un seul prince sans descendants, dont les jours même étaient comptés.

Pépin ne négligea rien pour mettre le droit et l'opinion

[1] Eginhard, *Annales*, années 750-751.

de son côté. Car, sans parler des généalogies qui furent forgées pour rattacher sa descendance à la race de Clovis, il s'adressa à l'autorité ecclésiastique, pour qu'elle déliât les grands du serment prêté à Childéric III, et il se fit sacrer, c'est-à-dire qu'il demanda à l'Église une consécration solennelle et toute particulière de sa royauté.

Jusqu'à quel point le sacre était-il chose nouvelle? On a souvent remarqué la grande ressemblance que présente le sacre de Pépin par saint Boniface et le baptême de Clovis par saint Remi. Dans l'une et l'autre circonstance, ce fut l'Église qui marqua de son sceau le chef d'une dynastie, et qui le présenta aux peuples.

Il y eut pourtant une différence. Clovis ne fut pas sacré dans le sens absolu du mot, et jamais l'Église n'intervint pour fortifier de sa sanction le pouvoir de ses descendants, tandis que le sacre devint une des conditions essentielles de la royauté des Carlovingiens. Il fallut sous la seconde dynastie que le choix du prince fût sinon fait par l'Église, du moins confirmé par elle solennellement, comme il l'avait été autrefois par les lévites dans le royaume de Juda, comme il l'avait été récemment par le clergé chrétien dans un royaume voisin, celui des Goths d'Espagne. Pépin et Charlemagne, couronnés par les papes, s'intitulèrent : Rois par la grâce de Dieu, titre que les Mérovingiens n'avaient pas porté. De là la doctrine du droit divin de la royauté, doctrine qui n'était pas nouvelle, puisqu'on en trouve le germe dès l'empire romain, mais qui reçut une application beaucoup plus étendue et beaucoup plus large, et qui fut invoquée dans les vues les plus différentes, tantôt en faveur du prince et pour fortifier moralement son pouvoir, tantôt contre lui, pour lui tracer une règle et une loi et lui imposer les obligations qui convenaient au chef d'une nation chrétienne[1].

[1] Voici le serment de Charles le Chauve. Le roi s'adresse au peuple et parle ainsi : « Puisque les vénérables évêques ont déclaré, conformément à votre assentiment unanime, que Dieu m'a choisi pour votre salut, votre bien et votre gouvernement; puisque vous l'avez reconnu par vos acclamations, sachez qu'avec l'aide du Seigneur je maintiendrai l'honneur et le culte de Dieu et des saintes églises, que de tout mon pouvoir et de tout mon savoir j'assurerai à chacun de vous, selon son rang, la conservation de sa personne et l'honneur de sa dignité; que je maintiendrai pour chacun, suivant la loi qui le concerne, la justice du droit ecclésiastique et séculier, et cela, afin que chacun de vous, selon son ordre, sa dignité et son pouvoir, me rende l'honneur qui convient à un roi, l'obéissance qui m'est due, et me prête son concours pour conserver

« Le serment du prince, dit M. Ozanam, devient la condition » de l'engagement du peuple, puisque le premier promet de » bien régner, afin que le second s'oblige à obéir[1]. » Véritable contrat tacite, dont l'Église carlovingienne invoqua plusieurs fois, au neuvième siècle, par de célèbres exemples, la rigoureuse exécution.

et défendre le royaume que je tiens de Dieu, comme vos ancêtres l'ont fait pour mes prédécesseurs, avec fidélité, avec justice, avec raison. »

[1] Ozanam, *Civilisation chrétienne chez les Francs*, chap. VIII.

LIVRE CINQUIÈME.

PÉPIN ET CHARLEMAGNE.

I. — Le couronnement de Pépin ne changea rien aux conditions de son gouvernement. Roi, il se trouva dans la même situation que lorsqu'il était prince d'Austrasie ; il ne cessa de déjouer des complots et de mener chaque année l'armée nationale en campagne sur quelqu'une des frontières de ses vastes États.

Il avait donné à son frère Grippon un apanage de douze comtés, avec le Mans pour chef-lieu. Le jeune prince, toujours mécontent, continua de conspirer. Il s'était retiré chez Guaïfer, duc d'Aquitaine. Son extradition fut demandée. Il craignit d'être livré par Guaïfer, et voulut chercher un asile plus éloigné et plus sûr auprès du roi des Lombards, qu'il savait ennemi des Francs. Il gagna l'Italie. Comme il traversait la Maurienne, suivi d'un cortége peu nombreux, un corps de soldats envoyé pour lui fermer le passage se jeta sur sa petite troupe, et il périt au milieu de la mêlée.

Pépin aurait voulu d'abord achever la conquête de la Septimanie, conquête commencée par son père. Il se fiait sur des intelligences avec la population chrétienne, asservie par les Arabes. Il fit dans ce but, en 752, l'année même de son couronnement, une première campagne, mais sans autre résultat que d'entretenir par sa présence les dispositions favorables et les espérances des chrétiens du midi.

La campagne de 753 fut consacrée à deux guerres plus heureuses contre la Saxe et la Bretagne. Les Saxons furent soumis à l'obligation de payer un tribut de trois cents chevaux et de laisser prêcher le christianisme sur leur territoire. Les Bretons durent rendre Vannes, qu'ils avaient enlevée à un comte franc [1], et reconnaître la suzeraineté du nouveau roi. Pépin voulut ainsi assurer son autorité sur les pays qui étaient placés aux extrémités de l'Empire et qui n'en faisaient pas encore partie intégrante ; l'Empire était comme un cercle tendant sans cesse à s'élargir.

[1] On ne sait pas au juste à quelle époque Vannes était devenue, comme Rennes et Nantes, le siége d'un comté franc.

Les événements de l'Italie détournèrent la France pendant quelque temps de cette voie d'agrandissement naturel. Pépin avait contracté des obligations particulières envers le saint-siége, et le saint-siége allait lui demander l'exécution de ses engagements. Au mois de janvier 754, Étienne II, passant les Alpes en plein hiver, vint en personne dans la maison royale de Pontyon solliciter une protection contre les agressions des Lombards. C'était la première fois que le pied d'un pape foulait le sol de la France. Pépin ne se contenta pas de rendre les plus grands honneurs à Étienne II; il lui promit l'appui de sa politique et de ses armes.

Il faut comprendre quel était l'état de l'Italie, et d'une manière plus particulière celui de la papauté, au moment où les Francs intervinrent dans les révolutions intérieures de la Péninsule et y firent la loi.

Les Lombards n'avaient jamais occupé toute l'Italie. Plusieurs provinces, au nombre desquelles était le duché de Rome, n'avaient pas cessé d'appartenir aux empereurs d'Orient. Ces provinces étaient gouvernées par un chef militaire qui résidait à Ravenne, et portait le nom grec d'*exarque,* correspondant au titre latin de patrice. Des ducs étaient placés sous son commandement dans les principales villes.

Ainsi les Grecs conservaient une partie de la Péninsule. Cependant l'autorité militaire était à peu près la seule qui fût exercée par les agents de la cour de Constantinople; presque tout le gouvernement civil appartenait aux cités et aux évêques. L'esprit de municipalité, toujours puissant en Italie, s'y était réveillé avec une force particulière à l'époque de l'invasion des Lombards. Pendant trente ou quarante ans, cette invasion avait entassé ruines sur ruines; les villes avaient été forcées, pillées, les campagnes changées en déserts, les populations décimées. La cour de Constantinople n'envoyait que des armées insuffisantes pour défendre le pays. Les Italiens avaient dû presque partout organiser eux-mêmes leurs moyens de défense. Dans le centre particulièrement, les évêques, dirigés par le Pape, avaient pris une part active à l'œuvre du salut national. C'étaient eux qui avaient mis sur pied les milices [1], formé des ligues défensives, réparé les murailles des cités, racheté les captifs. Ils étaient ordinairement à la tête des curies. Élus par le clergé et le peuple réunis, on les regardait comme les représentants du

[1] Je cite ce fait sur l'autorité de Balbo. (*Storia d'Italia*, liv. IV, c. XVIII.)

pays, tandis que les lieutenants impériaux étaient considérés, non comme des Romains, mais comme des Grecs, c'est-à-dire des étrangers. Ni le nom de l'Empire, ni les liens étroits qui avaient existé pendant deux siècles entre Rome et Constantinople, ne faisaient plus illusion. Les Grecs et les Italiens étaient devenus étrangers les uns aux autres.

Si les évêques étaient puissants, celui de Rome s'élevait beaucoup au-dessus des autres. D'abord Rome, quoique inévitablement déchue depuis la ruine du trône d'Occident, ne cessait pas de se croire la capitale de l'Italie et de l'être aux yeux des Italiens. Ensuite le pouvoir spirituel du successeur de saint Pierre entretenait et fortifiait cette prétention. Rome était la métropole religieuse, et la religion n'avait pas cessé d'être pour elle un moyen de gouvernement. L'Église romaine possédait en Italie de vastes domaines, sur lesquels elle exerçait une souveraineté directe et très-étendue. Elle était de cette manière assez riche, non-seulement pour couvrir la ville de basiliques, de monastères, d'hôpitaux, pour envoyer des missions chez les païens, c'est-à-dire dans la Belgique, la Germanie et l'Angleterre, mais encore pour exercer autour d'elle une assistance aussi large que généreuse. Enfin, dans les grands périls et les grands malheurs nationaux, on avait vu deux fois, en présence des Huns et des Lombards, au moment où les défenseurs armés faisaient défaut, les papes sortir du Vatican, intervenir avec leur caractère sacré et arrêter les Barbares. Saint Léon avait désarmé Attila par la force pacifique de sa parole. Grégoire le Grand avait, par l'énergie et l'habileté de sa politique, marqué une limite aux conquêtes des Lombards.

Tel était au huitième siècle l'état de la Péninsule. L'évêque de Rome, regardé comme le représentant et le défenseur de la nationalité italienne, exerçait la prépondérance la plus étendue dans les provinces soumises aux Grecs, bien que l'autorité militaire y appartînt à des officiers byzantins, quand une des luttes religieuses les plus vives qu'il y eût jamais eu dans le monde amena entre Rome et Constantinople une éclatante scission.

Il s'agissait du culte des images. Un parti religieux, animé d'un zèle et d'une rigueur mal entendus, y vit un reste de paganisme à détruire. L'empereur Léon embrassa cette opinion avec un véritable fanatisme, et ordonna de faire disparaître partout, des monuments publics et des demeures privées, les tableaux et les statues qui représentaient le Christ, la Vierge et

les saints. Il en a gardé dans l'histoire le surnom d'Iconoclaste. Cependant les édits impériaux et les recherches inquisitoriales destinées à en assurer l'exécution soulevèrent une irritation extrême chez les moines, dans la plus grande partie du clergé, même au sein des populations, qui voulurent sauver à la fois les objets de leur vénération et les monuments de l'art chrétien. De toutes les questions religieuses qui furent débattues au moyen âge, celle-là était par sa nature la plus propre à diviser et à passionner les multitudes. Les esprits s'excitèrent de côté et d'autre; des scènes de violence, qui dégénéraient facilement en guerres civiles, troublèrent l'Empire et l'ébranlèrent jusque dans ses fondements.

L'Église romaine, appelée à se prononcer dans un pareil débat, décida que si l'on ne devait nullement rendre aux images un culte de *latrie* ou d'adoration, on n'en devait pas moins les conserver et les honorer. Cette décision de Grégoire II, accueillie diversement dans les différentes provinces de l'Empire, fut acceptée par l'Italie avec des acclamations presque unanimes. Léon l'Iconoclaste ayant pressé l'exécution de ses ordres, et l'exarque Paul ayant voulu soulever le peuple contre le Pape, les troubles augmentèrent dans toutes les provinces grecques de la Péninsule, à Rome, dans la Campanie, à Ravenne, puis dans l'Exarchat et la Pentapole[1]. On abattit de tous les côtés les images de l'empereur. Léon ne fut arrêté ni par l'opposition des peuples ni par les supplications et les monitoires de Grégoire. Après avoir fait déposer par le clergé grec iconoclaste le patriarche de Constantinople, il menaça le Pape de lui infliger le même traitement. Grégoire répondit qu'il défendrait l'indépendance spirituelle du saint-siége jusqu'à l'extrémité, et qu'il se placerait au besoin sous la protection des princes catholiques de l'Occident. « Quant à saint Pierre, dont » vous voulez renverser la statue, sachez, écrivit-il à l'empereur, » que tous les royaumes occidentaux le considèrent comme une » sorte de divinité terrestre. Si vous essayez de commettre un » semblable outrage, craignez; car ils voudraient venger à la » fois l'honneur de leurs autels et les ignominies de leurs frères » d'Orient. Nous supplions le Seigneur de détourner votre esprit » d'une tentative si coupable et si insensée. Comme je vous l'ai

[1] La Pentapole comprenait cinq cités avec leurs territoires : Ancône, Pesaro, Rimini, Fano. On n'est pas d'accord sur la cinquième, qui était Umana ou Sinigaglia.

» déclaré, la fidélité de ces nations belliqueuses au prince des » apôtres est sans limite. »

Au fond, cette menace était peu nécessaire, car l'Italie grecque avait refusé presque tout entière d'exécuter le décret iconoclaste, et les Grecs n'étaient pas en état de lui imposer leurs volontés. Bien que conservant leur ancien orgueil et se refusant à toute concession, ils se trouvaient épuisés, ou au moins très-affaiblis par les guerres longues et presque constamment malheureuses qu'ils avaient soutenues contre les Arabes. D'ailleurs la querelle des iconoclastes, augmentant leurs divisions ordinaires, agitait toutes leurs provinces. Ils avaient donc moins de forces disponibles que jamais à envoyer en Italie, dans un moment où il leur en eût fallu davantage, puisqu'au lieu d'aider le pays, comme au temps de Bélisaire, à repousser le joug des Barbares, ils entreprenaient au contraire d'y lutter contre une double révolte de l'esprit national qui les traitait d'étrangers, et de l'esprit religieux qui les traitait d'oppresseurs.

Rome avait chassé le duc qui commandait dans ses murs; Ravenne, de son côté, avait chassé l'exarque. Le Pape empêcha cependant les Romains de faire un empereur, comme ils en exprimaient le vœu. Il voulut que la souveraineté de la cour de Constantinople fût respectée; et en refusant l'obéissance spirituelle, qu'il ne devait pas, il ne se laissa pas entraîner à une rébellion contre le gouvernement temporel de Léon III. Grégoire et les évêques italiens avaient moins à craindre les armées des Grecs que leurs perfidies et leurs complots. Mais ailleurs et plus près d'eux, ils se voyaient exposés à un péril plus réel : ils étaient en face des Lombards.

Les Lombards, race toujours avide, toujours détestée des Italiens [1], avec lesquels ils ne s'étaient nullement confondus depuis cent cinquante ans, nourrissaient l'ambition avouée de posséder un jour la Péninsule entière. Ils en occupaient alors la partie septentrionale, moins les lagunes de Venise et le territoire de l'Exarchat; ils avaient aussi au centre, dans les deux duchés de Spolète et de Bénévent, placés au cœur des Apennins, une double base d'opérations pour des conquêtes futures. La querelle des iconoclastes leur parut une occasion favorable de réaliser leurs projets; car ils voyaient les provinces italiennes abandonnées à elles-mêmes et le gouvernement grec s'y sou-

[1] C'est ce dont il est facile de se convaincre par toute la correspondance des papes.

tenant uniquement par les évêques, avec lesquels il était en guerre déclarée.

Le roi Luitprand profita de ces circonstances pour faire, en 728 et en 729, deux tentatives sur Ravenne et sur Rome. Mais après être entré à Ravenne, il fut obligé de battre en retraite devant la résistance des Italiens, résistance encouragée par le Pape, qui tenait à empêcher les agrandissements des Lombards et à donner un gage de fidélité à la cour de Constantinople. Dans sa seconde campagne, Luitprand, campé aux portes de Rome, se trouva en présence du Pape lui-même, qu'il vit arriver dans sa tente, revêtu des habits pontificaux et suivi d'une partie de la noblesse romaine. Son plan devait être bien moins de faire violence au saint-siége que de l'amener, d'une manière ou d'une autre, à accepter son protectorat. Ce qui prouve que telle était en effet sa pensée, c'est qu'il était lui-même accompagné des évêques de ses États, auxquels il montrait une grande déférence; c'est aussi que le diacre Paul, historien des Lombards, vante son habileté et sa sagesse. Le résultat de son entrevue avec Grégoire II fut que, espérant sans doute obtenir mieux par des moyens pacifiques la réalisation de ses desseins, il lui promit de s'unir à lui pour la répression des troubles et le rétablissement de la paix en Italie [1].

Ainsi Grégoire II résista avec un égal succès à Léon l'Isaurien et à Luitprand; mais ce succès ne décida rien. Le saint-siége eut toujours à soutenir la même lutte religieuse contre l'empereur de Constantinople et la même lutte politique contre le roi des Lombards. Ces deux princes ne renonçaient nullement à leurs prétentions. Cette double lutte continua sous Grégoire III, que le clergé romain éleva au pontificat en 731, et qui conserva la noble et fière attitude de son prédécesseur.

Grégoire III réunit à Rome un concile qui prononça un second anathème contre les iconoclastes. Léon envoya des troupes en Italie. Heureusement pour le Pape, les flottes comptaient alors avec les tempêtes, et celle qui portait les soldats byzantins fut dispersée dans l'Adriatique.

Les Lombards étaient plus redoutables à cause de leur voisinage, des positions qu'ils occupaient et des collisions fréquentes qui s'élevaient entre eux et les Italiens sur une fron-

[1] Voir Anastase et Paul Diacre, les chroniqueurs les mieux instruits des affaires d'Italie. Je ne puis parler de cette affaire que sommairement et pour l'intelligence des événements qui suivent.

tière découpée comme l'était particulièrement celle du duché de Spolète. Le Pape, menacé plusieurs fois, attaqué enfin, en 741, dans la campagne même de Rome, craignit de voir la ville éternelle tomber aux mains de Luitprand, et, comme il n'obtenait aucun secours de Constantinople, il prit le parti de s'adresser au prince que ses victoires sur les Arabes faisaient regarder comme le sauveur de la chrétienté : il implora l'appui de Charles Martel; il lui écrivit une lettre célèbre qui était un cri de détresse, et il lui envoya les titres de consul et de sénateur romain.

Trois morts qui, par une coïncidence singulière, arrivèrent la même année, celle de Grégoire III, celle de Charles Martel et celle de Léon l'Iconoclaste, ajournèrent l'apparition des Francs en Italie. Le nouveau pape, Zacharie, se présenta, comme autrefois Grégoire II, au camp du roi des Lombards, l'amena, moyennant quelques concessions, à poser les armes, et se rendit à Pavie en personne pour y signer un traité que les Romains crurent devoir être de longue durée.

Cependant les événements de l'Italie continuèrent de suivre une marche singulièrement logique et facile, ce semble, à prévoir. Rome était dans une situation difficile, précaire; elle ne pouvait compter sur le succès des armes morales et des négociations directes entreprises par les pontifes. Menacée plusieurs fois par Luitprand, dont la piété et la déférence pour les évêques tempéraient l'ambition, plus rassurée sous Ratchis, qui finit par abdiquer pour entrer dans les ordres, elle vit le danger renaître plus fort que jamais en 752, quand Astolphe, frère et successeur de Ratchis, monta sur le trône. Ce prince, espèce de soldat aventurier, ne considérant que la faiblesse de ses ennemis, s'empara de Ravenne et de l'Exarchat, que les Grecs lui abandonnèrent sans résistance, et marcha aussitôt sur les bords du Tibre.

Zacharie venait de mourir, après avoir fait sacrer Pépin par l'archevêque de Mayence. Étienne II, qui lui succéda, ne put trouver d'appui à Constantinople. On se contenta de l'engager à se rendre en personne auprès d'Astolphe, pour traiter directement avec lui de la paix et de la restitution des villes enlevées. Le Pape suivit ce conseil, partit accompagné des principaux dignitaires de l'Église romaine, et alla trouver le roi des Lombards à Pavie; mais il ne put changer ses résolutions. Astolphe voulait absolument que Rome reconnût sa suzeraineté,

qu'elle payât tribut et fit partie de son royaume. Étienne II prit alors le parti de recourir directement aux Francs, et il passa les Alpes avec son cortége, sans qu'Astolphe osât l'en empêcher.

Il reçut en France l'accueil le plus brillant. Quand il descendit de cheval, le roi voulut lui tenir l'étrier de ses propres mains. On lui assigna pour résidence Saint-Denis, où il séjourna plusieurs mois. On lui promit une assistance effective. En retour, il donna à Pépin le titre de patrice de Rome, le couronna une seconde fois, avec la reine Bertrade et leurs deux fils, Carloman et Charles, et prononça l'anathème contre quiconque, en France, obéirait à des rois d'une autre famille (754).

Pépin, que sa nouvelle qualité de patrice investissait de l'autorité militaire dans les provinces italiennes [1], somma Astolphe de restituer plusieurs villes qui appartenaient au saint-siége. Les Lombards tirèrent du Mont-Cassin le prince franc Carloman, et l'envoyèrent porter à son frère des paroles de paix. Nous ignorons les détails des négociations qui suivirent. Tout ce que nous en savons, c'est que Pépin fit arrêter Carloman, ainsi que ses fils, dans un monastère voisin de Vienne, alléguant, dit-on, qu'un moine ne devait pas agir en opposition avec le Pape.

Sur le refus d'Astolphe, le roi des Francs réunit l'hériban, c'est-à-dire l'armée des vassaux et des hommes libres, et passa le mont Cenis. Aux Cluses, ou défilés des montagnes vers le pas de Suse, il rencontra un corps de troupes qui barrait le passage; il le mit en déroute, et put s'avancer sans obstacle jusqu'à Pavie, dont il entreprit le siége. Astolphe craignit pour sa capitale, céda, consentit à rendre les territoires qu'il avait enlevés, et promit de respecter l'indépendance de Rome. Dès lors la guerre n'avait plus d'objet. Pépin, que pressait l'approche de l'hiver, retira ses soldats, moyennant cet engagement, la remise de quarante otages et la stipulation d'une indemnité pour les frais de la campagne.

Mais, dès que les Francs eurent repassé les monts et que le Pape fut rentré en Italie, Astolphe viola le traité. Il marcha en plein hiver sur Rome, dont il commença le siége le 1er janvier 755. Il espérait effrayer les habitants, et les forcer par cette espèce de surprise à se placer d'eux-mêmes sous son pro-

1 Le Pape étant venu en France du consentement de l'Empereur, il est très-présumable que ce fut aussi de son consentement qu'il donna le titre de patrice à Pépin.

tectorat. Il soutenait que les Francs étaient des étrangers auxquels on devait se garder de livrer la Péninsule. Il trouva une résistance autre qu'il n'avait pensé. Les Romains repoussèrent toutes les offres de transaction, et, soutenus par une garnison de soldats francs, s'apprêtèrent à faire une défense énergique. Pendant ce temps, l'abbé de Saint-Denis, Fulrad, trouva moyen de sortir de la ville avant que les assiégeants en eussent cerné les issues; il courut en France annoncer les nouveaux périls du Pape. Des lettres d'Étienne II, adressées au roi, aux évêques et aux grands du royaume, arrivèrent bientôt, remplies des plus vives sollicitations. Pépin rassembla son armée, passa de nouveau les Alpes, qui ne furent pas mieux défendues que l'année précédente, et reparut devant la capitale du roi parjure. Cette fois, Astolphe fut obligé de subir le traité le plus rigoureux : il dut remettre le tiers de son trésor et s'engager à payer le tribut que les premiers rois lombards payaient aux rois francs, mais qui avait été racheté frauduleusement sous Clotaire II. Pépin ne quitta l'Italie qu'après la cession effective de la Romagne, de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole; il exigea même l'abandon de différentes positions d'où les Lombards auraient pu menacer le Pape et ses sujets.

Les Grecs demandèrent la restitution des provinces délivrées; des envoyés de la cour de Constantinople vinrent offrir en échange la reconnaissance de la nouvelle dynastie. Nous ne connaissons pas le résultat des négociations qui avaient précédé, ni les engagements qui avaient pu être pris, mais Pépin repoussa ces propositions. Ayant enlevé ces provinces aux Lombards sans que les Grecs s'en fussent mêlés en rien, il prétendit en disposer comme d'une conquête; il en fit une donation formelle à saint Pierre dans la personne de l'évêque de Rome, et chargea l'abbé de Saint-Denis d'en déposer l'acte constitutif sur le tombeau de l'apôtre avec les clefs des villes qui y étaient comprises [1]. La chose était d'ailleurs convenue d'avance avec Étienne II. La cour byzantine protesta d'abord et prétendit réserver ses droits. Cependant il y a lieu de croire qu'elle finit par accepter une transaction, et se contenter de la promesse que le nom de l'empereur d'Orient serait maintenu en tête des actes du gou-

[1] La donation renfermait vingt villes : Ravenne, Rimini, Pesaro, Césène, Sinigaglia, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castel, Sussubio, Montefeltro, Acerragio, Monte di Luccano, Carra, Castel San Mariano, Bobbio, Urbino, Cagli, Luceolo, Gubbio et Comacchio.

vernement romain. Ce qui est certain, c'est que les relations diplomatiques ne furent pas interrompues entre les deux souverains. Ils s'envoyèrent réciproquement plusieurs ambassades. Constantin Copronyme fit porter à Pépin de riches présents, entre autres des orgues, dont l'introduction en France était une nouveauté. Il lui demanda, en 767, la main d'une de ses filles pour l'héritier du trône de Constantinople, et il offrit d'accepter l'Exarchat comme dot de la jeune princesse, preuve évidente qu'il le regardait comme perdu.

Suivant une tradition qui fut accréditée au siècle suivant et que le moyen âge accepta sans examen, la donation de Pépin n'était autre chose que le renouvellement d'une ancienne donation faite par Constantin au pape saint Sylvestre. Cette tradition repose sur un fait réel. Constantin avait donné au pape saint Sylvestre des possessions privilégiées, avec l'exercice de quelques droits régaliens. Mais la donation de Pépin fut très-différente et surtout beaucoup plus étendue. Elle ne constitua pas seulement des immunités particulières, elle constitua une souveraineté temporelle[1]. Elle consacra ainsi le nouvel ordre de choses créé en Italie par la lutte religieuse des papes contre les Grecs iconoclastes et par leur lutte politique contre les Lombards. Elle mit fin à une situation fausse qui ne pouvait durer, et en créa une autre plus régulière.

La constitution de la souveraineté temporelle de l'Église eut une plus haute portée. Elle affranchit le saint-siége de toute dépendance qui pût porter atteinte à la liberté de ses pouvoirs spirituels. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'indépendance religieuse de la papauté a besoin d'être assurée par son indépendance politique. S'il fallait des preuves à l'appui de cette opinion, on en trouverait de surabondantes dans l'histoire de Rome et de l'Italie, au temps où elles étaient soumises aux empereurs grecs.

Cependant, si l'indépendance religieuse des papes fut alors parfaitement établie, leur indépendance politique ne pouvait

[1] L'acte de la donation de Pépin n'a pas été conservé, mais son existence est prouvée par les documents contemporains. Le plus curieux de ces documents est une promesse de donation faite en avril 754, à Quiersy, avant la première expédition d'Italie. (Elle est imprimée dans Troya, t. V, p. 503.) Pépin y déclare que le Pape s'est adressé trois fois à Constantinople, que c'est avec le consentement de la cour de Constantinople qu'il a imploré le secours de la France; qu'enfin lui-même il n'a voulu marcher en Italie qu'après avoir épuisé les voies pacifiques avec les Lombards.

pas être aussi entière. C'est d'abord une question controversée que celle de savoir si les Grecs ne conservèrent pas sur Rome un droit de souveraineté. Cela est probable, puisque la donation de Pépin ne comprit que les villes de l'Exarchat et de la Pentapole; mais ce droit fut évidemment nominal, puisque Pépin avait le titre de patrice et l'autorité militaire qui y était attachée. En second lieu, il fallait que les papes, souverains d'un petit État, exposés aux jalousies et à l'ambition de leurs voisins ou de leurs anciens maîtres, fussent protégés par une puissance étrangère. Il fallait que l'épée des Francs garantît et maintînt leur pouvoir temporel, après l'avoir fondé [1]. Le protectorat de Pépin était une nécessité. Les papes n'hésitèrent pas à le constituer. Ils avaient déjà donné au roi des Francs les titres de consul et de sénateur, ceux des deux plus grandes magistratures civiles de la ville éternelle, puis le titre de patrice, qui conférait l'autorité militaire; ils y ajoutèrent celui de défenseur de Rome, c'est-à-dire qu'ils se mirent sous sa tutelle et lui déléguèrent en quelque sorte une part de leur souveraineté [2].

II. — La constitution de l'État romain sous le protectorat de la France est le fait le plus considérable de ce règne. Cependant les guerres d'Italie ne furent qu'une diversion à des projets d'un intérêt plus immédiat. La pensée constante de Pépin fut de consolider et d'agrandir les conquêtes de son père, d'étendre surtout l'empire des Francs dans le midi jusqu'aux limites naturelles de la Gaule, jusqu'à la Méditerranée et aux Pyrénées.

Dès 752, il avait prêté son assistance aux Goths de la Septimanie, dont le chef Ansémond, seigneur de Nîmes, Agde, Maguelone et Béziers, s'était soulevé contre les Arabes. Depuis lors il ne cessa de les soutenir. On ne pouvait chasser les Arabes qu'en leur enlevant Narbonne, sous les murs de laquelle Charles Martel s'était arrêté. La ville fut cernée et

[1] C'est ce que font très-bien comprendre plusieurs lettres adressées à Pépin par le pape Paul Ier en 763 et 764. (Citées dans le t. V de Troya.)

[2] C'est pour cela que des écrivains français ont soutenu anciennement que Pépin s'était réservé la souveraineté des provinces pontificales, et n'en avait donné au Pape que le domaine utile. Nous n'avons pas l'acte de la donation; mais dans la promesse de donation, faite en avril 754, Pépin déclare formellement que l'autorité de patrice est la seule qu'il se réserve.

tenue pendant six ans dans une sorte de blocus. Enfin, en 759, les chrétiens de l'intérieur firent un effort décisif, chassèrent la garnison et ouvrirent les portes à leurs coreligionnaires. Les Francs soumirent tout le pays jusqu'aux Pyrénées, et ne voulurent pas qu'il y demeurât un seul musulman. Les seigneurs et les églises de la Septimanie traitèrent avec le roi du maintien de leurs usages et de leurs libertés. Longtemps après, la tradition faisait remonter à cette époque l'origine des célèbres franchises du Languedoc, qui devaient être revendiquées et défendues avec tant d'énergie.

Vingt-cinq ans écoulés depuis la bataille de Poitiers avaient changé entièrement la situation réciproque des chrétiens et des Arabes. Les chrétiens, forts de l'unité du commandement, étaient devenus agresseurs et conquérants; les Arabes, au contraire, profondément divisés par les révolutions du kalifat, s'étaient vus réduits à se replier sur eux-mêmes. En 750, ils abandonnèrent la France méridionale à tout jamais, sans y laisser un seul monument de leur domination éphémère. C'est à peine si quelques traces de leurs inventions et de leurs arts subsistèrent un certain temps à Narbonne et dans la contrée environnante [1].

L'année qui suivit la prise de Narbonne, Pépin déclara la guerre à Guaïfer, duc d'Aquitaine. Les raisons, ou plutôt les prétextes, ne lui manquaient pas. Il lui reprochait d'avoir donné asile à des bannis dont il demandait l'extradition. Il voulait soumettre les domaines que les églises de Neustrie possédaient au delà de la Loire à l'autorité d'agents que Guaïfer refusait de recevoir, et les soustraire aux impôts que le duc prétendait y lever, nonobstant les chartes d'immunités. Au fond, la conquête récente de la Septimanie rendait le roi des Francs plus entreprenant, car elle lui permettait de prendre l'Aquitaine de face et à revers, et il était décidé à se rendre entièrement maître d'un pays sur la fidélité duquel il ne pouvait compter. Guaïfer se prépara, malgré l'infériorité de ses forces, à une résistance énergique; la Gascogne lui fournissait des bandes d'aventuriers hardis et aguerris qui lui permirent de soutenir la

[1] Ainsi, cinquante ans après leur expulsion, un des *missi* de Charlemagne, l'évêque d'Orléans Théodulf, recevait des étoffes et des produits divers de manufactures arabes, des pièces de monnaie frappées d'empreintes musulmanes, que les populations de la Septimanie s'empressaient de lui apporter pour acheter sa faveur et les arrêts de son tribunal. — *Theodulfi carmina*, lib. I.

lutte, et qu'il opposa plus d'une fois victorieusement à son puissant adversaire.

La guerre d'Aquitaine occupa huit ou neuf campagnes consécutives. Les Francs commencèrent par exécuter sur le territoire ennemi de véritables razzias; ils pillaient les villes ouvertes, brûlaient les récoltes, enlevaient le bétail, et ramenaient de longues files de prisonniers. En 760, Pépin dévasta de cette manière le Berry, qui s'étendait jusqu'à Néris et aux montagnes d'Auvergne, comprenant une grande partie du Bourbonnais actuel. L'année suivante, il enleva avec ses machines de guerre les châteaux de Bourbon (l'Archambaud), de Chantelle et de Clermont; le dernier fut incendié par ses soldats. Pendant ce temps, Guaïfer passait la Loire et se jetait sur la Bourgogne, où il ravageait à son tour les environs d'Autun et de Châlons. En 762, Pépin réunit l'hériban et mit le siége devant Bourges, qui était encore une des cités les plus grandes et les plus fortes de la Gaule. Ce siége, qu'on a comparé à celui de César, coûta plusieurs mois. Enfin le roi entra dans la place. Au lieu d'en passer les défenseurs au fil de l'épée, comme il avait fait à la prise des petites villes, il leur rendit la liberté et en enrôla un certain nombre sous ses drapeaux. Puis, laissant à Bourges une forte garnison, il dévasta, sans éprouver de résistance, la partie occidentale du Berry et le Limousin, occupa toutes les villes de ces deux provinces, et s'avança jusqu'à la Dordogne. Les Francs ne laissaient partout qu'un désert; ils arrachaient sur leur passage les vignes et les arbres à fruit (762 et 763).

Arrivé là, Pépin fut arrêté par la défection de Tassilon, duc de Bavière, que Guaïfer avait gagné, et qui rappela ses troupes. L'attitude de la Germanie, où l'on était d'ailleurs en guerre continuelle avec les Saxons, parut menaçante. Le duc d'Aquitaine profita de cette diversion et de cette suspension d'hostilités pour essayer les négociations; elles furent inutiles. Alors il réunit de nouvelles forces et prit à son tour le rôle d'agresseur. En 765, il envoya trois corps envahir le territoire ennemi. Le comte de Toulouse entra dans la Septimanie, le comte d'Auvergne se dirigea sur Lyon, et le comte de Poitiers marcha sur Tours, qui appartenait à la Neustrie. Cette triple expédition n'eut aucun succès. Les Aquitains, après quelques avantages, furent réduits de tous côtés à se replier en désordre sur leur propre pays, et lorsque Pépin revint victorieux de la Bavière

qu'il avait pacifiée, les défections commencèrent dans la famille même de Guaïfer. Ce dernier, réduit à la défensive, résolut de démanteler les places fortes qu'il possédait encore dans la plaine, Poitiers, Limoges, Argenton, Saintes, Angoulême, Périgueux, et garda seulement quelques châteaux à l'entrée des montagnes, entre autres ceux de Turenne, près de la Dordogne, et de Peyrusse, près du Lot, tous deux extrêmement forts. Il laissa Limoges et les villes démantelées ouvrir leurs portes aux Francs, choisit la Dordogne pour sa ligne de défense, se jeta dans les montagnes, et résolut de profiter de l'avantage d'un pays éminemment favorable à une guerre de partisans. Les bandes de Gascons qu'il avait fait venir du midi étaient très-propres à ce genre de guerre.

Pépin mit des garnisons dans les places abandonnées, entre autres celle d'Argenton, sur la Creuse, dont il fortifia le château, puis entreprit de tourner les montagnes du centre. En 767, il réunit l'hériban à Lyon, descendit la vallée du Rhône et pénétra dans celle de la Garonne, en traversant la Septimanie. De là, il remonta les vallées latérales environnantes, et s'empara de Toulouse, d'Albi, de Rodez, de Javouls (ancienne cité du Gévaudan). Il enferma ainsi le duc d'Aquitaine dans un cercle de plus en plus étroit, et finit par lui enlever les châteaux de Turenne et de Peyrusse. Au lieu de retourner passer l'hiver dans le nord, comme les autres années, il le passa à Bourges, où il venait de se faire construire un palais. Il y retint une partie de ses troupes sous les armes, rentra en campagne en 768, dès le mois de février, fit pendre Remistan, oncle de Guaïfer, coupable d'avoir trahi successivement les deux partis, et poursuivit de tous côtés son malheureux adversaire dans ses dernières retraites. Guaïfer, obligé d'errer de forêt en forêt, de montagne en montagne, comme une bête fauve traquée par les chasseurs, fut assassiné dans le Périgord par la bande même qu'il commandait. On accusa Pépin d'avoir gagné des traîtres et payé le meurtre. Après la mort du duc d'Aquitaine, toute résistance parut vaincue; ses parents les plus proches avaient péri les armes à la main, ou l'avaient abandonné, ou étaient tombés au pouvoir des Francs. Personne ne restait de sa famille pour recommencer la lutte.

Pépin ne jouit pas longtemps de son triomphe. Il tomba malade à Saintes, avant d'avoir achevé la pacification du pays, et se fit transporter à Saint-Denis, où il expira au mois d'oc-

tobre. Il léguait à ses successeurs l'ancienne Gaule rétablie dans ses limites, ou du moins replacée pour la première fois depuis les Romains sous l'autorité d'un seul maître.

En mourant, il partagea ses États, suivant l'usage, entre ses deux fils, Charles et Carloman, qui avaient été couronnés avec lui par le pape Étienne, et qui portaient comme lui le titre de patrices. On avait supprimé la mairie du palais. Charles, que la postérité a nommé Charlemagne, eut l'Austrasie, avec la partie septentrionale de la Neustrie et des pays germaniques; Carloman eut la Bourgogne avec la partie de la Neustrie placée au sud de la Seine et la Germanie méridionale. L'Aquitaine fut divisée entre les deux princes, comme la Neustrie et la Germanie[1].

La mort de Guaïfer semblait avoir assuré la soumission des Aquitains. Cependant le changement de règne et le partage de l'empire entre les fils de Pépin leur donnèrent l'espérance de redevenir indépendants. Le vieil Hunoald, père du duc assassiné, sortit du monastère de l'île de Ré, où il était enfermé depuis vingt-cinq ans, et se mit à la tête de la révolte, qui s'étendit depuis le Poitou jusqu'aux Pyrénées. Charlemagne se hâta de convoquer l'hériban et passa la Loire avec son frère Carloman. Il fut retardé quelque temps par la retraite de ce dernier, qui se sépara de lui presque en face de l'ennemi; il dut s'arrêter à Angoulême pour y attendre l'arrivée de nouvelles troupes; mais dès qu'il les eut réunies, il chassa Hunoald du haut Limousin et le poursuivit jusque dans la Vasconie et les Pyrénées (pays basques). Le vieux chef fut livré par le duc des Vascons, Lupus ou Lope, un de ses propres neveux. Charlemagne, vainqueur de l'Aquitaine, y laissa les comtes et les juges que son père, Pépin, avait établis dans les villes, et se contenta d'élever, pour surveiller le pays alors entièrement ouvert, puisque la plupart des fortifications de la partie méridionale avaient été détruites, le fort de Fronsac (*Franciacum*), où il mit une garnison de Francs, au confluent de la Dordogne et de la Garonne, à égale portée des plaines du Poitou et des vallées que forme le bassin des Pyrénées. Les Gascons se reconnurent dépendants et jurèrent fidélité.

III. La reine mère, Berthe, réconcilia ses fils. Elle se rendit

[1] Il y a quelque obscurité sur ce partage. (V. Waitz, t. III, § 2, et Kræber, *Bibl. de l'École des Chartes*, 4e série, t. II.)

aussi auprès de Tassilon, duc de Bavière, et du roi des Lombards, Didier, dont elle régla quelques démêlés avec les rois francs. Didier s'était emparé sous divers prétextes de villes comprises dans la donation de Pépin; il voulait détacher les rois francs de l'alliance du Pape et offrait sa fille en mariage à l'un d'eux. Berthe obtint que les villes en litige fussent restituées au saint-siége, et fit épouser la princesse lombarde à Charlemagne.

La mort presque subite de Carloman, en 771, rétablit bientôt l'unité dans le gouvernement. Charlemagne fut proclamé par les vassaux de son frère, à l'exclusion de ses deux neveux, alors enfants. Ces derniers furent écartés du trône, conformément à un usage dont l'histoire des Francs présentait déjà de nombreux exemples. Le partage entre les frères était une loi absolue; il n'en était pas de même du partage entre l'oncle et les neveux. On refusait généralement de l'admettre, comme si l'on eût senti la nécessité de retenir dans des bornes étroites un système de divisions qui aurait fini par détruire l'unité de la monarchie. Seulement on ne tuait plus, comme au temps du paganisme et sous les premiers règnes mérovingiens, les princes qui pouvaient prétendre à la couronne; on se contentait de les enfermer dans des monastères. Encore la veuve de Carloman parvint-elle à éviter ce sort pour ses fils; elle se retira avec eux et quelques fidèles serviteurs à la cour du roi des Lombards.

Cette année fut donc la première du véritable règne de Charlemagne, règne de quarante-trois ans, qui fut rempli par cinquante-cinq campagnes, d'importantes conquêtes, une refonte complète de la législation, et les inspirations fécondes d'un gouvernement à la fois éclairé, puissant et glorieux. Charlemagne acheva les grandes choses que ses prédécesseurs avaient commencées. Il donna, dans l'Occident, au pouvoir séculier et en même temps au pouvoir religieux, une base plus solide, une force nouvelle, une action plus régulière. Il arrêta la barbarie au nord, au midi, et non content de l'arrêter, il la fit reculer; il étendit autour de ses États les frontières du christianisme et de la civilisation. Enfin, prenant la société telle qu'elle était, avec ses vieux usages et ses lois d'origine diverse, il la réforma par les Capitulaires, c'est-à-dire par un grand nombre de dispositions législatives répondant aux besoins du temps, aux exigences du pouvoir et aux progrès, déjà sensibles, de la

raison publique. Jusque-là les institutions avaient été indécises, flottantes; la société tout entière prit avec Charlemagne une assiette et une forme stables; l'ordre pénétra partout et l'avenir parut assuré. Le signe extérieur le moins équivoque de ce progrès général fut le réveil intellectuel, la renaissance littéraire, qui jeta sur ce règne un reflet de lumière, rendu plus vif encore par l'obscurité des temps qui avaient précédé et de ceux qui suivirent.

Les guerres remplissent la plus grande partie de l'histoire de Charlemagne. Elles eurent un but avoué, la conquête, et par cette raison un caractère régulier et systématique; presque toutes furent des guerres offensives. Étendre la monarchie des Francs, rétablir à son profit l'unité politique et religieuse de l'Occident, et lui soumettre les peuples qui repoussaient cette unité, telle fut la constante pensée du prince. Ce fut ainsi que Charlemagne, donnant de jour en jour plus d'extension à la politique de Pépin, comme Pépin en avait donné à la politique de Charles Martel, arriva au rétablissement de l'empire d'Occident.

La périodicité des guerres obligea de faire beaucoup de règlements relatifs à l'armée. L'armée ne se composait pas seulement des vassaux ou bénéficiers du roi; elle comprenait aussi les hommes libres, ou ahrimans, dont la réunion s'appelait l'hériban[1]. En principe, tout homme libre propriétaire était astreint au service militaire. Mais l'uniformité de cette obligation, peu conforme à la justice distributive, présentait d'extrêmes difficultés pratiques. La fréquence des convocations contribuait à rendre le service onéreux. Il avait fallu admettre un certain nombre d'immunités; les établissements ecclésiastiques poursuivaient particulièrement ces immunités, et prétendaient en faire jouir de la manière la plus large les hommes de leur seigneurie. Toutes ces raisons expliquent comment Charlemagne fut amené à prendre, en différentes fois, des mesures importantes, afin de déterminer les conditions du service, d'asseoir la levée des contingents sur une base équitable, d'étendre régulièrement l'obligation aux sujets des églises, et de limiter les motifs d'exemption,

Le chiffre d'hommes que devait fournir chaque canton fut déterminé suivant la population et suivant le revenu des man-

[1] Ahrimans, hommes de guerre. — Hériban, ban de guerre.

ses, c'est-à-dire de l'unité territoriale imposable[1]. Le contingent, d'ailleurs variable, fut ordinairement d'un homme par trois manses[2]. Les hommes exonérés du service contribuaient à l'armement et à l'entretien de ceux qui se rendaient à la convocation[3].

Les milices, qui marchaient sous la bannière royale, étaient en partie conduites par leurs propres seigneurs[4]. Chaque homme devait, en se présentant à l'inspection du comte avant le départ, porter une lance, un écu, un arc et des flèches, et avoir une provision de vivres et d'habillements calculée selon la durée probable de la campagne. La cavalerie portait les mêmes armes offensives, plus deux épées, une longue et une courte, cette dernière assez semblable à un poignard, et pour armes défensives le casque et le harnais ou la cuirasse. On croit qu'elle fut plus nombreuse à partir du règne de Charlemagne que par le passé. Quiconque possédait douze manses ou plus devait servir à cheval et ainsi équipé. Le service de l'hériban était obligatoire pour quatre-vingt-dix jours, qui commençaient à la Loire si l'on marchait en Aquitaine, et au Rhin si l'on faisait une campagne en Germanie. Plus tard les hommes d'armes de l'Aquitaine furent employés aux guerres d'Espagne, et

[1] On entendait alors par *manses* ce qu'on a entendu plus tard par *feux*.

[2] Le contingent variait suivant les circonstances. Ainsi les Saxons devaient fournir un homme sur six pour la guerre dans le pays des Avares; un homme sur trois, pour la guerre en Bohême; ils devaient marcher tous pour une guerre dans le pays des Slaves.

En 812, comme la levée des contingents devenait de plus en plus difficile, on se borna à lever un homme par quatre manses. La fixation des contingents devint extrêmement variable vers la fin du règne et le demeura sous les règnes suivants. V. surtout le Capitulaire d'Aix de 807, c. II.

[3] V. surtout le Capitulaire de 806, exposant comment les hommes d'armes doivent se rendre aux convocations, tous équipés avec des chars, des ustensiles, tant de mois de vivres, tant de mois d'habillement, et réglant ce qu'ils peuvent demander sur leur route, etc.

[4] Le titre de seigneur, *senior,* commence à être employé dans les Capitulaires. Il désigne l'ancien patron, investi de pouvoirs publics et responsable de la manière dont il les exerce. Suivant une étymologie probable, le senior serait l'aîné des fils du chef de famille, héritant de ses pouvoirs publics par droit de naissance. — Le seigneur venait à la guerre à la tête de ses hommes, c'est-à-dire de ceux qui s'étaient recommandés à lui. Le nom de *vassaux* paraît avoir été porté plus particulièrement par ceux qui l'accompagnaient à cheval, et qui faisaient son cortége. C'est ainsi qu'on distinguait les vassaux du roi, ceux des seigneurs et même les vassaux de vassaux. Les rapports des vassaux avec leurs seigneurs sont particulièrement exposés dans le Capitulaire d'Aix-la-Chapelle de l'an 813.

ceux de la Germanie aux guerres contre les Slaves. Tous les habitants de l'empire furent soumis, comme ils l'avaient été du temps des Romains, à des corvées militaires, à l'obligation d'héberger les troupes, de leur fournir des chevaux ou des fourrages, de faire pour elles les charrois et les transports nécessaires. Ainsi, grâce à des règlements précis et à des mesures assurant l'approvisionnement des armées, les rois carlovingiens purent aborder de plus longues entreprises que leurs prédécesseurs. Il est vrai que l'entrée en campagne avait été retardée depuis l'an 755, et reportée du mois de mars au mois de mai, ce qui tenait à la nécessité de trouver des fourrages pour la cavalerie, devenue plus nombreuse. Mais si c'était là un désavantage, il était compensé par la régularité plus grande du service, et dans tous les cas la guerre n'eut pas à en souffrir.

IV. Charlemagne entreprit dès le début de son règne deux guerres qu'il mena presque simultanément, contre les Saxons et contre les Lombards.

L'Église romaine dirigeait alors ses missions vers le nord de la Germanie, c'est-à-dire vers la Frise et la Saxe. La Frise comprenait les pays situés entre le Rhin et l'Ems; elle était déjà en grande partie conquise au christianisme; mais les païens y résistaient encore, et c'était au milieu d'eux que Boniface avait trouvé le martyre, couronnement d'un long apostolat, lorsqu'il avait quitté l'archevêché de Mayence pour reprendre la dure et périlleuse vie des missionnaires. La Saxe s'étendait depuis le Rhin et l'Ems jusqu'à l'Elbe et la Saale. Elle était assez peu peuplée et divisée en trois parties, dont les habitants se nommaient Westphaliens, Angriens et Ostphaliens. Au nord, entre l'Elbe et l'Eyder, s'étendait un quatrième territoire, celui des hommes du nord, Northmans, Norderliudi ou Nordelbingiens. De toutes les contrées germaniques, la Saxe était la plus éloignée des anciennes provinces de l'empire romain; elle était encore la plus barbare, quoique tributaire des Francs depuis deux siècles; elle était enfin considérée comme la patrie et le sanctuaire des dieux du Nord. Elle se montrait la plus rebelle aux prédications chrétiennes.

Les Saxons n'étaient qu'une confédération, un assemblage de tribus. Chacun de leurs cantons, chaque *gau*, avait à sa tête un chef, commandant à un certain nombre de familles, et qui réunissait en sa personne, au même titre que les chefs de

famille, mais à un degré supérieur, les pouvoirs judiciaire, militaire, sacerdotal[1]. Tous les ans une assemblée de députés des cantons se réunissait à Marklo sur le Weser, pour délibérer des intérêts communs. Cette organisation politique de la nation était ancienne et peu favorable au développement de la civilisation, car il ne paraît pas que la Germanie du nord eût fait aucun progrès depuis le temps de Tacite[2], tandis que celle du midi avait subi une transformation complète.

La conquête religieuse de la Frise, bien que très-avancée déjà, ne paraissait devoir être achevée que par les armes. Il en était, à plus forte raison, ainsi de celle de la Saxe, qui était à peine commencée et qui rencontrait une résistance extrême. D'ailleurs les Saxons menaçaient la Hesse et la Franconie; ils avaient envahi, occupé même ces provinces sur quelques points, et ils cherchaient à s'étendre jusqu'aux bords du Rhin. Charlemagne jugea que la prédication et la guerre devaient marcher de concert pour vaincre et fonder ensemble. « Dès 770, » dit le biographe de saint Sturm, le roi avait cherché comment » il pourrait acquérir au Christ ce peuple des Saxons, qui était » si cruel, si dangereux et si adonné au paganisme. » Il ajoute « qu'ayant pris conseil des serviteurs de Dieu, rassemblé une » grande armée, invoqué le nom du Christ, il partit pour la Saxe, » accompagné de tous les prêtres, abbés, docteurs et cultiva- » teurs de la foi qui pouvaient imposer à ce peuple le joug » religieux[3]. »

Ce fut donc une guerre sainte, une croisade, au jugement des contemporains, jugement accepté et conservé par la tradition. Le poëte anonyme de la Saxe, écrivant au siècle qui suivit la conquête, s'écrie au début de son poëme : « L'Éternel, qui veut le salut du genre humain, avait connu que rien ne pouvait adoucir la dureté des Saxons, et afin de les forcer à subir le joug doux et léger du Christ, il leur donna pour maître et docteur de la foi le glorieux Charles, qui, les domptant par la guerre, sinon par la raison, devait les sauver malgré eux. »

En l'an 772, Charlemagne réunit le champ de mai à Worms, pour châtier quelques tribus qui avaient pillé des églises. Il s'empara du lieu fortifié d'Ehresbourg, et il renversa, près du

[1] Le chef de tribu s'appelait ordinairement *Graf* ou *Altermann* (anglais, *alderman*). Waitz, t. III, c. II.

[2] *Idem.*

[3] *Vita sancti Sturmi.* — Mignet, *Mémoires historiques*, t. Ier, p. 104.

Weser, au fond d'une forêt sacrée, l'Irminsul, monument célèbre du paganisme germain, dont les érudits ont vainement cherché à déterminer la destination [1]. Les Saxons se soumirent, reçurent des missionnaires et donnèrent des otages. Cependant la nature du pays et le caractère des populations ne permettaient pas que la guerre se terminât en une campagne. « Nos frontières et les leurs, dit Éginhard, sont presque partout contiguës dans un pays de plaines, et c'est par exception que dans un petit nombre de lieux de vastes forêts et de hautes montagnes délimitent d'une manière plus certaine le territoire des deux peuples; aussi n'était-ce de part et d'autre sur toute la frontière que meurtres, incendies et rapines... La guerre une fois commencée fut poursuivie pendant trente-trois ans avec un égal acharnement de part et d'autre. Elle aurait pu être terminée plus tôt, si la perfidie des Saxons l'eût permis. Il serait difficile de dire combien de fois, vaincus et suppliants, ils s'abandonnèrent à la merci du roi et jurèrent d'obéir à ses ordres, combien de fois ils livrèrent sans délai les otages qu'on leur demandait et reçurent les gouverneurs qui leur étaient envoyés; combien de fois même ils semblèrent tellement domptés et abattus qu'ils promirent d'abandonner le culte des idoles pour se soumettre au joug de la religion chrétienne; mais s'ils furent prompts à prendre de tels engagements, ils se montrèrent en même temps si empressés de les rompre, qu'on ne saurait dire au vrai lequel de ces deux penchants était en eux le plus fort... Il fallut que le grand courage du roi, que sa constance inébranlable dans les revers comme dans les succès, ne se laissassent jamais vaincre par leur mobilité ni rebuter dans l'exécution de projets longuement conçus [2]. »

Charlemagne était tout occupé de cette guerre, quand le pape Adrien Ier implora encore son appui contre les Lombards. La situation de l'Italie avait peu changé au fond. La pleine souveraineté du Pape avait été établie dans les villes de l'Exarchat et de la Pentapole; mais les Lombards ne cessaient de convoiter Rome, de l'inquiéter, d'y susciter des troubles intérieurs à leur profit, d'occuper, sous divers prétextes, quelqu'un des points de la donation de Pépin. Ils ne renonçaient nullement à leur projet de réunir un jour d'une manière ou d'une

[1] On a longtemps prétendu que c'était l'image du héros national Arminius. Il est plus probable que c'était simplement une idole.

[2] Eginhard, *Vie de Charlemagne*, VII.

autre le territoire de saint Pierre à leurs États. Ils employèrent à l'égard des papes tantôt la séduction et tantôt les menaces pour les amener à leurs vues. Ils cherchaient toujours à combattre l'influence des Francs et à semer entre eux et le saint-siége des germes de mésintelligence. Didier, successeur d'Astolphe, y avait réussi en partie sous le pontificat d'Étienne III, vieillard faible et timide. Mais il trouva chez Adrien I[er], qui fut revêtu de la tiare en 772, une fermeté à toute épreuve. Il essaya de l'effrayer en marchant sur Rome, et il n'y parvint pas. Adrien exigea la restitution des territoires occupés par les soldats lombards, et n'ayant pas obtenu satisfaction, appela de nouveau le roi des Francs. Pépin le Bref avait garanti la souveraineté pontificale; Charlemagne devait maintenir l'œuvre de son père.

Le rapprochement que Berthe avait opéré entre les deux rois fut de courte durée. Ils ne tardèrent pas non plus à avoir d'autres sujets de mésintelligence. Charlemagne venait de renvoyer Hermengarde, fille de Didier, après un an de mariage. Didier avait donné asile à l'ancien duc d'Aquitaine, Hunoald, puis à la veuve et aux fils de Carloman; il demandait à la cour de Rome de soutenir le droit de ces derniers princes. C'étaient là autant de raisons pour que les sollicitations d'Adrien fussent accueillies en France avec faveur. Après une ambassade inutilement envoyée à Pavie, il fut résolu que l'hériban passerait les Alpes.

Charlemagne réunit un plaid d'automne à Genève en 773, et entra en campagne malgré l'opposition de quelques-uns des leudes. Il envoya une division par le Saint-Bernard et passa lui-même le mont Cenis avec le gros de l'armée. Arrivé aux Cluses, il y trouva une ligne de murailles et de tours élevée par l'ennemi. Didier et son fils Adalgise la défendaient. Après plusieurs combats, les Francs réussirent à la forcer. Dès lors ils marchèrent sans obstacle sur Pavie. Nous n'avons malheureusement pas de récits qui nous fassent connaître d'une manière assez circonstanciée ces passages des Alpes et les moyens employés par les Italiens pour tirer parti de ces grandes fortifications naturelles. Les Francs occupèrent sans peine le pays ouvert et entreprirent le siége de Pavie, où Didier s'était enfermé. Ce siége devant coûter beaucoup de temps, ils détachèrent un corps d'armée qui alla de son côté assiéger Vérone, où s'était retiré Adalgise. Vérone ne fit pas une longue résistance. Adalgise l'abandonna, s'enfuit chez les Grecs et alla

exciter leurs sentiments d'hostilité contre le Pape et le roi des Francs. La veuve et les fils de Carloman furent livrés à Charlemagne, qui donna l'ordre de les enfermer dans un monastère.

Le siége de Pavie, changé en blocus pendant l'hiver, dura plusieurs mois. Le camp ressemblait à une ville. Charlemagne y fit venir la reine Hildegarde et sa cour, et y célébra d'une manière brillante les fêtes de Noël. Au printemps de 774, il laissa son armée et se rendit à Rome avec un cortége de seigneurs et d'évêques pour y passer les fêtes de Pâques. Il y fit, à titre de patrice et de défenseur de la ville éternelle, une sorte d'entrée triomphale, les magistrats, le pape, les troupes en armes, les corporations et le peuple entier étant sortis au-devant de lui avec des croix, des bannières et des palmes. Il assista à toutes les cérémonies et fêtes religieuses de la semaine sainte, et confirma la donation que Pépin avait faite au saint-siége. On croit même qu'il y ajouta des territoires nouveaux.

Peu de semaines après, la famine et la peste forcèrent Pavie à se rendre. Didier prolongea la résistance jusqu'aux dernières extrémités, mais il finit par céder à une insurrection populaire dont le vieux duc d'Aquitaine, Hunoald, avait péri victime. Charlemagne dépouilla le roi des Lombards de sa couronne, lui fit prendre l'habit monacal et le relégua dans l'abbaye de Corbie, les monastères servant alors d'asile ou de prison aux princes déchus.

Il n'est pas douteux que Charlemagne eût, en prévision de son succès, réglé avec Adrien Ier, pendant son séjour à Rome, le sort de la Péninsule. Sa conquête avait été aidée par le Pape et par une grande partie des Italiens. L'orgueil national de ces derniers avait toujours détesté les Lombards comme des étrangers ou des barbares. Aujourd'hui encore les historiens de la Péninsule s'accordent pour considérer ce peuple, à tort ou à raison, comme ayant fait peser sur leur pays un joug beaucoup plus dur que les autres conquérants germaniques. Astolphe et Didier avaient essayé sans succès de se présenter à l'Italie comme des rois nationaux, en renvoyant aux princes francs le titre d'étrangers. Dans de telles conditions, Charlemagne devait tenir un grand compte du vœu du Pape et des Italiens. Il évita d'incorporer la Lombardie à ses autres États; il la laissa subsister comme royaume distinct, et se contenta d'ajouter aux titres qu'il portait déjà de roi des Francs et de patrice de Rome le titre nouveau de roi des Lombards. Il voulut recevoir à

Monza, des mains de l'archevêque de Milan, la célèbre couronne de fer, fabriquée autrefois par ordre de la reine Théodelinde, dont le nom était resté populaire dans le pays. Toutes les cités le reconnurent, et il leur laissa leurs administrations particulières. La soumission des ducs était moins aisée à obtenir, parce que le royaume, divisé en duchés plus ou moins égaux, n'avait jamais eu beaucoup d'unité ni de cohésion, et que plusieurs de ces ducs se regardaient comme indépendants. Il n'y en eut cependant qu'un seul qui refusa de se soumettre et qui entreprit de rallier autour de lui les derniers défenseurs de sa nation; ce fut le duc de Bénévent, Aréghise, gendre de Didier, et fort de la position difficilement attaquable qu'il occupait au centre des Apennins.

Deux ans après, en 776, Rotgaud, duc de Frioul, un de ceux qui avaient juré fidélité au vainqueur, secoua le joug dans le but de restaurer Adalgise ou de prendre la couronne pour lui-même. Le Frioul était, comme Bénévent, un des commandements militaires les plus importants, parce qu'il renfermait et gardait le passage des Alpes Juliennes. Rotgaud fit déclarer en sa faveur les ducs de Bénévent et de Spolète, ainsi que plusieurs cités. Mais de tels soulèvements, nécessairement partiels en raison du peu d'unité qu'il y avait en Italie, n'étaient pas de nature à ébranler la puissance des Francs. Le roi n'eut presque qu'à paraître; Rotgaud fut tué, les Grecs qu'il avait appelés à son secours furent chassés, les villes qui s'étaient prononcées pour lui furent reprises une à une. Charlemagne ne trouva dans cette révolte qu'une occasion d'affermir son autorité, en remplaçant une partie des ducs et des comtes d'origine lombarde par des officiers francs. Il y trouva encore l'avantage de se présenter à l'Italie du nord et du centre comme l'ennemi naturel des Grecs qu'elle détestait, et avec qui les Lombards faisaient cause commune, oubliant une ancienne et longue rivalité.

En 774, pendant que le roi était au delà des Alpes, les Saxons pénétrèrent d'un côté dans la Frise, où ils brûlèrent les églises de Deventer, et de l'autre dans la Hesse, où ils saccagèrent le monastère de Fritzlar. Ils reparurent même sur le Rhin. Au printemps suivant, Charlemagne rentra sur leur territoire, leur enleva le fort de Sigebourg, qu'on croit être la ville de ce nom, près de la jonction de la Sieg et du Rhin, rétablit celui d'Ehresbourg qu'ils avaient démantelé, et y laissa une garnison

pour dominer le pays. Il franchit ensuite le Weser et s'avança jusque sur les bords de l'Ocker, au milieu des Ostphaliens ou Saxons orientaux. Ce peuple s'empressa de faire sa soumission, qui fut suivie de celle des Angriens ou Saxons du Nord. Les Westphaliens opposèrent une résistance beaucoup plus longue; ils finirent cependant à leur tour par être réduits à poser les armes. En 776, Charlemagne remonta la Lippe jusqu'à sa source, dans un pays boisé, montagneux et difficilement pénétrable. Ce pays, un peu élevé, d'où descendent d'un côté les affluents du Rhin et de l'autre les fleuves qui se jettent dans la mer du Nord, était l'ancienne forêt des Teutons, le *Teutoburgensis saltus*, célèbre par la défaite des Romains de Varus. On pouvait le considérer comme la citadelle naturelle de la Saxe. Charlemagne l'occupa, y bâtit le fort de Lippstadt, et y reçut le serment d'un certain nombre de chefs qui se firent baptiser. En 777, il tint, au cœur même de la contrée, à Paderborn, une assemblée où de nouveaux chefs westphaliens vinrent jurer de lui être fidèles. Ceux qui violaient leurs serments devaient perdre leur liberté et leurs biens. Cependant la soumission ne fut pas encore générale. Witikind, le premier et le plus renommé d'entre eux, s'était retiré chez les Danois.

V. — Ce fut à ce champ de mai, tenu à Paderborn, au fond de la Westphalie, frémissante encore sous le joug, que parut Soliman el Arabi, émir de Saragosse, accompagné de plusieurs autres chefs arabes, et venant solliciter contre le calife ommiade de Cordoue l'appui du roi des Francs.

L'Espagne était alors très-divisée. La dynastie des kalifes ommiades, maîtresse du pays au midi du Tage, voyait au nord de ce fleuve son autorité méconnue également par les émirs gouverneurs des provinces et par les chefs chrétiens retirés dans les montagnes. Les émirs avaient presque tous arboré le drapeau des Abassides, famille nouvelle qui venait d'enlever le trône de Bagdad à celle des Ommiades; ils prétendaient, en combattant pour les Abassides, maintenir l'unité de l'empire fondé par Mahomet. Les seigneurs goths des Asturies étaient loin de disposer de forces considérables; mais les petites principautés qu'ils avaient formées au fond des montagnes servaient de point de ralliement aux chrétiens de la Péninsule. Elles étaient animées d'un esprit national et religieux qui leur inspirait comme un pressentiment de leurs futures destinées. Elles

jouaient déjà un rôle important dans les agitations de l'Espagne, car, en dépit des haines religieuses, les circonstances, les intérêts, l'ambition, amenaient quelquefois de passagères alliances entre les chrétiens et les musulmans. L'émir de Saragosse, ayant été chassé de la ville où il commandait par un lieutenant du kalife de Cordoue, rechercha l'appui des princes des Goths, et bientôt après, sans doute par leur conseil et leur entremise, celui du roi des Francs. Les chrétiens espagnols, quoique fiers et jaloux de leur indépendance, ne pouvaient s'empêcher de regarder Charlemagne comme leur protecteur naturel et comme le chef de la chrétienté en face de l'islamisme.

Charlemagne, en digne petit-fils de Charles Martel, tenait les yeux fixés sur l'Espagne musulmane aussi bien que sur la Saxe païenne. Il avait trente-sept ans, l'âge de la plus grande activité guerrière, et deux conquêtes rapidement accomplies avaient dû fortifier son ambition. Évidemment la scène de Paderborn était préparée; il promit son assistance à l'émir de Saragosse, et convoqua le champ de mai de 778 à Chasseneuil, au confluent du Lot et de la Garonne.

Son armée, que les chroniques qualifient d'innombrable, se divisa en deux corps pour entrer dans la Péninsule, l'un par les basses Pyrénées et Saint-Jean Pied-de-Port, l'autre par les Pyrénées orientales et la ville aujourd'hui détruite de Roussillon. Après avoir reçu, chemin faisant, la soumission des émirs de Huesca et de Jaca, et celle des villes de Barcelone, de Girone et de Pampelune, c'est-à-dire occupé tout le nord de la Péninsule jusqu'à l'Èbre, les deux corps se réunirent devant Saragosse, dont ils entreprirent le siége. Mais la place possédait de fortes murailles bâties par les Romains. Les Francs aimaient peu les siéges, où leurs qualités militaires essentielles ne trouvaient pas l'occasion de se montrer. Ils rencontrèrent aussi dans la population chrétienne du pays, quoiqu'elle fût placée depuis un certain temps sous la juridiction ecclésiastique des archevêques d'Auch et de Narbonne, une répulsion marquée au lieu du concours qu'ils en attendaient. Enfin, les musulmans, stimulés par le danger commun, oublièrent leurs divisions, au moins pour un moment. Ils s'unirent et firent marcher sur l'Èbre une armée dont l'approche força Charlemagne de lever le siége.

Le roi, obligé de s'arrêter ainsi aux bords de l'Èbre, occupa du moins la plupart des places entre ce fleuve et les Pyrénées.

Il en confia la garde à des comtes francs, se fit livrer des otages par ses vassaux espagnols dont il suspectait la fidélité, et reprit la route de la France.

Pour repasser les Pyrénées, on divisa de nouveau l'armée en plusieurs corps. Charlemagne avait déjà franchi les monts, quand l'arrière-garde, commandée par son neveu Roland, comte de la marche de Bretagne, tomba dans un effroyable guet-apens. Obligée de défiler sur une ligne longue et étroite dans la gorge de Roncevaux, elle y fut surprise par une trahison des montagnards basques, aidés, suivant toute apparence, de quelques bandes asturiennes. A un signal donné, Roland et les siens se virent assaillis de pierres énormes et de quartiers de rochers précipités de toutes les hauteurs. Les soldats francs périrent littéralement écrasés. Ceux que les pierres n'avaient pas atteints n'échappèrent pas aux flèches d'un ennemi qui était à l'abri sur des rochers inaccessibles, ou qui se jetait sur eux par des sentiers à lui seul connus. Au dire d'Eginhard, l'arrière-garde fut détruite tout entière, et pas un homme n'échappa.

Ce guet-apens était une vengeance des Basques et de leur duc Lupus ou Lope, qui appartenait à la famille des derniers ducs d'Aquitaine. Les Basques avaient soutenu Guaïfer; ils lui avaient donné ses meilleurs soldats; ils avaient défendu avec lui l'indépendance du midi contre les Francs. Leur duc Lope, devenu vassal de Charlemagne, s'était vu obligé de marcher à sa suite en Espagne; mais l'occasion d'une vengeance se présentait, et il la saisit. La tradition nationale des montagnards a conservé la mémoire du massacre de Roncevaux dans un chant singulier et d'une énergie sauvage, le chant d'Altabiçar, tout plein de la haine qui les animait [1]. Ils regardaient les Francs comme des conquérants étrangers, de la présence desquels ils se vantèrent d'avoir délivré leurs roches et leurs vallées natales, comme huit siècles plus tôt, sous le règne d'Auguste, ils les avaient délivrées des légions romaines.

Les souvenirs de Roncevaux n'ont pas été moins bien conservés en Espagne et en France, quoiqu'ils y aient eu un caractère différent.

Les Espagnols des Asturies ont revendiqué l'honneur d'avoir pris part à la trahison des Basques et contribué au désastre des

[1] Voir ce chant dans l'édition de la *Chanson de Roland*, donnée en 1835 par M. Francisque Michel.

Francs. S'il faut croire leurs *romances*, c'est-à-dire leurs légendes chevaleresques, ce furent les hidalgos ou fils des Goths, qui, humiliés d'obéir à un maître étranger, forcèrent le roi Alphonse le Chaste de violer le serment de fidélité par lui prêté à Charlemagne, et ce fut le héros national, don Bernard de Carpio, qui tua de sa propre main Roland, le dernier survivant des douze pairs. Ici la tradition a évidemment altéré les faits; mais sa persistance rend la prétention qu'elle consacre vraisemblable, et peut, dans tous les cas, faire apprécier la nature des sentiments que Charlemagne trouva chez les chrétiens d'Espagne.

Quant à la tradition française, devenue plus tard européenne, grâce à la poésie du moyen âge, elle a fait de cette défaite illustre un des souvenirs les plus chers de notre gloire nationale. Elle a considéré Roncevaux comme le principal épisode, et Roland comme le héros de la lutte religieuse de la France chrétienne contre l'islamisme. Elle a voulu que Roland ait succombé sous les coups du roi Marsile de Saragosse, chef d'une armée de musulmans africains. Tel est le thème sur lequel un moine de Reims, appelé Turpin, écrivit une de ces légendes communes dans la littérature ecclésiastique du dixième siècle, où l'histoire servait de simple cadre à des récits poétiques. Cependant on peut dire que la poésie, en s'attachant au côté religieux de l'expédition de Charlemagne, en a plutôt agrandi qu'altéré les souvenirs. La tradition ainsi fixée se perpétua au moyen des chants des jongleurs, jusqu'au douzième siècle, où elle prit tout à fait la forme épique sous la plume du Normand Turold, l'auteur de la célèbre *Chanson de Roland*. Charlemagne et Roland étaient devenus à cette époque les types idéalisés des parfaits chevaliers chrétiens. Le douzième siècle était celui des croisades, et refaisait l'histoire à sa propre image. Plus tard, enfin, les chroniques de Saint-Denis, nos plus anciennes chroniques officielles, recueillirent la tradition à leur tour et la consacrèrent sans la discuter.

Elles racontèrent d'après le poëme la bravoure de Roland et ses grands coups d'épée; comment, assailli à Roncevaux, il s'était rompu les veines du cou en sonnant l'olifan pour appeler le secours de Charlemagne, et comment il avait eu en mourant la consolation de sauver sa bonne et sainte épée Durandal d'entre les mains des mécréants.

Il n'est guère douteux que Charlemagne ait tiré vengeance

de la trahison qui lui avait ainsi fait perdre un corps d'armée. Mais, au retour, il dirigea tous ses efforts contre la Saxe.

VI. — Les Saxons avaient profité de son absence pour brûler le fort de Lippstadt et ravager les bords du Rhin depuis Deutz jusqu'à Coblentz. Commandés par Witikind, qui venait de reparaître, ils faisaient au roi des Francs une guerre à peu près pareille à celle que les Gaulois avaient faite à César, dans des conditions qui présentaient une certaine analogie. Battus et dispersés chaque été, ils se reformaient par de sourdes conspirations durant les hivers. Mais la supériorité des Francs ne se démentit pas plus qu'autrefois celle des Romains.

Charlemagne consacra à la Saxe trois campagnes consécutives, de 778 à 780. Quoiqu'il évitât généralement les batailles, et que son grand talent consistât à organiser et faire mouvoir les armées, il livra plusieurs combats à l'ennemi et remporta deux victoires, à Badenfeld et à Bocholt, sur les confins de la Westphalie et de la Frise. Il occupa ensuite le pays de proche en proche, il pénétra dans le centre plus loin qu'il n'avait encore fait, et porta son camp jusque sur les bords de l'Elbe. Arrivé à cette frontière extrême de la Germanie, il reçut la soumission des Saxons orientaux, et régla les différends des tribus riveraines du fleuve avec les Slaves qui habitaient l'autre rive. En même temps il couvrit la Saxe de missionnaires qui en parcoururent jusqu'aux cantons les plus reculés. Ces missionnaires étaient la plupart des moines de Fulda; les plus célèbres furent l'Anglo-Saxon Willehad et le Frison Luitger. Il la divisa en diocèses, et y bâtit des églises et des monastères à côté des châteaux et des camps retranchés. Il y fonda huit évêchés qui donnèrent naissance aux premières villes de l'Allemagne du Nord; on compte dans le nombre Brême et Munster. Les églises, les évêchés reçurent de grandes donations territoriales; on obligea de plus les Saxons vaincus à leur payer la dîme. « Nous avons, dit Charlemagne dans un de ses édits, réduit le pays en province, selon l'antique coutume romaine, et nous l'avons partagé entre les évêques. » Les Francs accomplissaient alors l'œuvre que les Romains avaient tentée vainement au nord du Rhin, et ils allaient plus loin que les Césars, parce qu'ils trouvaient dans le christianisme un moyen d'assurer leur conquête et de civiliser les vaincus.

En 781, Charlemagne visita Rome. Il y fit sacrer par le Pape,

avec le cérémonial byzantin, ses deux fils puînés et encore très-jeunes, Pépin, comme roi d'Italie, Louis, comme roi d'Aquitaine ou d'Occitanie. On avait déjà vu sous les Mérovingiens de ces partages anticipés, qui rappellent ceux de l'empire de Dioclétien entre les Augustes et les Césars. L'usage devait trouver une application plus fréquente sous la seconde race, l'empire des Francs étant alors beaucoup plus étendu, et, par une conséquence naturelle, l'association des peuples qui le formaient moins compacte et moins homogène. Le but évident de Charlemagne était d'accorder une satisfaction à ceux de ces peuples qui avaient gardé une nationalité distincte.

Il y était même presque obligé. Il voyait l'Italie menacée et travaillée par les Grecs, qui restaient maîtres de Naples et du Midi, agitée par des mécontents, trop éloignée enfin de l'Austrasie pour n'avoir pas un gouvernement qui lui fût propre. Il voyait l'Aquitaine, à laquelle on avait joint sous le nom de marche ou marquisat de Gothie les pays gothiques récemment conquis sur les Sarrasins, menacée par les Basques, par les Arabes, et pleine des souvenirs de la lutte héroïque qu'elle avait soutenue sous Hunoald et Guaïfer. Il fallait d'ailleurs, avec la composition et le système de convocation des armées carlovingiennes, que chaque ancien royaume demeurât au moins un grand gouvernement militaire. Telles furent les raisons qui décidèrent Charlemagne à créer les vice-royautés d'Italie et d'Aquitaine. Les deux jeunes princes eurent pour capitales Pavie et Toulouse; mais, d'après l'usage de l'époque, ils ne s'y rendaient guère qu'aux occasions solennelles. Ils faisaient leur résidence ordinaire dans de grands domaines royaux où ils séjournaient alternativement, suivant les saisons. Pour plaire aux Aquitains, on fit porter au petit roi Louis leur costume national. Chacun des deux gouvernements eut non-seulement une armée, mais une cour composée de conseillers choisis et d'agents administratifs particuliers, chargés de garder les frontières, d'aménager les domaines royaux, de remplir enfin les différents services publics.

En 782, le gouvernement de la Saxe fut réglé dans un champ de mai, tenu aux bords de la Lippe. On y introduisit la division en comtés, qui existait en Austrasie, et on choisit pour comtes quelques-uns des hommes les plus considérables du pays. Mais cette mesure, destinée à consolider l'ordre nouveau, fut encore l'occasion d'un soulèvement. Chaque fois que Charlemagne repassait le Rhin, son insaisissable adversaire, Witikind, sortait

tout à coup des retraites du Nord. Après l'assemblée des bords de la Lippe, il reparut, et il évoqua tous les souvenirs nationaux que les conquérants prétendaient effacer. Autant qu'on en peut juger par le récit des poëmes chrétiens et des chroniques franques, il parvint à réunir sous un commandement unique les tribus qui jusque-là avaient agi et combattu isolément. La guerre s'était à peu près bornée jusque-là pour les Saxons à des agressions répétées contre les terres des Francs et contre les églises, pour les Francs à une occupation militaire et religieuse du territoire ennemi. Cette fois la Saxe se leva tout entière, et Witikind rallia ses défenseurs au moment suprême, comme Vercingétorix avait rallié autrefois ceux de la Gaule. Dès que l'insurrection nationale éclata, une foule de nouveaux convertis abjurèrent; on chassa les prêtres ainsi que les comtes institués par le roi; quelques-uns furent égorgés. Une armée franque, envoyée pour châtier les rebelles, fut presque exterminée au pied du mont Sonnethal, près du Weser.

Charlemagne convoqua tout l'hériban, en prit le commandement en personne, et punit le meurtre de ses missionnaires et de ses comtes par un grand exemple. Il ne put atteindre Witikind, qui lui échappa encore, mais il s'empara de quatre mille cinq cents révoltés, qui furent jugés martialement et eurent la tête tranchée au camp de Verden, sur l'Aller. C'est à tort que quelques historiens ont mis en doute la réalité de cette exécution, attestée de la manière la plus formelle par Éginhard et les documents contemporains. Elle était d'ailleurs conforme aux usages militaires du temps. Le massacre des prisonniers était de droit, quoiqu'on le considérât déjà comme de droit rigoureux et que le christianisme y vît une atteinte à l'humanité[1].

La guerre, ayant pris plus d'extension, dut être poursuivie avec des forces plus considérables et une vigueur nouvelle. La campagne de 783 fut la plus laborieuse. Charlemagne y remporta deux victoires, l'une dans le canton de la haute Lippe, le *Teutoburgensis Saltus,* à Detmold ou Théotmal, près d'une montagne consacrée à Teut, l'ancienne divinité germanique; l'autre sur les bords de la Hase, un des affluents de l'Ems supérieur, au nord d'Osnabruck. Cette dernière fut décisive. Les

[1] Carloman, frère de Pépin le Bref, avait de la même manière fait massacrer des prisonniers allemands, après une rébellion.

Saxons, commandés par Witikind, furent mis en pleine déroute, et la Saxe put être considérée comme reconquise.

Le roi s'avança, par la Thuringe et la vallée de la Saale, jusqu'aux bords de l'Elbe, et employa encore deux campagnes à parcourir dans toute leur étendue les plaines traversées par ce fleuve. L'hiver même ne l'arrêta pas. Retiré à Ehresbourg, dans la citadelle qu'il avait fortifiée, il envoyait des *scaras*, c'est-à-dire des détachements ou colonnes mobiles [1], fouiller le pays en tous sens, malgré le froid. On ne faisait aucun quartier à ceux qui résistaient : ils étaient impitoyablement passés au fil de l'épée; cabanes, villages, tout était livré aux flammes.

Enfin la loi de la conquête fut promulguée en 785, au champ de mai de Paderborn. On fit disparaître jusqu'à la dernière trace de l'organisation ancienne des tribus. On força les Saxons, sous peine de mort, à ne reconnaître d'autres chefs que les comtes et les *missi*, ou envoyés royaux; à n'avoir d'assemblées que celles qui seraient présidées par ces envoyés; à renoncer à toutes les cérémonies de l'ancien culte, pour se faire baptiser dans l'année avec leurs enfants et leurs serviteurs. Le même capitulaire qui leur imposait ces obligations régla de nouveau la dotation des églises, dotation composée, en premier lieu, d'une quantité de terres et d'un nombre de serviteurs déterminé; en second lieu, de dîmes, au payement desquelles on assujettit tous les habitants du territoire, nobles ou non nobles. Pour toutes les violations de la loi, quelles qu'elles fussent, il n'y eut qu'une peine : la mort.

Les rigueurs, ou, pour parler plus justement, les cruautés de Charlemagne rappellent celles de César dans une guerre semblable; mais, si elles s'expliquent par la perfidie des vaincus et par le besoin de garantir la sécurité des vainqueurs, elles eurent un caractère plus odieux, parce qu'elles fondèrent sur des ruines la religion de paix et de charité destinée à régénérer l'Allemagne du Nord, et qu'elles firent à la Saxe chrétienne un baptême de sang. Aussi ces lois impitoyables ne s'établirent-elles pas sans protestations. Le célèbre Alcuin, entre autres, s'efforça d'en abréger la durée, et de faire succéder à un système barbare un autre système plus doux et plus conforme aux lois de l'Évangile.

Cette année même (785), Witikind, renonçant à prolonger une lutte devenue impossible, et acceptant les sûretés qui lui étaient offertes, se présenta au palais d'Attigny-sur-Aisne, y

[1] Scara, allemand : *Schaare*.

rendit son épée et demanda le baptême. On put alors considérer la guerre de Saxe comme finie. Le pays devait encore s'agiter longtemps, mais cette agitation ne pouvait plus être dangereuse. Le succès était complet. Charlemagne avait porté sa frontière jusqu'à l'Elbe et achevé l'assimilation de la Germanie à ses autres États.

VII. — Cependant la gloire de ces campagnes était payée un prix élevé. Il fallait appeler sans cesse les hommes libres dans les camps et imposer à la nation des charges énormes. Bien qu'on s'efforçât de rendre la répartition des contingents plus juste, plus régulière, le chiffre en était excessif. Les contrées les plus récemment soumises, comme l'Aquitaine, l'Italie, la Germanie, se plaignaient de fournir continuellement des soldats. Des plaintes on en vint aux complots. Une première conspiration fut tramée, en 785, dans la Franconie et la Thuringe, pays voisins du théâtre ordinaire de la guerre. Les coupables, qui comptaient dans leurs rangs les principaux seigneurs thuringiens, furent exilés et privés de leurs biens.

L'agitation régnait aussi aux extrémités de l'empire, dans les pays qui avaient conservé leurs chefs particuliers.

Les Bretons se soulevèrent; ils furent battus en 786 par le sénéchal Audulfe. On leur enleva plusieurs châteaux et lieux forts qui leur servaient de retraite au milieu des marais [1], et on les força de payer les tributs auxquels ils se refusaient. Le comte Guy, commandant de la marche de Bretagne, acheva quelque temps après de soumettre la Péninsule, qui n'avait jamais été subjuguée tout entière [2]. Il apporta à Charlemagne un faisceau d'armes sur lesquelles étaient gravés les noms des principaux chefs armoricains.

En Italie, le duché de Bénévent, protégé par sa forte situation dans les Abbruzzes et mettant à profit la proximité des provinces grecques, était un foyer d'intrigues où s'agitaient les derniers partisans des rois lombards, assistés sous main par la cour de Constantinople. Le duc Arégise prenait le titre de prince et agissait en souverain indépendant. Charlemagne voulut marcher en personne contre lui; il l'intimida par sa seule

[1] *Annales de Saint-Nazaire.* « Cum multis castellis et firmitatibus eorum in locis palustribus. »

[2] « Tota Britannorum provincia, quod nunquam antea fuerat, à Francis subjugata est. » *Annal. Einhardi.*

présence, et lui imposa sans difficulté un serment de fidélité, des otages et la démolition de ses places. Une campagne rapide, à la fin de l'année 786, assura de ce côté la paix de l'Italie et de l'empire.

Mais les menées d'Arégise étaient loin d'être isolées. Il s'entendait avec Tassilon, duc de Bavière. Ce dernier, cousin de Charlemagne et le plus puissant de ses vassaux, était las d'une dépendance qui prenait chaque jour le caractère plus marqué d'une sujétion rigoureuse. Il avait avec le roi des contestations perpétuelles relatives à l'exercice de ses droits de souveraineté. C'était à lui que s'adressaient tous les mécontents de la Thuringe ou de la Saxe, de Bénévent ou de l'Italie. Il entretenait des relations suivies avec Irène, impératrice de Constantinople. Les Grecs, alarmés de l'ambition de Charlemagne, appréhendant la réalisation prochaine de projets faciles à deviner, et hors d'état d'entreprendre une guerre ouverte avec des forces de plus en plus réduites, employaient la ruse et la perfidie, les seules armes qui leur restassent, et agitaient l'Italie et l'Allemagne. Tassilon écoutait ces sollicitations; mais, soit prudence, soit faiblesse, soit irrésolution de caractère, il ne se déclarait pas et gardait une attitude qui ne pouvait que le compromettre. Surpris par la soumission rapide du duc de Bénévent, il ne sortit pas pour cela de cette espèce de réserve et de neutralité, pria le pape de régler comme médiateur ses différends avec le roi, et refusa de se rendre en 787 à la diète de Worms, où il était appelé. Charlemagne résolut alors de marcher contre la Bavière comme il avait marché contre le duché de Bénévent. Tassilon se décida tardivement à venir à Augsbourg, où il renouvela son serment de fidélité; mais il continua ses intrigues avec les Grecs, les Barbares et même les païens qui l'avoisinaient.

Ces païens étaient les Avares ou Huns. On désignait indifféremment sous ces deux noms le peuple formé du mélange des anciens Huns d'Attila avec la tribu des Avares, qui était venue les renforcer vers le milieu du sixième siècle. Ce peuple, maître de l'ancienne Dacie de Trajan et de la province romaine de Pannonie (Hongrie actuelle), avait pour frontières, au midi le Danube et la Save, au nord les Carpathes; à l'ouest, il s'était étendu jusqu'à la rivière d'Ens, et il avait fait de toute cette contrée, cultivée et riche autrefois, une sorte de désert. Il avait réduit en servitude les Slaves, les Vendes et les autres tribus d'origines diverses qui s'y trouvaient éparses. Campé au milieu

d'elles comme une aristocratie conquérante, ou plutôt comme une armée barbare, il ne cessait de piller les États voisins; il inquiétait surtout l'Italie du Nord et les provinces limitrophes de l'empire grec. Les Huns n'habitaient point de villes; ils avaient détruit ou laissé tomber en ruines les anciennes cités romaines de la Pannonie; ils avaient seulement formé sur plusieurs points de vastes camps fortifiés, composés de plusieurs enceintes concentriques, et appelés par les Germains du nom de *rings*, ou cercles. C'était là qu'ils renfermaient leurs tentes avec les trésors, fruits de leurs pillages.

Au temps de Charlemagne, ils étaient encore très-redoutés, quoique leur puissance commençât à décliner, que des colonies de Serbes et de Bulgares, établies par les Grecs sur leurs frontières, eussent arrêté leurs incursions au midi, et qu'à l'ouest les Bavarois, prenant l'offensive, les eussent rejetés peu à peu de l'Enns sur la Leytha, puis sur le Raab. Le voisinage et de longues hostilités avaient créé entre eux et les Bavarois des haines toutes particulières. Mais Tassilon, qui voulait conquérir sa propre indépendance et probablement fonder celle de la Germanie, vit en eux un instrument utile, et résolut de les armer pour la réalisation de ses desseins. Charlemagne fut bientôt instruit de ces intrigues par ceux des seigneurs bavarois qu'effrayait une alliance avec les païens. Il cita le duc de Bavière à une diète qui se tint, en 788, à Ingelheim, près de Mayence.

Tassilon y fut arrêté, convaincu d'avoir ourdi, avec les Huns et les Grecs, une conspiration à laquelle devait se rattacher un double soulèvement de la Germanie et de l'Italie; enfin déclaré coupable de lèse-majesté. On lui fit grâce de la vie, mais on le dépouilla de l'habit séculier et on le relégua dans un monastère. Le même châtiment fut infligé à ses fils et à sa femme Liutberge, fille de Didier, roi des Lombards. C'était à elle qu'on imputait la pensée et la trame du complot. Ainsi finit la dynastie des Agiloltingen, qui gouvernait héréditairement la Bavière depuis plus de deux siècles. Le pays fut divisé en comtés, confiés à des officiers royaux. Ce système, établi déjà dans la Franconie, l'Allemanie et la Saxe, fut étendu à toute la Germanie. Les Carlovingiens semblent s'être montrés jaloux des petites dynasties germaniques héréditaires; cependant, malgré la quantité de princes et de princesses de ces dynasties qu'ils enfermerent dans des monastères, ils ne les supprimèrent pas toutes, et celles qui se maintinrent demeurèrent secrètement hostiles à

leur empire, en attendant qu'elles concourussent à le démembrer.

Le complot que Tassilon avait formé échoua complétement. Deux armées de Huns parurent sur les frontières de la Bavière et du Frioul, mais les seules milices bavaroises et italiennes suffirent pour les repousser. Les Grecs, étant entrés en campagne dans l'Italie méridionale, y furent battus. Les Francs saisirent cette occasion de s'étendre sur les bords de l'Adriatique par l'occupation des deux duchés d'Istrie et de Liburnie, et portèrent de ce côté leur frontière aux Alpes Juliennes, qui leur ouvraient la vallée de la Save.

L'année 789 fut consacrée à une autre extension des frontières, du côté des Slaves. Les Francs, alliés de deux peuples Slavons, les Abotrites, habitants du Mecklembourg actuel, et les Sorabes, établis entre la Saale, l'Elbe et l'Erzgebirge, occupèrent le territoire intermédiaire des Wiltzes ou Wéladaves, c'est-à-dire le Brandebourg actuel, et y levèrent des tributs.

VIII. Charlemagne voulait tirer des agressions des Huns une éclatante vengeance. Il fit en 790 les préparatifs d'une grande expédition pour laquelle il convoqua à Ratisbonne, au printemps suivant, les milices de tous ses États, l'Aquitaine seule exceptée, à cause de l'éloignement. On réveilla partout les souvenirs de l'invasion d'Attila, de ses dévastations et de ses barbaries, fabuleusement exagérées par la crédulité et l'ignorance populaires. La guerre, entreprise contre des païens, fut représentée comme une guerre sainte.

En 791, au jour fixé, Charlemagne partit de Ratisbonne, à la tête du principal corps d'armée, qui s'avança par la rive gauche du Danube. Un autre corps, composé des Thuringiens, Frisons et Saxons auxiliaires, marchait par la rive droite; des convois de bateaux descendaient le fleuve et portaient les approvisionnements nécessaires. Au passage de l'Ens, le roi fit célébrer des litanies et ordonna un jeûne de trois jours. Il délogea ensuite les Huns des positions qu'ils avaient occupées au mont Kahlenberg, pendant que l'armée du nord forçait le passage de la Kamp, dont le cours marquait la limite des Bavarois. Les deux armées enlevèrent encore différentes fortifications élevées sur le Raab et le Waag, passèrent ces deux rivières et occupèrent les grandes îles du Danube. Mais on ne put amener l'ennemi à combattre en rase campagne, et la cavalerie perdit

presque tous ses chevaux dans les terres marécageuses situées au delà du Raab.

Dans le même temps une autre armée, formée d'Italiens et de Slaves méridionaux, ces derniers animés d'une haine de race contre les Huns leurs oppresseurs, entrait dans la Hunnie par la vallée de la Save, sous les ordres du jeune Pépin, roi d'Italie, et enlevait un des rings. Malgré ce succès, Charlemagne s'arrêta, se contenta d'assurer les positions qu'il occupait, et ajournant son plan de conquête, évita de s'engager dans la grande plaine du Danube et de la Theiss.

Les conspirations continuaient à l'intérieur. Pendant que le roi passait l'hiver à Ratisbonne, à portée du théâtre de la guerre, un clerc de la cathédrale vint lui en révéler une qui était tramée contre sa vie même. Les conjurés étaient puissants; ils avaient séduit un de ses fils, Pépin, qu'on appelait Pépin le Bossu. Ce prince, dont la mère avait été répudiée et dont la naissance avait été considérée comme illégitime, se plaignait de n'avoir reçu ni apanage ni commandement. Charlemagne fit saisir et juger les coupables. Une assemblée prononça contre les plus considérables la peine de mort, et contre les autres celle de l'exil avec confiscation des biens. Pépin eut les cheveux rasés et fut enfermé au monastère de Saint-Gall.

La révolte menaçait partout. On la craignait d'abord en Italie, où Grimoald, fils d'Arégise, avait été investi du duché de Bénévent. Grimoald s'était uni aux Francs contre les Grecs, mais on voulait qu'il démantelât ses places fortes; il était d'ailleurs petit-fils de Didier par sa mère, et il pouvait un jour prétendre à la couronne de fer. Sa situation était la même en Italie que celle de Tassilon dans la Germanie. Il devait désirer l'indépendance et chercher à reconstituer un jour le royaume des Lombards à son profit. L'ordre fut donné aux deux vice-rois d'Italie et d'Aquitaine, aux jeunes Pépin et Louis, d'unir leurs forces, de pénétrer dans le duché de Bénévent, et de prendre vis-à-vis du duc de nouvelles sûretés, ce qu'ils firent après une campagne laborieuse.

Le mécontentement couvait aussi dans la Saxe. Les Saxons se plaignaient de payer les dîmes et de fournir des contingents pour des guerres éloignées. Ils se soulevèrent, commencèrent par dévaster et brûler, selon leur usage, plusieurs établissements religieux, puis se jetant sur un corps de soldats austrasiens qui traversait leur pays, commandé par le comte Théo-

doric, un des meilleurs officiers de Charlemagne, ils le surprirent et le taillèrent en pièces à Rustringen, près du Weser. Vainqueurs, ils reformèrent leurs trois anciennes ligues des Westphaliens, des Ostphaliens et des Angriens, et s'allièrent aux Avares et aux Wéladaves. Le roi transporta sa résidence ordinaire tantôt à Wurtzbourg et tantôt à Francfort-sur-le-Mein, où il séjourna plusieurs années, pour surveiller les mesures qu'exigeait la pacification de la Saxe, y maintenir ou y rétablir de gré ou de force l'organisation administrative des comtés, et y entreprendre de grands travaux. Parmi ces travaux étaient un pont sur l'Elbe, un autre à Mayence, et le percement d'un canal qui devait unir la Rednitz, affluent du Mein, à l'Altmühl, affluent du Danube, afin d'ouvrir une communication entre la mer du Nord et la mer Noire à travers tout le continent européen. C'eût été une grande chose que de rétablir une route commerciale entre l'Occident et l'Orient, dont les anciennes relations maritimes étaient à peu près détruites; mais l'entreprise présentait des difficultés dont la science des ingénieurs du temps ne put triompher : il fallut abandonner les travaux.

Charlemagne se proposait toujours d'achever la ruine des Huns, convaincu que, malgré leur agilité à se dérober aux poursuites, ils ne résisteraient pas longtemps à des troupes régulières, disciplinées, pourvues de munitions et d'un matériel de guerre; qu'il réussirait enfin à les forcer dans leur ring royal. Il les savait livrés depuis la guerre de 791 à une véritable anarchie. Les khans se tuaient les uns les autres, et l'un d'eux, nommé Thudun, offrait d'embrasser le christianisme avec ses sujets, si les Francs le soutenaient dans ses prétentions contre des rivaux.

Charlemagne envoya dans la Hunnie une armée d'Italiens et de Bavarois, sous la conduite de Pépin, roi d'Italie, et d'Herric, duc de Frioul, en 796. Cette nouvelle campagne ne présenta pas les mêmes difficultés que la première; car le coup principal était déjà porté. Pépin passa le Danube, ainsi que la Theiss, et enleva, au delà de cette rivière, le ring royal, le plus grand de tous, qui comprenait neuf enceintes circulaires, dont chacune exigeait un siége, et dont la dernière avait extérieurement douze ou quinze lieues de tour. On y trouva tant d'or et d'argent, que les Francs, suivant Éginhard, furent rapidement enrichis, et qu'il en résulta une perturbation monétaire dans l'empire. La quantité des métaux précieux qui circulaient dans l'Occident ne subissait en temps ordinaire que bien peu de

variations; on comprend, dès lors, l'effet soudain que dut produire l'ouverture des réserves accumulées par les Tartares. Charlemagne voulut qu'une partie de ces richesses servît à solder les services militaires de ses vassaux et devînt le prix de leurs nombreuses campagnes. Il reçut solennellement les dépouilles des Huns, apportées par le jeune Pépin à Aix-la-Chapelle, qu'il destinait à être la capitale de ses Etats, et où il faisait alors élever un palais magnifique, entouré d'autres monuments.

Les Huns étaient soumis. Le khan Thudun et plusieurs grands de la nation embrassèrent le christianisme. L'évêque de Salzbourg, Arnon, reçut la mission de les catéchiser. Charlemagne garda la Pannonie et le pays au nord du Danube jusqu'au Vaag; il y établit la même division en comtés que dans le reste de ses États, et en fit occuper toutes les positions militaires. Il ne laissa à Thudun, devenu son vassal, que la contrée située à l'ouest du Vaag et de l'ancienne frontière romaine. Les tribus slaves ayant la plupart profité des défaites des Huns pour secouer le joug, on ne vit plus se former, à cette extrémité des États carlovingiens, de puissance nouvelle avant l'apparition des Hongrois, qui eut lieu un siècle plus tard.

Charlemagne s'était fait construire également une résidence au cœur de la Saxe, à Neuhéristal, sur le Weser. Il voulut y passer une année, et il profita de ce séjour pour pacifier les cantons voisins des bouches de l'Elbe, conclure des alliances avec les chefs des tribus slaves ou germaniques qui habitaient au delà du fleuve, conférer à ces chefs une investiture ou leur faire des dons de terres, élever enfin sur la frontière de la Saale, de l'Elbe et de l'Eider des forts qui donnèrent plus tard naissance à des villes, entre autres à celles de Magdebourg et de Hambourg.

Les moyens ordinaires de répression ne suffisant pas pour assurer l'obéissance du nord de la Germanie, il en employa d'autres qui n'étaient pas moins rigoureux. Il se fit livrer des otages par les principales familles. Il ne cessa, pendant plusieurs années, de transplanter des colonies saxonnes dans la Gaule et l'Italie; il en établit particulièrement dans la Flandre maritime. Il enleva ainsi à certains cantons de la Germanie jusqu'au tiers de leurs habitants, qui furent remplacés par des colons tirés de la France ou du pays des Slaves [1]. Il suivit le

[1] Waitz, t. III, c. II.

même système à l'égard des Huns, et envoya des colonies de Bavarois et de Slaves sur plusieurs points de l'ancienne Pannonie. Enfin il bâtit des monastères et des villes. Les Saxons conservèrent leurs usages privés et leurs lois nationales, comme tous les autres peuples des États carlovingiens, mais ils furent soumis comme eux au droit public des Capitulaires, et n'eurent plus d'autres juges que les juges royaux. La Saxe fut assimilée peu à peu aux autres pays de la monarchie. Cette œuvre fut accomplie par les capitulaires de 797 et de 803, qui effacèrent quelques-unes des rigueurs de la loi martiale de 785, et furent préparés dans des assemblées auxquelles assistèrent un grand nombre de députés saxons. Ainsi Charlemagne acheva complétement d'organiser sa principale conquête, et c'est pour cela qu'il a été considéré par la tradition germanique comme le créateur et le père de l'Allemagne moderne.

IX. — Quoique l'organisation de la Saxe et de la Hunnie fût sa grande préoccupation, il ne pouvait perdre de vue une autre frontière non moins agitée, celle de l'Espagne. Son activité politique était égale à son activité militaire, et l'une et l'autre croissaient en raison de l'extension de ses États. Il est fort à regretter que nous n'ayons pas aujourd'hui les moyens de faire une étude complète de ses travaux et de ses combinaisons, et que nous soyons réduits, pour les connaître, à des documents aussi imparfaits que les chroniques, ou d'un laconisme aussi désespérant que la biographie écrite par Éginhard.

L'Aquitaine avait été constituée en royaume particulier, l'an 781. Le plus jeune des fils de Charlemagne, Louis, alors âgé de trois ans, était venu en prendre solennellement possession, accompagné d'un cortége royal. Outre les duchés ou commandements militaires établis dans l'Aquitaine proprement dite, on avait créé deux marquisats ou commandements des frontières, pour la Gothie, c'est-à-dire l'ancienne Septimanie, et pour la Vasconie, ou le pays qui s'étend des Pyrénées à la Garonne. Les milices du royaume étaient particulièrement destinées à combattre les Arabes, qui inspiraient aux habitants du midi de la France les mêmes craintes et les mêmes haines qu'aux chrétiens d'Espagne. Quant aux villes soumises en 778 entre les Pyrénées et l'Èbre, on ignore si elles étaient retombées au pouvoir du kalife de Cordoue, ou si les émirs, qui avaient prêté serment de fidélité à Charlemagne, avaient profité de

l'éloignement pour redevenir indépendants de fait. Quoi qu'il en soit, Girone était la seule dont les Francs eussent continué d'être entièrement maîtres.

En 788, l'année de la conspiration et du procès de Tassilon, Hescham, second kalife ommiade de Cordoue, étant parvenu à rétablir à peu près l'unité de l'Espagne musulmane, voulut reprendre l'œuvre interrompue des conquêtes de l'islamisme. Aussitôt les hostilités recommencèrent entre les Arabes et les chrétiens, dans la région des Asturies et des Pyrénées. Elles devinrent sérieuses en 792, pendant l'absence du roi Louis, qui avait conduit les milices d'Aquitaine en Italie et uni ses forces à celles de son frère Pépin contre le duché de Bénévent. Le kalife prêcha la guerre sainte. L'effroi se répandit chez les chrétiens de la vallée de l'Èbre; un grand nombre d'entre eux prit la fuite et chercha un asile sur le versant français des Pyrénées. Abd-el-Melik, lieutenant d'Hescham, enleva Girone aux Francs, en 793, passa les monts, dévasta la Septimanie, et mit Narbonne au pillage. Le butin qu'y firent les Arabes fut si considérable, que son produit servit à bâtir la grande mosquée de Cordoue. Guillaume le Pieux, comte de Toulouse et lieutenant du roi Louis, voulut couper la retraite à l'ennemi, mais ses forces étaient insuffisantes. Il fut battu près de l'Orbieu. Les musulmans se retirèrent librement avec leurs captifs et le fruit de leurs pillages. Ils eurent soin d'occuper et de garder les passages qui menaient d'Espagne en France.

Les Francs ne purent réparer ce revers immédiatement. Ils ne reprirent l'offensive qu'en 797, l'année qui suivit la soumission des Huns. Ils profitèrent alors de la mort du khalife Hescham, des divisions qui recommençaient parmi les émirs au début d'un règne nouveau, et de quelques succès remportés par les princes goths des Asturies. Ils délivrèrent la Septimanie des bandes musulmanes qui la parcouraient, puis s'avancèrent en les poursuivant jusqu'à l'embouchure de l'Èbre, et reçurent la soumission de plusieurs walis ou gouverneurs arabes. En 798, Louis et Guillaume le Pieux s'étant concertés avec le roi des Asturies, Alfonse, qui marchait de son côté sur Lisbonne, entreprirent une nouvelle campagne dont le résultat fut de constituer une marche de Gothie, non plus en deçà, mais au delà des Pyrénées, entre ces montagnes et l'Èbre, dans l'ancienne Espagne citérieure des Romains. Les Aquitains y occupèrent quatre villes : Girone, Ausone ou Vic, Cardone et

Castro-Serra, dont ils relevèrent les murailles à demi détruites. Ils reçurent aussi le serment de fidélité des walis qui commandaient à Barcelone, à Huesca et à Pampelune.

Ainsi Charlemagne étendait de tous côtés sa frontière; il refoulait également à l'est les hordes tartares idolâtres, et au sud les musulmans d'Espagne. Il régnait depuis trente-deux ans, et il avait rendu ou conquis à l'Église de très-vastes territoires, quand le Pape lui mit sur la tête la couronne impériale d'Occident.

X. — En 799, une circonstance fortuite obligea Léon III, successeur d'Adrien Ier, à faire encore appel au roi des Francs. Il fut victime d'un guet-apens à Rome même; des hommes armés se jetèrent sur lui pendant la procession de la fête de saint Marc, le dépouillèrent des ornements sacrés, le maltraitèrent et l'enfermèrent dans un couvent. Les auteurs de ce coup de main étaient deux officiers de l'Église, Paschal et Campulus, qui prétendaient avoir éprouvé un déni de justice et cherchaient à se venger.

Léon III fut délivré presque aussitôt; mais il ne voulut pas être plus longtemps exposé à de pareils affronts. Il s'enferma dans l'église de Saint-Pierre, ne consentit à sortir de cet asile inviolable qu'après avoir obtenu une garde du duc de Spolète, et, mécontent d'une réparation incomplète, résolut d'aller trouver Charlemagne au fond de la Saxe. Il parut dans une diète tenue à Paderborn, au milieu des conquêtes nouvelles du christianisme, et y demanda justice de ses ennemis.

Le roi lui donna un cortége d'évêques et de seigneurs, au milieu desquels il rentra en triomphe au palais de Latran.

Charlemagne ne tarda pas à les suivre. Il laissa le commandement de ses armées à des lieutenants, quitta Aix-la-Chapelle, alla visiter Saint-Martin de Tours, où il prit les conseils d'Alcuin, et se rendit à Rome avec tous ses fils. C'était la troisième fois qu'il s'y montrait. Il y fit une entrée solennelle au mois de novembre de l'an 800.

Le Pape rétabli voulut se soumettre à un véritable jugement; il attesta, par serment, devant une réunion d'évêques et de grands personnages de France et d'Italie, que les accusations portées contre lui étaient fausses; nous ignorons en quoi elles consistaient. Son bon droit fut reconnu. Ses adversaires furent condamnés à la perte de la vie et des biens; cependant

il intercéda en leur faveur, et fit commuer leur peine en celle de l'exil. Quelques jours après cet arrêt, aux fêtes de Noël, le roi, qui venait de recevoir du patriarche de Jérusalem les clefs du Saint-Sépulcre et du Calvaire, se présenta en grande cérémonie pour assister aux offices dans l'église de Saint-Pierre. Comme il était agenouillé sur les marches de l'autel de l'apôtre, le Pape lui posa sur le front la couronne impériale d'Occident, et le peuple romain, fidèle à l'usage des anciennes acclamations, s'écria d'une voix unanime : « A Charles Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! »

Les écrivains officiels, comme Éginhard, attribuent uniquement à Léon III la pensée du rétablissement de l'empire, prétendent qu'il avait seul préparé cette scène, que Charlemagne n'y était pour rien, et qu'il eût craint de blesser la cour de Constantinople.

Rien n'empêche d'admettre que le Pape ait eu cette pensée le premier, car il était intéressé à sortir de la situation fausse où il se trouvait à Rome. Dans les Romagnes (Exarchat et Pentapole) il était souverain ; mais à Rome il n'avait qu'une autorité et une juridiction partagées avec le municipe et avec le patrice. Système vicieux, d'où naissaient des conflits et des désordres, comme celui dont Léon III venait précisément d'être victime. D'ailleurs, en donnant le titre de patrice au roi des Francs, on avait conservé la souveraineté des empereurs grecs, ce qui était une anomalie, et ce qui eût singulièrement compliqué le gouvernement, si cette souveraineté eût été autre chose qu'un vain mot. Dans de pareilles conditions, couronner Charlemagne empereur d'Occident, c'était pour Léon III établir l'ordre dans la ville, y supprimer les conflits de juridiction. et assurer une protection sérieuse au saint-siége. C'était, il est vrai, achever de rompre avec les Grecs; mais, en fait, la rupture était accomplie depuis près de cinquante ans. Elle l'était si bien, que le maintien de la souveraineté de la cour de Constantinople, depuis Étienne III, est devenu un véritable problème historique, et a pu inspirer des doutes à quelques auteurs.

Voilà pour le Pape et les Romains. Mais Charlemagne aussi avait désiré l'empire; le peu qu'on sait de sa diplomatie indique, à n'en pas douter, que c'était pour lui un but poursuivi depuis longtemps. Empereur d'Occident, il cessait d'être, aux yeux

des Romains et des Italiens, un protecteur ou un conquérant. Il acquérait à leur obéissance un titre nouveau et très-supérieur. Il devenait pour eux le souverain de droit, le successeur de César et de Constantin, l'héritier d'une tradition séculaire.

Peut-être ne trouvait-il pas un moindre avantage à frapper l'imagination de ses autres sujets par l'éclat d'une dignité dont trois siècles n'avaient pas détruit le prestige. On sait quel prix avaient mis les premiers rois francs à obtenir des titres romains, et à faire légitimer, consacrer leurs pouvoirs par la cour de Constantinople. Tous s'étaient efforcés de renouer ainsi la chaîne des temps; Charlemagne pouvait le faire, et le faire avec plus de vérité. Il se voyait maître des provinces les plus considérables de l'ancien empire d'Occident. La Germanie compensait celles qu'il ne possédait pas. Il exerçait une sorte de protectorat sur les petits rois de l'Espagne ou de la Grande-Bretagne. Quoi de plus naturel qu'il désirât le sceptre, le diadème et le globe impérial, c'est-à-dire ces attributs de la puissance extérieure qui devaient le faire reconnaître par l'Europe entière pour ce qu'il était déjà en réalité, l'égal du souverain de Constantinople, et le supérieur de tous les autres rois ou princes de l'Occident.

Il était donc trop intéressé à ce grand acte pour ne pas l'avoir préparé, sauf à ménager la susceptibilité des Francs; car si ces derniers devaient contempler avec une certaine fierté la reconstitution de l'empire, qui était leur ouvrage, c'était à la condition d'y conserver la prépondérance. Charlemagne eut soin de n'abandonner ni son premier titre de roi des Francs, ni sa résidence d'Aix-la-Chapelle, et de rester fidèle aux usages, à la langue, au costume même de la nation.

Le rétablissement du trône impérial d'Occident fut la dernière consécration de l'alliance intime contractée depuis un demi-siècle entre le saint-siége et la dynastie carlovingienne. Cette alliance, qui avait valu aux deux puissances tant d'avantages réciproques, parut scellée d'une manière indissoluble.

Il est difficile d'apprécier aujourd'hui les calculs et les espérances que formèrent les contemporains; mais on peut affirmer qu'ils ne restèrent pas témoins indifférents d'un événement de cette importance. Les hommes qui faisaient alors l'opinion ou qui la dirigeaient, étaient la plupart des clercs instruits, lettrés, élevés dans la *chapelle* de Charlemagne, et appelés par lui à remplir les grandes charges du gouvernement. Ces hommes

avaient des principes arrêtés sur les rapports des pouvoirs temporels et spirituels, sur la nature et les conditions de leur concours réciproque. Ils professaient au sujet du saint-empire et de sa mission civilisatrice ou religieuse, des théories qui n'étaient pas entièrement neuves, mais qui paraissaient mieux justifiées que par le passé, et dont les circonstances favorisaient l'application. Ils voulaient l'unité politique de l'Occident, parce qu'ils la jugeaient nécessaire pour mieux faire pénétrer l'esprit du christianisme dans la société, dans le gouvernement, dans les lois. Ils voulaient que le prince, mettant ses armes au service de l'Église, étendît et propageât la religion dans la partie de l'Europe qui était encore païenne et barbare. Ces idées, alors très-naturelles, étaient aussi répandues d'une manière très-générale. Charlemagne et les laïques les partageaient. Charlemagne n'y voyait pour son gouvernement qu'un appui et une arme, nullement un danger. Il s'en servit même pour exercer une autorité encore plus directe sur le clergé de ses États, se fondant sur certaines prérogatives que l'Église avait attribuées autrefois aux empereurs chrétiens en les appelant évêques de l'extérieur.

On ne fit aucun concordat, aucun acte nouveau propre à régler et à limiter l'action réciproque des deux pouvoirs. Mais, dans un moment où l'alliance du sacerdoce et de l'empire semblait aussi étroite, il n'était nullement possible de prévoir qu'à un jour d'ailleurs éloigné il naîtrait, de la complexité même des rapports établis entre eux, une rivalité également dangereuse pour l'Église et pour l'Europe.

XI. — Charlemagne est un des hommes les plus complets qui aient existé. Il a réuni tous les genres de grandeur. Il a été grand par les armes, par la politique, par les lois. Peut-être est-il difficile de se faire aujourd'hui une juste idée de son génie militaire, car nous ignorons presque tous les détails de ses campagnes; mais nous savons qu'il dut ses succès et ses conquêtes moins encore à la force numérique de ses armées qu'à leur bonne organisation, et à l'habileté et la rapidité avec lesquelles il les faisait mouvoir d'une extrémité à l'autre de son empire. Son génie de gouvernement est plus facile à apprécier; les Capitulaires sont restés et nous le font admirablement connaître. D'ailleurs les Francs avaient eu déjà des princes guerriers, comme Clovis et Charles Martel. Ils n'avaient pas eu

encore de véritables hommes de gouvernement, dans le sens étendu que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

Jusque-là les rois faisaient peu de lois et d'édits. Ils étaient jaloux de leurs pouvoirs, désireux de s'assurer des ressources, ambitieux pour eux-mêmes ou pour la nation; mais ils se préoccupaient peu des intérêts matériels ou des besoins moraux des peuples, et ils laissaient plus ou moins à l'Église le soin d'améliorations et de réformes que nous sommes habitués à considérer comme le premier devoir des gouvernements. D'un autre côté, l'Église n'était pas souveraine, et malgré son activité, malgré la force que les circonstances lui avaient donnée, elle ne pouvait ni suffire à tout, ni triompher seule des obstacles nombreux qu'elle rencontrait. Charlemagne, comprenant les services qu'elle devait lui rendre, chercha non à diminuer son action, mais à la fortifier en la dirigeant. Il voulut pourvoir avec elle aux besoins, aux intérêts de ses vastes Etats, faire avec elle les lois, les réformes nécessaires, et en assurer l'exécution par sa vigilance et son énergie. Si la barbarie est l'absence de vues, de principes, de volonté dans le souverain, on peut dire qu'elle finit avec Charlemagne.

Il fit peu de changements dans les institutions; mais il sut communiquer au gouvernement tout entier une remarquable impulsion, dirigeant tout lui-même et appliquant aux affaires journalières une intelligence rapide et une volonté énergique. Il eut la volonté du *bien public*, et il sut l'inspirer. C'est ce que l'historien Nithard, son petit-fils, a vu et apprécié à merveille. « Une chose, dit-il, qui me paraît plus admirable que tout le reste, c'est que ces barbares, ces Francs, esprits sauvages, cœurs de fer, que la puissance romaine n'avait pu elle-même dompter, lui seul sut si bien les contenir par une terreur modérée, qu'ils n'osaient plus rien entreprendre dans l'empire qui ne contribuât au bien public. »

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, l'empereur réunissait de grandes assemblées dans un palais ou un camp par lui désigné. Ces assemblées n'étaient pas une innovation. Elles existaient sous les règnes précédents; nous n'avons même pas un seul acte législatif d'où l'on puisse inférer que leur constitution ait été modifiée. Mais elles prirent sous Charlemagne une activité nouvelle.

Celle de l'automne était la plus importante. Les évêques, les comtes, les personnages investis des fonctions administra-

tives les plus élevées siégeaient concurremment avec les grands officiers de la couronne et les chambellans ou comtes du palais. Parmi les grands officiers, les principaux étaient l'apocrisiaire (sorte de ministre des affaires ecclésiastiques), le chancelier, le trésorier, le sénéchal, le bouteiller et le connétable. L'assemblée d'automne était donc un conseil d'État, auquel étaient confiées la préparation des lois et la discussion des affaires importantes. Les laïques et les clercs y avaient pour leurs délibérations des chambres séparées, sauf à se réunir au besoin dans une chambre commune; les clercs avaient la prééminence.

Les projets préparés dans ce conseil étaient soumis ensuite à la réunion du printemps; celle-ci était beaucoup plus nombreuse, car elle se confondait avec la revue militaire, à laquelle devaient assister les bénéficiers royaux. En lisant la notice malheureusement un peu obscure qu'Adalhard, cousin germain de Charlemagne, nous a laissée sur ces assemblées [1], on est frappé de leur régularité, de leur prévoyance, de la multiplicité de leurs travaux, et en même temps on est heureux de constater que, par le progrès de l'influence chrétienne unie aux traditions germaniques, il existait quelque liberté à côté d'un gouvernement infiniment plus fort que n'avait jamais été celui des empereurs romains.

L'activité de ce gouvernement est prouvée par le grand nombre des capitulaires : c'est le nom qu'on donnait alors aux actes législatifs. Nous avons très-peu de capitulaires des Mérovingiens. Ceux du règne de Pépin le Bref sont moins rares; mais ceux de Charlemagne sont infiniment plus nombreux, et se distinguent surtout par la diversité des objets qu'ils embrassent. Comme ils sont rédigés au jour le jour, répondant successivement à chacun des besoins du temps, à chacune des pensées du chef de l'État, ils ne forment ni une constitution, ni un code, ni un vaste recueil de décisions législatives coordonnées entre elles. Ce ne sont pas des Pandectes, mais c'est notre Bulletin des lois, avec sa variété et son intérêt pratique : affaires de l'Église, affaires politiques, droit civil, droit pénal, administration générale, administration des terres du fisc, tout s'y trouve à la fois. On y suit même jour par jour, à côté des actes du gouvernement, la pensée qui les dirige; car on y trouve la correspondance du prince, des instructions envoyées aux *missi dominici*, des avertissements adressés au peuple,

[1] *De ordine palatii*, traité qui nous a été conservé par Hincmar.

quelquefois sous forme de sermons, enfin jusqu'à des notes destinées à l'usage personnel de l'empereur.

XII. — Les seigneuries, laïques ou ecclésiastiques, jouissaient d'une indépendance généralement très-large, qui entraînait des abus. Charlemagne voulut corriger ces abus en établissant une plus grande uniformité, sinon dans les lois civiles, où elle n'était possible que sur certains points, du moins dans les règlements administratifs. Il voulut que tous les pouvoirs locaux fussent exercés conformément à ces règlements et soumis à une surveillance effective.

Certaines réformes, dont nous avons peine aujourd'hui à comprendre la portée de prime abord, contribuèrent à ce résultat, par exemple celle de l'écriture et des actes publics, au moyen de laquelle des correspondances, difficiles jusque-là, purent être entretenues avec plus de régularité. Mais le grand moyen d'action du pouvoir central fut l'envoi des légats royaux ou *missi dominici*.

Jusqu'alors les inspections de ce genre avaient été irrégulières et rares. Depuis Charlemagne, elles eurent lieu tous les ans. L'empire fut divisé en cercles ou circonscriptions déterminées. Ces cercles, appelés *missatica,* et correspondant à peu près aux archevêchés, devaient être parcourus chacun par deux missi, l'un ecclésiastique, l'autre laïque. Les missi examinaient tout dans le plus grand détail; ils tenaient par an quatre sessions ou assises, recevaient dans ces assises les plaintes des administrés contre les comtes, contre les seigneurs et contre les évêques, et y exerçaient une autorité discrétionnaire. On voit, par leurs instructions, qu'ils réunissaient les attributions les plus multipliées. L'empereur, dans un capitulaire de l'an 802, leur recommande de faire prêter le serment de fidélité aux hommes libres, d'examiner l'état des alleux et des bénéfices royaux, de s'enquérir de la vie des particuliers et de l'ordre tenu dans les monastères, d'entreprendre une recherche des crimes de tout genre qui peuvent avoir été commis, parjures, homicides, adultères, de veiller au service militaire, à la marine, de faire payer à l'Église les dîmes, les nones et tout ce qui lui est dû, etc. Tel était alors le mode d'action du gouvernement central; en l'absence de services publics organisés pour chacune des branches de l'administration, sa sollicitude se portait à la fois sur les objets les plus divers.

Les pouvoirs locaux étaient déjà constitués si fortement que la plupart des hommes libres, ayant des obligations et des devoirs vis-à-vis de leurs seigneurs immédiats et d'autres vis-à-vis de l'État, s'attachaient à remplir les premiers beaucoup plus que les seconds. Non-seulement les bénéficiers, mais tous ceux qui s'étaient recommandés d'un seigneur à un titre ou à un autre, agissaient ainsi. Charlemagne voulut combattre cette tendance, et c'est très-probablement dans ce but que l'an 802 il exigea de tous les hommes libres, en sa qualité d'empereur, indépendamment de l'ancien serment de fidélité demandé par ses prédécesseurs et par lui-même, un nouveau serment plus explicite, comprenant l'engagement d'une obéissance directe sans réserve [1]. La formule de ce nouveau serment avait ceci de remarquable qu'elle présentait l'obéissance à l'empereur comme un devoir religieux, chacun étant religieusement tenu d'aider à l'accomplissement des devoirs que le christianisme dictait aux princes.

Ce n'était pas tout que de surveiller ou de restreindre les pouvoirs locaux; on leur imposa des règles nouvelles, propres à mieux ordonner l'administration et à la rendre plus équitable ou plus uniforme.

Les tribunaux furent améliorés, tant ceux des comtes que ceux des seigneurs particuliers. Autrefois le tribunal du canton était composé des principaux habitants, tenus de s'y rendre à des époques déterminées et d'y assister l'officier royal. C'était un service public souvent mal rempli, comme tous les services forcés. Charlemagne voulut que des juges spéciaux fussent désignés par le comte et par le peuple; que ces juges, qu'on nommait échevins (scabini, skæppen), fussent choisis avec soin « parmi les hommes sages, craignant Dieu et aimant la vérité », qu'ils fussent attitrés et nommés à vie, qu'ils prêtassent un serment et contractassent des obligations particulières. Il leur défendit de siéger armés. Il régla la compétence des tribunaux des comtes, celle des tribunaux des centeniers, et les cas où des appels pourraient être portés aux *missi dominici* [2].

Il publia de nouveau les lois en vigueur dans les différentes parties de ses États; mais il y fit des additions importantes et

[1] Le serment à l'empereur et le serment aux seigneurs étaient prêtés concurremment. (Capitulaire de Thionville, de 805, II, c. IX.)

[2] Waitz, t. III.

en corrigea les dispositions les plus vicieuses. Il remédia ainsi à quelques-uns des inconvénients du système des lois personnelles. Ce système, les contradictions, les incertitudes qu'il entraînait, furent l'objet de très-vives et remarquables critiques présentées par l'archevêque de Lyon Agobard; cependant il ne disparut que beaucoup plus tard, car on trouve encore au dixième siècle des exemples de son application [1].

Les lois de police et les lois pénales continuaient d'être celles dont on s'occupait le plus, preuve importante du peu de sécurité qui régnait encore dans la société. Parmi les mesures de police, il faut citer celles qui réglementèrent les asiles, celles qui interdirent de vendre des esclaves à l'étranger, et celles qui, tout en tolérant ces ventes dans l'intérieur de l'empire, les assujettirent à des conditions et à des formes protectrices des droits de l'humanité.

En réglant la compétence des différents tribunaux, on réserva aux comtes, c'est-à-dire aux juges royaux, la connaissance des vols, des assassinats et généralement des crimes commis contre la sûreté publique [2]. Comme le taux des compositions pécuniaires variait suivant les lois des Saliens, des Ripuaires, des Allemands et des autres peuples, on établit un tarif nouveau et uniforme. On poursuivit les brigandages, les associations illicites; on dissipa les bandes armées qui se formaient encore quelquefois et couraient le pays. « C'est le devoir des rois, avec l'aide de Dieu, disaient les capitulaires, de protéger les faibles, de faire régner la paix et la justice [3]. »

On a vu plus haut quelles mesures avaient été prises pour assurer la régularité du service militaire. Ce service était extrêmement onéreux à cause des guerres continuelles, et il vint un moment où ceux qui y étaient soumis firent tous leurs efforts pour s'y soustraire. En l'an 803, le nombre des réfractaires était si considérable que Charlemagne en accusait la complicité des comtes et des officiers royaux. Il fallut prononcer des peines sévères contre les hommes qui se dérobaient au ser-

[1] Dans un plaid tenu à Narbonne, en 933, sous la présidence de l'archevêque Aymon et de Raymond Pons, comte de Toulouse et marquis de Gothie, dix-huit juges siégèrent, quatre Goths, onze Romains et trois Francs Saliens, outre plusieurs *auditores* et *boni homines*. On jugea d'après la loi salique. Cet exemple (cité par dom Vaissète) est du reste le plus moderne que l'on connaisse de l'application des statuts personnels.

[2] Voyez plusieurs capitulaires, entre autres celui de 772, de Banno.

[3] Cf. Capitulaire d'Aix-la-Chapelle, de 825.

vice, leur imposer des amendes énormes qui s'élevèrent au quart, quelquefois à la moitié de leurs biens mobiliers [1]. Il fallut les empêcher d'aliéner leurs terres ou leur liberté, et de se faire tenanciers ou vassaux d'un seigneur ou d'une église, pour jouir à cet égard de conditions bien plus favorables. Les capitulaires montrent les seigneurs et les prélats mettant cette circonstance à profit, et vont jusqu'à se plaindre des moyens de pression, de contrainte même, qu'ils employaient pour augmenter le nombre de leurs sujets.

Les lois de Charlemagne sur les hommes libres soumis à l'hériban ont été comparées aux lois romaines sur les curiales. Elles voulaient enchaîner ces hommes à leur propriété et à leur liberté, pour les forcer à remplir une charge publique. Elles n'y réussirent pas davantage; car on ne peut retenir les hommes dans une condition, même supérieure, quand cette condition les ruine. La classe des petits propriétaires libres diminua d'une manière sensible, comme autrefois celle des curiales, et toutes les mesures, qui furent prises dans le but d'arrêter ce mouvement ne firent que l'accélérer. Charlemagne se vit à la fin de son règne obligé de réduire le chiffre de ses contingents.

Quoique le service militaire fût à peu près gratuit, les charges de la guerre ne pesaient pas seulement sur la classe qui fournissait les hommes d'armes. La nation entière était astreinte à une grande quantité de contributions et de fournitures, de servitudes et de corvées, pour le service des armées et celui des officiers du prince. On essaya d'alléger ces charges en leur donnant le plus de régularité que l'on put, mais le soin même que prirent les capitulaires à cet égard montre qu'elles étaient lourdes, et que l'entretien continuel de grandes armées coûtait cher au pays.

Les ressources du gouvernement consistaient, comme au temps des Romains, dans le produit des domaines et celui des impôts.

[1] Les Capitulaires évaluent la dépense d'une campagne à 15 solidi, qu'on a estimés 2 ou 3000 francs de notre monnaie. (Bréquigny et mademoiselle de Lézardière.) L'amende pour refus de service était de 60 solidi, ou quadruple de la dépense d'une campagne; toutefois elle ne pouvait être exigée que de celui qui possédait en biens meubles 120 solidi; les meubles seuls répondaient du payement. Malgré cet adoucissement, et malgré les exemptions totales ou partielles que les comtes accordaient aux hommes libres trop pauvres, l'obligation demeurait très-onéreuse.

Le produit des domaines était le plus considérable des deux. C'est pourquoi les capitulaires qui règlent l'administration des biens du prince, et parmi lesquels le fameux capitulaire *de Villis* se place en première ligne, ont une haute importance.

Le domaine royal s'était beaucoup accru sous les princes carlovingiens; il comprenait presque toutes les grandes forêts de la Germanie et du nord de la France. Charlemagne régla jusque dans les moindres détails la gestion des administrateurs généraux, comme les trésoriers, les chambriers, et celle des administrateurs locaux, comme les intendants et les maires. Sans cesse il demande qu'on lui soumette l'état de ses revenus et leur emploi. Il ordonne qu'on dresse des cadastres, des terriers, des polyptyques ou pouillés, c'était le terme dont on se servait alors [1]; il veut qu'on surveille les ateliers industriels d'hommes ou de femmes établis près de ses maisons royales; il se fait rendre compte des plantes cultivées dans ses jardins; il enjoint de vendre exactement jusqu'aux derniers produits de ses basses-cours.

Le capitulaire *de Villis*, le plus curieux document qui nous soit resté de la situation et des conditions économiques de l'ancienne France, montre que l'agriculture, cette base première de la fortune publique, était en honneur et en progrès, chose naturelle sous un gouvernement actif, éclairé, dans un temps où la richesse agricole était, sinon la seule que l'on connût, du moins la première de toutes. Cependant en dépit de ce progrès, il y avait de fréquentes disettes, sinon des famines, auxquelles on ne savait remédier que par la plus fausse des mesures, la fixation d'un maximum [2].

L'impôt direct consistait toujours en un cens territorial et un cens personnel. Mais il devait être peu productif, tant les exceptions étaient nombreuses, surtout pour le cens territorial. D'ailleurs il avait en grande partie cessé d'être payé à l'État, et il l'était aux seigneurs locaux, de sorte qu'il tendait à perdre le caractère de contribution publique pour prendre celui de redevance privée.

[1] Il paraît que ce n'était pas chose aisée; car cette injonction est répétée fréquemment. Le capitulaire de 812 porte encore : « Qu'il soit pris note par écrit, non-seulement des bénéfices des évêques, des abbés, des abbesses, des comtes et de nos vassaux, mais de nos propres fiscs, afin que nous puissions savoir ce que nous possédons en propre dans chaque cercle. »

[2] Capitulaire de 794.

L'impôt indirect s'était maintenu également, continuant de revêtir les formes les plus variées, telles que confiscations, amendes, tributs payés par les peuples soumis, droits de douanes, péages de toute sorte. La fiscalité carlovingienne n'était ni moins inventive que celle des Romains, ni moins ingénieuse que la nôtre; il y a peu de matières imposables qu'elle n'ait connues et qu'elle n'ait atteintes [1]. Pourtant il est douteux que les taxes indirectes fussent plus productives à cette époque que par le passé; car il eût fallu pour cela que le commerce et les consommations eussent augmenté depuis les Romains. Or, c'est le contraire qui est probable. Il faut même remarquer qu'on cherchait beaucoup plus à multiplier ces taxes qu'à en tirer un meilleur parti en les proportionnant au progrès de la richesse publique, comme on fait aujourd'hui; ce qui prouve que ce progrès n'existait pas ou n'avait rien de frappant.

Ainsi le système financier de Charlemagne ressemblait beaucoup à celui des empereurs romains. Toutefois on doit y signaler deux différences essentielles. La première, c'est que les impôts étaient non-seulement perçus, mais encore dépensés en grande partie par les pouvoirs locaux. Il y avait peu de services administratifs généraux; les pouvoirs locaux exerçaient à un titre ou à un autre presque toute l'administration, et Charlemagne semble s'être plutôt proposé de les surveiller et de les diriger que de diminuer leurs attributions.

La seconde, c'est que le service militaire et plusieurs autres services publics, comme celui de la justice, étaient remplis gratuitement. Le système des services publics gratuits et en même temps plus ou moins obligatoires pour ceux qui les remplissaient, avait une origine germanique, et s'était établi en France sous les rois mérovingiens, contrairement aux habitudes romaines.

XIII. — L'Église et les affaires religieuses tiennent la première place dans les Capitulaires. Cette place s'explique par la part que les évêques prenaient à la législation, par la nécessité où se trouvait Charlemagne d'obtenir le concours administratif du clergé, enfin par la considération que l'Église et l'État furent de plus en plus confondus, surtout après le rétablissement de l'empire.

Les Capitulaires renferment donc un grand nombre de lois

[1] Waitz, t. IV, a réuni tout ce qu'on peut savoir des finances au temps de Charlemagne.

canoniques, anciennes ou nouvelles, reproduites et promulguées sous la sanction du prince. Pépin en 747 et Charlemagne en 774 demandèrent à Rome des collections de canons pour choisir ceux qu'ils mettraient en vigueur. Les conciles provinciaux devinrent très-fréquents depuis leur réinstitution par saint Boniface; on en compta quatorze sous Pépin, à partir de son couronnement, et trente-trois sous Charlemagne. Dans la seule année 813, il en fut tenu cinq, à Arles, à Mayence, à Reims, à Troyes et à Châlons. Les décisions de ces cinq assemblées furent réunies et promulguées officiellement à Aix-la-Chapelle par un capitulaire général, qui les rendit obligatoires pour l'empire entier.

Les capitulaires, reproduisant d'anciens canons, interdirent aux membres du clergé l'emploi des armes, la chasse, les spectacles, établirent une ligne sévère de démarcation entre eux et les laïques, leur imposèrent des conditions de savoir particulières (Charlemagne fit faire des recueils d'homélies pour leur enseignement), les soumirent enfin, tant les séculiers que les réguliers, à des obligations précises et à une discipline qui, en prévenant les abus individuels, devait augmenter l'autorité du corps.

Chrodegang, évêque de Metz, avait, en suivant un exemple donné par saint Augustin et en faisant quelques emprunts aux usages des bénédictins, institué l'an 760 une règle de vie pour les prêtres de son église. Il les soumettait à l'obligation de la vie commune, obligation qui n'entraînait d'ailleurs ni la réclusion du cloître, ni la renonciation à la propriété personnelle, mais qui assurait la régularité sous une facile surveillance. Ce fut là l'origine de l'institut des chanoines, ou prêtres menant la vie canonique[1]. La règle de cet institut fut non-seulement confirmée par Charlemagne et son fils Louis le Pieux, mais imposée à tout le clergé séculier de l'empire[2].

Pour les réguliers, on remit d'abord en vigueur la règle bénédictine. On ne tarda pas ensuite à la trouver trop simple et trop générale; on voulut des prescriptions plus détaillées et plus précises. Un ancien soldat, Benoît d'Aniane, fondateur d'un monastère sur la petite rivière de ce nom, près de Montpellier, composa une règle nouvelle destinée à remplacer l'ancienne, ou, pour parler plus exactement, ajouta à celle-ci un certain nombre d'articles destinés à trancher toutes les questions

[1] *Canonici, vita canonica.*
[2] Capitulaires de 785, 789, 802, 813, 826.

particulières que la direction des couvents pouvait soulever. Cette nouvelle règle, admise peu à peu dans quelques monastères [1], finit par leur être imposée à tous uniformément, au commencement du règne de Louis le Pieux [2]. On lui a reproché de nos jours d'avoir été moins large et moins libérale que l'ancienne; mais le résultat poursuivi fut atteint. La France eut bientôt des abbayes florissantes, comme celle d'Aniane dans le midi, et dans le nord celles de Saint-Vandrille, de Saint-Ricquier, de Corbie, de Fleury-sur-Loire, cette dernière bâtie ou agrandie par Théodulfe, le célèbre évêque d'Orléans. Ce furent autant de grandes écoles, où l'on vint s'instruire de tous les pays de l'Occident. Charlemagne augmenta les priviléges de beaucoup d'entre elles; il accorda l'immunité ou la justice pleine et entière avec les pouvoirs administratifs qui y étaient attachés, à celles d'Aniane, de Prüm, près de Trèves, et de Saint-Euverte d'Orléans.

Ainsi fut achevée la réforme du clergé commencée par saint Boniface; l'Église fut fermée à l'invasion des hommes de guerre, et l'on vit, suivant un contemporain, « les évêques et » les prêtres déposer les ceintures et les baudriers d'or, avec les » éperons et les vêtements mondains et magnifiques [3]. »

Quoiqu'il y eût en France des maisons religieuses extrêmement riches, les ressources du culte n'étaient pas également assurées dans tous les cantons. La dîme, établie par plusieurs conciles, depuis celui de l'an 585, n'était pas toujours payée. Charlemagne ordonna qu'elle le fût [4]. En même temps, il consacra à l'entretien et aux dépenses de chaque paroisse un manse, c'est-à-dire une ferme, affranchi de toute charge, de tout impôt. Ces mesures permirent d'augmenter le nombre des églises dans les campagnes et de donner à perpétuité un desservant à chaque bourg, à chaque village. Ce fut même ainsi que la paroisse devint une division administrative.

Il fut établi qu'on ferait des terriers pour les biens des églises comme pour ceux du prince; que les évêques nommeraient des économes pour l'administration de leur temporel, et qu'ils choisiraient, parmi les seigneurs laïques, des *avoués* et des *vidames*

[1] Par exemple, à Gellone en Languedoc, à l'île Barbe, à Saint-Savin en Poitou, à Cormery en Touraine, Massay en Berry, Marmunster en Alsace.

[2] Capitulaire de 817.

[3] L'Astronome, *Vie de Louis le Pieux*.

[4] Capitulaire de 779.

(*advocati, vice domini*) pour remplir à leur place les fonctions publiques dont leur caractère sacré ne leur permettait pas de s'acquitter en personne : par exemple, pour conduire leurs hommes d'armes à la guerre.

En soumettant le clergé, tant séculier que régulier, à des lois et à une discipline uniformes, en étendant ses priviléges, en assurant sa subsistance, Charlemagne et ses conseillers n'obéissaient pas uniquement à un besoin d'ordre et de bon gouvernement. L'empereur voulait encore que le clergé possédât les plus grands pouvoirs; que les évêques eussent sous leur responsabilité la charge de la morale publique; qu'ils fissent observer les canons, non-seulement par les clercs, mais par les laïques. Il leur recommandait d'exercer une surveillance active sur la vie privée de chacun : « Qu'ils s'assurent, disait le capitulaire de 802, que chacun vit ainsi qu'il doit. »

Ce n'étaient pas précisément là des nouveautés. Il y avait déjà longtemps que les canons des conciles attribuaient au clergé des pouvoirs semblables; il y avait longtemps que le bras séculier assurait les effets civils des excommunications et des pénitences publiques; mais ce système fut fortifié par les capitulaires.

Les capitulaires renferment sur l'origine, la mission, les droits et les devoirs de la royauté une théorie complète, empruntée en grande partie à l'Écriture sainte. D'après cette théorie, que l'Église enseignait alors universellement, la royauté était d'institution divine et devait servir la cause de Dieu. L'obéissance qui lui était due était ordonnée par Dieu même. Cette théorie s'appliquait plus particulièrement à l'empire, qui n'était que la royauté empreinte d'un caractère plus élevé et plus auguste [1]. On a pu dire ingénieusement que les empereurs carlovingiens s'étaient regardés comme les vicaires de Dieu au temporel, de même que les papes l'étaient au spirituel.

C'est pour cela que Charlemagne parle aux évêques comme un supérieur hiérarchique, leur donne des instructions, surveille leurs mœurs, leur conduite, leur science; prépare lui-même, dans sa chapelle, des clercs instruits qu'il destine à remplir les évêchés ou les abbayes et à servir son gouvernement. Le moine de Saint-Gall nous a laissé dans ses récits romanesques, mais toujours remplis d'un fond de vérité, le souvenir de cette vigilance efficace exercée sur le clergé, et

[1] Waitz, t. III, a réuni sur ce sujet les textes les plus significatifs.

particulièrement sur ses chefs, par l'œil toujours ouvert du grand empereur.

Charlemagne ne s'en tint pas là. Bien que laïque, il prit, en qualité d'évêque extérieur, une part très-active aux débats purement religieux, tels que les questions de dogme. Dans un concile tenu à Francfort, en 794, il combattit une hérésie proposée par un évêque espagnol d'Urgel, suffragant de l'archevêque de Narbonne; on accusait cet évêque de vouloir, en faisant du Christ le fils adoptif de Dieu, concilier la doctrine de la Trinité avec l'unitarisme des musulmans. Charlemagne écrivit aussi ou fit écrire sous ses yeux les *livres carolins* contre le culte des images. Il envoya plusieurs fois des encycliques aux évêques pour leur annoncer qu'il avait établi des jeûnes publics, d'accord avec les prélats et les seigneurs.

Des historiens, des publicistes, ont fait plus ou moins l'apologie de ce système, en invoquant le temps, les circonstances, le caractère du prince, l'espèce de mandat religieux dont il était investi. Ozanam a prétendu que Charlemagne avait reçu du saint-siége une sorte de délégation perpétuelle pour l'exercice de certains pouvoirs. Tout cela peut être vrai, et ce serait une grande erreur que de juger uniquement Charlemagne avec nos idées d'aujourd'hui. L'empire carlovingien représentant l'unité du christianisme latin, tout le monde admettait qu'il ne dût y avoir, en face des païens au nord et des Arabes au midi, qu'un roi et une foi. Il n'en est pas moins vrai que le système était, même alors, plein d'inconvénients. Pour ne parler que de l'Eglise, elle se trouvait dans une situation fausse, parce qu'elle était réduite à un état de dépendance réelle, et qu'avec ses attributions politiques et administratives elle agissait comme un instrument de gouvernement. Les complications du règne suivant mirent dans tout leur jour des dangers, que les chefs les plus habiles et les plus clairvoyants du clergé avaient de bonne heure aperçus.

XIV. — Il était d'autant plus difficile de se tromper sur ce point, que le clergé avait alors plus de science et de lumières. Sans partager entièrement l'enthousiasme un peu excessif que la renaissance carlovingienne a inspiré à plusieurs historiens, on doit constater qu'une impulsion très-vive et très-féconde avait été donnée à tous les travaux de l'intelligence. Charlemagne, dont cette impulsion fut en grande partie l'ouvrage,

eut le mérite, sans exemple avant lui, de se préoccuper de tous les intérêts, aussi bien des intérêts intellectuels que des intérêts moraux ou des intérêts politiques. Il rechercha avec soin les hommes d'élite qui pouvaient l'aider dans cette tâche, qui étaient capables de régénérer les études parce qu'ils avaient la pratique de l'enseignement, et de faire refleurir les lettres et les sciences parce qu'ils étaient eux-mêmes les plus beaux ou les plus grands génies de leur époque.

Les temps antérieurs n'avaient été nullement favorables aux travaux de l'esprit. Quand les mœurs sont barbares, il est difficile que les intelligences ne le deviennent pas; et cela était arrivé, malgré le christianisme, malgré l'Église et les monastères. On a essayé de réhabiliter le septième et le huitième siècle. Tout ce qu'on a réussi à prouver se réduit à deux choses : l'une, qu'il n'y eut pas plus alors qu'à aucune autre époque de prescription absolue contre le savoir et le mérite; l'autre, que les traditions des lettres et des sciences se conservèrent dans quelques asiles écartés, comme les couvents anglo-saxons. Mais lorsque Boniface, élevé dans l'une de ces écoles d'exception, vint réformer l'Église de France, cette Église comprenait très-peu d'hommes instruits, et pendant longtemps encore ses membres les plus savants furent étrangers par la naissance aux États carlovingiens. La fondation d'écoles monastiques dans le nord de la France et dans l'Austrasie, germe d'un double enseignement ecclésiastique et populaire, n'avait pas porté tous les fruits qu'on en pouvait attendre. Les monastères avaient été envahis par les hommes de guerre; ils avaient souffert des tempêtes politiques; ils n'avaient produit ni littérateurs ni savants.

Charlemagne entreprit une triple réforme, qu'il poursuivit avec l'énergie ordinaire de sa volonté, et dont la nature même prouve combien le mal était profond. Il voulut réformer la lecture, l'écriture et le chant.

La réforme de l'écriture comprenait une recension des livres, c'est-à-dire des manuscrits, avec les soins nécessaires pour les conserver et les multiplier. Les manuscrits étaient sans cesse corrompus par des correcteurs et des annotateurs ignorants, quelquefois même détruits, pour subvenir à la rareté du papyrus et à la cherté du parchemin. Il fallait donc faire pour eux ce que le gouvernement actuel fait pour les archives, dont il surveille l'entretien et le classement. Charlemagne voulut que chaque maison religieuse eût un inventaire de ses livres et un

atelier de copistes ; que le type de l'écriture fût lisible, régulier et uniforme ; que le travail de révision des textes et surtout des textes sacrés fût entrepris par les hommes les plus instruits. Il invita les dignitaires de l'empire à ne pas dédaigner ces travaux. Il assista en personne à la révision du texte des Évangiles. Dans un capitulaire ou plutôt une lettre encyclique de l'an 787 sur la culture des lettres (*de litteris colendis*), il expliqua qu'il se proposait d'assurer l'uniformité et la clarté des livres saints, pour empêcher les hérésies.

Nous avons un monument précieux de ces travaux de révision et de l'art du huitième siècle dans l'Évangéliaire de Godescalc, superbe manuscrit de l'an 782, que l'on conserve à Toulouse, et où le dessin et la peinture relèvent la beauté de la calligraphie [1].

Il n'était guère moins nécessaire de propager l'enseignement de la lecture et celui du chant. Beaucoup de clercs ne savaient pas lire; ceux qui lisaient le latin des missels et des bréviaires n'étaient pas toujours capables de le comprendre. Les capitulaires déclarèrent la connaissance de la lecture et du latin obligatoires pour tout le clergé, et lui recommandèrent l'étude de la grammaire et de la dialectique. Charlemagne fit venir d'Italie, où les écoles avaient moins dégénéré, des professeurs qui apportèrent avec eux des traités consacrés aux différents arts libéraux.

L'enseignement du chant devait contribuer à l'éclat des cérémonies religieuses; on introduisit en France le chant *grégorien*, en usage dans les églises d'Italie; cependant cette dernière tentative eut peu de succès.

Toute cette réforme avait pour but l'instruction du clergé. On ne pouvait prétendre aux dignités de l'Église qu'à la condition de posséder certaines connaissances déterminées. Les évêques devaient parler avec correction et élégance, en expliquant au peuple les livres saints [2]. « Nous souhaitons, leur disait Charlemagne, que vous soyez tels que doivent être des soldats de l'Église, dévots au dedans, doctes au dehors, chastes pour bien vivre, érudits pour bien parler. » Le moine de Saint-Gall nous a conservé tout un côté légendaire de sa vie qui est

[1] La Bibliothèque de Paris possède un manuscrit non moins précieux et d'une époque assez rapprochée de celle-là, la Bible qui fut donnée à Charles le Chauve par les moines de Saint-Martin de Tours.

[2] Voir entre autres un capitulaire de 802.

très-curieux. Il le fait assister tour à tour aux leçons des écoles, aux chants du lutrin, aux sermons des évêques, et il nous montre les écoliers, les chantres, les prédicateurs glacés d'effroi devant la majesté du juge. C'est ainsi qu'une légende en quelque sorte anticipée a perpétué, sous une forme saisissante, d'intéressants souvenirs historiques.

Charlemagne trouva pour tous ces travaux un auxiliaire puissant dans le moine anglo-saxon Alcuin, qu'il avait rencontré à Parme, en 781, au retour d'un de ses voyages de Rome. Alcuin s'était déjà fait une célébrité par la direction des écoles d'York et de Parme. Il fut mis à la tête de celles de France. Charlemagne lui donna les abbayes de Saint-Martin de Tours, de Ferrière, de Saint-Loup et de Saint-Josse, avec des pouvoirs seigneuriaux qui s'étendaient sur vingt mille âmes. Il fit de lui, si l'on peut employer une expression dont la justesse excusera l'étrangeté, son ministre de l'instruction publique.

L'empereur exigea qu'il y eût dans chaque église cathédrale et chaque monastère une école, non-seulement pour les clercs, mais pour les laïques. Le capitulaire de 802 invita les pères à faire instruire leurs enfants. Théodulphe, évêque d'Orléans, voulant mettre les moyens d'enseignement à la portée de tous, établit une école élémentaire gratuite dans chaque paroisse de son diocèse.

Pour couronner l'œuvre, la cour eut sous le nom d'École du palais une véritable académie, où se réunirent les savants et les meilleurs écrivains du temps, Alcuin, Éginhard, Angilbert, Leidrade, au milieu des princes et des princesses de la famille impériale. Les fragments qui nous sont restés des entretiens de cette académie sont prétentieux, et prouvent tout au plus une certaine curiosité scientifique mêlée à la recherche du bel esprit. Mais les correspondances que les principaux personnages de l'école du palais entretenaient entre eux ou avec l'empereur se distinguent par des qualités plus frappantes. Charlemagne ne se contentait pas d'encourager ces travaux ; il y prenait une part personnelle des plus actives. Il avait l'esprit cultivé et portait sa supériorité partout. Il parlait ou entendait plusieurs langues. Il composa ou fit composer sous ses yeux des livres de théologie ; il fut l'auteur d'une grammaire de la langue des Francs ; il ordonna qu'on recueillît leurs anciens chants nationaux. Il conçut le plan de plusieurs ouvrages qu'il jugeait utiles ; il se fit écrire par Alcuin une série de lettres sur l'astro-

nomie[1]. Suivant une tradition, il aurait souhaité avoir dans son conseil douze clercs dont le mérite égalât celui de saint Augustin et de saint Jérôme. Une autre tradition, plus moderne il est vrai, a voulu voir en lui le fondateur de l'Université de Paris. C'est un anachronisme de trois siècles, mais ici l'erreur populaire est un hommage rendu au prince dont la puissante initiative avait remis en honneur la culture des lettres et régénéré les écoles.

Si les membres de l'académie carlovingienne ne réussirent pas à faire de leur siècle un grand siècle littéraire, du moins ils donnèrent des théologiens, des historiens et des poëtes à un temps qui n'en avait aucun. Ils imitèrent quelquefois avec succès les Pères de l'Église et les auteurs d'époques plus brillantes. Ils eurent surtout des qualités utiles, pratiques, une netteté d'esprit rare jusque-là. Ils connurent l'antiquité, et la jugèrent bien. Ils surent traiter, approfondir un sujet, composer des livres. Alcuin exposa avec précision la science du langage. On s'étonne de trouver dans plusieurs de ses ouvrages des idées qui ne semblent pas appartenir à son temps, de le voir par exemple s'élever éloquemment contre les violences qui accompagnèrent la prédication chrétienne dans la Saxe[2]. Éginhard écrivit la vie de Charlemagne, en homme de goût, qui intéresse encore aujourd'hui, malgré son langage à demi officiel et ses réticences calculées. Leidrade, un des *missi dominici*, dont la retraite fut l'archevêché de Lyon, nous a laissé dans sa correspondance un récit curieux de tout ce qu'il avait fait dans son diocèse pour l'ordre matériel, moral, intellectuel.

Ainsi ce qui distingue le mieux les écrivains dont le nom illustre la fin du règne de Charlemagne, c'est un certain sens pratique, uni à l'étude des bonnes traditions. La littérature de ce temps est une littérature de clercs devenus hommes d'État. Employant une langue étrangère au peuple, elle n'a et ne peut avoir rien de populaire. Mais on sent qu'il s'est formé une école d'hommes supérieurs, appartenant la plupart au clergé et destinés aux fonctions les plus élevées du gouvernement. Dès le règne suivant, on ne trouve pas de parti qui n'ait à sa tête des chefs instruits à cette école.

Cette régénération intellectuelle eut une certaine durée.

[1] Eginhard dit que Charlemagne, déjà avancé en âge, s'exerçait à l'écriture ; mais c'est sans doute de la calligraphie qu'il entend parler.

[2] Sint prædicatores, non præditores.

L'activité communiquée aux esprits continua pendant tout un siècle, et lorsque plus tard elle fut affaiblie par le malheur des temps, la France du moins ne retomba pas dans des ténèbres aussi profondes ni aussi longues que celles d'où Charlemagne l'avait tirée.

XV. — Charlemagne, empereur, nous paraît, dans les dernières années de son règne, recueillir assez pacifiquement les fruits de ses guerres et de ses conquêtes, quoique son infatigable activité ne se ralentisse point. Retiré tour à tour dans ses palais de Thionville, de Nimègue, d'Ingelheim, d'Aix-la-Chapelle, palais bâtis par lui et dont Éginhard a décrit la magnificence, il y rédige ses Capitulaires; il s'entoure d'administrateurs, d'évêques, de savants, utilisant pour les affaires et pour l'étude jusqu'aux heures de ses repas; il fait venir des artistes de l'empire grec et de l'Italie; il construit et orne des basiliques, entre autres celle d'Aix, dont les colonnes et les statues furent tirées de Ravenne et de Rome, image assez fidèle de la civilisation impériale de ce temps, élevée elle-même avec les débris encore subsistants de l'antiquité. Malheureusement on voit aussi par là combien l'art était pauvre. Toutes les créations de Charlemagne, en quelque genre que ce fût, n'étaient que d'habiles imitations.

Il obligea les bénéficiers, laïques ou ecclésiastiques, à contribuer à la construction, l'entretien ou la réparation des édifices civils et religieux. Suivant le moine de Saint-Gall, ce fut au moyen de contributions perçues dans tout l'empire qu'il construisit le pont du Rhin, à Mayence. Il avait la passion ordinaire aux grands hommes d'attacher leur nom à des monuments. Il s'occupa surtout des églises et de leur restauration; il attira en France des artistes grecs, auxquels on attribue certains détails du style byzantin, employé dans la plupart des constructions religieuses du neuvième siècle[1].

La cour de Charlemagne était brillante. Ce ne sont pas seulement la tradition et les romans de chevalerie qui l'affirment; son éclat a été décrit par les contemporains, et célébré particulièrement dans un poëme de l'évêque Théodulphe. L'empereur avait,

[1] Par exemple, dans la construction des églises de Sainte-Croix à Saint-Lô, de Saint-Martin d'Angers, de l'abbaye de Vézelay, d'Orcival, d'Issoire. L'usage des matériaux antiques était très-ordinaire partout où l'on en trouvait. Ainsi le cloître du monastère d'Aniane fut élevé avec des colonnes tirées de Nîmes.

avec sa taille élevée, sa large poitrine, sa force herculéenne, une figure noble et une attitude imposante; il semblait né pour le commandement. Fidèle aux anciens usages des Francs, il faisait son divertissement ordinaire des chasses dans les grandes forêts. Il conservait habituellement la simplicité du costume national; mais dans les solennités, en présence surtout des ambassadeurs étrangers, il étalait un luxe ou plutôt un faste excessif. Il montrait alors avec ostentation la pompe des revues militaires, celle des processions religieuses, celle de sa cour, dont les officiers étaient couverts d'or et d'argent. Quoique les souverains de ce temps n'eussent pas d'envoyés résidant les uns auprès des autres, Charlemagne recevait souvent des ambassades extraordinaires de la part des princes chrétiens d'Angleterre ou d'Espagne, qui, voyant en lui le chef de la chrétienté, employaient à son égard les formes de langage dont les vassaux se servaient vis-à-vis des suzerains. Il en recevait aussi de la part des rois païens indépendants, du Danemark ou de la Slavonie, et des rois soumis du pays des Huns; enfin de la part des Grecs de Constantinople, et des kalifes arabes d'Espagne ou d'Asie.

Le renouvellement de l'empire d'Occident n'avait pu se faire sans mécontenter la cour de Constantinople, dont l'antique fierté ne cédait ni aux revers ni aux nombreuses pertes de territoire éprouvées depuis deux siècles. Charlemagne aurait voulu se faire reconnaître par l'impératrice Irène. Cette reconnaissance eût été autrefois une condition nécessaire de la légitimité du titre impérial. Maintenant ce n'était plus qu'un souvenir emprunté au temps de Théodose, mais ce souvenir avait sa valeur, surtout aux yeux des Italiens et des Grecs. Un historien byzantin prétend que le Pape voulut négocier le mariage du nouvel empereur d'Occident, veuf de sa cinquième femme, avec l'impératrice d'Orient, afin de rapprocher les deux empires et de rétablir entre eux quelques-uns des liens d'autrefois. On a élevé des doutes sur la réalité de ce projet. Ce qui est certain, c'est qu'il y eut des négociations entre les deux cours, et que les Grecs, tout en refusant ou en différant de reconnaître le nouveau titre de Charlemagne, ne firent pas la guerre. Ils n'aimaient pas les Francs; ils affectaient de les confondre avec les barbares; mais ils ne se jugeaient pas en mesure de lutter contre eux, et ils sauvaient leur orgueil par une indifférence calculée. Ils avaient fait un proverbe national de la

maxime politique d'un de leurs princes, qu'il fallait avoir le Franc pour voisin et non pour ami.

En 802, Irène fut renversée par une conspiration de palais. Les sentiments que le gouvernement grec dissimulait plus ou moins éclaterent alors d'une manière bruyante chez le peuple de Constantinople, et les envoyés francs furent maltraités. Charlemagne demanda une réparation. Nicéphore, successeur d'Irène, l'accorda. Il envoya en France une ambassade spéciale qui fut reçue à Seltz, en Alsace. Il confirma, par un traité signé en 804, non-seulement la cession de Ravenne et de Rome au Pape, mais encore l'abandon de l'Istrie et de la Liburnie, aux Francs qui les occupaient depuis 788, et même celui de la Dalmatie, moins les places maritimes de Zara, Trau et Spalatro. Toute la contestation porta sur le titre de βασιλεὺς, que les Grecs donnaient aux empereurs et auquel Charlemagne prétendait. Il finit par l'obtenir en 812 de Michel, qui remplaça Nicéphore.

Il eut encore en Orient d'autres succès diplomatiques. Il avait envoyé en 799 une ambassade au kalife de Bagdad, le fameux Haroun-al-Raschid.

Les pèlerinages de la Palestine présentaient de grandes difficultés depuis que le pays était tombé au pouvoir des Arabes. Charlemagne demanda et obtint pour les pèlerins francs la liberté de visiter le saint sépulcre. Les chrétiens de Syrie et les moines de Jérusalem avaient, de leur côté, besoin d'être protégés contre la barbarie des musulmans. Ne trouvant pas à la cour de Constantinople une protection utile et efficace, ils sollicitèrent celle du petit-fils de Charles Martel. Charlemagne leur fit remettre des aumônes abondantes, et obtint pour eux de si puissantes garanties qu'ils parurent, au dire de leur historien, Guillaume de Tyr, vivre bien plutôt sous son autorité que sous celle du kalife.

Il reçut à son tour deux ambassades d'Haroun-al-Raschid, l'une en 801, à Verceil, l'autre en 807, à Aix-la-Chapelle; cette dernière, accompagnée par deux moines de Jérusalem, était restée en route près d'une année. Les envoyés arabes apportèrent des présents qui consistaient en divers produits de l'Orient, des étoffes d'Asie, des parfums, une horloge mécanique. Un des résultats de ces relations diplomatiques fut la permission que l'émir de Khaïrouan, en Afrique, sujet du kalife de Bagdad, donna aux Francs d'emporter de Carthage les corps de saint Cyprien et de plusieurs martyrs africains.

La reconnaissance du nouvel empire par la cour de Byzance, et la protection des chrétiens de Syrie et de Palestine, furent les principaux objets des négociations de Charlemagne avec les Grecs et les Arabes. Il y en eut d'autres encore. Charlemagne créa ou rétablit des relations de commerce entre ses États et les pays orientaux. Les marchands de Constantinople vinrent visiter les foires d'Aix-la-Chapelle, où ils se rencontrèrent avec ceux de la Scandinavie. Déjà les Vénitiens allaient chercher dans les villes maritimes de la Grèce les vêtements de soie et les parfums qu'ils faisaient ensuite pénétrer dans la haute Italie et de là dans le reste de l'empire. Aussi les villes du Rhin, de Bâle à Cologne, placées sur une des principales routes du commerce intérieur, prospérèrent-elles rapidement. Toutefois les relations avec les Grecs demeurèrent pleines de difficultés; jamais peuple ne s'enferma dans un système de prohibition et d'entraves si multiplié. Il est probable que les négociations de Charlemagne avec les Arabes eurent pour objet de faciliter l'établissement d'un commerce direct avec l'Asie et le nord de l'Afrique. On sait du moins que des marchands de l'empire franc se rendirent à Antioche, à Alexandrie et à Carthage.

XVI. — Charlemagne, absorbé pendant les dernières années de son règne par ses négociations, ses grands travaux et la discussion des Capitulaires, laissa la conduite des armées à ses fils et à ses lieutenants. Les grandes guerres étaient terminées depuis la conquête de l'Italie, de la Saxe et de la Hunnie; mais on continuait d'avoir des luttes à soutenir sur toutes les frontières, qui avaient été portées au milieu de pays barbares comme la Slavonie, ou livrés, comme l'Espagne, à la lutte de races et de religions rivales. Là il pouvait y avoir des compromis passagers, jamais de paix solide et durable.

Les walis arabes de la Marche espagnole refusaient, malgré le serment qu'ils avaient prêté au roi d'Aquitaine, de recevoir des troupes chrétiennes dans leurs villes et sur leurs territoires. Le roi Louis voulut les y contraindre. Il réunit aux Aquitains, en 801, les milices de la Bourgogne et de la Provence, et il envoya Guillaume le Pieux assiéger Barcelone, la plus forte des places qui fût aux mains des chefs arabes. Ce siége dura sept mois, depuis le mois de septembre 801 jusqu'au mois d'avril 802, sans que l'hiver en interrompît les travaux. Le kalife de Cordoue ne fit aucune tentative sérieuse pour secourir

le gouverneur Zéid ou Zaïdoun. Ce dernier n'en opposa pas moins une résistance héroïque. Étant tombé pendant une sortie au pouvoir de l'ennemi, il renouvela le trait de Régulus. Traîné, s'il faut en croire le chroniqueur poëte Ermold le Noir, devant les murs de la ville pour ordonner aux soldats qui la défendaient d'en ouvrir les portes, il n'hésita pas, quoiqu'il y allât pour lui de la vie, à leur donner l'ordre contraire. Enfin la famine obligea la garnison de poser les armes. L'armée du roi Louis entra dans Barcelone, précédée de clercs qui purifièrent les églises et y rétablirent le culte chrétien. Les Francs conservèrent longtemps la mémoire de ce siége, un des plus longs, des plus difficiles et des plus meurtriers qu'ils eussent jamais faits. Barcelone était d'ailleurs une conquête importante; elle fut pour eux en Espagne ce que Narbonne avait été dans la Gaule pour les Arabes. Elle devint le chef-lieu d'un comté, et le boulevard méridional de l'empire.

En 804, Charlemagne acheva la soumission de la Saxe septentrionale; il dompta les tribus qui habitaient entre l'embouchure de l'Elbe et l'Eyder (le Holstein actuel); il transporta dans l'intérieur de l'empire dix mille Saxons de ce pays et de celui de Wihmodi sur le Weser (Brême); des colonies de Slaves Abotrites les remplacèrent. La frontière du Nord atteignit alors le Danemark.

Il y avait sur celle de l'Orient un autre point livré à des troubles continuels, c'était la Hunnie. Les tribus affranchies du joug des Avares se vengeaient de leur longue sujétion en exerçant contre leurs anciens maîtres des représailles terribles. Pour échapper à ces représailles, les khans convertis au christianisme implorèrent la protection des Francs, et demandèrent à s'établir sur le sol impérial. On leur donna, en 805, des terres dans la basse Pannonie, entre les villes de Carnuntum (Altenbourg, sur le Danube) et de Sabaria (Sarvar, près du Raab). On régla aussi au delà du Danube les limites des territoires qu'ils continuaient d'occuper et de ceux des Slaves.

Les principales nations slavonnes échelonnées sur la frontière orientale, en remontant du sud au nord, étaient celles des Moraves, des Tchèques ou Bohémiens, des Linnes ou Linnons, des Sorabes et des Wéladawes ou Wiltzes. Elles étaient encore à l'état barbare, c'est-à-dire qu'elles étaient païennes, qu'elles avaient conservé le système de l'agriculture communale, et qu'elles combattaient avec leurs anciennes armes, des flèches

et des javelots, n'opposant que des bandes indisciplinées aux troupes régulières et beaucoup mieux équipées des Francs. Charlemagne dirigea contre elles, en l'an 805, deux armées composées de Franconiens, de Saxons, de Bavarois et d'autres contingents germaniques. La première, sous les ordres de Charles, son fils aîné, entra dans la Bohême du côté d'Eger; elle mit les Bohémiens en déroute et tua leur chef Lesko. L'autre parcourut le pays des Sorabes, entre l'Elbe et la Saale, et tua également le chef de ce dernier peuple, Milidoch. On obligea les Slaves à respecter la frontière; deux nouvelles marches furent établies dans ce but à la limite orientale de la Franconie (Nordgau) et de la Thuringe.

Charlemagne n'avait encore pris aucune mesure pour régler le sort de ses États. Comme il se sentait avancer en âge, il fit, en 806, au plaid de Thionville, un partage entre ses trois fils légitimes, Charles, Pépin et Louis. Il réunit extraordinairement les grands et les prélats pour leur communiquer ses décisions et obtenir leur agrément. Malgré les changements considérables qui s'étaient accomplis dans l'étendue et la constitution de l'empire, le partage de 806 rappela en tous points ceux d'autrefois. On continua de reconnaître à tous les fils légitimes des droits égaux. On agrandit les deux royaumes d'Italie et d'Aquitaine qui existaient déjà, en ajoutant au premier la Germanie méridionale jusqu'au Danube, c'est-à-dire la Bavière et une moitié de l'Allemanie, au second la Provence et les deux tiers de la Bourgogne. Charles, l'aîné des princes, dut gouverner le reste des États paternels, c'est-à-dire la Neustrie, l'Austrasie, la Germanie au nord du Danube, et la partie de la Bourgogne et de l'Allemanie qui s'étendait des bords de la Saône au lac de Constance. Les trois frères étaient égaux, indépendants l'un de l'autre, et devaient se prêter un appui mutuel, le partage ayant pour premier objet de prévenir toute contestation, soit entre eux, soit entre leurs fidèles. On a remarqué qu'en 806, comme en 741 et en 768, la France septentrionale et la France méridionale furent séparées pour former des États distincts; que notamment dans la division de la Bourgogne les cantons du Jura ou de la Franche-Comté actuelle, habités en partie par des colonies germaniques, furent annexés à la France du nord. Cependant il ne faudrait pas en conclure qu'on attachât une grande importance aux questions de nationalité. Le partage de 806 est, à cet égard, plein d'anomalies. Le but essentiel de

Charlemagne était de diviser la défense des frontières, et d'assurer en même temps la facilité des communications militaires entre les princes, afin que les armées eussent toujours des passages libres. Si l'on tenait compte des convenances géographiques, c'était dans la mesure où elles favorisaient la réunion des armées et l'action des gouvernements.

Quant au maintien de l'unité, il n'en fut pas plus question que dans les partages précédents, et la chose est d'autant plus surprenante que le rétablissement de l'empire d'Occident en faisait une loi. Il faut supposer que Charlemagne réserva sa décision au sujet du titre impérial, parce qu'il n'en pouvait disposer que d'accord avec le Pape. Enfin, dernière observation qui n'est pas la moins importante, le partage de 806 devait être refait en cas de mort d'un des princes. La part du mourant devait alors accroître aux survivants, à moins qu'il ne laissât un fils, et que ce fils, élu par les prélats et par les grands, ne fût accepté par ses oncles. Charlemagne resta fidèle à cet ancien usage des Francs, qui était favorable à la conservation de l'unité de la monarchie, mais qui devait causer tant d'agitations et de guerres civiles. Après le règlement de 806, d'ailleurs destiné à demeurer sans exécution, les trois princes poursuivirent la guerre, chacun contre les peuples voisins de sa frontière.

Charles, l'aîné, qui avait à garder le nord-est, battit de nouveau les Serbes ou Sorabes, et les obligea d'élever eux-mêmes, sur l'emplacement des villes actuelles de Halle et de Magdebourg, deux forts où il plaça des garnisons. En 808, il courut défendre les Abotrites du Mecklembourg, attaqués par les autres peuples slaves et par les Danois, qui voulaient les punir de s'être alliés avec les Francs et d'avoir accepté des terres dans la Nordalbingie (le Holstein).

Charles fit une campagne au delà de l'Elbe, dissipa la ligue des Slaves, et repoussa les Danois jusqu'à l'Eyder. Ces derniers fermèrent alors leur péninsule, à peu près dans la partie la plus étroite de l'isthme qui sépare la mer du Nord de la mer Baltique, au moyen de remparts de terre, pareils à ceux que faisaient autrefois les Romains pour arrêter les incursions germaniques. Ce fut le célèbre Danevirk, élevé sur les bords de l'Eyder, qui servit de fossé. Une seule porte, dit-on, y fut réservée pour la sortie des chars de guerre. Les Francs, de leur côté, protégèrent leur frontière par la construction de

plusieurs châteaux, tels que ceux d'Isserfleth (probablement Itzehoe) et de Hochbuchi ou Hambourg.

Mais les Danois, réduits sur la terre à la défensive, se tournèrent vers la mer, où ils étaient plus forts, car ils possédaient une grande étendue de côtes et vivaient ordinairement de pêche et de piraterie. Godefried, leur roi, arma des corsaires qu'il dirigea sur les rivages de la mer du Nord. Il débarqua lui-même en Frise avec deux cents vaisseaux qui portaient chacun une centaine d'hommes, battit les milices du pays et lui imposa un tribut de guerre. Ainsi les hommes du Nord ou Normands, qui faisaient déjà de fréquentes incursions en Angleterre, préludèrent du vivant même de Charlemagne aux dévastations incessantes qu'ils commirent pendant plus d'un siècle sur le littoral de ses États et qui ébranlèrent le trône de ses successeurs.

L'empereur se vit obligé d'assurer sa frontière maritime comme celle de terre. Déjà, en l'an 800, il avait dû parcourir les côtes de la Manche et de la mer du Nord pour y réparer les anciens moyens de défense établis par les Romains. En 811, il les visita de nouveau. Il fit construire à Gand des vaisseaux ou plutôt des bateaux plats, et équiper une flotte à Boulogne; il releva le phare établi par Caligula près de cette dernière ville. Il établit des stations navales à l'embouchure des principaux fleuves de la Gaule et de la Frise, tant pour en empêcher l'entrée aux corsaires que pour protéger par des convois armés les navires frisons, qui servaient aux transports de quelques produits du Nord, comme les huiles et les fourrures [1].

Des camps furent réunis à proximité des côtes, et l'ordre donné aux habitants du littoral de se lever en masse en cas de descente des hommes du Nord. Mais Godefried fut assassiné et sa mort suivie de troubles qui ajournèrent le danger. On fit même avec son successeur un traité qui fut juré solennellement par douze comtes francs et douze iarls danois.

Dans le Midi, Pépin, roi d'Italie, soutint une lutte assez obscure contre les Grecs au sujet de la délimitation des frontières. La contestation portait principalement sur le *Dogado*, c'est-à-dire sur le territoire, alors très-restreint, de la ville de

[1] Fréville, *Histoire du commerce de Rouen*, chap. III, a prouvé que la Frise avait des navires de commerce dès le temps de saint Luidger. Le prix des fourrures et celui de certaines étoffes se trouvent fixés dans un acte de l'an 808.

Venise. Cette petite république essayait de se maintenir dans une neutralité indépendante entre les deux empires. Les Grecs, maîtres du reste de la Vénétie, obtinrent que Charlemagne la leur abandonnât, et il est probable que cette concession ne fut pas étrangère à la reconnaissance qu'ils firent du nouvel empire d'Occident.

Mais la tâche principale de Pépin fut de poursuivre les Maures ou Sarrasins d'Afrique, qui commençaient à exercer dans la Méditerranée les mêmes pirateries que les Normands dans la mer du Nord. La côte d'Afrique était déjà devenue ce qu'elle a toujours été aux mains des Arabes, un repaire de corsaires. Ces corsaires se jetèrent d'abord sur les îles, qui se placèrent sous la protection des Francs, les Baléares en 799, et la Corse en 806. Pépin les chassa des ports de la Corse, et le connétable Burchard détruisit une de leurs flottes l'an 808, en vue de la Sardaigne. Ils n'en revinrent pas moins à la charge, ravagèrent de nouveau les deux dernières îles en 810, puis s'aventurèrent, en 813, sur les côtes d'Italie où ils pillèrent Civita-Vecchia, et de France où ils détruisirent Aigues-Mortes, que Charlemagne ordonna de rebâtir. Il fallut alors équiper des vaisseaux dans la Méditerranée et avoir une flottille stationnant aux bouches du Rhône. Les corsaires se multipliaient au nord, au midi, sur toutes les mers, même sur l'Océan, sans qu'on sût toujours à quelle nation ils appartenaient. Suivant une tradition qui fut très-accréditée plus tard, le vieil empereur, témoin de leur audace et de leur impunité, aurait versé, avant de mourir, des larmes prophétiques sur le sort de ses petits-fils.

D'autres malheurs vinrent frapper ses derniers jours. Le second de ses fils, Pépin, roi d'Italie, mourut en 810, et l'aîné, Charles, à la fin de 811. Le troisième, Louis, roi d'Aquitaine, que l'histoire a nommé Louis le Débonnaire ou Louis le Pieux, resta seul pour recueillir l'héritage paternel. Il venait alors de faire quelques nouvelles campagnes en Espagne, d'ajouter à la Marche de Gothie Tarragone et Tortose, qui le rendaient maître des bouches de l'Èbre, et de poursuivre dans la partie occidentale des Pyrénées les Gascons, auteurs du désastre de Roncevaux. Charlemagne le désigna pour son successeur, à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, en 813 : « Il le présenta aux évêques, abbés, comtes et sénateurs des Francs, et il leur demanda de le constituer roi et empereur. Tous y consentirent également, déclarant que cela serait bien ; le même avis plut à

tout le peuple, en sorte que le pouvoir lui fut décerné par la tradition de la couronne d'or, tandis que le peuple criait : Vive le prince Louis[1] ! »

Toutefois, Pépin ayant laissé un fils nommé Bernard, ce fils conserva le royaume d'Italie aux conditions auxquelles son père l'avait gouverné depuis 781.

Charlemagne, après avoir signé, comme en prévision de sa fin prochaine, des traités avec les Grecs, les Danois et le kalife de Cordoue, mourut le 28 janvier 814, à l'âge de soixante et onze ans. Son corps fut déposé à Aix-la-Chapelle, dans la basilique qu'il avait fait bâtir, et où l'on a retrouvé son tombeau il y a peu d'années. Les historiens contemporains ont pris soin de recueillir tous les présages qui avaient dû annoncer au monde la mort du nouveau César.

Avant qu'un siècle se fût écoulé, la tradition avait altéré déjà les souvenirs d'un règne que les malheurs de ceux qui suivirent firent paraître encore plus brillant et plus glorieux. L'histoire du grand empereur, pleine de simplicité dans le récit contemporain d'Éginhard, devint, sous la plume du moine de Saint-Gall, une légende poétique, plus ou moins mêlée de merveilleux, un roman dont les aventures servirent à défrayer la poésie. Charlemagne, entouré de ses douze pairs, fut le type idéal du prince, et sa cour le modèle proposé à la chevalerie. On a dit de lui qu'il tint dans la mythologie du moyen âge la place du Jupiter antique, qui commandait aux dieux de l'Olympe. Les souvenirs de ce genre, promptement transformés par l'imagination des peuples, n'ont rien d'historique, et cependant l'histoire doit les rappeler, au moins en passant; car la légende, à pareilles époques surtout, est la consécration des grands hommes.

[1] *Annales de Moissac.*

LIVRE SIXIÈME.

SUCCESSEURS DE CHARLEMAGNE.

I. — Louis Ier le Pieux, succédant à Charlemagne en 814, était âgé de trente-six ans. Il avait été associé au gouvernement de son père, à titre de roi d'Aquitaine, presque dès sa naissance, et il paraissait devoir en continuer le système et les traditions. Il avait constamment fait la guerre et vécu dans les camps; il avait mené les milices du Midi en campagne presque tous les ans, et conquis avec elles la partie septentrionale de l'Espagne ou nouvelle Marche de Gothie, depuis la Navarre jusqu'aux bouches de l'Èbre. Il possédait aussi ce genre d'application aux affaires que Charlemagne avait inspiré aux princes et aux officiers qui l'entouraient. Il avait fait supporter à l'Aquitaine l'administration des Francs, malgré ses répugnances; il y avait entrepris de grands travaux publics, entre autres les levées de la Loire, qui furent plus tard continuées et étendues par Henri II Plantagenet. Mais ce qui le distinguait particulièrement, c'était un caractère scrupuleux, une piété sévère, une conscience rigide. Élève de saint Benoît d'Aniane et du comte Guillaume de Toulouse, qui termina sa carrière militaire dans la solitude d'un cloître, il s'était attaché de bonne heure à rendre une exacte justice, à diminuer les charges qui pesaient sur ses peuples, surtout à réformer l'Église, et à conférer les prélatures à ceux que son biographe appelle les lampes qui éclairent le temple du Seigneur. Cette figure d'empereur religieuse, grave, sévère, a frappé les historiens et les aurait sans doute frappés davantage, si Louis n'avait malheureusement montré une indécision et une faiblesse qui perdirent l'empire. Il manquait de volonté, et il devint à la longue le jouet de ses enfants, de sa femme et de ses conseillers.

Son premier acte fut d'établir dans le palais d'Aix-la-Chapelle une sévérité de mœurs qui avait manqué au règne précédent. La cour était légère et dissolue; il la réforma. Il en éloigna ses propres sœurs, dont le désordre était public, et les relégua dans des abbayes. Il éloigna aussi plusieurs conseillers de son père, entre autres Adalhard et Wala, qui descendaient de

Charles Martel[1]. Adalhard, abbé de Corbie, fut relégué dans l'île de Her ou Noirmoutiers. Wala se retira dans le monastère de Corvey ou la nouvelle Corbie, qui fut fondé en 815 au fond de la Westphalie.

Pendant qu'une partie du trésor impérial était distribuée aux pauvres, suivant la volonté exprimée par Charlemagne, Louis ordonna aux *missi* de faire une enquête sur les injustices dont les particuliers avaient été victimes, et qu'il annonça l'intention de réparer. Aussitôt les plaintes arrivèrent en foule contre la violence des agents royaux et l'arbitraire avec lequel ils enlevaient à l'un sa liberté, à l'autre son patrimoine.

Une réaction complète éclata contre le règne précédent, réaction naturelle après une durée de quarante-six ans, mais dont la vivacité semble montrer que le gouvernement de Charlemagne avait été plus dur et plus oppresseur qu'on ne croit. La continuité des guerres et le poids considérable des charges publiques avaient ruiné partout la classe des hommes libres; les résistances avaient été fréquentes et comprimées violemment; les monastères étaient devenus autant de prisons pour un nombre considérable de grands personnages.

Le nouveau roi effaça dans la Frise et dans la Saxe les traces encore subsistantes des lois exceptionnelles de la conquête, en rendant aux fils le droit d'hériter de leurs pères, sans aucune des conditions rigoureuses auxquelles Charlemagne en avait subordonné l'exercice[2]. Il confirma les concessions faites aux chrétiens espagnols qui s'étaient réfugiés dans les deux Marches de Gothie. Il diminua les charges publiques et réduisit les corvées militaires. Il étendit sa protection jusque sur les juifs, dont la condition présentait une grande anomalie. Les lois ecclésiastiques les mettaient hors du droit commun; cependant on les tolérait; on cherchait même à les attirer, car on ne pouvait se passer de leur présence. C'étaient eux qui prêtaient aux princes et aux prélats[3]. Ils étaient déjà très-nombreux dans les provinces de la frontière espagnole, où une partie d'entre eux avait probablement suivi le flot des invasions orientales.

Louis le Pieux voulut que la règle sévère de Benoît d'Aniane,

[1] Leur père était fils naturel de Charles Martel.

[2] Les historiens allemands sont d'ailleurs peu d'accord sur la portée de cette mesure.

[3] Les Capitulaires interdisent aux prélats de mettre les vases sacrés des églises en gage chez des marchands juifs.

déjà généralement adoptée dans l'Aquitaine, fût suivie dans tous les monastères de l'empire. Il appela le réformateur près de lui, au monastère d'Inde, voisin d'Aix-la-Chapelle, afin qu'il fût plus à portée des provinces du Nord. Il renouvela l'obligation imposée au clergé séculier de mener la *vie canonique*, c'est-à-dire de se conformer à la règle particulière établie pour lui. Mais en même temps il accorda aux églises et aux abbayes de nouvelles immunités. Il favorisa ainsi ces démembrements de la souveraineté dont le passé lui avait laissé l'exemple, et qui devinrent si communs au neuvième siècle que ce siècle aboutit à la féodalité, c'est-à-dire à la décentralisation la plus complète qu'il y ait jamais eue. Louis passait pour montrer une générosité peu réfléchie; on l'accusait déjà d'avoir dilapidé les domaines royaux de l'Aquitaine, en les abandonnant en toute propriété aux leudes qui l'avaient bien servi.

A l'extérieur, il n'y eut d'abord rien de changé. La paix fut maintenue avec les Grecs et le kalife de Cordoue. L'empereur reçut les envoyés de tous les petits princes tributaires, dont les États bordaient les frontières de l'Orient et du Nord. Ses lieutenants firent la guerre avec succès aux Danois, aux Sorabes, aux Gascons [1]. Un prétendant au trône de Danemark, Hériold, vint à Aix-la-Chapelle solliciter l'appui de ses armes et lui prêter un serment de vassalité. Des députés de la Sardaigne y parurent aussi, et mirent leur île sous sa protection pour être garantis contre les pirates barbaresques.

Le pape Étienne IV, successeur de Léon III, passa les monts en 816, et sacra Louis le Pieux à Reims, comme ses prédécesseurs avaient sacré Pépin et Charlemagne. Cette confirmation était jugée absolument nécessaire, sinon pour le titre de roi des Francs, du moins pour celui d'empereur, qui ne pouvait être transmis qu'avec le concours du saint-siége. On ne pouvait faire un empereur sans le Pape, de même qu'on ne pouvait, suivant le droit public du temps, élire un pape sans que le roi des Francs donnât son agrément à l'élection, en sa qualité d'empereur et de patrice de Rome.

L'Église acquérait, par les raisons qu'on a vues plus haut, une prépondérance tous les jours plus marquée. Ses chefs, qui avaient déjà généralisé l'institut des chanoines en l'imposant

[1] De l'an 815 à l'an 819.

à tout le clergé séculier, et la nouvelle règle de Benoît d'Aniane en l'étendant à tous les monastères, insistèrent pour obtenir que la liberté des élections canoniques fût rétablie. Le système qui mettait toutes les prélatures aux mains du prince était attaqué universellement[1]. Ces attaques avaient commencé du vivant de Charlemagne; car on trouve dans ses derniers capitulaires quelques dispositions empruntées aux anciens canons, et favorables au rétablissement des élections libres. Mais les protestations prirent une vivacité nouvelle après sa mort, quand on ne fut plus retenu par sa grande autorité personnelle et le respect qu'il inspirait. Il avait exercé sur le clergé un de ces pouvoirs exceptionnels qui ne peuvent durer qu'une vie d'homme. Louis le Pieux ne résista pas au vœu de l'Église. Le rétablissement des élections canoniques fut promis en 817, et prononcé en 822.

L'influence des chefs du clergé se manifesta dans des actes d'une autre nature, dans les mesures qui furent prises en 817, au plaid d'Aix-la-Chapelle, pour régler les destinées futures de l'empire.

Louis le Pieux avait trois fils, Lothaire, Pépin et Louis. Il donna l'Aquitaine à Pépin et la Bavière à Louis, avec quelques comtés qu'il y annexa. Il réserva l'héritage du reste de ses États à l'aîné, Lothaire, qu'il associa au trône, et avec lequel il partagea le titre d'empereur. Les deux royaumes d'Aquitaine et de Bavière, tout en ayant chacun leurs assemblées particulières et leur administration distincte avec une division en *missatica* ou cercles d'inspection pour les *missi*, furent placés dans une subordination réelle. Pépin et Louis durent se rendre chaque année près de leur frère aîné pour conférer avec lui; on régla qu'ils ne pourraient ni se marier ni faire de traités de paix ou de guerre offensive sans son autorisation. On décida aussi que chacun des trois royaumes serait indivisible et que les vassaux choisiraient à la mort du roi l'un de ses fils légitimes auquel ils prêteraient le serment de fidélité. Ainsi le partage différa des précédents sur plusieurs points. Ce fut un compromis entre les anciennes règles de succession, dont on se rapprocha le plus possible, et le désir de conserver l'unité de l'empire, désir exprimé en termes formels. Cette unité fut considérée comme de droit divin, c'est-à-dire comme établie pour

[1] Voyez entre autres les écrits du diacre Florus et ceux d'Agobard, archevêque de Lyon.

le bien de l'Église, avec interdiction aux hommes de la briser [1]. Les princes, les évêques, les seigneurs jurèrent d'observer l'acte de 817, et le Pape l'approuva.

On avait laissé l'Italie à Bernard, mais en déclarant qu'elle demeurerait toujours assujettie à l'empereur ou à son fils aîné, dans les mêmes conditions que les royaumes d'Aquitaine et de Bavière [2]. Bernard refusa d'accepter cette sujétion et de souscrire à un acte dont les termes étaient d'ailleurs assez équivoques. Il demanda aux cités italiennes de lui prêter un serment direct dans lequel l'empereur n'était pas nommé; il s'assura le concours des grands et des évêques de son royaume, rassembla des troupes et ferma les passages des Alpes [3]. Bientôt même, cédant aux conseils de mécontents qui avaient déserté la cour de Louis le Pieux, il prit l'offensive. Théodulphe, évêque d'Orléans, et plusieurs autres conseillers de Charlemagne, se déclarèrent en sa faveur. Les victimes de la dernière réaction s'efforçaient de ressaisir le pouvoir. Bernard, comptant sur l'appui d'un parti puissant, s'avança jusqu'à Châlons-sur-Saône; mais arrivé là, il s'aperçut de sa faiblesse. En face des troupes impériales, plus nombreuses que les siennes, une partie de ceux qui l'avaient suivi l'abandonnèrent. Il fut obligé de se rendre à discrétion, manqua de dignité après avoir manqué de prudence, et dénonça lui-même ses complices. Une assemblée générale réunie à Aix-la-Chapelle le déclara, lui et ses conseillers, coupable de haute trahison. La peine de ce crime était la mort pour les laïques et la déposition pour les clercs, outre la confiscation des biens. L'empereur remplaça pour Bernard la peine de mort par celle de l'aveuglement; mais le malheureux prince mourut peu de jours après le supplice, et probablement de ses suites. On raconta qu'il s'était défendu avec rage contre ses bourreaux, et qu'il en avait tué cinq de sa propre main. Les évêques qui l'avaient soutenu furent déposés et enfermés dans

[1] Acte de 817. « Nequaquam nobis, nec his qui sanum sapiunt, visum fuit, ut amore filiorum vel gratia unitas Imperii a Deo nobis conservati divisione humana scinderetur, ne forte hac occasione scandalum in sancta ecclesia oriretur. »

[2] Capit. de 817, art. 17 : Regnum vero Italiæ... subjectum.

[3] On a dit que Bernard avait revendiqué le titre d'empereur comme attaché à la royauté d'Italie. Cette assertion, qui ne repose sur aucune preuve, est un anachronisme. Bernard était d'ailleurs fils illégitime de Pépin, ce qui l'eût exclu d'une dignité conférée par l'Église, comme la dignité impériale.

des monastères. Quant à l'Italie, elle cessa pour quelque temps de former un royaume particulier.

Ainsi la révolte fut rapidement frappée et punie. Mais Louis le Pieux, ému de l'opposition qu'il rencontrait, des complots qui se formaient contre lui, du supplice et de la mort de son neveu, conçut des scrupules sur sa propre conduite. Il avait la conscience timorée, l'esprit faible et mobile. Il se laissait aisément gouverner. Ayant perdu l'impératrice Ermengarde, dont il avait longtemps subi l'influence, il céda à d'autres suggestions. Il voulut effacer toutes traces de division à l'intérieur et mettre sa conscience en repos. Il publia dans ce but, en 821, une amnistie générale, par laquelle il rendit à tous les exilés et aux complices encore vivants de Bernard leur liberté et leurs biens. En 822, dans un conseil d'évêques et de seigneurs, il pria ses frères naturels, qu'il avait fait tonsurer contre leur vœu, de lui pardonner; il investit l'un d'eux de l'évêché de Metz, un autre de l'abbaye de Saint-Quentin, et distribua des seigneuries aux fils de Bernard. Non content de ces réparations, il fit une confession et une pénitence publiques pour tous les actes de rigueur qu'il avait commis. Il renouvela ensuite cette pénitence avec plus de solennité dans une assemblée générale au palais d'Attigny.

La pénitence publique était moins extraordinaire alors qu'elle ne nous le paraît aujourd'hui. Elle avait, depuis au moins deux cents ans, passé dans les mœurs. Plus anciennement, l'histoire romaine en avait présenté un exemple célèbre. Théodose le Grand l'avait subie, et l'on ne voit pas que son autorité en ait été ébranlée. Au neuvième siècle, un certain nombre d'autres princes s'y soumirent. Non-seulement elle était dans les mœurs, mais elle pouvait être considérée comme un acte de moralité et de conscience. Il ne faut donc pas argüer, comme quelques historiens modernes, du silence des contemporains, silence malheureusement trop ordinaire et trop général, que le prestige de Louis le Pieux en ait été compromis. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'en commettant des actes de rigueur et en les expiant ensuite d'une manière solennelle, il montra dès lors cet esprit incertain, cette facilité à se déjuger, dont il donna tant d'autres preuves fâcheuses dans la suite de son règne. Il n'est pas sûr non plus que cette pénitence ait été spontanée. Peut-être Adalhard et Wala l'exigèrent-ils comme une sorte de satisfaction et de réparation. Dans ce cas, Louis

aurait déjà été ce qu'il fut plus tard, ce qu'il fut toujours, le jouet des partis.

II. — Cependant l'empire continua quelques années encore de s'étendre ou d'opposer aux nations voisines une masse résistante et difficile à entamer, hormis sur une seule de ses frontières, celle de l'Espagne.

L'an 818, les Bretons, qui supportaient le joug avec peine, refusèrent de payer le tribut. Les *tierns* ou petits seigneurs armoricains formèrent une ligue et mirent à leur tête un grand chef, Morvan ou Morman, seigneur de Léon. L'empereur voulut infliger aux rebelles un châtiment exemplaire; il mena dans la Bretagne une armée composée des principaux contingents de l'empire, tandis qu'on n'avait employé jusque-là contre ce petit pays que les milices locales sous le commandement de leurs ducs. Le rendez-vous de l'hériban fut assigné à Vannes. Louis s'y rendit, aussitôt après le jugement de Bernard, et pénétra au cœur de la Péninsule. Un poëte contemporain, Ermold le Noir, qui servait dans l'armée des Francs, a décrit l'intérieur de la Bretagne, contrée alors sauvage, sans routes frayées, couverte de bois, de halliers et de marais. Les habitants étaient pauvres, disséminés de côté et d'autre, habitués au brigandage, et chrétiens de nom plus que de fait; mais ils opposèrent une résistance héroïque. On eut la plus grande peine à les atteindre, et à parvenir jusqu'aux enceintes retranchées où ils s'abritaient au fond des bois. L'armée impériale dut s'avancer lentement et faire un désert partout où elle passa. Enfin elle eut le succès qui devait appartenir infailliblement à des troupes régulières. Morvan, dont les traditions poétiques de la Bretagne ont illustré le nom, fut tué les armes à la main. Sa mort entraîna la soumission des tierns. Six ans plus tard, Guiomarc, son successeur, renouvela sa tentative et ne fut pas plus heureux.

L'exemple de Morvan fut suivi, en 819, à l'extrémité opposée de l'empire, par un duc ou chef des Avares et des Slaves de la basse Pannonie. Ce chef, appelé Liudewit et descendant des anciens khans du pays, refusa le tribut, et souleva la Carinthie et la Dalmatie, provinces dont les populations étaient en grande partie d'origine slavonne.

Pendant cinq ans, il tint les armées impériales en échec sur cette frontière. Mais après sa mort, tous les chefs slaves, illy-

riens ou avares, jusqu'à la Bulgarie, firent leur soumission. L'empereur reçut même une ambassade des Bulgares, qui n'avaient jamais eu de relations avec les Francs, en sorte que cette guerre eut pour effet d'étendre encore de ce côté le cercle d'action tracé par Charlemagne.

L'hommage de Guiomarc, chef des Bretons, eut lieu à Aix-la-Chapelle vers la même époque. Pour contenir la Bretagne, on donna le comté de Nantes à Lambert, un des plus habiles et énergiques lieutenants de l'empereur.

La couronne de Danemark était disputée par plusieurs prétendants. Hériold, l'un d'eux, se déclara en 814 le *fidèle* de Louis le Pieux, obtint son appui, disputa, grâce à cet appui, le Jutland à ses rivaux pendant plusieurs années, et y protégea les missions chrétiennes. C'est de ce temps que date l'archevêché de Hambourg et la première prédication du christianisme dans le Jutland, d'où saint Anschaire le porta dans la Suède. Cependant Hériold ne put se maintenir. Sa tentative n'eut pour le moment d'autre effet que de fortifier les Danois dans leur attachement au paganisme et leur haine pour les Francs. Obligé de fuir, il revint auprès de l'empereur. Louis le fit solennellement baptiser à Mayence en 826, avec sa femme, son fils et les grands qui l'accompagnaient, puis lui donna un établissement et un comté à gouverner dans la Frise orientale.

Ainsi la puissance des Francs continuait de s'étendre ou tout au moins de s'affermir sur les frontières de l'ouest et du nord. En Espagne, au contraire, elle s'affaiblit et recula.

On rencontrait en Espagne trois sortes d'ennemis : les Gascons du versant méridional des Pyrénées (Navarre actuelle), que la protection de leurs montagnes rendait indomptables, les Arabes de Cordoue, qui n'avaient pas renoncé à reconquérir la vallée de l'Èbre, enfin les seigneurs goths, qui, témoins des succès de leurs compatriotes, les princes des Asturies, conservaient vis-à-vis des Francs un esprit d'indépendance marqué.

Les Gascons de la Navarre se soulevèrent les premiers. Les deux comtes Ebles et Aznar (Asinarius), envoyés pour les soumettre en 824, occupèrent un instant le pays et entrèrent à Pampelune, mais perdirent au retour la plus grande partie de leur armée au fatal passage de Roncevaux, et tombèrent eux-mêmes au pouvoir des montagnards, que les Arabes soutenaient. Les Francs ne gardèrent plus de ce côté que Jacca et quelques

forts, et c'est de cette année que commença l'indépendance de la Navarre, destinée à prendre rang quelque temps après parmi les royaumes chrétiens de la Péninsule.

En 826, après que les Navarrais eurent donné l'exemple d'une insurrection victorieuse, les seigneurs goths de la Marche d'Espagne se soulevèrent à leur tour, assistés également par les Arabes. Le comté de Barcelone avait été enlevé au Goth Béra, auteur d'un traité malheureux avec le kalife de Cordoue, et donné à Bernard, fils de Guillaume le Pieux, ancien comte de Toulouse. Bernard était déjà gouverneur du marquisat de la Septimanie, détaché de l'Aquitaine lors du partage de 817. Il avait ainsi la garde des deux versants des Pyrénées et de tout le pays conquis sur les Goths ou les Arabes. Mais on accusait sa vanité, son imprévoyance, son manque de talents militaires. Obligé de tenir tête à une rébellion redoutable, il perdit toute la haute Marche d'Espagne (Aragon actuel), et ne put conserver que la basse (Catalogne et Roussillon) avec Barcelone, Girone, et quelques forts isolés dans les montagnes (827). Il imputa ses revers à la trahison des comtes Hugues et Matfrid, commandants des renforts que l'empereur lui avait envoyés. Les deux comtes furent jugés par des commissaires impériaux, déclarés coupables et condamnés à la peine capitale. Graciés par Louis le Pieux, ils n'en restèrent pas moins ennemis jurés du marquis de Septimanie, et ils trouvèrent dans les guerres civiles qui suivirent une occasion de satisfaire leur vengeance. Malgré ces revers, Louis le Pieux ne renonça pas au patronage que Charlemagne avait prétendu exercer sur les chrétiens d'Espagne, rattachés naturellement par la communauté de religion et par leur propre faiblesse à l'empire reconstitué. Il ne cessa pas de faire des déclarations en faveur des cités de la Péninsule rebelles au joug des Maures, particulièrement d'Emerita Augusta (Mérida, sur le Tage) ; il écrivit aux habitants de cette ville qu'il les soutiendrait de ses armes, et qu'il leur laisserait le choix de la loi sous laquelle ils voudraient vivre. Mais ces promesses ne furent pas suivies d'effet.

L'année 827, marquée par la perte de la haute Marche d'Espagne, le fut encore par une incursion des Bulgares, qui, violant le traité fait trois ans plus tôt, envahirent l'Esclavonie et en chassèrent les officiers impériaux.

III. — Jusque-là il y avait eu peu de troubles intérieurs.

Vers le milieu du règne de Louis le Pieux, ces troubles éclatèrent presque tout à coup, et firent comprendre le vice essentiel de l'empire, c'est-à-dire la facilité avec laquelle ses différentes parties pouvaient se séparer l'une de l'autre.

Charlemagne, malgré tout son génie, n'avait pas réussi à confondre à jamais, par le seul fait de leur union sous un même gouvernement, des peuples très-différents, et dont chacun avait conservé sa nationalité, ses lois, son administration. Les Goths et les Austrasiens, les Aquitains et les Bavarois, les Italiens et les Saxons, étaient loin de se regarder comme des frères. Il avait fallu donner à l'Aquitaine, à la Bavière, privées de leurs dynasties nationales, des rois particuliers. Il avait fallu en donner un à l'Italie, que Lothaire gouvernait depuis la mort de Bernard, non sans y rencontrer de fortes résistances. Les pays qui n'avaient pas de rois avaient des comtes presque aussi puissants que des rois. Telle était la Bourgogne, gouvernée jusque-là par les comtes d'Autun, issus de Childebrand, frère de Charles Martel. Les peuples regardaient ces rois ou ces comtes comme leurs chefs naturels, et ne permettaient pas toujours que l'empereur les changeât[1]. Les souverains locaux, forts de ces dispositions des peuples, aspiraient tous à se perpétuer dans leurs gouvernements, eux et leurs familles.

La constitution des royaumes subordonnés était un appui pour l'empire, mais un appui dangereux, parce qu'elle devait à un jour donné faciliter la dissolution. Il en était de même de la réunion de toutes les attributions, militaires, judiciaires, administratives, aux mains des mêmes agents. Elle rendait ces agents trop puissants pour le jour où le démembrement aurait lieu. Les peuples s'habituaient à se grouper autour des pouvoirs locaux, sans beaucoup s'inquiéter du chef de l'État.

L'empire carlovingien différait essentiellement de l'empire des Césars. Les Césars étaient des despotes qui pouvaient tout, parce qu'ils avaient à leur service les deux instruments nécessaires du despotisme, une armée régulière et une administration centralisée à l'excès. Charlemagne et ses successeurs étaient

[1] Louis le Pieux dut renoncer plusieurs fois à changer les gouverneurs des provinces. Les Gascons repoussèrent en 819 un Franc qu'on leur avait donné pour duc, au détriment de Lope Centulle, leur duc héréditaire. Les Italiens avaient soutenu Bernard. Les Goths se soulevèrent contre Bernard de Septimanie, qui avait remplacé dans le comté de Barcelone un de leurs compatriotes. Les Aquitains et les Bavarois soutinrent Pépin et Louis révoltés contre leur père.

loin de disposer des mêmes moyens. Ils avaient une puissante armée; mais cette armée était la nation active, et ils étaient obligés de la consulter avant d'agir. Ils dirigeaient et surveillaient l'administration; mais cette administration était en grande partie entre les mains des seigneurs. Ils gouvernaient avec l'Église; mais si l'Église pouvait être un instrument de gouvernement, il n'était pas aussi aisé d'en faire un instrument de despotisme. L'Église ne se donne jamais sans réserve, et se redresse toujours quand elle s'est courbée. Les empereurs carlovingiens étaient tenus de compter avec les assemblées générales, et de faire inspecter constamment toutes les parties de l'empire par les *missi*. Dans de pareilles conditions, inconnues à l'antiquité, le rôle personnel du prince était nécessairement plus considérable. Avec du génie, il pouvait faire de grandes choses; avec de la faiblesse, il pouvait tout perdre.

Les guerres, leur continuité, leurs succès, l'aliment qu'elles offraient à l'activité de peuples naturellement belliqueux, avaient jusque-là contribué à maintenir l'unité. Mais les guerres commencèrent sous Louis le Pieux à devenir moins fréquentes et surtout moins heureuses. D'ailleurs les convocations étaient locales la plupart du temps. Il y avait une armée d'Aquitaine, une armée d'Italie, une armée pour chacune des grandes divisions de l'empire. Ces armées, qui agissaient quelquefois réunies, n'en avaient pas moins chacune des conditions de service particulières, déterminées par l'éloignement des frontières sur lesquelles elles pouvaient être envoyées [1].

En réalité, le lien le plus puissant des différentes parties de l'empire, c'était le lien religieux. L'Église d'Occident s'était associée à l'œuvre de Charlemagne, elle la regardait presque comme son propre ouvrage. Mais au bout de quelque temps, quand le gouvernement parut faiblir dans les mains d'un prince que des favoris dirigeaient, et qui subissait tour à tour les influences les plus opposées, l'Église marchanda son concours. Elle se trouva trop dépendante; elle voulut être plus libre, plus maîtresse d'elle-même. Elle eut d'autant plus d'exigences qu'elle se sentait plus puissante et investie d'attributions plus étendues.

Le clergé avait alors pour chefs principaux l'archevêque de Lyon, Agobard, un des auteurs du rétablissement des élections canoniques, et l'abbé de Corbie, Wala, petit-fils de Charles

[1] Voyez plus haut, page 356.

Martel, qui devait son autorité personnelle à ses talents autant qu'à sa naissance. En 828, Wala adressa des remontrances écrites à l'empereur pour se plaindre de ce qu'il empiétait sur les attributions spirituelles des évêques [1], et de ce que les prélats étaient chargés de fonctions purement temporelles. Il s'éleva contre les *clercs du palais*, c'est-à-dire contre l'école ecclésiastique de gouvernement que Charlemagne avait établie à la cour. Il énuméra les dérogations faites aux règles du droit canonique, et protesta contre les faveurs accordées aux Juifs. Enfin il se récria contre l'abus qui consistait à disposer des biens ecclésiastiques pour des usages profanes et à donner les abbayes à des laïques. On invoquait la nécessité de récompenser les gens de guerre, mais on pouvait, selon lui, y pourvoir sans toucher à la propriété du clergé.

Quatre conciles furent assemblés l'an 829, à Paris, à Mayence, à Lyon et à Toulouse, pour examiner ces questions et travailler à la réforme de l'Église et de l'État. Ils firent des décrets nombreux et importants. Un de ces décrets condamna les épreuves judiciaires comme un reste de paganisme. Mais ce qui est plus remarquable, c'est qu'ils exposèrent en termes très-nets les théories du clergé en matière de gouvernement et de droit public. Suivant eux, tout pouvoir humain faisait nécessairement partie de l'Église, « dont le corps, ce sont les propres paroles du concile de Paris, était divisé en deux personnes, la sacerdotale et la royale [2]. » Ainsi le clergé réclamait ses libertés et voulait interpréter ou modifier le système politique de Charlemagne dans un sens favorable à ses prétentions.

Telles étaient les difficultés naissantes du gouvernement, quand des intrigues et des conspirations de palais, dégénérant en guerres civiles, vinrent mettre en péril l'existence même de l'empire. Il était nécessaire d'entrer dans les détails qui précèdent pour faire comprendre le caractère général des révolutions qui suivirent, et les divisions qui éclatèrent partout, chez les princes, chez les grands, au sein du clergé et dans la nation.

IV. — Louis s'était remarié en 822 à Judith, fille d'un comte

[1] In divinis ne ultra te ingeras quàm expediat. *Vita Walæ*.

[2] C'est surtout dans le traité écrit par Jonas, évêque d'Orléans, sur les pouvoirs des rois, que l'idée de l'indépendance de l'Église est exprimée d'une manière formelle.

de Bavière; il se laissa entièrement subjuguer par les séductions et les talents de la nouvelle reine, qui devint à la cour maîtresse absolue. En 823, elle eut un fils qu'on appela Charles, et qui fut plus tard Charles le Chauve. Elle pria l'empereur d'assurer à cet enfant une part de son héritage, comme il avait fait pour ses autres fils, c'est-à-dire de lui constituer un royaume subordonné ou une vice-royauté pareille à celles de Pépin et de Louis. Elle gagna Lothaire, qui entra dans ses vues. Louis le Pieux, cédant à ses sollicitations, revint, en 829, sur le partage de 817, ou plutôt il y ajouta par un simple édit une clause additionnelle, qui donnait à Charles l'Allemanie (Souabe et Alsace actuelles), aux mêmes conditions que ses frères possédaient la Bavière et l'Aquitaine.

On s'explique difficilement l'opposition que souleva cet acte additionnel. Mais il devint le motif ou le prétexte d'attaques violentes contre Judith et son fils. On se plaignit que Lothaire fût le seul des princes qui l'eût souscrit. On le regarda comme illégal, parce qu'il modifiait l'acte de 817, dont l'inviolabilité avait été garantie par les serments des grands et des prélats. Le haut clergé y vit un danger pour le maintien de l'unité, qu'il voulait défendre à tout prix et qu'il savait très-menacée. Les clercs citaient la parole du Sauveur : « Tout royaume divisé sera perdu[1]. »

Les mécontents agirent auprès des princes. Ceux-ci étaient jaloux du pouvoir de Judith, leur belle-mère, et du crédit de ses partisans. Lothaire, qui paraît avoir eu dans le caractère autant de mobilité et même de faiblesse que son père, se laissa reprocher d'avoir consenti à l'amoindrissement de son propre héritage. En même temps l'élévation de Bernard de Septimanie au rang de *camérier,* la faveur sans bornes qui lui fut accordée et la hauteur qu'il montra augmentèrent l'irritation. Le camérier était, dit Nithard, la seconde personne de l'empire. C'était lui qui disposait des bénéfices; ses attributions avaient une grande analogie avec celles des anciens maires du palais. Bernard ne souffrit pas à la cour d'autre volonté que la sienne; il donna les emplois à des hommes à lui. On lui reprocha d'éloigner les anciens conseillers et d'enlever les bénéfices à ceux qui en jouissaient[2]. Ses ennemis personnels, entre autres les

1 *Vita Walæ.*

2 C'est là un des principaux reproches que lui adresse Paschase Radbert, le biographe ou panégyriste de Wala.

comtes Hugues et Matfried, sur lesquels il avait voulu rejeter la responsabilité de ses revers, se mirent à la tête des opposants; Hugues avait marié sa fille à Lothaire. On ne manqua pas aussi de répandre des bruits injurieux contre l'impératrice. On interpréta contre elle la faveur qu'elle témoignait à Bernard. On répandit le bruit que le jeune Charles était né d'un adultère, et ce bruit, répété partout, fit regarder l'acte de 829 comme arraché à la faiblesse de l'empereur par une femme coupable et un ministre insolent, doublement son complice.

Wala avait eu des démêlés avec le duc de Septimanie. Il mit sa grande influence et ses talents au service des opposants. Il est fâcheux que nous ne puissions apprécier d'une manière assez sûre un homme de cette trempe, qui joua le premier rôle dans les révolutions de son temps. Mais les auteurs contemporains racontent les événements sans y mêler jamais ni un portrait ni une scène, en sorte que les personnages les plus considérables nous sont montrés dans l'ombre; nous les voyons se mouvoir, et nous ne pouvons distinguer leurs traits. La vie de Wala a été écrite par un panégyriste ampoulé et guindé, Paschase Radbert; elle mérite une médiocre confiance. Cependant, autant qu'on en peut juger par un document de ce genre, où il n'y a au fond de suspect que l'éloge, l'abbé de Corbie aurait été un homme d'une volonté inflexible et d'une ambition égale à son énergie [1]. Il réunit à Corbie autour de lui plusieurs des chefs du clergé, et l'opposition se fortifia d'un parti dans l'Église.

L'empereur, voulant punir les Bretons de quelques incursions sur la frontière, convoqua l'hériban à Rennes pour le printemps de l'an 830. Comme la Bretagne était un pays où il y avait peu de butin à espérer, une pareille campagne n'était nullement populaire dans l'armée. Le jeune roi d'Aquitaine, Pépin, que Wala avait gagné, et dont la cour était devenue, comme naguère celle de Bernard, le refuge des grands personnages disgraciés, s'empara de cette circonstance pour débaucher les milices. Au lieu de se rendre à Rennes où devait se tenir le champ de mai, il vint planter son étendard à Verberie, près de Compiègne, ayant eu soin de mettre des comtes à lui dans toutes les villes qui se trouvaient sur son passage. Il donna ainsi le signal des défections. Bientôt on apprit que Louis de Bavière se disposait à le joindre, et on annonça que Lothaire, malgré la déférence

[1] *Vita Walæ, passim.* — Himly, *Wala et Louis le Débonnaire*, c. IV.

qu'il avait témoignée pour Judith, allait de son côté arriver d'Italie.

C'était ainsi que se manifestaient sous les Mérovingiens les résistances des grands aux rois ou aux maires du palais. L'armée se prononçait. Le jeu était périlleux et pouvait conduire à la guerre civile; mais si la majorité était forte, elle triomphait par le nombre et la guerre n'éclatait pas.

Louis le Pieux, en présence d'une manifestation aussi générale, ne chercha pas à lutter. Il recula devant la pensée d'une guerre civile que tout eût contribué à rendre autrement désastreuse que les précédentes. Il se trouvait alors au monastère de Sithieu, à Saint-Omer, prêt à s'embarquer pour gagner la Bretagne par mer. Il s'empressa d'ôter à Bernard ses dignités et de le renvoyer en Espagne. Il fit entrer l'impératrice dans un couvent, puis se rendit à Compiègne, où il se remit aux mains de ses fils. On l'obligea de changer son conseil. On éloigna, on frappa de diverses manières les créatures de Bernard et de l'impératrice. Les plus ardents voulaient une abdication. Pépin essaya d'y amener son père. Il usa sur lui de tous les moyens, même de l'influence de Judith, qu'il tira quelques instants du couvent où elle était enfermée à Laon. Mais comme la négociation dont elle s'était chargée avec plus ou moins de sincérité n'eut aucun succès, elle fut reléguée bientôt dans une seconde captivité, à Sainte-Radegonde de Poitiers.

L'empereur manifesta autant de résistance à la pensée de l'abdication qu'il avait montré de facilité à sacrifier ses ministres. L'abbé de Saint-Denis, l'évêque d'Amiens et plusieurs autres prélats insistèrent alors pour qu'on le mît en jugement et qu'on prononçât sa déposition. Mais Louis de Bavière et Lothaire, arrivés l'un après l'autre à Compiègne, s'y opposèrent fortement, le dernier surtout. Ils furent appuyés par l'archevêque de Lyon et l'abbé de Corbie. La couronne impériale fut donc maintenue sur le front de Louis le Pieux; seulement on ne lui laissa qu'un titre nominal. Lothaire, qui était déjà associé à l'empire, fut investi de toute l'autorité. On constitua en sa faveur une sorte de régence. L'acte de 829 fut annulé, et celui de 817 rétabli dans sa teneur primitive.

Les auteurs de la conspiration, victorieux sans avoir combattu, crurent avoir corrigé la faiblesse et les abus du gouvernement; or il n'en fut rien. Lothaire, d'un caractère vain,

léger, manqua de volonté ou d'habileté, et se laissa diriger par ceux qui l'entouraient. Une partie de ces derniers étaient des ambitieux et des gens avides qui se jetèrent sur le pouvoir comme sur une proie, et se disputèrent les dignités. Le pouvoir était, comme il arrive dans les temps de trouble et de révolution, pris à l'assaut successivement par tous les partis. « Chacun n'écoutait que ses passions et ne cherchait que son intérêt particulier. » Ainsi parle l'historien Nithard, mêlé lui-même aux événements, car sa mère était fille de Charlemagne.

Le nouveau gouvernement eut fait bientôt autant de mécontents que l'ancien. Les moines qui entouraient l'empereur résolurent de mettre ces dispositions à profit pour le rétablir dans la plénitude de son autorité; ils gagnèrent le plus jeune de ses fils, Louis de Bavière, qu'on appelait alors Louis le Germanique. On s'arrangea pour convoquer l'assemblée d'automne à Nimègue sur le bas Rhin, dans un pays où Louis avait un grand crédit, et où les partisans de Lothaire ne pouvaient venir qu'en petit nombre, à cause de l'éloignement. L'empereur interdit à Wala, au comte Lambert de Nantes, à tous les hommes qu'il redoutait, de se présenter à l'assemblée. On défendit à qui que ce fût d'y venir en armes. L'abbé de Saint-Denis, Hilduin, archichapelain, titre qui équivalait à celui de ministre des affaires ecclésiastiques, enfreignit la défense et amena une suite d'hommes armés; on le punit en l'exilant à Paderborn, au fond de la Saxe. Cependant les Germains affluaient à Nimègue avec des intentions qu'ils ne cachaient pas. Le revirement de l'opinion fut même si rapide et si éclatant en faveur de Louis le Pieux, que les amis de Lothaire crurent ce dernier réduit à l'alternative de livrer un combat ou de prendre la fuite sur-le-champ. Lothaire, après quelque hésitation, aima mieux implorer le pardon de son père. Il obtint de lui une entrevue. Comme il restait longtemps enfermé dans la tente impériale, l'alarme se répandit parmi les siens. Déjà ils couraient aux armes, et l'on s'apprêtait à en venir aux mains, lorsque l'empereur parut sur le seuil de sa tente, tenant son fils dans ses bras; leur réconciliation publique fut accueillie par des acclamations.

Tous les auteurs de la conspiration de Compiègne, autres que les princes, furent poursuivis et condamnés à mort. Mais Louis le Pieux, qui s'était imposé la clémence comme une loi, leur fit grâce de la vie; il se contenta de les exiler ou de les

enfermer dans des monastères. Il saisit même l'occasion des fêtes de Pâques de 831 pour leur rendre leurs honneurs. Il augmenta les royaumes de Pépin et de Louis qui s'étaient soumis les premiers, en y ajoutant quelques comtés, et il réduisit Lothaire à l'Italie. L'impératrice fut relevée par le Pape des vœux qu'on l'avait forcée de prononcer; elle se purgea par le serment et l'épreuve du feu des crimes qu'on lui imputait. Bernard reparut également et défia ses ennemis de soutenir en face les accusations dirigées contre lui. Personne ne releva le défi.

V. — Louis le Pieux, rétabli, ne gouverna pas mieux que par le passé. Il était devenu incapable d'action personnelle, et il continua de laisser l'autorité à des favoris. Cette fois les favoris furent les moines qui avaient été les auteurs principaux de son rétablissement. L'influence de ces moines causa de nouvelles jalousies à la cour. Les ambitieux avaient appris combien les conjurations étaient faciles, et comment on pouvait compter au besoin sur l'impunité. Le moine Gondebaud, devenu tout-puissant, voulut enlever à Bernard de Septimanie son duché, dans lequel il était rentré. Bernard refusa de le remettre aux officiers nommés par l'empereur, résolut de s'y maintenir les armes à la main, et n'eut pas de peine à enrôler des soldats mercenaires, car on en trouvait pour servir sous tous les drapeaux [1]. Wala et les évêques opposants reprirent leur attitude hostile. Les princes se montrèrent inquiets, l'empereur semblant avoir toujours la même pensée, celle de ménager à leur jeune frère, au fils de Judith, une large part de son héritage. En effet, bien que l'acte de 829 eût été annulé, l'Allemanie fut reconstituée à titre de royaume particulier ou d'apanage en faveur du jeune Charles, qui n'avait que huit ans.

Dès que cette décision fut annoncée, Louis le Germanique prit les armes; il envahit l'Allemanie, pendant que Pépin et Bernard soulevaient de leur côté l'Aquitaine et le Midi. Cette fois l'empereur prévint ses fils; il ne laissa pas à la coalition le temps d'unir ses forces; il marcha contre Louis, le fit rentrer dans le devoir, et reçut sa soumission à Augsbourg (832). Il courut ensuite à Orléans, où il avait convoqué le plaid d'automne. Il y cita Pépin et Bernard de Septimanie; il accusa le premier d'avoir soulevé le vieux parti national des Aquitains,

[1] *Vita Ludovici*, c. LVII et LIX.

ce qui tendait au démembrement de l'empire; le second, de s'être fait le complice de cette tentative et d'avoir prêté hommage au roi d'Aquitaine. En conséquence, il les dépouilla de leurs honneurs et de leurs commandements. Pépin fut envoyé en prison à Trèves, et son royaume fut donné à Charles.

Pépin, à peine arrivé à Trèves, trouva le moyen de s'échapper et de reparaître au milieu des Aquitains, qu'il arma de nouveau. L'empereur rappela ses troupes qu'il venait de licencier, et rentra en campagne. Mais l'hiver était déjà avancé, la saison mauvaise; l'armée perdit presque tous ses chevaux et murmura. On attribuait cette guerre à Judith, à son amour aveugle pour son fils, au désir qu'elle avait de se venger de Pépin, le premier auteur de la conjuration de 830. L'impératrice, toujours suspecte aux princes et odieuse à ses anciens ennemis, se vit encore abandonnée de la plupart de ceux qui l'avaient soutenue jusque-là.

La coalition se reforma plus nombreuse et plus puissante que la première fois. Même les évêques qui en firent partie sollicitèrent le Pape d'y entrer. Lothaire et Louis convinrent d'un rendez-vous en Alsace avec Pépin, alors dépossédé de ses États, pour le mois de juin 833. A l'époque fixée, ils se réunirent tous les trois dans la plaine de Rothfeld, près de Colmar; chacun était suivi d'une armée de vassaux. Ils publièrent un manifeste où ils déclaraient que leur perte était jurée par les hommes qui entouraient l'empereur, et que l'empire était menacé de division [1].

Lothaire amenait d'Italie le pape Grégoire IV, qui venait dans le but déclaré d'arrêter l'effusion du sang, de réconcilier le père et les fils, et de sauvegarder, c'étaient ses propres paroles, l'unité de l'Église et de l'État [2]. Mais sa présence dans le camp des fils de l'empereur fut interprétée comme significative en leur faveur; on crut que Lothaire avait tout disposé d'avance pour obtenir du pontife une translation de la couronne impériale sur sa propre tête. Déjà la majorité du clergé était favorable à la cause des princes. Lothaire s'était empressé de tirer son chef politique, l'abbé de Corbie, de la retraite où il s'était naguère enfermé.

Les prélats restés fidèles à l'empereur s'alarmèrent et re-

[1] *Apologie d'Agobard.*

[2] « Unitatem et pacem Ecclesiæ et regni. » Lettre de Grégoire IV aux évêques des Gaules.

fusèrent de reconnaître au Pape le droit de juger une querelle purement politique à leurs yeux. Ils ne voulurent pas non plus croire à la médiation indépendante et désintéressée de Grégoire IV, qui était dans le camp des fils de Louis. Ils firent une déclaration expresse, portant que si le Pape employait les armes spirituelles en faveur des princes, il serait excommunié à son tour. On parla même de le faire déposer par un concile.

La situation devenait grave et d'une rare solennité. Non-seulement le clergé, les grands, la milice étaient divisés entre les partis; mais c'était la première fois que le sceptre et la tiare, étroitement unis jusque-là, se trouvaient en présence, et quoiqu'il n'y eût au fond aucune lutte entre les deux pouvoirs, c'était comme un premier symptôme de la grande rivalité qui devait agiter le moyen âge.

Grégoire IV, aidé par Agobard et Wala, repoussa les reproches que lui adressaient les prélats du parti opposé. « Certes, disait Agobard, si le Pape venait contre raison et pour combattre, il s'en irait combattu et repoussé. Mais il faut lui obéir, parce qu'il vient pour la paix et pour rétablir ce qui a été constitué solennellement. » Grégoire exposa lui-même dans une lettre adressée aux évêques des Gaules le but qu'il se proposait.

Sa médiation, contestée d'abord, fut enfin acceptée. L'empereur quitta Worms avec ses fidèles, et s'avança au-devant de ses fils jusqu'à Rothfeld, entre Colmar et Bâle. Des négociations s'ouvrirent alors entre les deux camps. Louis traitant ses fils de rebelles, ils protestèrent contre cette imputation, prétendirent qu'ils étaient venus en suppliants et qu'ils demandaient une seule chose, de ne pas être condamnés ou déshérités sans jugement; qu'ils voulaient non le détrôner, mais raffermir sa couronne en éloignant de lui de mauvais conseillers qui étaient des ennemis publics.

Les propositions faites à l'empereur aboutissaient en réalité à sacrifier Judith et Charles, et à se mettre sous la tutelle de ses fils aînés. Il s'y refusa. Mais il dut recevoir le Pape, qui vint plusieurs jours de suite dans son camp prêcher l'union et la concorde. Pendant ces délais, la fidélité de quelques-uns de ses serviteurs fut ébranlée; les premières défections en entraînèrent d'autres, et la désertion en peu de temps devint générale. Les prélats, les seigneurs, les hommes d'armes, passèrent à l'envi dans le camp de Lothaire. Jamais révolution ne s'était faite d'une manière si singulière et si imprévue. Les écrivains du

parti impérial y virent une trahison, ceux de l'autre parti un miracle. La panique fut extrême autour de l'empereur. Elle gagna le petit nombre de fidèles qui s'étaient d'abord serrés auprès de lui; ce fut à qui prendrait la fuite. Menacé jusque dans sa tente par la multitude qui suivait ses fils, il se vit réduit, non plus à traiter avec eux, mais à solliciter leur protection. Au dernier moment il obligea ses serviteurs à s'éloigner, ne voulant pas, dit son biographe, qu'aucun d'eux perdît pour lui la vie ou les membres.

Les princes le reçurent dans leur camp avec de grands respects. Cependant ils délièrent ses sujets du serment de fidélité, et éloignèrent de lui pour la seconde fois Judith et le jeune Charles. La question était de savoir si l'on reconstituerait une tutelle ou une régence, comme on avait fait à Compiègne. Lothaire ne la laissa pas discuter. Il réunit à la hâte une assemblée qui le proclama lui-même empereur, et aux membres de laquelle il partagea les dignités et les commandements. Louis le Germanique et Pépin firent quelque résistance; on obtint leur adhésion moyennant la concession de territoires qui furent ajoutés à leurs royaumes de Bavière et d'Aquitaine.

Que ce résultat eût été préparé par quelques-uns des membres de la coalition, la chose n'est pas douteuse; mais il fut loin d'obtenir une approbation unanime. Beaucoup de prélats, qui s'étaient rangés du côté des princes, se plaignirent que Lothaire et ses partisans eussent fait d'eux les instruments de son ambition. « Vous n'avez, leur dit l'abbé de Corbie, rien laissé à Dieu de son droit ni rien fait pour satisfaire les gens de bien. » Un auteur contemporain, favorable, il est vrai, à Louis le Pieux, prétend que le Pape regagna Rome livré au plus profond chagrin [1].

Lothaire voulut décider son père à prendre l'habit monastique. Louis le Pieux avait eu déjà cette pensée au moins une fois, après la mort de sa première femme Ermengarde. Mais il demeura rebelle à toutes les sollicitations dont on l'entoura. Lothaire résolut alors de faire prononcer sa déposition.

En conséquence, trois mois après la scène du *champ du mensonge* [2], une assemblée de prélats et de seigneurs désignés exprès se réunit à Compiègne et déclara « que l'empire avait été

[1] L'Astronome, *Vie de Louis le Pieux*.

[2] Le nom de *Rothfeld* fut changé en celui de *Lügenfeld*, champ du mensonge.

agrandi, pacifié, amené à l'unité par Charlemagne et ses prédécesseurs; que le fils de Charles, l'empereur Louis, l'ayant reçu dans cet état prospère, l'y avait maintenu aussi longtemps qu'il avait écouté Dieu, imité les exemples paternels et suivi les conseils des hommes de bien, mais qu'ensuite, faute de prévoyance et de capacité, il avait laissé ce même empire déchoir au point d'être un sujet de tristesse pour ses amis et de dérision pour ses ennemis. Par une juste punition, ajoutaient-ils, de ses fautes et de cette incapacité, l'empereur Louis avait été tout récemment privé de la couronne. »

Après cette déclaration, les évêques membres de l'assemblée dressèrent la formule d'une confession générale en huit articles. Louis accepta cette confession, non toutefois sans résistance, et la lut à voix haute en présence du peuple dans l'église de Saint-Médard de Soissons. Entre autres crimes, il se reconnut coupable d'avoir exilé et dépouillé injustement ses frères et ses neveux, d'avoir violé ses serments, contraint ses fils et ses peuples à de nombreux parjures, d'avoir entrepris des guerres inutiles ou sacriléges, d'avoir enfin compromis et déshonoré l'Église et l'État par ses partages arbitraires, son imprévoyance, son incapacité. Puis, quittant lui-même son baudrier qu'il plaça sur l'autel et se dépouillant de l'habit royal, il reçut des mains d'Ebbon, archevêque de Reims, le vêtement gris des pénitents.

En s'accusant dans de pareils termes, Louis le Pieux souscrivait à sa propre déchéance. C'était ce que voulaient Lothaire et ses conseillers; ils cherchaient à rendre impossible une seconde restauration. Cependant ils sentirent le besoin d'expliquer et de justifier leur conduite. Déposer un prince n'était pas chose nouvelle. Combien de fois n'était-il pas arrivé qu'on eût déposé des rois mérovingiens? Mais c'était toujours un acte grave et l'exercice d'un droit exceptionnel. L'archevêque de Lyon, Agobard, qui avait été le principal conseiller de Lothaire en 830 et en 833, qui l'avait engagé la première fois à se contenter de la régence et la seconde à prendre la couronne, écrivit une apologie prétendue des actes de l'assemblée de Compiègne. Malheureusement cette apologie ne renferme guère que des invectives et de banales accusations contre les mœurs de l'impératrice. On comprend sans peine le peu de succès qu'elle obtint. Wala et les autres chefs du haut clergé, qui s'étaient proposé de réformer le gouvernement et de donner une tutelle

à l'empereur, manifestèrent très-vivement leur désapprobation[1]. L'archevêque de Reims, Ebbon, ayant été récompensé du service qu'il avait rendu par le don de l'abbaye de Saint-Vaast, la voix publique accusa Lothaire d'avoir abusé de la faiblesse et des scrupules religieux de son père pour lui enlever la couronne, en prenant pour complices des prélats à gages.

Louis le Pieux retrouva donc de la force dans l'excès même de son abaissement. Louis et Pépin protestèrent contre le traitement infligé à leur père. Des associations se formèrent pour le délivrer. La majorité du clergé prêta les mains à un projet de restauration, et se prononça contre les prélats auteurs de l'acte de Compiègne. Des hommes autrefois hostiles à l'empereur devinrent de chauds partisans de son rétablissement. Ceux qui l'avaient soutenu reprirent courage. La vivacité, la violence même des sentiments qui les animaient éclatent dans plusieurs des écrits du temps. Rien n'égale la vigueur des invectives de Thégan, l'historien ou le biographe de Louis, contre Ebbon, ce fils de serf que Charlemagne avait affranchi, que Louis avait élevé avec l'affection due à un frère de lait, et qui payait ce double bienfait d'une indigne trahison. C'était d'ailleurs un lieu commun que d'accuser l'insolence et l'orgueil des affranchis parvenus aux dignités de l'Eglise.

Au printemps de 834, plusieurs comtes de la Neustrie et de la Bourgogne prirent les armes en faveur de l'empereur déposé. Bientôt les rois d'Aquitaine et de Bavière entrèrent en campagne à la tête de leurs vassaux. En présence de cette levée de boucliers, Lothaire ne jugea pas les troupes qui lui restaient fidèles assez nombreuses pour affronter la lutte. Il se retira à Vienne, à portée de son royaume d'Italie. Les partisans de Louis le Pieux le tirèrent du monastère de Saint-Denis, où il était comme en prison. On lui rendit les insignes impériaux. Les évêques le réconcilièrent avec l'Église. Puis ils s'assemblèrent à Saint-Denis et annulèrent les actes de ce qu'ils appelèrent le *conciliabule* de Compiègne.

L'empereur rétabli somma Lothaire de comparaître à Aix-la-Chapelle pour y être jugé; il lui promettait d'ailleurs son pardon. Lothaire refusa d'obéir, car il comptait encore sur deux appuis, celui des Italiens et celui des seigneurs qui s'étaient

[1] C'est ce qui ressort de la correspondance et des déclarations de ce parti, documents significatifs, malgré la phraséologie très-vague dont les écrivains, surtout les écrivains ecclésiastiques, se servaient alors.

compromis pour lui; quelques-uns de ces derniers, comme Lambert, comte de la Marche de Bretagne, étaient des hommes puissants et dévoués. Maintenant la légalité de tous ses actes, il résolut de tenter la voie des armes. La guerre, jusque-là suspendue, éclata enfin.

Pendant que Lambert battait les troupes de l'empereur dans le Maine, Lothaire, parti de Vienne, s'avança vers le nord. Sur sa route il enleva Châlons, qui lui avait fermé ses portes, et pour se venger de cette résistance, il exerça d'affreuses cruautés sur ceux de ses ennemis qui tombèrent entre ses mains. Une sœur de Bernard, qui était religieuse, fut arrachée de son couvent et jetée dans la Saône. Il parvint à joindre ses troupes à celles de Lambert, mais malgré cette réunion opérée, il trouva ses forces très-inférieures à celles de Louis le Pieux. Il avait ou refusé de croire à l'union de ses frères avec son père ou entrepris inutilement de la prévenir. Alors la fidélité de ses soldats fut ébranlée, et les défections commencèrent.

Ces défections étaient la chose la plus naturelle du monde avec des armées qui étaient conduites par des seigneurs et qui délibéraient. Lothaire comprit qu'il devait céder. Il s'agenouilla publiquement aux pieds de son père dans une tente ouverte devant les deux armées. Il obtint son pardon; Louis ne lui imposa d'autres conditions que de renoncer au titre impérial et de ne plus quitter l'Italie. Il se retira au delà des Alpes, où les comtes Matfried et Lambert, l'archevêque Agobard et les principaux personnages qui s'étaient compromis avec lui, ne tardèrent pas à le rejoindre.

La restauration de Louis le Pieux fut suivie d'un plaid général à Attigny-sur-Aisne. On y assura aux grands et aux églises la possession de leurs bénéfices, et on y fit des règlements pour la paix publique, que les brigandages troublaient partout.

Une autre assemblée, réunie à Thionville au mois de février 835, examina les actes de Compiègne. Ils furent annulés par quarante-quatre évêques. L'archevêque de Reims, qui avait déposé l'empereur, fut menacé à son tour d'une dégradation publique s'il ne quittait de lui-même le *pallium*. Il s'avoua coupable, et fut déposé sur sa propre confession. Les archevêques de Lyon, de Vienne et de Narbonne le furent par contumace. On poursuivit non-seulement les prélats auteurs des actes de Compiègne, mais plusieurs de ceux qui les avaient involontairement préparés. Il est vrai que la plupart échappèrent aux con-

damnations par la fuite. Quelques-uns furent réintégrés plus tard dans leurs dignités.

Louis le Pieux se fit réconcilier à Metz avec l'Église, plus solennellement encore qu'à Saint-Denis. Les évêques, prenant la couronne impériale sur l'autel de saint Arnoul, la lui remirent sur la tête en présence d'une foule immense.

Ainsi l'empire sortit intact de cette première et violente secousse, mais l'ébranlement qu'il avait reçu était trop profond pour ne pas présager encore des luttes prochaines.

VI. — Louis, rétabli une seconde fois et par l'accord des anciens partis, ne sut ni maintenir cet accord ni profiter de l'expérience acquise. Sa santé était très-affaiblie; son intelligence l'était, ce semble, plus encore; il continua d'entretenir par ses irrésolutions les ambitions, les intrigues dont il était le jouet, et de faire et défaire le partage de sa succession.

Il signa à Crémieu, en 835, un nouvel acte par lequel, tout en laissant l'Italie à Lothaire et à chacun de ses trois autres fils une part déterminée de ses États, il se réservait d'augmenter à son gré le lot de ceux qui lui témoigneraient le plus de soumission. Ce n'était là, il est vrai, que la promulgation d'arrangements pris à Thionville[1].

On ne voit pas qu'il fût question de la dignité impériale. Lothaire avait cessé d'y être associé, mais il n'avait renoncé qu'à une jouissance anticipée. Il devait garder toutes ses prétentions. La pensée de conserver l'empire, c'est-à-dire l'unité politique des États carlovingiens, pensée qui, interprétée diversement, avait été au fond celle de tous les partis, ne pouvait être abandonnée. Lothaire, n'ayant pas assisté au plaid de Crémieu, fit à ce sujet des réserves qui donnèrent lieu à des négociations trop peu connues pour être bien jugées.

Judith, toujours ambitieuse pour Charles, son fils, voulait lui assurer une augmentation d'héritage. Elle avait besoin pour cela de l'adhésion des princes et même de l'appui de l'un d'eux; car elle craignait de se trouver isolée si l'empereur mourait. Elle n'avait aucune raison de préférer l'un à l'autre; ils s'étaient unis tous les trois pour l'éloigner de la cour. Mais Lothaire

[1] M. Pertz, et M. Warnkœnig après lui, ont pensé que l'acte de Crémieu devait appartenir à l'an 830. Malgré les raisons qu'il y a de douter de l'exactitude de la date généralement admise, 835, cette date me paraît plus probable et mieux d'accord avec le texte de l'Astronome.

devait être l'héritier futur de l'empire, et ce fut pour elle une raison de se rapprocher de lui. Elle lui fit des ouvertures qui furent acceptées. Au bout de deux ans, et à la suite de négociations que les historiens du temps ne permettent malheureusement pas de suivre d'une manière complète, elle obtint en 837 que le partage de Crémieu fût révisé, et le lot du jeune Charles augmenté considérablement. A l'Allemanie, la Bourgogne, la Septimanie et la Provence, elle fit ajouter la Neustrie entière, la Batavie, la Frise et quelques comtés austrasiens. L'empereur donna solennellement au fils de Judith l'investiture de ce nouveau royaume. Il voulut qu'il fût couronné, qu'il ceignît l'épée, et que les vassaux prêtassent serment entre ses mains. Pépin et Louis assistèrent au plaid d'Aix-la-Chapelle, où ces décisions furent prises. Il est donc probable qu'ils y donnèrent leur adhésion; mais nous ignorons s'ils mirent un prix à leur consentement et firent des réserves, ou s'ils se soumirent simplement aux volontés de leur père et de l'assemblée nationale.

Tout n'était pas fini. Bientôt Louis le Germanique subit une diminution de son apanage, pour n'avoir pas comparu à Nimègue, où il était cité.

La mort à peu près subite de Pépin, au mois de décembre 838, donna également lieu à de nouvelles modifications. Elles furent faites au mois de mai 839, à la diète de Worms. Lothaire, qui s'était absenté des assemblées depuis quatre ans, reparut à celle-ci. Comme les enfants de Pépin étaient écartés par l'usage, la représentation n'étant pas admise, et que Louis se trouvait alors réduit à la Bavière, l'empereur divisa le reste de ses États en deux parties à peu près égales séparées par le cours de la Meuse et celui du Rhône. Il donna le choix à Lothaire, qui prit pour lui la partie orientale en contractant l'engagement de garantir la partie occidentale à son jeune frère Charles.

S'il n'est pas aisé, à la distance où nous sommes et surtout avec les documents incomplets que nous avons sur le neuvième siècle, d'apprécier tous ces événements avec une entière sûreté de jugement, il n'en est pas moins évident que ces règlements, faits et défaits suivant les circonstances ou l'intrigue du jour, étaient chose déplorable. Ils étaient un moyen non d'unir, mais de diviser. Les historiens qui ont cherché à en donner une explication n'en ont trouvé qu'une seule, à savoir que le

maintien de l'unité n'était pas jugé possible, et qu'un partage étant nécessaire, il s'agissait uniquement de savoir de quelle manière il se ferait, pour éviter une guerre civile. Danger d'autant plus à craindre que les frontières étaient menacées par des ennemis nombreux, surtout par les Normands, dont les barques exerçaient déjà la piraterie sur les côtes, depuis les bouches de l'Elbe jusqu'à celles de la Loire.

A peine Louis le Pieux venait-il de signer l'acte du cinquième partage qu'il reçut la nouvelle d'une révolte des Aquitains. Ils avaient choisi pour prince un des fils de Pépin, qui portait le même nom que son père. L'empereur marcha contre eux, « pour empêcher, dit son panégyriste, la province de se séparer de l'empire et d'échapper à la domination des Francs. » Il obtint la soumission de leurs principales villes, Poitiers, Angoulême, Saintes, Limoges, Bordeaux, et les força de reconnaître pour roi le jeune Charles; mais il ne put empêcher Pépin II et ses partisans de se maintenir dans les montagnes de la haute Auvergne.

Au printemps de 840, il tourna ses armes contre la Bavière, où Louis le Germanique s'armait de son côté en protestant contre le dernier partage. Mais au moment de passer le Rhin, l'empereur fut saisi d'une fièvre mortelle et obligé de s'arrêter dans une île du fleuve près de Mayence. Ses dernières paroles furent le pardon de son fils rebelle. Il envoya pourtant à Lothaire la couronne et l'épée d'or et de pierreries, en lui recommandant d'exécuter ses volontés pour Charles et Judith.

Il est impossible de ne pas être frappé des malheurs de Louis le Pieux, de la sainteté de sa vie et de la noblesse de sa fin. Mais il avait été, pendant la dernière moitié de son règne, atteint d'une incapacité d'esprit qui avait fait de lui le jouet de toutes les passions, de toutes les intrigues. Il laissait une famille divisée par des luttes haineuses, et l'unité impériale, que tous les partis poursuivaient également, plus compromise que jamais.

Les historiens postérieurs, frappés de la multitude de ses fautes et de la condescendance aveugle qu'il montra pour les caprices ambitieux de Judith, ont changé son nom de Louis le Pieux en un autre nom aujourd'hui consacré, celui de Louis le Débonnaire.

Il fut enseveli à Metz par l'évêque de cette ville, Drogon, son frère naturel et le plus fidèle de ses serviteurs, dans l'église

cathédrale de Saint-Arnoul, où l'on voit encore sa statue sur son tombeau.

VII. Quand Louis le Pieux mourut, la question qui s'agitait depuis onze ans, celle de savoir comment l'empire serait partagé entre ses fils, n'était pas résolue. Toutes les combinaisons prises d'avance avaient échoué; le sort des armes devait seul la trancher.

Lothaire était alors maître de l'Italie; il y réunissait, en vertu de l'acte de l'année précédente, la Bourgogne, l'Austrasie entre la Meuse et le Rhin, et la Germanie à l'exception de la Bavière. Louis était réduit à la Bavière. Charles avait la Neustrie jusqu'à la Meuse, quelques comtés de la Bourgogne et l'Aquitaine; toutefois, un tiers environ de ce dernier royaume, la contrée montagneuse, ne lui obéissait pas, et reconnaissait pour roi Pépin II. Celui-ci avait groupé autour de lui les chefs d'un parti national qui ne voulait pas admettre que les comtés aquitains fussent donnés à des Francs. Cette division, faite après tant d'autres, avait le tort d'établir une extrême inégalité entre les princes copartageants. D'ailleurs, Louis le Germanique refusait de l'accepter, et Charles était en guerre contre Pépin. Rien non plus n'était décidé au sujet du titre impérial.

Lothaire n'eut pas plutôt appris la mort de son père qu'il quitta l'Italie et courut à Worms, pour s'y faire proclamer par les Austrasiens et les Germains. Il entraîna, par sa promptitude, le plus grand nombre des comtes et des seigneurs, promit à ses adhérents tout ce qu'ils voulurent, menaça de confisquer les biens de quiconque refuserait de le servir, et obligea les partisans que ses frères avaient sur les deux bords du Rhin d'abandonner leur cause. Il prit le titre d'empereur et demanda en cette qualité le serment de tous les hommes libres. Le haut clergé, qui prétendait maintenir intacte l'œuvre de Charlemagne, se rallia généralement à lui.

Son but n'était pas douteux. Il voulait réduire Louis et Charles à n'être que des rois provinciaux et dépendants, comme l'avait réglé l'acte de 817. Peut-être voulut-il encore diminuer leurs apanages, au moins celui de Charles. Peut-être enfin songea-t-il à les dépouiller pour avoir seul et sans intermédiaire le gouvernement de l'empire entier, car ses ennemis l'en accusèrent; mais il est impossible de dire jusqu'à quel point l'accusation était fondée.

Cependant Louis s'apprêtait à reprendre en tout ou en partie la Germanie, dont il avait déjà été maître. Charles, mieux traité, ne se tenait nullement pour assuré contre l'ambition de son frère. Tous deux demandèrent un partage nouveau. Ce qui rendait la guerre difficile à éviter, et ce qui devait la rendre plus dangereuse, c'est que les ambitions des gouverneurs de provinces, des comtes, même des simples seigneurs, étaient en jeu aussi bien que celles des princes. Chacun songeait à soi. Les comtes, les seigneurs, cherchaient à garder leurs pouvoirs ou à les étendre. On en vit plus d'un passer et repasser de l'obéissance d'un prince à celle d'un autre. Beaucoup vendaient leurs services au plus offrant ou au plus heureux, et pour les faire mieux payer, entretenaient des bandes de mercenaires [1], chose d'ailleurs facile, car les brigands étaient nombreux partout, et il était arrivé déjà dans plusieurs provinces que les comtes et les prélats avaient été obligés d'unir leurs forces pour les détruire [2].

Pendant qu'on négociait un nouveau partage ou la révision du partage existant, Charles entreprit d'enlever l'Aquitaine au jeune Pépin, qui n'avait aucun titre pour régner, puisque le droit de représentation n'était pas admis. Il le cita devant un plaid, qui fut convoqué à Bourges, pour juger ses prétentions. Pépin ayant refusé de s'y rendre, le roi de Neustrie résolut de se faire droit par les armes.

Lothaire mit cette circonstance à profit. Il ne voulait céder à aucune des prétentions de ses frères. Après une expédition de quelques jours dans la Germanie, et une trêve imposée à Louis de Bavière, qu'il empêcha de franchir ses limites, il revint sur ses pas, traversa la Meuse et occupa presque sans coup férir la Neustrie septentrionale jusqu'à la Seine. Les seigneurs du pays, le comte de Paris et l'abbé de Saint-Denis en tête, se donnèrent à lui. Fier de ce facile succès, il franchit la Seine et s'avança jusqu'à Chartres. Charles, établi à Orléans, avait peu de troupes; mais il était actif, déterminé, et surtout entouré de conseillers dévoués, parmi lesquels Nithard, l'historien, petit-fils de Charlemagne par sa mère. Il voulait, malgré l'inégalité des forces, attaquer son frère et tenter la fortune. Lothaire offrit de lui céder tout le midi de la Gaule, à partir

[1] Par exemple, Hugues, abbé de Saint-Quentin, qui passa du parti de Charles à celui de Lothaire, puis revint à celui de Charles.

[2] *Vita Ludovici*, c. LIII, au 834.

de la Loire et de l'Isère, avec dix comtés au nord du premier de ces fleuves. Les fidèles de Charles, jugeant la lutte impossible, exigèrent de lui qu'il acceptât la proposition, bien qu'elle équivalût à une diminution importante de ses États, tels que le dernier partage les avait constitués.

Le traité fut signé; mais l'inexécution de quelques clauses préliminaires et les défiances réciproques empêchèrent qu'il fût durable. Charles employa l'hiver à rappeler ses garnisons éparses de divers côtés, à rallier ses partisans du centre, du midi et de l'ouest, à recevoir l'hommage de Noménoé, que Louis le Pieux avait nommé son lieutenant en Bretagne, et à se concerter avec Louis de Bavière. Les deux frères avaient commencé par avoir des intérêts opposés, Charles voulant le maintien et Louis l'annulation du partage de 839. Maintenant leur situation était la même : Louis voulait toute la Germanie, et Charles toute la France jusqu'à la Meuse et à la forêt Charbonnière. Ils devaient agir d'un commun accord.

Le printemps venu, Charles prit l'offensive, força le passage de la Seine près de Rouen, et s'avança jusque dans la Champagne, où il rallia des troupes que Garin, comte de Toulouse, lui amenait de la Bourgogne et du midi. Ce premier succès et l'indécision de Lothaire qui n'agissait pas, rendirent des partisans au fils de Judith. Louis de Bavière, s'avançant de son côté avec une armée composée des Germains du sud, Allemands ou Bavarois, et des Slaves tributaires, passa le 13 mai sur le corps des troupes auxquelles Lothaire avait confié la garde du Rhin dans l'Allemanie.

Lothaire alors marcha contre Charles, qui était posté à Châlons-sur-Marne, et l'obligea de se replier vers le midi; mais, par une négligence ou des retards qu'on ne peut s'expliquer, il laissa les deux armées opérer leur jonction. Il chercha, pour réparer cette faute, à se rapprocher de la Loire, afin de rallier de son côté un corps d'Aquitains que lui amenait Pépin II. Il amusa plusieurs jours par des pourparlers les princes qui le suivaient à quelque distance, et rallia les Aquitains; après quoi il rompit les négociations et offrit la bataille. Louis et Charles déclarèrent de leur côté qu'ils en appelaient au jugement de Dieu.

Les deux armées occupaient, à quelques lieues d'Auxerre, le plateau accidenté qui sépare le bassin de l'Yonne de celui de la Loire. La mêlée s'engagea le 25 juin, à Fontenailles ou Fon-

tanet, vers la deuxième heure du jour[1]. On se battit sur une étendue de plus de deux lieues, avec un extrême acharnement. On chargea de part et d'autre en lignes serrées et à plusieurs reprises. Ce fut du reste, autant qu'on peut en juger par les récits de Nithard et des autres contemporains, une mêlée confuse et désordonnée. Les Italiens et les Gascons, qui formaient les deux ailes de l'armée de Lothaire, lâchèrent pied et finirent par entraîner le centre, composé des Francs d'Austrasie. Ceux-ci ne cédèrent qu'en laissant le terrain jonché de leurs morts et de ceux de l'ennemi.

Pareille bataille n'avait pas été livrée depuis celle de Tours ou des champs catalauniques. Mais aux champs catalauniques et à Tours, on avait repoussé deux invasions, celles des Huns et des Sarrasins. A Fontanet, au contraire, les Francs se déchirèrent entre eux. Aussi les contemporains parlent-ils de cette journée avec une sorte d'effroi.

La tradition, renchérissant encore sur l'histoire, rapporta, longtemps après, que la France, l'Allemagne et l'Italie y avaient perdu tous leurs hommes de guerre. Angilbert, un des officiers de Lothaire, nous a laissé un chant en rimes latines, dont l'énergie sauvage et triste à la fois atteste avec quelle vivacité cette terrible épreuve du jugement de Dieu frappa les imaginations.

« Que ce jour soit maudit, qu'il ne compte plus dans le re-
» tour de l'année, mais qu'il soit effacé de tout souvenir. Qu'il
» soit privé de l'éclat du soleil; qu'il n'ait ni aurore ni crépus-
» cule. Qu'elle soit aussi maudite, cette nuit, cette nuit affreuse
» où tombèrent les hommes braves les mieux instruits au com-
» bat..... Jamais il n'y eut pire carnage; les chrétiens tombè-
» rent dans des flots de sang... les vêtements de lin des morts
» blanchissaient la campagne, comme la blanchissent les oiseaux
» d'automne. »

La bataille de Fontanet fut aussi décisive qu'elle fut sanglante. La cause de l'empire fut désormais perdue. Cependant les vainqueurs ne profitèrent pas immédiatement de leur succès. Ils avaient eux-mêmes éprouvé de fortes pertes, ils n'osèrent poursuivre Lothaire, et se contentèrent de s'emparer de son

[1] L'abbé Lebœuf croit que la bataille eut lieu près du ruisseau d'Andryes, appelé ruisseau des Bourguignons, à peu de distance de Clamecy, sur les villages de Bretignelles, le Fay et Goulennes, appelés par Nithard Brittas, Fagit et Solennat.

camp. Ils ensevelirent non-seulement leurs morts, mais ceux de l'ennemi, ce qui ne se faisait pas dans les guerres ordinaires, et les évêques ordonnèrent un jeûne de trois jours pour expier l'effusion du sang.

VIII.—Lothaire avait fui. Il courut à Aix-la-Chapelle, espérant refaire une armée et se créer de nouveaux moyens de résistance. Pour y parvenir, tout lui fut bon; il distribua les dignités et les domaines de l'empire aux grands qui lui restaient fidèles: il affranchit les serfs de ses domaines et les enrôla; il prit des Danois à sa solde; il accorda aux Saxons la faculté de se faire juger par leurs anciennes lois, et de célébrer de nouveau leurs cérémonies abolies par Charlemagne. Moyennant cette concession, il fit dans la Saxe une levée en masse; mais les paysans du pays, d'où le paganisme n'était pas encore déraciné entièrement, saisirent cette occasion pour se soulever contre leurs seigneurs qui étaient d'origine franque ou avaient pris les mœurs des Francs, et ils se livrèrent aux derniers excès.

Pendant que Lothaire usait de ses dernières ressources pour chercher à rétablir sa fortune, Louis et Charles, victorieux, exprimèrent le désir de conclure une paix définitive. Les évêques demandèrent la cessation d'une guerre fratricide; beaucoup d'entre eux déclarèrent que Dieu s'était prononcé en faveur des deux princes. Lothaire vaincu s'aliénait ses anciens partisans par des actes désespérés. La noblesse était irritée du soulèvement des Saxons, le clergé du rétablissement des cérémonies païennes dans la Saxe et de l'alliance avec les païens normands. A ces causes de mécontentement vinrent se joindre les maux causés par une disette qui fut excessive et par le renouvellement de la piraterie sur les côtes. Les Sarrasins reparaissaient dans le midi, où ils avaient pillé Marseille en 838, et les Normands dans le nord, où ils venaient de prendre Rouen, le mois qui précéda la bataille de Fontanet.

Louis et Charles, s'étant séparés après leur victoire, se donnèrent rendez-vous à Langres pour le 1er septembre, et consacrèrent le temps intermédiaire à se faire reconnaître dans les pays dont ils voulaient devenir maîtres. Charles fit une campagne au nord de la Seine; il n'y obtint pourtant que des demi-succès, finit par être obligé de se replier devant les troupes de Lothaire, et ne put se rendre à Langres au moment fixé. L'entrevue projetée n'eut donc lieu qu'au mois de février 842, en Alsace.

Elle fut accompagnée de fêtes solennelles, de tournois et de passes d'armes. Ces tournois, que Nithard a longuement décrits, paraissent avoir beaucoup ressemblé aux fêtes militaires et chevaleresques des siècles plus rapprochés de nous. Les deux princes, entourés chacun d'un nombreux cortége de vassaux, resserrèrent leur alliance et s'engagèrent à ne faire aucune paix séparée avec Lothaire. Une circonstance particulière a rendu célèbre le traité de Strasbourg. Nithard nous a conservé les termes du serment réciproque que Louis et Charles se prêtèrent, et de celui que chacun d'eux fit prêter à ses fidèles. Or, ces serments sont les plus anciens monuments que nous ayons des langues parlées alors dans la Gaule et dans la Germanie.

Dès la fin du même mois, les deux princes marchèrent sur Aix-la-Chapelle[1]. Lothaire ne se jugea pas en mesure de résister à leurs forces réunies. Il voyait la fidélité des siens ébranlée, et ne pouvait la ranimer malgré les dons qu'il leur prodiguait. C'est ainsi qu'il venait de fondre la grande table d'argent où Charlemagne avait autrefois fait représenter le système du monde. Il abandonna Aix, et se replia vers le midi, par Châlons, Troyes, Langres, Lyon et Vienne. Pendant qu'il s'arrêtait à Lyon pour y rallier ses fidèles de la Bourgogne, ses frères entraient à Aix, dans la capitale de l'empire. « Alors, dit Nithard, les évêques qui accompagnaient Louis et Charles déclarèrent que c'était par un juste jugement de Dieu qu'il avait pris la fuite, car il avait violé tous les serments qu'il avait prêtés à son père et à ses frères; il avait voulu ravir à ces derniers leur héritage; il avait rempli l'Église et l'État de parjures et de crimes de toute espèce; » ceci faisait allusion aux paysans de la Saxe qui venaient de piller les biens des seigneuries de l'Église; « enfin il ne savait nullement gouverner, et on ne pouvait découvrir en lui aucune trace de bonne volonté. » Leur avis unanime fut que la vengeance de Dieu l'avait chassé à cause de sa méchanceté et avait remis le gouvernement à ses frères, meilleurs que lui[2]. Charles et Louis, ayant promis aux évêques de gouverner autrement que Lothaire et en suivant les lois de l'Église, reçurent le pouvoir de leurs mains. « Nous vous exhortons à le prendre, leur dirent-ils, nous vous le conseillons, nous vous le commandons. »

[1] Leur marche a été tracée exactement par Scholle, *Dissertatio de Lotharii cum fratribus certamine*, Berlin.

[2] Nithard, *Histoire des dissensions des fils de Louis le Débonnaire*.

Les deux princes firent un partage préliminaire. Ils semblent avoir tenu compte des relations naturelles et des affinités des populations; car, suivant les termes de Nithard, « on se préoc» cupa moins de la fertilité et de l'égalité des parts que de la » proximité et de la convenance[1]. » Ce qui pourtant ne veut pas dire qu'on ait divisé les peuples par races ou par langues, comme l'ont prétendu quelques auteurs modernes. Ces préliminaires terminés, les deux frères, qui avaient beaucoup augmenté leurs forces, se mirent à poursuivre Lothaire. Mais arrivés à Verdun, ils reçurent des propositions de paix. Lothaire, retiré à Vienne, consentait au partage.

Il demandait seulement qu'on lui fît, en sa qualité d'aîné, une part un peu plus considérable, et qu'on lui laissât le titre d'empereur. Ces conditions ayant été acceptées, la fin de l'année fut employée à préparer les articles du traité, et les trois princes eurent plusieurs entrevues. La plus grande difficulté fut dans l'ignorance où étaient les négociateurs de l'étendue précise de l'empire et de ses diverses parties. On proposa de faire une enquête dans les provinces, proposition qui entraînait de longs délais, mais qui fut acceptée et exécutée par l'entremise de trois cents commissaires. Le traité définitif ne put être signé à Verdun qu'au mois d'août de l'année suivante, 843.

Louis eut la Germanie entière avec trois villes sur la rive gauche du Rhin, Mayence, Worms et Spire. Charles eut la partie occidentale de l'empire, bornée à l'est par le Rhône, la Saône, la Meuse, une ligne tracée dans les Ardennes entre la Meuse et l'Escaut, puis ce dernier fleuve. Lothaire eut l'Italie avec la bande étroite de territoire qui séparait les États de ses deux frères[2]. Il garda le titre d'empereur, mais sans prérogative particulière.

Le traité de Verdun régla donc enfin cette question du partage, qui, débattue quatorze ans, avait rempli de troubles les États carlovingiens pour aboutir à une guerre civile inévitable. Chacun des princes fut déclaré maître chez lui et maître indépendant. Le titre d'empereur ne fut conservé que comme un titre honorifique donnant au prince qui le portait un simple

[1] Nithard, liv. IV.

[2] Ces limites ne sont pourtant pas d'une exactitude parfaite. Pour être complet, il faut ajouter que Lothaire eut encore au delà du Rhin la Frise; au delà de la Meuse les pays de Verdun, de Barrois, d'Ornans, de Bassigny; au delà de la Saône et du Rhône, le Lyonnais, les comtés de Viviers et d'Uzès.

droit de préséance. Concession faite, ce semble, aux souvenirs de Charlemagne et aux hommes qui avaient rêvé la constitution d'une grande monarchie chrétienne. Car on a vu qu'il y avait dans le parti vaincu autre chose encore que des ambitions; il y avait une grande idée. Constituer un empire indivisible pour mieux assurer l'ordre et la paix dans une partie de l'Europe, pour fortifier l'action du christianisme et lui préparer de nouvelles conquêtes, tel avait été le vœu de quelques politiques du temps, particulièrement dans le clergé. Malgré l'éclat de cette conception, et les raisons qui semblaient alors la rendre exécutable, il fallut y renoncer après la bataille de Fontanet. Cependant plusieurs de ceux que ce rêve avait séduits ne purent l'abandonner sans d'amers regrets. Ces regrets furent même exprimés avec éloquence. « Naguère, écrivait en beaux » vers le diacre Florus, naguère florissait un puissant royaume » avec un brillant diadème; il n'y avait qu'un prince et qu'un » peuple..... Aujourd'hui le royaume est tombé, et l'on en a fait » trois lots tirés au sort; personne n'y porte plus le nom d'empe» reur, ce n'est plus un royaume, ce ne sont que des lambeaux » de royaume. L'édifice va s'écrouler tout à coup; il nous me» nace d'une ruine épouvantable; le voilà déjà qui s'incline et » chancelle dans toutes ses parties. »

Tout en renonçant à la constitution d'un empire unique, tel que l'Église l'aurait voulu, les trois frères prétendirent conserver entre eux le genre d'unité ou d'union qui était conforme aux traditions nationales, et qui avait été maintenu dans les partages des deux premières races. Ils continuèrent à désigner leurs États réunis par le terme de *Regnum nostrum.* Ils eurent près de Thionville, en 844, une entrevue qui fut suivie de deux synodes ou congrès, au château de Mersen, sur la Meuse. Ils s'y promirent de s'assister réciproquement contre leurs ennemis et de respecter les droits de leurs enfants, à la seule condition que les neveux régnants garderaient aux oncles l'obéissance due. Ils s'engagèrent à s'abstenir de toute intrigue dans leurs États réciproques et à ne pas se débaucher leurs vassaux ou leurs hommes. On consacra de nouveau les principes en vertu desquels nul vassal ne devait tenir de bénéfices de deux princes et être dépossédé sans jugement. Cette stipulation fut depuis lors d'un usage constant au commencement de chaque règne. Enfin on convint que les hommes libres seraient jugés d'après leurs anciennes lois, pourvu qu'ils se recommandassent à un

seigneur. Cette dernière mesure préparait ou achevait la constitution des seigneuries après celle des royaumes particuliers.

Le traité de Verdun, en réglant d'une manière définitive la question du partage, sépara la France, la Germanie et l'Italie. L'Italie avait toujours gardé une nationalité distincte, même sous Charlemagne. Il existait aussi une distinction tranchée entre les peuples de race et de langue germaniques qui obéissaient à Louis, et les peuples de race et de langue françaises, ou plutôt franco-romaines, qui obéissaient à Charles. Cette distinction est constatée par le récit que fait Nithard de l'assemblée de Strasbourg, en 842; elle l'est par l'usage où sont les historiens contemporains de séparer la France latine de la France teutonique, les *Franci Latini* des *Franci Teutonici* ou *Germani*[1]. Cependant il est assez difficile de déterminer la ligne de séparation dans le pays intermédiaire où flottait la frontière des deux langues, et qui fit, avec l'Italie, le lot de Lothaire. La constitution des États de ce prince était fort bizarre; il garda l'Austrasie, où était la capitale de l'empire, mais il la garda mutilée. Elle prit depuis lors, de lui ou de son fils, le nom de Lotharingie (Lotharingia, Lothringen, Loherrègne, d'où nous avons fait Lorraine).

Le royaume de Charles correspondait en grande partie à la France actuelle, dont il comprenait les trois quarts environ, plus la partie de la Flandre qui s'étend entre l'Escaut et la mer, et le comté de Barcelone. La constitution de ce royaume, dont les limites n'ont changé sensiblement que beaucoup plus tard, a porté les historiens à considérer le traité de Verdun comme l'ère de la nationalité française. Ces partages d'époques sont commodes dans l'histoire, et la date de 843 est une de celles dont le choix se justifie le mieux. Mais il ne faut pas non plus y attacher trop d'importance. Il ne faut pas oublier qu'il existait entre les provinces de l'ancienne Gaule, antérieurement au traité de Verdun, des liens réels que les partages des princes carlovingiens n'avaient pu briser, et que d'autre part l'homogénéité du nouveau royaume laissa fort à désirer. Les peuples de la Neustrie et ceux de l'Aquitaine parlaient deux dialectes différents, quoique dérivés d'une même souche gallo-romaine. La Bretagne, dont les immigrations cambriennes

[1] En allemand *Deutschen*. Le nom d'Allemands n'a jamais été donné au delà du Rhin qu'aux habitants de l'Alsace et de la Souabe.

avaient ravivé le caractère celtique; la Flandre, où la population était presque toute germanique; les cantons des Pyrénées, où les Basques avaient conservé l'ancien langage des Ibères, leurs ancêtres, se distinguaient complétement de la Neustrie et de l'Aquitaine. Si c'étaient là les éléments d'une grande nation, ces éléments étaient mal associés; ils tendaient même à s'isoler plus qu'à s'unir. Il y eut à partir du traité de Verdun un royaume de France; on ne peut dire encore qu'il y eût une nation française. Les sentiments, les intérêts nationaux n'existaient pas et ne se développèrent que plus tard. Ce qui dominait alors, c'étaient les sentiments, les intérêts locaux. La féodalité, préparée depuis longtemps, était déjà maîtresse du territoire.

IX. — Le seul mérite du traité de Verdun fut de mettre fin à des guerres civiles désastreuses. Mais on voulait alors la paix à tout prix. Tout le monde en sentait la nécessité, les princes, qui étaient obligés de payer les services de leurs vassaux et de leurs hommes d'armes en dilapidant les terres domaniales ou même en constituant des bénéfices militaires sur celles des églises, comme au temps d'Ébroïn ou de Charles Martel; le clergé, qui voulait empêcher ce dernier abus et rentrer dans ses biens; les seigneurs et les hommes libres, qui, vainqueurs, se partageaient les dépouilles des vaincus, mais vaincus, couraient le risque de voir confisquer leurs bénéfices et même leurs alleux. Les grands surtout, qui désiraient conserver ce qu'ils avaient acquis, contribuèrent de tout leur pouvoir à rétablir la paix entre les petits-fils de Charlemagne, comme leurs pères l'avaient rétablie autrefois entre les petits-fils de Clovis.

A toutes ces raisons d'en finir avec les troubles de l'intérieur il s'en joignait une autre, la nécessité de repousser l'ennemi du dehors, bien que ce danger ne fût peut-être pas encore jugé aussi sérieux qu'il le devint bientôt.

Les premières incursions des Normands commencèrent en 808, l'année même où Charlemagne dirigea une expédition contre le Danemark. Il n'est donc pas douteux qu'elles aient été des représailles. Les Danois ou les Normands voulurent fatiguer l'empire par des attaques répétées. Ils craignaient le sort de la Saxe, la perte de leur indépendance, les conversions forcées. Ils étaient d'autant plus attachés à leur paganisme qu'ils avaient au milieu d'eux un grand nombre de réfugiés

saxons. Éginhard affirme en termes exprès que leurs rois se proposèrent de lutter partout avec les Francs, sur terre et sur mer, sur mer principalement, afin de profiter de leurs avantages maritimes. Cependant, empêchés plusieurs années par des querelles intérieures, ils durent se borner à repousser de leur territoire les soldats et les missionnaires francs, jusqu'au moment où les troubles qui éclatèrent vers la fin du règne de Louis le Pieux leur parurent favorables aux succès de leurs pirateries. Alors commença, l'an 837, cette longue série d'expéditions maritimes qui portèrent le ravage et la ruine dans tant de provinces. Enhardis par le premier butin qu'ils rapportèrent, les Normands s'abattirent, comme des oiseaux de mer, sur tous les rivages de la France, et mirent presque régulièrement au pillage des pays riches, mal pourvus de moyens défensifs, ouverts à leurs agressions. Ils prirent un tel goût aux entreprises maritimes, qu'ils ne se contentèrent pas de parcourir les mers occidentales. Quelques-uns d'entre eux traversèrent la Baltique, trouvèrent sur la rive opposée des contrées moins riches, mais où il leur était plus facile de s'établir, et fondèrent, dans les vastes plaines qui s'étendent à l'est de l'Europe, l'empire actuel de Russie.

Les contemporains, mal informés des rapports de Charlemagne avec les rois du Danemark, et n'ayant d'ailleurs qu'une idée vague de ce nouveau pays, ont été fort embarrassés de s'expliquer cette série d'entreprises et de conquêtes maritimes renouvelées pendant plus de cent ans à l'orient et à l'occident, dans presque toutes les mers de l'Europe, depuis les côtes de la Russie jusqu'à celles de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France, même de l'Espagne et de l'Italie. Ils se sont imaginé que la Scandinavie était extraordinairement peuplée. Déjà au temps de Jornandes, on l'appelait la mère des nations et la fabrique du genre humain. Comme la moitié de l'Europe vivait dans une ignorance à peu près complète de l'autre moitié, on était disposé à s'exagérer beaucoup les ressources de la barbarie et à les croire inépuisables. Opinion accréditée sans preuve, souvent reproduite, et dont la fausseté n'en est pas moins évidente. Les pays scandinaves, peu populeux aujourd'hui, devaient l'être moins autrefois, quand ils n'exportaient et par conséquent n'exploitaient pas encore leurs produits naturels, les bois et les métaux.

Les habitants du Nord vivaient surtout de la mer, qu'ils

regardaient comme leur domaine et leur patrie. Pêcheurs et navigateurs exercés, ils la sillonnaient dans tous les sens et en connaissaient parfaitement les rochers, les îles et les côtes, jusqu'à des distances étendues. Peu de jours leur suffisaient pour arriver, par la voie des cygnes, comme disaient leurs chants nationaux, sur le littoral de la Germanie, de la France et de l'Angleterre, où de tout temps ils étaient connus à titre de pirates. Dès qu'on entendait le son de leur cor, demeuré célèbre dans les traditions du moyen âge, l'effroi se répandait au loin. L'habitude journalière d'affronter le péril avait fait d'eux une race d'une énergie redoutable : ils regardaient la bravoure comme la première des vertus, et leur religion, consacrant leurs instincts belliqueux, promettait l'immortalité à ceux qui mouraient les armes à la main. Ils avaient d'ailleurs un usage commun à beaucoup de peuples barbares, et que leur genre de vie explique naturellement, celui d'envoyer une partie de leur jeunesse, les puinés de chaque famille, chercher fortune à l'étranger. Ainsi, tout les poussait aux entreprises maritimes. Dès que le signal leur en fut donné, ils s'y jetèrent avec une ardeur que le succès justifia et excita encore.

La Frise avait déjà été pillée sous Charlemagne; l'île de Noirmoutiers et les côtes de Bretagne au commencement du règne de Louis le Pieux. En 837, les Normands, débarqués à Walcheren, tuèrent dans un combat Eggbiard, gouverneur du Pagus, et Hemming, frère d'Hériold; ils ravagèrent Utrecht, puis Dorestadt, atelier monétaire et principal entrepôt du commerce de la Frise; ils brûlèrent le château d'Anvers et Witla ou la Brille. Enfin, profitant de l'anarchie qui éclata après 840, ils se répandirent sur toutes les frontières maritimes depuis les bouches de l'Elbe jusqu'à l'Espagne.

En 841, Oscher ou Oscar, un de leurs chefs, remonta la Seine avec une flottille qui pilla Rouen et le monastère de Jumiéges. Les comtes chargés de garder la ligne du fleuve n'opposèrent aucune résistance. A Jumiéges, les moines s'enfuirent avec leurs reliques, leurs manuscrits et leurs objets précieux. Ceux de Saint-Wandrille et de Saint-Denis se rachetèrent en payant de fortes rançons. L'année suivante, 842, Quentovic, bourg à l'embouchure de la Canche, important par son atelier monétaire, par le commerce qui s'y faisait avec la Grande-Bretagne et la résidence d'un *præfectus emporii*, fut détruit de fond en comble.

Les Normands entrèrent également dans la Loire. Quand ils voulaient remonter un fleuve, ils laissaient à l'embouchure leurs navires ordinaires, qu'ils appelaient des *dragons* et des *serpents*, et ils s'aventuraient à l'intérieur sur des bateaux à fond plat. Ils remontèrent ainsi la Loire jusqu'à Amboise et Bléré, qu'ils pillèrent. A Tours, ils voulurent se jeter sur la basilique de Saint-Martin; mais le peuple et le clergé coururent aux armes et réussirent à les repousser. Ils cherchaient de préférence à attaquer les lieux saints, à cause des richesses qui y étaient enfermées, et parce qu'ils croyaient méritoire de se venger d'une religion qu'ils détestaient. Aussi leur barbarie et leur férocité ont-elles excité d'une manière particulière les imprécations des chroniqueurs ecclésiastiques.

Pendant trois ans, de 840 à 843, les pirates n'eurent à craindre que des résistances locales. Ordinairement ils ne leur donnaient pas le temps de se former; ils réussissaient par la surprise et l'audace. Quelquefois, le pays étant troublé par la guerre, ils trouvaient des seigneurs qui les prenaient à leur solde et qui partageaient avec eux le fruit de leurs rapines.

C'est ce qui arriva dans le comté de Nantes au commencement de l'an 843. Lambert, qui avait soutenu Lothaire dans les guerres civiles, était mort. Son fils, du même nom que lui, ayant été privé par Charles le Chauve de l'héritage paternel, voulut y rentrer de force. Il réunit des soldats bretons, attaqua son compétiteur et le tua. Mais il était trop faible pour se maintenir; il offrit aux bandes de pirates, maîtresses de l'île de Her ou Noirmoutiers, de les prendre à sa solde. Celles-ci acceptèrent. Les Normands rentrèrent dans la Loire, surprirent Nantes deux mois avant la signature du traité de Verdun, brisèrent les portes de la cathédrale à coups de hache, pillèrent tout ce qu'elle renfermait de précieux, et saccagèrent les églises voisines. Puis ils emportèrent le butin à leur quartier général de Noirmoutiers, où, ne s'accordant pas sur la manière de le partager, ils se déchirèrent entre eux. Telle fut la manière dont le jeune Lambert fut remis en possession.

Les invasions normandes, se réduisant à une multitude de petites attaques disséminées sur les côtes de la mer ou sur les rives des fleuves, ne pouvaient avoir le même résultat que les invasions de barbares du cinquième siècle, c'est-à-dire aboutir à la conquête du territoire. Un tel résultat était particulièrement impossible en France. Mais elles ne firent peut-être pas

moins de ruines, et, renouvelées sans interruption pendant trois quarts de siècle, elles furent un dissolvant actif pour les États carlovingiens. Facilitées par la désorganisation de ces États, elles contribuèrent à les désorganiser encore davantage.

X. — Le traité de Verdun, qui rétablissait la paix dans l'empire, permettait de repousser les pirateries. Cependant Charles le Chauve ne pouvait encore disposer librement de ses forces, car il avait au moins trois provinces de son royaume à conquérir, la Bretagne et le comté de Nantes, l'Aquitaine centrale, la Septimanie. Il n'était maître en réalité que de la Neustrie et d'une partie de l'Aquitaine, savoir des comtés de Poitiers, de Saintes et d'Angoulême au nord, et de celui de Toulouse au midi. Dès lors, pendant plusieurs années, il dut consacrer tous ses efforts à établir son autorité là où elle n'était pas reconnue.

En 844, il fit une campagne dans le Midi, se rendit à Toulouse et y cita devant lui Bernard, marquis de Septimanie et de Gothie, auquel il avait à reprocher ses allures indépendantes, ses trahisons dans les dernières guerres, et des intelligences suspectes avec Pépin II, maître du centre de l'Aquitaine. Déjà en 841, le marquis avait failli être arrêté au plaid de Bourges, mais il avait fui. Au plaid de Toulouse, le roi le fit saisir, juger et mettre à mort. S'il faut même en croire une chronique[1], Charles se serait dispensé d'un jugement et aurait poignardé Bernard de sa propre main dans l'église de Saint-Cernin, pendant que celui-ci, agenouillé, lui jurait soumission et fidélité. La chronique ajoute que le meurtre eut lieu « non sans soupçon de parricide ». Cette scène rappellerait, si elle était prouvée, les vengeances publiques des Mérovingiens. Quoi qu'il en soit, la mort du marquis de Septimanie ne servit en rien à la pacification du Midi. Dès que les Francs eurent quitté Toulouse, Guillaume, son fils, souleva les habitants de cette ville, et proclama Pépin II. Les troupes royales, revenant sur leurs pas, furent complétement battues sur la rivière d'Agoût, dans l'Albigeois. Pépin sortit de son côté des montagnes où il était enfermé, passa la Dordogne, et mit en déroute au nord de cette rivière une autre armée royale, commandée par Rainulf, comte de Poitiers. Ces deux défaites obligèrent Charles de renoncer pour un temps à la conquête de l'Aquitaine. Il eut une entrevue avec Pépin II au monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, et consentit

[1] Celle d'Odon Aribert.

à lui reconnaître la possession de la province à titre de royaume subordonné ou d'apanage, moins toutefois les comtés de Poitiers, d'Angoulême et de Saintes, qu'il en détacha. C'est de ce traité qu'on fait dater l'antagonisme qui ne tarda pas à s'élever entre Poitiers et Toulouse.

Quelques jours avant qu'il fût signé, un chef scandinave appelé Regnar ou Regnier, commandant une flottille de cent vingt bateaux, remonta la Seine jusqu'à Paris, et pilla la cité avec les faubourgs. A son approche, les habitants s'enfuirent, les moines de Saint-Germain et de Sainte-Geneviève abandonnèrent leurs couvents. Le roi, mal servi par ses vassaux, se contenta de défendre l'abbaye de Saint-Denis, qui était une des plus fortes places de son royaume, et acheta la retraite des pirates au prix de sept mille livres pesant d'argent. Ils prirent en se retirant l'engagement de ne plus reparaître, mais ils pillèrent encore sur leur route les côtes de la Manche et l'abbaye de Saint-Bertin.

L'effroi fut grand et l'humiliation vivement ressentie. « Qui aurait cru, ou plutôt qui aurait pu s'imaginer, s'écrie l'abbé de Corbie, l'ami et le successeur de Wala, Paschase Radbert, pleurant sur la France comme Jérémie se lamentait sur les ruines de Jérusalem, qui aurait cru qu'une troupe vagabonde, composée d'hommes ramassés au hasard, viendrait jusqu'à Paris et brûlerait les églises et les monastères sur les bords de la Seine? Qui eût pu penser que des brigands auraient l'audace d'entreprendre de pareilles choses? qu'un royaume si célèbre, si bien fortifié, si étendu et si peuplé, serait destiné à être humilié et déshonoré par les ravages de ces barbares?... »

On se demandait ce qu'était devenue la grande puissance militaire des Francs, et l'explication populaire était que tous les hommes braves de l'empire avaient péri à Fontanet. On trouve dans les documents contemporains un fait qui peut servir à expliquer l'absence d'une résistance organisée, c'est que partout les seigneurs laïques et les prélats se faisaient la guerre au sujet des restitutions de biens d'Église que les conciles exigeaient.

Cependant Charles le Chauve continua de poursuivre la conquête des provinces où il n'était pas encore reconnu. Dès qu'il eut reçu l'hommage de Pépin II, il résolut de marcher en personne contre Lambert, qui se maintenait dans le comté de Nantes, et contre le duc des Bretons, Noménoé, qui voulait

aussi être indépendant. La situation de ces deux chefs dans l'ouest était précisément la même que celle de Pépin d'Aquitaine et des marquis de Gothie dans le sud.

La Bretagne, quoique obéissant aux Francs depuis Clovis, avait toujours conservé une existence séparée. Sa situation l'isolait presque complétement. Les Bretons demeuraient un peuple à part, gardant la langue des anciens Celtes et fidèles à leurs usages, modifiés sans doute par le christianisme, mais par le christianisme seul; car il ne restait aucune trace de la langue et de la culture romaine au delà de la Rance au nord et du Blavet ou même de la Vilaine au midi. Les Francs ne s'étaient pas avancés beaucoup au delà de cette double limite, et leur influence avait peu pénétré dans l'intérieur, malgré l'hommage qu'ils avaient imposé aux chefs nationaux. Les Bretons, isolés, insoumis, traités de peuple à demi païen et à demi barbare, montraient déjà cette énergie résistante et tenace qui fait le fond de leur caractère.

Le traité de Verdun réveilla leur désir d'indépendance. Car ils n'avaient plus à lutter contre les forces de l'empire entier, mais contre celles d'un royaume, et d'un royaume faible et divisé. Noménoé, leur comte ou leur duc, il porte ces deux titres indifféremment, se délivra des Normands à prix d'argent, fit alliance avec le jeune Lambert et envahit l'Anjou. La tradition rapporte qu'arrivé au monastère de Saint-Florent-sur-Loire, il s'y fit élever une statue qui le représentait le bras étendu du côté de la France. L'approche de Charles le Chauve l'obligea de se replier avec Lambert sur la Vilaine. On se battit à Ballon, près de Redon. C'était la première fois que les Francs et les Bretons se livraient une bataille rangée. Les Francs marchèrent à l'ennemi en lignes serrées, suivant leur usage; les Bretons, quoique formant de simples pelotons ou détachements isolés, finirent par entamer ces lignes et rester maîtres du terrain. Le roi s'enfuit, abandonnant ses tentes et ses pavillons. Noménoé victorieux occupa tout le pays qui s'étend jusqu'à la Mayenne; on croit même qu'il s'avança jusqu'à la Sarthe et qu'il entra au Mans.

Il voulut alors prendre le titre de roi de Bretagne et se faire sacrer. Mais les évêques bretons étaient suffragants de l'archevêché de Tours, qui faisait partie du royaume de Charles le Chauve. Noménoé, les trouvant peu favorables à ses prétentions, résolut de les déposer. Il les fit accuser de simonie par l'abbé de

Redon, et convoqua une assemblée ecclésiastique pour les juger. Les quatre évêques de Dol, de Vannes, de Léon et de Quimper, furent déclarés coupables, condamnés et privés de leurs siéges. Le comte les remplaça immédiatement, pourvut aux siéges de Saint-Brieuc et de Tréguier, vacants depuis longtemps, et érigea celui de Dol en archevêché. Saint Samson avait été autrefois transféré de l'église métropolitaine d'York dans celle de Dol, et avait reçu du pape des pouvoirs extraordinaires; on s'appuya sur ce fait pour motiver la création d'un archevêché qui fût particulier à la Bretagne [1]. Noménoé, assuré des suffrages des nouveaux prélats, se fit sacrer dans l'église de Dol, sans tenir compte ni des protestations du métropolitain de Tours, ni des remontrances énergiques qui lui furent adressées par les évêques de France. Il y eut depuis ce jour entre le clergé breton et le clergé français une lutte non moins vive ni moins passionnée que celle qui divisait les deux peuples [2].

Mais pour le moment, Noménoé resta le maître. Il se mit à couvert des entreprises des Francs en rasant sur sa frontière une grande étendue de pays; il les chassa de Nantes et de Rennes où ils étaient rentrés un instant, et fit démanteler les murs de ces deux villes.

Les Normands éloignés des côtes de Bretagne à prix d'argent, se jetèrent sur celles de l'Aquitaine, et pareils aux oiseaux de proie qui s'abattent sur un champ de bataille abandonné, ravagèrent ce dernier pays à plusieurs reprises. En 845, ils entrèrent dans la Charente et pillèrent Saintes. En 846, ils remontèrent le fleuve jusque dans l'Angoumois et le Limousin. En 848, la bande de la Charente se dirigea sur la Garonne et assiégea Bordeaux. La ville, livrée, dit-on, par les juifs, qui s'y trouvaient en grand nombre, fut saccagée et incendiée. Pépin II ne défendit pas mieux l'Aquitaine que Noménoé la Bretagne, Charles la Neustrie, ou Lothaire les côtes de Zélande, ce qui fait penser que les Normands ne paraissaient pas encore aussi dangereux qu'ils l'étaient en réalité.

[1] Saint Samson, mort en 564, avait désigné saint Magloire pour son successeur. En 567 le concile de Tours protesta contre l'ordination d'un évêque faite contrairement aux pouvoirs du métropolitain de Tours, et contre l'absence des évêques de Bretagne qui avaient refusé de se rendre à sa citation.

[2] Le débat ne fut terminé définitivement que sous le pape Innocent III, dont la sentence fut favorable aux prétentions de l'archevêché de Tours.

Pépin II était d'ailleurs faible par lui-même. Il se maintenait avec une armée composée en partie d'aventuriers, et ces aventuriers, qu'on disait recrutés chez les Normands ou même chez les Arabes, commettaient d'affreux brigandages. Charles le Chauve n'épiait qu'une occasion de rentrer dans l'Aquitaine. Il crut la trouver en 848 dans le mécontentement causé par ces brigandages et les ravages des pirates. Il argüa de l'inexécution du traité de 845, marcha contre Pépin II, détruisit une bande de Normands près de la Dordogne, et convoqua une assemblée des grands du pays à Limoges. Les seigneurs et les prélats qui lui avaient été le plus hostiles jusque-là se prononcèrent pour lui, à la seule condition qu'il prît le titre de roi d'Aquitaine comme il portait déjà celui de roi de Neustrie, et qu'il se fît sacrer en cette qualité. Le sacre eut lieu à Orléans cette même année.

En 849, les Toulousains se soulevèrent à l'instigation de Guillaume, fils de Bernard de Septimanie. Charles marcha sur Toulouse, l'assiégea, força le comte qui la défendait à se rendre, fit décapiter Guillaume comme rebelle, et s'empara de la Septimanie et de la Gothie. Pépin se maintint dans les montagnes jusqu'en 851, grâce, dit-on, à l'alliance des Normands, qui revinrent piller Périgueux et Toulouse; mais, après avoir continué pendant trois ans la guerre de partisans, il fut réduit à demander un asile au duc des Basques, qui le livra, et on l'enferma dans un monastère.

Ayant achevé cette fois la conquête du midi, Charles le Chauve se crut en mesure d'entreprendre celle de l'ouest. Un concile français, assemblé à Tours sur la requête de l'évêque de Nantes, s'était plaint des violences commises en Bretagne contre les clercs et les églises, et avait interjeté un appel au pape. Charles, dont ces divisions religieuses servaient la cause, fit en 850 et en 851 deux campagnes contre Noménoé. Mais il n'eut pas le même succès que dans le midi. Noménoé et Lambert, ayant uni leurs forces, envahirent la Neustrie en 851 et campèrent entre Chartres et Vendôme. La mort subite de leur prince obligea les Bretons à se retirer; Charles n'en fut pas moins obligé de signer avec Érispoé, fils et successeur de Noménoé, un traité semblable à celui qu'il avait fait en 845 avec Pépin II. Il lui reconnut le titre de roi et lui céda les comtés de Rennes, de Nantes et de Retz. Moyennant ces concessions, Érispoé lui prêta le serment de fidélité; on ignore, il est vrai, s'il fit ce ser-

ment pour la Bretagne ou seulement pour les nouveaux comtés dont il recevait l'investiture. Quant à l'affaire des évêques bretons, elle fut évoquée à Rome, sur les plaintes de ces évêques et sur celles du concile de Tours, qui avait représenté les dépositions comme illégales.

XI. — Les Normands, après avoir passé cinq ans sans faire de descentes dans la Neustrie, y reparurent en 850. De nouvelles bandes ravagèrent toutes les côtes de la mer du Nord et de la Manche depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle de la Seine. Un fait difficile à expliquer, c'est qu'on trouve à la tête de ces bandes Roric et Godfried, l'un frère et l'autre neveu d'Hériold, à qui Louis le Pieux avait donné autrefois le gouvernement de Dorestadt. Probablement ils voulaient étendre les concessions qu'ils avaient obtenues déjà; car les rois francs, s'étant entendus, finirent par traiter avec eux et leur donner des terres, ou plutôt leur reconnaître la possession de celles dont ils s'étaient emparés. Lothaire II céda l'île des Bataves à Roric, et Charles un établissement à Godfried sur les bords de l'Escaut. Quoi qu'il en soit, on voit que les Normands commençaient à former, comme autrefois les Germains, des colonies sur le territoire impérial. La comparaison ne se borne pas là; car les Normands colonisés devaient défendre ce territoire contre leurs compatriotes; ceux de la Frise soutinrent de longues guerres contre ceux du Danemark.

On n'a jamais bien débrouillé la chronologie des invasions normandes; on ne connaît pas l'origine de toutes les bandes de pirates; on ne peut même pas toujours contrôler la vérité de faits allégués uniquement par des chroniques monacales. Cependant on sait que de 850 à 853 l'Austrasie et la Neustrie, cette dernière surtout, subirent des dévastations terribles. Le monastère de Saint-Bavon à Gand fut livré aux flammes, l'abbaye de Saint-Wandrille et la ville de Beauvais furent pillées. Une bande qui parcourut la Loire ravagea Nantes, Angers, Tours où elle brûla la basilique de Saint-Martin, Blois et le monastère de Saint-Florent. Les moines de Saint-Florent avaient pris le soin d'emporter leurs reliques à Auxerre, dans une partie de la France moins exposée. Ordinairement le pillage des églises était suivi de leur incendie; le feu trouvait un aliment rapide dans des constructions où le bois tenait une grande place, et il consumait aisément des villes entières.

Tous les documents s'accordent d'ailleurs à peindre des mêmes couleurs la désolation des pays où le fléau avait passé. Les villes étaient désertes, l'herbe croissait dans leurs murs; sur les côtes, des cantons entiers demeuraient abandonnés et en friche; les seigneurs ne tiraient plus de rentes de leurs terres ni de leurs fiefs. On n'habitait plus que les lieux forts et munis de châteaux qui servaient de refuge. Les paysans s'expatriaient ou mouraient de misère et de faim. Quelques-uns formaient des bandes pour piller à leur tour; d'autres s'enrôlaient parmi les barbares. Hastings, un des plus terribles chefs des Normands de la Loire, était, suivant la tradition, un ancien paysan de la Touraine enrôlé ainsi.

Le passage des Normands n'était pas seulement accompagné de désastres matériels; moralement le désordre n'était pas moindre. Le clergé, obligé de fuir, ne revenait pas toujours dans les campagnes qu'il avait abandonnées. Ses titres de propriété étaient brûlés ou anéantis. Dans plusieurs contrées il n'y avait plus ni culte, ni police, ni régularité dans les mariages, ni observation des lois. Les correspondances ecclésiastiques font un affreux tableau de l'état où une partie de la France était plongée.

Pour triompher d'attaques qui se multipliaient sur tant de points isolés et prenaient un caractère si menaçant, il fallait désormais des moyens de défense plus énergiques. On entreprit de relever les anciennes murailles des cités, la plupart démantelées, et d'organiser des milices locales. Mais un conflit s'éleva entre le roi et les seigneurs. Le roi voulut empêcher les seigneurs et les villes de se fortifier et d'armer leurs milices à leur gré, de peur que ces fortifications et ces milices ne se tournassent contre lui-même. On publia cependant des ordonnances pour la garde des côtes et pour les enrôlements en cas d'invasion. Dès qu'un comté était menacé, les seigneurs devaient faire une levée en masse et armer jusqu'aux serfs.

Les seigneurs neustriens détruisirent ainsi en 852 la bande normande qui avait pillé Beauvais. Les abbayes, que leurs richesses exposaient particulièrement, armaient non-seulement leur serfs, mais leurs moines, car le service défensif n'admettait plus d'exception. Pendant le même temps, l'Église tenait des conciles provinciaux et faisait des canons pour reconstituer l'administration spirituelle.

XII. — L'Aquitaine méridionale ne tarda pas à se soulever de nouveau. Le parti indépendant, profitant de l'agitation causée dans la Neustrie par les invasions normandes, refusa d'obéir plus longtemps à Charles le Chauve et offrit la couronne à un fils de Louis le Germanique. Le jeune prince vint d'outre-Rhin avec une armée, et Pépin II, s'échappant du monastère où il était renfermé, reparut dans son ancien royaume. Le roi de Neustrie se rendit en Aquitaine, obtint de Louis qu'il rappelât son fils, chassa les Germains et réduisit Pépin à l'impuissance; mais il fut obligé de satisfaire au vœu du pays, en lui donnant pour roi particulier Charles, le second de ses fils, quoiqu'il n'eût encore que huit ans.

La tendance des États carlovingiens au morcellement et par suite à la constitution de petites nationalités, était naturellement très-forte. Elle l'était surtout dans les pays qui avaient eu longtemps, comme l'Aquitaine, un gouvernement particulier. Elle était fortifiée encore par le système de partages que le traité de Verdun avait fait prévaloir; car avec ces partages, aucune des provinces de l'empire n'avait d'avenir assuré. Elles pouvaient être réunies ou séparées suivant les circonstances, sans que les réunions ou les séparations fussent toujours conformes à leurs vœux ou à leurs intérêts.

Le système des partages reçut une nouvelle application dans les États de Lothaire, qui mourut en 855. On ne sait à peu près rien de ce prince faible et vieilli de bonne heure, comme son père, sinon qu'après avoir troublé l'empire jusqu'au traité de Verdun, il se montra depuis ce temps très-pacifique, et tout occupé de maintenir le bon accord entre ses frères. Après avoir assisté aux deux congrès de Mersen, il eut à Liége, en 854, avec Charles le Chauve, une entrevue où ils se donnèrent une assurance mutuelle contre les projets ambitieux que manifestait Louis de Germanie. Peu de temps après cette entrevue, Lothaire, comme en prévision de sa fin prochaine, prit l'habit religieux au monastère de Prum, dans les Ardennes, qu'on croit avoir été fondé par Pépin le Bref, et assembla les prélats et les grands pour partager ses États entre ses fils. Il donna à l'aîné, Louis, le royaume d'Italie et le titre d'empereur; au second, Lothaire II, l'Austrasie avec Lyon, Genève et quelques comtés des Alpes ou des bords du Rhône[1]; et au troisième, Charles,

[1] Le royaume de Lothaire II ou Lotharingie ne comprenait pas toute l'Austrasie, mais seulement ce que son père en avait possédé entre la Meuse et le

la Bourgogne et la Provence. Les frontières de ces nouveaux royaumes ne furent même pas établies de manière à être à l'abri de divers remaniements.

Les petits succès obtenus sur les Normands en Neustrie ou en Aquitaine ne pouvaient avoir qu'un effet momentané, tant que les mesures de répression ne présenteraient aucun ensemble. Les pirates reparurent donc, ils pillèrent Orléans et Poitiers. En 857, la bande de la Seine forma dans une des îles du fleuve, celle d'Oyssel[1], une sorte de camp retranché, s'y établit et y transporta tout le butin qu'elle enleva dans la contrée environnante. Elle s'avança très-loin dans l'intérieur, saccagea Chartres et Paris, livra aux flammes la basilique de Sainte-Geneviève, et imposa d'énormes rançons aux abbayes de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis.

Ce second pillage de la capitale du royaume de Neustrie exaspéra les esprits. On comprit que les mesures défensives ne suffisaient plus, qu'il fallait en prendre d'autres, forcer les Normands dans leurs retranchements et leur faire la loi. Charles le Chauve convoqua dans ce but, pour le printemps de l'année suivante, outre les vassaux de la Neustrie, ceux de l'Aquitaine et de la Bretagne. Il s'assura aussi le concours de son neveu Lothaire II, roi d'Austrasie, qui faisait de son côté une levée générale dans ses États. Pour avoir à sa disposition les troupes de l'Aquitaine, il acheta le repos de Pépin II au prix de quelques concessions de territoires. Cependant les Bretons ne vinrent point, Érispoé, leur roi, ayant été tué par un de ses parents. Cette expédition, la première où les différentes milices de la France se soient unies pour combattre les Normands, montre que le roi avait déjà besoin du concours de ses grands vassaux pour réunir une armée autre que celle de la Neustrie.

L'île d'Oyssel fut assiégée ou plutôt bloquée par terre et par eau pendant plusieurs semaines, mais une conspiration fit échouer l'entreprise. Depuis longtemps il y avait des mécontents parmi les seigneurs neustriens. Ces mécontents se plaignaient que leur roi respectât peu leurs droits et méprisât leurs avis.

Rhin. Il renfermait encore Lyon, Genève, Lausanne et Sion, Viviers et Uzès. Plus tard, Lothaire II céda divers autres territoires à ses deux frères (la Transjurane à Louis II, Belley et Moutiers à Charles de Provence) et à Louis le Germanique son oncle (l'Alsace). Digot, *Histoire de Lorraine*, t. Ier, et dom Calmet.

[1] Aujourd'hui l'île de Bedane, d'après Fréville.

Charles le Chauve, ambitieux, jaloux de rendre à la couronne l'autorité et les prérogatives dont les guerres civiles l'avaient en partie dépouillée, désirant aussi satisfaire aux réclamations du clergé, était souvent en lutte avec les grands; d'un autre côté il était toujours obligé, après comme avant le traité de Verdun, de négocier avec eux pour obtenir leur assistance dans ses guerres. Il n'obtenait cette assistance qu'à force de promesses. Ainsi, en 856, il s'était engagé à ne pas reprendre les bénéfices militaires, et à n'agir qu'en vertu de justes jugements[1]. On l'accusa de tenir mal ses serments; on lui reprocha aussi de défendre mal le royaume, malgré les lourdes contributions établies dans ce but. Il avait dit, au rapport de l'archevêque de Reims, Hincmar, qu'il ne pouvait se mêler des affaires des Normands et que chacun devait se garder soi-même. Les mécontents choisirent pour se concerter le moment où ils étaient rassemblés sous ses ordres, devant l'île d'Oyssel; ils entraînèrent plusieurs prélats dans leur complot, et envoyèrent des délégués offrir la couronne de Neustrie à Louis le Germanique. Ils prétendaient qu'ayant prêté un serment conditionnel à Charles le Chauve, ils étaient dégagés par l'inexécution des conditions, et redevenaient libres de jurer fidélité à tout autre prince de la maison de Charlemagne. Parmi les griefs qu'ils alléguèrent contre Charles, était celui d'avoir fait périr les plus nobles personnages de son royaume, accusation qui paraît se rapporter à la mort de Bernard de Septimanie et de son fils Guillaume.

Louis le Germanique entretenait, depuis cinq ans au moins, des intelligences avec les seigneurs neustriens mécontents; car depuis tout ce temps Charles se sentait menacé de ce côté, et cherchait à s'assurer l'appui des rois d'Austrasie, Lothaire I[er] et Lothaire II. En 858, Louis entra en France à la tête des troupes germaniques, répondant à l'appel des conjurés de Neustrie, comme il avait déjà répondu à celui des conjurés d'Aquitaine en leur envoyant naguère son propre fils. Il fut proclamé à Attigny, par l'archevêque de Sens et par un certain nombre de vassaux laïques. Son parti se grossit rapidement; il vit venir à lui non-seulement des Neustriens, mais des Aquitains et même des Bretons. Charles, abandonné de la majorité des siens, ne put faire de résistance et se retira dans la

[1] Voyez le capitulaire de 856, c. VIII et X, où les fidèles exposent que le roi ne peut rien faire à aucun d'eux, « contra legem suam et rectam rationem et justum judicium, etiamsi voluerit. »

Bourgogne neustrienne, avec le petit nombre de seigneurs et de prélats qui lui demeuraient fidèles.

Le roi de Germanie commença par faire à ses partisans, pour se les mieux attacher, une distribution de terres domaniales. Mais on l'obligea de renvoyer ses troupes allemandes, qui commettaient des violences et des pillages. On voulut aussi lui dicter des conditions qu'il ne jugea pas acceptables. Mécontent de cet accueil et entouré de complots à son tour, il n'attendit pas que son frère se fût refait une armée, et il quitta la France dès les premiers jours de l'an 859.

L'archevêque de Reims, Hincmar, paraît avoir été le chef d'un tiers parti qui voulait qu'on fît des conditions à Charles le Chauve, mais non qu'on le déposât. Il usa de son pouvoir pour le rétablir. Ceux qui avaient fait défection étaient trop nombreux pour craindre une restauration; ils se laissèrent ramener aisément, à très-peu d'exceptions près. Le seul prélat qui fit défaut fut Wénilon, archevêque de Sens, qui avait le premier appelé le roi de Germanie. On le traduisit devant un concile qui fut tenu au mois de juin 859, à Savonnières, près de Toul, et auquel les évêques d'Austrasie et de Bourgogne furent convoqués en même temps que ceux de France. Charles y parut en personne; il reconnut qu'il tenait la royauté de l'élection des évêques comme de celle des fidèles, qu'en conséquence il était soumis à leur jugement. « Mais, ajouta-t-il, je ne devais » être repoussé du trône ou supplanté par personne, du moins » sans avoir été entendu et jugé par les évêques, par le minis» tère desquels j'ai été consacré comme roi. » Il soutint que Wénilon n'avait pu ni le condamner sans l'entendre, ni exercer seul un droit qui appartenait aux évêques réunis. Les membres de l'assemblée obligèrent l'archevêque de Sens à se soumettre et à se réconcilier.

Cette conspiration était une imitation fidèle de celles du règne précédent. Elle ne réussit pas mieux, mais elle nous montre le roi de France aussi faible, aussi incertain de son autorité, plus faible même peut-être que ne l'était naguère le maître de l'empire entier. Le traité de Verdun avait divisé le pouvoir, il ne l'avait pas raffermi.

On put juger aussi combien était fragile le pacte d'union juré entre les princes à Verdun et à Mersen. Les engagements au moyen desquels on avait espéré garantir la paix intérieure ne pouvaient empêcher qu'elle fût troublée, et devaient tout au plus

servir dans ce cas à la rétablir. On se croirait revenu au temps des successeurs de Clovis : au fond il n'y avait rien de changé. Cependant l'entreprise de Louis le Germanique excita un grand émoi. Il reçut des représentations de Louis II, roi d'Italie et empereur, de Lothaire II, roi d'Austrasie, du Pape, et de la plupart des évêques des États carlovingiens. Ces représentations durent contribuer, autant que les difficultés qu'il rencontra dans la Neustrie, à lui faire abandonner son entreprise. La réunion des prélats de plusieurs royaumes au concile de Savonnières prouve que l'Église entière se croyait intéressée à rétablir l'union, telle au moins qu'elle avait été constituée par le traité de Verdun. Enfin un nouveau congrès de princes eut lieu à Coblentz, en 860; Charles, Louis et Lothaire II d'Austrasie, y renouvelèrent toutes les stipulations et tous les serments de Mersen.

XIII. — L'Église joua dans ces événements un rôle considérable. Il ne paraît pas qu'elle les ait conduits; les révolutions de ce temps furent ordinairement l'œuvre des seigneurs laïques. Mais aucun parti ne pouvait se passer de son concours. C'était d'ailleurs elle qui signait les traités et qui consacrait les faits accomplis. S'il arrivait souvent que ses principaux chefs fussent divisés pendant la lutte, après la paix elle déposait elle-même ceux qui s'étaient compromis trop ouvertement en faveur du parti vaincu, et l'accord entre ses membres ne tardait pas à se rétablir.

En effet, quoiqu'elle souffrît, plus encore peut-être que le reste de la société, des maux causés par les guerres civiles et par les invasions normandes, elle n'éprouvait guère que des pertes matérielles; or ces pertes étaient réparables. Elle avait des propriétés territoriales d'une immense étendue. Presque toutes les abbayes et les collégiales possédaient de vastes districts, avec juridiction indépendante, où il n'était pas rare de compter les manses par milliers et les villages par centaines. Les cartulaires publiés récemment ont permis d'apprécier l'étendue considérable des biens-fonds appartenant aux maisons religieuses. La seule abbaye de Saint-Vandrille possédait un territoire habité par plus de quatre mille familles de colons, ou environ vingt-cinq mille personnes[1].

[1] Quatre mille deux cent soixante-quatre manses ou familles de colons. (Guérard, *Polyptyque d'Irminon.*) D'après le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu

L'Église n'avait donc rien perdu de sa force. De plus, comme elle se trouvait en présence d'un pouvoir sensiblement affaibli et qu'elle avait conservé les mêmes attributions de gouvernement que sous Charlemagne, il était naturel qu'elle cherchât à étendre encore son autorité. C'est ce qui arriva. Déjà, sous Louis le Pieux, elle avait entrepris de se délivrer de quelques entraves; elle poursuivit l'entreprise sous Charles le Chauve. De là un certain nombre de conflits, qui donnèrent lieu à une correspondance active entre le roi, Hincmar et le pape Nicolas I[er].

La plupart de ces conflits s'élevèrent à l'occasion des seigneuries que l'Église possédait et des obligations auxquelles cette possession la soumettait vis-à-vis de la couronne. On avait établi sous Charlemagne que les attributions seigneuriales incompatibles avec le caractère religieux des prélats, telles que le commandement des hommes d'armes et le jugement des affaires capitales, seraient déléguées à des seigneurs voisins. Les seigneurs investis de cette délégation portaient les noms d'avoués (*advocati*) ou de vidames (*vicedomini*). Beaucoup de prélats supportaient impatiemment ce système, qui entraînait pour eux une sorte d'assujettissement; quelques-uns voulaient marcher en personne à la tête de leurs vassaux. Une autre cause de conflits, plus fréquente et plus sérieuse, c'est que des clercs étaient souvent détenteurs de fiefs militaires pour lesquels ils prêtaient le serment de fidélité : or ils prétendaient ne pouvoir être astreints aux mêmes obligations que les autres vassaux. Les évêques qui reconnurent Louis le Germanique à sa venue en France exigèrent qu'il résolût cette difficulté dans un sens favorable à leurs prétentions. C'étaient là les préliminaires de la fameuse question des investitures, destinée à devenir l'objet de si grands débats entre le saint-siége et les couronnes.

La richesse, la puissance, un mélange trop étroit avec les intérêts de la société laïque, ont toujours été pour l'Église des dangers réels. Il n'est pas douteux que le mal des investitures, ce mal auquel Rome essaya plus tard de soustraire le clergé en le détachant complétement de la société féodale, n'eût commencé avec les investitures mêmes. Il est certain qu'il fut de

en 816, les églises collégiales, rangées en diverses catégories, possédaient depuis cent jusqu'à huit mille manses et plus, c'est-à-dire des propriétés de 2,500 à 7,000 hectares et plus d'étendue, en prenant les évaluations les plus modérées. Guérard, Préface du *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*.

plus en plus difficile de faire observer les règles de vie imposées par les Capitulaires; que des prélats redevinrent guerriers, tandis qu'on vit des moines, tantôt transformés en hommes d'armes pour combattre les invasions normandes, et tantôt réduits au vagabondage par la ruine de leurs couvents. Les correspondances des papes, celles des évêques, les actes fréquents des conciles, sont remplis de vœux et de mesures pour l'exécution de réformes nécessaires. Mais l'Église n'en résistait pas moins avec beaucoup d'énergie encore à la force qui devait l'entraîner. Elle s'illuminait même, à ce moment, d'un dernier rayon de cette lumière que le génie de Charlemagne avait projetée sur son siècle.

Le règne de Charles le Chauve fut le temps de luttes théologiques célèbres sur l'Eucharistie et sur la grâce, luttes auxquelles prirent part Paschase Radbert, Raban Maur, Hincmar et Jean Scot, le dernier des platoniciens. Une grande activité intellectuelle régna dans les monastères de Corbie et de Fulde, qui eurent des controversistes dignes d'une autre époque. Jean Scot, plus connu sous le nom d'Érigène, fut appelé d'outre-mer, comme autrefois Alcuin, pour diriger l'école du palais; il jouit parmi ses contemporains d'une immense célébrité. Son successeur, à la tête de cette école, fut Loup, abbé de Ferrière, auteur de lettres curieuses et collecteur infatigable de manuscrits. Quant à Hincmar, qui occupa trente-sept ans le siége de Reims (de 845 à 882), il laissa bien loin derrière lui tous ses contemporains: théologien, jurisconsulte, homme politique, il fut comme le chef et l'organe du clergé de France durant un tiers de siècle, et entretint avec les princes, les grands personnages et les papes, la correspondance la plus variée. Il a mérité d'être comparé à Bossuet; comparaison ambitieuse sans doute. Il eut du moins cette ressemblance avec l'illustre évêque de Meaux, qu'il fut l'organe du clergé à la fois dans ses rapports avec le saint-siége et dans ses démêlés avec la couronne.

XIV. — La guerre des rois de France et de Germanie avait naturellement encouragé les pirateries normandes. Les Danois de la Seine, restés maîtres de l'île d'Oyssel, pillèrent Noyon en 859, pendant qu'une autre escadre, commandée par un chef du nom de Wéland, pénétrait dans la Somme et y pillait de son côté Saint-Valery, Saint-Ricquier et Amiens. Charles le Chauve

offrit à Wéland de le prendre à sa solde contre les autres pirates ; l'offre ayant été acceptée, il établit un impôt territorial et personnel qu'on appela l'argent des Danois, et dont on n'exempta que les hommes servant de leur personne. Cet impôt causa de grands murmures; les églises s'en plaignirent comme d'une atteinte portée à l'immunité de leurs territoires. Les plaintes augmentèrent en 861, quand Wéland, prétextant l'irrégularité du payement, rançonna l'abbaye de Saint-Bertin et la ville de Térouanne. Cependant le chef danois tint ses engagements; il marcha contre les Normands de la Seine qui avaient attaqué Saint-Germain des Prés, les chassa, les bloqua dans l'île d'Oyssel, et les dépouilla du butin qu'ils y avaient entassé.

Une assemblée eut lieu cette année au château de Pistes, près du confluent de l'Andelle et de la Seine. On s'y occupa du maintien de l'ordre public en même temps que des moyens de résister aux Normands. On décréta des peines civiles et ecclésiastiques contre les perturbateurs. Les seigneurs furent déclarés responsables des pillages commis par leurs vassaux; s'ils n'exerçaient pas à cet égard une surveillance suffisante, ils devaient être excommuniés par les évêques.

Comme moyen de défense contre les Normands, on résolut d'établir des barrages dans les rivières. Wéland était demeuré sur la Seine avec son escadre et les débris de la bande d'Oyssel. Tour à tour ami et ennemi, ou plutôt renonçant à s'abstenir de la piraterie, malgré son alliance avec le roi, il inquiétait les riverains du fleuve et jusqu'à ceux de la Marne. Charles le Chauve barra cette dernière rivière un peu au-dessous de Meaux, et réussit à y enfermer le chef danois, qui s'y était aventuré imprudemment. Wéland dut capituler; il reçut le baptême, se fit chrétien, et s'établit en France (862). Une partie des Normands de la Seine suivirent son exemple; les autres furent obligés de sortir du royaume. Réunis à Jumiéges, ils y formèrent plusieurs escadres qui mirent à la voile pour regagner la haute mer. Après leur départ, la sécurité reparut quelque temps, et beaucoup de moines qui avaient émigré rentrèrent dans leurs couvents.

Robert le Fort, un des plus vaillants hommes de guerre de ce temps, fut investi des comtés d'Angers, de Tours et de Blois, c'est-à-dire chargé de défendre les bords de la Loire et la frontière de Bretagne. Cette frontière était toujours troublée. Salomon, meurtrier d'Érispoé et son successeur, voulait forcer

Charles le Chauve à le reconnaître. Il parvint à gagner les deux fils aînés du roi, qui prirent les armes contre leur père, prêts à recommencer le rôle que les fils de Louis le Pieux avaient joué sous le règne précédent. Mais Charles les fit rentrer dans le devoir, et reconnut Salomon, à la charge de lui prêter le serment de fidélité, de lui payer un tribut et de servir contre les Normands.

Les jeunes princes rebelles avaient trouvé pour leur tentative l'appui de plusieurs seigneurs, entre autres celui de Baudouin, comte de Flandre, c'est-à-dire des côtes de l'ancienne Morinie, une des parties du royaume les plus maltraitées par les pirates [1]. En 862, Baudouin enleva une fille de Charles le Chauve, Judith, veuve à vingt ans d'un roi des Anglo-Saxons. La beauté, l'esprit et le savoir de la jeune princesse rappelaient, comme son nom, la fameuse Judith, son aïeule, auteur plus ou moins volontaire des troubles du dernier règne. Le roi, irrité, fit excommunier le ravisseur par les évêques, somma son neveu Lothaire, dans les États duquel il avait cherché un asile, de le lui livrer, et ne pardonna qu'après plus d'une année, lorsque Baudouin et Judith, réfugiés à Rome, eurent imploré l'intervention du pape Nicolas Ier. Cet événement romanesque eut pour conséquence l'agrandissement du comté de Flandre, dont on ne connaît pas bien les limites antérieures, mais qui comprit depuis lors tout le pays situé entre l'Escaut et la mer, pays encore couvert en partie de bois et de marais [2]. C'est à Baudouin qu'on rapporte l'agrandissement d'Arras, ancienne ville romaine qui avait prospéré, grâce aux priviléges de l'abbaye de Saint-Vaast, mais que les Normands avaient pillée. Il construisit aussi le château de Bruges, où il établit sa résidence, et qui fut bientôt le centre d'une ville importante. Devenu depuis ce jour un des vassaux les plus dévoués de Charles le Chauve, il défendit son comté contre les Normands avec succès, et reçut le surnom de Bras de fer, qu'on donnait alors communément aux seigneurs belliqueux.

Le soin de la défense du royaume fit tenir à Pistes en 864 une seconde assemblée, qui ordonna le recensement de tous

[1] Le nom de Flandre ou Flandaertland se trouve dès le septième siècle.

[2] On cite parmi ces forêts celle de Crécy, entre la Lys et la Somme, celle des bords de l'Escaut, Sceldeholt, celle de la Lys, etc. — Suivant une tradition qui pourtant n'a rien de certain, les premiers comtes de Flandre auraient été des *forestiers* ou gardiens des forêts royales.

les hommes libres, bourgeois ou paysans (*pagenses franci*), capables de remplir le service militaire. On défendit de vendre aux Normands des armes ou des chevaux. On entreprit de fortifier l'entrée des rivières et d'améliorer la garde des côtes. On ne voit pourtant pas qu'on ait songé à organiser des flottes pour défendre l'embouchure des fleuves, comme Charlemagne l'avait voulu, ce qui eût été en réalité le moyen le plus efficace de combattre les invasions maritimes. Les comtes qui exécuteraient mal les ordres royaux furent menacés de destitution.

On interdit aussi aux seigneurs de construire des forteresses sans y être autorisés. On s'était mis en effet à bâtir des châteaux ou à fortifier d'anciennes habitations partout, même sur les territoires ecclésiastiques. Les châteaux de ce temps, construits pour la défense et non pour le séjour, ressemblaient beaucoup aux anciens camps romains. Ils étaient souvent bâtis sur les ruines de ces camps ou sur les emplacements qu'ils avaient occupés[1], quelquefois sur des plateaux élevés ou circulaires que l'on appelait des mottes[2]. Au milieu s'élevait un donjon central ou une maîtresse tour; au-dessous du sol étaient pratiqués des casemates et des souterrains. Ordinairement aussi, dans un certain rayon autour du castrum ou château principal, s'échelonnaient une série de constructions analogues, mais d'un ordre inférieur, occupées par les vassaux d'un rang subalterne, et dominant chaque route, chaque rivière, chaque vallée.

Les défenses ou plutôt les restrictions de Charles le Chauve n'empêchèrent pas ce système de fortifications de s'étendre partout. Le roi lui-même y contribua, car il ordonna que plusieurs villes, comme Tours, le Mans et Compiègne, relevassent leurs anciennes murailles[3].

Ces travaux s'achevaient au moyen de corvées spéciales que les actes appellent *operæ castrorum*. La construction, ou pour mieux dire la restauration des châteaux, fut une œuvre de défense nationale. Sismondi a pu dire d'elle qu'elle renouvela

[1] C'est pour cela que tant de châtellenies modernes présentent dans leurs substructions des traces d'édifices romains, et qu'on y trouve fréquemment des médailles impériales. (Bulliot, *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen.*) Il constate particulièrement ce fait pour les châtellenies du Nivernais.

[2] Dans les pays plats on faisait des *mottes* ou tertres artificiels, qu'on appelait souvent des *poypes*.

[3] *Annales de Saint-Bertin,* an 869.

la fable de Deucalion et de Pyrrha, qu'elle sema des pierres et qu'il en sortit des hommes.

En dépit de ces mesures, qui d'ailleurs ne pouvaient avoir toutes un effet immédiat, les Normands reparurent. Ils rentrèrent en 865 dans la Loire et incendièrent Orléans avec le monastère de Fleury. Une autre bande remonta la Seine malgré le barrage établi à Pistes, pilla l'abbaye de Saint-Denis et hiverna dans l'île qui l'avoisine. Le roi n'éloigna cette seconde bande qu'en lui payant une rançon. Pour les Normands de la Loire, Robert le Fort les chassa du Maine qu'ils ravageaient; mais, malgré l'appui de Rainulf, comte de Poitiers, il se fit battre à Brisserte, près d'Angers, et périt dans l'engagement. Une chronique du temps le compare au vaillant Machabée. C'est lui qui a été le père des Capétiens. Il ne laissait que des fils trop jeunes pour porter les armes. Son beau-fils Hugues reçut de Charles le Chauve l'investiture des comtés de Touraine et d'Anjou, avec l'abbaye de Saint-Martin de Tours, d'où il porta le nom de Hugues l'Abbé. Il fut chargé de défendre la ligne de la Loire, et il acheva de repousser les Normands avec le concours des Bretons, auxquels le comté de Coutances fut donné pour prix de ce service.

Charles le Chauve, qui avait déjoué les complots des Neustriens, eut le même genre de succès dans l'Aquitaine. Rainulf, comte de Poitiers, et l'un de ses plus dévoués serviteurs, s'empara de Pépin II, qui fut condamné à mort par l'assemblée de Pistes en 864, pour ses nombreuses trahisons et son alliance avec les païens. On l'enferma dans la forteresse de Senlis, d'où cette fois il ne sortit plus. La couronne d'Aquitaine continua d'être portée par un des fils du roi. Le jeune Charles étant mort en 866, fut remplacé par Louis, son frère aîné. La Septimanie et la Gothie formaient réunies un gouvernement trop considérable; elles furent divisées et données à deux marquis différents.

XV. — Malgré ces difficultés intérieures, Charles le Chauve ne négligea pas de manifester des prétentions sur les États voisins, chaque fois que l'occasion s'en présenta. En dépit des engagements signés à Coblentz en 860, il entra en 861 à la tête d'une armée dans le royaume de son neveu Charles, fils de Lothaire, royaume composé de la Bourgogne et de la Provence. Le jeune roi, incapable de gouverner et atteint d'une maladie

qui devait être bientôt mortelle, laissait toute l'autorité à Gérard de Roussillon, l'un des héros des poëmes du moyen âge. Gérard était un homme de guerre redouté; il avait repoussé à plusieurs reprises les invasions des Sarrasins et des Normands, car les côtes de la Provence n'étaient pas plus épargnées que celles de la France; elles étaient même exposées à un danger de plus, aux pillages des corsaires grecs[1]. Mais un parti nombreux parmi les seigneurs du pays se prononça contre lui, voulut déposer le jeune Charles, et se donna au roi de Neustrie en 861, comme les Neustriens s'étaient donnés trois ans plus tôt à Louis le Germanique. Charles le Chauve accepta l'offre sans hésiter, dans la pensée évidente d'occuper le pays pour le jour où le sort du royaume de Provence serait fixé. Cependant il ne réussit pas mieux que Louis le Germanique n'avait fait en Neustrie. Il s'avança jusqu'à Mâcon. Arrivé là, il dut renoncer à ses prétentions et laisser Gérard en paix.

Deux ans après, le jeune roi Charles mourut sans postérité (en 863). Il est probable que des mesures avaient été prises d'avance pour assurer le partage de ses États conformément à la règle établie, car il eut lieu sans trouble et du commun accord de tous les princes. On les divisa entre ses deux frères. Les cantons au nord de l'Isère et à l'ouest du Rhône furent réunis au royaume de Lothaire; la Provence avec les cantons au sud de l'Isère fut annexée au royaume d'Italie.

A l'époque où ce nouveau partage eut lieu, Lothaire II, roi de Lorraine, remplissait la chrétienté du scandale de son divorce avec Teutberge, sa femme, qu'il avait répudiée pour épouser Waldrade, sa concubine. Il obtint sans peine des archevêques de Trèves et de Cologne et des autres évêques de son royaume l'annulation de son premier mariage et la validation du second. Mais le pape Nicolas Ier prit en main la défense des lois de l'Église sur les mariages, évoqua le procès en cour de Rome, et cassa à son tour la sentence rendue par quatre conciles de Lorraine, comme l'effet d'une complaisance servile.

Lothaire et les archevêques de Trèves et de Cologne protestèrent en droit et en fait contre l'arrêt pontifical. Le procès fut compliqué d'aveux, de désaveux, de faux témoignages et de fausses pièces, ce qui en augmenta beaucoup le scandale. Mais ce qui lui donna plus de gravité, indépendamment de la nature

[1] Marseille fut pillée en 838 par les Sarrasins et en 845 par les corsaires grecs. En 860, les Normands remontèrent le Rhône jusqu'à Valence.

même de la cause et du rang élevé des parties, ce fut le conflit qui s'éleva entre les évêques lorrains et la cour de Rome. Le débat roulait au fond sur le principe de la juridiction d'appel, que Rome prétendait exercer à l'égard des tribunaux des archevêques métropolitains. C'était un point sur lequel les canonistes n'étaient pas d'accord et qui intéressait toutes les Églises. L'Église de France, c'est-à-dire le royaume de Charles le Chauve, fut naturellement appelée à se prononcer. Elle le fit par l'organe d'Hincmar, qui soutint en droit la prétention du saint-siége, et approuva en fait sa décision favorable à la validité du premier mariage du roi de Lorraine [1]. Fort de cet appui, le Pape l'emporta, après treize années de débats, et la loi chrétienne sur les mariages fut respectée intégralement. Lothaire finit par s'humilier en cour de Rome devant Adrien II, successeur de Nicolas Ier.

Jamais encore il ne s'était élevé de pareille lutte entre un Pape et un roi. Jamais Pape n'avait parlé à un roi un langage aussi ferme que celui que Nicolas Ier tint à Lothaire. Jamais aussi triomphe ne fut plus légitime, car si le saint-siége devait exercer une autorité sur les couronnes, c'était assurément dans les questions où la morale religieuse était intéressée. Et la morale religieuse ne pouvait être sauvegardée que par Rome; aucun évêque de France n'avait pu combattre les scandales donnés par les rois mérovingiens.

L'énergie et l'inflexibilité de Nicolas Ier eurent encore un autre résultat, qui fut de maintenir l'unité et l'indépendance du gouvernement religieux dans l'Occident, au milieu du chaos produit par le démembrement de l'empire carlovingien. Il était à craindre que la division de l'Empire en plusieurs royaumes n'amenât la division de l'Église en plusieurs Églises particulières plus ou moins étrangères les unes aux autres et quelquefois opposées entre elles. Il y eut en effet des luttes politiques assez vives entre les conciles de France, de Lorraine et de Germanie. Il était aussi à craindre que ces Églises particulières ne tombassent plus ou moins sous la dépendance des gouvernements particuliers. Nicolas Ier combattit ces tendances et fortifia l'action du saint-siége. Il évoqua surtout à Rome les jugements d'évêques, ce qui était très-important, car ces jugements étaient fréquents et avaient presque toujours des motifs politi-

[1] V. dans les œuvres d'Hincmar le traité *De divortio Lotharii et Teutbergæ*. — Cf. abbé Gorini, *Défense de l'Église*, t. II, c. XVI, § 7.

ques. On comprend qu'une pareille question de jurisprudence canonique ait été très-débattue; mais la prétention de la cour de Rome, soutenue en France par Hincmar, finit par être acceptée universellement[1].

Depuis lors l'action du saint-siége ne fit que s'étendre. Compromise dans le siècle suivant par des circonstances accidentelles, elle se releva très-vite, et l'on peut dire que jamais le gouvernement spirituel ne fut plus un et plus fort qu'au moment où les gouvernements temporels étaient plus affaiblis et divisés[2].

L'appui prêté par Hincmar à la cour de Rome, et le concours que le saint-siége trouva dans la majorité des évêques de France, méritent d'autant mieux d'être remarqués que le célèbre archevêque de Reims défendit en plusieurs circonstances les libertés des Églises particulières ou les droits de la couronne contre les prétentions romaines. Par exemple, il s'opposa à un appel que voulait porter à la cour de Rome son propre neveu, appelé Hincmar comme lui, condamné par un concile de la province de Reims. Mais l'affaire dont il s'agissait était une affaire temporelle; l'évêque de Laon s'était emparé à main armée de quelques fiefs royaux. Hincmar de Reims défendit d'accord avec le roi la sentence rendue par le concile de sa province, sentence qui, après de longs débats, finit par être mise à exécution.

Cette indépendance ou plutôt cette fermeté d'Hincmar, dont on pourrait citer d'autres exemples, l'ont fait souvent regarder

[1] Les évêques de France écrivaient au Pape en 867 : « Que pendant votre règne et à l'avenir aucun évêque ne soit dépouillé de sa dignité sans l'avis du pontife romain, comme il est évidemment établi par des décrets multipliés et de nombreux priviléges de vos saints prédécesseurs. » (Sirmond, *Conciles*, t. III, p. 358.)

[2] Vers l'an 850 fut publié un recueil célèbre de *Canons*, attribué longtemps à un diacre de Mayence appelé Benoit Lévite, auquel toutefois on en conteste aujourd'hui la paternité. Ce sont les *Fausses décrétales*, ainsi appelées parce que plusieurs d'entre elles sont d'une fausseté notoire et renferment des erreurs graves d'histoire et de chronologie. Elles firent longtemps autorité, avant que la critique historique les réduisît à leur juste valeur. L'Église de Rome y trouva plus d'une fois des arguments à l'appui de ses prétentions. Toutefois, s'il faut constater le fait, on aurait tort de lui attribuer une importance exagérée. Ce recueil et ceux qui furent composés sur le même modèle sont loin d'avoir été les bases uniques du droit public au moyen âge. Les erreurs qu'ils renferment sont des erreurs de fait, non de principe, qui n'atteignent pas l'œuvre de Nicolas Ier et de ses successeurs.

comme un des fondateurs et des ancêtres des libertés gallicanes, c'est-à-dire des droits dont jouirent plus tard l'Église et la couronne de France dans leurs rapports avec le saint-siége. Il existe en effet une grande analogie entre ces démêlés et ceux qui eurent lieu à d'autres époques. Hincmar fut conduit plus d'une fois à faire la part de l'autorité du roi et de celle du Pape. On doit seulement observer qu'il n'eut jamais la prétention d'établir un droit nouveau; qu'il ne s'occupa que d'interpréter les anciennes règles pour trancher des difficultés de fait; que même sa préoccupation essentielle fut de déterminer la compétence des conciles provinciaux, douteuse ou mal établie sur quelques points. Il montra dans toutes ces questions autant de supériorité d'intelligence que de fermeté de caractère. Il sut au besoin soutenir les pouvoirs religieux du saint-siége avec autant d'énergie que les justes droits de la couronne dont il était le principal conseiller, ou les priviléges du siége métropolitain de Reims qu'il occupait. « Je sais, disait-il, que le privilége du siége métropolitain de Reims repose sur le privilége du siége supérieur de Rome [1]. »

Les questions de droit public se présentaient d'autant plus fréquemment que ce droit, reposant bien moins sur des constitutions que sur des précédents, n'était défini à peu près nulle part. Les chefs de l'Église étaient appelés à intervenir dans leur solution, et le faisaient quelquefois de la manière la plus contradictoire.

En 869, Lothaire II, roi de Lorraine, mourut sans laisser d'enfants nés d'un mariage légitime. Louis II, son frère aîné, déjà roi d'Italie et empereur, prétendit recueillir seul sa succession, en qualité de plus proche héritier du sang, et fut soutenu par le pape Adrien II : « Si quelqu'un, disait Adrien, s'oppose aux justes prétentions de l'empereur, qu'il sache que le saint-siége est pour ce prince, et que les armes que Dieu nous met en main sont préparées pour sa défense [2]. »

Or les grands et les prélats de la Lorraine prétendirent avoir le droit de choisir eux-mêmes leur roi parmi les princes de la famille carlovingienne, et préférèrent Charles le Chauve; préférence naturelle, car ils avaient plus de rapports avec la France qu'avec l'Italie. Charles se rendit au milieu d'eux presque seul et sans suite, afin que la liberté de leur vote fût

1 *Hincmari opera,* t. II, ep. 2.
2 Fleury, *Histoire du christianisme,* liv. LI, c. XXIV.

mieux constatée, et se fit sacrer à Metz. L'archevêque de Reims, qui était métropolitain de cette dernière ville, lui mit sur la tête la couronne du nouveau royaume. Hincmar écrivit pour démontrer que la prétention des prélats et des seigneurs d'élire leur roi librement était fondée, et pour justifier les Lorrains d'avoir choisi le prince qui pouvait le mieux combattre à leur tête et défendre leur pays contre les Normands. « Nous élisons un roi, disait l'évêque de Metz Adventius, pour qu'il nous commande et pour qu'il nous serve (*ut nobis præsit et prosit*) [1]. »

D'après le droit public suivi en France, la question n'était pas douteuse. Le capitulaire de 806 établissait qu'en cas de mort d'un des frères, les autres pouvaient prétendre au partage de ses États, concurremment avec leurs neveux, et qu'alors la décision était laissée au choix du peuple, c'est-à-dire de l'assemblée.

Adrien Ier céda, sans doute pour ne pas se mettre en opposition avec une trop grande partie du clergé des États carlovingiens dans une question toute politique.

Charles le Chauve n'avait à craindre aucune opposition armée de la part du roi d'Italie son neveu. Mais il rencontra un autre compétiteur; ce fut son frère Louis le Germanique, qui, comptant aussi des partisans dans la Lorraine, demanda un partage et menaça de l'exiger. Charles céda et consentit au partage, qui se fit par commissaires. Il ne garda qu'une moitié de la Lotharingie, la moitié occidentale, qui était en grande partie de langue française (Lorraine, Hainaut, pays Wallon), tandis que la moitié orientale et de langue allemande fut annexée à la Germanie (870) [2].

La Bourgogne jusqu'à l'Isère, avec Lyon et Vienne, était comprise dans la part de Charles le Chauve. Il fallut la conquérir. Gérard de Roussillon occupait Vienne, qu'il refusa de livrer. La ville était garnie d'une forte enceinte et flanquée de cinq châteaux. Berthe, femme de Gérard, opposa une résistance héroïque au roi, qui vint l'assiéger en personne; mais Charles, soutenu par les principaux seigneurs, obligea ses adversaires à lui abandonner toutes leurs forteresses. Il fit de

[1] Fleury, *Histoire du christianisme*, liv. LII, c. VIII et XXII.

[2] Charles le Chauve eut Toul, Verdun, Cambrai, Viviers, Uzès, Lyon, Besançon, Vienne, le Hainaut, le tiers de la Frise, presque toute la basse Lorraine. Louis le Germanique eut Cologne, Utrecht, Strasbourg, Bâle, Trèves, Metz, le pays entre la Meuse et l'Ourthe. (Dom Calmet.)

Vienne et de Lyon un comté qu'il donna à Boson, frère de sa seconde femme, la reine Richilde. Gérard est devenu le héros d'une légende épique; la tradition a poétisé ses révoltes contre Charles le Chauve, sa fuite, les aventures romanesques de son exil et celles de la grâce que le roi finit par lui accorder.

Toute vacance d'un trône entraînait une guerre de succession à peu près inévitable. Cependant les couronnes que ces princes se disputaient et qu'ils s'enlevaient tour à tour, couronnes électives et contestées, ajoutaient peu à leur force réelle; les véritables maîtres des royaumes étaient les prélats et les grands qui en disposaient. Non-seulement toute succession entraînait une guerre, mais la guerre éclatait même avant que la succession fût ouverte. On en avait vu de fâcheux exemples sous Louis le Pieux. Charles le Chauve vit aussi de son vivant ses trois fils prendre les armes contre lui. Il fit rentrer promptement les deux aînés dans le devoir; il ne put y ramener avec la même facilité le troisième, qui s'appelait Carloman, et qui, ayant été fait diacre de l'église de Metz, avait été exclu par là de toute prétention au gouvernement. Le jeune prince, irrité et ambitieux, réunit une bande de partisans et troubla le royaume. Comme il était revêtu de la cléricature, il fut excommunié et dégradé par les évêques. De révolte en révolte il tomba aux mains de son père, qui le fit juger par une assemblée générale. Il fut condamné à mort, et obtint le même genre de clémence qu'autrefois Bernard d'Italie; sa peine fut commuée en celle de l'aveuglement [1].

XVI. — Malgré ces vices essentiels du système politique en vigueur dans les États carlovingiens, Charles le Chauve avait réparé pendant la dernière partie de son règne les revers éprouvés pendant la première. Il avait soumis l'Aquitaine et la Bretagne, éloigné les Normands, déjoué les conspirations intérieures, occupé le trône de Lorraine. Ses succès étaient continuels. Les pirates ne firent en France, pendant un intervalle de dix ans, qu'une seule descente sérieuse; ils occupèrent Angers, où ils se proposaient d'établir leur quartier général, et où ils se fortifièrent après avoir amarré leurs bâtiments dans la Maine. Charles vint en personne, assisté de Salomon, roi des Bretons, faire le siége d'Angers en 873. Salomon détourna les eaux de la Maine pour investir la place plus aisément. Les

[1] En 869. — *Annales de Saint-Bertin.*

Normands furent obligés de livrer la plus grande partie de leur butin.

En Bretagne, le parti national conservait plus que jamais son esprit d'indépendance. Les évêques hostiles à Rome reprochaient à Salomon l'accord qu'il avait fait avec Charles le Chauve ; ils craignaient qu'il ne cédât sur la question du schisme aux protestations de l'archevêque de Tours et du saint-siége. Les comtes de Rennes et de Vannes prirent les armes pour ce motif, et firent naître une guerre civile dans laquelle Salomon périt. Les deux comtes vainqueurs se disputèrent alors le titre de roi, que prirent aussi deux autres tierns bretons. La Bretagne, affaiblie par ces rivalités, dut renoncer au rôle considérable qu'elle jouait depuis vingt-six ans; elle devint la proie des Normands, toujours prêts à se jeter sur les pays divisés et mal défendus. Cependant elle ne perdit pas tout à coup l'espèce d'indépendance qu'elle avait reconquise, car l'ambition de Charles le Chauve se proposait alors un objet plus important.

En 875, Louis II, roi d'Italie et empereur, mourut, ne laissant, comme ses frères, aucune postérité. Les seigneurs et les évêques italiens, réunis à Pavie pour lui choisir un successeur, se divisèrent en deux partis, et se prononcèrent les uns pour Charles le Chauve, les autres pour Louis de Germanie ou l'un de ses fils. Charles était renommé alors pour son activité, sa bravoure et ses succès. Les Italiens espéraient qu'il serait assez puissant pour les défendre et trop éloigné pour exercer une grande action sur leurs affaires intérieures. Il était appelé non-seulement par une partie des grands et des prélats, mais aussi par le pape Jean VIII, qui lui offrait l'empire. Il s'empressa de passer les Alpes, se rendit d'abord à Rome, où il reçut la couronne impériale des mains du pontife le jour de Noël, « suivant le vœu de l'Église, du sénat et du peuple romain, » puis, au retour, il prit la couronne de fer des rois d'Italie à Pavie, dans une diète que présidaient Boson, comte de Vienne, son beau-frère, et l'archevêque de Milan. Après avoir confié à Boson la lieutenance de son nouveau royaume, il revint en France en 876 et fit confirmer son élection à l'empire par les grands et les prélats réunis à Pontyon. Il parut à cette assemblée vêtu de la dalmatique que portaient les empereurs de Constantinople, la tête ceinte du diadème, et se fit appeler Auguste, ce qui, suivant les Annales de Fulde, ne plut guère aux assistants. Il associa ensuite

à son trône Louis le Bègue, le dernier et le seul survivant de ses fils.

Le titre d'empereur n'avait pas cessé de flatter la vanité des princes. Le monde était plein des souvenirs de Charlemagne. La pensée de reconstituer l'unité de l'ancien empire ne fut jamais abandonnée complétement. Après les Carlovingiens, d'autres dynasties en héritèrent. Tout porte à croire que le pape Jean VIII et un parti dans le clergé songeaient sérieusement à prendre une revanche de la défaite que le système impérial avait éprouvée à Fontanet et au traité de Verdun [1]. Mais il était naturel aussi que ces souvenirs eussent peu de popularité en France, où ils étaient en contradiction avec les usages nationaux. On craignait que ce ne fût une nouvelle occasion de guerre civile, un retour aux traditions romaines et aux prétentions despotiques qu'elles autorisaient. On voyait enfin dans la restauration de l'empire une charge, car elle imposait l'obligation de défendre Rome et l'État romain.

Louis le Germanique demanda le partage du royaume d'Italie comme il avait demandé celui du royaume de Lorraine. Il mit sur pied deux armées, envoya la première en Lombardie et entra lui-même en Lorraine à la tête de la seconde. Mais saisi d'une maladie mortelle dès le début de la campagne, il n'eut que le temps de partager ses États entre ses trois fils, suivant l'usage établi.

Charles le Chauve se trouva par cette mort assuré de la possession du titre impérial et de celle de la couronne d'Italie. Il voulut encore occuper la partie du royaume de Lorraine qu'il avait été obligé de céder en 870; cependant il dut renoncer à cette prétention, ses troupes ayant été mises en pleine déroute près d'Andernach par son neveu Louis II, qu'on appelait Louis de Saxe.

En 877 il fut appelé en Italie, moins pour y combattre quelques seigneurs qui s'agitaient en faveur des princes ses neveux, que pour repousser les agressions des Sarrasins. Ces derniers, maîtres du nord de l'Afrique et récemment établis dans la Sicile, profitaient des divisions de la Péninsule pour en piller les côtes. Ils remontaient même le Tibre, comme les Normands remontaient les fleuves de France, et ils étaient d'autant plus redoutables qu'à la même avidité de pillage ils joignaient plus

[1] Cette opinion est développée par Giesebrecht dans son *Histoire de l'empire d'Allemagne*, t. Ier.

de haine encore contre le christianisme. Ils mettaient à honneur d'entrer à Rome, sa capitale. Ils venaient d'exercer sur le territoire romain les plus grands ravages ; on n'y pouvait plus ni moissonner ni labourer la terre, et ils s'apprêtaient à faire le siége de la Ville éternelle, quand le Pape sollicita les secours du nouvel empereur.

Charles le Chauve, obligé de remplir les engagements qu'il avait contractés en recevant la couronne impériale, résolut de passer les Alpes une seconde fois. Mais avant de partir, il établit dans la Neustrie et l'Aquitaine une contribution générale destinée à combattre les Normands, dont deux bandes venaient de reparaître sur la Loire et la Seine, la dernière commandée par le fameux chef norvégien Roll ou Rollon. Il réunit aussi à Kiersy-sur-Oise une assemblée où il régla le gouvernement pour le temps de son absence, et désigna les conseillers qui assisteraient son fils Louis. Il y promit aux grands, en termes plus ou moins exprès [1], qu'il donnerait aux fils de ceux qui mourraient en Italie la survivance des offices et des comtés paternels.

Cette survivance, cette hérédité, étaient d'un usage déjà commun. Peut-être l'engagement pris à Kiersy par le roi ne fut-il pas aussi absolu que l'ont prétendu certains historiens, en appelant le capitulaire de 877 la charte constitutive de la féodalité. Mais ce qui est certain, c'est que la féodalité, c'est-à-dire l'abandon d'une partie des pouvoirs du gouvernement aux grands et au clergé, avait fait sous ce règne des progrès immenses. Moins il y avait de fixité dans l'étendue et les limites des royaumes, plus il tendait à s'en établir dans celles des grandes seigneuries. Les actes de Charles le Chauve nous le montrent négociant, traitant partout et sans cesse avec les seigneurs laïques ou ecclésiastiques. On trouve déjà sous son règne des comtes de Flandre, d'Anjou, de Poitou, de Toulouse, des marquis de Gothie (Languedoc), exerçant les droits régaliens et véritables souverains d'États particuliers. Cette souveraineté n'était pas toujours complète, encore moins uniforme ; mais elle reposait sur des conventions, des traités faits avec la couronne. On peut suivre dans les Capitulaires le progrès de son établissement.

Comparés aux Capitulaires de Charlemagne, ceux de Charles le Chauve, à peu près aussi nombreux, présentent une diffé-

[1] On a plusieurs rédactions très-différentes des principaux articles de Kiersy.

rence remarquable. Ce n'est plus le chef de l'État qui parle; ce sont les évêques, les grands qui parlent en son nom ou discutent avec lui. La loi n'est plus un ordre du prince, elle est plutôt un traité, un compromis entre le prince et les seigneurs. Une série de négociations est entamée entre le roi dont le pouvoir s'affaiblit, et les seigneurs dont l'indépendance va croissant.

Parmi les innovations que constatent ces Capitulaires, il en est trois qu'on peut regarder comme fondamentales.

1° Charles le Chauve accorda, par le traité de Mersen, de 847, à tous les hommes libres de son royaume la faculté de choisir pour seigneur ou lui-même ou un de ses fidèles. Cette faculté fut ensuite convertie en obligation au pacte de Toucy, de l'an 865[1]. Le roi voulut s'assurer de l'obéissance, immédiate ou médiate, de ses sujets, sollicités souvent par d'autres princes ou prétendants de la famille carlovingienne. C'était une précaution contre les trahisons et les complots. On multipliait les serments, on en rendait les formules plus circonstanciées, on y insérait des obligations plus étendues. Le prince, de son côté, multipliait les promesses et les garanties[2].

Le système de la vassalité, en vertu duquel un grand nombre d'hommes libres, propriétaires de terres libres, s'étaient recommandés à des seigneurs, était déjà ancien. Le roi prétendit donner plus de régularité à une hiérarchie qu'il trouvait toute faite et crut s'en servir pour lui-même; mais il fortifia moins son pouvoir que celui des seigneurs.

2° Les convocations militaires obligatoires furent de plus en plus limitées. Hors le cas d'une invasion à repousser, les seigneurs étaient libres de répondre ou de ne pas répondre au ban du roi. Dans beaucoup de circonstances ils jugeaient de l'opportunité des guerres et de leur légitimité. Le traité de Strasbourg en 842, celui de Mersen en 847, donnèrent une consécration à ces anciens usages, qui devinrent des lois. C'est pour ce motif que les dernières guerres civiles avaient été ordinairement peu sanglantes, et que celles qui suivirent le traité de Verdun le furent moins encore. C'est pour ce motif également qu'elles furent peu décisives. Les prétendants n'entraient

[1] Le pacte de Mersen, c. II, semble laisser aux hommes libres le choix facultatif, mais le pacte de Toucy le rend formellement obligatoire.

[2] Walter a prouvé ceci par divers exemples, entre autres par les formules de la convention d'Attigny en 854 et celles de la villa Gondulfi en 872.

en campagne qu'avec de faibles armées, ou, s'ils voulaient en réunir de plus considérables, ils étaient forcés de traiter avec leurs vassaux, et de leur abandonner une à une leurs dernières et leurs plus réelles prérogatives. C'est à quoi Charles le Chauve fut réduit vers la fin de son règne. Il avait prodigué les concessions de terres domaniales, déjà fréquentes sous Louis le Pieux[1], et quand il eut appauvri le patrimoine royal, il dut céder des droits régaliens ou revenir à l'ancien usage d'assigner des bénéfices aux seigneurs sur les terres des églises, ce qui souleva les plaintes des conciles.

Ce n'est pas tout. Les rois s'étaient réservé de proclamer la landwehr (le mot se trouve dans les Capitulaires), ou la convocation obligatoire dans le cas d'une invasion étrangère; or la convocation n'avait lieu en fait que dans les limites particulières de chaque gouvernement ou grand fief. Si le fait s'explique par la nature des invasions normandes, il n'en eut pas moins pour résultat de donner de plus en plus aux armées le caractère d'armées seigneuriales.

3° Non-seulement les bénéfices, mais les offices royaux devinrent héréditaires. L'hérédité des bénéfices était déjà anciennement établie, quoique les grands jugeassent toujours nécessaire d'en stipuler la garantie, afin de circonscrire le droit de confiscation gardé à la couronne. L'hérédité des offices rencontrait plus de résistance, car les rois ne voulaient ni se dessaisir du choix de leurs agents, ni mettre à ce choix des conditions restrictives de leur droit. Mais il y avait peu d'offices publics auxquels ne fût attaché un bénéfice, c'est-à-dire la jouissance d'une terre domaniale, circonstance qui amenait très-naturellement les hommes investis d'une charge ou d'un gouvernement à s'en regarder comme propriétaires et à vouloir les transmettre à leurs fils. L'acte de Kiersy, qui reconnut cette transmission pour les gouvernements locaux, eut une grande importance, quoiqu'il ne paraisse nullement avoir établi une règle absolue. Depuis lors il n'y eut plus en France ni commandement ni juridiction qui ne fussent considérés comme transmissibles avec le patrimoine. Or, du jour où les gouvernements furent considérés comme des biens de famille, quelles que fussent les réserves du prince qui attachait à leur transmission des conditions particu-

1 On a remarqué que les diplômes de Charles le Chauve commencent souvent par cette formule : « Regalis celsitudinis mos est fideles regni sui donis multiplicibus et honoribus ingentibus donare. »

lieres, les grandes maisons féodales commencèrent à se former, et ces maisons adoptèrent des regles de succession qui eurent un caractere exceptionnel, parce qu'elles furent de droit politique et non simplement de droit civil.

Ce n'est pas le lieu d'examiner encore tous les résultats de la formation des dynasties féodales. Mais le premier de ces résultats fut de fixer la division du territoire en duchés ou grands gouvernements. On en compta sept au dixième siecle dans le royaume des successeurs de Charles le Chauve, et depuis lors leur nombre, leur étendue, le cercle de leurs attributions cessèrent de varier beaucoup. Quant aux comtés, ils n'avaient pas été exposés à autant de variations, parce qu'ils correspondaient ordinairement à des circonscriptions administratives déjà anciennes. Les uns comprenaient le territoire d'une cité romaine, d'autres une fraction seulement. Les uns répondaient aux anciens *pagi* ou *pagi majores;* les autres aux *pagi minores* ou aux démembrements des anciens *pagi.* Il y en avait aussi de plus petits qui ne comprenaient qu'un seul château ou un seul bourg; ce qui explique comment le même personnage en possédait souvent plusieurs à la fois.

Tels sont les progrès que la féodalité fit sous le règne de Charles le Chauve. Qu'on se reporte d'ailleurs à la constitution des pouvoirs locaux tels qu'ils étaient déjà sous Charlemagne, à l'extension des immunités et des justices patrimoniales, à la conservation du droit de guerre privée, vieux débris des législations germaniques encore subsistant et reconnu par Charlemagne lui-même, on ne sera pas étonné de voir l'action du gouvernement central s'affaiblir et s'étendre presque en peu d'années.

L'action législative des rois cessa tout à coup. Nous avons cinquante-deux capitulaires de Charles le Chauve pour un règne de trente-sept ans. Il n'en reste que six de ses successeurs immédiats, pour dix ans et quatre règnes, puis quatre d'Eudes et de Charles le Simple, pour une période de trente-deux ans, jusqu'en 929. Nous n'en avons plus un seul depuis cette dernière année jusqu'à la fin des Carlovingiens [1]. Les *missi dominici* disparaissent, et leurs pouvoirs sont transférés aux évêques, aux ducs ou aux comtes, dans l'étendue de la juridiction de chacun [2]. Il en est de même des assemblées générales, rempla-

[1] *Leçons* de M. Guizot.

[2] On en a un exemple dans un capitulaire de Pavie, de l'an 876, qui

cées bientôt par les assemblées particulières des duchés ou même des comtés. Enfin les domaines royaux étant extrêmement réduits, les services publics achèvent tous de se décentraliser.

Cette grande révolution, dont les caractères et les conséquences souvent éloignées devront être appréciées plus tard, fut au fond assez simple. Elle ne fit qu'étendre les pouvoirs et les attributions des gouvernements particuliers qui s'étaient formés bien auparavant. On a dit de ces gouvernements qu'ils étaient taillés à la mesure des intérêts du temps. Il est certain que les intérêts locaux l'emportaient alors sur les intérêts généraux. On l'avait vu sous Charlemagne, qui n'avait pu établir entre les différentes parties de son empire aucun de ces rapports matériels et moraux qui unissent aujourd'hui non-seulement les provinces d'un même royaume, mais les différents États de l'Europe, et les rendent plus ou moins solidaires les uns des autres. Ni les habitudes sociales, ni les relations de commerce et d'industrie n'exigeaient impérieusement l'existence d'un grand État. On se contentait du lien assez lâche qui rattachait entre elles les seigneuries d'un même royaume, et du lien bien moins serré encore qui rattachait entre eux les royaumes formés des débris de l'empire carlovingien. Sans doute l'unité avait ses partisans, mais elle tenait plus de place dans les imaginations que dans la réalité. La décentralisation, sans qu'il soit nécessaire de se prononcer ici pour elle ou contre elle, se fit, parce qu'alors elle pouvait se faire, parce qu'elle donnait une satisfaction telle quelle aux intérêts locaux, les plus exigeants de tous. En effet, la division des provinces, des seigneuries, n'eut pas lieu au hasard, mais suivant la manière dont les intérêts étaient groupés. Elle se conforma aux nécessités géographiques et aux traditions historiques. C'est un fait remarquable que les plus anciennes divisions administratives, celles qui remontent aux Romains ou même aux Gaulois, aient encore traversé l'époque féodale sans s'être sensiblement modifiées.

Tel était l'état dans lequel Charles le Chauve laissa la France, lorsqu'il se rendit en Italie pour répondre aux sollicitations du pape Jean VIII, chasser les Barbares de la Péninsule, et repousser l'agression de son neveu Carloman, roi de Bavière, qui prétendait à l'empire. On s'étonne de la persistance avec laquelle les descendants de Charlemagne, en s'ar-

investit les évêques du royaume d'Italie des fonctions de *missi* à titre permanent.

mant les uns contre les autres, ont non-seulement hâté la désorganisation de leurs propres États, mais amené la ruine rapide de leur maison en Italie, en Allemagne, en France même, où elle dura pourtant deux ou trois générations de plus. La campagne de 877 n'eut aucun résultat. Charles ne parut guère en Italie que pour y dilapider les domaines impériaux. Abandonné par la plupart de ses vassaux, il fut obligé de revenir en France, tomba malade pendant le retour, et mourut le 6 octobre, quelques jours après avoir passé le mont Cenis.

XVII. — Louis le Bègue, associé déjà au trône du vivant de son père, fut couronné au mois de décembre, à Compiègne, par Hincmar, en présence de la plupart des grands vassaux, à la tête desquels étaient Boson, duc de Vienne et d'Arles; Bernard, comte d'Auvergne; Hugues l'Abbé, comte d'Anjou; Gozlin, chancelier, abbé de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis. Le nouveau roi s'engagea, par le conseil d'Hincmar, à ne troubler personne dans la possession de ses bénéfices ou de ses offices, et à respecter la liberté des églises. Il fut aussi obligé de faire une distribution de terres, d'abbayes et de comtés « à quiconque, dit une chronique, les demanda le premier[1] ».

Charles le Chauve avait porté quatre couronnes, celle de France, celle de l'empire, celle d'Italie et celle de Lorraine. Son fils n'hérita que de la première. La couronne impériale et la couronne d'Italie passèrent sur la tête d'un prince carlovingien de la branche germanique. Celle de Lorraine fut disputée à Louis le Bègue par Louis de Saxe, et les deux prétendants s'accordèrent en se partageant le royaume sur les bases du traité de 870. Ce traité fut renouvelé en 878, à Furon, sur la Meuse, où ils eurent une entrevue, et où ils se donnèrent toutes les garanties réciproques qui étaient d'usage dans les conventions de ce genre. Un troisième prétendant se présenta, c'était Hugues, fils de Lothaire II et de Waldrade; mais déclaré illégitime par la sentence de l'Église, il ne put se faire reconnaître, malgré l'appui qu'il trouva chez une partie des seigneurs du pays.

Le Midi fut troublé par la révolte de Bernard, marquis de Gothie, qui n'ayant pas assisté au couronnement de Louis le Bègue ni eu de part aux faveurs royales, prit les armes et forma une ligue de mécontents. Mais Bernard, comte d'Au-

[1] *Annales de Saint-Bertin.*

vergne, et Boson, duc de Provence, lui enlevèrent successivement la Gothie et plusieurs comtés qu'il possédait en Bourgogne. On a remarqué que les deux arrière-vassaux les plus considérables du marquisat, le seigneur de Roussillon et le comte de Narbonne, se déclarèrent contre le marquis leur suzerain, et stipulèrent ensuite divers avantages particuliers quand le roi donna la Gothie au comte d'Auvergne. La souveraineté tendait à se fractionner, en descendant des grands fiefs aux fiefs d'un degré inférieur.

Le pape Jean VIII, fuyant devant les invasions des Sarrasins et le triomphe du parti germanique en Italie, vint en France en 878, s'avança sous la conduite de Boson jusqu'à Troyes, et présida un concile dans cette ville. Il sollicita le roi et les seigneurs de lui prêter encore l'appui de leurs armes contre ses ennemis. Mais l'expédition de l'année précédente avait été peu heureuse, et la restauration de l'empire en faveur de Charles le Chauve peu populaire. Les vues du Pape et du clergé qui le soutenait trouvèrent beaucoup d'opposition. Le roi était faible et languissant, le Midi n'était pas encore pacifié. Quoique Jean VIII eût excommunié nommément ceux qui avaient pris les armes contre Louis, il ne put obtenir le concours qu'il désirait.

Louis le Bègue, atteint d'une maladie de langueur, ne fit que passer sur le trône. Il mourut en 879, à Compiègne, avant d'avoir achevé la seconde année de son règne. Il laissa deux fils, Louis et Carloman, dont l'aîné avait seize ans. Les seigneurs se divisèrent; les uns voulurent proclamer les jeunes princes français, d'autres, dirigés par Gozlin, abbé de Saint-Germain des Prés et chancelier, donner la couronne au prince germain Louis de Saxe. On croit que Gozlin contesta la légitimité des fils de Louis le Bègue, dont la mère, Ansgarde, avait en effet été répudiée. Mais le parti des princes français se trouva le plus nombreux, et Hugues l'Abbé, qui en était le chef, s'empressa de faire couronner les deux frères. Le couronnement eut lieu à l'abbaye de Ferrières, par les mains d'Anségise, archevêque de Sens, qui avait reçu du pape Jean VIII, en 876, les titres de vicaire apostolique et de primat des Gaules. Ces titres soulevèrent les protestations de plusieurs métropolitains, particulièrement de celui de Reims. On vit naître alors entre les archevêchés de Reims et de Sens une sorte d'antagonisme qui eut des conséquences assez graves sous les règnes suivants.

Les seigneurs qui avaient offert la couronne à Louis de Saxe ne cédèrent pas et engagèrent le prince germain à se présenter en France. Louis de Saxe s'avança jusqu'à Verdun, mais finit par se désister de ses prétentions, moyennant l'abandon de la partie de la Lorraine qui avait été annexée en 870 au royaume de Charles le Chauve, et dont Louis le Bègue avait conservé la possession par le traité de 878.

Les jeunes rois, fidèles à l'usage de leur maison, tinrent à Amiens une assemblée dans laquelle ils se partagèrent les États de leur père. Louis III eut le Nord; Carloman le Midi, c'est-à-dire la Bourgogne, l'Aquitaine, la Gothie et l'Espagne.

Or pendant les incertitudes qui précédèrent le partage, la Bourgogne se détacha, et Boson s'en fit proclamer roi. Boson était fils d'un comte d'Autun; il avait reçu de Charles le Chauve les comtés de Vienne et de Lyon, puis le duché de Lombardie; il était ensuite devenu duc de Provence. Il tenait à la maison carlovingienne par trois alliances. Sa sœur était veuve de Charles le Chauve, sa fille venait d'épouser Carloman; lui-même il avait épousé en secondes noces Ermengarde, fille de Louis II, roi d'Italie et empereur. Ermengarde, fille d'un empereur et fiancée autrefois à un empereur, celui de Constantinople, voulut, dit-on, être reine, et exigea de son mari qu'il se fît roi. Boson prétendit d'abord à la couronne d'Italie. N'ayant pu l'obtenir des grands de la Lombardie, il entreprit de reconstituer à son profit le royaume de Bourgogne et de Provence, tel qu'il avait existé sous le roi Charles, de 855 à 863. Il y réussit sans beaucoup de peine. Il gagna par des promesses ou des menaces les principaux seigneurs ou prélats de ces deux pays. Les archevêques de Besançon, de Lyon, de Vienne, de Tarentaise, d'Aix et d'Arles, se prononcèrent pour lui ainsi que leurs suffragants, et il fut couronné et sacré par l'archevêque d'Aix, dans une assemblée tenue à Mantaille, au diocèse de Vienne, octobre 879.

Jusque-là le titre de roi n'avait été porté que par des princes de la famille de Charlemagne. Boson n'appartenait à cette famille que par des alliances. Les princes carlovingiens le traitèrent d'usurpateur. Ceux de la branche germanique convinrent avec ceux de la branche française d'unir leurs armes contre lui et contre leurs autres ennemis, c'est-à-dire les Normands, et Hugues, bâtard de Lorraine. En conséquence, Louis

et Carloman, aidés de Charles, roi de Souabe ou d'Allemanie, entreprirent en 880 de reconquérir la Bourgogne. Ils entrèrent sans peine à Mâcon et à Lyon. Mais Vienne, qui était la plus forte place du royaume et que la reine Ermengarde voulut défendre elle-même, les arrêta longtemps. Le siége ne put se terminer en une campagne. Carloman, que les autres princes avaient dû quitter, ne s'en empara qu'au bout de deux ans, après un long blocus; encore ne put-il chasser Boson de tous ses châteaux. Le roi de Bourgogne, soutenu par des partisans nombreux et actifs, demeura maître d'une partie du pays, et n'attendit que l'occasion de reprendre les cités qu'il avait perdues.

Quant au bâtard de Lorraine, on l'amena facilement à se désister de ses prétentions.

XVIII. — Les Normands redevenaient très-menaçants. Ils s'étaient établis, après la mort du comte de Flandre Baudouin Ier, sur l'Escaut et la Lys, à Gand et à Courtray, dans des positions qui commandaient également l'entrée des deux royaumes de Neustrie et de Lorraine. Ils pillèrent les villes et les maisons religieuses environnantes, Tournai d'abord, puis, en descendant vers le Midi, Cambrai, Arras, Saint-Vaast, Corbie, Amiens, Saint-Ricquier. On prétend qu'une partie des souterrains de la Picardie fut creusée vers cette époque pour offrir un refuge aux populations alarmées.

L'abbé de Saint-Denis, Gozlin, chargé de repousser les pirates, fut battu et obligé de leur laisser la carrière libre. En 881 le jeune roi Louis III, accompagné de Hugues l'Abbé, marcha contre eux pendant que son frère Carloman assiégeait Vienne, les surprit à Saucourt en Vimeu, près de la Somme, comme ils revenaient d'une course de pillage, les mit en pleine déroute, et leur tua, suivant les récits contemporains, plusieurs milliers d'hommes. Cette victoire fut célébrée par un chant en langue teutonique, chant que nous avons encore et qui montre la renommée du jeune roi répandue jusque chez les Germains. C'était d'ailleurs le premier succès obtenu sur les païens dans une bataille rangée. L'année suivante, Louis III acheta la soumission du chef des Danois de la Loire, Hastings. S'il faut croire la tradition, ce chef était un paysan de la Touraine qui, s'étant enrôlé chez les Barbares, avait fini par devenir un de leurs princes les plus renommés. Il les commandait depuis plus

de vingt ans, lorsqu'il reçut le comté de Chartres en fief de la couronne.

La bande de l'Escaut était la plus nombreuse et la plus redoutable. La perte d'un combat ne suffit pas pour la détruire. Repoussée de la Neustrie, elle se jeta sur la Lorraine, qui fut pendant deux ans ravagée d'une manière encore plus terrible que ne l'avait été aucune partie de l'empire carlovingien. Les Normands ayant établi un camp fortifié à Elsloo ou Haslou sur la Meuse, à très-peu de distance de Maëstricht, y entassèrent tout ce qu'ils purent enlever dans les grandes villes et les riches monastères de la contrée. Ils saccagèrent et incendièrent Maëstricht, Tongres, Liége, Bonn, Cologne, Trèves, les grandes abbayes de Stavelo, de Malmédy et de Prüm. Ils firent, dit-on, du palais de Charlemagne à Aix une écurie pour leurs chevaux. Quelques seigneurs entreprirent de défendre leurs territoires: l'évêque de Metz sauva sa ville épiscopale en menant au combat ses vassaux, à la tête desquels il fut tué. Mais le roi Louis de Saxe, à qui la Lorraine appartenait, était tombé à son tour dans cet état de langueur auquel succombaient prématurément presque tous les princes de la race épuisée de Charlemagne. Il mourut, et sa mort laissa pendant quelque temps le pays sans armée et sans chef.

La Lorraine devait, d'après les traités, appartenir à son frère Charles le Gros, déjà roi des Allemands ou Souabes, des Bavarois et des Italiens, et de plus couronné empereur à Rome. Une partie des seigneurs lorrains voulut appeler le jeune roi de France Louis III; celui-ci, fidèle aux traités qu'il avait faits avec ses cousins de Germanie, déclina l'offre, et se contenta d'envoyer quelques troupes pour repousser les Normands. Charles le Gros se fit attendre plusieurs mois. Il arriva enfin avec une armée nombreuse, composée de vassaux de tous ses États; il repoussa les pirates jusqu'à la Meuse et les bloqua dans leur campement d'Haslou. Mais il trompa l'attente publique en traitant avec eux au lieu de les détruire, et en leur faisant des conditions qui furent jugées déshonorantes. Il consentit à leur laisser leur butin et à payer à Sighefried, un de leurs chefs, quarante mille sous d'argent; il donna à l'autre, Godfried, qui se fit chrétien, Gisla, fille de Lothaire II et de Waldrade, en mariage, avec les comtés de la Frise, dont les rois de Lorraine avaient déjà antérieurement disposé en faveur de vassaux danois. Les pirates ne se retirèrent qu'à ce prix. Le

roi les paya avec l'argent qu'il trouva dans le trésor de Saint-Étienne de Metz et d'autres églises, ce qui acheva de le rendre impopulaire.

Les Normands de la Meuse n'avaient guère épargné la France plus que l'Austrasie. Ils avaient cette année même (882) envahi le diocèse de Reims. Le vieil archevêque Hincmar, réduit à fuir devant l'invasion avec les vases sacrés et les manuscrits de son église, alla mourir à Épernay, personnifiant en quelque sorte jusqu'à la fin les destinées de la puissance ecclésiastique, si longtemps debout au milieu des ruines qui s'accumulaient, mais menacée à son tour d'être atteinte et submergée par le flot montant de la barbarie.

Les Neustriens donnèrent pour successeur à Louis III, mort à Compiègne vers la fin de 882, son frère Carloman, qui réunit ainsi sous son gouvernement toute la France du traité de Verdun. Carloman, aidé de Hugues l'Abbé, essaya de repousser les pirates, qui avaient établi un camp à Condé sur l'Escaut et étendaient de là leurs ravages jusque sur les bords de la Somme. Mais après des efforts infructueux, il se contenta d'acheter leur retraite. Celle de Sighefried fut payée douze mille livres d'argent. Moyennant cette somme, il recula jusqu'à Louvain, dans le royaume de Lorraine. Carloman mourut peu de temps après d'une blessure reçue à la chasse, et ne laissa, comme son frère, aucune postérité.

La branche française des Carlovingiens n'eut plus alors pour la représenter qu'un enfant de cinq ans, Charles, fils posthume de Louis le Bègue. Or la légitimité de cet enfant était contestée; il était né en effet d'un second mariage, dont la validité n'avait pas été reconnue à Rome. L'âge du jeune Charles, les doutes qui existaient sur sa légitimité, enfin l'influence du parti épiscopal, qui désirait le retour à l'unité et qui ne cessait de considérer ce retour comme la condition essentielle du salut de l'empire, décidèrent les seigneurs et les prélats de France à donner la couronne à Charles le Gros, le dernier survivant des fils de Louis le Germanique. Ce prince, déjà empereur, roi d'Italie, de Lorraine et de toute la Germanie, réunit donc dans ses mains l'héritage presque entier de Charlemagne, que lui avaient livré en quatre ans les morts successives de quatre princes de sa maison, ses frères et ses cousins, tous jeunes et tous privés d'héritiers directs. La maison de Charlemagne revenait, comme autrefois celle de Clovis, à l'unité par l'épuisement. Il y eut

cependant une exception à ce rétablissement de l'empire. Boson, qui se maintenait dans une partie du royaume d'Arles, reprit les châteaux et les cités que Carloman lui avait enlevés.

Malheureusement Charles le Gros ou l'Épais (*Carolus Crassus*) était peu fait pour porter le fardeau de tant de couronnes et surtout pour imprimer la terreur aux Barbares. Les entreprises qu'il dirigea contre eux du côté de la Neustrie et de la Lorraine n'eurent aucun succès. On lui reprocha même d'avoir moins employé le fer que la ruse et la trahison.

Godfried, le chef normand qui s'était fait céder la Frise, soutenait les prétentions d'Hugues, bâtard de Lorraine, dont il avait épousé la sœur. Ce dernier, fort de cette alliance, avait réuni des hommes d'armes et revendiquait de nouveau la succession de son père Lothaire II. L'empereur entama des négociations et attira Godfried et Hugues dans une conférence. Pendant la conférence, une querelle s'éleva; les assistants tirèrent leurs épées. Godfried fut tué sur la place; Hugues fut enlevé, puis tonsuré et enfermé au monastère de Prüm. Les annalistes ne nous font pas bien connaître les détails et les circonstances de cette scène, mais ils s'accordent pour accuser Charles le Gros d'une déloyauté préméditée.

Il n'y eut qu'un cri contre sa lâcheté et sa faiblesse. C'est sous son règne que le moine de Saint-Gall, écrivant d'après la tradition la vie de Charlemagne, représente les hommes des générations précédentes comme des géants, pour faire comprendre combien ceux d'alors avaient dégénéré.

Sighefried et ses Normands étaient campés à Louvain dans le Brabant. Pour venger leurs frères, ils préparèrent une grande expédition qu'ils dirigèrent vers les bords de la Seine. Rollon, à la tête d'une de leurs divisions, s'empara de Rouen et dispersa les milices que lui opposèrent les comtes du Mans et de Chartres; puis sept cents barques portant, dit-on, plus de trente mille hommes et couvrant le fleuve sur une longueur de deux lieues, le remontèrent en pillant ses deux rives jusque sous les murs de Paris, où elles arrivèrent à la fin du mois de novembre 885, après avoir forcé le château construit à Pontoise. Paris n'occupait guère encore que l'île de la Cité. Le chancelier Gozlin, qui en était devenu évêque, y prépara des moyens de défense. Il coupa le passage de la Seine en élevant des fortifications sur les deux ponts et à la pointe de l'île. Il était assisté du comte de Tours et d'Anjou, Hugues l'Abbé.

Les Normands furent surpris de ces préparatifs de résistance, auxquels ils s'attendaient peu; car ils avaient déjà pillé Paris deux fois avec la plus grande facilité. Cependant ils persistèrent dans leur entreprise, et donnèrent à la ville, par le grand pont ou le côté du nord, un assaut qui dura deux jours. Repoussés avec perte, ils construisirent des machines de siége, des tours de bois et des béliers pour s'approcher des murs et les battre en brèche par terre et par eau. Les Parisiens continuèrent de résister avec intrépidité: ils détruisirent les machines des assiégeants en jetant sur elles du haut de leurs remparts des pierres, de la poix et de l'huile bouillante. Le moine Abbe ou Abbon, l'un des combattants, a composé sur ce siége un poëme assez célèbre, dans lequel il a pris soin de conserver le souvenir des traits d'héroïsme dont il avait été le témoin.

Les Normands furent repoussés dans toutes leurs tentatives. Après deux mois d'efforts inutiles ils renoncèrent à enlever Paris et à forcer le passage; mais ils transformèrent le siége en blocus. Ils s'emparèrent du monastère de Saint-Germain l'Auxerrois, en firent une sorte de camp retranché et pillèrent toute la rive droite de la Seine, sans épargner les riches campagnes qui appartenaient aux abbayes de la rive gauche.

Les assiégés firent plusieurs sorties et se ravitaillèrent; cependant le blocus menaça de les réduire à l'extrémité. La faim et la contagion les décimèrent. L'évêque Gozlin et Hugues l'Abbé moururent. Eudes, fils aîné de Robert le Fort, avait été nommé récemment comte de Paris; il resta seul chargé de la défense de la ville. On attendait le secours de l'empereur, qui n'arrivait pas. Eudes se rendit à Metz, où résidait Charles le Gros, lui représenta la nécessité d'un prompt secours, puis revint annoncer sa venue, traversa à cheval et l'épée au poing les troupes normandes qui lui barraient le passage, et rentra dans Paris après cet acte de courage téméraire. L'empereur se mit en marche et s'avança jusqu'aux bords de l'Aisne. Arrivé là, il envoya aux Parisiens le comte Henri de Babenberg avec des cavaliers allemands. Ce comte ne fut pas plutôt en face de l'ennemi qu'il se laissa surprendre; il fut battu et tué dans un combat livré au pied de la butte Montmartre. Les Normands, croyant les défenseurs de la ville découragés, tentèrent un assaut qui ne réussit pas mieux que les précédents. Charles le Gros se fit encore attendre trois mois et ne parut qu'en octobre à la tête de forces nombreuses. Sa présence sauva Paris, qui

avait résisté pendant onze mois sans être secouru; mais au lieu de combattre, l'empereur se contenta de payer aux pirates sept cents livres d'argent, comme rançon de la capitale de la Neustrie. Il leur laissa même, par le traité qu'il fit avec eux, le passage libre pour aller ravager le royaume de Boson. Les Parisiens, mécontents de ce traité, refusèrent de l'exécuter et de livrer le passage de la Seine; les pirates durent traîner leurs barques par terre jusqu'au-dessus de la ville. Ils hivernèrent dans la Champagne et la Bourgogne neustrienne, où ils firent de nouveaux ravages, sans toutefois atteindre le royaume d'Arles.

Le siége de Paris, chanté par le moine Abbon, laissa des souvenirs d'autant plus justement populaires qu'on n'avait pas d'exemple d'une résistance aussi longue et aussi héroïque opposée aux Normands.

Quant à Charles le Gros, on l'accusa partout d'indolence et d'incapacité. Il était tombé dans un grand affaiblissement de corps et d'esprit. Les vassaux voulaient un roi habile, actif, et qui payât de sa personne. Ceux de Germanie et de Lorraine, réunis à Tribur, près de Mayence, en 887, prononcèrent sa déposition « parce qu'il manquait, disent les Annales de Saint-Vaast, de la force nécessaire pour gouverner l'empire ». Les dépositions des princes n'étaient des faits ni rares ni extraordinaires, témoin celles de Louis le Pieux et de Charles le Chauve. Le faible et malheureux empereur eut le sort des rois fainéants mérovingiens; on l'enferma dans un monastère, celui de Reichenau, près du lac de Constance; il y mourut au bout de deux mois.

XIX. — Les grands vassaux de la Germanie couronnèrent, à défaut d'héritier légitime de la race de Charlemagne, un fils bâtard du dernier roi de Bavière Carloman, Arnoul, duc de Carinthie, qui avait obtenu des succès dans les guerres contre les Normands. Arnoul se fit proclamer également dans la Lorraine, où Hugues le Bâtard s'était aliéné ses anciens partisans en s'alliant avec les pirates. Mais il ne pouvait plus être question ni d'empire ni d'unité, du moins en France. Les dernières tentatives de restauration impériale n'avaient servi à rien, et, comme il arrive après toutes les entreprises politiques avortées, il se fit une réaction ou un mouvement en sens inverse. On vit presque

aussitôt s'accroître le nombre des petits États. Une chronique dit que le printemps de 888 fit éclore les petits rois.

Il restait en France un dernier héritier des Carlovingiens, un fils posthume de Louis le Bègue, Charles, qui fut plus tard Charles III. On contestait sa légitimité, mais l'exemple de l'élection d'Arnoul prouve qu'à défaut d'héritier d'une légitimité certaine, l'obstacle n'avait rien d'absolu. Son âge, il n'avait que huit ans, était une difficulté plus réelle; on s'effrayait du règne d'un enfant. Les grands, tout en cherchant à garder et à étendre leurs pouvoirs, voulaient un roi capable de monter à cheval et de les commander. Les seigneurs qui descendaient de la maison carlovingienne par les femmes ou s'y rattachaient par des alliances, se présentèrent comme candidats au trône. Boson était déjà devenu roi de Provence, grâce à une alliance de ce genre. Guy, duc de Spolète, invoquant un titre de parenté difficile à déterminer aujourd'hui[1], fut proclamé par une assemblée de vassaux et d'évêques de la Bourgogne et de la Champagne, sous la présidence de l'archevêque de Reims, puis reçut la couronne des mains de l'évêque de Langres.

Les autres seigneurs neustriens n'acceptèrent pas cette élection faite sans eux. Ils s'assemblèrent de leur côté à Compiègne, ayant à leur tête le vieux comte de Vermandois, fils de Bernard, roi d'Italie, et Richard le Justicier, duc de Bourgogne. Ils élurent Eudes, fils de Robert le Fort, naguère comte de Paris et maintenant duc de France. Ce duché répondait à peu près à l'Ile-de-France actuelle. Eudes était probablement étranger à la maison de Charlemagne, en dépit de généalogies qui entreprirent de l'y rattacher par les femmes; mais il était sans contredit le premier homme de guerre du temps. L'archevêque de Sens le couronna, au défaut de celui de Reims, le 15 février 888. Si ce n'était la présence des prélats à ces assemblées électives, on se croirait revenu au temps où les chefs des armées romaines proclamaient plusieurs Césars à la fois.

Eudes inaugura son règne par une victoire remportée sur les Normands à Montfaucon en Argonne. Il attaqua vivement, suivi d'une poignée d'hommes et en chargeant lui-même avec son impétuosité ordinaire, une bande qu'il mit en pleine déroute. Ce succès lui valut d'être reconnu par le comte de Flandre Baudouin II, dont la mère était fille de Charles le

[1] Varin, *De l'influence des questions de race sous les derniers Carlovingiens*, § 3.

Chauve[1], et par plusieurs seigneurs neustriens, qui ne s'étaient pas encore prononcés pour lui. Guy de Spolète, ne se jugeant pas assez fort pour lui disputer la couronne de France, y renonça, et alla disputer celle d'Italie à Béranger, duc de Frioul, qui y prétendait en qualité de petit-fils de Louis le Pieux par sa mère.

L'archevêque de Reims, qui avait déjà voulu disposer du trône en faveur du duc de Spolète, appela en France Arnoul, roi de Germanie, dans la pensée de le faire proclamer. Mais Arnoul traita avec Eudes, et le reconnut pour roi de tous les pays donnés par le traité de Verdun à Charles le Chauve. Les deux princes, bien qu'indépendants l'un de l'autre, firent entre eux une alliance pareille à celle que les fils de Louis le Pieux avaient faite à Verdun.

Restaient les seigneurs au sud de la Loire. Rainulf, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, tenait par des alliances de famille à la maison de Charles le Chauve, et avait pris le titre de roi. Eudes marcha contre lui en 889, entra presque sans résistance à Poitiers et obtint son désistement. Quant aux autres seigneurs du Midi, s'il fut reconnu d'eux, ce fut une reconnaissance nominale, car on les retrouve à peu de temps de là très-indépendants. Malheureusement les chroniques de ce temps sont brèves, souvent contradictoires, confondent les époques, omettent beaucoup de faits, et rapportent les autres d'une manière si obscure qu'il est malaisé de les interpréter.

Pendant qu'Eudes s'affermissait en France, Boson mourut, et ses États se démembrèrent. Les grands de la Provence et de la Bourgogne méridionale élurent son fils Louis, qui fut plus tard appelé Louis l'Aveugle. Rodolphe ou Raoul, duc de la haute Bourgogne ou Bourgogne transjurane, c'est-à-dire gouverneur des deux versants du Jura, depuis la Saône jusqu'à la Reuss, se fit proclamer par les prélats et les vassaux de son gouvernement, et couronner à Saint-Maurice en Valais. Il était fils d'un comte de Paris, neveu de l'ancien comte d'Anjou Hugues l'Abbé, et parent de Charles le Chauve. Arnoul reconnut les deux rois de la Bourgogne cisjurane et de la Bourgogne transjurane, de même qu'il avait reconnu le roi de France.

L'Italie, disputée par Guy de Spolète à Béranger, duc de Frioul, devint le théâtre d'une lutte fort longue entre ces deux compétiteurs. Le roi de Germanie y exerça, comme ailleurs,

[1] *Annales de Saint-Vaast,* an 888.

cette sorte d'arbitrage suprême qui était à peu près le dernier souvenir de l'unité carlovingienne, mais ces luttes demeurèrent étrangères à la France.

Tous ces royaumes, nés du démembrement de l'empire de Charlemagne, se formèrent de la même manière; tous eurent la même constitution, malgré la différence des nationalités. Il n'y en eut pas un qui ne fût une fédération de prélats et de gouverneurs de provinces mettant à leur tête un roi élu, mais exerçant eux-mêmes sur leurs territoires une souveraineté domaniale de plus en plus étendue. Ces fédérations étaient ordinairement très-fortes ; les ducs, les comtes, les prélats, unis entre eux par de nombreuses alliances de famille, formaient une aristocratie compacte. Les seigneuries ecclésiastiques entraient dans ce système; car elles étaient devenues communément l'apanage d'hommes puissants et de haute naissance.

XX. — Eudes, qui avait inauguré son règne par la victoire de Montfaucon, digne suite de sa résistance héroïque au siége de Paris, continua de faire aux Normands une guerre incessante. Il les éloigna par la force ou à prix d'argent de la Champagne et des bords de l'Oise. Les pirates se jetèrent alors sur le Cotentin, qui dépendait de la Bretagne. Ils enlevèrent Coutances, la saccagèrent, et, traversant le Couësnon, pénétrèrent dans la Bretagne même. Les seigneurs du pays, divisés depuis quinze ans, se réunirent dans le danger commun, marchèrent sous les ordres d'Allan, ou Alain III, comte de Vannes, et les détruisirent complétement. Le comte de Vannes, après cette victoire et la mort du comte de Rennes, son compétiteur, se fit reconnaître pour souverain par tous les vassaux de la péninsule armoricaine, et releva ainsi pour un certain temps le royaume de Noménoé, qu'il mit sous la protection particulière du Pape.

En 891, Arnoul, roi de Germanie et de Lorraine, chassa de son côté les Normands du camp fortifié qu'ils avaient sur la Dyle près de Louvain. Ce fut un des plus brillants faits d'armes de l'époque. Le vainqueur bâtit sur l'emplacement même de ce camp un château qu'on appela le château de César. Toutes ces victoires rétablirent pour un temps la sécurité des côtes.

Le sentiment qui régnait alors en France était qu'il fallait un roi énergique, capable de repousser les invasions et de prévenir les démembrements. Mais ce sentiment était loin d'exclure chez les grands vassaux celui de leur indépendance per-

sonnelle. Tout roi élu était obligé de compter avec eux pour obtenir une reconnaissance effective; de là de petites guerres recommençant au moins à chaque règne. Eudes trouva d'autant plus d'opposition qu'il avait en face de lui un prétendant, l'héritier des Carlovingiens, Charles le Simple; les grands vassaux, en menaçant de se rallier à ce prétendant, mettaient leur obéissance à un plus haut prix.

La conduite tenue par Baudouin II, comte de Flandre, est propre à faire juger leur attitude. Baudouin, à la mort d'un de ses cousins dont il était héritier, s'empara des abbayes de Saint-Vaast, de Saint-Bertin, et du château d'Arras. Le clergé et le roi élevèrent des prétentions rivales des siennes. L'archevêque de Reims le fit condamner par un concile comme usurpateur de biens ecclésiastiques; le roi menaça de le poursuivre. Le comte se prononça immédiatement pour Charles le Simple; mais il n'avait qu'un but, qui était de marchander à Eudes son allégeance, et il finit par la lui vendre, au prix de l'abbaye de Saint-Vaast, dont la possession lui fut reconnue [1].

Le comte d'Auvergne et de Bourges, Guillaume le Pieux, fils de Bernard, marquis de Gothie, l'un des plus puissants seigneurs du Midi et le fondateur des grandes abbayes de Cluny, de Sauxillanges et de Déols, se prononça plus sérieusement, ce semble, en faveur de l'héritier des Carlovingiens. Il perdit en 892 le comté de Bourges, qu'Eudes lui enleva; toutefois il ne tarda pas à y rentrer. Vers le même temps, au mois de janvier 893, Foulques, archevêque de Reims, de concert avec Héribert de Vermandois, présenta Charles le Simple à une assemblée de vassaux et le couronna. Dès lors une lutte fut engagée. Eudes commença par des succès, au moins dans le Nord. Il eut même une entrevue à Worms avec le roi de Germanie, Arnoul, et obtint de lui une nouvelle déclaration en sa faveur. Mais les partisans de Charles, soutenant qu'il avait été dépouillé d'un héritage légitime, tinrent bon, et Zuentibold, fils d'Arnoul, à qui son père avait cédé la couronne de Lorraine, lui fournit des soldats. La lutte se termina par un compromis. Eudes abandonna au jeune prince une sorte d'apanage en Champagne et lui assura sa succession. Elle devait être prochaine; il mourut le 3 janvier 898.

Comme il avait recommandé à sa famille et à ses fidèles de ne pas se diviser, mais de se réunir autour de Charles le Simple,

[1] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. I[er].

ce dernier fut proclamé et reconnu par tous les seigneurs et les prélats de France. Robert, comte de Paris et duc de France et de Neustrie [1], aurait pu en qualité de frère d'Eudes prétendre à la couronne; il vint faire hommage au nouveau roi et fut confirmé dans ses dignités. Ainsi eut lieu la première restauration des Carlovingiens. Elle dura vingt-deux ans.

Charles le Simple avait l'adhésion générale. Il était cependant plus faible qu'aucun de ses prédécesseurs, car il ne jouissait pas de toutes leurs prérogatives. Il avait moins de domaines royaux et moins de vassaux directs. Les seigneurs les plus disposés à le soutenir ne songeaient pas à rendre au gouvernement central ses anciennes attributions. Il se trouvait à peu près désarmé; il ne pouvait réunir un nombre de troupes raisonnable qu'avec le concours et le consentement effectif des grands; il n'avait même pas, comme Eudes l'avait eue, la possession d'un fief qu'il gouvernât en souverain. Il régna donc avec l'appui, mais l'appui volontaire et par conséquent incertain, que lui prêtèrent les seigneurs et les églises, surtout l'église de Reims, qui lui fut particulièrement dévouée. Dans cette condition les derniers descendants de Charlemagne ne furent plus maîtres de diriger les événements, ils ne pouvaient que les suivre.

Le neuvième siècle arrivait à sa fin, et la décentralisation, le morcellement de la souveraineté avaient fait de tels progrès, qu'au siècle suivant l'histoire de la France fut plus ou moins réduite à celle des dynasties provinciales. La révolution préparée depuis longtemps était accomplie.

Une telle révolution n'était assurément ni une chose fatale, ni même une chose heureuse. L'unité de gouvernement aurait pu être maintenue utilement, au moins dans chaque État particulier. Jusque-là il ne s'était fait en France rien de grand et de durable qui n'eût été l'œuvre de l'empire romain, de l'Église, de la royauté des Mérovingiens, quelque peu éclairée qu'elle fût, ou de celle de Charlemagne. Un pouvoir fort est toujours nécessaire pour un grand pays.

Toutefois la féodalité à sa naissance eut un côté par lequel elle fut populaire, et présenta certains avantages dont il importe de tenir compte.

Des rois qui changeaient sans cesse, qui s'épuisaient en efforts

[1] Suivant quelques auteurs, on aurait distingué le duché de France au nord de la Seine, et le duché de Neustrie entre la Seine et la Loire.

stériles pour détrôner leurs frères et leurs cousins, qui laissaient pendant ce temps ravager leurs États par des pirates, et n'obtenaient le plus souvent la retraite de ces pirates qu'au moyen de contributions levées sur ceux que l'invasion avait épargnés, ne pouvaient être très-populaires. La popularité était pour les seigneurs qui payaient de leur personne et remportaient des victoires utiles; elle était pour Robert le Fort, pour Eudes, pour le chancelier Gozlin. Elle était pour les ducs gouverneurs de provinces qui repoussaient du sol de la France les envahisseurs étrangers, ennemis de sa civilisation et de sa religion, comme les Normands, les Sarrasins et les Hongrois. Or ce furent en général les grands vassaux qui rendirent ce genre de services, surtout dans le cours du dixième siècle.

Il y a plus; la célébrité traditionnelle ne s'est pas attachée seulement au nom des hommes qui ont combattu pour la France. Elle s'est attachée encore à celui des seigneurs qui ont, comme Gérard de Roussillon, lutté contre les rois descendant de Charlemagne et défendu contre eux un royaume particulier ou même un comté. Les romans du moyen âge qui ont poétisé cette résistance prouvent que l'esprit ou le patriotisme local avait alors une force considérable.

Les peuples étaient intéressés à voir la souveraineté se rapprocher d'eux et s'exercer à leur égard plus directement. Les hommes libres ne devaient plus le service militaire obligatoire que dans les limites de la province et quand elle était menacée d'une manière ou d'une autre; il n'y avait que les vassaux qui suivissent le comte ou le duc hors de ces limites quand ce dernier jugeait à propos d'en sortir. Les petits États ont d'ailleurs cet avantage que les sujets y prennent sur un théâtre plus borné une importance et une part d'action qu'il leur est plus difficile de conquérir dans les grands; ils peuvent mieux s'associer, s'entendre, défendre leurs intérêts, même s'assurer des franchises et des garanties. C'est un fait certain que la condition des bourgeois et des paysans, des habitants des villes et de ceux des campagnes, leurs libertés, leurs droits, leur participation aux affaires locales, c'est-à-dire aux affaires publiques, firent des progrès pendant l'époque féodale. Les cartulaires et les actes qu'ils renferment en donnent pour les deux siècles qui suivent des preuves surabondantes. Les institutions administratives, qui étaient depuis longtemps très-localisées, éprouvèrent peu de modifications essentielles, et si elles en éprouvèrent quelques-

unes, ces modifications ne furent nullement en opposition avec le progrès et la liberté.

Aussi la plus grande résistance que rencontra l'établissement de la féodalité ne vint-elle pas des peuples, mais de l'Église, lésée dans ses intérêts, parce que les seigneurs laïques lui enlevaient une partie de ses domaines ou contestaient ses franchises; dans son indépendance, parce qu'ils envahissaient ses dignités; dans ses traditions et ses espérances politiques, parce qu'elle avait regardé jusque-là l'unité et la force du gouvernement temporel comme la meilleure sauvegarde de l'unité et de la force du gouvernement spirituel. Le haut clergé n'avait pu sauver l'empire; il voulut au moins sauver la royauté et maintenir ses éléments constitutifs. Voilà pourquoi il essaya d'arrêter sous Charles le Chauve la dilapidation des domaines royaux, pourquoi il lança des anathèmes répétés contre les ennemis des princes, pourquoi, fidèle d'ailleurs à son rôle, il prêcha sans cesse la concorde et la paix. Cependant il ne faut pas oublier que les prélats, représentants de l'Église, étaient aussi des seigneurs puissants, faisant partie de l'aristocratie qui gouvernait; dès lors ils avaient des intérêts doubles, et la contradiction de ces intérêts nuisit beaucoup au succès de la politique qu'on pourrait appeler la politique épiscopale.

Les événements prouvèrent combien l'affaiblissement de la royauté était funeste à l'Église. En 900, Foulques, archevêque de Reims, se rendait de cette ville à la résidence royale de Compiègne, lorsqu'il fut assassiné sur la route par des émissaires du comte de Flandre, Baudouin II. Baudouin se vengeait ainsi de restitutions que le roi l'avait obligé de faire à l'église de Reims.

Le meurtre demeura impuni, ou du moins sans autre châtiment qu'un stérile anathème prononcé par une assemblée d'évêques contre ses auteurs. Ce fut, dit-on, en cette circonstance que les cérémonies solennelles de l'excommunication, si souvent renouvelées au moyen âge, furent accomplies pour la première fois. Les évêques éteignirent des cierges contre terre en demandant à Dieu que la postérité des meurtriers s'éteignît de la même manière. Dans la réalité, les chefs de l'Église étaient réduits à l'emploi des armes spirituelles, pour la protection, non-seulement de leurs biens, mais de leurs personnes. Il n'y avait plus de gouvernement capable de les défendre contre l'ambition, les usurpations, les violences des grands vassaux.

Ceux-ci envahissaient les propriétés ecclésiastiques, accaparaient les dîmes, gouvernaient les abbayes, disposaient à leur gré des dignités religieuses. Déjà Hincmar avait exprimé, peu de temps avant sa mort, dans une lettre adressée au roi Louis III et que nous avons encore, des plaintes éloquentes et énergiques sur ces désordres qui devenaient menaçants. Mais le mal s'accrut beaucoup après lui. Il est impossible de faire un tableau plus déplorable de l'état et du gouvernement de la France, que celui que présentent les actes du concile de Trosley, tenu en 909 dans la province de Reims par l'archevêque Hérivée, successeur de Foulques [1]. L'anarchie était au comble, et, comme le dit une chronique, celle de Mouzon, «il n'y avait plus de juges ni de princes en Israël.»

XXI. — Quelque temps avant que les victoires du duc des Bretons Allan et du roi de Germanie Arnoul eussent détourné le cours des invasions normandes, qui se dirigèrent de préférence dans les années suivantes vers les côtes d'Angleterre, un chef norvégien, Rollon, s'était rendu maître de Rouen. Ses compagnons étaient moins des pirates que des émigrés; ils se proposaient moins de faire du butin que de former un établissement. Harald Harfager, roi de Norvége, venait alors de détruire dans ses États un certain nombre de petites souverainetés. Beaucoup de familles s'étaient vues bannies ou réduites à s'expatrier. L'ancien pays des Calètes, entre la basse Seine et la Manche, attira Rollon; c'était une belle et fertile contrée, d'ailleurs ruinée en grande partie par les invasions précédentes: les bois y prenaient la place d'anciennes cultures et la population y avait diminué. Dès que les Norvégiens parurent, l'archevêque et les habitants de Rouen se soumirent à eux sans résistance.

Les rois avaient reconnu et consacré plus d'une fois les établissements fondés par des chefs normands. Mais depuis les honteux traités de Charles le Gros, le sentiment public s'était ému. Foulques, archevêque de Reims, et la plupart des prélats déclaraient que tout nouveau traité de ce genre serait une trahison [2]. Ni Eudes ni Charles le Simple ne voulurent recon-

[1] La lettre d'Hincmar est de 881. Fleury la donne, ainsi que les actes du concile de Trosley. L'histoire entière du dixième siècle n'est d'ailleurs que la confirmation perpétuelle de ces malheureuses assertions.

[2] Flodoard, liv. XIV, c. v.

naître un établissement qui était si voisin de leur capitale, et qui leur enlevait, avec une ville aussi importante que Rouen, la possession libre de la basse Seine. Cependant Rollon repoussa toutes les agressions, y répondit par des courses dans le pays environnant qu'il commença par dévaster, et qu'il finit par ajouter à celui dont il était déjà maître. Il s'étendit jusqu'à Bayeux qu'il prit et saccagea. En 911, il fit le siége de Chartres. Il y entra et pilla la ville. Tout à coup, au moment où les Normands se retiraient, une armée de secours tomba sur eux et leur enleva leur butin. C'étaient les troupes réunies de Robert, duc de France, de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, et d'Ebles, duc de Poitou. L'évêque de Chartres fit, de son côté, une sortie avec les habitants, et les milices chartraines, devant lesquelles était portée une relique miraculeuse de la Vierge, achevèrent la déroute de l'ennemi.

La pensée de traiter, repoussée longtemps, finit par être adoptée. On pouvait le faire plus honorablement après un succès. D'ailleurs on y était à peu près obligé. On n'avait aucun moyen de chasser Rollon, devenu de plus en plus fort, ni même de protéger les campagnes contre des dévastations incessantes; on ne pouvait songer à défendre que les châteaux et les villes murées. Le roi offrit au chef norvégien un établissement dans la Flandre pour l'éloigner et peut-être pour le mettre aux prises avec Baudouin II. Il refusa. Force fut alors de lui céder la partie de la Neustrie dont il était maître, et de le reconnaître pour vassal de la couronne, à la condition qu'il embrassât le christianisme. On s'autorisa de l'exemple des traités signés antérieurement avec Hériold, Wéland, Hastings, Godfried, qui avaient reçu des terres et des titres, avaient été baptisés et étaient entrés dans la vassalité des rois carlovingiens. On pouvait encore invoquer l'exemple plus ancien de ces chefs barbares à qui les Césars donnaient des territoires et des commandements, et qui devenaient ainsi dignitaires de l'empire. Le traité fut négocié par le clergé de Rouen et les habitants de la province ecclésiastique de la ville, sujets de Rollon depuis déjà plus de vingt ans. L'archevêque Francon amena les deux partis à conclure un accord définitif, après le combat qui avait eu lieu à Chartres. Le roi et le chef norvégien eurent une entrevue à Saint-Clair-sur-Epte.

Charles le Simple reconnut à son nouveau vassal la souveraineté héréditaire d'une vaste étendue de pays sur les deux

rives de la basse Seine, c'est-à-dire une grande partie de la Normandie actuelle, mais on n'en connaît bien les limites que d'un côté de la France; c'étaient les rivières d'Epte, d'Eure et d'Avre. Rollon prêta l'hommage féodal; il prit l'engagement de garder la paix et de contribuer à la défense du royaume; les grands vassaux de la couronne, le duc Robert de France en tête, lui garantirent par serment la possession héréditaire de son duché. Peu de temps après, il se fit chrétien; beaucoup de seigneurs francs vinrent à Rouen assister à son baptême, et Robert lui servit de parrain.

Quelques anciens historiens ont soutenu que Charles le Simple avait donné sa fille Gisla ou Gislé en mariage au vieux chef des Normands, et qu'il avait ajouté au don de la Normandie celui de la Bretagne, ou du moins la suzeraineté sur ce dernier pays, qui était alors indépendant de fait. Ces deux assertions ne sont pas certaines; cependant il ne serait pas impossible que Charles le Simple eût abandonné à Rollon la suzeraineté d'une province dont il n'était pas maître, sauf à lui laisser le soin de la rendre effective par les armes. On a jugé de diverses manières le traité de Saint-Clair-sur-Epte; les uns ont accusé la lâcheté du roi et des grands, les autres ont vanté l'habileté de leur politique. Il n'est pas facile de se prononcer là-dessus à la distance où nous sommes et avec des moyens d'information imparfaits. Tout ce qu'on peut dire, c'est que si le moyen pris par Charles le Simple ne fut pas le plus glorieux, il semble avoir été le seul exécutable. En consacrant l'établissement des Normands dans la Neustrie, qu'ils occupaient depuis plus de vingt ans, on mettait un terme à une guerre éternelle qui désolait le pays, et la France trouvait dans ses hôtes forcés des sujets et des défenseurs. La conversion de Rollon a été justement comparée à celle de Clovis. Elle se fit dans des circonstances presque semblables et eut les mêmes effets; les Normands établis déjà dans la contrée à laquelle ils donnèrent leur nom, cessèrent d'y vivre en étrangers et en conquérants. Déjà ils avaient commencé à prendre les usages de la France; une fois convertis, ils les prirent tout à fait.

Rollon avait distribué des terres à ses compagnons à la condition du service militaire, dont les obligations étaient analogues à celles qui existaient en France pour les fiefs. Les colons scandinaves d'un rang inférieur avaient occupé ou bâti des villages sur les domaines de leurs seigneurs en partageant la

propriété du sol par des lignes tirées au cordeau, suivant la coutume du Nord.

Rollon rappela les habitants qui avaient fui, attira des colons étrangers dont le pays avait grand besoin, et fit, dit une chronique, un seul peuple de gens de nations diverses. On ne sait ni quel était le nombre des conquérants, ni jusqu'à quel point ils se mêlèrent aux anciens habitants; mais tout annonce qu'ils n'étaient pas en majorité, qu'ils formèrent en général la classe supérieure, celle qui se civilise le plus vite, et que les Neustriens ne disparurent pas plus devant eux que les Gaulois n'avaient disparu devant les Francs. La Normandie offrit au moyen âge peu de caractères particuliers dans ses usages et dans ses lois. Il ne s'y conserva presque pas de traces du paga nisme du Nord. On vit même, deux ou trois générations après le traité de Saint-Clair, la province se couvrir de constructions et d'églises. Quant à la langue normande du moyen âge, elle ne s'éloigne pas plus du véritable français que celle de la Champagne ou de la Picardie.

Le seul legs important que les conquérants aient fait à leurs descendants, ou plutôt aux Neustriens auxquels ils se mêlèrent, fut leur génie maritime, leur goût des voyages, leur hardiesse pour les entreprises lointaines et aventureuses. Les Normands de la France demeurèrent adonnés à la navigation, tandis que les autres populations des côtes françaises l'étaient fort peu. Ils eurent sur ces dernières, pendant trois ou quatre siècles au moins, une supériorité incontestée. Ils se servaient de longs vaisseaux armés d'éperons, dont il est souvent question dans les documents du moyen âge, et ils conservèrent les termes de marine de la langue scandinave, parce que le français ne leur en offrait pas d'équivalents. Un siècle après Rollon, la Normandie se distinguait déjà par son activité et sa prospérité sous un gouvernement énergique, auquel la tradition attribue l'honneur d'avoir établi une justice impitoyable. On vit la culture renaître, les artisans reprendre leurs métiers, les villes s'agrandir par le commerce. Les abbayes de Saint-Wandrille, de Jumiéges, de Fécamp, se relevèrent de leurs ruines, recouvrèrent les biens qu'elles avaient perdus et une partie de leurs anciennes franchises. Peu à peu le travail intellectuel se ranima, et les études recommencèrent à fleurir dans les monastères. Qu'il faille attribuer ces résultats au retour de l'ordre, à la régularité plus grande du gouvernement, à l'impulsion impri-

mée par des conquérants d'une race plus énergique et plus active, ou, comme il est probable, à toutes ces causes réunies, ils n'en furent pas moins réels. La Normandie fut une des contrées de l'Europe où la civilisation du moyen âge eut le plus de puissance et de fécondité.

XXII. — Charles le Simple fit l'acquisition de la Lorraine la même année qu'il signa le traité de Saint-Clair-sur-Epte.

Les seigneurs de ce royaume avaient alors à leur tête un homme habile et puissant, Regnier, comte de Mons en Hainaut. Quand la branche des Carlovingiens de Germanie se fut éteinte en 911 dans la personne de Louis l'Enfant, Regnier ne voulut pas reconnaître le nouveau roi élu par les Allemands; Conrad de Franconie, contre lequel il avait pris parti dans des guerres récentes. Les Lorrains ou les Belges, on employait ces deux noms indifféremment, se donnèrent alors à Charles le Simple, dernier rejeton vivant de la race de Charlemagne. Regnier reçut en récompense de ce service le titre de duc bénéficiaire de Lorraine, qui équivalait à une vice-royauté, et la résidence du château impérial de Mersen. Conrad de Franconie fit deux campagnes inutiles pour s'emparer d'un pays où sa maison possédait cependant des fiefs importants; il ne réussit qu'à en détacher l'Alsace.

La possession d'une nouvelle couronne ajouta peu aux forces réelles de Charles le Simple. La Lorraine était, comme la France, pleine de prélats et de seigneurs à peu près indépendants. Tels étaient les évêques de Metz, de Verdun, de Toul, les comtes d'Ardenne, de Namur, de Luxembourg. D'ailleurs les sentiments particuliers de chacune des grandes fractions de l'ancien empire de Charlemagne avaient repris depuis les derniers partages toute leur vivacité. Les historiens du dixième siècle, surtout le moine Richer, ne laissent aucun doute sur la force de l'antagonisme qui existait entre la France proprement dite ou ancienne Neustrie, l'Austrasie ou France orientale, et la Germanie ou France teutonique.

Robert, comte de Paris, frère du roi Eudes et chef de la future maison des Capétiens, gouvernait à titre de duc héréditaire le pays qu'on a plus tard appelé l'Ile de France. Il était en même temps suzerain de plusieurs comtés qui s'étendaient jusqu'aux frontières de la Bretagne. Sa puissance faisait ombrage au roi. Charles le Simple, placé dans une sorte de tutelle, vou-

lut en sortir, en s'appuyant sur deux autres de ses grands vassaux, sur Rollon, duc de Normandie, et Richard le Justicier, duc de Bourgogne.

Robert s'appuya, de son côté, sur Héribert, comte de Vermandois, et quelques autres seigneurs. L'an 920, dans un plaid tenu à Soissons, les mécontents présentèrent au roi une longue liste de griefs. Ils lui demandèrent particulièrement d'éloigner de sa personne un favori nommé Haganon, qui était un simple chevalier, mais qui avait profité de sa légèreté d'esprit pour s'imposer à lui, s'emparer de toute l'autorité réelle, et tenir les grands écartés à dessein. Le duc de France se plaignit que Charles l'eût fait un jour asseoir à sa gauche et eût donné la droite à Haganon. Les conjurés, n'obtenant pas que le roi fît droit à leurs plaintes, rompirent devant lui des pailles qu'ils tenaient à la main et les jetèrent à terre pour marquer qu'ils renonçaient à leur allégeance. Puis, quand il eut renvoyé les vassaux dont il était ordinairement entouré, ils le surprirent et se rendirent maîtres de sa personne. L'archevêque de Reims, Hérivée, s'empressa d'accourir avec des troupes, et délivra le roi, qu'il fit monter à cheval et conduire à Reims par une escorte de cinquante cavaliers. Charles enfermé à Laon, forteresse à peu près imprenable qui avait déjà bravé les Normands, y défia les seigneurs coalisés et finit par leur imposer des conditions. Plusieurs même de ceux qui l'avaient abandonné, voyant la fortune se tourner en sa faveur, revinrent à lui.

Des événements semblables se passèrent dans la Lorraine. Elle avait pour duc Giselbert ou Gilbert, fils de Regnier, comte de Mons. C'était un homme jeune, entreprenant, plein d'ardeur, de passion et d'inquiétude, dont le regard, dit Richer, était si mobile, qu'on ne connaissait pas la couleur de ses yeux, la parole si vive qu'il s'exprimait uniquement par monosyllabes. Il était maître absolu du pays; il en nommait les évêques, il en gouvernait les abbayes. Soit qu'il portât ombrage au roi, soit qu'il fût entré dans la coalition précédente, Charles marcha contre lui, l'assiégea dans son château de Harburg ou Geule, et ne lui laissa d'autre ressource que de fuir en Germanie. Ainsi Charles triompha d'abord de la résistance de ses plus puissants vassaux. En garantissant aux seigneurs de Lorraine la possession de ce qu'ils avaient reçu de Giselbert, il s'assura de leur fidélité.

Henri, duc de Saxe, couronné roi de Germanie en 919, après

la mort de Conrad Ier, voulut profiter des divisions de la France pour reprendre la Lorraine, que son prédécesseur avait perdue. Les Français et les Allemands se trouvèrent deux fois en présence, mais sans en venir aux mains, et la guerre se termina par une entrevue que les deux rois eurent près de Bonn, dans une barque, au milieu des eaux du Rhin. Henri abdiqua toute prétention sur la Lorraine, à la seule condition d'être reconnu roi de Germanie par le dernier héritier des Carlovingiens, reconnaissance à laquelle les Allemands semblaient attacher une certaine valeur[1].

Jusque-là Charles le Simple triomphait. Mais en peu de temps la coalition de 920 se reforma, et tout changea de face. Robert de Paris se repentait, suivant Richer, de n'avoir pas pris la couronne pour lui-même à la mort de son frère Eudes. Il était sans contredit le premier des grands feudataires. On eût dit que le soin de défendre la France contre les Normands eût été laissé aux princes de sa maison. Il venait naguère encore, en 921, de remporter d'importants avantages sur les pirates. Des soldats tirés de toutes les parties de la France, y compris l'Aquitaine et la Belgique, étaient venus servir sous ses ordres; Richer, dont les chiffres sont d'ailleurs contestables, prétend qu'il avait réuni jusqu'au nombre de quarante mille cavaliers. Il rallia autour de lui les mécontents, fortifia son parti de l'adhésion de Rodolphe ou Raoul, son gendre, successeur de Richard le Justicier dans le duché de Bourgogne, et se lia également avec Giselbert. Celui-ci était rentré en grâce, mais n'avait pu obtenir que ses fiefs lui fussent rendus immédiatement. On présenta au roi de nouveaux griefs qui d'ailleurs ressemblaient beaucoup aux anciens : c'était toujours contre des enlèvements de domaines ou de dignités que l'on protestait. Robert se plaignit que l'abbaye de Chelles eût été donnée à Haganon, et enlevée pour cela à la belle-mère de son fils Hugues le Blanc. Enfin les coalisés s'armèrent, guerroyèrent quelque temps sur les terres de l'église de Reims, et réduisirent Charles, abandonné de presque tous ses vassaux, à se retirer en Lorraine.

Robert prit immédiatement le titre de roi. Il se fit élire par

[1] Il y a quelque incertitude au sujet de plusieurs faits de l'histoire de Lorraine et de leur date précise (de 919 à 925). J'ai tâché de concilier les divers récits, tâche qui m'a été très-facilitée par l'*Histoire de l'empire allemand* de Giesebrecht (t. Ier).

les grands et sacrer par l'archevêque de Sens, le 30 juin 922. L'archevêque de Reims Hérivée était alors au lit de mort, et ne survécut que trois jours à ce couronnement.

Charles le Simple avait conservé la fidélité des Lorrains. Il leva chez eux dix mille hommes. Il reçut aussi des troupes auxiliaires que lui envoyèrent les comtes d'Auvergne et de Toulouse, et il obtint l'appui d'Arnoul, comte de Flandre. Les comtes de Flandre, en lutte constante avec ceux de Vermandois, prenaient naturellement dans les guerres civiles le parti opposé à celui que ces derniers avaient embrassé. Charles, ayant ainsi réuni une armée, entra en campagne au mois de juin 923, suivit les bords de l'Aisne et s'avança jusqu'aux environs de Soissons. Arrivé là, il rencontra les Neustriens avec des forces beaucoup plus nombreuses. Malgré son infériorité, il résolut d'attaquer sans délai. Il voulait charger à la tête de ses soldats; mais les seigneurs de son parti ne lui permirent pas d'exposer sa personne et l'obligèrent à s'éloigner. Les Lorrains, tombant à l'improviste sur leurs adversaires, jetèrent d'abord le désordre parmi eux. Robert, voyant les siens plier, exigea, quoiqu'il fût déjà d'un âge avancé, qu'on lui amenât un cheval, se précipita dans la mêlée, et y périt percé de sept coups de lance. Cependant les Neustriens, qui avaient l'avantage du nombre, finirent par se rallier et demeurer maîtres du terrain jonché de morts; les deux partis avaient fait, au dire de Richer, des pertes énormes et à peu près égales.

Les vainqueurs, plus animés que jamais contre Charles le Simple, s'empressèrent d'élire un nouveau roi. Hugues, fils de Robert, semblait désigné pour lui succéder; mais il engagea les autres seigneurs à donner leurs voix à son beau-frère, Raoul de Bourgogne. Suivant une tradition, il consulta sa sœur Emma, femme de Raoul; celle-ci déclara qu'elle aimait mieux embrasser les genoux de son mari que ceux de son frère. Raoul fut couronné à Saint-Médard de Soissons par l'archevêque de Sens, le 13 juillet 923.

L'église de Reims avait été jusque-là un des principaux appuis de Charles le Simple. Héribert de Vermandois s'en rendit maître. Il réussit à faire élire, comme successeur d'Hérivée, un clerc nommé Séulfe, qui était du parti des grands. Dès lors cette église se contenta de lancer des anathèmes contre les auteurs de la guerre civile et d'infliger à ceux qui y avaient pris part les châtiments établis par les rituels. Un concile tenu à Reims, en

923, imposa une pénitence publique de trois ans à quiconque avait combattu dans les armées des deux rois.

Charles le Simple n'était pas au terme de ses revers. Il se laissa, très-peu de temps après, attirer à une entrevue que lui proposa le comte de Vermandois pour régler quelques difficultés au sujet des bénéfices de l'église de Reims. Héribert s'excusait de n'avoir pu empêcher l'élection de Raoul [1]. Charles se rendit au lieu fixé pour l'entrevue, mais avec une suite insuffisante. Il y fut arrêté, sans respect pour la parole qu'il avait reçue. Le comte l'enferma dans le château de Saint-Quentin, et promena ensuite sa captivité dans les tours de Château-Thierry et de Péronne, se servant de lui comme d'un épouvantail pour menacer le roi Raoul et assurer le succès de ses entreprises personnelles. On voit dans les histoires du temps que cette odieuse violation de la foi jurée souleva la conscience des peuples; mais les sept ou huit grands vassaux entre lesquels le royaume était partagé en demeurèrent témoins assez indifférents, à l'exception toutefois de Rollon, duc de Normandie.

Héribert convoitait alors pour sa maison l'église de Reims. En 925, l'archevêque Séulfe étant mort, il présenta au clergé et au peuple de la ville le plus jeune de ses fils, enfant de cinq ans, qui fut élu à la haute dignité de métropolitain. Il fit ensuite confirmer cette élection par le roi et par le Pape. Il obtint la confirmation de Raoul en le menaçant de rendre la couronne à Charles le Simple. Quant à la papauté, c'était le temps où elle était sous le joug des brigands romains. Le comte de Vermandois administra six ans l'archevêché au nom de son fils, et profita de cette circonstance pour donner les bénéfices qui en dépendaient à des laïques et à des hommes d'armes. Telle était la manière dont les grands feudataires exploitaient les élections canoniques au gré de leur ambition.

De tels faits peignent mieux ce temps que ne le ferait le récit complet et détaillé d'une foule de petites guerres qui troublaient toutes les provinces et dont l'objet ordinaire était l'acquisition par tel ou tel seigneur d'un château, d'un comté ou d'un fief de plus. Dans la foule d'événements locaux ou sans grande importance qui remplissent l'histoire de l'époque féodale, on est réduit à choisir ceux qui présentent les caractères les plus frappants. Telle est assurément cette chute de l'église de Reims, florissante quand Hincmar la gouvernait, forte

[1] Richer, t. Ier.

encore quand, ayant à sa tête un prélat guerrier, Hérivée, elle soutenait seule Charles le Simple et l'enlevait du milieu de ses ennemis coalisés; puis tombée tout à coup aux mains spoliatrices d'un vassal dont l'ambition ne respectait ni prélature ni royauté. Ajoutons pourtant qu'Héribert a été frappé par la réprobation des chroniqueurs et des historiens. On raconta longtemps après que le remords d'avoir trahi Charles le Simple avait abrégé ses jours, et plusieurs légendes populaires entourèrent sa mort de circonstances miraculeuses, regardées comme une juste punition du ciel.

XXIII. — Raoul, couronné par les Neustriens en 923, ne put obtenir aisément la reconnaissance de tous les grands vassaux. Les uns la lui marchandèrent; d'autres, surtout ceux du Midi, restèrent fidèles à Charles le Simple, soit qu'ils préférassent un roi captif dont la souveraineté était illusoire, soit qu'ils obéissent à leur ancien esprit d'opposition contre la Neustrie, soit enfin qu'ils défendissent la légitimité du prince carlovingien, légitimité déclarée formellement dans plusieurs de leurs actes.

En général le Midi était indépendant ou indifférent aux révolutions de la France du Nord.

Les rois des deux Bourgognes cisjurane et transjurane, d'ailleurs peu puissants, à cause des nombreuses concessions qu'ils avaient dû faire aux grands et aux églises, ne s'occupaient que des révolutions de l'Italie. L'histoire des successeurs de Charlemagne offre partout le spectacle uniforme de princes qui s'affaiblissent chez eux en poursuivant des couronnes étrangères. Depuis 887 la Péninsule était divisée en deux grands partis ou factions qui s'y faisaient une guerre acharnée. L'une de ces factions, la plus puissante, était celle de Bérenger, duc de Frioul, qui porta le titre de roi d'Italie trente-sept ans, de 887 à 924. La seconde eut d'abord à sa tête Guy, duc de Spolète, et Lambert, son fils, puis Louis, fils de Boson et roi de la Cisjurane. Louis passa les Alpes pour se faire donner la couronne de fer et la couronne impériale, mais il tomba aux mains de son rival, et Bérenger, lui reprochant un parjure, usa du droit que lui conféraient alors les lois de la guerre : il le condamna à perdre la vue, supplice ordinaire des princes qu'on prenait les armes à la main, témoin Bernard, roi d'Italie, et Carloman, fils de Charles le Chauve. Remis en liberté, Louis l'Aveugle retourna dans ses États héréditaires, mais il ne put empêcher

Rodolphe, roi de la Transjurane, de s'agrandir à ses dépens en lui enlevant la Savoie et la Franche-Comté, et il dut laisser régner sous son nom le comte Hugues, fils de cet autre Hugues, bâtard de Lothaire II et de Waldrade, qui avait prétendu autrefois à la couronne de Lorraine. Le comte Hugues se fit élire en 923 [1] roi de la Cisjurane, après la mort de Louis, dont le fils, Charles Constantin, n'hérita que du duché de Vienne.

Bérenger, demeuré maître de l'Italie du Nord, n'en garda pas la jouissance paisible. Les Italiens voulaient toujours avoir deux rois pour les opposer l'un à l'autre; ainsi les représente Luitprand, évêque de Crémone, qui les connaissait. La faction hostile à Bérenger appela Rodolphe II, roi de la Transjurane, et les deux rivaux se firent une guerre très-vive qui se termina par la ruine et la mort de Bérenger en 924. Jusque-là ces événements avaient été à peu près étrangers à la France méridionale. Mais une armée de Hongrois, que Bérenger avait prise à sa solde, et qui n'arriva qu'après sa défaite, ne se borna pas à dévaster la Lombardie et à piller la riche cité de Pavie, qui fut mise à feu et à sang; elle passa les Alpes, parcourut la Provence, la Gothie, une partie même de l'Aquitaine, et s'avança jusqu'aux portes de Toulouse.

Les Hongrois, Ouïgours ou Magyars, étaient une nouvelle horde tartare. Arrivés à la fin du siècle précédent dans l'ancien pays des Huns, dont ils avaient rallié les débris, ils se rendirent en peu d'années l'effroi de toute la frontière orientale de la Germanie. Montés sur des chevaux rapides qu'ils maniaient avec une extrême dextérité, ils apparaissaient à l'improviste tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et commettaient partout de grandes barbaries. Ils avaient profité de la minorité du roi Louis l'Enfant et de la division du pays en plusieurs duchés à peu près égaux et souverains, ce qui entraînait, comme en France, une division de l'armée nationale. De cette manière ils purent parcourir et piller en peu d'années les vallées du Danube, de l'Elbe, du Mein, celle même du Rhin, la plus riche de toutes, franchir ce dernier fleuve et paraître jusque dans la Lorraine. Pourtant Charles le Simple les repoussa en 919 avec les milices de ce royaume.

En 924 ils pillèrent Nîmes et jetèrent une véritable panique dans le midi de la France. Les habitants furent réduits à s'enfermer dans les châteaux et les lieux forts, comme avaient fait

[1] Ou 928.

ceux de l'Allemagne et de l'Italie. On peut mesurer le danger dont ils se crurent menacés, à la terreur traditionnelle qui resta longtemps attachée au seul nom des envahisseurs, s'il est vrai toutefois que les Hongrois ou Ouïgours aient été le type des ogres, communs dans nos anciennes légendes. On ajouta des versets aux litanies pour prier le Seigneur de délivrer le peuple de leur fureur, comme au siècle précédent on l'avait prié de le délivrer de la fureur des Normands. En France comme en Allemagne, ils trouvaient des duchés isolés et point de gouvernement, des milices locales et point de grande armée. Cependant Raymond Pons, comte de Toulouse et marquis de Gothie [1], qui avait déjà repoussé en 920 une *algarade* des Arabes d'Espagne, s'entendit avec les rois des deux Bourgognes, réunit les forces nécessaires, combattit les bandes hongroises, qu'il détruisit, et délivra le Midi.

Le roi Raoul chassa, de son côté, d'autres bandes qui s'étaient aventurées dans son duché de Bourgogne et dans la Champagne. L'intérêt commun servit sans doute à le rapprocher des seigneurs aquitains; car quelques-uns d'eux le reconnurent, entre autres le comte d'Auvergne, et il s'unit à eux pour repousser une dernière bande de pirates normands qui parurent dans la Loire, sous un chef du nom de Raghenold.

Les Hongrois, ainsi chassés de la France, où ils n'avaient d'ailleurs fait qu'une reconnaissance avancée, attendirent environ dix ans avant d'y recommencer leurs incursions. Ils reparurent en 935 dans la Bourgogne ducale, en 936 dans la Champagne, et même en 954 dans le royaume de Lorraine, où ils vinrent jusque sous les murs de Cambrai. Puis ces incursions cessèrent après les victoires signalées que remportèrent sur eux les rois de Germanie, Henri l'Oiseleur et Othon Ier. Bientôt l'établissement du christianisme dans leur pays et dans les royaumes slaves acheva d'affranchir de la peur des Barbares les royaumes formés du démembrement de l'empire de Charlemagne. Les pirateries des Sarrasins dans le Midi ayant été repoussées, la France vit l'ère des grandes invasions se fermer pour elle. Une seule fois, au temps de saint Louis, quand les Mongols entrèrent en Europe, elle put se croire menacée de nouveau; mais l'Allemagne et la Pologne lui servirent de barrières, et le flot des

[1] Raymond Pons était devenu marquis de Gothie en 918. Il avait succédé à Guillaume le Pieux, mort sans enfants.

invasions, comme celui d'une mer qui se retire, ne put arriver jusqu'à sa frontière.

Raoul passa presque tout son règne à cheval et l'épée au poing, occupé à établir son autorité ; il obtint d'abord le serment de fidélité des Lorrains. Mais Henri, roi de Germanie, qui n'était plus lié par le traité signé avec Charles le Simple, envahit la Lorraine en 925, et enleva le château de Zulpich, la principale forteresse de Giselbert. Il força ce dernier à le reconnaître pour suzerain, et bientôt, dans l'espérance de mieux se l'attacher, lui donna sa propre fille Gerberge en mariage.

Raoul ne put défendre la Lorraine[1], car cette même année, Rollon et les Normands de la Neustrie s'armaient en faveur de Charles le Simple, et franchissant les limites que leur assignait le traité de Saint-Clair, étendaient leurs ravages jusqu'à Arras et jusqu'à Paris. On mit sur pied pour leur résister les milices bourgeoises de Noyon, de Beauvais et de Paris. Le roi réunit les vassaux du duché de France et fut assisté par les comtes de Vermandois et de Flandre, menacés comme lui. Il entra dans la Normandie et y enleva le château d'Eu, l'un des plus forts de la province. Mais il finit par acheter la paix, en faisant des concessions à Rollon ; car il ne pouvait continuer deux années de suite la guerre contre le même ennemi, et il devait marcher l'année suivante contre Guillaume, duc d'Aquitaine. Il eut de ce côté un plein succès. Il enleva la ville de Nevers, dont le comte voulait lui fermer le passage de la Loire ; il traversa le fleuve, battit les Aquitains, et leur imposa très-probablement la reconnaissance qu'il voulait obtenir.

Cependant Héribert de Vermandois mettait un très-haut prix à ses services. Non content des châteaux qu'il s'était fait donner, et du territoire de l'archevêché de Reims qu'il occupait, il convoitait encore le comté de Laon, vacant par le décès du titulaire, tant pour l'importance de la place que pour établir une communication entre les diverses seigneuries dont il était maître depuis Arras jusqu'à Château-Thierry. Raoul refusa de dépouiller en sa faveur le fils du comte qui venait de mourir. Héribert répondit à ce refus en tirant Charles le Simple de sa prison, et en menaçant de lui rendre le trône. Guillaume Longue-Épée, fils de Rollon, et d'autres seigneurs, embrassèrent ce projet de restauration, les uns pour un motif, les

[1] Il y a quelque doute sur la date de l'occupation de la Lorraine par Henri Ier ; mais il n'y en a aucun sur le fait lui-même.

autres pour un autre. Raoul employa tour à tour les négociations et les armes pour détruire cette ligue; enfin il dut céder au conseil que lui donna l'assemblée des grands d'abandonner la place de Laon à Héribert. Charles le Simple ne fut pas rétabli. On convint seulement de lui rendre la maison royale d'Attigny, où il passa ses derniers jours dans une captivité moins étroite, mais réduit au rôle des anciens rois fainéants. Il mourut peu après, en 929. Richer le représente d'une bienveillance extrême, beau de sa personne et assez lettré, mais indolent et peu guerrier. Un des reproches qu'on lui faisait était de n'avoir pas su battre les Normands. Quelques historiens donnent à entendre que sa raison s'affaiblit dans sa prison.

Raoul se trouva depuis ce jour plus libre et plus fort. Il fit en 930 une campagne dans le Midi, et obtint des seigneurs du pays une reconnaissance à laquelle ils cessèrent de se refuser, quand ils eurent appris la mort de Charles le Simple. Le titre de duc d'Aquitaine était vacant par la mort du comte d'Auvergne. Le roi le donna au vainqueur des Hongrois, Raymond Pons ou Raymond III, comte de Toulouse et marquis de Gothie. La maison de Toulouse, maîtresse du comté de cette ville depuis l'an 849, y avait successivement réuni ceux de Rouergue, de Quercy et d'Albigeois, puis ceux de Viviers et d'Uzès. Raoul y ajouta le Gévaudan, l'Auvergne, le Velay, puis le Périgord et l'Agénois, fondant ainsi dans le Midi un vaste gouvernement, qui toutefois demeura indivis entre deux frères, Raymond Pons et Ermengaud, puis entre deux branches collatérales jusqu'à l'an 975 [1]. Le nouveau duc d'Aquitaine vint, accompagné du duc de Gascogne, rendre hommage au roi.

Raoul avait obtenu un peu auparavant que Hugues, roi de

[1] Frédelon, comte de Rouergue, fonda en 849 la première maison héréditaire des comtes de Toulouse. Ses successeurs réunirent à ces deux comtés celui de Quercy en 852 et celui d'Alby en 878. Raymond Pons y réunit le marquisat de Gothie ou duché de Narbonne (ancienne Septimanie, comprenant le comté de Narbonne, les diocèses d'Elne, de Béziers, d'Agde, de Maguelone et de Nimes), ainsi que les comtés de Viviers et d'Uzès. — En 975, les deux branches de la maison de Toulouse firent un partage. Le comte de Toulouse eut Toulouse, l'Albigeois, le Quercy, Lodève et le comté de Saint-Gilles (partie de l'évêché de Nimes); le comte de Rouergue eut Narbonne, Béziers, Agde, et probablement Uzès et Viviers. — Les autres seigneuries avaient été détachées avant 975. (Voyez dom Vaissète.)

la Bourgogne cisjurane, lui fit hommage de son côté. Peut-être faut-il attacher peu d'importance à ces hommages faits par un roi à un autre, et dont l'histoire de ce temps offre des exemples assez fréquents. Hugues renonça d'ailleurs presque aussitôt à la couronne de la Cisjurane; il fit avec Rodolphe II un pacte par lequel il lui abandonna ce dernier royaume, à condition que Rodolphe le laisserait à son tour régner en Italie. Les deux Bourgognes cisjurane et transjurane, réunies de cette manière en 931, prirent le nom de royaume d'Arles [1]. On en détacha le comté de Vienne et quelques autres fiefs, dont le possesseur, Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle, fit un hommage direct au roi de France.

De retour du Midi, Raoul prit parti dans une querelle que le duc de France, Hugues le Blanc, son beau-frère, avait avec Héribert de Vermandois, et il enleva à ce dernier Doullens, Arras et plusieurs châteaux. Les évêques suffragants de l'église de Reims adressèrent alors au roi une protestation contre les désordres auxquels cette église était livrée et contre la spoliation des bénéfices ecclésiastiques dont une partie avait été donnée à des laïques. Raoul accueillit cette protestation, assiégea, de concert avec Hugues le Blanc, la ville archiépiscopale, et, malgré la résistance d'un parti favorable au comte de Vermandois, fit procéder à une nouvelle élection. Le chanoine Artaud fut élu et sacré en 932. Le roi, poursuivant ses succès, se rendit encore maître de Laon, pendant que les soldats du duc de France enlevaient Amiens et Saint-Quentin. Héribert se vit réduit au château de Péronne; mais ses vassaux et les bourgeois des différentes cités du Vermandois se soulevèrent en sa faveur, et le roi de Germanie, Henri Ier, ayant interposé sa médiation, Raoul finit par lui rendre toutes ses places, à l'exception des territoires de l'église de Reims : il lui restitua même le comté de Laon en 934.

XXIV. — Raoul mourut au mois de janvier 936. Hugues le Blanc, son beau-frère, comte de Paris, duc de Neustrie et de France, abbé de Saint-Germain des Prés, de Saint-Denis, de Saint-Martin de Tours et de Saint-Riquier, hérita d'une partie du duché de Bourgogne [2]. Ayant ainsi accru la puissance fondée par les

[1] Ou en 933. Il y a quelque incertitude sur les dates de l'histoire du royaume d'Arles depuis la mort de Louis l'Aveugle.

[2] Il l'occupa d'abord tout entier mais fut obligé après diverses guerres de

princes de sa maison, il se vit pour la seconde fois en mesure de prendre le titre de roi; mais il recula devant la jalousie des autres grands feudataires et l'hostilité du comte de Vermandois. D'accord avec les principaux prélats et le nouveau duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée, successeur de Rollon [1], il disposa de la couronne en faveur de Louis, fils de Charles le Simple.

Louis était en Angleterre, où sa mère Edgive, princesse anglo-saxonne, l'avait emmené pendant que son père était prisonnier d'Héribert. Il ne vint en France qu'après s'être fait donner des otages et des garanties de la fidélité des grands. Ayant débarqué à Boulogne, où il fut reçu pompeusement par Hugues et les principaux seigneurs, il alla prendre la couronne à Reims le 19 juin 936, en présence de vingt évêques et de nombreux vassaux laïques. Son élévation satisfit les partisans de la légitimité carlovingienne. On ne saurait d'ailleurs la mieux caractériser que par ces paroles, contradictoires en apparence, d'un auteur du siècle suivant : « Les grands l'élurent pour régner sur eux par le droit héréditaire qu'il avait au trône. »

Il était à peine âgé de seize ans, mais il se montra plein d'ambition et d'activité, et jaloux de rétablir l'intégrité du pouvoir royal. La décadence des rois de la seconde race, malgré une analogie apparente avec celle des rois de la première, en diffère sur des points essentiels. Les descendants de Charlemagne n'étaient pas abâtardis comme ceux de Clovis. Leur faiblesse tenait surtout à l'extrême réduction des domaines royaux, qui les laissait presque sans revenus et sans vassaux directs en face de grands feudataires gouvernant en souverains des duchés aussi considérables que ceux de France ou de Normandie. Quelques-uns de ces feudataires, pris isolément, étaient plus puissants qu'eux. Sans doute les essais de royauté tentés par des princes étrangers à la maison carlovingienne n'avaient réussi qu'imparfaitement, mais les rois de cette famille éprouvaient une infériorité réelle ; ils ne pouvaient réunir par eux-mêmes des troupes suffisantes pour faire la loi, et ils étaient obligés de recourir aux milices des églises.

le partager avec deux autres prétendants, le comte de Bourgogne ou de Besançon, Hugues le Noir, et Gilbert ou Giselbert, comte de Dijon.

[1] On n'est pas bien d'accord sur la mort de Rollon. On croit qu'elle arriva entre 925 et 931.

Ce n'est pas que la puissance du droit fût alors méconnue. Jamais les grands vassaux ne la contestèrent. Dans la hiérarchie féodale, le pouvoir venait d'en haut; il était considéré comme d'origine divine, et il descendait du sommet à la base de l'échelle seigneuriale. Le droit du roi ne pouvait être contesté sans qu'aussitôt celui des grands feudataires devînt contestable. « Les grands, dit un historien étranger[1], tenaient toute leur puissance du souverain qui l'avait conférée ou reconnue. Ils ne pouvaient donc se passer d'un roi; autrement chacun d'eux aurait dû en prendre le titre et même celui d'empereur. »

Mais si la royauté était encore en France au dixième siècle la clef de voûte de l'édifice social et la source de tous les droits particuliers, c'était là un principe abstrait, qui ne suppléait pas à l'absence des forces matérielles. Le roi était vis-à-vis des grands feudataires ce que l'empereur d'Allemagne fut plus tard vis-à-vis des électeurs du saint-empire, avec cette différence qu'il n'avait pas, comme eurent la plupart des empereurs, des domaines patrimoniaux considérables, sur lesquels il exerçât une souveraineté directe. Dès lors il ne pouvait s'opposer utilement aux entreprises des grands qui remplissaient la France de guerres civiles, au seul gré de leurs ambitions particulières.

Louis d'Outre-mer commença par visiter la Champagne et la Bourgogne, où il reçut le serment de fidélité des vassaux. Il enleva chemin faisant le château de Langres, défendu par un frère du roi Raoul. Excité par sa mère Edgive, femme ambitieuse et entreprenante; soutenu d'ailleurs par son oncle maternel Athelstane, roi des Anglo-Saxons, et comptant sur diverses alliances, il écarta de sa cour les seigneurs qui l'avaient nommé, et voulut régner seul. Il reprit la citadelle de Laon à Héribert et alla s'y établir. On considéra comme un grand succès militaire l'enlèvement d'une place qui avait déjà défié plus d'un siége. Le jeune roi formait alors des projets nombreux; il voulut, suivant Flodoard, rétablir l'ancien port de Wissant, pour communiquer directement avec l'Angleterre sans passer par l'intermédiaire des Normands, maîtres de la basse Seine.

D'abord une occasion s'offrit de reconquérir la Lorraine. Ce royaume, réuni à la Germanie depuis l'an 925, appartenait alors à Othon Ier, fils de Henri l'Oiseleur. Othon s'était fait sacrer à Aix-la-Chapelle en 936. La maison de Saxe, élevée naguère en Allemagne sur les ruines de la maison carlovin-

[1] Ranke, *Histoire de France*, c. II.

gienne, avait obtenu une fortune rapide par ses richesses, par l'alliance du clergé, par l'activité, l'intelligence, le génie même de ses princes. Othon Ier, qu'on a appelé Othon le Grand, continuait brillamment l'œuvre de son père. Soutenu par les seigneurs ecclésiastiques, il organisait une armée pour la défense de ses États et un gouvernement central pour un pays divisé en duchés souverains comme ceux de France. Sa puissance s'étendait hors de la Germanie. Les grands de la Bourgogne l'appelèrent, en 937, après la mort de Rodolphe II, pour lui donner la tutelle du jeune Conrad, âgé de treize ans, et échapper ainsi à Hugues, roi d'Italie, qu'ils détestaient et qui briguait cette tutelle pour lui-même.

Cependant l'avénement d'Othon avait été suivi de troubles dans plusieurs des duchés allemands. Giselbert, dont la seule politique consistait à avoir à la fois un pied en France et l'autre en Allemagne, prit parti dans ces petites guerres. Il s'y compromit vis-à-vis du roi de Germanie, et offrit à Louis d'Outre-mer la couronne de Lorraine. Louis répondit à cet appel, et se présenta dans le pays, où il reçut l'hommage des principaux seigneurs; pas de tous cependant, car les évêques avaient donné des otages à Othon en garantie de leur fidélité.

Othon furieux accourut avec de grandes forces, obligea le roi de France à se retirer, maintint les Lorrains sous son obéissance et voulut s'emparer de Giselbert. Ce dernier s'enferma dans le château de Chevremont, près de Liége, forteresse peu accessible, dont la prise exigeait un siége en règle. Comme le siége traînait en longueur, Othon en laissa le soin à ses lieutenants et se rendit dans la Saxe pour y combattre d'autres ennemis. Pendant son absence Louis reparut, se fit couronner à Verdun et s'avança jusqu'en Alsace. Alors le roi de Germanie, dont l'activité était extrême, revint en toute hâte. Ses lieutenants ne l'attendirent pas pour décider du sort du pays. Ils mirent en déroute près d'Andernach les troupes de Giselbert, qui, réduit à fuir, se jeta tout armé dans le Rhin et s'y noya. Othon occupa la Lorraine une seconde fois, lui donna de nouveaux gouverneurs, obligea les vassaux à lui renouveler leur hommage, et après avoir pris des mesures contre leur mobilité et leur esprit d'indépendance, résolut de poursuivre Louis dans ses propres États.

Les divisions qui avaient recommencé en France assuraient son succès. Louis d'Outre-mer s'était opposé à certaines pré-

tentions d'Hugues le Blanc sur la Bourgogne et d'Héribert sur le Laonnais. Ces deux seigneurs s'unirent, et renouvelant la scène du plaid de Soissons en 920, retirèrent leur allégeance au fils de Charles le Simple. En 940 Héribert marcha sur Reims, s'en empara, extorqua à l'archevêque Artaud le serment de renoncer à sa dignité, puis réunit un concile d'évêques de son parti qui déclarèrent cette renonciation valable et disposèrent de l'archevêché en faveur du jeune Hugues, son fils.

Louis commença par se défendre avec les milices ecclésiastiques de Laon, de Soissons et de Reims; il dut céder à l'archevêque de Reims, pour prix de cette assistance, le comté de sa ville métropolitaine. Il réunit encore quelques autres troupes avec lesquelles il empêcha les seigneurs ligués de lui enlever Laon; mais il se laissa surprendre dans la partie de la Champagne qu'on appelait le Porcien, sur les bords de l'Aisne. Ses cavaliers furent mis en déroute, et il fut obligé de fuir, accompagné seulement de deux comtes, au château d'Hautmont, où il s'enferma.

Othon de Saxe arrivait alors au palais d'Attigny; il y reçut le serment et l'hommage d'Hugues le Blanc, d'Héribert et de leurs alliés, comme Louis avait reçu naguère le serment des grands de la Lorraine. Ces serments, tour à tour prêtés et retirés par les vassaux, donnent aux révolutions de cette époque une certaine monotonie; l'histoire de la France, de la Lorraine, de la Bourgogne, de l'Italie, semble se borner à de continuels changements de princes, comme si la royauté fût devenue une magistrature élective et conditionnelle. Cependant il n'est pas probable qu'Othon aspirât à se rendre maître de la France, comme il l'était devenu de la Lorraine. Outre qu'il devait savoir ce que valaient les serments d'allégeance, il ne pouvait espérer que la France avec ses traditions, son passé et la puissance de ses feudataires, fût jamais annexée à l'Allemagne. L'expérience qu'elle avait faite au siècle précédent de se donner à deux rois de Germanie, Louis Ier en 858 et Charles le Gros en 884, avait peu réussi. Or plus on s'éloignait des temps de Charlemagne, plus la pensée de reconstituer l'intégrité de son empire présentait de difficultés.

Pendant qu'Othon était au palais d'Attigny, entouré des principaux feudataires du Nord, le Midi, ayant à sa tête le duc d'Aquitaine, demeurait indépendant; le duc de Normandie hésitait, finissait par abandonner la ligue où il était entré, et

accueillait Louis d'Outre-mer à Rouen. Les comtes de Rennes et de Vannes se prononçaient pour ce prince. Une partie du clergé français lui restait attachée. Le Pape exhortait les grands vassaux à rétablir leur roi; il leur envoya un nonce pour les réconcilier et pour faire cesser la guerre civile. La reconnaissance du fils d'Héribert comme archevêque de Reims par la cour de Rome et l'envoi qui lui fut fait du pallium furent, suivant toute apparence, des concessions destinées à obtenir la restauration du fils de Charles le Simple. Othon, que d'autres intérêts rappelaient au delà du Rhin, et qui n'avait eu probablement qu'un but, celui de s'assurer la possession de la Lorraine, signa un armistice et consentit à négocier. En 942, il eut une entrevue avec Louis IV à Vouziers, sur leur frontière commune. Sa sœur Gerberge, veuve de Giselbert, maintenant remariée au roi de France, servit de médiatrice, et une paix générale fut conclue.

Louis renonça formellement à toute prétention sur la Lorraine. Il abandonna la cause de l'archevêque Artaud, son principal soutien, et reconnut le fils d'Héribert. Il inféoda la Bourgogne à Hugues le Blanc. Il confirma au duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée, la propriété du territoire que les Normands avaient conquis sur les Bretons entre Bayeux et le mont Saint-Michel (Cotentin et Avranchin), ce qui acheva de compléter leur duché. Depuis la mort d'Allan le Grand, en 907, la Bretagne s'était divisée de nouveau. Rollon et son fils Guillaume s'y étaient étendus à la faveur de ces divisions; Guillaume avait même réduit une partie des tierns à s'expatrier.

XXV. — Très-peu de temps après la réconciliation de Louis d'Outre-mer et de ses grands vassaux, un démêlé s'éleva entre le comte de Flandre Arnoul et le duc de Normandie, au sujet de la suzeraineté du château de Montreuil, château important à cause des droits de douane qui y étaient perçus sur le commerce maritime[1]. Le comte de Flandre était l'agresseur. Trop faible pour soutenir une lutte, il demanda une trêve qu'il obtint, puis une entrevue destinée à préparer une paix décisive. L'entrevue des deux rivaux eut lieu à Picquigny-sur-Somme, le 20 décembre 942. Guillaume tomba dans un guet-apens. Des sicaires se jetèrent sur lui et l'assassinèrent. Ce meurtre paraît avoir produit une forte impression en Nor-

[1] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. Ier, c. III.

mandie, mais peu ailleurs, soit qu'on eût déjà vu en France trop d'exemples d'événements semblables, soit que les princes normands y fussent encore considérés comme des étrangers.

La mort d'Héribert de Vermandois suivit de près, en sorte qu'il éclata deux guerres de succession simultanées. La succession des grands fiefs soulevait les mêmes questions que celle des royaumes et n'était guère soumise encore à des règles plus sûres. Louis d'Outre-mer saisit cette double occasion de réparer les concessions qu'il avait dû faire; il voulut reprendre différents fiefs ou châteaux qui avaient appartenu à la couronne.

La succession du Vermandois fut réglée sans beaucoup de peine. Les cinq fils d'Héribert se partagèrent les comtés de leur père : l'un était archevêque de Reims, deux autres furent comtes d'Amiens et de Saint-Quentin ou Vermand, les deux derniers de Meaux et de Troyes[1]. Le roi leur contesta une partie de cet héritage, mais ne put réunir à la couronne que quelques fiefs, anciennes propriétés de l'Église de Reims.

La succession de la Normandie fut autrement contestée. Guillaume laissait pour héritier unique un fils de dix ans, nommé Richard. La légitimité du jeune prince était douteuse, car l'Église n'avait pas reconnu le mariage de sa mère, contracté d'après l'usage danois, *more danico*. L'Église, qui avait eu beaucoup de difficulté à faire observer ses lois sur les mariages par les premiers rois mérovingiens, n'en éprouvait pas moins à les imposer aux premiers ducs chrétiens de la Normandie. Or, si Richard était reconnu, le roi devait prétendre à la tutelle. S'il ne l'était pas, Louis pouvait réunir la Normandie à la couronne en tout ou en partie. La tradition normande lui a attribué ce dernier projet qui était naturel; car en s'emparant de la Normandie, il mettait la couronne hors de pair, outre qu'il détruisait un vassal puissant et d'autant plus redoutable que les Normands de France, malgré leur conversion au christianisme, prenaient souvent encore à leur solde des pirates païens de la Norvége ou du Danemark.

Enfin l'occasion était favorable pour affaiblir les Normands. Ils avaient éprouvé des revers de différents côtés, particulièrement dans la Bretagne, sur laquelle ils avaient voulu établir leur suzeraineté. Alain IV Barbe-Torte, petit-fils d'Alain le

[1] On ne sait au juste si les comtés de Meaux et de Troyes furent séparés ou réunis. J'ai suivi ici l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*).

Grand, d'abord chassé par eux, était revenu d'Angleterre en 938, les avait battus, avait traversé la presqu'île de Saint-Brieuc à Nantes, et repris cette dernière ville alors très-dépeuplée. Les Normands étaient rentrés à Dol, mais sans pouvoir pénétrer plus loin [1].

Louis courut à Rouen. Il y trouva un conseil de régence institué par l'archevêque et les principaux vassaux du duché, sous la présidence d'un seigneur appelé Bernard le Danois. Quand il vit l'attitude résolue des hommes d'armes normands et des gens de la ville, déjà très-attachés à la dynastie ducale de Rollon, il prit le parti de reconnaître le jeune Richard, de lui donner l'investiture publique et de confirmer le conseil de régence. Il promit aussi d'infliger un châtiment au comte de Flandre, meurtrier de Guillaume. Mais il emmena le jeune duc à Laon pour l'avoir près de lui, suivant l'usage qui voulait que le fils du vassal fût élevé à la cour du suzerain. En même temps il livra un brillant combat à une nouvelle bande de pirates du Nord qui venait d'entrer dans la Seine. Il y paya de sa personne, fut blessé en frappant mortellement le chef ennemi, et fit des païens, au dire de Richer, un grand carnage [2].

Les historiens de cette époque, Flodoard, Richer, Orderic Vital, racontent les événements qui suivent d'une manière obscure, et il n'est pas facile de les concilier. Il paraît que le roi avait ajourné son projet de réunir la Normandie à la couronne, mais qu'il n'y avait pas renoncé. Les Normands l'en accusèrent. Ils lui reprochèrent de ne pas poursuivre le comte de Flandre, et même d'être secrètement d'intelligence avec lui. Ils s'agitèrent, cherchant un appui de tous côtés. Enfin le jeune Richard, gardé à vue dans la tour de Laon, en fut tiré par Osmont, son gouverneur, qui l'enleva caché dans une botte de foin et le ramena à Rouen. C'est ainsi du moins que les poëmes normands racontent le fait.

Louis d'Outre-mer envahit alors la Normandie et marcha sur Rouen avec les troupes royales, celles de plusieurs évêchés et celles de Flandre, pendant que le duc de France se dirigeait sur Bayeux avec la promesse que cette place lui serait laissée. Les Normands, pressés de deux côtés, firent leur soumission. Le roi l'accepta, et il ordonna à Hugues d'abandonner le siége

[1] Daru, *Histoire de Bretagne*, t. Ier.

[2] Suivant Richer, il leur aurait tué neuf mille hommes, mais ce chiffre est évidemment exagéré. Richer ne donne à Louis que huit cents cavaliers.

de Bayeux. Mais à peu de temps de là, il alla combattre des troupes danoises qui avaient débarqué près de Cherbourg; il était mal accompagné et s'était confié aux principaux membres de la régence normande; ceux-ci l'entraînèrent dans un guet-apens, s'emparèrent de lui, le conduisirent à Rouen et l'y gardèrent prisonnier.

La reine Gerberge fit intervenir son frère, Othon le Grand, pour obtenir la délivrance de son mari. Les Normands ne consentirent à se dessaisir de leur prisonnier qu'à des conditions très-dures. Ils exigèrent que la cession de la Normandie faite par Charles le Simple à Rollon et à ses descendants fût solennellement renouvelée, que les priviléges de leur duché fussent garantis, qu'enfin on leur livrât comme otages le second fils du roi et l'évêque de Soissons.

Ce fut seulement à ce prix que Louis recouvra sa liberté. Encore n'échappa-t-il aux mains des Normands que pour tomber presque aussitôt dans celles du duc de France. Hugues le Blanc se plaignait qu'on l'eût empêché de conquérir les places de la Normandie dont la cession lui avait été stipulée. Il voulait être indemnisé de ses armements; les prétentions de ce genre étaient une conséquence inévitable de l'organisation du service militaire telle qu'elle existait alors, car les conditions de ce service devaient être l'objet de débats perpétuels. Hugues arma ses vassaux, dont les principaux étaient Bernard, comte de Senlis, et Thibaud le Tricheur, comte de Chartres. Il gagna l'appui des fils d'Héribert, puis celui des Normands; ce dernier, moyennant les fiançailles de sa fille Emma avec le jeune duc Richard. Enfin il s'empara de Louis IV, le tint captif près d'une année, et, malgré les menaces des rois d'Angleterre et de Germanie, ne consentit à lui rendre la liberté qu'à une condition, celle de l'abandon de la citadelle de Laon.

Telle était la déplorable situation faite à l'héritier des Carlovingiens, qu'on a pu comparer à un chevalier errant, sans cesse en campagne à la recherche d'un agrandissement d'autorité ou de territoire. Battu, emprisonné, dépouillé même successivement par les Normands et les Français, il n'était plus, comme il s'en plaignait, qu'un roi en peinture. Il était retombé dans la dépendance de ses grands feudataires, et réduit à s'entendre dire par Hugues le Grand, s'il faut en croire Richer: « Comment penser que sans moi tu puisses rien faire d'utile ni de glorieux? »

Cependant il n'était pas homme à plier sous les revers. Ayant perdu le fils qu'il avait donné en otage aux Normands, il sollicita contre ses ennemis l'appui des deux rois de Germanie et de Bourgogne. Ces princes lui amenèrent chacun une armée. Les trois rois unirent leurs forces en 946, chassèrent Hugues de Vermandois du siége de Reims, sur lequel ils rétablirent l'archevêque Artaud, puis envahirent le duché de France et la Normandie. Othon s'était fait sans réserve le champion de Louis d'Outre-mer, qu'il voulait rétablir dans la plénitude de son autorité; il voulait aussi punir Hugues le Blanc d'avoir refusé sa médiation et en quelque sorte défié ses armes. Il amenait avec lui trente mille hommes, armée énorme pour ce siècle-là. Mais les milices urbaines de Senlis, de Paris et de Rouen, unies aux vassaux des duchés de France et de Normandie, défendirent vigoureusement le territoire de ces deux provinces. Les rois coalisés, s'étant successivement présentés devant les murs de Paris et de Rouen et ayant commencé le siége de cette dernière ville, furent obligés de se retirer après une campagne de trois mois, peu brillante et peu utile. On raconte qu'Othon le Grand, au départ, s'emporta contre le comte de Flandre, qui avait la direction principale des forces de Louis d'Outre-mer, et l'accusa de lui avoir donné de faux renseignements.

Il ne cessa pourtant pas de soutenir la cause et les droits de Louis d'Outre-mer. Deux conciles, assemblés par ses soins à Verdun et à Mouzon, examinèrent et condamnèrent les prétentions de Hugues de Vermandois au siége métropolitain de Reims. Ces deux conciles étaient peu nombreux et surtout composés de prélats lorrains, ce qui fit contester leur autorité en France. Hugues en appela au saint-siége. Dans ces conditions, le Pape nomma un légat pour présider un autre concile plus général, auquel assistèrent des évêques de France, de Lorraine et de Germanie. Ce nouveau concile, réuni en 948 à Ingelheim, près de Mayence, confirma la décision des précédents en faveur d'Artaud, et mit un terme aux scandales qui troublaient l'archevêché de Reims. Les évêques qui avaient eu part à l'ordination de Hugues, ainsi que ceux qu'il avait ordonnés de sa main, se soumirent ou furent excommuniés. Les troubles de l'archevêché de Reims s'étaient étendus aux églises qui en dépendaient; elles avaient toutes été déchirées pendant vingt ans par des luttes politiques.

La tâche de l'assemblée d'Ingelheim ne se borna pas là.

Après avoir jugé le débat qui touchait l'église de Reims, elle jugea les différends des princes entre eux. On sait que les conciles avaient continué d'être internationaux. C'était là un des derniers restes de l'unité de l'empire carlovingien. On sait aussi qu'ils n'avaient pas cessé d'être des tribunaux de paix et de prononcer des arrêts dans les litiges publics, quoique depuis deux tiers de siècle on eût eu beaucoup moins souvent recours à eux. Louis d'Outre-mer accusa Hugues le Blanc devant les prélats d'Ingelheim de s'être emparé de lui frauduleusement, de l'avoir retenu prisonnier une année entière, et de ne lui avoir rendu la liberté qu'au prix de la cession forcée de la ville de Laon. « Si quelqu'un, ajouta-t-il, prétend que j'ai mérité un tel traitement, je suis prêt à m'en purger au jugement du concile et suivant l'ordre du roi Othon, fût-ce par un combat en champ clos. » Othon présidait. Les évêques donnèrent à Hugues un délai pour comparaître devant eux à Trèves, où ils devaient s'assembler de nouveau à quelques mois de là. Comme il ne comparut pas, on prononça contre lui une excommunication provisoire jusqu'à ce qu'il fît satisfaction. Après avoir encore guerroyé deux ans, il finit par se soumettre et rendit la tour de Laon au roi; la ville était déjà occupée par les troupes royales, qui y étaient entrées à la faveur d'un stratagème, en trompant l'ennemi.

Louis d'Outre-mer régna encore quelques années; il mourut en 954 d'une chute de cheval, après une expédition en Aquitaine et de petites guerres contre des seigneurs rebelles du Laonnais et du Rémois.

XXVI. — Il laissait deux fils, Lothaire et Charles, dont l'aîné n'avait que treize ans. Pour la première fois depuis l'origine de la monarchie, le royaume ne fut pas partagé. Lothaire fut reconnu par les grands vassaux et tous les évêques de France, à Reims, où Artaud le sacra. Charles, qui fut plus tard duc de basse Lorraine, ne reçut pas même un apanage. Hugues de France ou Hugues le Grand, comme on l'appelait alors, eut la principale part au couronnement de Lothaire. Il ne voulut ou n'osa pas prendre la couronne pour lui-même, craignant toujours la jalousie des autres feudataires et plus encore l'hostilité du roi de Germanie. Mais il ne négligeait aucune occasion d'agrandir sa maison. Il venait de réunir entre ses mains, en profitant de quelques circonstances favorables, tout le duché de Bourgogne.

Il se fit conférer par le nouveau roi le titre de duc d'Aquitaine, titre que le comte de Poitiers disputait aux héritiers de Raymond Pons, comte de Toulouse. Il ne put, il est vrai, donner une réalité à ce titre ni s'emparer de Poitiers, dont la possession eût rendu sa maison aussi puissante dans le midi qu'elle l'était dans le nord. Il mourut en 956, laissant les duchés de France et de Bourgogne à deux fils encore jeunes. Il s'était intitulé duc par la grâce de Dieu. Cette formule, dont les Carlovingiens se servaient pour la royauté, était alors employée par un certain nombre d'autres seigneurs [1].

Gerberge, veuve de Louis d'Outre-mer, et Hedwige, veuve du duc de France, dirigèrent leurs fils mineurs d'un commun accord. Elles étaient toutes deux sœurs d'Othon le Grand; une troisième sœur était mariée à Conrad le Pacifique, roi d'Arles. Elles gouvernèrent la France quelque temps avec l'appui et le conseil de leur frère Bruno, archevêque de Cologne, qui avait été investi par Othon en 953 de la vice-royauté de la Lorraine, et chez lequel elles se réunissaient tous les ans à Aix-la-Chapelle.

Les princes de la maison de Saxe étaient instruits, lettrés, entourés de savants, zélés pour les intérêts du christianisme, la discipline de l'Église et le progrès des sciences. Bruno méritait à tous les titres d'être à la tête du clergé de la Germanie et de la Lorraine; il avait les vertus d'un grand prélat et les qualités d'un grand politique. C'est surtout dans l'ordre religieux que son influence s'exerça. Il réforma les monastères et restaura les études, sensiblement affaiblies dans les deux royaumes de son frère. Cette réforme ecclésiastique et savante. partie de Cologne et de Trèves, s'étendit peu à peu à Reims et aux autres églises du nord de la France. Les princes saxons reprirent à cet égard la tradition de Charlemagne et refirent son œuvre, car leur action s'étendit au delà des limites des États qu'ils gouvernaient.

Malgré sa qualité de prince ecclésiastique, Bruno, qui était aussi prince temporel, portait la cuirasse et le harnois, comme les autres prélats du temps investis de ce double caractère. Il extermina les bandits dans son gouvernement de Lorraine, y

[1] Dans un diplôme de 963, Herbert, comte de . . . et abbé de Saint-Médard, fils du célèbre Héribert de Vermandois, s'intitule comte et abbé par la miséricorde de Dieu. On ne sait quel était son comté à cette date. Il fut comte de Troyes ou de Champagne en 968, à la mort de son frère Robert. (D'Arbois de Jubainville, *Ducs et comtes de Champagne*.)

détruisit plusieurs châteaux élevés par les seigneurs au mépris de l'autorité royale, et effaça les traces des ravages commis par les Hongrois. Le comte de Mons, Regnier, neveu de Giselbert, prétendit être, comme son aïeul et son oncle, duc bénéficiaire du pays. Othon ne voulut pas reconstituer un duché aussi puissant. L'archevêque de Cologne fit la guerre au comte, le vainquit, l'obligea de s'exiler, et divisa la Lorraine en deux duchés ou commandements militaires; il donna celui de la haute Lorraine ou Lorraine mosellane à Frédéric, comte de Bar, et celui de la basse Lorraine ou des Pays-Bas à Godefroi, comte des Ardennes, en 959. Toutefois, l'archevêché de Trèves et les évêchés de Toul, de Metz et de Verdun, restèrent indépendants de ces deux duchés et fiefs immédiats de la couronne de Germanie.

Bruno fit aussi deux campagnes en France pour soutenir son neveu, le jeune roi Lothaire, contre les prétentions de ses cousins les fils de Hugues le Grand, et contre quelques vassaux rebelles. Il rétablit la paix par un traité qui fut signé en 960.

Deux ans après, Othon prit à Rome la couronne impériale des mains du Pape, à l'imitation de Charlemagne. Le rétablissement de l'empire d'Occident, ou pour parler d'une manière plus juste, la création d'un empire nouveau, l'empire germanique, destiné à durer un peu plus de huit cents ans, eut pour effet de donner ou de confirmer à l'Allemagne le rôle de puissance prépondérante dont la France avait joui longtemps et qu'elle ne reprit qu'avec les croisades. Toutefois la France s'aperçut peu de ce changement. L'espèce de tutelle sous laquelle la royauté française était alors placée, tutelle née de circonstances particulières, ne dura pas au delà de la vie d'Othon le Grand. C'est à tort que les écrivains allemands ont comparé quelquefois la situation de la France du temps des Othons à celle des royaumes provinciaux, tels que Charlemagne les avait constitués.

Le règne de Lothaire est la période la plus obscure du dixième siècle. Les deux sources principales pour la connaissance de ce siècle sont les chroniques de Richer et de Flodoard, tous deux moines de Reims. Or la chronique de Richer le comprend seule dans son entier; l'autre s'arrête en 966. La première est très-insuffisante, malgré une certaine originalité et une évidente recherche de style; la seconde est un insipide tissu d'événements racontés à la suite les uns des autres, sans que l'auteur

en ait saisi l'ordre ni la portée. Flodoard a pourtant écrit une histoire de l'Église de Reims faite d'après les archives métropolitaines sur un plan régulier et avec une certaine critique. C'est que l'histoire d'une église avait alors une unité naturelle. Celle de France n'en avait pas. Elle ne présentait que le chaos, aux yeux mêmes des contemporains.

On ne trouve guère plus de clarté ni plus d'intérêt dans l'histoire des provinces prises isolément, et la raison en est simple : les dynasties féodales qui les gouvernaient n'avaient pas encore cette fixité qu'elles eurent plus tard, et qui leur permit de s'identifier plus ou moins avec leurs sujets. Les duchés et les comtés, bien qu'héréditaires, n'étaient pas à l'abri des partages, et ne suivaient pas tous la même loi. Un usage encore commun était celui du partage entre les frères, à la condition que les plus jeunes fissent hommage à l'aîné, sans cesser pour cela d'être ses égaux et sans perdre aucun de leurs droits de souveraineté. C'est ce qu'on appelait le *pariage*. Cependant le droit d'aînesse et l'indivisibilité de la souveraineté devaient finir par être les principes dominants. Ils étaient déjà en pleine vigueur à cette époque dans la Normandie et la Flandre [1].

Il semble que l'aînesse et l'indivisibilité aient commencé par être les règles des fiefs simples et ne soient devenues que peu à peu celles des grandes souverainetés ; ces dernières se composaient d'un nombre de fiefs variable, l'ambition de leurs possesseurs poursuivant sans cesse des acquisitions de territoires.

En général les souverainetés tendaient à se multiplier ; elles étaient plus nombreuses à la fin du dixième siècle qu'à la fin du siècle précédent. Déjà quelques-unes des plus considérables avaient disparu par l'effet du morcellement. Le comté de Vermandois, si puissant au temps d'Héribert, était depuis la mort de ce prince réduit au quart de son étendue primitive. Les comtés de Poitiers et de Toulouse, qui comprenaient d'abord la plus grande partie de l'Aquitaine, avaient déjà vu se détacher d'eux un bon nombre de petits comtés et de seigneuries particulières ; ce fut au dixième siècle que commencèrent les maisons de Clermont, d'Auvergne, de Rouergue, d'Angoulême, de Périgord, de Limoges, de la Marche. Les comtés de Guines, de Saint-Pol, de Boulogne, se détachèrent aussi de la Flandre, plus ou moins complétement, à la même époque.

[1] Au onzième siècle, on les considérait en Flandre comme des institutions déjà anciennes. (*Chronique* de Lambert d'Aschaffenbourg, Pertz, t. V, p. 180.)

Les seigneuries n'étaient donc pas encore constituées avec la fixité et l'individualité nécessaires pour qu'on pût confondre leur histoire particulière avec celle de chaque province. Les seigneurs étaient plus connus par les surnoms individuels qu'on leur donnait que par les titres empruntés à leurs fiefs. Cependant, en dépit des partages, des réunions et de tous les accidents inévitables des successions, il y avait un besoin de fixité irrésistible qui entraînait partout plus ou moins l'identification d'une famille avec chaque fief et chaque province. On ne peut s'expliquer autrement la popularité acquise de bonne heure par certaines dynasties féodales, telles que celles de Normandie et de Vermandois, ou, pour parler d'une manière plus juste, l'appui que ces dynasties trouvèrent dans les sentiments des provinces, quand les provinces eurent à repousser des ennemis.

Dans le royaume d'Arles, les principales seigneuries du moyen âge datent également du dixième siècle, et ce fut à l'occasion des luttes soutenues contre les Sarrasins qu'elles se formèrent et se consolidèrent.

XXVII. — Il y avait longtemps que des corsaires arabes avaient commencé à ravager les côtes de la Provence. Ils avaient même pillé Marseille et Arles sous le règne de Charles le Chauve et enlevé un archevêque de cette dernière ville. Mais en 888, ne se bornant plus à de simples pirateries, ils s'emparèrent d'une position forte à Fraxinetum ou la Garde-Fresnet, dans cette chaîne boisée et voisine de la mer qu'on appelle encore aujourd'hui les montagnes des Maures. Ils s'y établirent à demeure et en firent leur quartier général. De cette sorte de forteresse ou de repaire, ils promenèrent leurs ravages dans toutes les contrées voisines et en particulier dans les vallées des Alpes, qui n'étaient guère habitées que par des églises et des couvents. Les Sarrasins pillaient les églises, les couvents, et dévalisaient les voyageurs au passage des montagnes. Du reste, ils s'aventuraient rarement dans les plaines ouvertes. Entre autres exploits, ils assassinèrent un archevêque d'Embrun, ils saccagèrent les couvents de la Maurienne, ils renversèrent presque de fond en comble l'antique monastère d'Agaunum ou Saint-Maurice en Valais (l'an 930). Les moines des Alpes furent obligés, comme ceux des pays dévastés naguère par les Normands, de chercher un asile pour eux et leurs reliques dans les provinces du centre de la France. Toutes les

communications furent interrompues entre le royaume d'Arles et l'Italie. Les cités de Toulon et de Fréjus ne présentèrent plus que des solitudes. A Fréjus, suivant les termes d'une charte contemporaine, « il n'y eut plus personne qui connût les champs ni les possessions de l'Église; tous les actes, tous les diplômes royaux avaient péri. »

Les résistances furent d'abord isolées et partant impuissantes. Le roi Hugues fut le premier qui réunit une armée : il chassa les Maures de plusieurs vallées et les enferma dans les hautes Alpes; mais ils y restèrent maîtres de quelques positions, entre autres du mont Joux ou mons Jovis (aujourd'hui le grand Saint-Bernard), et ne tardèrent pas à recommencer de là leurs incursions dans les vallées voisines; ils désolèrent particulièrement la Maurienne et le Dauphiné actuel. L'évêque de Grenoble fut réduit à quitter sa ville épiscopale et à chercher une retraite au prieuré de Saint-Donat, près de Valence. Les bandes sarrasines, recrutées par des bandits ou par les hommes que leurs vols avaient ruinés, sortirent de leurs retraites, occupèrent plusieurs villages et promenèrent leurs ravages depuis le canton de Saint-Gall jusqu'à la Provence. L'effroi qu'elles jetaient autour d'elles était extrême; car, suivant l'historien contemporain Luitprand, « nul ne pouvait compter leurs victimes, si ce n'est Celui qui en avait inscrit les noms sur le livre de vie. »

A la fin, les seigneurs et les évêques des Alpes résolurent de détruire les repaires de ces brigands. On les chassa du mont Saint-Bernard en 960. En 965, Izarn, évêque de Grenoble, organisa contre eux une véritable croisade; il en fit, suivant la tradition, un grand carnage près d'Allevard, et il distribua aux hommes d'armes qui l'avaient suivi les terres et les châteaux abandonnés de cette partie du Dauphiné, dont il devint souverain à peu près indépendant, quoiqu'il fît hommage au roi d'Arles.

Chassés de toute une région des Alpes, les Sarrasins se maintenaient encore dans la partie des montagnes plus rapprochée de la Méditerranée. L'abbé de Cluny, Mayeul, tomba entre leurs mains avec une caravane de pèlerins en traversant le Drac à Orcières; il ne se racheta qu'au prix d'une rançon énorme. Cet événement décida les seigneurs des diocèses de Gap et de Sisteron à s'unir à leur tour pour déclarer aux païens une guerre d'extermination. Guillaume, comte de Provence, leur enleva dans le même temps la Garde-Fresnet. On acheva ainsi de les

faire disparaître. Ils étaient probablement peu nombreux; ils furent partout tués, chassés ou réduits en servitude. Deux ou trois siècles plus tard, on voyait encore dans quelques cantons des Alpes des esclaves musulmans attachés au travail de la terre. Aujourd'hui, à neuf siècles d'intervalle, les traditions locales ont conservé et sans nul doute exagéré en les poétisant les souvenirs du temps où le pays tremblait sous les Sarrasins.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette délivrance, c'est qu'elle fut l'œuvre unique des seigneurs et des évêques. Le roi d'Arles, Conrad, y fut étranger; on croit même qu'il dut son surnom de *Pacifique* à l'inaction dans laquelle il demeura.

Le roi de Germanie, protecteur du royaume d'Arles, n'y prit non plus aucune part; Othon le Grand se contenta de négocier à Cordoue pour que le kalife empêchât désormais ses sujets de faire des courses sur les côtes de l'empire. Ainsi les habitants des vallées des Alpes ne durent leur salut qu'à eux-mêmes. Les familles les plus célèbres du Dauphiné et de la Provence, les Montaynard, les Grimaldi, les Castellane, font remonter leur illustration et l'établissement de leurs fiefs patrimoniaux aux succès obtenus contre les Sarrasins.

Du reste, la présence des Sarrasins dans la partie de la France qui touche aux Alpes a laissé peu de traces, et cela s'explique par la nature de leurs établissements, si toutefois on peut employer cette expression. On cite quelques ruines de fortifications qui leur appartiennent, quelques médailles qu'on leur attribue; certains villages passent pour avoir une origine arabe. Ces traditions n'ont rien d'impossible.. Mais c'est faire trop d'honneur à quelques bandes de brigands que de leur attribuer, comme l'ont voulu certains antiquaires, une influence quelconque sur le développement de la civilisation dans cette partie de la France. Il y a même une différence immense entre les Normands et les Sarrasins; les premiers se sont convertis et ont formé une aristocratie territoriale; les seconds ont été exterminés ou réduits à l'esclavage, et cette dernière condition était alors d'autant plus dure qu'elle était plus rare, car elle n'existait plus que pour les païens. Le baptême était à lui seul un signe de liberté.

XXVIII. — Pendant que les seigneurs du Midi vengeaient près d'un siècle de déprédations, Lothaire régnait obscurément en France. Tout ce qu'on sait de la première partie de son

règne se borne à des contestations avec les ducs de France et de Normandie, et à des tentatives pour rattacher à la couronne, lors de la succession des grands vassaux, quelques fiefs litigieux. Ainsi, après la mort d'Arnould Ier, comte de Flandre, il s'empara d'Arras, mais il fut presque aussitôt obligé de rendre la ville au nouveau comte. Les grands vassaux n'avaient de leur côté aucune autre préoccupation. Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, hérita des prétentions de son père au duché d'Aquitaine et voulut les faire valoir; cependant il finit par les abandonner. Il traita en 963 avec Guillaume Fier-à-bras, fils et successeur de Guillaume Tête-d'étoupes, et épousa sa sœur Adélaïde. Ce fut vers ce temps-là que le titre de duc d'Aquitaine se fixa dans la maison des comtes de Poitiers[1].

La mort de l'archevêque de Cologne, Bruno, en 965, ne changea rien aux rapports de Lothaire avec la Germanie. Othon le Grand continua tant qu'il vécut d'exercer sur la France une sorte de tutelle, et pour mieux cimenter les liens qui l'unissaient au jeune roi son neveu, il lui fit épouser sa belle-fille Emma, que l'impératrice Adélaïde avait eue d'un premier lit.

Mais après la mort d'Othon, en 973, les maisons de France et de Saxe, qui paraissaient si unies, se divisèrent, et la Lorraine redevint le théâtre de leurs prétentions rivales.

Regnier, comte de Mons, avait été chassé du Hainaut par l'archevêque Bruno. Ses deux fils, Regnier et Lambert, y rentrèrent après l'avénement d'Othon II, et voulurent reprendre les fiefs paternels. Othon II les chassa une seconde fois en 974, enleva leur forteresse de Bossut ou Boussoit, confisqua leurs domaines et en disposa en faveur d'autres seigneurs. Les deux comtes expulsés avaient épousé, l'un une nièce de Lothaire, l'autre une fille de Hugues Capet. Réfugiés de nouveau en France, ils implorèrent l'appui du roi et des grands vassaux; ils l'obtinrent, et ils firent une seconde tentative, assistés cette fois de Charles, frère de Lothaire, de Hugues Capet et du comte de Vermandois. On croit que Lothaire, en se prononçant contre Othon II, céda à la jalousie de la reine Emma, qui voulait punir le roi de Germanie d'avoir écarté de sa cour sa mère, l'impératrice douairière Adélaïde. Quoi qu'il en soit, Regnier et Lambert, aidés par leurs puissants auxiliaires, livrèrent une

[1] Il est nécessaire d'observer que les titres de ducs et de comtes furent souvent confondus en dignité pendant ce siècle et le suivant.

bataille, près de Mons, aux comtes de Flandre et des Ardennes, que soutenaient les Impériaux. Ces derniers restèrent vainqueurs; mais comme ils avaient perdu Godefroi, comte des Ardennes, tué dans la mêlée, Othon II, entouré de guerres de tous côtés, résolut de désarmer les Français; il rendit à Regnier et à Lambert les comtés de Mons et de Louvain, et donna le duché de basse Lorraine, vacant par la mort du comte des Ardennes, à Charles, frère de Lothaire. Charles tenait déjà de sa mère Gerberge, veuve de Giselbert, différents fiefs dans le pays. Il accepta le titre qui lui était offert, s'établit dans le château de Bruxelles, et devint vassal de la Germanie.

Othon II s'était sans doute proposé de diviser la maison de France, car le roi se brouilla avec son frère, qu'il accusa de trahison et de défection. Lothaire avait des vues particulières sur la Lorraine et des partisans dans le pays. Il fit des préparatifs secrets et partit à l'improviste, au mois de juin 978, avec vingt mille hommes[1], une des plus fortes armées qu'un roi de France eût mises sur pied depuis longtemps; les principaux feudataires de la couronne l'accompagnaient. Il entra à Metz, où plusieurs seigneurs lorrains lui firent hommage; de là il courut surprendre Aix-la-Chapelle, où Othon célébrait les fêtes de la Saint-Jean avec l'impératrice Théophano. Othon avait refusé de croire aux avis qu'il avait reçus : il faillit être enlevé dans son palais; il n'eut que le temps de monter à cheval et de fuir à la hâte. Les Français entrèrent dans le palais impérial, enlevèrent la vaisselle d'argent laissée sur les tables, puis tournèrent du côté de la France l'aigle qui le surmontait et qui regardait la Germanie. Aix fut pillée par les vainqueurs. Lothaire ne s'y arrêta que trois jours et voulut poursuivre son rival; mais il ne l'atteignit pas. Celui-ci, qui avait déjà passé le Rhin, lui envoya un messager pour lui signifier qu'avant peu il aurait cessé de régner.

Othon convoqua ses vassaux, réunit trente mille hommes[2], dont une moitié étaient couverts d'armures de fer, et entra à son tour en France, le 1er octobre. Il y trouva d'importants appuis, entre autres celui de l'archevêque de Reims, Adalbéron, frère du dernier comte des Ardennes. Il ravagea, pilla

[1] C'est Richer qui donne ce chiffre. J'ignore sur quelle autorité M. Giesebrecht s'appuie pour dire trente mille hommes.

[2] Même observation que pour le chiffre précédent. M. Giesebrecht dit soixante mille hommes.

tout sur son passage, et obligea Lothaire à se replier derrière la Seine, sur les terres du duc de France. Il entreprit le siége de Paris et occupa les hauteurs de Montmartre. Mais Hugues Capet défendit la ville, et les Allemands, voyant la saison avancée et les maladies envahir leur camp, prirent vers le milieu de novembre le parti de se retirer. Suivant une tradition que rapportent beaucoup d'historiens, ils voulurent avant de lever leurs tentes chanter un immense *Te Deum*. Les Français se mirent à leur poursuite et leur firent éprouver un assez grand échec au passage de l'Aisne, à quelque distance de Soissons.

On raconte que dans une conférence qui précéda l'engagement, un seigneur français proposa de faire battre en duel les deux rois. Le comte des Ardennes, vassal d'Othon, s'indigna de cette proposition, et déclara que les Allemands n'étaient pas disposés, comme les Français, à sacrifier leur prince. Lothaire, quoique victorieux, fut obligé de rendre les conquêtes qu'il avait faites en Lorraine. Il se rapprocha même d'Othon II, eut à peu de temps de là une entrevue avec lui sur la petite rivière du Chiers, et parut rechercher de nouveau pour lui-même et pour son fils l'appui de la Germanie.

Ces guerres furent suivies de démêlés très-vifs entre Lothaire, Hugues Capet et les autres fils de Hugues le Grand. On n'en sait pas bien le sujet. Richer prétend que le duc de France se plaignit de n'avoir pas été appelé au conseil pour la conclusion du traité avec Othon II; qu'à peu de temps de là il se rendit à Rome en 980, auprès du roi de Germanie, et qu'au retour, en traversant le royaume d'Arles, il fut obligé de recourir à un déguisement pour ne pas être arrêté, attendu que la reine Emma avait envoyé son signalement au roi de Bourgogne, Conrad le Pacifique[1].

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans ces récits, ni quels étaient les motifs des défiances de Lothaire. Mais ces défiances, Hugues était assez puissant, assez habile, et même assez populaire pour les justifier. Il avait su gagner la faveur d'Othon II, et celle de sa femme, l'impératrice Théophano, qui fut régente en Allemagne pendant la minorité d'Othon III. Il avait un frère duc de Bourgogne, et deux sœurs mariées, l'une au duc de Normandie, l'autre à Frédéric de Bar, duc de la haute Lorraine ou Lorraine mosellane. Lui-même il avait épousé une sœur du duc d'Aquitaine. Il s'était concilié le

[1] Richer, liv. II.

clergé en se faisant le promoteur actif des réformes ecclésiastiques qu'on essayait d'introduire en France, sur le modèle de celles que les princes de Saxe avaient protégées dans l'Allemagne et la Lorraine. Il donna aux autres grands feudataires l'exemple d'abandonner les abbayes qu'ils possédaient; il soutint les églises et les monastères de la Flandre et du Vermandois dans leurs luttes contre les comtes de ces deux pays. Il s'attacha particulièrement les évêques les plus actifs et les plus influents de France, Arnoul d'Orléans, Ascelin Adalbéron de Laon, enfin Adalbéron de Reims, qui était le plus puissant de tous. Cet Adalbéron de Reims, élevé par l'influence de la maison de Saxe, rétablissait les écoles et relevait l'étude des lettres dans son diocèse, comme Bruno avait fait naguère dans l'église de Cologne.

La mort d'Othon II, enlevé, le 3 décembre 983, par un mal subit, à l'âge de vingt-huit ans, remit en question la succession de la Lorraine. Il laissait pour unique héritier un enfant, Othon III, sous la tutelle d'une mère très-jeune et que son origine grecque faisait considérer en Occident comme une étrangère, l'impératrice Théophano. Henri, duc de Bavière, qui était le premier prince du sang de la maison de Saxe, disputa la régence d'Allemagne et de Lorraine à Théophano, et trouva de puissantes adhésions dans ce dernier pays, dont une partie des évêques et des seigneurs se prononcèrent en sa faveur.

Lothaire vit dans ces divisions une occasion favorable de reprendre d'anciens projets. Il avait alors des forces disponibles, car il s'était réconcilié avec son frère et les princes capétiens. Il déclara toutefois qu'il voulait garder la Lorraine à Othon III, sans prétendre pour lui-même à autre chose qu'à une régence. Il gagna par cette déclaration les partisans de la maison de Saxe, alarmés de l'ambition de Henri de Bavière. Il obtint un succès facile, et à peine entré dans le pays, il y reçut le serment des grands et des évêques au nom d'Othon III.

Mais après ce premier succès, il voulut être roi. Henri de Bavière lui fit secrètement proposer de lui abandonner la couronne de Lorraine, s'il prenait l'engagement de le faire reconnaître lui-même régent en Germanie. Les partisans d'Othon III et de sa mère eurent promptement connaissance des nouveaux projets du roi de France. Ils prirent les armes, sous la direction de Godefroi, comte de Verdun et des Ardennes, chef d'une famille puissante, dévouée aux princes saxons, maîtresse

de plusieurs seigneuries et de plusieurs évêchés. Godefroi était frère de l'archevêque de Reims, Adalbéron; son fils était évêque de Verdun. Lothaire se vit réduit à conquérir par les armes une couronne qu'il avait espéré obtenir par des moyens pacifiques. Assisté par le duc de Bourgogne et le comte de Vermandois, il entreprit le siége de Verdun, s'empara de la place et jeta en prison le comte des Ardennes, avec un certain nombre de seigneurs ses adhérents. Mais le siége avait été rude et meurtrier; le roi ne put pénétrer beaucoup plus avant. Il fut arrêté aussi par l'opposition qu'il rencontra dans le clergé. Les chanoines de Verdun, mécontents qu'il eût refusé de confirmer un évêque qu'ils avaient élu, se prononcèrent contre lui. L'archevêque de Reims mettait tout en œuvre pour le faire échouer. Les lettres d'Adalbéron qui nous ont été conservées, celles de Gerbert, alors écolâtre de son église, montrent qu'ils étaient tous deux en négociations secrètes, mais actives, avec le duc de France et la régence germanique. En 985, Lothaire éprouva beaucoup de peine à se faire suivre par Hugues Capet dans une seconde campagne où il eut encore moins de succès que dans la première. Il fut arrêté par des trahisons; il échoua surtout devant les artifices de Béatrix, duchesse de la Lorraine mosellane, qui, ambitionnant l'évêché de Metz pour un de ses enfants, s'était laissé gagner par Théophano et les tuteurs du jeune Othon III.

Lothaire, déçu dans ses espérances, accusa au retour l'archevêque de Reims de trahison, le mit en jugement et ordonna de faire le dégât sur ses terres. Très-peu de temps après avoir donné cet ordre, il mourut, le 2 mars 986, presque subitement; il avait quarante-six ans à peine. Sa mort présenta tous les caractères d'un empoisonnement. Aussi le bruit public l'attribua-t-elle à un crime.

XXIX.—Il eut pour successeur son fils Louis V, âgé de vingt ans et associé à la couronne depuis 979. Sous ce prince, la cour ne fut plus qu'un foyer de complots obscurs. Les derniers membres de la famille carlovingienne, s'accusant réciproquement d'empoisonnements et de meurtres, semblèrent préluder par de basses intrigues et des conspirations de palais à la chute de leur maison. Quelque difficulté qu'il y ait à juger des personnages dont les auteurs du temps ont très-imparfaitement tracé les portraits, il est impossible de n'être pas frappé

34.

du désordre et des scandales que présente le court règne de Louis V. Charles de basse Lorraine accuse Emma, sa belle-sœur, d'avoir empoisonné Lothaire, de concert avec l'évêque de Laon, Ascelin Adalbéron, qu'il prétend être son amant. Le jeune roi prend parti pour son oncle contre sa mère. L'impératrice Théophano, avec laquelle on est toujours en guerre, menace de faire marcher une armée en France. Adalbéron de Reims demande à être jugé. Emma implore l'appui de sa mère Adélaïde, veuve d'Othon le Grand, et va se jeter dans ses bras à Remiremont. On négocie avec la régence de Germanie. Enfin, au bout d'un an, Louis V se décide à faire la paix, à se réconcilier avec sa mère, à rendre Verdun aux Allemands, et à renoncer à toute prétention sur la Lorraine. Béatrix, duchesse de la Lorraine mosellane, apporta le traité à Compiègne, où il fut signé le 17 mai 987. Emma se réconcilia publiquement avec son fils, son beau-frère et les princes capétiens, mêlés à ces querelles de famille. Quatre jours après, le 21 mai, Louis V tomba de cheval et ne survécut à sa chute que quelques heures. Les historiens l'ont appelé Louis le Fainéant, parce qu'il n'eut le temps de rien faire. On ne sait s'il eût mérité ce surnom. Il ne laissait pas d'enfants.

Les troubles intérieurs paraissaient pacifiés; en réalité, les divisions personnelles recommencèrent plus fortes que jamais.

Quand Louis V mourut, une assemblée était réunie à Senlis pour le jugement de l'archevêque de Reims. Les lettres d'Adalbéron, trop mystérieuses pour expliquer tous les détails de sa conduite, ne laissent aujourd'hui aucun doute sur l'ambiguïté de ses actes. Cependant le duc de France, qui présida l'assemblée de Senlis, demanda si aucun accusateur ne se présentait. Personne ne se leva pour répondre à cet appel. L'accusation fut abandonnée, et l'archevêque absous. A peine était-il sorti de cette épreuve qu'il prit la parole. Il engagea les prélats et les princes qui se trouvaient présents à conférer à Hugues des pouvoirs provisoires, jusqu'à la réunion d'une assemblée générale qui serait convoquée pour élire un roi. Cette proposition fut agréée, et le duc de France, avec lequel elle avait été évidemment concertée, reçut le serment des assistants.

La nouvelle assemblée fut convoquée à bref délai. Elle eut lieu le 3 juillet et fut nombreuse. Richer y fait figurer, à côté des Français, les Bretons, les Normands, les Aquitains, les Goths (du Languedoc), les Espagnols (probablement du comté

de Barcelone) et les Gascons; il y eut beaucoup d'évêques et d'abbés. Adalbéron y proposa de donner la couronne à Hugues Capet, proposition qui obtint l'assentiment général. Peu de jours après il le sacra lui-même à Noyon, et ce sacre, conféré par un archevêque de Reims, donna au nouveau roi l'espèce de légitimité qui avait manqué aux rois précédents choisis dans la famille de Robert le Fort.

Le changement de dynastie se fit avec une grande facilité; il semblait prévu depuis plusieurs années. Gerbert écrivait déjà deux ans auparavant : « Lothaire n'est roi que de nom; » Hugues n'en porte pas le titre, mais il l'est en fait et en » œuvres. »

Une légende, curieuse parce qu'elle est rapportée même par les ennemis du duc de France, raconte qu'en 981 saint Valery, dont il avait fait transporter les reliques, lui était apparu et lui avait dit : « A cause de ce que tu as fait, toi et tes descendants » vous serez rois jusqu'à la septième génération, c'est-à-dire à » perpétuité. »

Cependant il y eut des opposants. Le nouveau roi ne fut réellement reconnu que par les principaux prélats et par les ducs de Bourgogne et de Normandie, l'un son frère, l'autre son beau-frère. L'archevêque de Sens, les comtes de Flandre, de Vermandois, de Troyes, de Toulouse, de Poitiers, celui-ci duc d'Aquitaine et beau-frère également de Hugues Capet, n'avaient pas assisté à l'assemblée de Senlis; ils demeurèrent étrangers à l'acte de translation de la couronne.

La question de droit fut également posée. Charles de basse Lorraine, second fils de Louis d'Outre-mer, avait un droit évident en qualité de représentant de la famille des Carlovingiens, et il était résolu à le soutenir. Mais il ne vint point à l'assemblée de Senlis, qu'il aurait dû présider comme premier prince du sang; il s'était fait personnellement de nombreux ennemis: il n'hésita pas, dès l'origine, à recourir aux armes.

Adalbéron, l'auteur principal ou tout au moins l'apologiste officiel du changement de dynastie, a pris soin de nous faire connaître les griefs allégués contre le duc de Lorraine, et de discuter la question de l'hérédité monarchique comme on la comprenait alors. On reprochait au duc d'avoir troublé dans les années précédentes la paix du pays et celle de sa propre famille, de s'être fait l'accusateur de la reine Emma et de plusieurs évêques, d'avoir enfin pillé les terres des églises qu'il eût dû

défendre[1]. Nous n'avons aucun moyen d'apprécier la valeur de ces griefs, et l'impartialité d'Adalbéron n'est rien moins qu'incontestable. Quant au droit, l'archevêque le reconnut dans une certaine mesure; ce n'était pas à l'époque où l'hérédité des pouvoirs locaux tendait à prévaloir, que l'hérédité du pouvoir central pouvait être écartée sans réserves. Mais il prétendit que ce droit n'avait rien d'absolu, parce que Charles était héritier en ligne collatérale, et que l'hérédité collatérale n'était pas admise pour les fiefs ordinaires[2]. Il soutint que le duc s'était rendu inhabile à régner en faisant hommage à un roi étranger. C'était, en effet, une règle admise depuis les traités de Verdun et de Mersen, sinon plus anciennement, que nul ne pouvait posséder de fiefs dans deux royaumes différents. A plus forte raison, un roi de France ne pouvait-il être vassal du roi de Germanie. Enfin, Adalbéron ajoutait que le duc de Lorraine était livré à de mauvais conseillers, qu'il avait épousé une femme d'un rang inférieur au sien et fille d'un simple vassal de Hugues Capet, et que ce dernier ne pouvait fléchir le genou devant sa vassale[3].

Quelle que fût la valeur de ces arguments, curieux parce qu'ils nous font connaître l'esprit du temps, la plupart d'entre eux n'avaient pourtant qu'une importance secondaire. La question, au fond, était de savoir si la couronne était héréditaire ou élective. Or, il n'est pas douteux qu'aux yeux des grands et des évêques la part de l'élection ne fût plus grande que celle de l'hérédité. On peut s'en convaincre par les discours que prononça dans cette circonstance Arnoul, évêque d'Orléans. La naissance ne conférait aux princes qu'un titre de préférence. Aux yeux des prélats, la légitimité des rois consistait dans la consécration de l'Église. En France, en Italie, en Lorraine, en Germanie, le système électif était en pleine vigueur depuis un siècle; on doit même dire qu'il était le seul admis. C'est ainsi que la couronne de Lorraine avait été sans cesse disputée entre les princes de la famille carlovingienne et ceux de la maison de Saxe; les uns et les autres n'avaient fait que briguer continuellement les

1 Richer, lib. IV.

2 L'ancien code des fiefs germaniques porte cette règle : « Nemo succedit in feudo nisi filius patri. » Pour la couronne, toutes les fois que la succession s'écartait de la ligne directe, l'usage était que le peuple décidât. (V. le Capitulaire de Thionville de l'an 806.

3 Richer, lib. IV.

suffrages des prélats et des grands feudataires du royaume.

L'élection de Hugues Capet eut lieu comme avaient lieu alors celle des rois de Lorraine ou celle des rois de Germanie. Le duc de France s'était assuré un parti considérable parmi les seigneurs laïques et ecclésiastiques; il mit à profit l'impopularité de son rival. On le représenta comme un prince juste, ferme, habile, assez puissant pour défendre l'État et maintenir les droits de chacun[1]. Entre lui et Charles de Lorraine le débat était tout personnel, et rien n'indique que les contemporains crussent faire une grande révolution en se prononçant.

Cependant le changement de dynastie, car c'en fut un, eut des conséquences plus importantes qu'on ne pensait. D'abord la puissance territoriale de la maison capétienne donna au nouveau roi une force que n'avaient pas eue les derniers Carlovingiens. Hugues était souverain d'un territoire considérable, qui comprenait l'Ile de France avec les mouvances de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, c'est-à-dire le cœur du royaume et le véritable centre de la langue française. Il pouvait disposer de ressources propres et d'une armée à lui, sans parler des revenus royaux et de l'armée royale; il n'était pas dans une dépendance aussi étroite des grands feudataires que les derniers Carlovingiens. Il n'était pas obligé de négocier sans cesse avec eux pour s'assurer, comme les derniers descendants de Charles le Simple, le moyen de faire exécuter ses volontés. Ainsi avec lui, la royauté, qui était tombée en tutelle, recouvra sa liberté d'action.

Ce ne fut pas tout. Hugues, suivant l'exemple de Lothaire, voulut que son fils fût sacré et associé au trône de son vivant, afin, disait-il, d'éviter dorénavant qu'il y eût d'incertitude à la mort d'un roi. Cette prétention, qu'il ne put d'ailleurs faire admettre sans difficulté, était un acheminement à l'établissement de l'hérédité de la couronne au profit de la nouvelle dynastie. Le fait passa en usage et dura près de deux siècles, au bout desquels la précaution parut inutile, l'hérédité étant devenue une loi.

Un autre fait important à constater, c'est que l'époque où les rois associèrent leurs fils aînés au trône, fut aussi celle où ils cessèrent de constituer à leurs enfants des royaumes subordonnés, et où la coutume des partages fut définitivement aban-

[1] Richer fait dire à Adalbéron : « Promovete ducem, quem non solum reipublicæ, sed et privatarum rerum tutorem invenietis. » (Lib. IV, c. XI.)

donnée. L'indivisibilité devint au dixième siècle une des règles fondamentales de la monarchie. Le besoin de la fixité en toute chose était un des caractères du temps. Les seigneuries, les gouvernements locaux tendaient à conformer les règles de succession des maisons féodales aux exigences des populations et de leurs agglomérations naturelles. La France, qui, par une destinée presque providentielle, était toujours revenue à l'unité, devait faire enfin de cette unité sa première loi.

Sans doute l'unité n'existait que dans les limites du traité de Verdun. Au delà de ces limites, le sort de la Lotharingie et de la Bourgogne n'était encore nullement fixé. Mais ce fut, ce semble, une habileté, sinon une gloire, pour les rois capétiens, de ne pas prétendre réunir à la couronne de France d'autres couronnes. Tous les Carlovingiens, depuis Charles le Chauve, avaient voulu régner sur quelques-uns des nouveaux royaumes formés du démembrement de l'empire de Charlemagne; ils avaient, en dernier lieu, concentré leur ambition sur la Lorraine; ils n'avaient jamais obtenu que des succès passagers, et au prix de grands sacrifices. C'était surtout dans ces entreprises qu'ils avaient dilapidé leurs domaines et compromis leur puissance.

Par toutes ces raisons, l'avénement des Capétiens, événement au fond assez simple, est une date importante dans notre histoire. La royauté, fortifiée de toute manière, fut appelée à réagir prochainement contre la décentralisation féodale. Car si peu que le pays eût alors d'intérêts généraux, il ne pouvait pas ne pas en avoir. L'espèce d'anarchie causée par la constitution des grandes seigneuries eut dès ce moment un contre-poids. Au-dessus des seigneuries s'éleva désormais un pouvoir supérieur, auquel devaient se rattacher toutes les idées d'ordre, de progrès, de civilisation, de bon gouvernement en un mot.

On s'est quelquefois étonné que la France ne soit pas devenue au dixième siècle un État fédératif. Les duchés de France, de Normandie, d'Aquitaine, de Bourgogne, les comtés de Flandre, de Bretagne, de Toulouse, étaient de grandeur à peu près égale, et leurs forces pouvaient plus ou moins s'équilibrer.

Mais l'histoire ne présente pas d'exemple de gouvernement fédératif qui se soit établi autrement que par l'accord de grands intérêts communs bien définis et par celui d'idées politiques; en d'autres termes, c'est un gouvernement qui n'a jamais convenu, au moins à un grand État, que dans une civilisation

avancée. Au moyen âge tout y était contraire. Les besoins d'abord; car les peuples des différentes provinces n'avaient pas entre eux des relations aussi étroites, aussi multipliées qu'aujourd'hui. Les idées ensuite; car on ne comprenait guère un pareil système, du moins sous la forme où nous le comprenons. On comprenait le système fédératif entre les rois d'une même famille, comme on l'avait expérimenté à Verdun, et cette combinaison était alors jugée si vicieuse qu'on y renonçait. On n'eût pas compris une fédération de seigneuries, sans un gouvernement central, c'est-à-dire sans une royauté agissant par l'intermédiaire et avec le concours des seigneurs et de l'Église. Il faut se garder d'attribuer au moyen âge des idées qui lui étaient étrangères. En général, les peuples inventent peu, et s'ils regardent l'avenir, c'est à travers le passé [1].

[1] Quelques historiens ont dit de l'Allemagne qu'elle était au dixième siècle un empire fédératif; mais c'est un abus de mots, au moins pour ce siècle-là. D'ailleurs la Germanie s'affaiblit précisément parce qu'elle n'eut qu'un trône électif et des dynasties de courte durée, tandis que la France se releva avec une dynastie qui ne changea pas et un trône héréditaire. La royauté française, moins brillante que l'empire allemand, fonda en réalité une œuvre plus solide. Cette idée a été parfaitement développée par Ranke (*Histoire de France*, t. Ier).

LIVRE SEPTIÈME.

LES CAPÉTIENS AVANT LA CROISADE.

I. — Hugues Capet était couronné roi, mais non encore reconnu par tous les grands feudataires. Le comte de Flandre, celui de Troyes de la maison de Vermandois, le duc d'Aquitaine, lui étaient hostiles. Seguin, archevêque de Sens, ne lui préta serment qu'au bout de plusieurs mois. Charles de Lorraine, loin d'abandonner ses prétentions, s'apprêtait à les soutenir par les armes. Dans de telles conditions, Théophano et la régence germanique pouvaient, en se prononçant, faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. La politique de la maison de Saxe avait été jusque-là d'assister les Carlovingiens, mais en même temps de les tenir en échec par le moyen des ducs de France. Il importait donc de savoir quel parti prendraient les gouverneurs du jeune Othon III.

Charles de Lorraine partit avec une petite armée du château de Saint-Géry de Bruxelles, où il faisait sa résidence, et alla mettre le siége sous les murs de Laon. Il voulait à la fois enlever la place et s'emparer de l'évêque Ascelin Adalbéron, ainsi que de la reine douairière Emma, qu'il accusait depuis longtemps d'intrigues et de complots formés contre lui. Une trahison lui ayant ouvert les portes de la ville, il fit jeter en prison l'évêque et la reine.

Hugues Capet, aidé de son fils Robert, mit ses vassaux en campagne pour reprendre la dernière capitale des Carlovingiens. Mais, à moins d'une trahison, la place devait coûter un long siége. Hugues n'avait d'ailleurs, comme son rival, que des troupes levées sur ses domaines propres ; Richer ne les estime pas à plus de cinq à six mille hommes. Les grands vassaux n'agissaient pas et semblaient décidés à demeurer spectateurs de la lutte, comme si c'eût été une lutte privée.

L'impératrice Théophano offrit sa médiation. Elle écrivit à Charles de mettre en liberté la reine Emma, et à Hugues Capet de suspendre l'attaque de Laon. Ces propositions furent d'abord rejetées par les deux rivaux. Pendant ce temps, Charles fit une vigoureuse sortie, brûla le camp et les machines de son adver-

saire, et obligea Hugues à interrompre le siége (août 987). Malgré ce succès, il consentit, sans qu'on en sache bien le motif, à signer un armistice, en sorte que la situation des deux compétiteurs continua de demeurer incertaine.

Hugues profita de cette suspension d'armes pour s'assurer des adhésions. Nous avons une lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Sens; il y déclare qu'il a pour lui le Pape et les évêques de France, il met l'archevêque en demeure de le reconnaître, et lui donne un délai, passé lequel il le menace de l'y contraindre. Il fit une expédition dans le Midi, sous le prétexte apparent de répondre à Borrel, comte de Barcelone, qui implorait son secours contre les Arabes. Son véritable motif était de négocier au delà de la Loire les armes à la main, et de conquérir l'adhésion des seigneurs qui s'abstenaient encore. Il obtint en effet la reconnaissance du duc d'Aquitaine, son beau-frère.

Il voulut aussi faire couronner son fils Robert. Cette prétention fut d'abord accueillie assez mal par plusieurs de ses partisans, entre autres par Adalbéron; il finit cependant par triompher de leur mauvais vouloir, en alléguant l'exemple de Lothaire, et la nécessité de prendre un parti qui empêchât de nouveaux troubles. Une pareille mesure était des plus propres à fonder l'hérédité au profit de la dynastie capétienne; Hugues se garda de demander cette hérédité, qu'il n'eût assurément pas obtenue. Il demanda seulement que son fils fût élu roi de son vivant, de même qu'en Allemagne ce fut l'usage d'élire un roi des Romains du vivant de l'empereur. Il comptait que cette élection achèverait de forcer l'adhésion de ceux qui hésitaient toujours. Il finit par vaincre les résistances qu'il rencontrait. Une assemblée nombreuse, quoique encore incomplète, de seigneurs et de prélats, se réunit à Orléans au mois de décembre, et Robert y fut solennellement associé à la couronne le jour de Noël.

Hugues ne s'en tint pas là. Il demanda pour Robert une fille de l'empereur de Constantinople. Une alliance avec la cour des empereurs grecs était toujours considérée comme la plus haute à laquelle un prince de l'Occident pût prétendre. Othon le Grand avait obtenu la main d'une princesse grecque pour son fils. Le chef des Capétiens recherchait évidemment une alliance semblable dans le but de placer sa maison au rang de la maison de Saxe. Peut-être y voyait-il aussi un moyen de se ménager une action en Italie, la grande puissance acquise dans

ce dernier pays par les princes saxons ne laissant pas de causer en France quelque jalousie. Ce qu'on peut affirmer, c'est que Hugues montra dès le début une extrême ambition pour lui et pour sa maison. La négociation entreprise à Constantinople n'eut d'ailleurs aucun effet.

Peu de jours après le couronnement de Robert, le 23 janvier 988, l'archevêque Adalbéron fut enlevé par un mal subit et imprévu. En mourant il désigna pour lui succéder, au choix de ses suffragants, Gerbert, son secrétaire et son confident. Mais parmi les aspirants au siége de Reims, se trouvait un jeune clerc nommé Arnoul, et bâtard du roi Lothaire. Arnoul était l'auteur de la trahison qui avait ouvert les portes de Laon au duc de basse Lorraine. Malgré ce précédent, le seul acte par lequel il fût encore connu, il se mit sur les rangs et sollicita l'appui de Hugues Capet. Des négociations étaient alors poursuivies entre Hugues et Charles. Le roi commença par se rendre à Reims et s'assurer de la fidélité des habitants; il consentit ensuite à proposer Arnoul aux suffragants et aux citoyens de la ville qui avaient part à l'élection, espérant sans doute se rattacher par là quelques-uns des partisans de la famille déchue. Toutefois, il exigea qu'Arnoul s'engageât par écrit à ne jamais aider son rival. Arnoul y consentit et en fit le serment sur l'Eucharistie en présence de plusieurs évêques.

Le nouvel archevêque ne tarda pas à exciter des défiances. On craignit qu'il n'agît auprès du Pape et de la régence de Germanie en faveur du duc de Lorraine. Il voulut aller à Rome; Hugues le lui défendit. Le roi se repentait déjà de son choix, lorsque Reims fut livré par trahison au prétendant, comme Laon l'avait été. Pendant une nuit de janvier 989, un prêtre ouvrit une porte aux soldats de Lorraine. Ceux-ci mirent la ville au pillage. Le jeune prélat feignit d'abord la résistance, puis, se laissant en apparence forcer la main, leur donna l'absolution pour les violences qu'ils avaient commises et reconnut les droits de leur chef. De cette manière, Charles se trouva maître, non-seulement de la ville de Reims, dont les archevêques avaient le gouvernement, mais de plusieurs places et d'un territoire assez étendu.

Les évêques du duché de France furent aussitôt assemblés à Senlis, protestèrent contre le parjure et la trahison, lancèrent un anathème contre celui qu'ils appelaient un nouveau Judas, et adressèrent les plus vives plaintes de son crime à la cour de

Rome. Hugues Capet se plaignit aussi et demanda au Pape de mettre Arnoul en jugement. Mais Jean XV chercha des délais avant de répondre; car il voulait d'abord s'assurer des dispositions de la cour de Germanie et laisser amortir les passions politiques qui régnaient dans le clergé de France.

Pendant ces délais, Hugues, qui n'obtenait rien de la médiation de Théophano, reprit les armes. Comme les fortifications de Laon avaient été très-augmentées par le duc de basse Lorraine, la guerre, qui se faisait toujours dans les mêmes conditions, dura longtemps; enfin elle se termina en 991, comme se terminaient alors toutes les guerres. Ascelin Adalbéron, évêque de Laon, victime de la première trahison d'Arnoul de Reims, joua auprès du duc de basse Lorraine le rôle qu'Arnoul de Reims avait joué près de Hugues Capet. Bien que détesté par le prétendant, qui le regardait comme un ennemi personnel, il réussit à s'introduire près de lui, regagna sa faveur, s'insinua dans ses bonnes grâces et lui préta le serment de fidélité. Puis, une nuit qu'il y avait eu grande fête au château, l'évêque ouvrit de ses propres mains à Hugues Capet les portes de sa ville épiscopale, négligemment gardées. Il reçut en récompense de ce service le comté de Laon, qu'il réunit à son évêché. Grâce à lui, le roi devint à la fois maître du prétendant et d'Arnoul de Reims.

Le duc de basse Lorraine fut emprisonné au château d'Orléans avec sa femme et ses enfants. Il y mourut au bout de peu de temps. Ses fils s'échappèrent ensuite ou furent mis en liberté. L'un d'eux devint duc de la Lorraine mosellane; les autres vécurent en Allemagne, où leur descendance ne s'éteignit qu'au treizième siècle; mais aucun d'eux n'éleva de prétentions au trône de France. Depuis lors la question dynastique fut résolue. Rien n'indique qu'à partir de ce jour elle ait été agitée de nouveau. Charles de Lorraine ne paraît avoir inspiré aucun regret. Ses ennemis continuèrent d'alléguer ses vices et ses violences contre sa propre famille comme un titre légitime d'exclusion. La plupart des chroniques appellent cette exclusion un jugement de Dieu. Toutefois il est bon d'ajouter qu'elles ont été écrites après le triomphe de Hugues Capet, et qu'elles ont dû se montrer favorables à la famille régnante.

Mais pour punir l'archevêque de Reims Arnoul, un concile était nécessaire. Le roi, dont les lettres adressées à Rome demeuraient sans réponse, convoqua ce concile par un édit. Il s'assembla

le 16 juillet 991 au monastère de Saint-Basle, près de Reims; treize évêques et quelques abbés s'y rendirent. Arnoul d'Orléans, célèbre par son savoir et son éloquence, s'efforça de démontrer, non toutefois sans rencontrer des contradicteurs, la compétence de l'assemblée, attendu que le Pape ne se prononçait pas, et que le fait de la trahison était avéré. Arnoul de Reims, après quelque hésitation, finit par se reconnaître coupable; il se dépouilla lui-même, en présence des deux rois Hugues et Robert, des marques de sa dignité. Les évêques assistants demandèrent et obtinrent qu'il lui fût fait grâce de la vie. Après quoi les suffragants disposèrent du siége vacant en faveur de Gerbert, qui, simple secrétaire de l'assemblée, avait gardé le silence durant le procès. Gerbert était un des premiers membres de l'église de Reims qui se fussent séparés d'Arnoul et eussent éveillé les défiances de Hugues à son égard. Le jugement du concile de Saint-Basle put être considéré comme une nouvelle adhésion du clergé de France aux rois capétiens.

Cependant le vote n'y fut pas unanime. Plusieurs des moines qui y assistaient protestèrent contre le pouvoir que l'assemblée s'attribuait et demandèrent l'appel au saint-siége, en vertu des décrétales qui portaient que nul évêque ne pouvait être déposé autrement que dans un synode réuni par un bref pontifical. L'abbé de Fleury-sur-Loire alla porter la protestation à Rome même. Le pape Jean XV reçut l'appel, annonça qu'il instruirait le procès de nouveau, et frappa d'interdit Gerbert avec plusieurs de ceux qui l'avaient élu.

La lenteur de la cour de Rome tenait à beaucoup de causes, d'abord à l'éloignement et à la difficulté des communications, mais plus encore aux défiances et aux craintes que le Pape éprouvait. Jean XV avait lieu de se défier de l'animosité personnelle du roi contre un prélat de la famille des Carlovingiens, ou des passions politiques du clergé de France. On disait partout que la renonciation d'Arnoul n'avait pas été libre[1]. Il craignait de déplaire à la régence de Germanie, qui, sans se prononcer contre Hugues Capet, témoignait une certaine jalousie de ses prétentions. Il craignait enfin que la France ne fît un schisme; car plusieurs des prélats français exprimaient, dans un langage fort peu mesuré, des sentiments très-hostiles à la cour romaine, dont ils accusaient les vices et les fautes d'avoir

[1] Il est remarquable que les chroniqueurs étrangers à la France proprement dite, comme le Normand Orderic Vital, soient favorables à Arnoul.

entraîné déjà la dissolution de l'unité catholique et la séparation des Églises orientales [1]. La majorité d'entre eux, dirigée par l'évêque Arnoul d'Orléans, contestait la nécessité de l'intervention du saint-siége dans une cause politique. L'évidence de la trahison, l'aveu du coupable, excluaient toute incertitude, à les entendre. Ils alléguaient de plus les difficultés d'un voyage en Italie, les longueurs d'un procès devant la cour apostolique, les scandales dont Rome avait été récemment le théâtre, et les violences que les seigneurs italiens avaient exercées sur la papauté en ce siècle de fer, où, comme dit Baronius, Jésus-Christ dormait dans sa barque pendant la tempête. Ces dernières récriminations n'étaient que trop fondées : pourtant, depuis le couronnement d'Othon le Grand et le rétablissement de l'Empire, l'influence des nouveaux empereurs avait rendu à l'Église des chefs plus dignes d'elle.

D'un autre côté, les évêques et les prélats de France étaient jugés peu favorablement à Rome, en Italie et en Allemagne. La plupart d'entre eux appartenaient aux grandes familles féodales, et on les accusait d'obéir à des sentiments et à des passions où la politique tenait plus de place que la religion.

Lorsque Jean XV annonça enfin l'intention d'instruire de nouveau à Rome le procès de l'archevêque de Reims, cette déclaration causa une vive agitation en France. Les prélats qui avaient souscrit les actes de Saint-Basle se réunirent à Chelles, le 7 mai 992, sous la présidence de Robert, pour les confirmer. Hugues ne voulait pas que le nouveau jugement eût lieu à Rome. Il sollicita le Pape de venir à Grenoble, ville du royaume d'Arles, près de la frontière de France et à portée de l'Italie, offrant de s'y rendre de son côté et de lui soumettre le débat. Jean XV n'accepta pas cette transaction. On négocia longtemps sans pouvoir s'entendre. Enfin, en 995, le Pape envoya au delà des monts un légat, du nom de Léon, muni de pleins pouvoirs pour convoquer un concile nouveau et plus nombreux que celui de Saint-Basle; il devait être composé des évêques de la Germanie et de la Lorraine en même temps que de ceux de la France, et offrir ainsi les garanties d'impartialité désirables.

Cette décision ne convenait pas davantage à Hugues Capet, qui voulait un concile purement français. Il trouva une occasion ou un prétexte naturel de la repousser. Il découvrit un

[1] V. les discours d'Arnoul, évêque d'Orléans. *Rerum Gall. script.*, t. X, p. 526.

complot formé contre sa personne, et dont le but paraît avoir été de le livrer lui-même aux Germains [1]. Il saisit cette raison pour refuser d'assister au concile et pour défendre aux évêques de son royaume de s'y rendre. On accusait d'ailleurs en France les prélats allemands et lorrains de désirer une restauration des Carlovingiens, de même qu'en Allemagne et en Lorraine on accusait les prélats français d'un dévouement trop aveugle à la nouvelle dynastie. Le concile que le légat réunit dans ces conditions à Mouzon, ne fut composé que de l'archevêque de Trèves, de trois évêques, dont deux lorrains et un allemand, et de quelques abbés.

Gerbert ne voulut pourtant ni éviter le débat ni contester l'autorité du Pape; il se rendit à Mouzon et y présenta la défense des actes de Saint-Basle. L'assemblée ne prononça aucune sentence contre lui, à la seule condition qu'il se démît de l'archevêché. La mort de Hugues Capet arriva peu de temps après, au mois d'octobre 996, et hâta la fin du débat. Robert, dont la royauté, facilement reconnue par les grands vassaux, n'était plus en péril, montra des dispositions plus conciliantes vis-à-vis de Rome. Les évêques français cessèrent de leur côté de manifester le même esprit d'opposition. Un nouveau concile fut assemblé à Reims même. Arnoul et Gerbert y comparurent. Gerbert se démit, et la réintégration d'Arnoul fut prononcée par la majorité.

Gerbert se retira en Allemagne, puis à Rome. Il trouva sur le siége de saint Pierre un nouveau pontife, Grégoire V, neveu de l'empereur Othon III. Recommandé à ce pape par l'empereur, dont il avait été le précepteur, et par Robert de France, il reçut de lui l'archevêché de Ravenne à la place de celui qu'il avait perdu. Peu après, en 999, il fut élevé lui-même au pontificat sous le nom de Sylvestre II. Son premier acte fut de confirmer le rétablissement d'Arnoul sur le siége épiscopal de Reims, en déclarant les actes du concile de Saint-Basle nuls, faute d'avoir été ratifiés par Rome.

Ainsi fut clos définitivement le débat qui s'était élevé entre le saint-siége et le clergé français. Le choix d'un pape français, de celui que Hugues Capet avait longtemps soutenu contre Arnoul de Reims, put être considéré comme un dernier acte de reconnaissance de la nouvelle dynastie par la cour de Rome et par les empereurs saxons qui la dirigeaient.

[1] Richer, lib. IV, c. xcvi.

II. — Gerbert était un des hommes les plus remarquables de son siècle. Enfant d'une pauvre famille d'Auvergne, élevé par charité au monastère d'Aurillac, il avait dû à la renommée précoce de son savoir et de ses talents d'être appelé à l'école de Reims, lorsque l'église de Reims sortait de l'espèce de léthargie où les troubles politiques l'avaient plongée. Le mouvement de réforme religieuse et de renaissance littéraire, qui avait commencé dans la Germanie et la Lorraine pendant la seconde moitié du dixième siècle, sous l'influence d'Othon le Grand et de Bruno, commençait à s'étendre au nord de la France. L'école de Reims se montra fière d'opposer aux écoles austrasiennes de Toul et de Liége, ou à celles d'outre-Rhin, les noms de Gerbert et de plusieurs de ses disciples, parmi lesquels on doit citer Fulbert de Chartres et l'historien Richer.

Gerbert enrichit les sciences d'emprunts faits aux musulmans et d'importantes découvertes dont il fut l'auteur. Il introduisit l'usage des chiffres arabes, il inventa l'horloge à balancier, il réforma la construction de la sphère céleste, il porta plus tard jusque sur la chaire de saint Pierre sa prédilection pour les travaux de mathématiques et de mécanique. Il était en même temps sans égal comme théologien et comme jurisconsulte. La célébrité qu'il acquit de bonne heure lui assura parmi ses contemporains un rang exceptionnel, et l'école devint pour lui le chemin de la politique. Recherché tour à tour par un comte de Barcelone qu'il suivit en Espagne, par un pape, par les Othons, il apprit dans ses nombreux voyages à connaître les princes, les chefs du clergé et les grands personnages du temps. Il eut pour protectrices les deux impératrices de Germanie et Adélaïde, femme de Hugues Capet; pour élèves, Robert de France et Othon III. Sa correspondance offre tout l'intérêt de mémoires diplomatiques, quoique les difficultés de sa position et la nature de son caractère, plus pénétrant, ce semble, que ferme et résolu, aient fait de lui le jouet d'intrigues et d'événements qu'il ne put diriger.

Son élévation à la première dignité de l'Église, qu'un seul Français avait occupée avant lui, répara ces mauvais succès. Elle frappa d'autant mieux les contemporains, que la grande majorité des prélatures et des dignités ecclésiastiques appartenaient alors comme autant d'apanages aux familles princières, et que les institutions religieuses elle-mêmes n'avaient jamais été moins favorables au mérite seul. La tradition a vu dans

Gerbert un homme d'un savoir merveilleux jusqu'à la magie, et la légende populaire a raconté qu'il dut son élévation sur le trône de saint Pierre à un pacte avec le diable. Hommage rendu sous une forme aussi singulière que naïve à la supériorité de la science et des lumières.

Sylvestre II acheva de rétablir en France l'action compromise de la papauté. Il y poursuivit le projet formé avant lui d'une réforme de l'Église, que la cour de Rome voulait soustraire aux influences laïques et féodales. Il s'efforça d'encourager la science et de propager les lumières au sein du clergé, afin que les clercs fussent vraiment capables d'éclairer et d'enseigner les peuples. Il conçut aussi la pensée, alors nouvelle, d'armer les princes de l'Occident pour délivrer le tombeau du Christ. Il fut par là le précurseur de Grégoire VII et le héraut des croisades.

III. — Nous avons déjà vu que le règne du premier roi capétien fut l'époque d'une réforme accomplie dans la plupart des monastères de France. L'impulsion de cette réforme vint de la fameuse abbaye bénédictine de Cluny, fondée en 910 par Guillaume, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine. On dirait que les forces vives du clergé régulier se fussent alors concentrées au cœur des montagnes de la Bourgogne, entre la Loire et la Saône, comme dans un asile également garanti contre les pillages des Normands et des Sarrasins. Ces montagnes, siége de l'ancienne puissance des Éduens, offraient une position facile à défendre de tous les côtés. Elles avaient reçu les moines émigrés de Jumiéges, de Saint-Savin, de Glanfeuil, de Tours, de la Provence; les reliques du Nord, comme celles de saint Martin et de saint Maur, et du Midi, comme celles de sainte Madeleine et de saint Lazare. Déjà dans le neuvième siècle, plusieurs abbayes célèbres, Vézelay, Baume, Gigny, avaient été fondées au fond de leurs retraites. Cluny, au dixième, les éclipsa toutes et mérita d'être appelée « le flambeau de la chrétienté. »

Cluny n'avait que douze moines à l'époque de sa fondation; mais ses abbés, ayant reçu des donations importantes, fondèrent à côté de l'abbaye mère des prieurés qui ne cessèrent pas de dépendre d'elle, et entre lesquels ils établirent les liens d'association les plus étroits. Les membres de ces divers prieurés furent considérés comme appartenant à une même commu-

nauté; ils exerçaient les uns chez les autres des droits réciproques et pouvaient assister partout aux chapitres. C'est grâce à ce système, plus encore qu'à l'étendue de son territoire et au nombre des vassaux ou des églises qu'elle posséda un jour, que Cluny devint en peu de temps une puissance considérable.

Saint Odon, qu'on regarde comme le créateur de la congrégation des clunistes, quoiqu'il n'en ait été que le second abbé, fut frappé, en visitant les monastères voisins, du peu de régularité qu'il y trouva. Il entreprit de les réformer, et il accomplit cette œuvre avec succès dans ceux d'Aurillac, de Fleury-sur-Loire, de Tulle, de Sarlat, de Romain-Moutier, de Charlieu. Il réforma aussi plusieurs couvents d'Italie. Quelque temps après, Mayeul, un de ses successeurs, fut appelé par les papes allemands pour réformer successivement l'Église de Germanie et celle de Rome. La réforme se propagea partout sous l'impulsion d'Othon le Grand, comme autrefois sous celle de Charlemagne. Elle pénétra dans l'ancienne Neustrie, avec l'appui que Hugues Capet lui prêta comme duc de France, puis comme roi. Elle y commença par Fontenelle et Saint-Germain l'Auxerrois, pour s'étendre ensuite à toutes les grandes abbayes, à Saint-Riquier, Saint-Valery, Saint-Denis[1]. La Neustrie entretenait d'étroites relations avec la Bourgogne, qui avait pour duc un frère du roi. Non-seulement les monastères anciens de ces deux pays furent réformés, mais on en fonda de nouveaux[2]. Le mouvement de régénération gagna les écoles épiscopales; celles de Chartres et de Tours prirent une nouvelle vie.

Rétablir la règle bénédictine dans son intégrité, combattre l'ignorance et empêcher la simonie, furent les principales préoccupations d'Odon, de Mayeul, de Gérard de Broigne, qui visita la Flandre, et des autres réformateurs du dixième siècle. L'entreprise n'était pas aisée; elle rencontrait des résistances sou-

[1] Réforme à Fontenelle en 961; à Saint-Germain l'Auxerrois en 970; Saint-Julien de Tours, 973; Saint-Quentin, Saint-Josse, 977: Massay, Saint-Pierre de Sens, Lérins, 978; Saint-Riquier et Saint-Valery, Saint-Éloi de Noyon, Marmoutier, Saint-Roch de Chartres, Saint-Bénigne de Dijon, 980; Micy, 984; Saint-Arnoul de Mouzon, Saint-Martin, 987; Saint-Pierre de Melun, 991; Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Denis, Saint-André de Vienne, 994.—Les monastères du Nord (Artois, Flandre, Belgique) avaient été réformés peu de temps auparavant par Gérard de Broigne.

[2] Paray-le-Monial, Bray-sur-Seine, Sainte-Colombe à Sens, Saint-Magloire à Paris, Sainte-Marie des Champs. Dans le duché de Normandie, l'abbaye de Fécamp, fondée en 996.

vent très-fortes de la part des moines qui jouissaient de droits féodaux, et de la part des seigneurs qui prétendaient disposer des abbayes. Elle lésait donc trop d'intérêts pour n'avoir pas besoin de l'appui du bras séculier. On vit des moines se défendre à main armée. Ceux de Saint-Denis, menacés de la suppression ou de la réduction de leurs dîmes par une assemblée d'évêques, protestèrent; puis, comme leur protestation était mal accueillie, ils s'armèrent eux et leurs serfs, envahirent le synode et engagèrent une mêlée dans laquelle l'évêque de Sens fut frappé d'un coup de hache (en 996). Six ans plus tard, le célèbre abbé de Fleury-sur-Loire, Abbon, fut mis à mort par des moines de la Réole, en Bordelais. Mais la résistance la plus difficile à vaincre était celle des familles puissantes qui s'étaient rendues maîtresses des abbayes à titre héréditaire, et ce fut pour cela que Hugues Capet donna un grand exemple en abandonnant celles qu'il possédait[1].

Saint Mayeul, mort en 991, laissa la dignité d'abbé général de Cluny à Odilon, qui devait réformer à son tour trente monastères nouveaux. Ses reliques, portées à Souvigny en Bourbonnais, y devinrent l'objet d'un grand pèlerinage. Hugues Capet voulut s'y rendre et mourut au retour, en 996. Il est remarquable que malgré la réforme dont ils étaient les promoteurs, les moines de la congrégation de Cluny aient continué d'exercer des droits féodaux ou même régaliens. Mais les couvents avaient besoin, tout en rétablissant à l'intérieur la sévérité des règles, de rester des seigneuries; autrement ils seraient tombés sous le joug ou les usurpations des laïques. C'est pour cela que la protection des rois ne cessa pas de se manifester à leur égard par des concessions de toute nature.

IV. — Hugues Capet avait passé les quatre premières années de son règne à se faire reconnaître par les grands feudataires. Quand il se fut rendu maître de Charles de Lorraine et qu'il eut obtenu l'adhésion formelle des comtes de Flandre et de Vermandois, il put achever de régner en paix. Cette paix fut interrompue une seule fois par une guerre entreprise pour empêcher un démembrement du duché d'Aquitaine. Aldebert, comte de Périgord, avait enlevé Poitiers au duc Guillaume le Grand; il s'empara de Tours qui faisait partie du domaine royal, et prit le titre de comte de cette dernière ville. Hugues

[1] Il portait le titre d'*abbé laïque*.

le somma de la lui rendre, et envoya un héraut lui demander : « Qui t'a fait comte? » Aldebert renvoya par le même héraut la fameuse réponse : « Qui t'a fait roi? » Cependant il fut repoussé par les armes réunies du duc d'Aquitaine et du jeune Robert, et mourut dans un combat. Les seigneurs qui le soutenaient furent mis en déroute ou réduits à faire leur soumission. Guillaume le Grand, en faveur duquel Guillaume Fier-à-bras avait abdiqué en 993, se retrouva plus fort que n'avait été aucun de ses prédécesseurs. Il prouva sa reconnaissance à Hugues Capet et à son fils en contribuant à rallier à leur dynastie les derniers vassaux du Midi qui s'y refusaient.

Robert, associé au trône et couronné déjà du vivant de son père, lui succéda. Son premier acte fut un accord avec la cour de Rome; l'affaire de l'archevêché de Reims fut réglée, et les démêlés auxquels le concile de Saint-Basle avait donné lieu cessèrent tout à fait.

Mais cette cour avait soulevé une difficulté d'un autre genre. Le nouveau roi venait d'épouser Berthe, princesse du royaume d'Arles et veuve d'un comte de Blois. Elle était sa cousine au quatrième degré, c'est-à-dire à celui où les lois canoniques prohibaient le mariage. Le pape Grégoire V refusa de ratifier les dispenses accordées par l'archevêque de Tours, et résista aux représentations du clergé français. Il en vint jusqu'à lancer l'interdit sur le royaume, mesure extrême et que Rome employait rarement. L'interdit entraînait l'interruption du service divin et des principales cérémonies du culte. Devant cet acte de rigueur, le clergé se soumit; l'abbé de Fleury, qui avait été chargé par le Pape de la réintégration d'Arnoul de Reims, décida le roi à céder et à se séparer de Berthe, malgré la vive passion qu'elle lui inspirait. L'impression que produisit l'interdit fut si forte, que, suivant une tradition longtemps accréditée, Robert serait devenu pour tout le monde un objet d'horreur et aurait été abandonné par ses propres serviteurs. Deux d'entre eux, disait-on, lui étaient seuls restés fidèles, mais ne manquaient pas de jeter au feu tout ce qu'il avait touché. Les autres ne revinrent qu'après qu'il se fut réconcilié.

Plus tard, quatre ans après s'être séparé de Berthe, il épousa en secondes noces Constance, fille d'un comte de Toulouse et nièce du comte d'Anjou. Les auteurs du temps rapportent que les hommes du Midi qui accompagnèrent la jeune reine furent reçus à Paris comme des étrangers. Tout en eux, leurs cos-

tumes, leurs manières, leur langage, était un sujet d'étonnement, tant les différentes parties de la France actuelle se connaissaient peu. Le caractère altier et vindicatif de Constance, qui finit par être universellement détestée, amena de longs troubles à la cour.

Robert vécut assez obscurément. Le château des Quatre-Tours qu'il fit construire à Étampes, et dont on voit encore les restes, était sa principale résidence. Quoiqu'il prît souvent les armes pour remplir les devoirs militaires de la royauté, il passait pour pacifique et plus clerc que guerrier. Les monuments le représentent toujours avec la barbe longue et la robe tombant jusqu'aux pieds, ce qui était le costume civil des rois. « Il » était, dit la chronique de Saint-Bertin, pieux, sage, lettré, et » suffisamment philosophe, instruit dans les sciences ecclésias- » tiques, mais surtout excellent musicien. Il composa des hymnes » et des rhythmes... Il avait souvent coutume de venir à l'église » de Saint-Denis, revêtu de ses habits royaux et la couronne » en tête, pour y diriger le chœur à matines, à vêpres et à la » messe, et y chantait avec les moines[1]. »

Comme il était d'une piété rare chez un prince, la tradition monacale a fait de sa vie celle d'un saint plus encore que celle d'un roi. Helgaud, moine de Fleury-sur-Loire, a écrit de lui une biographie curieuse qui a la naïveté d'une légende. Il y énumère ses vertus, ses aumônes, ses charités, les dons qu'il faisait aux églises; il expose les soins qu'il prenait des pauvres et la facilité avec laquelle il pardonnait, même aux voleurs. Tantôt le roi avertit un voleur qui vient de couper la frange d'or de sa robe, de fuir avant que la reine l'aperçoive; tantôt il s'enferme avec un autre pour l'aider à enlever l'argent qui garnit sa lance; une autre fois encore, il souffre qu'un troisième coupe une moitié de son manteau, et il le prie de laisser le reste pour couvrir un pauvre. Dans la pénurie où nous sommes de monuments propres à faire connaître les premiers rois capétiens et leur cour, on est réduit à se servir de ces documents, puérils malgré le sentiment religieux et l'onction quelquefois éloquente des auteurs qui les ont écrits. Le récit d'Helgaud est une légende ecclésiastique, terminée par une oraison funèbre. Il y aurait probablement peu de compte à en tenir, si

[1] C'est précisément au temps où le roi Robert chantait au lutrin que le système inventé par Guy d'Arezzo pour noter la musique commença à changer les conditions de l'art musical.

cette légende ne s'était emparée de l'histoire et ne lui avait imposé en quelque sorte le portrait du roi Robert [1].

Cependant les moines chroniqueurs du onzième siècle sont généralement supérieurs à leurs devanciers par leur manière d'écrire et l'intérêt de leurs récits. Le temps des sèches annales est passé ; elles ont fait place, non pas encore à l'histoire, l'ouvrage de Richer est une exception unique en France, mais à de véritables mémoires où l'on peut étudier les idées, les jugements, les préoccupations, en un mot la vie des contemporains.

Il y avait peu d'événements généraux, et l'ensemble des affaires publiques n'occupait guère les esprits. Mais des moines instruits, lettrés, autant du moins qu'on pouvait l'être à une pareille époque, recueillaient les récits des pèlerins ou des voyageurs, et les reproduisaient tantôt avec une crédulité naïve, plus souvent avec une critique d'un genre particulier qui donne la mesure de leurs opinions ou celle de leurs préjugés. L'histoire écrite par les contemporains est une sorte de tradition anticipée, moins intéressante par les faits qu'elle nous apprend que par la vive peinture qu'elle nous présente des passions et des idées dominantes.

Le premier rang parmi les chroniqueurs du onzième siècle appartient à Raoul ou Radulfus Glaber, qui fut moine dans plusieurs couvents de la Bourgogne. Le livre de Raoul est un tableau où la société du temps est peinte au naturel avec toutes les passions qui l'animaient, avec sa foi, son exaltation, son intolérance ; avec son activité et son mouvement, avec ses désordres et ses misères. On est frappé de l'agitation qui régnait à une époque que nous nous figurons ordinairement avoir été une époque de calme et de repos. Et pourtant cette agitation, ce sont les chroniques écrites dans les cloîtres, non dans les châteaux, qui nous la font connaître.

Sans doute, à côté de la barbarie, on y constate l'action de l'Église destinée à la combattre et à la détruire. Mais la lutte était sérieuse et difficile. Car loin d'être puissante et obéie, loin de régner, comme on le croit souvent, par la foi et la soumission des peuples, l'Église au moyen âge était obligée de résister à l'ignorance, à la rudesse des mœurs, enfin à tous

[1] La légende du roi Robert est d'autant plus douteuse qu'il en existe une toute pareille du même temps pour l'empereur Henri II, et que cette dernière est fausse. Giesebrecht, *Histoire de l'empire allemand*, t. II.

les vices d'une société qui reposait sur des institutions purement militaires.

V. — Pour comprendre le degré de misère où les peuples pouvaient tomber, il faut lire les descriptions que fait Raoul Glaber des famines qui sévirent de son temps en France et en Bourgogne. Il semble que le monde fût régulièrement livré en proie à des fléaux que nous ne connaissons plus. On a compté six grandes famines au dixième siècle et vingt-six au onzième. Elles duraient quelquefois plusieurs années; il y en eut de cinq et même de sept ans. Les épidémies n'étaient pas moins fréquentes. Le Limousin et l'Aquitaine furent ravagés en 994 par une peste terrible. Sur soixante-treize ans, on a compté qu'il y eut quarante-huit ans de famines et d'épidémies plus ou moins générales.

Quand on songe qu'il n'y avait ni communication ni commerce entre les provinces les plus rapprochées, que chacun cultivait pour soi et devait se suffire à soi-même, que les voyages rares et périlleux ne se faisaient qu'à cheval, on comprend la fréquence de ces grands fléaux. La culture des plantes alimentaires, plus restreinte qu'elle ne l'est aujourd'hui, ne dépassait guère les besoins dans les bonnes années. On amassait peu, parce qu'on vendait peu, et la première récolte insuffisante jetait le pays dans une misère à laquelle les riches n'échappaient guère mieux que les pauvres. L'usage de suffire à ses propres besoins était si commun, que les rois eux-mêmes, s'il faut en croire la tradition, buvaient le vin de leurs vignes.

La misère engendre le désordre, et comme l'action du gouvernement central était très-affaiblie et la justice à peu près abandonnée à elle-même, la violence faisait loi dans tous les rangs de la société.

Sans cesse les paysans se révoltent : en 997 et 999 ce sont ceux de la Normandie; en 1024 ceux de la Bretagne. Ils abandonnent la culture, fuient dans les bois, forment des conjurations et attaquent les seigneurs; souvent ils pillent, incendient les campagnes. Ce n'est plus une guerre civile, c'est une guerre sociale. Les seigneurs à leur tour les traquent, les poursuivent de retraite en retraite, les écrasent grâce à la supériorité de leurs troupes mieux armées, et torturent ou mutilent ceux qui tombent entre leurs mains.

Dans les villes, mêmes conjurations, mêmes luttes. Partout

la guerre avec les habitudes de violence et de cruauté qu'elle entraîne. Il semble que la société n'ait ni règle ni loi. Tous les auteurs du temps, tous les actes des conciles sont pleins de la corruption des grands et de celle des clercs. Quelque part que l'on fasse à la banalité de déclamations satiriques ou à l'exagération d'écrits rédigés en forme de sermons, il est impossible de mettre en doute l'étendue du mal. Les grands, les nobles, les châtelains, pillent les paysans, les marchands, les pèlerins, s'emparent des biens de l'Église, disposent de ses dignités et demeurent rebelles à ses censures. Ils vivent dans le désordre, et leur ignorance seule égale la brutalité de leurs mœurs.

L'Église elle-même partage souvent la corruption du temps, comme elle en partage les malheurs. Dans les campagnes, un clergé ignorant, grossier, difficilement surveillé par les évêques; des croyances superstitieuses, dont plusieurs remontaient au paganisme [1]; dans les monastères, l'ordre aussi souvent troublé qu'il est souvent rétabli. Parmi les prélats eux-mêmes, beaucoup, suivant Raoul Glaber, « d'autant plus indignes de ce nom et plus incapables de remplir le saint ministère qu'ils n'y étaient pas entrés par la porte principale [2]. » En effet, les dignités de l'Église n'étaient plus conférées par des élections canoniques comme dans les premiers siècles, ni par le prince comme au temps de Charlemagne : le droit des collateurs et celui du roi avaient été quelquefois maintenus, mais les seigneurs laïques avaient réussi à les rendre illusoires dans la réalité. Les prélatures entraient dans le patrimoine des familles nobles; elles formaient l'apanage des cadets ou des bâtards, quelquefois la dot des filles. Les seigneurs les regardaient comme une propriété et obtenaient ou achetaient facilement une confirmation canonique pour ceux en faveur desquels ils en avaient disposé [3].

[1] Bulliot, *Histoire de Saint-Martin d'Autun*, en donne plusieurs exemples tirés de la vie de saint Hugon, prieur d'Anzi (au dixième siècle).

[2] Radulf Glab., liv. II.

[3] Exemples : en 990, le comte de Toulouse vend l'évêché de Cahors. La même année, le vicomte de Béziers lègue deux évêchés pour dot à ses filles. En 998, Étienne, évêque du Puy, est déposé par un concile de Rome pour avoir été nommé au mépris des lois canoniques par son oncle, qui était son prédécesseur. — On peut voir, dans le *Gallia christiana*, t. XII, et dans la *Chronique de Saint-Pierre le Vif*, la vie pleine de scandales de l'archevêque de Sens, Archambaud, fils de Robert, comte de Meaux et de Troyes, et petit-fils du célèbre Héribert II de Vermandois, comment surtout il dilapida les biens de son église.

L'Église tombait de plus en plus dans la dépendance des maisons féodales, au risque d'y perdre sa force avec sa liberté et sa pureté. C'était le même scandale qui s'est reproduit au dix-huitième siècle; mais il était bien plus grave au onzième, parce que les familles aristocratiques ne demandaient pas seulement alors à l'Église des titres et des revenus, elles s'emparaient aussi des pouvoirs spirituels pour en abuser et les dénaturer.

L'Église n'en demeurait pas moins, aux yeux de Raoul Glaber et des écrivains ecclésiastiques du temps, le seul phare qui pût guider la société et la préserver d'un naufrage. Elle conservait le dépôt de toutes les idées morales et de toutes les idées de gouvernement. Elle représentait, elle interprétait, elle défendait le droit. Elle eut, jusque dans les plus mauvais jours de ce siècle de fer, des moines, des évêques, des papes, des conciles qui protestèrent contre les violences, qui anathématisèrent le sacrilége et la simonie, qui s'efforcèrent enfin de rendre sa puissance au christianisme méconnu, et de la réformer elle-même pour en faire l'instrument de la régénération universelle.

Tous les grands personnages du onzième siècle travaillèrent à réveiller l'esprit religieux et à propager la réforme ecclésiastique. Ce but fut poursuivi par les rois et les princes éclairés comme il le fut par les évêques et les papes. Rien n'était d'ailleurs plus conforme aux traditions de la grande époque de Charlemagne, traditions remises en vigueur par les Othons. Plus on étudie l'histoire, plus on est frappé de voir combien les siècles inventent peu et sont disposés, même en ce que leur activité a de plus fécond, à se rattacher aux souvenirs du passé.

VI. — Sous le règne de Robert, une circonstance particulière aida l'Église à exercer plus d'ascendant et plus d'empire sur des populations d'ailleurs pleines d'ignorance et de préjugés. Vers les approches de l'an 1000, la croyance que la fin du monde allait arriver se répandit chez toutes les nations de l'Occident; elle était fondée sur une prétendue interprétation des anciennes prophéties. Le clergé ne la partageait pas tout entier; Abbon de Fleury et plusieurs évêques la combattirent comme née d'une hérésie. Elle n'en régna pas moins en souveraine. L'attente fut universelle. Cette attente était favorable aux repentirs et aux conversions. Beaucoup de violences furent réparées. La crainte des jugements de l'éternité, exprimée dans une foule de chartes et de diplômes, dicta des actes de donations, de restitutions,

d'affranchissements. Même après le passage si redouté de l'année fatale, les appréhensions, les terreurs ne se dissipèrent que lentement; l'influence ecclésiastique resta maîtresse. On vit se multiplier les pèlerinages aux tombeaux des saints, les inventions, les translations de reliques, cérémonies qui attirèrent le concours de populations empressées. Les imaginations étaient frappées par des récits de prodiges, d'apparitions, de visions, récits singuliers, étranges, que le moine bourguignon répète, avec moins de crédulité pourtant qu'on ne l'a voulu dire.

Mais un témoignage plus sûr de l'empire que reprirent la religion et l'Église fut le mouvement imprimé aux constructions religieuses. Depuis longtemps ces constructions étaient fort rares. Or, après l'an 1000, de nouveaux édifices s'élevèrent partout, et comme l'art était animé à son tour par une inspiration nouvelle, ces édifices furent remarquables par le progrès de leur architecture et de leur ornementation. Raoul Glaber a peint cet entraînement d'une manière originale. « Près de trois » ans après l'an 1000, les basiliques des églises furent renouvelées » dans presque tout l'univers, surtout dans l'Italie et les Gaules, » quoique la plupart fussent encore assez belles pour ne point » exiger de réparations. Mais les peuples chrétiens semblaient » rivaliser entre eux de magnificence pour élever des églises » plus élégantes les unes que les autres. On eût dit que le monde » entier, d'un commun accord, secouait les haillons de son anti» quité pour revêtir la robe blanche des églises [1]. »

Raoul cite parmi les édifices religieux qui furent alors réédifiés, le monastère de Saint-Martin de Tours et l'église de Saint-Aignan d'Orléans. La plupart de nos églises de style roman sont du onzième siècle. On en rencontre un grand nombre dans la Bourgogne, le Bourbonnais et l'Auvergne, provinces directement soumises à l'influence des Clunistes. Une grande abbaye comme Cluny était une sorte d'école d'architectes et d'ouvriers. Notre-Dame du Puy, Notre-Dame du Port à Clermont, l'église de Tournus, celle de Saint-Front à Périgueux, le cloître de Saint-Trophime d'Arles, sont aujourd'hui les plus beaux modèles de cette architecture, qui ne connaissait encore ni les flèches ni les ogives. Bien que les basiliques des provinces au nord de la Loire soient en général plus modernes, il en est de magnifiques, comme Saint-Étienne de Caen, qui appartiennent à ce style et à la dernière partie du même siècle.

[1] Rad. Glab., liv. III, c. IV.

Le réveil de l'influence religieuse se fit sentir encore d'une autre manière. Ce temps fut celui des grandes pénitences où les seigneurs allaient expier leurs fautes et peut-être leurs crimes dans les cloîtres. Il fut celui des grands pèlerinages dirigés vers tous les lieux vénérés en France ou à l'étranger. Hors de France, les sanctuaires les plus recherchés étaient Saint-Jacques de Galice, Rome, l'abbaye du Mont-Cassin, le mont Gargan, enfin Jérusalem et le saint Tombeau. Comme les routes étaient peu sûres, les pèlerins étaient obligés de marcher armés et par troupes. Ce n'étaient pas seulement des clercs ou des moines, c'étaient des gens de toute condition qu'on voyait prendre le bâton et le chapeau garni de coquilles, passer les monts et courir le monde. Quelques-uns étaient des coupables repentants, auxquels l'Église permettait de racheter à ce prix la pénitence publique; d'autres, des marchands qui cherchaient la sécurité sous un costume respecté. Mais il arrivait aussi, par un abus inévitable, que les pèlerinages servaient de prétexte à des aventuriers pour commettre des brigandages à main armée.

Les Normands montrèrent une disposition particulière pour ces voyages lointains, conformes à leurs traditions et à leurs goûts hasardeux.

Plus d'une fois des pèlerins ou aventuriers de Normandie allèrent se mettre à la solde des princes d'Espagne ou des petits seigneurs de l'Italie méridionale qui faisaient la guerre aux Sarrasins. Les princes, les rois même se laissèrent gagner par cette passion du siècle. Foulques le Noir, comte d'Anjou, fit un pèlerinage à Saint-Jean de Latran et trois à Jérusalem. Le roi Robert visita Rome en 1019. Robert le Diable ou le Magnifique, duc de Normandie, mourut à Nicée, en Bithynie, en 1035, au retour d'un voyage dans la Palestine.

Moines ou laïques, les pèlerins qui visitaient l'empire grec, l'Europe méridionale ou les pays occupés par les Arabes, en rapportaient, si grossiers qu'ils fussent, le sentiment d'une civilisation plus avancée. La vue des ruines grecques et romaines, celle des grands monuments du christianisme, élevaient, étendaient surtout leurs idées, tandis que les accidents souvent étranges de leur existence nomade et les pensées religieuses qui les préoccupaient exaltaient leur imagination. Le onzième siècle est l'époque d'une certaine agitation intellectuelle qui n'eut rien de littéraire ni de savant, mais qui fut des plus vives comme des plus spontanées.

Les esprits étaient en travail; l'Europe, la France surtout, s'agitaient, dominées d'avance par la grande pensée des croisades, pensée que Raoul Glaber ne sait s'il doit approuver ou blâmer, qu'il blâmerait plutôt comme une folie. On sent pourtant, rien qu'à le lire, combien la chrétienté se trouvait menacée, combien les victoires de l'islamisme en Espagne ou à Jérusalem la glaçaient d'effroi, combien était profond le sentiment d'honneur qui poussait les nations occidentales à reconquérir les lieux saints, enfin avec quels efforts persévérants l'Église travaillait à enchaîner, pour la diriger vers ce but, l'activité guerrière des princes et des seigneurs.

Ce côté brillant de l'esprit chrétien et de l'influence religieuse ne fut pas sans ombres. Les passions populaires surexcitées se déchaînèrent d'une manière terrible contre les juifs, quand on apprit que l'église du Saint-Sépulcre avait été renversée, en l'an 1009, par le kalife fatimite auquel appartenait Jérusalem. Les juifs d'Orléans furent accusés d'avoir entretenu avec le kalife une correspondance mystérieuse, et la crédulité publique enfanta la persécution [1].

Pour comprendre la haine que les juifs inspiraient, il faut rappeler qu'ils formaient un peuple à part, dont l'existence, plus ou moins tolérée par les princes [2], manquait absolument de garanties légales.

Les lois canoniques étaient contre eux, et mettaient beaucoup d'entraves à leurs rapports avec les chrétiens. Ils habitaient dans les villes des quartiers particuliers qu'on appelait des juiveries; ils devaient porter comme signe distinctif une rouelle jaune sur leurs habits. Ils étaient suspects tout à la fois au clergé à cause de leur croyance, aux rois à cause de leurs richesses cachées, au peuple à cause de la nature de leurs gains et de l'usure qu'ils exerçaient. On leur reprochait de faire les commerces illicites interdits aux chrétiens par les canons [3], et de prêter sur gages à des conditions usuraires souvent exorbitantes. Risquant beaucoup, car leurs créances

1 Raoul Glaber, liv. III, c. VII et VIII.

2 Sous les rois de la seconde race, les juifs avaient obtenu du gouvernement la reconnaissance de quelques droits civils; cependant sous Louis le Pieux les évêques se plaignirent, et quelque temps après, en 845, il fut interdit aux juifs de plaider, d'administrer, de juger, d'être soldats, d'élever des synagogues, d'avoir des esclaves chrétiens, d'épouser des chrétiennes. (Comte Beugnot, *Histoire des Juifs*.)

2 Par exemple, ils avaient fait longtemps le commerce des esclaves.

n'étaient pas toujours reconnues, ils avaient besoin de gains énormes. Ils s'efforçaient de se rendre également nécessaires aux grands et aux petits; ils profitaient des services qu'ils rendaient aux princes pour acheter d'eux des priviléges dont ils abusaient ensuite; ils affermaient par exemple les péages et les impôts, et montraient dans la perception d'impitoyables exigences. Aussi nul seigneur ne pouvait-il les protéger sans partager avec eux la haine publique.

On les croyait en conspiration permanente avec les ennemis du christianisme; cette croyance était surtout répandue dans les provinces du Midi, où ils étaient plus nombreux, plus voisins des Arabes, et où presque tout le trafic maritime avec l'étranger leur appartenait. Aussi, dès qu'on sut l'occupation des lieux saints par le kalife fatimite, furent-ils partout poursuivis, chassés, dépouillés, massacrés même. Ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'ils commencèrent à reparaître en petit nombre dans les villes, « uniquement, dit le chroniqueur, pour que leur présence servît de témoignage perpétuel du supplice de Jésus-Christ. »

Ils ne furent pas seuls persécutés. En 1022, on découvrit à Orléans des hérétiques, probablement des manichéens, qui attaquaient la plupart des dogmes et des cérémonies de l'Église, et qui formaient une secte nombreuse. Les chefs de la secte furent condamnés au feu. Robert, assisté de la reine Constance et de plusieurs prélats, assista solennellement à leur supplice. Après les bûchers d'Orléans, il y en eut d'autres à Toulouse.

VII. — C'est dans les actes des conciles qu'on peut étudier d'une manière plus particulière l'action de l'Église sur la société et le gouvernement. Sous les derniers Carlovingiens, les conciles s'assemblaient rarement, à moins que le roi n'eût à leur soumettre quelque grave question, l'intéressant d'une manière particulière. Hors de là, ils se bornaient à peu près à décréter des réformes religieuses ou à combattre les usurpations de biens ecclésiastiques par des anathèmes lancés contre leurs auteurs. Si le bon ordre et la paix étaient un besoin public, ils ne contribuaient guère à leur maintien que par des vœux. Il y eut toutefois des exceptions.

Ainsi, en 975, Guy d'Anjou, évêque du Puy, convoqua les seigneurs du Velay à une assemblée pour leur faire jurer le

maintien de la paix. Sur leur refus, il arma ses vassaux et employa la force pour les y contraindre [1].

Mais après l'avénement de la dynastie capétienne, salué ou accepté par presque toutes les églises de France, les conciles deviennent plus nombreux, plus actifs, et s'occupent avec énergie de réprimer les troubles et les violences. Les papes unissent leurs efforts à ceux des évêques. Les envahisseurs des biens ecclésiastiques, les hommes de guerre qui violent les lois, ceux qui ne respectent pas les prélats, sont partout anathématisés. Un concile d'Aquitaine, assemblé à Limoges en 994, établit un pacte de *paix et justice,* le premier, ce semble, dont l'histoire fasse mention. Non-seulement le bras séculier est invoqué pour assurer l'exécution des anathèmes, mais les formes de la poursuite sont déterminées expressément. « Si le condamné ne se soumet pas à justice, portent les canons du concile de Poitiers, réuni en 1003 par les soins du duc d'Aquitaine, que l'on convoque les seigneurs et les évêques, et que tous, d'un commun accord, marchent à sa confusion et à sa ruine, jusqu'à ce qu'il soit revenu à justice [2]. » Il est donc statué que les seigneurs laïques et ecclésiastiques s'entendront pour unir leurs forces militaires et prêter appui aux tribunaux du duc ou de l'Église [3], et qu'ils formeront une ligue pour le maintien de la paix. On a comparé assez justement le rôle des conciles de ce temps-là à celui que la diète remplit plus tard dans l'empire germanique.

C'était beaucoup de réprimer et de punir les violences, cela ne pouvait suffire. Il fallait encore des mesures préventives. Il fallait couper la racine du mal et empêcher les guerres de se multiplier, comme elles faisaient, sur tous les points du territoire. L'état de guerre semblait devenu l'état normal du pays, depuis que le nombre des fiefs souverains s'était accru, et qu'il y avait dans le royaume, au lieu d'une armée nationale, un nombre de petites armées égal à celui de ces fiefs.

La royauté n'était plus assez forte pour prévenir les guerres privées. D'ailleurs les rois avaient presque toujours un intérêt particulier dans les querelles des grands feudataires, et c'était

1 *Histoire du Languedoc,* t. II.

2 Labbe, *Concil. gen.,* t. IX, p. 751.

3 Les évêques et abbés armaient leurs vassaux, mais leurs vassaux laïques. La défense faite aux clercs de porter les armes est renouvelée dans un concile de l'an 1004, composé des évêques du Languedoc.

bien plus cet intérêt particulier qui les faisait agir que les considérations d'intérêt public. Pour prévenir les guerres privées, l'Église devait apporter au système féodal des modifications profondes. Elle devait le réformer, en même temps qu'elle se réformait elle-même. Elle y réussit en instituant la trêve de Dieu, les règles de la courtoisie et de la chevalerie, en transformant les usages en lois écrites, et en donnant à ces lois une base morale. Mais pour montrer ce qu'elle fit de la féodalité, il faut dire ce que la féodalité était au début.

VIII. — La féodalité n'est pas un système social rigoureusement défini, qui se soit établi tout d'une pièce à un jour donné et soit tombé de même. Loin de là, elle s'est formée lentement, et elle s'est modifiée à chaque siècle. Ses institutions ont été des usages, longtemps avant d'être des lois. Le premier code français qui les ait consacrées, ce sont les *Assises de Jérusalem*, publiées en l'an 1100 pour la Terre sainte. Ce code a été, ainsi que ceux qui le suivirent, en grande partie l'œuvre de l'Eglise. Or l'Église fit alors ce que font tous les législateurs, et ce qu'elle était obligée, par son caractère même, de faire plus particulièrement qu'aucun d'eux; elle donna aux usages qu'elle changeait en lois une base religieuse ou philosophique qu'ils n'avaient guère à leur origine; elle ne se contenta donc pas de les fixer, elle en modifia encore les caractères primitifs.

C'est le tableau de la féodalité avant la rédaction de ses lois qui doit être présenté ici. La première moitié du onzième siècle est précisément l'époque de la plus grande puissance des seigneuries. On a beaucoup exagéré l'affaiblissement de la royauté à cette époque; il n'en est pas moins vrai qu'elle avait abandonné aux seigneurs une bonne partie des droits régaliens. On a exagéré aussi l'affaiblissement ou la corruption de l'Église; il n'en est pas moins vrai que si elle luttait contre les atteintes qui lui étaient portées, si elle exerçait encore politiquement et moralement une influence variable, mais qui se rétablissait toujours, elle le devait, entre autres raisons, à la possession de seigneuries et de pouvoirs seigneuriaux. Ainsi l'on peut dire que le gouvernement de la France était alors un gouvernement de seigneurs, quoique l'autorité seigneuriale fût tempérée et limitée en haut par la prérogative royale et les lois ecclésiastiques, en bas par les usages ou les priviléges des habitants des villes et de ceux des campagnes.

Pour juger ce qu'étaient les seigneuries, il faut revenir sur la nature de la propriété et des droits qui y étaient attachés.

Presque toute la propriété noble avait pris un caractère féodal; le nombre des alleux ou terres franches avait diminué partout, et la franchise originaire de ces terres ne s'était conservée que dans quelques provinces.

Les fiefs du moyen âge ne sont autre chose que les bénéfices de l'époque mérovingienne, avec cette différence qu'au lieu d'être des biens viagers, temporaires ou révocables, ce qui était la condition ordinaire des anciens bénéfices, ils étaient devenus, à très-peu d'exceptions près, des biens irrévocables et héréditaires.

Plusieurs causes expliquent comment le nombre des bénéfices ou des fiefs alla croissant. D'abord l'usage que suivirent les rois des deux premières races de payer par des concessions de terres ceux qui combattaient pour eux; une grande partie des domaines publics passa de cette manière entre les mains des vassaux qui arrivèrent à former une aristocratie naturelle. Ensuite l'usage des sous-inféodations. Un bénéficier ou feudataire du prince cédait une partie de son bénéfice ou de son fief en arrière-fief, en imposant au concessionnaire vis-à-vis de lui des devoirs et des charges analogues aux devoirs et aux charges auxquels il était tenu lui-même vis-à-vis du prince; l'échelle de ces sous-inféodations pouvait être de plusieurs degrés. Les seigneurs les plus riches, les églises, les monastères, imitant les anciens rois, acquirent à ce prix des vassaux ou des soldats (mots synonymes, *miles* signifiant également vassal, soldat ou chevalier), sauf à compromettre ou dilapider aussi plus ou moins leur fortune territoriale [1]. Le système des inféodations s'étendit avec d'autant plus de facilité que beaucoup de propriétaires libres changeaient leurs alleux en bénéfices ou en fiefs, pour s'assurer la protection d'un voisin puissant. Enfin, il y eut des provinces où les usages locaux finirent par assimiler

[1] C'était là un fait naturel, dont on peut citer des exemples remarquables. En 1002, quand mourut Henri, duc de Bourgogne, sa maison n'avait presque plus de terres et se trouvait plus pauvre que celles des principaux feudataires de son duché. Lorsque le dernier roi d'Arles, Rodolphe III, mourut en 1032, le royaume n'avait presque plus de domaines royaux. — Quant à la propriété ecclésiastique, on peut inférer des actes des conciles qu'elle diminua beaucoup pendant le dixième siècle.

entièrement les anciens alleux aux fiefs. C'est ce qui arriva dans le Languedoc [1].

Ce n'était pas tout. « Non-seulement, dit Brussel, la plupart des terres étaient devenues des fiefs, mais le caractère féodal pénétrait de plus en plus dans toutes les sortes de propriétés. On donnait dès lors en fief presque toute chose, la *gruerie* ou juridiction des forêts; le droit d'y chasser; une part dans le *péage* ou le *rouage* d'un lieu, le *conduit* ou *escorte* des marchands venant aux foires; la *justice* dans le palais du prince ou haut seigneur; les *places du change* dans celles de ses villes où il faisait battre monnaie; les *maisons* et *loges* des foires; les maisons où étaient les *étuves* publiques; les *fours banaux* des villes, enfin jusqu'aux *essaims d'abeilles* qui pouvaient être trouvés dans les forêts [2]. »

En même temps que la propriété féodale prenait ce remarquable caractère d'universalité, le contrat qui liait le cédant au concessionnaire se modifiait à son tour. Non-seulement les inféodations étaient plus fréquentes, mais leurs conditions et leurs clauses variaient davantage. Cette raison obligea de les rédiger plus ordinairement par écrit [3]. Les feudistes ont retrouvé et conservé un certain nombre d'actes de ce genre, qui datent du onzième siècle; toutefois l'acte n'avait rien d'obligatoire; il n'était pas nécessaire pour la validité du contrat.

Le contrat consistait dans un engagement réciproque qui pouvait être verbal; cet engagement comprenait l'hommage, le serment de fidélité et l'investiture.

L'hommage était la reconnaissance que faisait le vassal de sa dépendance et de ses obligations. Cette reconnaissance était renouvelée chaque fois que le fief changeait de main, par succession ou autrement. « La façon d'entrer dans l'hommage » d'autrui est telle : c'est à savoir que le seigneur féodal doit » être requis humblement par son homme, qui veut faire foi et » hommage, d'être receu à foi, ayant la tête nue, et si le sei» gneur se veut seoir, faire le peut; et le vassal doit desceindre » sa ceinture, s'il en a, oster son épée et bâton, et soi mettre à » un genouil et dire ces paroles : Je deveigne vostre home de

1 Dom Vaissète, *Histoire du Languedoc*, t. II, p. 109, observe qu'au dixième siècle, dans les chartes de ce pays, les alleux nobles étaient assimilés aux fiefs. On les appelait même des fiefs de franc-alleu.

2 Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. III, 3e leçon.

3 Chantereau Lefèvre en cite plusieurs dont il donne le texte.

» cest jour en avant, de vie et de membres, et foy à vous porterai » des tènemens que je claime à tenir de vous. »

Les feudistes ont compté on ne sait combien de formes d'hommages. En effet, les circonstances accessoires du contrat étant d'une extrême variété, l'hommage varia suivant la nature ou l'étendue des engagements contractés. On distinguait particulièrement l'hommage lige, qui obligeait le vassal à rendre au seigneur tous les services personnels réclamés par lui, et qui par conséquent établissait entre eux le lien le plus étroit (*ligius à ligamine*).

Le serment de fidélité avait un autre caractère. Le vassal qui le prêtait s'engageait à obéir à son seigneur comme un sujet à son souverain. Autrefois Charlemagne après son couronnement avait exigé le serment de fidélité de tous les hommes libres de l'empire. On a vu que sous Charles le Chauve les souverains locaux commencèrent à l'exiger en leur nom propre ; il devint alors une annexe naturelle de l'hommage.

« Et quand franc tenant fera féaltie à son seigneur, il tiendra » sa main dextre sur un lieur (livre) et dira issint : Ceo, oyez-» vous, mon seignior, que je à vous serra foyal et loyal, et foy à » vous portera des tènemens que jeo claime à tenir de vous, » et que loyalement à vous ferra les coustumes et services que » faire à vous doy as termes assignés ; si comme moy aide Dieu » et les saints[1]. »

Ces deux cérémonies achevées, le suzerain donnait au vassal l'investiture de son fief, c'est-à-dire qu'il l'en mettait en possession. Le plus souvent l'investiture réelle était remplacée par une investiture symbolique ; le suzerain remettait au vassal un symbole, tel qu'une motte de gazon, une branche d'arbre.

Le contrat étant parfait par ces cérémonies, reste à déterminer les principales obligations qu'il imposait au vassal.

La première de toutes, la plus ancienne, celle qui formait l'objet même de la convention, était le service militaire. En principe, les conditions de ce service demeuraient telles que les capitulaires les avaient fixées. Toute la différence consistait en ce que ce n'était plus le comte ou l'officier du roi qui convoquait les vassaux nobles et les rangeait sous sa bannière, c'était maintenant le seigneur *banneret* qui convoquait ses hommes de sa propre autorité et souvent dans un intérêt per-

[1] Cette formule est, comme la précédente, citée par M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. IV, 9e leçon.

sonnel. Les règles du service avaient aussi perdu en fait leur ancienne uniformité par un effet naturel de la décentralisation et de la liberté qui présidait aux contrats d'inféodation.

On avait toujours distingué le service défensif et le service offensif. Le premier était obligatoire pour tous les vassaux, dont le principal devoir consistait à protéger et à défendre leur seigneur. Le second ne pouvait être exigé que de ceux qui s'y étaient soumis par un engagement plus absolu, et qui avaient prêté l'*hommage lige* [1].

Le service militaire, la première obligation du vassal, en entraînait nécessairement d'autres : d'abord l'obéissance et le respect qui étaient dus sous toutes leurs formes par le vassal au suzerain, comme par le soldat au chef, par l'inférieur au supérieur. La distinction, la hiérarchie des rangs sociaux, ne furent jamais mieux marquées qu'au moyen âge, qui sut à la fois ennoblir les services domestiques ou même personnels, et faire prévaloir dans toutes les circonstances de la vie les règles de la subordination militaire. De là des obligations morales, des engagements d'honneur, qui n'avaient d'ailleurs rien de déterminé, jusqu'à ce que la rédaction des lois féodales les précisât.

A ces obligations primordiales, essentielles des vassaux, les feudistes en ont ajouté deux autres qu'ils appellent la *fiance* et la *justice* (*fiducia, justitia*). La première consistait pour le vassal à servir son seigneur dans ses conseils et dans ses plaids ou sa cour de justice. C'est ce qu'on appelait le service de cour. par opposition au service de camp. Cette assistance politique ou administrative était alors regardée comme un devoir plutôt que comme un droit, parce qu'elle était forcée, gratuite, et qu'elle avait pour but l'intérêt général de la seigneurie plutôt que celui du vassal. L'institution était d'ailleurs ancienne. Autrefois les comtes gouvernaient, jugeaient, assistés par les hommes libres du comté [2]; maintenant c'étaient les seigneurs qui gouvernaient et jugeaient, assistés par les vassaux de la seigneurie.

La seconde obligation mentionnée par les feudistes, celle qu'ils appellent la *justice*, consistait pour le vassal à reconnaître la juridiction de son seigneur, à se soumettre aux décisions de sa cour. Tout seigneur avait deux cours de justice,

1 Brussel croit que l'hommage lige est une innovation du onzième siècle.

2 Il en était encore ainsi sous Charlemagne. Dans le capitulaire de 813 on voit que les vassaux des seigneurs particuliers assistaient aux plaids du comte.

l'une domaniale ou roturière, dans laquelle il jugeait les roturiers de son domaine, censitaires ou fermiers, vilains ou serfs mainmortables[1], et l'autre féodale, qui jugeait les vassaux nobles. Dans cette dernière, c'était une règle que nul ne pût être jugé que par ses égaux ou ses *pairs*.

A ces obligations primitives des vassaux nobles vinrent s'ajouter les *aides* ou contributions pécuniaires qu'ils payèrent en différentes circonstances; mais ces aides devaient être consenties et votées par eux. D'ailleurs on n'en connaît pas d'exemples antérieurs aux croisades. C'était précisément au onzième siècle le signe caractéristique de la noblesse, comme ç'avait été aux siècles précédents le signe de la liberté, que le privilége de devoir des services et de ne payer en argent ni rente ni impôts. Le payement des impôts ou des rentes était laissé aux roturiers, aux censitaires.

Telle était la propriété féodale, avec le contrat qui la formait et les obligations auxquelles elle donnait naissance. Mais par cela seul qu'elle avait un caractère public et qu'elle était investie de droits d'une nature particulière, il fallut encore qu'elle fût soumise à des règles spéciales en dehors des lois communes. Bien que l'étude de ces règles appartienne plutôt aux ouvrages de droit qu'aux ouvrages d'histoire[2], il est nécessaire ici de citer les principales.

Comme l'institution des fiefs avait pour objet d'assurer la perpétuité du service militaire, il fallait que les suzerains eussent à cet égard une garantie. De là le droit qu'ils exercèrent de donner des tuteurs aux héritiers mineurs de leurs vassaux ou des maris aux héritières. De là celui d'autoriser les aliénations des fiefs, et même celui de les confisquer quand l'obligation essentielle n'était pas remplie. Seulement ce dernier droit ne pouvait être exercé arbitrairement; il fallait que la *forfaiture* eût été prononcée par la cour féodale.

Le vassal était de son côté libre de s'affranchir de ses obligations, si le seigneur avait manqué à son devoir de justice et de protection. Même il pouvait, dans le cas de déni de justice,

[1] Voir plus bas le livre huitième.

[2] La concession d'un fief donnait au concessionnaire une propriété qui n'était pas absolue, mais conditionnelle et limitée. Les légistes ont appelé cette propriété *domaine utile*, tandis qu'ils ont appelé *domaine direct* la portion de droits que se réservait le seigneur ou l'auteur de la concession. Pour les caractères et les effets de cette distinction, voir mon *Histoire des classes agricoles*.

s'adresser au seigneur supérieur et se faire autoriser à lui transporter son hommage directement et sans intermédiaire.

Si ces différentes règles de la propriété féodale ont des raisons faciles à déterminer, il n'est pas aussi aisé de leur assigner une date historique certaine. Elles ne présentèrent pas non plus d'uniformité complète, les coutumes particulières des provinces ou des seigneuries ayant été fixées isolément et à des époques diverses. Ainsi le droit du seigneur de marier les héritières des fiefs ne fut pas admis partout, et fut réglé différemment là même où il fut admis.

Enfin, toutes ces institutions ne s'établirent pas non plus pacifiquement ou d'un commun accord entre les seigneurs et les vassaux. Les conventions qui les déterminèrent vinrent souvent à la suite de longs débats entre des intérêts très-puissants et très-divergents, quelquefois à la suite de luttes armées. Il faut répéter que les lois féodales, loin de s'être formées en un jour, traversèrent une longue période d'enfantement. L'incertitude à laquelle elles furent longtemps soumises fut une des causes de l'agitation et des malheurs du dixième et du onzième siècle, comme elle est aujourd'hui une des causes de l'obscurité que nous présentent quelques points de leur histoire.

IX. — On a vu par ce qui précède que les seigneurs qui avaient constitué des fiefs exerçaient différents droits, étaient investis de différents pouvoirs en vertu de l'inféodation même; c'est ce qu'on appelait les droits féodaux. Mais ils en possédaient presque tous d'autres encore, en vertu de leur souveraineté. Les droits de cette seconde catégorie sont les droits régaliens, qu'on a toujours distingués en principe des droits féodaux, quoiqu'en fait ils aient été souvent confondus avec eux [1].

Si les droits féodaux se sont établis à des époques diverses et sans uniformité, cela est encore bien plus vrai des droits régaliens. Les droits régaliens émanaient de concessions royales, dont l'histoire des deux premières races offre un grand nombre d'exemples et qui ne cessèrent pas après l'avénement de la troisième. Ces concessions, dont la teneur varie extrêmement,

[1] C'est ce qu'exprime l'ancienne maxime que fief et justice n'ont rien de commun. Le mot *fief* exprime le contrat féodal, et le mot *justice* la souveraineté.

furent l'objet de contrats ou de traités particuliers, en sorte que la souveraineté ne descendit nullement du trône d'une manière égale ni régulière.

Il y eut beaucoup d'inégalité sous ce rapport entre les grands feudataires. Tandis que le droit de régale, c'est-à-dire celui de coopérer à la nomination des titulaires des évêchés et des abbayes et de les faire administrer durant les vacances, fut exercé pleinement par les ducs de Normandie, par les comtes de Poitiers, de Toulouse, de Flandre ou de Bretagne, on ne connaît pas un seul exemple de son exercice par les comtes de Champagne ou les ducs de Bourgogne [1].

L'inégalité ne fut pas moindre entre les arrière-vassaux. Ceux de la Normandie n'eurent jamais la haute justice, qui appartenait au duc seul; ceux de la Bourgogne l'usurpèrent, au contraire, dans le temps du roi Robert, y ajoutèrent l'exercice de la plupart des autres droits régaliens, et finirent par rendre la souveraineté de leur duc illusoire [2].

Ces exemples montrent combien il y avait peu d'uniformité dans un gouvernement qui était né de circonstances générales, mais qui s'était développé sur chaque point de la France en raison de circonstances particulières.

Au onzième siècle, les seigneurs d'un rang inférieur s'efforçaient d'augmenter les droits régaliens qui leur appartenaient. Ceux d'un rang plus élevé s'efforçaient, au contraire, d'arrêter cette tendance. C'était une des causes les plus ordinaires des petites guerres qui déchiraient les provinces. L'ambition principale des vassaux était de construire des châteaux, c'est-à-dire des forteresses destinées à garantir leur indépendance. Le roi

[1] Mademoiselle de Lézardière, III[e] époque, part. I, liv. I, c. VII, a réuni les principales preuves de l'exercice de droits régaliens par les seigneurs dans les premiers temps de la féodalité. Ce sont tantôt le droit de battre monnaie garanti à des évêques par des diplômes de Charles le Chauve, de Charles le Simple, de Raoul, de Lothaire, etc., tantôt une immunité de juridiction conférée par des comtes de Blois, d'Angers, des ducs d'Aquitaine ou de Gascogne (dixième siècle), tantôt enfin des contrats de mariage par lesquels des comtés passent d'une famille dans une autre avec les pouvoirs qui leur sont attachés. Les concessions de droits régaliens furent très-nombreuses pendant ce siècle et le suivant.

[2] C'est ce qui rend fort difficile d'exposer les pouvoirs des ducs et des comtes. A moins de faire une étude particulière pour chaque duché et chaque comté, on est réduit à dire d'une manière générale qu'ils exerçaient la plus grande partie des droits régaliens en vertu d'une délégation et dans une mesure diverse.

et les grands feudataires s'opposaient de toutes leurs forces à ces constructions, et armaient, pour les détruire, outre leurs propres milices, celles des églises et celles des cités [1]. Le roi Robert et les ducs de Normandie firent plusieurs fois la guerre à leurs vassaux dans cet unique but. On finit par établir une loi en vertu de laquelle nul vassal ne pouvait bâtir de château qu'avec l'autorisation du suzerain, mais cette loi ne fut reconnue universellement qu'au douzième siècle.

Si le régime féodal a laissé en France des souvenirs longtemps odieux, il le doit à la multiplication des châteaux forts, aux guerres privées qu'ils ont rendues plus faciles, et aux violences, aux brigandages même qu'ils ont protégés. On a souvent prétendu qu'il avait dû être abhorré comme né de la conquête. C'est là une de ces assertions dont il faut tenir compte parce qu'elles ont été répétées cent fois, mais qui ne s'expliquent que par une évidente confusion d'idées. Car si la féodalité a ses racines dans l'ancienne conquête germanique, il y avait déjà au temps des rois capétiens cinq siècles que cette conquête avait eu lieu: ses traces étaient donc très-effacées; nobles et roturiers appartenaient au même peuple, et la féodalité elle-même n'avait pas été sans popularité à ses débuts, quand elle repoussait les invasions des Normands ou des Hongrois. Ce qu'ont dû lui reprocher les souvenirs du pays, c'est d'avoir été un gouvernement militaire de la pire espèce, où l'autorité se trouvait partout et la responsabilité nulle part. Le règne des petits seigneurs entourés de satellites armés, abrités par les murs impénétrables de leurs châteaux et par des armures de fer qu'on a ingénieusement appelées des châteaux mouvants, était en réalité le règne de la force, avec les abus qui en sont inséparables.

Dans un pareil état de la société, la guerre était le moyen le plus ordinaire non-seulement de faire exécuter les décisions des cours féodales à l'égard de vassaux armés, mais encore de terminer les contestations. En fait, les tribunaux des suzerains n'offraient plus aux parties qu'un simple arbitrage qu'elles acceptaient ou refusaient à leur gré.

Les cours féodales se réunissaient rarement, et la guerre suppléait à la justice. Cela est si vrai, que, lorsque la règle s'introduisit dans les institutions féodales, ce fut d'abord la guerre que

[1] Voir les lettres de Fulbert, évêque de Chartres, au roi Robert contre la construction de deux châteaux élevés par Foulques, comte d'Anjou. Voir aussi plus bas les exploits de Louis le Gros.

l'on régla ; on détermina la manière dont elle devait être déclarée, la part que la parenté devait y prendre, etc.

Ajoutez que la guerre, les aventures, étaient, avec la chasse, la grande occupation des seigneurs. Ils n'avaient pas d'autre genre d'activité. Ils ne se rassemblaient que rarement à la cour du suzerain et traitaient fort peu d'intérêts communs. L'isolement où ils avaient l'habitude de vivre pouvait donner aux caractères une énergie rude et fière, mais n'était rien moins que favorable au développement social.

Avec l'isolement et l'oisiveté qui l'accompagnait, les mœurs étaient généralement grossières. La corruption, la brutalité étaient communes. Il y avait peu de place pour la vie intellectuelle. « Les remparts et les fossés des châteaux, a pu dire M. Guizot, ont fait obstacle aux idées comme aux ennemis, et la civilisation a eu autant de peine que la guerre à les percer et à les envahir. »

Pourtant, en dépit de ces vices trop réels et de l'impopularité que beaucoup de circonstances ont dû plus tard lui attacher, la féodalité a rendu à la France deux services dont il faut lui tenir compte. En premier lieu, elle a relevé ou entretenu l'esprit provincial, qui était le seul esprit public possible dans un pareil temps. En second lieu, elle a développé à peu près partout, dans toutes les classes de la nation, les sentiments de la véritable indépendance, appuyée sur le devoir. Ces sentiments ont atteint au moyen âge un haut degré de puissance. On les a souvent attribués aux Germains, et avec quelque raison ; mais c'est dans le contrat féodal qu'est leur base originaire, et c'est dans l'extension de ce contrat aux villes et aux communes qu'est le motif de leur extension à la nation entière. Le principe des *libertés provinciales ou communales,* introduit alors dans tous les États modernes, était entièrement inconnu à l'antiquité.

Il est encore un autre résultat dont il faut faire honneur aux institutions féodales, c'est d'avoir inspiré aux grands le désir naturel d'assurer la perpétuité de leur noblesse et de leurs traditions, et d'avoir ainsi établi un lien plus étroit entre eux et leurs futurs descendants. Les noms de famille tirés des seigneuries datent du onzième siècle. Une charte du Languedoc de l'an 1025 en offre le plus ancien exemple [1]. Cet usage, qui commença par les grandes maisons, ne tarda pas à s'étendre

[1] Elle est citée dans l'*Histoire du Languedoc.*

de proche en proche, et les familles roturières finirent par avoir des noms comme les familles nobles. Assurément cette consécration de la solidarité qui avait existé de tout temps entre les pères et les fils devait contribuer au développement de tous les sentiments de noblesse et d'honneur; mais il est douteux qu'elle eût suffi à polir les mœurs, si les enseignements de l'Église n'eussent, en pénétrant dans l'enceinte des châteaux, donné à la vie même de la famille un caractère plus pur et plus chrétien, une sorte de consécration religieuse, élevé, ennobli le rôle des femmes, et formé ainsi cet ensemble d'usages et d'idées morales qui est le fond de notre société encore aujourd'hui. Quoique l'influence de l'Église à cet égard soit beaucoup plus ancienne et qu'on puisse en citer de remarquables exemples pour les époques antérieures, il semble cependant qu'elle soit devenue plus active et plus efficace au onzième siècle, qui commença par un grand mouvement religieux pour aboutir à la chevalerie et aux croisades.

X. — Il serait long et de peu d'intérêt de raconter toutes les guerres particulières dont les différentes provinces de la France furent le théâtre sous le règne de Robert. Il suffira de donner une idée des changements principaux qui se firent dans la géographie politique du royaume, des raisons de ces changements, et de la part que prirent les évêques aux querelles des grands.

L'incertitude des successions féodales était la cause la plus ordinaire des troubles qui s'élevaient à la cour des souverains de leur vivant et des petites guerres qui survenaient après leur mort. La longue durée de ces guerres tenait aux difficultés que présentait le siége des places et des châteaux, l'art de la fortification ayant été assez perfectionné pour que les moyens de défense fussent très-supérieurs aux moyens d'attaque.

Ainsi la succession du duché de Bourgogne, ouverte en 1002 par la mort de Henri, frère de Hugues Capet, qui ne laissait pas d'héritier direct, fut l'objet d'une guerre de quatorze ans. Henri de Bourgogne avait adopté un fils de sa femme, Othe Guillaume, qui possédait déjà du chef de son père le comté de Besançon, fief du royaume d'Arles. Le roi Robert lui disputa cet héritage à divers titres et en invoquant la règle, anciennement établie, que le vassal d'un roi étranger ne pouvait posséder de fiefs en France. Robert fut obligé de réclamer contre son compétiteur

l'assistance de Richard II, duc de Normandie[1]. Malgré cette assistance, il ne put se rendre maître d'Auxerre en 1003, et il échoua pareillement en 1005 sous les murs de Dijon. Il mit quatorze ans à s'emparer du duché, qu'il donna à l'un de ses fils; encore dut-il abandonner à Othe Guillaume les comtés de Dijon et de Mâcon, et confirmer la plupart des droits régaliens que les vassaux de Bourgogne avaient usurpés pendant cette longue lutte.

Une autre cause des guerres locales était l'enchevêtrement de fiefs appartenant à des maisons différentes. La Touraine fut longtemps un champ de bataille pour les comtes d'Anjou et ceux de Blois, qui y avaient des possessions très-entremêlées. La carte féodale de la France, au onzième siècle, est extrêmement difficile à tracer. Les grandes souverainetés avaient les unes chez les autres une infinité d'enclaves, et leurs limites, comme leur étendue, variaient continuellement.

Les maisons d'Anjou et de Blois, toutes deux vassales, non de la couronne, mais du duché de France, s'étendirent beaucoup à cette époque et devinrent très-puissantes. La grandeur de la maison d'Anjou, la future maison des Plantagenets, fut l'œuvre de Foulques le Noir, qui régna cinquante-cinq ans, de 985 à 1040. Vainqueur des Bretons en 992 sur la lande de Conquéreux, il se fit céder par eux la suzeraineté du comté de Nantes. Il fit ensuite d'importantes acquisitions dans le Maine, la Touraine et le Poitou. Il possédait dans ces deux derniers pays les châteaux d'Amboise, de Loches, de Loudun et de Mirebeau. Il bâtit encore ceux de Montrichard, de Sainte-Maure, de Montreuil, de Passavant, de Maulevrier (près Saumur) et de Beaugé. Il était l'effroi des évêques et des clercs voisins, et l'on faisait de grands récits de ses cruautés. On doit cependant remarquer qu'il est aussi bien traité par les chroniqueurs de sa province qu'il l'est mal par ceux des provinces voisines où il faisait la guerre. Les auteurs du temps sont d'une partialité extrême, en raison de l'esprit provincial qui les anime. Devenu vieux, Foulques d'Anjou vit son fils Geoffroy Martel prendre les armes pour le dépouiller, mais il vainquit ce fils rebelle et le força de courber le genou devant lui en signe d'humiliation avec une selle de cheval sur le dos[2].

La Bretagne avait été affaiblie par les victoires des Angevins.

[1] Richard II avait succédé en 996 à son père Richard Ier.
[2] Guillaume de Malmesbury, liv. III.

Cependant Geoffroy, comte de Rennes, fils de Conan le Tort ou le Bossu, tué à la bataille de Conquéreux, finit par reconquérir le comté de Nantes, qu'il garda sous la suzeraineté de Foulques d'Anjou. En même temps il se fit reconnaître pour suzerain par le reste de la péninsule armoricaine, et il fixa dans la maison des comtes de Rennes le titre de duc de Bretagne, qui leur avait été disputé jusque-là par les comtes de Nantes et ceux de Cornouailles. Les ducs de Bretagne refusèrent jusqu'en 1033 l'hommage que les ducs de Normandie prétendaient leur imposer.

Eudes II, comte de Blois, de Chartres, de Châteaudun, de Tours et de Beauvais, était fils d'Eudes I[er] et de Berthe, qui, ayant épousé en secondes noces le roi Robert dont elle était parente, vit ce nouveau mariage cassé par la cour de Rome. Il était d'un caractère très-belliqueux et entreprenant; il eut plusieurs démêlés avec le roi, ou plutôt avec la reine Constance, qui le haïssait en sa qualité de fils de Berthe. Il s'empara en 1005 du château de Melun, que Robert ne put lui enlever qu'avec le secours des Normands et des Angevins. Il soutint ensuite de longues guerres contre le duc de Normandie et le comte d'Anjou, et fut battu par ce dernier à Pontlevoy en 1016. Mais en 1019 il agrandit considérablement sa maison par l'acquisition des comtés de Troyes et de Meaux, qu'il hérita d'Étienne de Vermandois, et qu'on appelait aussi comtés de Champagne et de Brie. Il y réunit la seigneurie de Châlons-sur-Marne et de nombreux châteaux, en attendant qu'il prétendît à la succession du royaume d'Arles.

Si la plupart des guerres particulières qui éclataient pour le règlement de la succession des grands fiefs ou la fixation de leurs limites, n'intéressent au premier abord que l'histoire locale, il y a cependant un fait important à constater, c'est que les évêques y étaient sans cesse mêlés, comme on le voit par leurs correspondances, et surtout par celle de Fulbert de Chartres. Ordinairement, pour être plus indépendants et plus forts, ils cherchaient à réunir à leur pouvoir ecclésiastique le comté, c'est-à-dire le gouvernement civil et militaire de leurs villes épiscopales. Ainsi les archevêques de Reims étaient comtes de Reims depuis le dixième siècle; l'évêque de Laon comte de Laon depuis Hugues Capet. Roger, évêque de Beauvais, obtint d'Eudes de Blois, en 1015, la cession du comté de Beauvais, qu'il annexa à son église, en échange de celui de Sancerre dont il était possesseur héréditaire.

Malgré la part que le roi Robert prit aux querelles de ses vassaux, son caractère pacifique contrastait avec leur ardeur belliqueuse. Sa faiblesse domestique était d'ailleurs extrême. Il accordait toute sa confiance à un favori, Hugues de Beauvais, qu'il avait nommé comte du palais. Hugues de Beauvais fut tué dans une chasse par douze hommes masqués. Les meurtriers, apostés par le comte d'Anjou, oncle de la reine Constance, s'enfuirent sur ses terres, et il refusa de les livrer. Foulques avait voulu, probablement de connivence avec la reine, la débarrasser d'un favori qui la gênait. La cour était en effet pleine d'intrigues et divisée en deux partis hostiles. Or, Constance ne voulait aucun partage d'autorité; elle craignait toujours que Robert ne s'appuyât sur le parti de Berthe et sur la maison de Blois. Fulbert, évêque de Chartres, menaça le comte d'Anjou d'excommunication, s'il ne livrait les meurtriers; mais cette menace n'eut pas d'effet immédiat, et le meurtre demeura sans autre expiation que les pèlerinages entrepris plus tard par Foulques le Noir dans la Palestine.

Constance avait donné au roi quatre fils. Dès que l'aîné, Hugues, eut dix ans, elle voulut le faire associer à la couronne. Les grands objectèrent qu'il fallait attendre que l'enfant fût en âge de porter les armes; ils finirent pourtant par céder aux instances de Robert, et Hugues fut couronné à Compiègne, en 1017. Quelque temps après, les mécontents réussirent à gagner le jeune prince et lui firent prendre les armes contre sa mère, qui, impérieuse et jalouse, refusait de lui donner un état de roi. De longs troubles s'ensuivirent. L'évêque de Chartres s'efforça vainement de rétablir l'harmonie dans la famille royale. Ses lettres, que nous avons encore, sont très-curieuses. Il y accuse Robert d'une déplorable faiblesse. Il lui reproche de ne savoir gouverner ni le royaume ni sa maison. Il se plaint vivement d'être laissé sans protection contre les entreprises du vicomte de Châteaudun, son voisin. Il menace même, si l'on ne vient à sa défense, de rechercher l'appui d'un roi étranger. On voit quelle idée les prélats se faisaient de la royauté et de ses devoirs. Après s'être félicités de l'avénement d'une nouvelle dynastie dont ils espéraient plus que de la précédente, ils craignaient maintenant qu'elle donnât à la France des princes faibles et abâtardis.

En effet Robert n'avait guère plus d'autorité que les derniers

Carlovingiens. Il se montra même beaucoup moins actif, au moins dans les dernières années de son règne.

Il fut pourtant sollicité, comme eux, de rechercher des couronnes étrangères.

Les trois couronnes de Germanie, de Lorraine et d'Italie, étaient réunies depuis Othon le Grand sur la tête des princes de la maison de Saxe. Quand la branche directe de cette maison s'éteignit, en 1002, dans la personne d'Othon III, une séparation parut imminente. Cependant Henri de Bavière, cousin des princes saxons, finit par s'assurer tout leur héritage après plusieurs guerres, dont l'une, celle qu'il soutint contre les comtes de Souabe, dans l'Alsace et la Lorraine, dura fort longtemps. Pendant cette guerre, la ville de Strasbourg fut pillée et mise à feu et à sang. Henri II étant mort à son tour, l'an 1024, sans héritier direct, la question de l'unité ou de la division se représenta. Les Lorrains et les Italiens offrirent de se donner au roi de France ou à l'aîné de ses fils. La Lorraine était prête à se détacher de la Germanie. L'Italie n'avait pas cessé de former un royaume séparé, et si elle n'avait pas encore secoué le joug des princes saxons, elle ne l'avait jamais accepté sans protestations armées. Robert parut d'abord disposé à accepter, pour lui ou pour un de ses fils, les offres qu'on lui faisait; mais quand il apprit que Conrad le Salique, duc de Franconie, avait été proclamé en Allemagne, qu'il marchait sur la Lorraine avec tous les autres contingents germaniques, et que les évêques du pays se prononçaient en sa faveur, il abandonna ceux des seigneurs lorrains dont il avait d'abord accepté les propositions (1025). Il renonça également à l'Italie, où il lui eût été plus difficile de soutenir ses partisans. Les Italiens, ennemis du joug allemand, voulurent mettre un autre prince français à leur tête, et s'adressèrent à Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine. Guillaume tenait une cour brillante à Poitiers. Il était l'ami des moines de Cluny et passait pour lettré. L'Église lui était favorable. Il accepta, et fit une campagne au delà des Alpes, mais il n'y trouva pas l'appui qu'il avait espéré. Il se retira presque aussitôt. Conrad triompha de ses adversaires en Italie comme en Lorraine, et se fit couronner empereur à Rome, en 1027. Ce couronnement fixa désormais chez les souverains de la Germanie le titre d'empereur d'Occident, auquel les rois de France eussent eu pourtant les mêmes raisons de prétendre que les rois germains des maisons de Saxe ou de

Franconie, puisqu'ils pouvaient se dire à aussi bon droit successeurs de Charlemagne.

Les divisions qui troublèrent la cour de Robert continuèrent jusqu'à sa mort. Hugues, l'aîné de ses fils, associé à la couronne, mourut à l'âge de dix-huit ans, en 1025. Henri, le second, semblait devoir être couronné à sa place; mais Constance préférait Robert, le troisième, qu'elle disait plus capable de régner. On admettait alors l'indivisibilité de la couronne et la transmission du père au fils, mais le droit d'aînesse n'était pas encore bien établi. « Le roi, dit Raoul Glaber, examinait en lui-même lequel des trois fils qui lui restaient serait le plus capable de lui succéder au royaume. » Enfin, après de longues contestations, Henri, que soutenaient l'évêque de Chartres et la plupart des grands, fut choisi et solennellement associé, à Reims, au trône de son père. Les deux frères avaient été sur le point d'en venir aux mains. Le couronnement les réconcilia si peu, qu'un des premiers actes de Henri fut d'occuper les châteaux d'Avallon et de Beaune en Bourgogne, pour être prêt à défendre ses droits, si Constance, sa mère, qui en occupait plusieurs de son côté autour de Paris, persistait à soutenir les prétentions de son frère.

La guerre ainsi prévue et préparée ne manqua pas d'éclater en 1031, aussitôt après la mort du roi. Constance, occupant les châteaux de Senlis, de Melun, du Puiset et de Poissy, fit proclamer Robert; elle avait gagné les comtes de Flandre et de Blois, ce dernier alors réconcilié avec Foulques d'Anjou. Mais Henri Ier obtint l'appui des Normands. Avec eux il reprit Poissy et le Puiset, battit dans la plaine de Villeneuve-Saint-Georges les chevaliers qui tenaient pour sa mère et son frère, enfin obligea Constance à se contenter d'une transaction. Robert reçut le duché de Bourgogne et renonça à la couronne. Constance mourut peu après. Quant aux Normands, ils se firent payer leurs services par la cession du Vexin français, c'est-à-dire du pays situé entre les rivières d'Epte et d'Oise, pays dont Henri Ier leur abandonna la souveraineté. Ils se trouvèrent de cette manière maîtres des deux rives de la Seine jusqu'à Pontoise, aux portes mêmes de Paris.

Le duc de Normandie, auteur du rétablissement de Henri Ier, était le fameux Robert, appelé Robert le Magnifique ou le Diable. Après la mort de son père Richard II, en 1027, il avait disputé le duché à son frère aîné, Richard III, et il avait réussi

à s'en rendre maître. Suivant des bruits que rapportent les chroniqueurs, Richard III aurait été empoisonné dans un grand repas, avec plusieurs de ses barons.

Ainsi, partout, dans les duchés et dans les royaumes, en Bourgogne et en Normandie, comme dans la France et dans l'empire, les successions faisaient naître des guerres entre les cousins et entre les frères. Celle qui éclata pour la succession du royaume d'Arles fut une des plus considérables et des plus sanglantes.

XI. — Ce royaume était demeuré sous le protectorat des rois de Germanie pendant les longs règnes de Conrad le Pacifique et de Rodolphe III[1]. La couronne y avait d'ailleurs abandonné presque tous les droits régaliens à de grands feudataires, tels que les comtes de Maurienne, tige de la maison de Savoie, les comtes de Franche-Comté, l'archevêque de Vienne[2], l'évêque de Grenoble, les comtes d'Albon ou de Graisivaudan, qui devinrent dauphins du Viennois, et les comtes de Provence. La Provence renfermait à son tour plusieurs seigneuries souveraines et indépendantes, telles que la principauté d'Orange. Lorsque Rodolphe III, retiré dans une petite ville des Alpes helvétiques, mourut en 1032, vieux, infirme et sans enfants, la royauté bourguignonne était affaiblie à un tel point qu'il ne lui restait presque plus de domaines propres.

Deux compétiteurs briguèrent le trône vacant. L'un, Eudes de Blois, comte de Champagne, était par sa mère, Berthe, neveu du dernier roi. L'autre, Conrad de Franconie, empereur d'Allemagne, avait épousé Gisèle, nièce de Rodolphe III; mais il se fondait moins sur le degré de parenté, la supériorité de son rival étant incontestable à cet égard, que sur deux autres titres. Il invoquait en sa faveur la volonté du roi mourant, dont il avait reçu la lance de saint Maurice et les autres insignes impériaux, plus un traité de cession, conclu avec son prédécesseur et renouvelé ensuite avec lui-même. En effet, Rodolphe, prince d'une extrême faiblesse de caractère, n'avait trouvé d'appui contre des vassaux entreprenants que dans les armes des rois de Germanie; les obsessions de sa nièce Gisèle et les menées de Conrad, qui avait débuté par occuper, en 1025, la

[1] Conrad le Pacifique, 937-993. — Rodolphe III, 993-1032.

[2] L'archevêque de Vienne reçut le comté de cette ville par une donation régulière de Rodolphe III en 1023.

ville de Bâle à titre de gage, lui avaient arraché des dispositions favorables aux Allemands.

Très-peu de temps après sa mort, la majorité des grands et des évêques du royaume se réunit à Soleure (janvier 1033), donna la préférence à Conrad et le proclama roi de Bourgogne.

Le comte de Champagne avait des partisans dans la Franche-Comté, la Savoie et le Viennois, où l'annexion à l'Empire était peu populaire et regardée comme une abdication de l'indépendance nationale. Il fut accueilli favorablement à Lyon, à Vienne et à Arles. Le royaume fut un instant divisé. Conrad n'eut pas de peine à occuper de son côté l'Helvétie, où quelques châteaux seulement tenaient pour son rival. Il reçut à Zurich l'adhésion de la reine douairière et celle du comte Humbert de Maurienne, le père de la maison actuelle de Savoie. Obligé par les grands froids d'interrompre une campagne entreprise en plein hiver, il licencia ses troupes, mais en réunit de nouvelles au mois d'août, et s'étant alors assuré l'alliance de Henri Ier, auquel il fiança une de ses filles encore enfant, il résolut d'attaquer son rival dans la Champagne même. Eudes, rappelé par la défense de ses États patrimoniaux, finit par renoncer à toutes ses prétentions. L'année suivante Conrad acheva de soumettre la Bourgogne, obligea l'archevêque de Lyon, son principal adversaire, à le reconnaître, se fit prêter à Genève le serment par les prélats et les vassaux, réduisit les derniers partisans du comte de Champagne à prendre la fuite, et ne retourna en Allemagne qu'en emmenant des otages pour garantie de la fidélité de ses nouveaux sujets.

Eudes jura la paix, mais ne l'observa pas longtemps. En 1037 les Italiens s'étant soulevés contre l'empereur, lui offrirent la couronne de fer, qu'il s'empressa d'accepter. Il avait alors quelques démêlés avec Conrad. Il convint avec les Italiens qu'il marcherait sur Aix-la-Chapelle pendant que ces derniers tiendraient l'empereur occupé chez eux. Il se proposait de reconquérir ensuite la Bourgogne. Ce plan arrêté, il s'avança du côté de Toul. Repoussé des murs de cette ville par l'évêque Bruno, qui fut peu après le pape Léon IX, il alla assiéger Bar-le-Duc, dont il enleva le château. Il prétendait célébrer à Aix les fêtes de Noël et s'y faire couronner. Comme il se mettait en marche dans ce but, le 15 novembre, il fut attaqué par une armée composée des comtes et des évêques lorrains restés

fidèles à l'empereur, et commandée par Gothelon, duc de basse Lorraine. La bataille, livrée entre Bar et Verdun, dura six heures. Les troupes du comte de Champagne, quoique ayant l'avantage du nombre, finirent par plier. Il fut lui-même tué dans la mêlée. Le lendemain on retrouva son corps foulé aux pieds des chevaux; sa tête fut coupée et envoyée à Conrad.

Cette mort eut pour conséquence un affaiblissement momentané de la maison de Blois. L'ambition d'Eudes et sa puissance croissante avaient inspiré les mêmes jalousies en France qu'en Allemagne. Henri I[er] avait refusé de le soutenir contre l'empereur, devenu d'ailleurs son beau-père. Après la journée de Bar-le-Duc, les États de la maison de Blois furent partagés. Eudes laissait deux fils : l'aîné, Thibaut, eut les comtés de Chartres, de Tours et de Blois; Étienne, le second, eut ceux de Meaux et de Troyes, qu'on appelait aussi comtés de Brie et de Champagne; le comté de Champagne était très-considérable, il s'étendait jusqu'à la Meuse.

Les nouveaux comtes de Blois et de Champagne n'en demeurèrent pas moins unis contre le roi, qu'ils accusaient d'avoir manqué à ses devoirs de suzerain en refusant de soutenir les prétentions de leur père. Ils s'élevèrent contre lui et voulurent lui ôter la couronne pour la donner à Eudes, le dernier et le plus jeune de ses frères; mais Henri, aidé par les Angevins, s'empara de la personne d'Eudes et mit en déroute les troupes champenoises. La mort d'Étienne, en 1042, réunit de nouveau dans les mêmes mains tout l'héritage de la maison de Blois, moins le comté de Tours, dont les Angevins s'étaient emparés.

La partie du royaume d'Arles dont Eudes de Blois s'était rendu maître rentra en 1037, après la journée de Bar-le-Duc, sous l'autorité de Conrad. Depuis lors ce royaume fut considéré comme un membre de l'Empire, qui, comprenant déjà la Lorraine, se trouva renfermer plus d'un quart de la France actuelle.

Toutefois, quelle que fût l'importance de cette annexion à la Germanie, les anciennes provinces du royaume d'Arles ne devinrent pas allemandes pour cela et restèrent françaises, ainsi que l'était toujours restée une partie de la Lorraine (la Lorraine mosellane jusqu'aux Vosges, et les pays wallons, Liége, Hainaut).

Comme il n'y avait ni homogénéité ni uniformité entre les

différentes parties de l'empire, que chacune d'elles gardait généralement ses usages[1], sa langue, et que les seigneurs du pays y exerçaient presque toute la souveraineté, le fait de la subordination de quelques provinces aux empereurs germaniques n'empêchait pas les peuples de ces provinces de rester fidèles à leurs relations et à leurs affinités naturelles. Dans la réalité, les vassaux du royaume d'Arles furent assez indépendants. On vit même en l'an 1080 un comte de Provence, mettant à profit les guerres du sacerdoce et de l'Empire, retirer à l'empereur son hommage pour le transférer au pape, et s'intituler *comte par la grâce de Dieu*.

Il ne faut donc pas perdre de vue que si le royaume des premiers rois capétiens, limité par la Meuse, la Saône et le Rhône, ne comprenait guère que les deux tiers de la France actuelle, cependant les pays placés au delà de cette frontière et devenus, comme on disait, terres d'Empire, n'en étaient pas moins entraînés dès cette époque par le grand mouvement de l'unité nationale et prêts à s'y rattacher au premier jour.

XII. — Telle était la situation de la France, livrée à de perpétuelles petites guerres qui en divisaient toutes les grandes familles et à des agitations stériles dont ses populations étaient victimes. Cette situation paraissait devoir se prolonger indéfiniment après l'avénement de Henri Ier. Comme il était douteux que ce prince maintînt la paix mieux que son père, l'Église, qui songeait depuis longtemps à suppléer à l'insuffisance de la royauté pour atteindre ce grand but, entreprit de couronner par des mesures générales les tentatives partielles et locales qu'elle avait déjà faites sous le règne de Robert.

Elle avait organisé une vaste agitation pacifique en tenant des conciles sans cesse et sur tous les points. Ces conciles n'étaient pas seulement composés de clercs et de religieux; les laïques de tout rang y étaient convoqués, depuis les princes jusqu'aux derniers des artisans ou des manants. On les tenait en plein air, à cause de la foule souvent considérable des assistants. Après quelques cérémonies religieuses, comme une procession de reliques et la lecture des Évangiles, on prêchait

[1] Il y a cependant une exception. Le *Livre des fiefs* que Conrad fit rédiger pour ses États, fut déclaré en l'an 1038 applicable aux provinces du royaume d'Arles. C'est le premier exemple d'une loi féodale écrite, suivie dans une partie de la France actuelle.

devant le peuple assemblé, puis on faisait des décrets pour le maintien de la paix, du bon ordre et de la justice; les assistants prêtaient le serment d'observer ces décrets et de les faire exécuter; enfin l'excommunication, peine terrible parce qu'elle entraînait la perte de tout droit civil, était prononcée conditionnellement contre les infracteurs des nouveaux serments.

Empêcher la guerre et les maux qui en étaient la suite inévitable, interdire le port habituel des armes aux nobles et aux roturiers, prévenir les brigandages et la violation des propriétés, genre de délits que la fréquence des guerres avait rendus très-communs; garantir la sécurité des voyageurs, celle des femmes, celle des gens d'Église, assurer aux saints lieux le respect de priviléges évidemment mal observés, tels étaient les principaux objets de la prédication et des décrets des conciles.

Il nous reste beaucoup de déclarations ou d'actes de ces conciles. Voici l'un des plus remarquables : « O forts, ne jugez point vos querelles par le fer, car Dieu protége l'innocent et punit le coupable. Marchez sans armes et ne tirez l'épée que pour frapper le ravisseur et l'usurpateur des biens d'autrui. Ne tuez ni ne dérobez le bœuf du laboureur, non plus que sa vache, son cheval, son âne, sa chèvre et sa brebis. N'enlevez point la gerbe de blé sur les épaules du serf et ne touchez point au ballot que porte le marchand. Respectez ceux qui voyagent en compagnie d'un clerc, d'un moine ou d'un prêtre. Que la sainteté et la science soient les premiers défenseurs de la faiblesse. Le coupable qui aura cherché un refuge dans les lieux saints de l'Église peut en sortir sans crainte et absous par la clémence du Seigneur. Excepté toutefois l'infracteur des lois relatives au maintien de la paix; car celui-là, eût-il été trouvé sur les marches de l'autel, doit être traîné dehors et y subir la peine de son forfait. Exclu de la communion des fidèles durant sa vie, qu'il soit privé de la sépulture bénite après sa mort! Que l'oppresseur d'un seul soit l'ennemi de tous! [1] »

Voici maintenant la formule d'excommunication imaginée par le concile de Limoges en 1035 contre ceux qui violaient la paix de Dieu : « Nous excommunions tous les chevaliers de cet évêché qui ne voudront point s'engager à la paix et à la justice, comme leur évêque l'exige d'eux. Qu'ils soient maudits, eux et ceux qui les aident à faire le mal; que leurs armes soient maudites ainsi que leurs chevaux; qu'ils soient relégués avec

[1] Sauxillanges en Auvergne. — Acta pro pace monasterii Celsiniacensis.

Caïn le fratricide, avec le traître Judas, avec Dathan et Abiron qui entrèrent tout vivants dans l'enfer. Et de même que ces flambeaux s'éteignent à vos yeux, que leur joie s'éteigne à l'aspect des saints anges, à moins qu'ils ne fassent satisfaction avant leur mort, et qu'ils ne se soumettent à une juste pénitence, suivant le jugement de leurs évêques. »

Mais il était difficile d'interdire la guerre d'une manière absolue, puisqu'elle était redevenue une institution nécessaire et la dernière garantie du droit dans une société où les grands pouvoirs publics étaient impuissants. On le sentit bien, et ce fut pourquoi plusieurs conciles d'Aquitaine changèrent la paix de Dieu en une simple trêve, qui devait durer en premier lieu quarante jours après l'offense, puis quatre ou cinq jours de chaque semaine, du mercredi soir au lundi matin, et les sept jours entiers pendant le Carême et l'Avent. Ainsi, au lieu de proscrire la guerre, on la limita; elle fut restreinte et réglementée. Les jours où il y avait suspension d'armes, il était interdit de rien prendre par force, de tirer vengeance d'une injure, d'exiger des gages d'une caution; en un mot, toute occasion de débat ou de rixe était évitée avec soin. Les jours où les armes étaient permises, les lieux saints n'en demeuraient pas moins inviolables; les clercs, les commerçants, les laboureurs, les récoltes, les instruments de travail devaient être respectés. Le fléau de la guerre était limité aux nobles, à leurs soldats et à leurs châteaux. C'était peut-être ce qu'il y avait de plus remarquable dans ces mesures.

Le concile d'Elne, en Roussillon, réuni en l'an 1027, paraît avoir institué le premier la trêve de Dieu, qui n'était nullement exclusive de la paix, et qui ne devait durer que trente-six heures, du samedi soir au lundi matin, par respect pour le dimanche. Cette trêve fut successivement adoptée en 1031 dans l'Aquitaine par des conciles tenus à Bourges et à Limoges, et après 1033 dans le royaume d'Arles et toute la Bourgogne, à la suite d'une famine qui avait fait de grands ravages. Des diocèses du Midi elle gagna ceux du Nord, et fut prêchée hors de France, dans tous les États formés du démembrement de l'ancien empire carlovingien. Elle variait dans sa durée, mais conservait toujours son caractère d'institution populaire dirigée par l'Église.

Si la trêve était violée, on ne se contentait pas des foudres spirituelles lancées contre ses violateurs. L'évêque ou l'archi-

diacre, son officier, citait le coupable soit devant le tribunal de la paix, c'est-à-dire devant des assises composées des clercs et des laïques qui avaient juré de faire observer la paix, soit devant le tribunal de l'église, si la question était de la compétence de l'Église. Quelquefois il le renvoyait à la justice du roi. Diverses peines pouvaient être prononcées. Les actes des conciles renferment à cet égard un code pénal complet. Le coupable résistait-il, il était excommunié, et les membres de l'association marchaient contre lui pour le forcer à l'obéissance. Dans ce cas l'évêque convoquait, suivant les besoins, les seigneurs seuls, ou toutes les milices locales qui répondaient à l'appel paroisse par paroisse, sous la conduite de leurs curés.

Ainsi limitée et définie, la trêve de Dieu fut acceptée et jurée par les principaux grands feudataires, grâce à l'habileté et au zèle des abbés Odilon de Cluny et Richard de Verdun. L'empereur Henri III, successeur de Conrad le Salique, fut un de ses promoteurs les plus ardents; il monta lui-même en chaire dans l'église de Constance pour en prêcher l'acceptation. Cependant les ducs de Normandie et les comtes d'Anjou et de Blois ne l'admirent qu'avec beaucoup de difficulté et de réserves. Il en fut de même du roi Henri Ier, qui refusa longtemps de la laisser prêcher dans ses États domaniaux, croyant y voir une diminution de son autorité et un empiétement sur ses droits. Il ne céda que le dernier, encouragé dans sa résistance par l'évêque de Cambrai, Gérard, qui accusait la trêve de Dieu d'être non-seulement un empiétement du sacerdoce sur le pouvoir royal, mais encore une source de parjures intarissable.

Un décret synodal, rendu à Caen en 1042, prouve que la Normandie finit par accepter « l'établissement de la paix ». Mais elle eut d'autant plus de peine à le faire qu'elle était à cette époque livrée à l'anarchie et déchirée par les guerres civiles.

XIII. — Les successeurs de Rollon n'avaient pas tardé à prendre un rang élevé parmi les grands feudataires de France. Ils avaient prêté un utile appui à Hugues Capet, à Robert et à Henri Ier. Malgré des troubles intérieurs, une révolte de paysans sous Richard II et plusieurs débarquements nouveaux tentés par des Norvégiens, la Normandie avait prospéré sous leur gouvernement; Rouen, leur capitale, était devenue une ville

considérable. Robert le Magnifique fit rentrer en 1033 la Bretagne sous sa suzeraineté, qu'il obligea le duc Alain V de reconnaître; il conçut aussi le projet de s'emparer de l'Angleterre, dont les guerres des Anglo-Saxons et des Danois devaient lui faciliter la conquête. Mais ayant entrepris un voyage dans la Palestine, il tomba malade au retour, et quoique dans la force de l'âge, il mourut à Nicée, à l'hôpital des pèlerins, en 1035.

En partant, il avait fait agréer comme héritier présomptif, par ses vassaux, son fils Guillaume, qui était bâtard et encore enfant. Quoiqu'il eût établi une régence pour le temps de son absence et une tutelle en prévision de sa mort, la Normandie fut plongée dans l'anarchie à l'avénement du jeune Guillaume, que plusieurs seigneurs refusèrent de reconnaître à cause de la tache de sa naissance. Il s'éleva des prétendants; chacun d'eux se fit un parti dans la noblesse de la province ou même des provinces voisines, et comme ils possédaient des châteaux à peu près imprenables, tels que celui d'Arques, ils inquiétèrent et bravèrent longtemps les tuteurs du jeune duc. Le clergé se divisa de son côté. Ce ne furent plus alors qu'empiétements des seigneurs les uns sur les autres, usurpations sur les terres ecclésiastiques, rivalités sanglantes entre les familles, efforts tentés par les principaux vassaux du duché pour conquérir leur indépendance, comme avaient fait naguère ceux de la Bourgogne. Mais une chose surtout frappe dans le récit que nous a laissé de ces guerres civiles le chroniqueur Guillaume de Jumiéges, ce sont les crimes de tout genre, brigandages, mutilations, guets-apens, empoisonnements, assassinats, par lesquels s'illustraient les futurs conquérants de l'Angleterre. Il semblerait que les mœurs des Normands eussent peu changé depuis leur établissement en France, en dépit de leur conversion. Pourtant il n'est pas douteux qu'une partie de la population, et même de l'aristocratie féodale du duché, ne fût d'origine française. Si le chroniqueur n'était presque contemporain, on l'accuserait d'avoir trop facilement recueilli l'écho des drames mystérieux et souvent lugubres dont l'imagination populaire plaçait la scène derrière les murailles tristes et sombres de forteresses plus semblables à des prisons qu'à des châteaux.

Quand le jeune Guillaume le Bâtard, après avoir couru mille aventures et mille dangers, fut parvenu à l'âge d'homme, désespérant de faire rentrer ses vassaux sous son obéissance avec ses seules forces, il alla en personne solliciter l'assistance du roi.

Henri Ier la lui promit, car il se souvenait devoir sa couronne à l'appui des Normands. Il unit ses troupes à celles de Guillaume et l'aida à remporter sur Guy de Bourgogne, son compétiteur, et les seigneurs partisans de ce dernier une victoire complète au val des Dunes, près de Caen, en 1046. Le roi et le duc combattirent de leurs propres mains; le roi reçut même un coup de lance et fut jeté à bas de son cheval. Mais après ce succès, Guillaume se vit maître de toute la Normandie. Il démolit les forteresses des vaincus, et rendit au roi le Vexin, que son père avait reçu en 1032 pour prix d'un service du même genre.

Non content d'avoir rétabli son autorité, Guillaume attaqua encore Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fils de Foulques le Noir, lui reprit les châteaux de Domfront et d'Alençon, dont ce comte s'était emparé pendant sa minorité, et traita la garnison de cette dernière place avec la plus grande cruauté; il fit couper le poing à tous les soldats. Il sortit ainsi de ces épreuves plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs. Il rétablit alors la paix publique dans son duché, y fit accepter la trêve de Dieu et y fonda des églises et des monastères, qui acquirent rapidement une grande célébrité, entre autres l'abbaye de Saint-Étienne et l'église de la Sainte-Paix à Caen. En 1053, il épousa Mathilde, fille du comte de Flandre Baudouin V et nièce de Henri Ier.

Ces succès ne tardèrent pas à faire ombrage aux autres grands feudataires, surtout au comte d'Anjou. Geoffroy Martel était aussi ambitieux que son père Foulques le Noir, et les Angevins qu'il commandait s'étaient aguerris par de continuelles campagnes. Il avait enlevé la Saintonge au duc d'Aquitaine, Tours au comte de Blois, imposé sa suzeraineté au comte du Maine. Il voulut se venger des Normands, avec lesquels il était sans cesse en contestation pour les châteaux de sa frontière, et il trouva moyen de former contre eux, en 1054, une coalition dans laquelle entrèrent les ducs d'Aquitaine et de Bourgogne, Thibaut, comte de Blois et de Champagne, enfin le roi lui-même.

On connaît mal les motifs de cette coalition, mais elle était sérieuse, car elle dura plusieurs années. L'an 1054, deux armées pénétrèrent en Normandie en suivant les deux rives de la Seine. Henri Ier commandait la première, la seconde était sous les ordres de son frère Eudes. L'armée du nord, principalement composée de Français, éprouva à Mortemer une défaite qui découragea le roi. Il se retira d'abord et abandonna ses alliés.

Cependant Guillaume enleva le Maine et en fit un fief de la Normandie. Le roi rentra en campagne et unit de nouveau ses forces à celles des ducs de Bretagne et des comtes d'Anjou et de Blois. Guillaume surprit les troupes françaises et angevines, remporta une seconde victoire au pont de Varaville sur la Dive, et acheva ainsi de dissiper la ligue formée contre lui par les grands feudataires (1058).

Ces succès n'étaient pour lui que le prélude de destinées plus élevées. Les longues guerres civiles dont la Normandie avait besoin d'effacer les traces lui permirent d'y exercer un despotisme militaire énergique et violent, qui rendit son gouvernement un des plus forts de l'Europe. L'activité des Normands ne tarda pas à se diriger vers les entreprises étrangères. Déjà ils illustraient leur nom par des conquêtes en Italie.

Quarante pèlerins de cette nation, se trouvant à Salerne en l'an 1006, avaient empêché par leur dévouement et leur audace que la ville ne fût pillée par les Sarrasins. Depuis ce rare et magnifique fait d'armes, il n'était plus question dans toute la Péninsule que de l'habileté et de la bravoure normandes. Une partie de l'Italie méridionale continuait d'obéir aux Grecs et de les détester; l'autre était divisée entre plusieurs petites principautés appartenant à des familles qui, malgré leur origine lombarde, avaient fini par se rendre populaires en se mettant à la tête du mouvement national. On voulut donc chasser les Grecs avec les armes des aventuriers normands. On prépara un soulèvement qui devait éclater dans toutes les villes à un moment donné, après qu'une petite armée de ces aventuriers aurait battu les troupes du gouverneur impérial. Mais les trois mille Normands que les chefs du complot avaient pris à leur solde se firent tailler en pièces, l'an 1019, sur le fameux champ de bataille de Cannes; cinq cents seulement échappèrent à la déroute.

Malgré cet échec, les aventuriers normands ne renoncèrent pas à faire le métier de condottieri dans la Péninsule. En 1030, Rainulf, un de leurs chefs, s'établit dans la ville d'Aversa qu'il fortifia, et en reçut l'investiture du prince de Salerne. Suivant Hugues de Fleury, ils partaient dix par dix et vingt par vingt. Bien qu'ils fussent en général de petite taille, leur force et leur audace étonnaient les Italiens, beaucoup moins aguerris. Chez leurs compatriotes, leurs exploits acquirent de bonne heure et gardèrent longtemps une célébrité presque fabuleuse. Guillaume

de Jumièges a recueilli les traditions normandes qui nous les représentent combattant les lions et les dragons[1]. Les plus renommés et les plus heureux de ces héros d'aventures furent les douze fils de Tancrède de Hauteville, pauvre gentilhomme du Cotentin. Les trois aînés, Guillaume, qu'on appela Bras-de-fer, Drogon et Humfroy, étant au service du prince de Salerne, furent sollicités par le patrice Maniacès de s'unir à l'armée grecque qui faisait la guerre aux Arabes. Ils acceptèrent, et purent juger de près la mauvaise organisation des troupes byzantines. Après avoir aidé à la conquête d'une partie de la Sicile, ils eurent un démêlé avec le patrice au sujet du partage du butin; maltraités, ils résolurent de se venger, volèrent quelques barques sur lesquelles ils franchirent le détroit de Messine, et coururent la Pouille, où ils organisèrent en plein hiver des bandes de soldats d'aventure. Ils appelèrent à eux les Normands d'Aversa, promirent aux Italiens de restaurer leur liberté[2], se firent ouvrir les portes de Melfi, puis de plusieurs autres villes; enfin ils chassèrent en deux campagnes les Grecs d'une moitié de l'Italie méridionale.

Les vainqueurs se partagèrent leur conquête en établissant douze comtés dans les douze principales villes, outre un certain nombre de fiefs subordonnés. Guillaume Bras-de-fer eut le commandement supérieur et la présidence des assemblées; il prêta l'hommage au prince de Salerne, et reçut de lui l'investiture du nouveau gouvernement, avec le titre de duc d'Italie et comte des Normands, en 1043. Drogon, qui fut ensuite élu pour lui succéder, acheta de l'empereur Henri III la confirmation de cette investiture.

La principauté ainsi fondée eut à traverser bien des vicissitudes. Les Italiens ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils s'étaient donné de nouveaux maîtres; il y eut des conspirations, et Drogon fut assassiné dans une église. Après lui, le gouvernement passa successivement à deux autres de ses frères, Humfroy et Robert Guiscard. Les Italiens mécontents adressèrent leurs plaintes au Pape, qui sollicita les deux empereurs d'Allemagne et de Constantinople, maîtres chacun d'une partie de la Péninsule, d'unir leurs forces pour chasser les nouveaux venus. Les Normands, effrayés de leur petit nombre, offrirent de payer tribut au saint-siége; leurs offres furent refusées, et ils se virent

[1] Guillaume de Jumièges, liv. VII, c. XXX.

[2] Voir l'*Ystoire de li Normant.*

obligés d'accepter à Civitella, le 18 juin 1053, une bataille contre une armée impériale très-supérieure en nombre. Ils n'en gagnèrent pas moins une victoire complète, grâce à la lâcheté des Italiens, qui prirent la fuite en laissant les Allemands combattre seuls. Les vainqueurs s'emparèrent du pape Léon IX, qui avait suivi l'armée impériale; ils le traitèrent avec de grands égards, et après des négociations fort longues, obtinrent de lui, moyennant un tribut et une déclaration de vassalité, la confirmation de ce qu'ils possédaient. Robert Guiscard, proclamé duc de Pouille en 1057, se déclara *homme lige* de l'Église romaine, s'obligea de lui fournir des troupes et de lui payer un cens annuel. Telle fut l'origine du duché de Pouille, fondé et consacré par une série d'exploits et d'événements singuliers, qui étaient propres à exalter les imaginations en France, et qui, grossis par la distance ou poétisés par la tradition contemporaine, devaient fournir une matière abondante aux romans de chevalerie.

XIV. — En établissant, non sans beaucoup de peine, la trêve de Dieu, l'Église s'était proposé, non de supprimer la guerre dans tous les cas, mais de la restreindre et de lui imposer des lois. C'est à la même pensée qu'il faut attribuer ses efforts pour donner à l'éducation militaire de la jeunesse laïque une sorte de règle morale et chrétienne. Ainsi naquit la chevalerie, institution dont le fond était ancien, mais qui prit au milieu du onzième siècle un caractère nouveau et des formes particulières.

Il y avait longtemps que les princes et les grands vivaient entourés d'un cortége de vassaux, dont la présence contribuait à la fois à l'éclat de leur cour et au maintien ou à l'accroissement de leur autorité. Cet usage, aussi ancien que la monarchie, ne fit que s'étendre, à mesure que la vassalité s'étendit de son côté, et qu'avec le nouveau système de fortifications on éprouva davantage le besoin de peupler l'isolement des châteaux. Tout châtelain élevait donc près de lui les enfants de ses vassaux avec les siens. Il y trouvait l'avantage de les mieux attacher à sa maison, de s'assurer de la fidélité de leurs pères, et de se préparer pour la guerre des hommes dévoués. Le vassal et ses fils étaient séduits par la vie plus large que l'on menait à la cour du suzerain, par les perspectives de plaisir et d'ambition qu'elle offrait, par l'espoir des fêtes, des chasses et des guerres.

La France était remplie de ces cours féodales, très-inégales d'ailleurs en importance ou en éclat. L'éducation s'y bornait ordinairement aux exercices corporels propres à former des soldats; mais les jeunes gens y acquéraient aussi l'esprit militaire, avec des habitudes particulières de subordination, et ce qu'on appelait dans le langage du temps la *courtoisie*, c'est-à-dire la politesse, les manières et le langage des cours.

L'apprentissage de la guerre se faisait de bonne heure. A sept ans l'enfant destiné aux armes devenait page; à quatorze, écuyer. A vingt et un ans, le jeune homme, s'il s'en était montré digne, recevait de son seigneur la lance et l'écu, qui formaient avec le casque, la cotte de mailles, la cuirasse, l'épée et les éperons dorés, l'armure complète du chevalier. Cet usage de l'investiture militaire remontait aux Germains, et le jour où elle était conférée, était dans les cours féodales un jour de grande solennité.

Au onzième siècle, l'éducation et les devoirs des pages, des écuyers et des chevaliers furent réglés avec un soin nouveau. Les pages, à qui leur âge ne permettait pas de combattre encore, durent servir le seigneur dans son château; les écuyers furent chargés de l'accompagner à la guerre, de conduire, de soigner ses chevaux, d'attacher son armure ou sa cotte de mailles; les chevaliers seuls, c'est-à-dire ceux qui après l'âge accompli avaient reçu la consécration des armes, eurent le droit de combattre. Lorsque ces fonctions différentes, ces droits divers eurent été distingués et déterminés régulièrement, Geoffroy de Preuilly, seigneur de la Touraine, imagina de faire en l'an 1059 un code des tournois ou guerres simulées, qui étaient les jeux, les exercices, les fêtes de la noblesse, et ces lois furent si généralement adoptées, que les peuples étrangers finirent par les emprunter à la France.

C'est là ce qu'on a appelé la *chevalerie,* dont l'institution n'est en réalité que la consécration et le complément de celle de la vassalité. On peut juger de la puissance d'une pareille institution par le prestige attaché à son nom seul. La chevalerie fut considérée de très-bonne heure comme une preuve de noblesse, parce que le service militaire à cheval était l'occupation des nobles, occupation convertie en devoir, et que la qualité de vassal était devenue héréditaire avec le fief qui la constituait. Cependant les rois ou les grands feudataires accordèrent souvent à ceux qu'ils jugeaient dignes de cet honneur la dispense

d'appartenir déjà à une famille de chevaliers, en sorte que l'aristocratie militaire n'eut jamais de barrières absolument fermées.

Mais ce qui acheva de donner aux anciens usages militaires un caractère nouveau, c'est que l'Église s'en empara, c'est qu'après avoir béni les armes et les bannières des seigneurs, elle mit la chevalerie sous une protection particulière du ciel; elle en fit un ordre, elle voulut que les chevaliers fussent *ordonnés* avec des cérémonies plus ou moins analogues à celles de l'ordination des clercs. Elle leur imposa l'obligation de passer par des épreuves symboliques qui rappelèrent les sept sacrements[1], et celle de prêter entre les mains du prêtre le serment de défendre l'Église et de rester fidèles à ses lois. Elle leur fit prendre l'engagement de toujours soutenir la cause de la justice, de respecter le droit, de protéger les faibles, de vivre sans tache et sans reproche aux yeux de Dieu et aux yeux du monde.

Ainsi l'Église proposa aux hommes de guerre une sorte de type idéal, qui put être en grande partie chimérique, mais qui ne le fut jamais entièrement. La règle de l'honneur militaire fut complétée par celle de l'obligation morale. Quiconque portait les armes comprit qu'il avait des devoirs à remplir. Les mœurs devinrent moins rudes, moins brutales. L'imagination et la poésie contribuèrent encore à élever, à agrandir cet idéal de la chevalerie. Le code des lois et des obligations qui la constituaient s'étendit de jour en jour. Il n'y eut peut-être pas d'institution appelée à se généraliser autant et à revêtir des formes plus variées. Qu'il suffise d'indiquer ici le caractère religieux que l'Eglise lui imprima au onzième siècle, à la veille des croisades, et la transformation importante qui se fit alors dans les mœurs de la société militaire.

A partir de ce siècle, les clercs, qui avaient longtemps méprisé la brutalité des anciens seigneurs, commencèrent à juger que la qualité de chevalier élevait les laïques à leur niveau, ce qu'expriment ces vers d'un ancien auteur :

En chevalerie et clergie
Est très toute la courtoisie[2].

[1] Telles étaient les épreuves du bain, de la *colée* ou accolade, de la pénitence publique. Les chevaliers devaient avoir un parrain. La couleur *vair* leur était spécialement réservée.

[2] Cité par Sainte-Palaye, *Mémoires sur la chevalerie*, notes de la 2e partie.

XV. — L'Église ne se contentait d'ailleurs pas de corriger les institutions féodales; elle modifiait aussi d'une manière remarquable les siennes propres et surtout les rapports qu'elle était obligée d'avoir avec les gouvernements seigneuriaux.

L'œuvre de réforme ecclésiastique commencée sous les derniers Carlovingiens par les abbés de Cluny, n'était guère sortie jusque-là de l'enceinte des cloîtres. Ce fut encore au sein de la grande abbaye, devenue en moins d'un siècle la première maison religieuse de la chrétienté, que naquit la pensée de régénérer le clergé, même séculier, en combattant la corruption dans ses deux causes essentielles, une dépendance trop grande des pouvoirs laïques, et un mélange non moins regrettable des attributions temporelles avec les attributions spirituelles.

Cluny avait la puissance nécessaire pour entreprendre cette tâche difficile. Ses possessions s'étendaient dans la Bourgogne, la France entière et une partie des royaumes de l'Europe, avant même que la conquête de l'Angleterre par les Normands et celle de la Palestine par les croisés lui donnassent, avec des possessions nouvelles et plus vastes encore, un caractère décidément cosmopolite. Les clunistes, quoique la satire du temps ne les ait pas plus épargnés que les autres moines [1], étaient demeurés rigides observateurs de la règle bénédictine et fidèles à la tradition de leurs fondateurs. Ils avaient conservé les lettres, lorsqu'elles étaient partout négligées. Il se trouva parmi eux des hommes d'une trempe supérieure, sans attache avec le siècle, qui, convaincus de la nécessité de rendre à l'Église entière sa dignité et sa force, osèrent entreprendre de la rendre indépendante des pouvoirs laïques. Ils ne se laissèrent ébranler ni par l'opposition des princes, ni par celle d'une partie des prélats.

La première condition de la réforme, pour être efficace et durable, était d'être universelle. On disait déjà que l'Église devait être réformée dans son chef et dans ses membres. Le chef, c'était le Pape. Il était donc nécessaire de commencer par la papauté et de la délivrer la première de toute chaîne temporelle, afin qu'elle retrempât son autorité dans sa liberté. « Il faut, disait Pierre Damiani, que la réforme parte de Rome, comme de la pierre angulaire du salut des hommes au milieu des dangers imminents et des abîmes sans fond qui menacent d'engloutir l'univers chancelant sur ses bases [2]. »

[1] Voir la satire de l'évêque de Laon, Adalbéron.
[2] Epist. II, 19.

Le premier acte des moines réformateurs de Cluny, parmi lesquels on distinguait déjà le célèbre Hildebrand, le futur Grégoire VII, fut de rétablir l'élection purement canonique des papes, alors désignés d'une manière à peu près exclusive par des influences étrangères à l'Église. Depuis Constantin, la règle était que l'élection des pontifes fût faite par le clergé de Rome et reconnue par les fidèles de la ville, puis confirmée par le souverain temporel auquel Rome appartenait. Dans la réalité, la nature et l'extension mal définie de ce droit de confirmation réduisaient le plus souvent l'élection par le clergé et le peuple à une simple formalité. C'est ainsi qu'au commencement du dixième siècle, quand les droits régaliens furent usurpés par les seigneurs, on vit des comtes de Tusculum, des marquis de Toscane, disposer de la papauté comme d'un bien de famille, et faire asseoir le scandale sur la chaire de saint Pierre.

Othon le Grand s'étant emparé de la désignation des papes par le transport qu'il fit aux rois de Germanie des pouvoirs de confirmation exercés avant lui par des princes italiens, les choix devinrent meilleurs, et la tiare fut portée par des moines allemands dont plusieurs furent de grands hommes. Mais le système restait le même; l'Église continuait de ne plus élire ses chefs ou de ne prendre à leur élection qu'une part secondaire et nominale. Rome, plus ou moins dépendante de l'empire, perdait une partie de son autorité sur les royaumes qui en étaient indépendants. On a vu qu'au temps de Hugues Capet cette autorité était contestée par les prélats de France sur beaucoup de points.

Hildebrand voulut faire cesser cette servitude. Il était simple prieur de Cluny quand il vit passer au monastère Bruno, évêque de Toul, que la faveur impériale venait d'élever au pontificat, et qui avait pris le nom de Léon IX. Il lui donna le conseil de quitter les insignes pontificaux et de ne pas les reprendre avant de s'être fait élire dans les anciennes formes par le clergé et le peuple romain. Léon IX suivit ce conseil; il se rendit à Rome en costume de pèlerin, ne regardant sa nomination par l'empereur que comme une confirmation anticipée, et se soumit à l'élection canonique, qui fut ainsi remise en vigueur.

L'élection canonique fut même réinstituée peu d'années après de la manière la plus formelle et avec la plus grande solennité par les canons de Nicolas II. Ce pape, dans un concile de cent

treize évêques assemblé en 1059, organisa le collége des *cardinaux,* et détermina les formes qui seraient employées à l'avenir pour arriver à la désignation *du plus digne.* Il établit et assura ainsi un système d'élection que huit siècles n'ont pas changé.

Non contents de rétablir l'indépendance du siége de saint Pierre, Léon IX et ses successeurs, entourés d'Hildebrand, devenu chancelier de l'Église romaine, de Pierre Damiani, et d'autres moines de Cluny non moins remarquables par leurs talents et leur dévouement à la même cause, commencèrent à rendre à la cour pontificale une sévérité et une rigueur dont le reste du clergé s'étonna ou même conçut de l'ombrage.

Il fallait, en effet, délivrer des servitudes féodales non-seulement la papauté, mais aussi les autres dignités ecclésiastiques. Les évêchés, les abbayes, les prélatures, étaient à peu près partout à la disposition des princes et des seigneurs. Elles servaient fréquemment d'apanage aux cadets des familles nobles, avides de hautes positions qui leur permettaient de marcher de pair avec leurs aînés. Là où la forme des élections canoniques avait été conservée, ces élections n'étaient nullement libres; c'étaient les suzerains laïques qui envoyaient aux nouveaux dignitaires la crosse et l'anneau, symboles de leur autorité. On ne faisait d'ailleurs nullement dans les pouvoirs des prélats la part du temporel et celle du spirituel, distinction difficile en un temps où la plupart d'entre eux tenaient un rang dans la hiérarchie féodale à titre de seigneurs ou de vassaux, et possédaient des comtés en pleine propriété [1]. On ne distinguait plus que très-imparfaitement les bénéfices ecclésiastiques des fiefs laïques; les évêques, les abbés, exerçant la même souveraineté que les ducs et les comtes, il en résultait une confusion qui rendait les canons des conciles à peu près inexécutoires [2].

Le plus grand vice des investitures laïques était d'entraîner comme conséquence la simonie sous toutes ses formes et à tous les degrés. Elles étaient pour les rois et les grands une monnaie

[1] J'ai déjà cité les exemples des évêques de Reims, de Laon, de Beauvais, de Vienne, devenus comtes de leurs cités. L'évêque du Puy s'était fait céder le comté de cette ville par le roi Raoul; la cession fut confirmée par Lothaire. Le comté de Cambray, qui dépendait de l'Empire, avait été également réuni à l'église de la ville par l'empereur Henri II, en l'an 1007.

[2] Voir les plaintes d'Atton de Verceil sur l'obligation où étaient les évêques de se défendre par le serment, par le duel, d'avoir des champions, etc. Fleury, liv. LV.

d'un usage commode. Au lieu d'appauvrir leur domaine par des concessions de fiefs, ils vendaient les prélatures à leurs courtisans, à leurs favoris, et en faisaient pour ceux qui les briguaient le prix du dévouement personnel et de l'intrigue. Les prélats à leur tour vendaient les choses saintes, et le mal engendrait le mal. « Qui ne voit, disait à cette époque saint Anselme en parlant des investitures (2ᵉ *discours*), que c'est la source de la simonie et la destruction de toute la religion? Car, quand on espère obtenir du prince la dignité épiscopale, les clercs méprisent leurs évêques et abandonnent l'Église. Les uns répandent beaucoup d'argent parmi les courtisans pour acheter leurs recommandations ; les autres font de grandes dépenses pour servir à la cour pendant plus de dix ans... Quelquefois le mauvais choix va jusqu'à donner la dignité épiscopale à des serfs et à des débauchés, parce qu'on sait bien que de telles gens étant en place n'oseront reprendre les péchés des grands qui les y ont élevés, et c'est pour cela même qu'on les y met. »

Les investitures entraînaient aussi l'oubli des mœurs ecclésiastiques, surtout du célibat. Le célibat n'était presque plus observé que dans les cloîtres; ailleurs il était abandonné publiquement; les chefs du clergé ne pouvaient ou ne voulaient plus le rétablir. Le scandale se montrait à découvert : déjà en France, comme en Allemagne et en Italie, le peuple murmurait tout haut [1].

La réforme s'attacha donc à réprimer la simonie et l'incontinence des clercs, en même temps qu'à enlever aux laïques les investitures. Elle fut entreprise en Allemagne et dans tout l'Empire avec l'appui de l'empereur Henri III, et les principaux prélats la soutinrent. En France, il n'en fut pas de même au début. Le pape Léon IX ayant annoncé qu'il tiendrait en 1049 un concile à Reims, et qu'il y ferait une enquête publique sur l'état du clergé, les prélats simoniaques se récrièrent; quelques-uns d'eux allèrent jusqu'à soutenir, contrairement à tous les faits historiques, que jamais pape n'avait tenu de concile dans le royaume, et qu'une semblable prétention élevée par un pontife était chose inadmissible. Henri Iᵉʳ vit dans la convocation de cette assemblée une atteinte portée à sa propre autorité, et refusa d'y prendre part. Plusieurs évêques firent le même refus.

[1] Voigt, *Histoire de Grégoire VII,* passim. — Les ennemis d'Hildebrand lui reprochaient d'allumer contre eux les haines populaires.

Le Pape ne se rebuta pas ; il vint à Reims, présida, au milieu du peuple étonné de la nouveauté d'un pareil spectacle, un concile auquel assistèrent vingt évêques et cinquante abbés de France, de Germanie et de Bourgogne, et y proposa des canons contre la simonie, contre les usurpations des laïques, les mariages ou l'apostasie des clercs, l'absence des évêques qui abandonnaient longtemps leurs diocèses ; ensuite il ouvrit une enquête sur les désordres de ce genre qui étaient à la connaissance des assistants[1]. L'enquête fit voir combien le mal était devenu commun. Plusieurs des évêques présents durent renoncer à leurs dignités ; d'autres eurent besoin d'être réconciliés avec l'Église ; quelques-uns furent excommuniés. Une excommunication générale frappa ceux qui avaient refusé de prendre part aux travaux du concile. Les seigneurs reconnus coupables de violences sur les biens des églises ou sur les personnes des clercs, furent excommuniés également.

C'est ainsi que commença la régénération du clergé de France, non sans la plus vive et la plus redoutable des oppositions. Telle était la fureur des passions soulevées par le Pape, que pendant son séjour à Reims il faillit être assassiné. Léon IX n'en obtint pas moins une première victoire, qui préjugeait le succès de la grande entreprise. Ses successeurs marchèrent résolûment dans la voie où il était entré. Sous Victor II, Hildebrand, envoyé en France comme légat, présida deux conciles, à Lyon et à Tours, en 1055, et prononça la déposition de plusieurs évêques[2]. On n'était pas habitué à tant de décision et de hardiesse de la part des envoyés de la cour de Rome. D'autres légats ne se lassèrent pas d'apporter presque chaque année des canons sur la simonie, le célibat et tous les points de discipline, canons qu'ils firent accepter par les conciles provinciaux. Le saint-siége commençait à trouver la France soumise et la plupart des princes français disposés à prêter à son œuvre de réforme un appui énergique, lorsqu'un schisme vint tout à coup ébranler le succès de cette œuvre en Allemagne et en Italie, où elle avait paru d'abord être accueillie plus favorablement.

XVI.—Henri I[er] épousa en secondes noces une princesse russe, Anne, fille du grand-duc Iaroslav, qui régnait à Kiovie ou Kieff.

[1] Voir dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, liv. LX, les plaintes adressées en 1056 au concile de Toulouse contre l'archevêque de Narbonne.

[2] Le concile de Tours discuta l'hérésie de Bérenger sur l'Eucharistie.

Les ducs de Russie, convertis depuis l'an 988 au christianisme grec, étaient alliés à la dynastie macédonienne de Constantinople, qui prétendait descendre de Philippe, père d'Alexandre le Grand. Leur maison, jusqu'alors inconnue de l'Europe, contracta au onzième siècle plusieurs mariages avec des princes ou des princesses de l'Occident[1]. Le fils aîné de Henri Ier et d'Anne reçut le nom de Philippe, en mémoire de son aïeul maternel prétendu. A l'âge de sept ans, en 1059, il fut associé à la couronne et sacré à Reims, en présence d'un grand nombre de prélats et de vassaux, soit du royaume, soit du duché de France. Des évêques et des seigneurs voisins des Pyrénées assistèrent à la solennité. On restait fidèle aux anciennes formes, qui étaient celles d'une élection; cependant les termes du procès-verbal indiquent que la monarchie était reconnue comme héréditaire et établie définitivement dans la ligne directe de la maison capétienne.

Peut-être Henri Ier avait-il prévu sa fin prochaine, car il mourut l'année suivante, laissant la tutelle de son fils et le gouvernement de ses domaines immédiats pendant tout le temps que durerait la minorité à Baudouin V, comte de Flandre, son beau-frère. La parenté ne fut pas la seule cause de la désignation du comte de Flandre comme tuteur du jeune roi.

Henri Ier sentait la nécessité d'opposer à Guillaume de Normandie un régent puissant par lui-même. Or la Flandre avait fait sous ses deux derniers princes de rapides progrès. Elle avait déjà des villes prospères, comme Gand et Lille, que Baudouin V fit ceindre de murs[2], une agriculture avancée[3], des relations de commerce étendues pour le temps. Elle s'était agrandie du côté de l'Empire par deux importantes acquisitions, celle de Valenciennes, cédée à ses comtes à titre de fief impérial l'an 1007, et celle du château de Gand et de la *Flandre impériale* ou territoire entre Gand et Alost, que les tuteurs de Henri IV de Franconie cédèrent à leur tour, en 1056, après dix ans de contestations et de guerres. Les comtes de Flandre étaient donc à la fois vassaux de la France et vassaux de l'Empire. Les chroniques du pays vantent leur richesse, leur bravoure,

[1] Surtout d'Allemagne. Vers cette époque, un prince russe épousa une sœur de Burchard, prévôt de l'église de Trèves. Henri IV, empereur, épousa une princesse russe en secondes noces.

[2] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre,* t. Ier. — L'industrie de la draperie existait à Gand dès le dixième siècle.

[3] De Baecker, *Agriculture flamande.*

leur justice et leur piété. Baudouin V avait naguère marié sa fille Mathilde au duc de Normandie. Sa régence dura sept ans, de 1060 à 1067, et ce furent sept années de calme et de paix.

Après sa mort en 1067, Philippe Ier, très-jeune encore, il n'avait que quinze ans, régna par lui-même. Mais il était d'un caractère indolent et mou; il laissa l'autorité royale s'affaiblir beaucoup sous son règne, fut le plus insignifiant des souverains qui partageaient avec lui le gouvernement de la France actuelle, et se contenta d'être le témoin des grandes choses qui s'accomplirent de son temps. En effet, pendant qu'il restait plongé dans une profonde inertie, ses grands vassaux, entraînés au loin, soit par le besoin d'activité qui dévorait la société féodale, soit par les passions religieuses que l'Église inspirait aux hommes de guerre, s'illustrèrent par leurs conquêtes, fondèrent des royaumes, et promenèrent le nom de la France au nord, au midi, à l'orient, jusque sur les côtes de l'Asie.

L'Espagne et l'Italie avaient les premières attiré les armes de la noblesse française. Dans ces deux pays les chevaliers et les aventuriers trouvaient des pèlerinages célèbres à visiter, des guerres à soutenir contre les Sarrasins, et des terres à gagner.

Depuis longtemps déjà les seigneurs du Midi passaient les Pyrénées pour s'associer aux luttes, on pourrait dire aux croisades, des princes espagnols contre les Arabes. Raymond III, comte de Rouergue et de Narbonne, avait contribué à chasser ces derniers de Barcelone en 987. On avait compté un certain nombre de Français à la fameuse bataille de Calatañassar, livrée en 999 par tous les souverains réunis de l'Espagne chrétienne, bataille qui ébranla le kalifat de Cordoue et en prépara la ruine. En 1062, Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, après avoir reconquis la Saintonge sur les fils de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, franchit les Pyrénées à la tête de ses vassaux et enleva aux Maures la forte place de Balbastro. Robert, fils du comte de Flandre Baudouin V, fit de son côté une expédition par mer dans la Galice, mais y eut moins de succès.

Les Normands continuaient de s'étendre en Italie. Robert Guiscard acheva, après des efforts infinis, de chasser les Grecs des dernières places qu'ils occupaient dans le midi de la Péninsule, et réunit au duché de Pouille les deux principautés de Salerne et de Bénévent. Roger, le plus jeune des douze fils de Tancrède de Hauteville, passa en 1059 dans la Sicile, qui appartenait à la dynastie arabe des Aglabites; il la conquit après

vingt ans d'exploits, en devint comte, s'en fit donner l'investiture par son frère, et épousa une princesse de Flandre. La Sicile devait être réunie à l'Italie méridionale au commencement du siècle suivant.

Le contact des aventuriers français et normands avec les Grecs et les Arabes donnait à ces peuples une haute idée du nom de la France, et contribuait à préparer les croisades.

Mais de toutes les conquêtes accomplies par les Français sous le règne de Philippe Ier, la plus considérable fut celle de l'Angleterre par Guillaume de Normandie.

XVII.—Cette conquête fait partie de notre histoire; car ni Guillaume, ni ses premiers successeurs, devenus maîtres d'un royaume outre-mer, ne cessèrent de regarder la Normandie, contrée toute française, comme leur patrie. L'Angleterre fut pour eux pendant cent cinquante ans une simple annexe de leurs possessions continentales; ils la traitèrent en pays étranger et conquis, respectant peu sa population et ses lois, dédaignant sa langue et ses usages. L'un d'eux ayant épousé une héritière des anciens rois saxons, ce mariage fut considéré par ses barons comme une mésalliance. Les ducs de Normandie ne devinrent anglais qu'au treizième siècle, après la perte de leur duché.

La conquête de l'Angleterre se distingue par un caractère essentiel des autres expéditions du même temps. Elle ne fut pas une aventure, mais une grande entreprise, préparée avec soin par un prince habile qui avait une armée nombreuse, bien organisée, et qui s'était assuré matériellement et moralement toutes les chances de succès. La gloire en appartint tout entière à Guillaume. Ce fut lui qui en conçut le plan, et il l'exécuta malgré l'opposition de ses barons, effrayés des dépenses que l'expédition devait entraîner et redoutant d'augmenter encore la puissance de leur maître. Il n'y avait pas, en effet, sur toute l'étendue de la France, de prince souverain aussi fort et aussi obéi dans ses États héréditaires. « Le duc, dit son biographe » Guillaume de Poitiers, défendait son peuple en réprimant les » attaques de l'extérieur par la force des armes, en arrêtant les » séditions, les rapines et les pillages. Par ses lois et les châti- » ments qu'il infligeait, les brigands, les homicides, les malfaiteurs » étaient expulsés de la Normandie. On y observait très-reli- » gieusement le serment de la paix de Dieu, appelé Trêve, que » viole souvent l'iniquité effrénée des autres nations. Par lui

» les droits et les biens des villages, des châteaux et des villes » étaient en sûreté. »

La puissance de Guillaume s'étendait encore au delà de la Normandie. Il avait vaincu tous ses voisins; il s'était emparé du Maine par la force des armes, peut-être en empoisonnant ses rivaux. Il avait défait les Bretons, poursuivi leur duc Conan jusqu'au delà de la ville de Dinan, et établi fortement sa suzeraineté dans leur pays. Lorsque Conan, en 1066, voulut profiter des apprêts de l'expédition d'Angleterre pour secouer le joug, il fut immédiatement empoisonné. Guillaume passa pour l'auteur de ce crime qui le délivrait à propos d'un ennemi. Les mœurs du temps donnent une vraisemblance malheureuse à de pareilles accusations; il faut pourtant s'en défier, tant elles sont communes dans l'histoire, et tant on les trouve particulièrement prodiguées dans les chroniques très-peu impartiales du onzième siècle.

Édouard le Confesseur, roi des Anglo-Saxons, mourut sans postérité au commencement de l'an 1066. Trois compétiteurs prétendirent à sa succession : le jeune Edgar Atheling, dernier rejeton de la famille régnante et seul héritier du sang; Harold, fils de Godwin, allié de cette même famille et le personnage le plus puissant du pays; enfin le duc de Normandie, qui prétendit qu'Édouard avait disposé de la couronne en sa faveur, prétention plus naturelle qu'on ne l'a dit souvent, car Édouard avait toujours témoigné aux Normands une prédilection particulière.

Harold, soutenant de son côté avoir été désigné par le feu roi à son lit de mort, s'empressa de se faire proclamer dès le lendemain par une assemblée de nobles et de prélats réunis à la hâte. Cette assemblée, qu'on appelait le *Wittenagemot*, se prononça contre le jeune Edgar à cause de son âge et de sa faiblesse d'esprit, et profita pour écarter Guillaume de l'impopularité que les Normands s'étaient faite à Londres. Quelques-uns d'eux, investis naguère de grandes dignités laïques ou ecclésiastiques dans le royaume, avaient soulevé contre eux l'esprit du peuple, par leurs prétentions et leur arrogance. Cependant Harold ne fut pas reconnu de toute l'Angleterre; Edgar et Guillaume y comptaient des partisans. La décision du Wittenagemot avait été extrêmement précipitée, et quant aux volontés d'Édouard le Confesseur, on ne pouvait en affirmer rien de certain. Guillaume protestait encore pour un autre motif. Il avait quelques mois auparavant racheté son rival, jeté par une

tempête sur les côtes de Dieppe et tombé au pouvoir du comte de Ponthieu. Il l'avait reçu à sa cour et armé chevalier de ses propres mains. En retour, Harold avait juré publiquement et sur tous les saints de Normandie, non-seulement de n'élever aucunes prétentions personnelles au trône d'Angleterre, mais de soutenir celles de son libérateur.

Le duc de Normandie lui reprocha la violation de ce serment. Harold répondit que son engagement était annulé par l'élection du Wittenagemot. Guillaume lui proposa un combat singulier : il le refusa. Guillaume alors l'accusa devant la cour de Rome de parjure et de sacrilége. Harold ne voulut pas soumettre ses prétentions au jugement au Pape. La cour de Rome, plus favorable aux Normands qu'aux Saxons, parce que les premiers acceptaient la réforme ecclésiastique et que les autres la repoussaient, se prononça pour Guillaume. Il put montrer aux peuples un étendard bénit et une bulle du pape Alexandre II, obtenue, à ce qu'on croit, par l'influence d'Hildebrand, alors cardinal archidiacre. L'approbation pontificale, ainsi déclarée, amena de nombreux combattants sous les bannières normandes.

Le projet de conquête fut d'ailleurs populaire dans la France entière; c'était une entreprise nationale. Guillaume réunit une des armées les plus considérables qu'on eût vues dans ce siècle. Comme il promettait à chaque volontaire une forte somme, outre le pillage de l'Angleterre, on y vit affluer des seigneurs et des aventuriers de toutes les provinces du royaume. Il en vint de la Flandre, de la Bretagne, même de la Bourgogne et de l'Aquitaine. Les Bretons surtout furent nombreux; ils étaient pauvres, belliqueux, et se louaient volontiers comme mercenaires. Outre les chevaliers, armés d'épées et de lances et couverts de mailles depuis le casque jusqu'aux genoux, il se présenta une foule considérable de roturiers ou gens de pied, portant des arcs et des arbalètes [1].

Guillaume, enrichi déjà par de nombreuses confiscations sur les villes de Normandie, réunit tout ce qui était nécessaire pour

[1] Les contemporains donnent pour l'armée de Guillaume des chiffres très-variés et incohérents. L'un d'eux, Hugues de Fleury, l'évalue à cent cinquante mille hommes. Les historiens modernes la portent à soixante mille hommes environ. Ce chiffre me paraît encore très-élevé.

Les soldats de Guillaume sont représentés avec leurs armes dans la célèbre tapisserie de Bayeux. L'arbalète était alors d'un usage commun. Le plus ancien exemple que l'on connaisse de son emploi est de 991. Elle est citée par Richer.

l'équipement de pareilles troupes. Il arma des bâtiments de guerre et de transport. Il eut quatorze cents navires, dont sept cent quatre-vingt-un construits aux frais des principaux seigneurs ecclésiastiques et laïques du duché, ce qui prouve quelle en était dès lors la puissance maritime[1]. Il obtint le concours du duc d'Aquitaine, celui des comtes de Ponthieu et de Boulogne, celui de plusieurs seigneurs de Bretagne et de Flandre. Il sollicita aussi celui du roi Philippe Ier, auquel il offrit de faire hommage de sa future conquête. Mais le conseil du jeune prince ne fut pas d'avis de travailler, même à ce prix, à augmenter la puissance d'un vassal déjà trop redoutable. La France perdit ainsi l'occasion de devenir suzeraine de l'Angleterre.

Il fallut quinze jours aux Normands pour opérer leur débarquement à Pevensey, sur la côte de Sussex. Ils avaient apporté avec eux des tours de bois et le matériel nécessaire pour établir un camp fortifié. Ils n'éprouvèrent d'abord aucun obstacle. Cependant Harold, après avoir repoussé sur les bords de l'Humber une attaque des Norvégiens, accourut pour s'opposer à ces nouveaux ennemis. Ses frères le supplièrent de les laisser combattre seuls, à cause du serment qu'il avait prêté; il rejeta cet avis comme une lâcheté. On lui conseilla aussi de se fortifier et de traîner la guerre en longueur, d'attendre au moins que ses soldats, inférieurs par le nombre et l'armement, se fussent remis d'une marche rapide. Il s'y refusa par la même raison. Il établit son camp en face de celui de l'ennemi et se retrancha derrière un rempart de palissades, décidé à se laisser attaquer, mais à accepter le combat si on le lui offrait.

Le 14 octobre, les Normands marchèrent à la bataille en entonnant le chant de Roland. Les archers, placés en tête, firent pleuvoir une grêle de flèches et de traits; puis les chevaliers chargèrent et pénétrèrent dans le retranchement des Saxons. Ceux-ci, la hache au poing, repoussèrent trois charges consécutives et tuèrent à l'ennemi un grand nombre de chevaux. Comme ils le virent plier après l'insuccès du troisième assaut, ils abandonnèrent avec trop de précipitation leurs positions pour se jeter sur les fuyards. Guillaume alors rallia les siens, se mit lui-même à leur tête, et faisant un dernier effort, pénétra dans les lignes saxonnes. Les Saxons, une fois rompus, furent taillés en pièces. Harold périt dans cette sanglante mêlée, et le duc de Normandie, pour accomplir un vœu, fit

[1] Fréville, *Mémoire sur le commerce de Rouen*, chap. VI.

élever, sur le lieu même où son rival était tombé, une abbaye qui fut longtemps célèbre sous le nom d'abbaye de la Bataille.

La journée d'Hastings décida du sort de l'Angleterre. La province de Kent se soumit immédiatement. Les vainqueurs marchèrent sur Londres, ville déjà populeuse, mais ouverte et hors d'état de leur résister.

Guillaume y entra sans coup férir. Il s'y fit proclamer roi, tant par les barons français qui l'avaient suivi que par quelques chefs saxons gagnés à son parti ou intimidés par sa victoire. Ceux qui lui étaient hostiles et qui essayèrent plus tard de soutenir contre lui un dernier rejeton de la dynastie anglo-saxonne, s'étaient enfuis dans les comtés. Le conquérant fut sacré par l'archevêque d'York dans la grande église de Westminster.

La conquête fut donc aisée. S'il faut prendre à la lettre les termes d'un historien contemporain, qui n'est, il est vrai, qu'un panégyriste [1], « le duc soumit en un seul jour, de la troisième heure au soir, toutes les villes de l'Angleterre ». L'île n'ayant ni places fortes ni châteaux, à l'exception de celui de Douvres, était depuis longtemps la proie des Norvégiens et des Danois, bien que ces derniers peuples eussent des moyens d'attaque très-inférieurs à ceux des Normands de France.

Les hommes d'armes qui avaient accompagné Guillaume reçurent pour solde les terres, les manoirs enlevés aux vaincus. Des soldats de fortune, même de simples gens de métier, fondèrent ainsi de puissantes maisons. Le registre des combattants d'Hastings, longtemps conservé dans l'abbaye de la Bataille, est regardé, aujourd'hui encore, comme le livre d'or de l'aristocratie anglaise.

Tout n'était cependant pas fini. Lorsque les vainqueurs voulurent prendre possession de leurs domaines, et que de nouveaux essaims d'aventuriers, attirés de tous les points de la France par l'espoir du pillage, vinrent se précipiter sur les restes de cette proie, la population dépouillée se rallia par bandes dans les marais, les forêts de certains comtés ou la partie montagneuse de l'île, et là entreprit de défendre le sol pied à pied contre l'avidité de ses spoliateurs. L'Angleterre devint alors un vaste théâtre de petites guerres locales, ou de brigandages et de violences de toute espèce, jusqu'à ce que les Normands ou les Français, qui étaient plus aguerris et avaient la supériorité des armes, fussent partout les maîtres.

[1] Guillaume de Poitiers.

Dans ces petites guerres, les conquérants n'épargnèrent rien, et les récits des historiens normands s'accordent sur ce point avec ceux des Anglo-Saxons. Non-seulement ils usèrent du droit de la conquête, mais ils ne tinrent aucun compte des vaincus, qu'ils regardaient comme une race inférieure. Ils enlevèrent aux propriétaires et au clergé saxon la plus grande partie de leurs biens et de leurs dignités, pour les donner à des seigneurs et à un clergé normands, et réduisirent une foule d'hommes libres en servage.

Il n'en est pas moins certain que les Normands étaient supérieurs aux Saxons, et que la conquête eut pour effet de changer la face de l'île. L'Angleterre, opprimée longtemps par les Danois, n'avait pu échapper à un retour de barbarie, conséquence forcée d'une pareille oppression. Les auteurs de ce siècle représentent les Saxons comme un peuple pauvre, ignorant, corrompu ; les thanes eux-mêmes, c'est-à-dire les chefs les plus puissants, vivant au milieu de leurs hommes dans des manoirs où ils ne connaissaient d'autre luxe que celui de festins grossiers. Londres était la seule ville qui conservât, à cause de son commerce, une certaine importance. Le gouvernement était faible, à peu près sans marine, et sans autre armée que des bandes plus sauvages et plus indisciplinées qu'elles n'étaient braves. La plaie de l'esclavage, presque effacée de tous les autres États chrétiens, n'avait pas disparu de l'Angleterre; les esclaves s'y vendaient publiquement sur les marchés. Le clergé n'avait plus ni lettres ni écoles; les monastères, si florissants autrefois, étaient tombés dans une décadence profonde; les conciles nationaux avaient depuis longtemps cessé de se réunir, et les réformes pontificales rencontraient une extrême résistance.

La supériorité des Normands était incontestable. La noblesse normande couvrit l'Angleterre de châteaux, où les nouveaux barons réunirent des cours brillantes. Le clergé normand, plus instruit et plus soumis à la règle que le clergé saxon, exerça dès les premiers temps une influence heureuse sur le pays, et commença à bâtir ses cathédrales actuelles. Il n'était pas jusqu'aux gens de métier venus de Normandie, qui n'apportassent avec eux un esprit d'industrie et d'entreprise, propre à tirer parti des ressources naturelles d'une contrée à demi ruinée. Dès l'an 1070, les marchés anglais sont représentés par le chroniqueur normand Orderic Vital, comme encombrés de trafiquants et de denrées de France.

Mais ce que la conquête donna surtout à l'Angleterre, ce fut un gouvernement régulier et fort[1]. Ce gouvernement ne fut autre que celui de la Normandie, transporté au delà de la Manche. C'était un gouvernement féodal, mais bien ordonné et ayant à sa tête une royauté puissante. La royauté anglo-normande eut, entre autres avantages sur la royauté française, celui d'exercer seule les droits souverains. Les grands vassaux exerçaient les droits féodaux, mais non les droits régaliens, dont une grande partie avait été aliénée en France. Guillaume reçut directement le serment des arrière-vassaux. Toute justice lui appartint et émana de lui seul. Les cours qu'il établit à Londres jugèrent seules en dernier ressort. Seul il présenta ou confirma les candidats aux évêchés et aux dignités ecclésiastiques.

L'aristocratie fut constituée par la rédaction d'un grand livre terrier et par l'établissement de sept cents grandes baronnies, sans compter le nombre bien plus considérable des baronnies inférieures, ni celui des manoirs réservés au domaine royal. Les lois, les attributions, les obligations seigneuriales de ces baronnies furent déterminées dès l'origine avec une grande régularité, que leur possesseur fût Normand ou Anglais de race.

Le clergé jouit des immunités que le saint-siége réclamait alors partout pour l'Église. Il accepta en retour toutes les conditions de la réforme pontificale ; les simoniaques furent frappés, le célibat remis en vigueur, la discipline des monastères rétablie. Lanfranc, abbé du Bec en Normandie, désigné par Guillaume à Grégoire VII pour l'archevêché de Kenterbury et la dignité de primat d'Angleterre, assura dans le nouveau royaume l'exécution des décrets de l'Église romaine. Le roi ne craignit pas d'augmenter l'importance et le pouvoir du clergé, dont il fit l'auxiliaire de son gouvernement. Il promulgua un règlement célèbre des cours ecclésiastiques, auxquelles il attribua une compétence étendue, compétence jugée nécessaire à cause de l'insuffisance de la justice féodale ou civile[2].

Guillaume le Conquérant eut, comme les autres princes de cette époque, quelques démêlés avec le saint-siége. Il défendit le droit qu'il prétendait avoir d'autoriser la tenue des conciles nationaux ou la levée des taxes particulières que Rome perce-

[1] Guillaume poursuivit les brigands, les malfaiteurs, et établit la sécurité des routes et du commerce.

[2] Avant le règne de Guillaume, les tribunaux ecclésiastiques n'étaient pas en Angleterre distincts des tribunaux laïques.

vait dans ses États. Mais ces démêlés ne l'empêchèrent pas de soutenir la politique du gouvernement romain.

Par tous ces résultats, la conquête de l'Angleterre appartient à notre histoire, dont elle est un des événements les plus considérables. Nous y voyons les institutions françaises, transportées sur une terre voisine, s'y développer avec une vigueur et une puissance singulières.

Les contemporains paraissent eux-mêmes l'avoir compris; car l'heureuse issue de l'expédition fut célébrée dans les églises de toutes les provinces françaises, et jusque dans celles de l'Aquitaine. Guillaume leur envoya de Londres de riches présents. Lorsqu'il revint au bout d'une année visiter son duché héréditaire, il fut accueilli avec un enthousiasme national dont le témoignage éclate dans tous les récits. On conserve aujourd'hui encore un intéressant monument de la conquête dans la fameuse tapisserie de Bayeux, qu'on dit l'œuvre de la reine Mathilde, et qui représente en détail toute l'histoire figurée de la lutte de Guillaume et d'Harold [1].

Le conquérant revint plus puissant que jamais. Il comprima facilement une révolte des habitants du Maine, qui avaient profité de son séjour en Angleterre pour tuer son sénéchal ou lieutenant, et rappeler l'héritier de leurs anciens comtes. Ce qui donne un certain intérêt à cette révolte du Maine, c'est l'établissement qui eut lieu dans la ville du Mans, en l'an 1070, d'une *commune jurée*, c'est-à-dire d'un gouvernement municipal exerçant les droits régaliens et seigneuriaux. Fait remarquable qui annonce un mouvement nouveau et le réveil prochain de l'esprit municipal dans l'étendue de la France entière [2]. La commune du Mans n'eut d'ailleurs que trois ans de durée; Guillaume le Conquérant la supprima en 1073.

XVIII. — Pendant que la puissance des ducs de Normandie s'augmentait par la conquête d'un royaume, celle des comtes de Flandre s'agrandissait aussi d'une autre manière.

Des deux fils de Baudouin V, l'un, Baudouin VI, avait épousé Richilde, comtesse de Hainaut et descendante des comtes de Mons, célèbres dans l'histoire de la Lorraine. Elle lui apporta

[1] C'est une des plus anciennes tapisseries connues. On sait pourtant que vers 985 il y avait déjà une fabrique de tapisseries au couvent de Saint-Florent, près Saumur.

[2] Voir plus bas.

en dot le Hainaut, Tournay et l'île de Walcheren. L'autre, Robert, après diverses aventures en Espagne et en Orient, épousa de son côté la veuve et l'héritière d'un comte de Hollande et de Frise, et devint seigneur de ces deux pays, où la succession féminine était admise.

En 1070, Baudouin VI mourut, et Richilde gouverna la Flandre sous le nom de son fils Arnoul, qui n'avait encore que quinze ans. Mais la préférence que les Flamands lui reprochèrent de montrer pour les Wallons, ses anciens sujets, les impôts qu'elle voulut établir sur eux, le châtiment sévère qu'elle infligea aux gens d'Ypres révoltés, la rendirent très-impopulaire. Robert, qu'on appelait depuis son mariage Robert le Frison, lui disputa la tutelle du jeune comte : Robert était d'ailleurs l'aîné des fils de Baudouin V, et pouvait réclamer pour lui-même le comté dont il avait été frustré à la mort de son père.

Richilde fut obligée de fuir, et implora le roi, qui arma pour cette cause ses vassaux de France, d'Anjou, de Poitou, de Berry. Philippe Ier alla soutenir le parti wallon contre le parti flamand; mais il fut défait à Bavinchove, près de Cassel, le 22 février 1071, et le jeune Arnoul périt dans le combat. Richilde, ayant perdu toute espérance de ce côté, sollicita l'intervention de l'Empire, qui ne fut pas plus heureuse. Robert le Frison, déjà comte de Frise et de Hollande, se fit encore proclamer comte de Flandre, et devint, par la réunion de ces différents États, un des princes les plus puissants de l'Europe. Philippe Ier finit par traiter avec lui en 1076. Il reçut son hommage pour la Flandre dont il était suzerain, et même épousa Berthe de Hollande, sa belle-fille.

Cet arrangement eut lieu à l'exclusion de Baudouin de Mons, second fils de Baudouin VI et de Richilde, qui était encore un enfant, et auquel on ne laissa que le Hainaut, héritage de sa mère. C'est lui qui devait s'illustrer dans la première croisade.

XIX. — La grande réforme ecclésiastique commencée sous le règne précédent s'acheva sous celui de Philippe Ier. Le succès en fut pourtant compromis quelques années par des troubles survenus en Allemagne et en Italie. Les clercs frappés par les sentences pontificales, les laïques dépouillés de leurs droits de patronage ou d'investiture, s'unirent contre les conseillers de la cour romaine, les accusèrent d'être des *novateurs*, d'altérer les

traditions de l'Église et d'interpréter faussement les canons. Ils allèrent jusqu'à élever autel contre autel et opposer un antipape à Alexandre II. L'influence de cette réaction se fit naturellement sentir en France.

Mais Rome, convaincue qu'il fallait exiger partout l'application rigoureuse des canons et délivrer le clergé des liens et des servitudes qu'il subissait, ne se laissa pas ébranler. Elle avait alors pour la diriger un conseil d'hommes éminents, aussi remarquables par leur accord que par la force de leurs convictions et leur inébranlable volonté d'accomplir ce qu'ils croyaient être la justice et le droit. Hildebrand, l'ancien prieur de Cluny, devenu cardinal et chancelier du saint-siége, était sans contredit le premier de tous; il consacra pendant plus de vingt ans et sous le règne de cinq papes, son inflexible génie au succès de l'œuvre à laquelle la postérité a attaché son nom, parce qu'il faut que tous les grands faits soient attachés à des noms propres. En 1073, le trône pontifical étant vacant, il y fut élevé d'une seule voix par les cardinaux, et il devint Grégoire VII.

Ce nom de Grégoire VII ne rappelle pas seulement une des réformes les plus considérables qui aient été accomplies au sein de l'Église. Il rappelle aussi une des époques les plus brillantes de la puissance romaine, et même une tendance avouée à étendre de plus en plus dans tous les États chrétiens l'action du saint-siége, fût-ce au détriment des gouvernements civils. On a été de nos jours jusqu'à représenter Grégoire VII comme l'auteur d'un système de théocratie dont la tradition vivrait encore. Les polémiques passionnées qui se sont engagées autour de son nom, auraient singulièrement contribué à fausser l'histoire, si elles n'avaient précisément engagé des savants consciencieux à faire des événements de ce pontificat une étude approfondie et propre à les replacer dans leur vraie lumière[1].

Grégoire VII, pour être bien jugé, ne doit être séparé ni de son temps ni des deux ou trois siècles qui l'ont précédé. Il faut même remonter jusqu'à Charlemagne; car, au fond, l'Église féodale ne différait guère de l'Église carlovingienne; elle avait les mêmes lois, le même genre de puissance; elle était à peu près

[1] Les travaux de ce genre sont dus surtout aux Allemands. MM. Voigt et Gfrœrer, Stenzel et Giesebrecht, ont étudié à fond l'histoire de la guerre des investitures. Je ne puis qu'effleurer ce grand et important sujet, qui tient d'ailleurs beaucoup plus de place dans l'histoire de l'Allemagne et de l'Italie que dans celle la France.

de la même manière mêlée au gouvernement temporel et dépendante des pouvoirs laïques.

C'est sur ce dernier point qu'il faut insister ici. Les prélats, évêques ou abbés, avaient été sous les Carlovingiens des instruments du gouvernement, soumis en cette qualité à des obligations, à une surveillance particulière, et prêtant un serment de fidélité dont la formule était des plus expressives. De plus, tous ceux d'entre eux, et le nombre en était grand, qui possédaient des seigneuries ecclésiastiques, étaient astreints envers leurs suzerains aux différents services qu'imposait la vassalité, service de guerre, service des cours féodales de justice et autres. Les rois ou les suzerains pouvaient exercer dans ces seigneuries le droit de gîte, c'est-à-dire y être hébergés, eux et leur suite; celui de régale, c'est-à-dire en administrer les revenus dans des circonstances déterminées; enfin des droits de patronage, qui étaient les plus variés de tous. Le patronage, reposant sur des fondations, des donations, des services rendus, des contrats de toute espèce, avait fini par s'étendre aux églises de paroisse, aux oratoires et jusqu'aux simples chapelles. Ces églises, ces oratoires, plus ou moins assimilés à des propriétés privées, étaient transmissibles à la libre volonté des patrons.

Il y avait deux cents ans que tous les chefs du clergé, les Wala, les Hincmar, dénonçaient ces abus, et que les conciles de France s'accordaient à protester non-seulement contre les violences dont l'Église était l'objet de la part des laïques, contre les usurpations de dignités ou de terres qu'ils commettaient sur elle, mais contre le système lui-même. Le temps, d'ailleurs, au lieu d'en corriger les vices, les aggravait. Car, plus les gouvernements laïques étaient morcelés, et plus ils montraient d'exigences.

Si Grégoire s'était simplement contenté de rappeler le clergé à l'observation des canons, il n'aurait contredit en rien à la tradition de Charlemagne; il n'aurait fait que la remettre en vigueur. On a même comparé avec raison ses légats, qui lui servaient de bras et d'yeux, et dont l'envoi à peu près périodique dans toutes les parties de la chrétienté assurait son action permanente, aux anciens *missi*, bien qu'il y ait plus d'une différence à établir entre le roi des Francs gouvernant la force en main, sans éprouver de grandes résistances, et le pontife romain, combattant avec des armes morales et spirituelles contre les passions et les puissances conjurées de son siècle.

Mais en niant aux laïques le droit de disposer des prélatures, en repoussant pour les clercs toute sujétion à des obligations féodales incompatibles avec la vie cléricale, et qu'on n'avait jamais réussi à faire entièrement remplir par d'autres que par eux, quoiqu'on l'eût essayé de mille façons, Grégoire était en réalité novateur; il combattait des usages déjà anciens qu'il regardait comme des empiétements sur les droits supérieurs de l'Église, et il revendiquait ces droits, qu'il mettait fort au-dessus des constitutions établies.

Quand il monta sur le trône pontifical, il trouva la résistance partout, même en France. Les décrets de réformes, nombreux et s'appliquant aux objets les plus divers, soulevaient d'inévitables discussions au sein de l'Église, et y avaient donné naissance à plusieurs partis. Les questions d'application présentaient aussi des difficultés extrêmes, tant il y avait d'accusations à vérifier, d'enquêtes à entreprendre, même d'intérêts à léser. Les réformateurs avaient fini à leur tour par n'être pas d'accord sur tous les points. Pierre Damien était mort l'an 1072, ayant presque rompu avec Hildebrand. Une partie des évêques de France montraient de la tiédeur et de la faiblesse; ils luttaient contre un clergé peu docile et très-divisé; les opposants étaient soutenus par les seigneurs laïques et par le roi, qui voyaient dans toutes ces prétentions et ces enquêtes une atteinte contre leurs droits et leur autorité. Des troubles éclatèrent de côté et d'autre. A Reims, les chanoines soulevèrent les habitants contre l'archevêque. Dans un synode tenu à Paris en 1074, on rejeta plusieurs décrets apportés par un légat, comme impraticables, provoquant au mépris des personnes ecclésiastiques et ne pouvant être qu'une occasion de troubles et de scandales.

Grégoire VII ne se laissa pas effrayer. Il avait une volonté de fer, qui était chez lui le résultat d'une foi inébranlable. Il avait aussi pour les difficultés politiques cette espèce de mépris que donnent souvent aux religieux la vivacité et l'ardeur de leur conviction. Il n'hésita pas un seul instant à lutter jusqu'au bout, prodiguant les menaces à ses adversaires, multipliant les excommunications, encourageant les hésitations de ses légats, ayant soin, d'ailleurs, d'assembler à Rome concile sur concile, afin que l'Europe ne pût douter que l'Église était avec lui. Quant à lui, il n'en douta jamais.

De nouveaux décrets des conciles romains de 1074 et de 1075 furent apportés en France. Le Pape écrivit au roi et aux pré-

lats opposants des lettres où il tenait un langage d'une énergie extrême; il adressa nommément à Philippe I[er] les reproches les plus amers. Enfin, au bout de quatre ans, en 1077, l'opposition s'avoua vaincue, et la question de réforme religieuse put être considérée comme tranchée, au moins en France. Un légat, Hugues de Die, vint tenir plusieurs conciles à Anse, à Clermont, à Dijon, à Autun, à Poitiers, à Lyon. Dans ces conciles, il déposa ou suspendit un grand nombre de prélats irrégulièrement élus, parmi lesquels on comptait les quatre archevêques de Reims, de Lyon, de Tours et de Besançon. Presque tous les prélats ainsi frappés se rendirent à Rome, où, après avoir fait pénitence aux pieds du Pape, ils furent réconciliés et obtinrent de remonter sur leurs siéges. Si quelques-uns voulurent résister encore, ils cessèrent d'être soutenus[1].

Les guerres qui recommencèrent ensuite entre le saint-siége et l'Empire, et qui se compliquèrent d'intérêts étrangers à la France, n'eurent à peu près aucun contre-coup dans le royaume. La grande réforme du onzième siècle y était accomplie. En ramenant l'Église au célibat, en la délivrant de la simonie, en l'arrachant aux influences illégitimes des investitures laïques, elle lui avait rendu sa pureté, et elle avait accru sa force.

Sous l'influence de la réforme de Grégoire VII, la foi fut ranimée, les monastères se multiplièrent; on créa même de nouveaux ordres. La France avait en l'an 1000 onze cent huit maisons religieuses; les fondations du onzième siècle s'élevèrent au chiffre de trois cent vingt-six et celles du douzième au chiffre de sept cent deux. Un véritable peuple de moines se répandit, comme au temps des Mérovingiens, dans les montagnes et les lieux peu habités. La grande chartreuse de saint Bruno et l'abbaye de Cîteaux appartiennent aux fondations du onzième siècle. L'abbaye de femmes de Fontevrault, Clairvaux, qui eut pour premier abbé saint Bernard, l'ordre des Prémontrés, le monastère de la Trappe, près de Mortagne, appartiennent à la première moitié du douzième[2].

Philippe I[er] crut les prérogatives de sa couronne engagées,

[1] Voigt, *Histoire de Grégoire VII*, liv. XI. — Il y eut encore après cette année quelques dépositions d'évêques simoniaques, mais elles se firent sans difficulté.

[2] La Chaise-Dieu en Auvergne fut bâtie en 1052. L'ordre des Chartreux date de 1086; l'abbaye de Cîteaux, de 1099; celle de Fontevrault, de 1106; celle de Clairvaux, de 1115; l'ordre des Prémontrés, fondé par saint Norbert, de 1120; la Trappe, de 1140.

entreprit de les défendre, et brava des menaces d'excommunication, qui d'ailleurs ne se réalisèrent pas. Grégoire, content d'avoir obtenu l'exécution de ses principaux décrets, paraît s'être relâché sur quelques autres. Il craignit peut-être, quand l'Allemagne et l'Italie étaient en feu, d'exciter de nouveaux orages en France, où plusieurs prélats avaient déclaré qu'ils ne cesseraient pas de remplir leurs devoirs de sujets. Tout ce qu'on sait de positif au sujet de cette lutte, dont les détails sont imparfaitement connus, c'est que Philippe Ier, en laissant poursuivre et condamner les clercs simoniaques, conserva les investitures laïques, avec la seule restriction que le bénéficier ne ferait jamais d'hommage lige, c'est-à-dire entraînant d'obligations autres que celles qui étaient rigoureusement déterminées par le contrat. Ce principe, établi ou confirmé dans plusieurs conciles, le fut particulièrement au fameux concile de Clermont en 1095. Quelques années après, Yves, évêque de Chartres, écrivait encore à Rome que toute prétention ultérieure en fait d'investiture aboutirait infailliblement à un schisme.

La menace que fit Grégoire VII de délier les sujets de leur serment de fidélité fut très-discutée. Les uns la regardèrent comme une nouveauté, les autres comme une conséquence naturelle de l'excommunication, qui entraînait une déchéance civile au moins temporaire. Le fait de rois ou de princes déposés par des prélats n'était nullement nouveau; témoin Louis le Pieux, Charles le Chauve, Charles le Gros, Charles de basse Lorraine. Mais il n'y avait jusque-là aucun exemple de roi de France déposé par un pape.

Grégoire, auquel ses ennemis reprochaient l'abus des excommunications et autres châtiments ecclésiastiques, se défendit, ou plutôt soutint les prérogatives de l'Église romaine, avec une hauteur et parfois une exagération de termes singulière. Nulle expression ne lui semblait assez forte pour marquer la prééminence du saint-siége sur les couronnes. Il compare, dans son langage figuré, la papauté au soleil, et la royauté à la lune qui lui emprunte sa lumière. Il s'étonne de se voir contester, à lui juge souverain des choses spirituelles, le jugement d'affaires séculières [1]. C'est pour ce motif surtout qu'on lui a attribué le plan d'une vaste théocratie, c'est-à-dire d'un système dans lequel le Pape aurait été au-dessus de tous les rois et princes de la chrétienté.

[1] Voir la lettre à l'évêque Hermann, Ep. IV, 2.

Quelques-uns de ses actes ont pu encore être interprétés dans ce sens. Rome, trouvant à ses décrets de grandes résistances, sinon de puissantes hostilités, comme celle de l'Empereur, ne pouvait en obtenir l'exécution ni même assurer sa propre liberté qu'en faisant appel au bras séculier, c'est-à-dire en armant à son tour des princes pour sa cause. Afin d'avoir des défenseurs obligés, et non pas seulement des défenseurs volontaires, elle voulut s'attacher certains rois ou princes d'une manière plus particulière en leur imposant un serment de fidélité, c'est-à-dire l'engagement de remplir tous les devoirs des vassaux envers leur suzerain. Grégoire VII imposa cette vassalité, lorsqu'il n'était encore que cardinal, aux Normands établis dans la Pouille et la Calabre. Devenu pontife, il reçut l'hommage que lui fit de ses États la fameuse comtesse Mathilde, maîtresse de la Toscane et de fiefs nombreux sur le versant septentrional des Apennins, depuis Reggio jusqu'à l'Adriatique. Il obtint encore que les couronnes de Hongrie et d'Aragon fussent déclarées vassales du saint-siége. Dans plusieurs royaumes on vit des seigneurs convertir leurs terres allodiales en fiefs de l'Église romaine. Un comte de Melgueil lui donna de cette manière, en 1085, les comtés de Substancion et de Maguelone.

Hildebrand eut-il donc la pensée de rendre un jour toutes les couronnes de la chrétienté vassales du saint-siége, de soumettre les rois aux mêmes obligations et à la même fidélité vis-à-vis du pape, que la fidélité et les obligations auxquelles les ducs étaient soumis à l'égard des rois? C'était là une conception assez grande pour être à la hauteur de son génie. Le Pape, devenu suzerain des divers gouvernements de l'Europe, eût été assuré de l'obéissance du clergé et de celle des princes; il eût exercé sans contestation aucune cet incontestable droit de censure qui appartenait au chef de l'Église dans les débats intéressant l'ordre religieux et l'ordre moral; il eût été le médiateur, l'arbitre suprême entre les nations; il eût fait régner dans la chrétienté une paix inconnue jusque-là; il eût été le maître d'ouvrir à son activité une nouvelle voie, d'imprimer à ses forces une nouvelle direction.

Mais si les actes de Grégoire VII et de quelques-uns de ses successeurs donnent à croire que de telles idées ne leur furent pas étrangères; si ces idées étaient à certains égards en harmonie avec le droit public du moyen âge, extrêmement différent du nôtre, il y avait loin pourtant de leur conception à leur réali-

sation. Grégoire, en particulier, se contenta pour le présent de s'assurer l'appui militaire d'un petit nombre de vassaux fidèles, sans lesquels il n'eût pu jamais lutter contre l'Empereur et ses autres ennemis.

Dernière observation importante. Les changements qui furent introduits dans le gouvernement de l'Église exercèrent une action remarquable sur les gouvernements laïques eux-mêmes. On a dit de Grégoire VII qu'il substitua dans le gouvernement de l'Église la monarchie pontificale à l'aristocratie des évêques. L'expression n'est pas d'une justesse absolue; mais Grégoire étendit l'autorité du siége de Rome, attribua plus particulièrement au Pape des droits que les évêques avaient exercés d'ordinaire jusque-là, enfin obligea l'Europe catholique à accepter les décisions des conciles romains. Ainsi, la centralisation du gouvernement religieux fit un progrès important en ce siècle et sous ce grand pontificat.

La conséquence de ce progrès fut une plus grande uniformité dans les institutions de l'Église, et par suite dans celles de tous les États chrétiens. Dans tous ces États, les décrets de la cour de Rome devinrent une des bases de la législation; les tribunaux ecclésiastiques se développèrent et suppléèrent de plus en plus à l'insuffisance de la justice civile. Les peuples furent plus rapprochés que par le passé. Bientôt le saint-siége exerça un arbitrage plus fréquent entre les princes, comme si la paix de l'Europe fût placée sous sa sauvegarde. Enfin, les gouvernements civils eurent sous les yeux un exemple de centralisation, de régularité et de force, sur lequel ils ne tardèrent pas à se modeler.

XX. — La conquête de l'Angleterre plaçait le duc de Normandie dans une situation particulière vis-à-vis du roi de France. Il était déjà le premier de ses grands vassaux, et il devenait non pas son rival, les forces de l'Angleterre n'étant alors nullement comparables à celles de la France, mais roi indépendant. Cette situation devait compliquer infiniment les rapports des deux princes et de leurs successeurs. Pour le moment Guillaume, occupé d'organiser son nouveau royaume, d'y réduire les Saxons rebelles, et même d'y ramener à l'obéissance ses propres barons qui s'élevaient contre ses abus d'autorité, n'eut qu'une pensée, celle de demeurer en paix avec Philippe.

Philippe, au contraire, se montra jaloux de la grandeur croissante de son rival et fit ce qu'il put pour la diminuer. En 1075,

les Bretons, d'intelligence avec les barons mécontents d'Angleterre, refusèrent l'hommage. Les Normands mirent le siége devant Dol. Philippe s'empressa de soutenir les Bretons, et Guillaume, repoussé jusqu'au Couesnon, qui servait de limite à la Normandie, dut renoncer à soumettre la Bretagne.

Peu de temps après, quelques seigneurs s'emparèrent de l'esprit du jeune Robert *Courte-heuse*, fils aîné du duc, prince brave et actif, mais débauché, prodigue, d'un caractère inconsidéré et remuant. Ils lui persuadèrent de demander l'investiture de la Normandie. Guillaume répondit qu'il ne l'accorderait jamais de son vivant, et qu'il n'était pas disposé à se déshabiller avant de se mettre au lit. Robert, assisté de plusieurs chevaliers venus de France, voulut s'emparer du pouvoir qu'on lui refusait. Il prit les armes, mais sans succès, et fut obligé de se retirer sur les terres du roi. Philippe lui donna le château de Gerberoy, voisin de la frontière normande. Il s'était engagé à rester en paix; il n'en fit rien, et rentra dans le duché avec des hommes d'armes. Guillaume entreprit de l'en chasser, cette fois d'accord avec le roi. On raconte que le père et le fils, armés, comme on l'était alors, des pieds à la tête, et portant un heaume qui leur couvrait entièrement le visage, se battirent l'un contre l'autre sans se connaître. Guillaume fut désarçonné et jeté à bas de son cheval. Quand on lui eut découvert la figure, Robert tomba à ses pieds et implora sa grâce; mais il l'obtint avec peine, malgré l'intervention des grands de Normandie et des envoyés royaux.

La paix entre les Français et les Normands dura ensuite jusqu'en 1087. A cette époque, Guillaume réclama le Vexin, c'est-à-dire le canton qui s'étend sur les bords de la Seine entre l'Epte et l'Oise, canton cédé autrefois à son père, puis repris par Henri Ier, comme indemnité de secours que s'étaient fournis réciproquement les rois et les ducs de Normandie. Il n'est pas facile de dire sur quoi il fondait ses prétentions. Peut-être, comme il était d'un caractère entier et irritable, cherchait-il uniquement à se venger de Philippe, qui ne le ménageait pas, et auquel on attribue de grossières plaisanteries sur son embonpoint excessif. Le roi, dit-on, apprenant que le duc était malade à Rouen, demanda quand ce gros homme accoucherait. Guillaume lui fit répondre qu'il irait à Paris faire ses relevailles, avec des lances en guise de cierges. En s'avançant vers l'Ile de France, il enleva sur la frontière la ville de Mantes, dont les

habitants, sujets du roi, avaient fait le dégât en Normandie. Il la mit à feu et à sang. Comme il y était entré par la brèche, à la tête de ses soldats, son cheval s'abattit et le blessa; la fatigue et l'excès de la chaleur, on était alors au mois de juillet, aggravèrent sa blessure; on le porta très-affaibli à Rouen, où il expira au bout de quelques semaines. Il fut inhumé à Caen dans la basilique de Saint-Étienne, qu'il avait fait bâtir. Caen était une ville nouvelle, enrichie par ses fondations et celles de sa femme Mathilde de Flandre (1087).

Guillaume fut sans contredit un des plus grands princes du moyen âge; il fut à la fois conquérant et organisateur. Non content de donner des lois à l'Angleterre, il voulut en donner à la Normandie. Il réunit dans ce but à Lillebonne, en 1080, une assemblée ou un concile de seigneurs et de prélats normands, auxquels il adjoignit quelques-uns des principaux bourgeois de Rouen. L'assemblée de Lillebonne peut être considérée comme ouvrant la liste des états provinciaux de la Normandie. La présence des bourgeois s'explique ou par la part que les roturiers avaient déjà prise aux réunions de la trêve de Dieu, ou par la grande importance que le commerce de Rouen avait acquise depuis la conquête de l'Angleterre.

S'il faut croire les historiens normands et Orderic Vital, leur compilateur, la nouvelle de la mort de Guillaume le Conquérant causa partout un grand effroi. Elle fut en effet suivie de longs troubles et d'une guerre de succession entre ses fils. Il avait laissé à Robert, l'aîné, la Normandie, héritage de ses pères, et il avait disposé de l'Angleterre, sa conquête, en faveur du second, Guillaume, que les Anglais appelèrent le *roi roux*. Robert ne fut pas satisfait du partage, fit la guerre à son frère, et trouva des partisans chez les barons anglais. D'un autre côté, Guillaume le Roux, couronné à Londres, vit se déclarer en sa faveur les gros bourgeois de Rouen, qui, ayant beaucoup accru leur commerce avec l'Angleterre depuis la bataille d'Hastings, protestaient contre le démembrement des États du conquérant. Enfin, après trois ans d'une lutte inutile, les deux frères se virent obligés d'abandonner leurs prétentions réciproques et de garder chacun leur lot. Robert se vengea des bourgeois de Rouen qui l'avaient trahi en se faisant payer par eux des rançons ou des amendes excessives.

La Normandie, affaiblie par la perte momentanée, il est vrai, de l'Angleterre, perdit encore le Maine, dont les habitants se

soulevèrent de nouveau, et, plus heureux cette fois que la première, secouèrent tout autre joug que celui de la couronne. Les prodigalités et l'incurie de Robert ne tardèrent pas non plus à réveiller les anciennes factions. Les vassaux, comprimés longtemps par la tyrannie du père, mirent à profit la faiblesse du fils, et les guerres privées recommencèrent comme pendant la minorité du conquérant.

XXI. — L'histoire du règne de Philippe I[er] est tout entière hors de la France. Après les expéditions d'Angleterre vinrent celles d'Espagne. Le mariage d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, avec Constance, sœur du duc Eudes de Bourgogne et petite-fille du roi Robert, offrit à un grand nombre des seigneurs français et bourguignons une occasion de passer les Pyrénées. Ils combattirent sous la bannière d'Alphonse VI, prince belliqueux qui enleva Tolède aux Maures en 1085; plusieurs d'entre eux furent les compagnons d'armes du Cid. Plus tard, ce roi maria ses trois filles [1] à trois princes français; l'aînée, doña Urraca, à Raymond, fils puîné du comte de Bourgogne (Franche-Comté); Raymond reçut le comté de Galice en 1090; la seconde, doña Teresa, à Henri, prince de la branche bourguignonne des Capétiens; Henri fut le premier comte de Portugal et fonda entre le Minho et le Mondejo une principauté que les conquêtes de son fils devaient convertir en royaume. Enfin doña Elvira, la troisième, épousa Raymond de Saint-Gilles, fils puîné d'un comte de Toulouse, mais devenu acquéreur, par succession ou autrement, des fiefs les plus considérables de la France méridionale. Il possédait, en effet, les comtés de Rouergue, de Gévaudan, de Nîmes, d'Agde, de Béziers, de Narbonne, d'Uzès, de Cahors, d'Albi, de Toulouse, avec le marquisat de Provence, qui s'étendait entre la Durance et l'Isère, le Rhône et les montagnes du Vercors [2]. Ses États comprirent la plus grande partie des pays appelés alors

[1] Deux nées d'un précédent mariage; doña Teresa était une fille naturelle.

[2] Le marquisat de Provence, qu'une alliance conclue en 990 avait annexé aux États des comtes de Toulouse, comprenait les diocèses d'Avignon, de Vaison, de Cavaillon, de Carpentras, d'Orange, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Valence et de Die.

Raymond acquit la plus grande partie de ses fiefs : 1° par un premier partage en 1079 avec son frère aîné, Guillaume, comte de Toulouse; 2° par la mort de ce même Guillaume en 1093.

pays de langue provençale. La langue provençale commençait depuis un siècle à être polie par les vers des troubadours, que les jongleurs et les ménestrels répétaient de château en château. Le goût de la poésie et des arts était répandu dans les cours seigneuriales du Midi et y donnait à la noblesse, sinon une supériorité bien réelle sur celle du Nord, comme les historiens méridionaux le prétendent, du moins quelque chose de moins rude et de plus raffiné.

Un fait incontestable et caractéristique est le rayonnement exercé dès cette époque par la France et sa civilisation sur une grande partie de l'Europe. Non-seulement la France conquit l'Angleterre et fonda des duchés et des comtés en Espagne et en Italie, mais elle entra en relations avec des pays nouveaux. Henri I[er] avait épousé la fille d'un grand-duc de Russie. Les rapports devinrent plus fréquents avec la Pologne et les États scandinaves, récemment convertis au rite latin, et admis dans la communauté des puissances catholiques, dont Rome était le centre. Les rois et les princes de la Scandinavie envoyaient élever leurs fils aux écoles françaises. On prétend, toutefois le fait est douteux, qu'un roi de Pologne, Casimir I[er], porta quelque temps le froc à l'abbaye de Cluny.

Cette influence extérieure de la France s'explique par les brillantes entreprises de ses princes et de ses chevaliers ; car la chevalerie, qui n'était que le code de ses institutions militaires, ne tarda pas à faire le tour de l'Europe. La France la dut encore à d'autres causes, à la réforme de son clergé, qui comptait déjà des hommes célèbres et des écoles brillantes, illustrées par les noms de Lanfranc et de Roscelin, avant de l'être par ceux de saint Anselme et d'Abailard ; à l'abbaye de Cluny, ce monastère cosmopolite, d'où sortirent, avec Grégoire VII, la réforme ecclésiastique, et avec Urbain II, la prédication des croisades[1].

Enfin à toutes ces raisons il faut en joindre une dernière. L'Allemagne, affaiblie par des divisions de toute espèce, par un schisme et par une lutte malheureuse contre le saint-siége, ne pouvait se maintenir au rang de puissance prépondérante, rang qu'Othon le Grand avait voulu lui assurer en faisant d'elle le siége de l'Empire. La croisade allait achever de faire de la France la première nation du monde.

[1] Cluny avait des succursales dont les prieurs dépendaient de ses abbés. Elle en eut au onzième siècle en Pologne, en Angleterre, dans la Palestine.

Baudouin de Flandre, Robert de Normandie, Raymond de Saint-Gilles, devaient être les héros de cette grande entreprise, qui fut à la fois européenne et française.

Cependant Philippe Ier n'y prit aucune part et ne parut même occupé que de se faire oublier. Plongé dans des habitudes de mollesse et d'indolence invétérées, il ne tiendrait aucune place dans l'histoire, sans une lutte qu'il soutint précisément alors avec l'Église. Il avait été marié jeune à Berthe de Hollande, et en avait eu deux enfants. Il la relégua dans le château de Montreuil-sur-Mer et sollicita l'annulation du mariage pour une raison de parenté; puis, avant que le Pape eût prononcé, il enleva Bertrade de Montfort, mariée elle-même depuis quatre ans au comte d'Anjou, Foulques le Réchin, et il voulut faire consacrer cette nouvelle union par Yves, évêque de Chartres. L'évêque s'y refusa, alléguant que ni le premier mariage du roi ni celui de Bertrade n'ayant été dissous, la nouvelle union que Philippe voulait contracter était un double adultère. Plusieurs des prélats de France furent du même sentiment; il s'en trouva un pourtant qui consentit à prêter au roi son ministère et à lui donner la bénédiction nuptiale (en 1092). On croit que ce fut celui de Senlis.

Le scandale, que cette complaisance criminelle d'un évêque ne diminuait pas, fut aggravé encore par la conduite du roi. Philippe, voulant punir Yves de Chartres, l'accusa de trahison pour n'avoir pas amené ses vassaux à une sommation qu'il lui avait adressée. Il envoya des troupes ravager les terres de l'évêché. Les habitants de Chartres voulurent repousser les soldats du roi. Yves les en empêcha et en appela au jugement du Pape.

Philippe cita de son côté l'évêque à un concile qui devait se tenir à Reims et examiner sa conduite. Yves, élève de Lanfranc à l'abbaye du Bec et auteur d'un vaste recueil de jurisprudence canonique appelé le *Décret*, était un des hommes les plus savants de l'époque; mais il avait montré à soutenir les prétentions de la cour de Rome un zèle que le roi et quelques prélats trouvaient excessif, et en n'obéissant pas à la convocation royale, il s'était mis dans l'obligation de faire valoir des excuses légitimes.

La question était compliquée par cette circonstance que le comte d'Anjou, premier mari de Bertrade, et le comte de Flandre, beau-père de Berthe de Hollande, avaient pris les

armes chacun de son côté pour venger l'injure qu'il avait reçue. La mort de Berthe, arrivée sur ces entrefaites, excita Philippe davantage encore, en faisant disparaître un des obstacles qui s'opposaient à la validité de sa seconde union.

Dès que le pape Urbain II eut appris la réunion du concile de Reims, il évoqua le jugement d'Yves de Chartres et assembla dans ce but un autre concile de prélats français, à Autun, sous la présidence de l'archevêque de Lyon, chargé des fonctions de légat spécial (1094). Le roi et Bertrade y furent excommuniés. Le Pape accorda seulement au roi un sursis d'un an pour se conformer à la sentence, se réservant, en cas de refus, de la renouveler lui-même d'une manière plus solennelle, comme il le fit l'année suivante au concile de Clermont.

Mais déjà la croisade absorbait les préoccupations de la France, de la chrétienté et du monde entier.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE QUATRIÈME. — LES MÉROVINGIENS.

LIVRE CINQUIÈME. — PÉPIN ET CHARLEMAGNE.

LIVRE SIXIÈME. — SUCCESSEURS DE CHARLEMAGNE.

LIVRE SEPTIÈME. — LES CAPÉTIENS AVANT LA CROISADE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

